This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 07137877 6

Digitized by Google

Digitized by Google

DA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1888

—

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

FAISANT SUITE A *L'INVESTIGATEUR*

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME VI.

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE

1888

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

Digitized by Google

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1888.

Présidents honoraires. . . .	M. J. C. Barbier, G. O. ✻ ✠ ✿ I, Premier Président de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille Doucet, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française au Palais de l'Institut.
Président.	M. le Général Favé, G. O. ✻, Membre de l'Institut, passage de la Visitation, 11.
Vice-Président	M. J. Flach, Professeur au Collège de France, rue de Berlin, 37.
Vice-Président délégué . . .	M. Marbeau, O. ✻, Ancien Conseiller d'État, rue de Londres, 27.
Secrétaire général.	M. Gabriel Joret-Desclosières, ✻, rue Garancière, 6.
Secrétaires généraux adjoints.	M. Georges Dufour, ✿, Avocat à la Cour d'appel, rue d'Amsterdam, 99.
	M. de Boisjoslin, ✻ ✿, Publiciste, boulevard des Invalides, 26.
Administrateur.	M. Ludovic Racine, boulevard de Courcelles, 92.

Siège du Secrétariat : Paris, rue Garancière, 6.

Digitized by Google

54e Année. Janvier-Février. N° 1.

REVUE
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Comité de la Revue, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

RUINES ET LÉGENDES
DU TYROL.

INTRODUCTION.

Le Tyrol est aussi original et moins connu que la Suisse. Il est surtout curieux et attachant par la variété de ses paysages, tantôt sombres et terribles, tantôt riants et gais; par la multiplicité de ses ruines, forteresses romaines ou châteaux féodaux, admirablement posés dans des sites pittoresques et qui ont inspiré mille légendes.

Les Alpes rhétiques, par leurs ramifications, forment la plus admirable ceinture. Les masses montagneuses ont une plus grande étendue qu'en Suisse, mais elles sont moins élevées.

Le Tyrol est divisé par ces hauts sommets neigeux en deux parties très distinctes. Le Tyrol du Nord ressemble, sous plusieurs rapports, aux cantons allemands de la Suisse, ayant le même climat alpestre. Le sud, avec son climat plus chaud, ses jardins, ses vignes ensoleillées annonce la luxuriante Italie.

Les plaines y deviennent tellement larges que de belles rivières s'étalent au milieu de frais pâturages. Les principales sont l'Inn, l'Eisack et l'Etsch ou Adige.

Les glaciers, les sapins et les rochers aux mille formes ne sont que l'un des aspects les moins attrayants de ce merveilleux pays. D'un côté du Brenner, la nature du Nord apparaît dans sa sévère grandeur; de l'autre côté, à Botzen et plus bas, la sève méridionale s'épanouit dans tout son éclat et avec toute sa grâce.

Le paysage tyrolien a ce privilège de passer du sévère au gracieux,

Digitized by Google

presque instantanément. Les sombres forêts de sapins surplombent les roches; au dessous s'étale le joyeux côteau où grimpe la vigne. En haut, le village du Nord avec ses chalets primitifs en épais troncs d'arbres; en bas, le bourg méridional aux maisons peintes, s'abritant sous de verts massifs de figuiers ou de mûriers; à l'horizon, les Alpes calcaires aux teintes grises et pâles alternant avec les Alpes Dolomitiques.

Les plateaux élevés sont tout verts, de ce beau vert émeraude spécial aux hauts sommets des Alpes. On y voit ces fleurettes blanches, *edelweiss*, écloses sur la neige à 5 ou 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Quelle poésie a cette petite fleur, espèce de marguerite blanche, la seule qui puisse vivre dans ce froid qui tue ! C'est la fleur nationale en Autriche, c'est surtout le symbole des fiançailles. Si une *edelweiss* est offerte à une jeune fille, en l'acceptant elle engage sa foi à celui qui la lui a donnée.

Depuis Kufstein jusqu'à la frontière italienne, c'est une suite de panoramas éblouissants. Le chemin de fer qui traverse le pays dans sa longueur part de la vallée de l'Inn et s'arrête au bout de la vallée de l'Adige.

On appela jadis *Land im Gebirge*, terre des montagnes, tout ce pays compris entre la Bavière et l'Italie. Ce fut la terre classique de la chevalerie, de la légende. Elle se couvrit d'innombrables châteaux dont les tours crénelées et les hauts donjons restent encore debout et semblent la couronne de la vieille Cybèle.

Le peuple tyrolien n'attache pas moins que ses montagnes.

Enfermé de tous côtés par une haute ceinture alpestre, entrecoupé par trois vallées principales et vingt-six vallées secondaires, le Tyrol forme un tout géographique et politique, parfaitement distinct. Ses habitants ont été soumis, depuis des siècles, à une administration uniforme et ont joui des mêmes privilèges. Le caractère de liberté, inné chez les montagnards, a mieux conservé encore ici toute sa primitive vigueur. Le souverain n'est en quelque sorte que le premier citoyen et le protecteur naturel, les Tyroliens ne subissant presque aucune des charges qui pèsent sur les autres provinces de l'Empire autrichien.

Horace, dans son ode à Auguste, a exalté le courage des tribus rhétiennes qui, les premières, ont peuplé le Tyrol :

« Ces tribus ont fait vœu de mourir libres et plutôt que de

Digitized by Google

se rendre, elles se laissent moissonner par le fer des vainqueurs. » (Livre IV, Ode 14).

Ce fut seulement au prix de sanglants efforts que Drusus et Tibère firent de la Rhétie une colonie romaine.

On voit aujourd'hui encore les Tyroliens du sud se distinguer même des montagnards d'autres pays par un patriotisme ardent, un amour extrême du sol natal, joints à un sentiment chevaleresque de leur indépendance. Ils en ont donné d'éclatantes preuves, dans leurs luttes obstinées, durant tout le moyen-âge contre leurs nombreux ennemis : Vénitiens, Italiens, Suisses, Bavarois.

Les vallées de l'Inn et de l'Adige qui renferment l'un des passages les plus faciles des Alpes devinrent la principale communication entre l'Italie civilisée et la Germanie encore sauvage. Cette voie fut sans cesse foulée par les armées victorieuses ou vaincues, allant en Italie ou en revenant. Que ces bandes pillardes fussent ou non ennemies, leurs passages n'en étaient pas moins désastreux. Peu de contrées ont autant souffert de la guerre.

Un caractère empreint d'un véritable héroïsme distingua toujours les Tyroliens. Une grande énergie pour supporter toutes les fatigues, une force musculaire exceptionnelle, un courage que rien n'abat, un esprit viril et guerrier ont fait recruter, depuis Charles-Quint et Maximilien, dans le Tyrol, les meilleurs soldats, les seuls qai aient résisté même aux plus vaillants généraux et aux troupes d'élite de Napoléon.

Le paysan de nos jours est bon, simple, laborieux, hospitalier.

A l'approche de l'hiver qui commence de bonne heure sur les hauts sommets, les montagnards sont obligés de se renfermer dans leurs villages où les neiges et les torrents les emprisonnent et autour desquels la nature n'offre plus la moindre apparence de vie.

Ils cherchent alors dans les travaux les plus ingénieux un supplément à leurs besoins. On aurait peine à se figurer la diversité et la variété de ces industries.

Dans le Vorarlberg ils mettent à profit les immenses forêts qui les environnent ; le bois est travaillé en charpente. On y construit des boutiques, des maisons entières dont les pièces numérotées sont transportées sur des traîneaux à Bregenz et de là, par le lac de Constance, en Allemagne.

Digitized by Google

La mécanique a un attrait particulier pour le Tyrolien et il y réussit d'une manière surprenante. Qui ne connaît le célèbre Pierre Anick devenu de simple pâtre le meilleur géographe de l'Allemagne à son époque et qui construisit, par la seule force de son génie, un globe d'une perfection extraordinaire, l'une des curiosités du château d'Inspruck.

Dans un pays où les eaux vives s'échappent et circulent de tous côtés, où chaque habitation est perchée au dessus d'un ruisseau, d'un torrent ou près d'une source bienfaisante, l'homme a du songer, d'instinct, à s'approprier la force de ces moteurs perpétuels : chaque paysan a son moulin et, disposant de ce principe d'action, il le modifie de mille manières différentes, suivant son industrie et ses besoins.

Un voyageur entré dans la chaumière d'un paysan n'y avait trouvé âme qui vive, si ce n'est un enfant au berceau. Surpris de voir ce berceau suivre un mouvement égal et constant, sans que personne le touchât, il découvrit une corde qui, traversant le mur de la maison, se prolongeait jusqu'à une pièce de bois à laquelle une roue, mise en action par le ruisseau voisin, imprimait un balancement uniforme. On voit se reproduire à l'infini ces ingénieuses applications.

Rien ne prouve mieux leur amour inné pour le sol natal que la persistance des Tyroliens, si éloignés qu'ils soient, à revenir toujours à leur pays d'origine. Quand ils ont rempli le but de leur vie, amassé un pécule comme colporteurs, musiciens, ou dans d'autres métiers, ils ne manquent jamais de rentrer dans la demeure paternelle et s'y trouvent heureux même de la misère.

Il y a quelque chose de touchant dans cet attachement si fidèle au sol natal qui soutient un homme au milieu des dures épreuves de la vie nomade, l'excite à surmonter tous les obstacles et le ramène, après vingt ou vingt-cinq ans de pénibles efforts, à la terre promise de son cœur, à l'humble toit de ses pères.

Il y a des villages entiers, sur les plateaux élevés, qui sont abandonnés pendant plusieurs mois. Les hommes vont en Suisse et en Allemagne exercer les métiers de charpentiers ou de maçons; les enfants s'engagent comme pâtres. Ils passent l'été au milieu des champs, vivant d'un pain grossier et de quelques racines et conservant, malgré tout, une humeur gaie et une moralité irréprochable. Vers la fin de

Digitized by Google

l'automne, ils reviennent dans leurs sauvages hameaux, chacun d'eux rapportant fidèlement à sa famille le produit du travail de l'été.

Des émigrants plus hardis partent pour l'Amérique, emportant une pacotille d'objets fabriqués, fournie par un groupe d'associés. De retour dans leurs villages, ils partagent également entre eux les profits et font preuve de la plus scrupuleuse probité.

Les Tyroliens sont un des peuples qui gardent les mœurs les plus pures. Une constante activité exclut l'habitude du vice, surtout chez les montagnards du nord. Le climat de l'Italie, dans les plaines, dispose davantage à la mollesse et au plaisir; mais on retrouve partout les principaux traits du caractère national.

Les habitations des montagnards sont de simples huttes, divisées en deux parties inégales: la plus grande sert d'abri au troupeau, pendant la froidure, l'autre sert de cuisine et de chambre à l'homme ou à la femme qui garde le troupeau. Sur les montagnes riches en pâturages, on trouve ces huttes groupées par trente ou quarante. L'intérieur est des plus primitifs: le foyer, au dessus duquel pend un énorme chaudron, occupe un coin et est entouré d'un banc de bois. La plus minutieuse propreté maintient brillants tous les ustensiles nécessaires à la fabrication des fromages.

Le voyageur qui ne voit le Tyrol que l'été n'a aucune idée de ce qu'est le pays en hiver, lorsqu'une épaisse couche de neige de 3 à 5 pieds tient les habitants prisonniers, durant 4 à 5 mois. Plusieurs vallées sont absolument séquestrées du reste du monde, toute communication devenant impossible. Il n'est pas rare que des familles restent ensevelies sous la neige, dans des huttes isolées; avec une provision de bois, de pain et de fromage, elles vivent enfouies comme des taupes pendant un temps plus ou moins long.

Chaque bergère des Alpes tyroliennes a son fiancé. Tous les samedis, quand les travaux de la semaine sont finis ou la veille des jours de fête, l'amoureux s'achemine vers la hutte de sa bien-aimée. Elle l'entend chanter de loin la chanson préférée. Ils vivent, plusieurs années, *en se faisant l'amour,* suivant le joli dicton du pays et ils finissent par s'épouser. Il est très rare que ces liaisons trouvent des infidèles. Pourquoi changeraient-ils? Qui les a forcés à s'unir? Qui les contraindrait à se séparer? Leurs chansons aussi passionnées, mais plus pures

Digitized by Google

que celles d'Anacréon, reflètent leur morale et indiquent un mélange de simplicité et de finesse rare.

Le costume est élégant. Les hommes, presque tous robustes, à la physionomie gaie et ouverte, portent avec une certaine crânerie le légendaire chapeau tyrolien, surmonté de la plume de coq; la veste rouge sur laquelle se croisent des bretelles noires, ornées de figures bizarres en argent; la culotte et le justaucorps, le plus souvent de couleur vert sombre.

Le vrai costume des femmes se compose d'une robe noire, d'un large tablier bleu ou de couleur claire qui enveloppe presque toute la jupe; un fichu à fond noir orné de fleurs à nuances vives; la chemisette blanche laissant les bras nus jusqu'au coude; les manches bouffantes dans le haut; les cheveux, séparés par une raie du front à la nuque, sont tressés en deux nattes croisées derrière et tombant très bas.

Les Tyroliennes, sans être jolies, ont une physionomie particulière: la figure ronde, très colorée; des yeux noirs, petits, un peu en boule, mais très éveillés; l'air heureux et riant.

Bien qu'elles soient surmenées par le travail des champs, elles ont une existence assez douce. Il est très rare de voir un mari brutal et violent. Le trait saillant du Tyrolien est la courtoisie envers les femmes et la fierté avec les hommes. Un amour-propre exubérant, une confiance extrême dans sa force musculaire, une prétention hautaine donnent à un jeune paysan des airs de coq de combat, justifiés par son esprit très batailleur. C'est l'aspect des hommes de 20 à 35 ans. Plus tard, sous l'effet d'une vie des plus rudes, la face devient terne et plutôt morose, le visage nerveux, anguleux, mais toujours puissant.

On est supris de trouver, même parmi les plus pauvres et les plus rustiques, un reste des sentiments chevaleresques d'il y a cinq ou six cents ans, dans les relations entre les deux sexes. La jeune fille n'accepte les hommages de son amoureux, que s'il a prouvé sa force dans ses luttes avec ses rivaux. Elle imite, sans s'en douter, la noble dame qui, il y a plusieurs siècles, couronnait l'amant vainqueur dans les tournois. Les chants locaux gardent les caractères de l'ancienne poésie des Minnesingers. Chez aucun autre peuple, en Europe, l'amour n'a des allures aussi nobles et aussi gracieuses.

Digitized by Google

Quoique pauvres et condamnés à un dur travail, le sort des Tyroliens est préférable à celui de la plupart des paysans de France, d'Italie ou d'Allemagne. L'homme jouissant des joies domestiques, ignorant les besoins et les désirs superflus; la femme doucement traitée par son mari, entourée de beaux enfants, savent trouver le vrai bonheur dans la pauvreté.

Le talent, ou plutôt l'instinct, musical est le don naturel le plus commun parmi les paysans tyroliens. Il est inouï de voir avec quelle facilité des jeunes gens ou des jeunes filles, absolument illettrés, peuvent faire leur partie vocale dans un morceau qu'ils entendent pour la première fois. Dans le calme d'une belle soirée, sur la porte de leur hutte, le berger ou la bergère jettent aux échos de la montagne les doux sons d'une tyrolienne, et de hutte en hutte, les chants se répondent, accompagnés par les tintements argentins des cloches que les vaches agitent, dans une sorte d'accord instinctif. Le calme du soir, la grandeur du paysage, la suavité du chant, tout s'unit pour produire une profonde impression.

Les Tyroliens sont généralement superstitieux. Ils croient à l'intervention de l'esprit du mal dans presque tous les actes de la vie. Aussi prennent-ils mille précautions contre ses atteintes. Ils ne prononcent jamais les mots d'enfer, de diable, mais se servent de circonlocutions : l'homme noir, le mauvais esprit, le damné, etc. Ce qui est étrange c'est qu'ils ne craignent nullement de profaner, dans leurs imprécations, le nom de Dieu. C'est sans doute qu'ils ont grande confiance dans l'inépuisable indulgence de Dieu et en ont moins peur que du diable.

Tous les phénomènes de la nature, tempêtes, éclairs, tremblements de terre, inondations, sécheresses, grêles, tout est attribué aux maléfices du démon. Avant d'ensemencer ses champs, le paysan y répand des débris de charbon bénis par le prêtre. Avant de conduire ses troupeaux aux alpages, la hutte est bénie. Quand les vaches mettent bas, les nouveaux-nés reçoivent une sorte de baptême. Avant d'entrer dans une nouvelle demeure, on récite un rosaire. Quand l'orage est menaçant, les cloches de l'église sonnent et chacun sonne aussi la cloche de la ferme, destinée ordinairement à rappeler aux repas les bergers et les laboureurs. Cette confiance dans le son des cloches est si enracinée

Digitized by Google

qu'on ne peut pas en faire comprendre le danger; et même si une maison est frappée par la foudre, on croira que la cloche a été ensorcelée et qu'elle doit être bénie de nouveau.

Certaines cloches acquièrent une réputation spéciale et l'on entend des paysans déplorer que la cloche de leur église soit inférieure à celle du village voisin. Toucher une personne frappée par la foudre avant qu'un prêtre ait prononcé un exorcisme est considéré comme très dangereux. Quand on découvre qu'un arbre a été atteint par la foudre, on fait sur le tronc trois incisions en forme de croix pour le désensorceler.

La veille de Noël, chacun marque sa porte de trois petites croix pour se préserver du démon. Si l'on voit un étranger passer devant une chapelle ou un crucifix sans faire un signe de croix, on le regarde de très mauvais œil.

Partout où l'imagination est frappée par de grandes images et par le spectacle continu des phénomènes les plus saisissants, les esprits sont plus accessibles aux superstitions. La vie contemplative des bergers, les connaissances qu'ils acquièrent de certaines propriétés des plantes, l'habitude qu'ils prennent d'observer le cours des astres dans les radieuses nuits d'été, leur ont souvent acquis, pour le vulgaire, la réputation de sorciers.

Il n'est pas un hameau qui n'ait sa légende et où l'on ne vous montre quelque endroit célèbre par l'apparition des esprits et du démon ou par quelque autre fait merveilleux.

Les Romains avaient élevé, sur les sommets les plus inaccessibles, de solides forteresses dont les murs granitiques ont résisté à l'action des temps. Plus tard les farouches seigneurs du moyen-âge se bâtirent sur chaque pic un repaire inexpugnable. Chacun de ces châteaux eut sa légende, plus ou moins dramatique.

C'était aussi dans le creux d'un rocher abrupte et isolé, au sommet d'un mont presque toujours couvert de nuages ou dans les profondeurs les plus reculées d'une épaisse forêt qu'avaient lieu de mystérieuses apparitions.

Heureusement ces erreurs d'une imagination vive et mobile n'ont pas d'influence funeste sur la tranquillité et la moralité des habitants. Les chemins, les ponts, les maisons sont surchargés presque partout

Digitized by Google

d'images religieuses. Ce sont de petites chapelles, des vierges, des croix et surtout des christs, tout aspergés de sang et auxquels de grossiers artistes s'appliquent à donner une figure lamentable et une expression effrayante.

Cette multiplicité de monuments mystiques prouve le penchant religieux des Tyroliens. Le long des chemins on voit souvent des familles entières, agenouillées devant de saintes images, invoquant leur assistance ou les remerciant d'une grâce reçue. Presque toujours, au pied de la statue vénérée ou des crucifix, jaillit une source rafraichissante et pure qui offre ainsi le bienfait auprès de l'image du divin bienfaiteur.

On rencontre, aujourd'hui encore, des chasseurs montagnards qui passent pour être doués de qualités surnaturelles : celui-ci n'a jamais manqué un ours; il le poursuit jusque dans sa tannière, l'attaque corps à corps, se rit de sa fureur; en vain ses armes seraient en défaut, il en triompherait toujours grâce à une précieuse amulette. Celui-là est préservé des atteintes de ses ennemis et les plus habiles tireurs ne pourraient l'atteindre. La superstition est générale et invétérée; elle résiste au scepticisme moderne.

La tradition, la légende dans le Tyrol plus encore que dans tout autre pays, se sont intimement mêlées à tous les phénomènes naturels; elles y peuplent tous les rochers, les moindres ruines de mille souvenirs.

Des impressions recueillies au courant du voyage, des esquisses tracées devant les sites et les châteaux qui excitent le plus vivement l'admiration, des récits de veillées, des croyances populaires ont fourni les éléments de ce livre sur les ruines et les légendes du Tyrol.

I

L'Arlberg. — Le chevalier de Landeck. — Le village maudit de l'Achensee. — Martinswand: la chasse de l'Empereur.

Le Tyrol, entouré de toute part de hautes montages, n'est abordable que par quelques défilés jadis fortifiés et qui seraient toujours d'une défense facile. Le voyageur préfère, en général, la voie du Lac de Constance et du *Vorarlberg*.

Digitized by Google

Bregenz est l'ancienne Brigantia de Strabon et de Ptolémée sur le lac auquel elle donnait son nom *Brigantinus lacus*. C'est le chef-lieu du *Vorarlberg*. De *Schlossberg* où sont les ruines d'un château des Comtes de Montfort et mieux encore du *Gebhardskirlein*, église construite sur le *Gebhardsberg*, la vue s'étend sur le lac dans toute sa longueur, jusqu'à Constance, sur les vallées de la *Bragenzer Ach* et du Rhin, sur les Alpes et sur les glaciers d'Appenzelle et des Grisons.

On pénètre dans le Tyrol par la route de l'*Arlberg,* sur la frontière du *Vorarlberg*, à la limite des bassins du Rhin et du Danube. Même au cœur de l'été, cette route est bordée, çà et là, d'épais monceaux de neige. On admire le *Klamm,* défilé long de 120 mètres et large de 10, entre des rochers de 160 mètres de haut qui se rejoignent presque à leur sommet. Le *Schnanerbach* sort avec impétuosité de cette gorge. Au dessus est l'étrange vallée de Tobel, veritable entonnoir d'une fraîcheur tout alpestre. La vallée de Stanz déroule une suite de jolis paysages et de magnifiques cascades jusqu'à Landeck.

Sur les deux rives de l'Inn et du Wintschgau, Landeck est un grand bourg dominé par l'ancien château si fièrement posé qui, déchu de sa primitive grandeur, n'est plus qu'une ruine servant de refuge à de pauvres paysans.

Landeck apparaît fier et imposant encore avec ses énormes pans de mur qui semblent sortir d'un précipice mystérieux. Il n'y a plus debout qu'une tour et des débris d'escaliers et d'arceaux. Ce fut d'abord une forteresse, construite par les Romains pour défendre le défilé de l'Inn. En 1259, c'était un château assigné comme résidence à une duchesse de Bavière; il appartint plus tard aux Comtes du Tyrol. Il a sa légende. Un chevalier de Landeck revenant de la guerre vit sa femme qui du haut de la tour guettait son arrivée. Impatient de la rejoindre, il voulut faire sauter à son cheval un fossé profond. Le cheval et le cavalier disparurent dans le gouffre.

Pourquoi cette punition si soudaine et si terrible? Le chevalier revenait de la Terre-Sainte et son impatience amoureuse violait un vœu qu'il avait sans doute formé dans la ferveur de la croisade. Dès qu'il revoit la femme adorée, l'amour ressaisit son âme et le démon reprend ses droits.

La disparition subite dans un précipice pour une faute d'amour

Digitized by Google

même légère se retrouve souvent dans les récits tyroliens. C'est d'accord avec la nature du pays où abondent les gouffres insondables et effrayants. C'est, en même temps, la preuve de la profondeur du sentiment religieux au moyen-âge, époque d'où datent la plupart de ces traditions légendaires.

Derrière l'église de Landeck qui renferme de curieuses sculptures sur bois, on voit le tombeau d'Oswald de Schroffenstein. Les ruines du château qui fut le berceau des puissants seigneurs de ce nom s'élèvent au Nord, sur la rive gauche de la Sana.

Quand le duc Frédéric, à la poche vide, célèbre comte du Tyrol au XIVe siècle, s'enfuit de Constance où il avait été enfermé après son excommunication, il se réfugia à Landeck déguisé en minnesinger et il raconta ses infortunes aux paysans accourus pour l'écouter. Il se fit reconnaître alors de ses sujets qu'il avait su toucher et qui lui jurèrent une fidélité à toute épreuve. Frédéric reconquit ses domaines et ne fut pas ingrat : il octroya aux habitants de Landeck d'importants privilèges. Aussi se sont-ils toujours montrés, depuis, très dévoués à l'Autriche. En 1703, ils repoussèrent vaillamment les Bavarois et les Français. L'empereur Léopold Ier leur fit don d'une coupe d'or qu'ils conservent religieusement.

Au-delà de Landeck, sur un cône élevé, on aperçoit les ruines du château de Kronburg, ancienne forteresse des Starkenberg, conquise par Frédéric à la poche vide.

On peut visiter l'abbaye de Cisterciens à Stams. Elle fût fondée, en 1272, par la mère de Conradin, le dernier des Hohenstaufen, avec l'or qu'elle avait amassé pour sa rançon. Enrichie par de nombreuses donations et souvent détruite par les éléments et par les hommes, elle fut reconstruite au XVIIIe siècle. Sa crypte, l'Escurial des Alpes, contient les tombeaux de douze comtes de Görtz et du Tyrol; de Frédéric à la poche vide et de son fils, de ses deux femmes et de sa fille; du duc Sigismond le Riche, de sa femme et de son fils; de la seconde femme de Maximilien Ier; de Rodolphe, prince d'Anhalt; du duc Séverin de Saxe et des enfants de Ferdinand Ier et de Maximilien II. Les portraits de ces princes sont sculptés sur les murs de la crypte.

Si, de Landeck on veut entrer dans le Tyrol par le Vintschgan et Meran, on suit le fameux défilé du *Hochfinstermuntz*. Après avoir admiré

Digitized by Google

l'énorme glacier de Gepaatsch, le plus grand du Tyrol, on atteint Ried, joli village dominé par le château de Sigmundsried et le bourg de Pfunds, au dessous du glacier de Mondin qui se rattache à la chaîne septentrionale de l'Engadine.

La nouvelle route traverse l'Inn sur un pont élégant et monte, insensiblement, le long de la rive droite en partie taillée dans le roc, jusqu'à *Hoch Finstermuntz* où apparaît un groupe de jolies maisonnettes. De là on voit admirablement, dans le fond, l'ancien *Finstermuntz* avec sa tour et son pont sur l'Inn : magnifique coup d'œil sur cette gorge étroite et profondément encaissée par de superbes rochers entre lesquels l'Inn qui sort de l'Engadine se précipite avec un fracas épouvantable.

Il y a diverses voies pour pénétrer dans le Tyrol et chacune a son caractère grandiose ou pittoresque. En venant d'Augsbourg on passe par Fussen. C'est une gracieuse petite ville au bord du Lech, sur une colline couronnée par le château des anciens évêques d'Augsbourg, qui date de 1322. On a restauré la chapelle et la salle des chevaliers dont le plafond en bois a de belles peintures. A côté est l'abbaye de Bénédictines de Saint-Mang fondée en 629 et l'église collégiale de Saint-Magnus en joli style rococo de 1701. C'est là qu'on voit un des plus anciens portraits de Charlemagne, l'étole et la crosse de saint Magnus et une danse macabre assez curieuse.

Le calvaire offre un beau panorama sur le Lech, le Schwansee et le château de Hohenschwangau, ancienne forteresse romaine devenue résidence féodale. Hohenschwangau a été acheté, en 1832, par le roi Maximilien de Bavière qui le fit reconstruire et décorer de belles fresques. On y admire des chefs-d'œuvre de Schwanthaler: deux portebannières au dessus de l'entrée principale; le Marmor bad, bains taillés dans le roc, ornés de nymphes; la Fontaine aux lions.

Parmi les fresques les plus curieuses, on remarque celles relatives à la légende du chevalier du cygne; à la vie des parents de Charlemagne, Berthe aux grands pieds, etc.; aux mœurs des dames et des chevaliers allemands au moyen-âge; à la légende de la Wilkina, analogue au poëme de Nibelungen et retraçant les exploits de Dietrich de

Digitized by Google

Berne qui aurait habité Hohenschwangau, à une époque qu'on ne peut préciser.

Un autre château, Neuschwanstein, bâti par le roi Louis II sur l'emplacement de Verderschwangau s'élève dans un site magnifique, sur un rocher escarpé au dessus du ravin sauvage et de la cascade de la Poellat.

Pour aller à Reuthe on peut suivre les contours de l'Alpsee, joli lac aux rives onduleuses. Pinderplatz est sur une saillie de rocher qui domine les eaux bleues du lac. C'est là que le roi lettré Maximilien venait relire les beaux vers du poëte grec Pindare. La route passe devant la chute du Lech à travers une gorge étroite, pour atteindre la frontière autrichienne.

Près de Reuthe se trouvent les ruines considérables de la forteresse d'Ehrenberg, détruite par les Français en 1800. Elles sont au dessus d'un défilé, sur une montagne isolée toute couverte de pins, le *Schlossberg*. Le défilé est encore fermé par une véritable porte, l'*Ehrenbergerklause*.

La large et verte vallée de Lermos, bornée à l'est par la chaîne du *Wetterstein* a l'aspect le plus imposant. C'est, sans aucun doute, le plus beau passage du Tyrol bavarois. On voit se succéder deux lacs, le *Weissensee* et le *Blindsee*, aux eaux d'un vert foncé, encaissés entre deux hauts remparts de rochers. Plus loin, dans une étroite gorge couverte de pins, sur un cône de rocher au milieu d'un petit lac sombre, le *Fernsteinsee* se dresse le Sigmundsburg, ruine pittoresque d'un fort qui commandait ce passage.

Après Nassereit, on traverse une forêt de mélèzes jusqu'au château de Klamm. A Telfs, on rejoint la route qui vient de Landeck pour aller à Zierl.

Un étroit défilé qui s'ouvre sur la vallée de l'Inn, mène à Kufstein dont l'antique forteresse s'élève sur la rive droite. Elle n'est accessible que d'un seul côté par un sentier des plus escarpés; les vivres et autres objets dont on a besoin y sont hissés à l'aide de grues. C'est aujourd'hui une prison d'État.

De Kufstein on peut, par Rosenheim et Priens, faire une charmante excursion au lac de *Schiensee*. Le lac est grand et d'une courbe gra-

Digitized by Google

cieuse; malheureusement ses rives sont plates, peu accidentées. Il a une certaine célébrité par ses deux îles: la grande, *Herrenwaerth*, l'île des hommes, contient un magnifique parc peuplé de daims, un château et le couvent de Bénédictins qui étaient jadis maîtres et seigneurs de tout le pays. Dans la petite île, *Frauenwoerth*, l'île des femmes, s'élève un couvent de Bénédictines dont le portail est orné de belles statues en pierre. Les fenêtres ne sont pas grillées; les portes sont ouvertes; l'aspect est riant, sans rien de claustral ni de sévère. Il y a, autour du couvent, un village de pêcheurs et de gracieuses maisons de campagne. Entre les deux îles est un îlot, *Krautinsel*, qui servait, dit-on, de potager commun.

Le lac de *Schiensee* est souvent très agité: des vagues courtes, frisées; un vent très violent et glacé; même en été l'eau écumeuse montant à bord du petit steamer qui fait le tour des îles; c'est alors, presque la mer. Les longues chaînes de montagnes de la Bavière et du Tyrol forment le fond du paysage.

A quelque distance du lac on voit le château fameux du chevalier pillard Henri de Stein, taillé dans le roc comme une caverne de brigands.

De la station d'Ienbach après Kufstein, on va visiter le lac d'*Achensee*. Il est à 3,000 pieds au dessus du niveau de la mer et à plus de 3,000 pieds au dessus de ses eaux se dressent les pics superbes des *Rabenspitz* et de l'*Unnütz*.

Le lac, dans sa partie solitaire, est d'une magnifique tristesse. Ses eaux sombres, presque noires, immobiles, baignent le pied d'énormes montagnes qui l'enserrent de tous côtés. Leurs sommets menaçants s'y trouvent réfléchis comme dans un miroir. Au fond du paysage, au dessus d'un premier plan de roches noirâtres se dressent des cimes ardoisées, couvertes çà et là de larges plaques de neige et de glace. Pour contempler le tableau, dans toute sa beauté, il faut monter sur l'une des pentes de verdure qui semblent plonger dans le lac.

Rien de poétique comme de voir glisser silencieusement un bateau au milieu de ces grandes et austères solitudes. Les sommets bruns et nus des montagnes, la sombre et épaisse verdure des forêts qui de leurs flancs descendent vers les eaux du lac où elles semblent

Digitized by Google

s'engloutir; ce lac, immense bassin enseveli au fond d'un précipice; le calme et l'immobilité de ses eaux noires et sans fond; ce silence que rien ne trouble; ce ciel grisâtre ne laissant échapper qu'un rayon de soleil qui va mourir sur les collines lointaines; tout saisit fortement le cœur et le jette dans le rêve, l'extase et comme une mystique admiration.

Les eaux du lac sont d'une profondeur effrayante: elles ont, à certains points, plus de 800 mètres. Les remparts de granit s'élèvent tout droit, à pic, vers le ciel. On ne voit pas un seul être vivant et quand le temps est sombre, le paysage s'harmonise admirablement avec la légende.

Là où se trouve le lac, il y avait autrefois une délicieuse vallée au milieu de laquelle s'élevait un grand et riche village. Les habitants s'abandonnaient à tous les désordres et jouaient aux dés sur les marches de l'église où ils n'entraient jamais. Un jour qu'ils se livraient à leurs plaisirs sacrilèges, un torrent surgissant brusquement de dessous terre envahit la plaine et engloutit le village avec tous ses habitants.

Par les calmes nuits d'été, le pêcheur entend souvent les cloches du village maudit sonner dans la profondeur des eaux.

Si bizarre que soit ce récit, raconté sérieusement aux voyageurs par un des patriarches de la montagne, quand on a contemplé ce paysage étrange, on se sent l'âme toute envahie de mystérieuses émotions et toute prête à croire aux légendes les plus fantastiques.

Le charmant village d'Eben près du lac d'*Achensee* a aussi sa légende pieuse de la célèbre sainte Nothburga, l'humble servante modèle le plus parfait des vertus domestiques, élevée au rang de bienheureuse.

Il est rare de trouver, même en Tyrol, où il y a tant de splendides panoramas, un tableau plus enchanteur que celui dont on jouit des hauteurs de Ziezl couronnées par le *Sollstein*. On a une magnifique vue d'ensemble sur la vallée de l'Inn, les Alpes du Tyrol et la chaîne sauvage où l'Isar prend sa source. Sur un immense escarpement qui domine l'Inn, le fleuve des quarantes glaciers, dont les eaux s'écoulent ici calmes et superbes, entre les saules et les aulnes, se dressent les ruines du château de Fragenstein comme l'avant-garde du géant *Sollstein*.

Digitized by Google

On ignore ses origines. Il fut la résidence favorite de l'empereur Maximilien, le héros du Theuerdank. Ce dernier des chevaliers aimait passionnément le Tyrol et se plaisait à habiter Fragenstein avec Marie de Bourgogne pour laquelle il avait une si vive affection que trente ans après l'avoir perdue, il ne pouvait encore parler d'elle sans être attendri jusqu'aux larmes. On voit son écusson sur le portail de Fragenstein. C'est de là qu'il partait pour la chasse au chamois. Il ne reste debout que la vieille tour du guet; sa plateforme est cachée sous d'épaisses broussailles où se jouent les écureuils.

Le *Martinswand* (muraille de saint Martin) est célèbre par une aventure de chasse de l'empereur Maximilien. La roche nue et escarpée domine le petit village de Zierl. L'Empereur à la poursuite d'un chamois s'était égaré dans les rochers impraticables; il ne s'aperçut du danger qu'au moment où perdant le chamois de vue il se trouva sur le bord d'un affreux précipice. Au-dessus de sa tête se dressait la paroi de granit, à ses pieds s'ouvrait l'abîme. Entraîné par l'ardeur de la chasse, il avait escaladé un pic où nul avant lui n'avait jamais mis le pied.

En vain essaya-t-il de retourner en arrière; dans ce labyrinthe inextricable, il ne se retrouva plus. Il voyait au loin, dans la vallée ses serviteurs qui, de leur côté, aperçurent avec effroi leur souverain en péril. Aucun montagnard ne put avancer sur la muraille de saint Martin dont les sommets avaient toujours passé pour inaccessibles.

Maximilien, selon la légende, resta deux jours dans cette affreuse position. Alors eut lieu une scène solennelle et terrible. Exténué de fatigue et de faim, l'Empereur sent que sa dernière heure est venue. Rassemblant ce qui lui restait de forces, il crie à ses serviteurs de faire venir un prêtre qui bénirait son trépas. La ville entière d'Inspruck et toutes les populations voisines accoururent dans la plaine pour assister à cette mort tragique d'un empereur! Un prêtre revêtu des ornements sacerdotaux montre au prince l'hostie et l'exhorte à mourir en chrétien. Le malheureux Maximilien entendait déjà célébrer ses funérailles. A ce moment suprême apparaît sur la *Martinswand* un grand et vigoureux jeune homme qui tend la main au souverain en lui disant : « Ne désespérez pas, Sire! Dieu ne veut pas qu'un prince comme vous périsse d'une telle mort! » Et prenant Maximilien par la main, il le ramène par un invisible sentier, à travers la roche

Digitized by Google

escarpée. Quand l'Empereur fut en lieu sûr, le sauveur disparut et on ne le revit jamais. On crut à un envoyé de Dieu.

Depuis l'époque où se serait opéré ce miracle, l'ascension du *Martinswand* offre moins de danger et l'on peut arriver à la grande croix de six mètres de haut qui perpétue le souvenir d'un sauvetage aussi extraordinaire.

Ceux qui repoussent la légende rapportent que le sauveur n'était autre qu'un intrépide montagnard dont on cite le nom : Zips, qui fut royalement récompensé et anobli.

Ces lieux étaient prédestinés aux sauveurs de princes. C'est aussi près de Fragenstein que le comte Arco sacrifia sa vie pour sauver celle de Marc-Emmanuel de Bavière. Il reçut en pleine poitrine la balle d'un assassin qui voulait tuer le prince.

Qu'on croie ou non à la légende, ce qui excitera toujours l'admiration du voyageur, c'est le spectacle déroulé sous ses yeux. Aux pieds du *Martinswand* une grande partie du Tyrol se perd au loin dans une vapeur chaude et violacée. L'œil ébloui plonge avec ravissement dans tout un monde de merveilles et arrive des lignes les plus éloignées de l'horizon montagneux aux profondeurs d'une gorge immense, toute béante, jusqu'à 6 ou 7,000 pieds. Le silence solennel de ces hauteurs n'est troublé que par un bruit sourd et éloigné, voix solitaire qui monte du fond des précipices, l'éboulement d'une pyramide de glace, la chute d'une avalanche, la marche lente d'un glacier. Tout frappe l'esprit d'impressions profondes et mystérieuses, tout le dispose à croire même aux apparitions surnaturelles!

II

Inspruck. — La maison au toit d'or. — Le tombeau de Maximilien. Amras: la belle Philippine.

La vallée de l'Inn, si justement célèbre, offre à chaque instant des villages, des clochers, des ruines, des sites historiques ou légendaires. Le moindre hameau a des souvenirs très anciens dont il peut être fier.

Digitized by Google

Plusieurs bourgs, tels que Schwatz, ont le toit de leur église tout recouvert de larges plaques de cuivre étincelant, souvenir des riches mines d'argent et de cuivre qu'on exploitait dans leurs environs.

Mais c'est la nature surtout qui y est merveilleuse. Du Kaiserberg on a la plus magnifique vue sur toute la vallée. C'est comme un serpent fantastique aux innombrables replis d'un bleu vif autour desquels les montagnes du Zillerthal et plus loin de Stubagerthal dressent leurs sommets. En regardant au Nord, on voit surgir les trois pics du *Rittenberg* et les trois dents du *Sonnenwendjech,* du côté de Munich. C'est là qu'est la frontière entre le Tyrol et la Bavière. Plus à droite s'élève le *Grosstreiten* qui forme le demi cercle; puis se succèdent le *Bruenstein*, favori des touristes allemands, le *Riesenkopf*, le *Wildbarm*, le *Greerzhorn,* et le *Spitzstein* enfin le *Wechsel.* Dans tous les sens, les perspectives varient leurs effets. Le cercle le plus rapproché est couvert de forêts épaisses qui donnent une sensation de mystère et ajoute encore à l'impression de beauté et de grandeur; à travers les sombres feuillages apparaissent, par intervalles, des lacs, des cascades, des rochers nus et de fraiches vallées.

Immédiatement au dessous du Kaiserberg s'étend le romantique vallon du Kaiserthal qui offre comme un résumé de toutes les beautés du Tyrol. Tout près est le Hechtsee, joli lac dont on peut faire le tour sur le gazon le plus velouté, formant ici un cap, là une baie avec des jeux d'ombre et de lumière, des nuances de vert et de bleu, un ensemble qui charme surtout par un calme infini. La tradition populaire affirme que ce calme du Hechtsee n'est jamais troublé par les plus violentes tempêtes. Un seul jour, dit-on, en novembre 1755, les eaux du lac furent bouleversées et soulevées en jets furieux. On apprit qu'à ce même moment avait eu lieu le terrible tremblement de terre de Lisbonne.

Inspruck est une belle ville, admirablement située, traversée par l'Inn et la Still. Fortifiée au moyen-âge par le comte Othon d'Audechs qui y batit une forteresse, Ottoburg, elle fut embellie par le comte Frédéric *à la poche vide*, en 1406. Elle devint la capitale du Tyrol à la place de Meran sous Sigismond qui, en 1489, avant de mourir fit don à Maximilien, roi des Romains, d'Inspruck et du Tyrol.

Maximilien adopta Inspruck comme une de ses résidences favorites.

Digitized by Google

Son fils, l'archiduc Ferdinand administra longtemps le pays, attira à sa cour des savants et des artistes d'Italie et d'Allemagne. Inspruck devint alors comme une nouvelle Florence au milieu des Alpes.

En 1665, le Tyrol fut réuni à l'Autriche qui le garda jusqu'en 1806, époque où il fut incorporé à la Bavière par la paix de Presbourg. Les Tyroliens se révoltèrent et soutinrent une lutte terrible, sous la conduite d'Andreas Hofer, l'héroïque aubergiste du *Passeyerthal*. Longtemps victorieux, Hofer finit par être surpris et fusillé à Mantoue, en 1810. Les traités de 1814 restituèrent le Tyrol à l'Autriche.

Les rues principales d'Inspruck sont spacieuses et régulières ; les maisons largement étalées ont de hautes fenêtres à balcons qui leur donnent grand air. L'aspect général est un peu solennel.

Une merveille artistique d'Inspruck est *la maison au toit d'or*.

C'est une jolie construction du commencement du xve siècle. Sur le devant s'ouvre une espèce de *loggia* aux arcades élancées et aux fines nervures. L'intérieur est décoré de fresques; elle est surmontée d'un toit recouvert d'ardoises en écailles, orné de moulures en plomb doré. L'ensemble de la décoration est délicat, fin, exquis. Elle n'a pas une légende poétique, elle fut bâtie par Frédéric à la poche vide qui l'habita.

Cet archiduc de la maison de Habsburg avait reçu en apanage le Tyrol, en 1379. Quinze ans auparavant, Marguerite Maultasch avait cédé tous les droits de ses ancêtres, les comtes de Görtz, au duc d'Autriche Rodolphe IV. Frédéric fut excommunié et mis au ban de l'empire par le concile de Constance, parce qu'il s'était déclaré partisan du pape Jean XXIII. Fait prisonnier, il fut jeté dans un cachot. L'empereur d'Allemagne et les seigneurs des vallées de l'Inn et de l'Adige se partagèrent ses domaines. Mais Frédéric s'échappa, traversa l'*Arlberg* déguisé en minnesinger et parcourut les campagnes en racontant ses malheurs. Il excita les vives sympathies du peuple qui se souleva en sa faveur. Il eut bientôt rétabli son autorité sur le Tyrol et devint très populaire à Inspruck. Pour protester contre le surnom qu'on lui avait donné de *prince à la poche vide*, il construisit la maison au toit d'or et ce qui valut mieux encore pour ses sujets, il laissa son trésor bien rempli. Son fils Sigismond le riche étant mort en 1496 sans héritier, le Tyrol revint à l'Autriche sous Maximilien Ier.

Digitized by Google

L'église des Franciscains est avec la Maison au toit d'or la curiosité artistique d'Inspruck. Sa façade percée d'une rosace gothique n'a pas de caractère; mais l'intérieur est remarquable. Cette sévère église du XIIIe siècle, ses belles et simples colonnes, ses voûtes ogivales, son superbe jubé, tout est décoré de stucs et de peintures dans le mauvais goût italien du XVIIIe siècle. Les moulures, nervures, médaillons et autres ornements sont dorés. C'est d'un triste effet; mais comme contraste au centre de l'église s'élève le tombeau de l'empereur Maximilien. Il se dresse là, majestueusement, au milieu de la nef principale, entouré des statues colossales en bronze des rois, des reines, des guerriers qui forment son cortège.

L'idée est grandiose: l'Empereur est agenouillé au sommet d'un grand sarcophage de marbre noir, revêtu du manteau impérial et tourné vers le maître autel. Les faces latérales sont ornées de bas-reliefs en marbre blanc, représentant les faits mémorables de son règne. Les quatre angles sont soutenus par quatre statues allégoriques: la Justice, la Prudence, la Force et la Modération.

Le tombeau est entouré d'une grille merveilleuse dont les entrelacs, les rinceaux, les feuillages sont d'une légèreté inouïe. Il est impossible d'imaginer plus d'habileté et plus d'élégance. Entre les colonnes de la nef sont rangées les vingt-huit grandes statues en bronze qui entourent le mausolée; elles ont été fondues de 1560 à 1580 et reproduisent presque tous les costumes princiers et guerriers du moyen-âge allemand, ce qui leur donne un réel intérêt historique. Les personnages, choisis un peu suivant la fantaisie des artistes, se rattachent néanmoins par des liens réels ou hypothétiques à la Maison d'Autriche.

Ces vingt-huit colosses de bronze sont là comme les témoins éternels de la grandeur de la race des Habsburg et des hautes destinées préparées à Maximilien par ses ancêtres. Il y a les personnages héroïques ou légendaires dont les liens restent quelquefois inexpliqués: Clovis, Théodoric roi des Ostrogoths, Arthur d'Angleterre, Théodebert duc de Bourgogne, Godefroid de Bouillon. Arthur, seul, revêtu d'une fine armure du XIe siècle, la visière du casque relevé, est élégamment posé et trouve dans sa simplicité même un caractère artististique qui manque aux autres.

Il y a les ancêtres éloignés de Maximilien: Léopold le saint, mort en

Digitized by Google

1136 ; Rodolphe I fondateur de la maison de Habsburg ; Albert I ; Albert II aïeul de Maximilien ; Frédéric III son père.

Une raison qui fit élire Rodolphe comme roi des Romains en 1273, c'est qu'il avait sept filles en âge d'être mariées et que chacun des princes électeurs espérait, en devenant le gendre du nouvel empereur, gouverner sous son nom. Ainsi, dès l'origine, la maison de Habsburg devait justifier le fameux distique latin qui fut comme sa devise :

Bella gerant alii, tu felix Austria nube ;
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus !

Rodolphe d'ailleurs mérita de ses contemporains le surnom glorieux de *Lex animata !* Loi vivante ! On doit le compter au nombre des meilleurs et des plus grands princes qui aient porté la couronne.

L'avènement de Maximilien en 1493 ouvrit une ère nouvelle. Le XVIe siècle, l'époque de Charles-Quint, de François Ier, de Luther, de Calvin, d'Érasme, ce précurseur de Voltaire, est sous tous les rapports politique, religieux et littéraire, le plus grand siècle de l'histoire européenne. Il a mis fin au moyen-âge par la réforme ; a établi entre tous les États des liens nouveaux qui ont créé une science inconnue jusque là, la politique par laquelle agissent et vivent les sociétés modernes.

Maximilien avait 34 ans quand la mort de son père lui laissa la couronne impériale, l'archiduché d'Autriche, les duchés de Styrie, de Carinthie et de Carniole auxquels il joignit, en 1496, le Tyrol, le Brisgau et le Sundgau, à la mort de son cousin Sigismond. Maximilien porta dignement le poids de tant de couronnes.

Vingt-quatre admirables bas-reliefs en marbre de carrare font revivre sous les yeux du voyageur toute la vie de Maximilien. C'est la grande curiosité du tombeau. Séparés par seize piliers de marbre noir, ils sont l'œuvre d'Alexandre Collin de Malines, excepté quatre (on ne sait pas si ce sont les quatre premiers ou les quatre derniers) par les frères Bernard et Arnold Abel de Cologne. L'exécution en est admirable. Les costumes et les armes du temps y sont reproduits avec la plus scrupuleuse exactitude. Ce sont par là des monuments de la plus haute valeur historique.

On assiste au mariage de Maximilien avec Marie de Bourgogne. Elle avait 20 ans à la mort de son père. Fidèle à la parole donnée,

Digitized by Google

elle se décida, entre les nombreux prétendants, en faveur de Maximilien. Ce mariage qui devait avoir de si grands résultats fut célébré le 20 août 1477. Marie mourut, dès 1482, d'une chute de cheval. Elle laissait deux enfants, Philippe le Beau et Marguerite. Le premier qui avait 4 ans lui succéda sous la tutelle de son père. En 1496, Philippe épousa Jeanne la Folle, fille et héritière de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. De cette union naquit Charles-Quint qui, possesseur de la Flandre, des Pays-Bas et de l'Espagne, du royaume de Naples et du Nouveau-Monde à peine découvert, succéda bientôt à son grand-père Maximilien dans la dignité impériale et dans toutes ses possessions autrichiennes. Son frère Ferdinand auquel il céda l'Autriche avait épousé, en 1521, Anne Jagellon depuis unique héritière de Bavière et de Hongrie; il hérita de ces deux couronnes en 1526. La maison d'Autriche régna alors sur une plus grande étendue de pays que Charlemagne n'en avait réuni sous son sceptre. Ainsi d'heureuses alliances réalisèrent ce que n'aurait jamais pu faire la force des armes.... *Felix Austria nube!*

L'un des plus beaux bas-reliefs représente la conclusion du traité d'alliance de Maximilien, en 1496, avec Venise, le pape Alexandre VI, Ludovic Sforza et Ferdinand le Catholique pour arrêter la prépondérance menaçante de la France en Italie. Mais peu après, la ligue de Cambrai réunit l'Empereur, le Pape et le roi de France contre Venise.

On voit, dans un autre bas-relief, Maximilien assiégeant Padoue.

La politique des puissances italiennes changea encore tout à coup. Tous n'ont plus qu'un but: chasser les *barbares*, les Français de toute l'Italie. La bataille de Guinegate où Maximilien, servant aux gages du roi d'Angleterre se bat contre les Français, est merveilleusement représentée en marbre.

François Ier rétablit l'ascendant de la France à Marignan et força Maximilien à signer le traité de Cambrai. L'Empereur mourut en janvier 1519. Il fut admiré de tous, à son époque, comme un chevalier modèle, rompu à tous les exercices du corps et de l'esprit; intrépide dans les tournois, il triompha souvent de ses adversaires en combats singuliers. Aussi habile général que preux chevalier, il inventa même des lances d'une forme nouvelle qu'on adopta partout; il perfectionna l'art de fondre les canons, la fabrication des armes à

Digitized by Google

feu et la trempe des armes défensives. Le premier, il établit une armée permanente. Enfin, il composa sur les diverses branches des connaissances humaines des traités qui prouvent l'étendue de ses études.

« A la mort de l'Empereur, dit Fleurange, feust trouvée une chose fort estrange: car il avait, toute sa vie, faict mener un coffre après lui et pensait ou qu'il feust plein d'argent ou de lettres, ou de quelque autre chose de grande importance; il n'estoit que sa sepulture où il vouloit être ensepulturé; et partout où il alloit feust ce en guerre ou autre part, le faisait mener; et en la fin y feust mis et y est encore. »

Il y avait aussi, originairement, dans le chœur de l'église 23 statuettes appartenant à la décoration du tombeau. Elles représentent des saints ou d'autres personnages, ayant des rapports réels ou légendaires avec la maison de Habsburg.

Le tombeau de Maximilien est unique en son genre. Les statues, quoique très imparfaites sous le rapport artistique, sont d'un puissant effet. L'ensemble général est imposant. On se sent vivement impressionné devant cette scène grandiose, ces rois de bronze venant, dans la mort et dans l'éternité, rendre hommage au grand Empereur agenouillé lui-même devant Dieu. Ce tombeau n'est pas seulement un magnifique cénotaphe élevé à la mémoire de l'illustre Empereur, c'est un monument impérissable à l'honneur de l'antique et glorieuse maison de Habsburg dont toute l'histoire se retrouve dans ces bronzes et ces marbres funèbres.

Il y a, dans l'église des Franciscains, une autre curiosité, la chapelle d'argent. Fondée par l'archiduc Ferdinand II, elle doit son nom à une vierge et à un bas-relief en argent massif qui ornent l'autel. Sur le tombeau de l'archiduc, sarcophage jaune et noir, décoré d'écussons blasonnés et de quatre magnifiques bas-reliefs, est la statue de ce prince en marbre blanc. A côté, est le tombeau de la belle Philippine Welser.

A la gauche du tombeau de Maximilien, s'élève un monument funéraire consacré par le gouvernement autrichien à la mémoire d'Andreas Hofer, l'héroïque aubergiste du Passeyer qui conduisit, tant de fois, les montagnards tyroliens à la victoire. Malheureusement, la statue de Hofer est raide et sans aucun caractère.

Dans un faubourg d'Inspruck appelé Wilten, l'ancienne *Veldidona*

Digitized by Google

des Romains, est l'abbaye fondée, dit-on, au IXe siècle par le géant Haymo. Suivant la légende, ce puissant magicien aurait massacré, là, plusieurs monstres et dragons. On voit à l'entrée de l'église sa statue colossale et celle de son ennemi Thyrsus, par Moll. A côté est la Bartholomaüs Kirchlein, la première église chrétienne du Tyrol.

L'ascension du Lanserkopf, très facile d'ailleurs, offre l'une des plus belles vues d'ensemble sur Inspruck et ses environs. On voit, d'une extrémité à l'autre, d'abord la vallée supérieure de l'Inn jusqu'au *Martinswand* et au Zirl, puis la vallée inférieure dans toute son étendue.

Dans la plaine où le fleuve forme un arc, la ville s'étend, au milieu de la plus riche verdure, si pittoresquement encadrée de ses hautes montagnes qu'elle mérite le nom donné par les Italiens de *Valle deliziosa*.

Cette ceinture de montagnes qui ont jusqu'à 7 à 8,000 pieds de hauteur forme un cadre grandiose. C'est le grand et le petit *Solstein*, le *Schneekerkessel Spitze*, la légendaire *Frauhutt*, cette royale géante changée en pierre et qui vous apparaît avec son fils dans les bras ; sa forme singulière et vraiment féminine s'explique ainsi, d'après la tradition: la reine, d'une race primitive de géants, fut tranformée en montagne pour expier une profanation coupable.

Plus loin, vers le nord se groupent le *Speckker*, le *Glungezer*, le sauvage *Putscherkofel*, le *Habicht* pic de plus de 10,000 pieds. L'espace entre ce pic et l'*Ampferstein* est rempli par les glaciers du *Stubayerthal* et le panorama est complété, à l'ouest, par le *Kalkkogel* et le *Hocheder*.

D'autres sommets moins élevés font comme un deuxième cercle concentrique et l'on ne peut se lasser de contempler ce magnifique spectacle.

Près d'Inspruck, sur le mont Isel, célèbre par les combats que les Tyroliens, sous leur chef héroïque, Andréas Hofer, livrèrent aux Bavarois (en 1809), se dresse un château datant du XIIIe siècle et admirablement conservé dans ses formes extérieures. Construit à mi-côte, sur un escarpement de la montagne, *Amzas* occupe l'emplacement d'une ancienne forteresse romaine.

Ce fut le séjour favori de l'archiduc Ferdinand II et de sa femme dont la beauté est restée à jamais célèbre, Philippine Welser. L'histoire

Digitized by Google

de la belle Philippine a tourné à la légende. Ferdinand d'Autriche, prince de Tyrol, avait dix-neuf ans quand il vit à Augsbourg Philippine Welser, fille d'un riche bourgeois. Il en devint éperdûment amoureux et le portrait authentique de Philippine au musée de Vienne explique cette soudaine et ardente passion. Des yeux bleus d'une douceur qui pénètre, des cheveux du blond le plus finement doré, un teint si pur et si transparent que, d'après la légende, on voyait à travers la gorge diaphane couler la belle couleur pourpre de ce joli vin du Tyrol qu'aimait la princesse, une taille élancée, noble et gracieuse à la fois, une démarche de reine : elle était bien faite pour porter une couronne.

Suivant le récit tyrolien, un mariage secret unit les deux amants qui vécurent quelque temps heureux au château d'Amras. Mais Philippine, comprenant qu'elle était un obstacle à l'élévation du prince son époux, à qui l'Empereur ne pouvait pardonner sa mésalliance, sacrifia sa vie à l'avenir de son bienaimé. D'après une autre version, elle aurait été tuée dans son bain, sur l'ordre cruel de sa belle-mère.

La vérité semble être, au contraire, que l'empereur Ferdinand pardonna à son vaillant fils dont les années s'écoulèrent dans une vie toute de poésie et d'amour auprès de la châtelaine adorée d'Amras. Brillant par son esprit autant que par sa beauté, elle réunit autour d'elle une cour de poètes et d'historiens dont les manuscrits sont encore dans la riche collection du château.

A sa mort, l'archiduc fit frapper une médaille où est gravé le beau profil de Philippine et sur le revers cette exergue : *Divæ Philippinæ!* Les corps du prince et de la princesse reposent dans la chapelle d'argent à Inspruck.

Ferdinand avait réuni à Amras une collection rare de vieilles armures et de curiosités qui fut transférée à Vienne en 1806, quand le Tyrol eut été cédé à la Bavière. On voit encore dans le château diverses antiquités, des sculptures, des mosaïques, les portraits de l'archiduc et de la belle Philippine à différents âges. Les boiseries des voûtes sont entièrement curieuses, surtout dans la salle dite d'Espagne, longue de quarante mètres et large de douze. De la tour du château on a une vue incomparable sur la vallée de l'Inn, du Hall jusqu'au *Martinswand.*

L'extérieur de la construction est sévère et imposant. Les hautes murailles, la tour qui domine les ouvrages avancés qui lui donnent

Digitized by Google

encore l'aspect d'une forteresse, l'ensemble du paysage, tout saisit, et l'on comprend que ce soit là l'un des souvenirs historiques restés les plus chers au peuple tyrolien, à cause surtout de la séduisante image de Philippine Welser.

On voit, dans les jolis bosquets, aux environs d'Amras, errer parfois des jeunes filles aussi belles que pauvres, le regard vague, plongées dans une douce méditation. Elles évoquent l'image de la belle Philippine, lui demandent le secret de son charme vainqueur et rêvent de rois épousant des bergères.

Sur la Tummel platz, on voit des chapelles ornées de tableaux votifs. Une croix porte cette inscription : Aux 8,000 soldats, morts dans les fatales années de 1797 à 1805, inhumés dans ce lieu. Le château était devenu, alors, un hôpital militaire. Les habitants des villages voisins viennent suspendre aux branches des arbres des ex-voto et des guirlandes de fleurs.

III

Le Brenner. — Toblach. — Ampezzo. — Légendes dolomitiques.

Le col du Brenner est le moins élevé du passage des Alpes, le plus ancien qui ait été suivi. Les Romains s'en servaient déjà. Le chemin de fer qui traverse le Brenner est, dans son genre, une véritable merveille. Les travaux gigantesques de l'homme y sont partout dignes de la grandeur même de la nature.

La pente, assez forte dès le début, commence en sortant d'Inspruck. On traverse la vallée de l'Inn et on s'enfonce sous le mont Isel d'où s'échappe le Zill bouillonnant. A mesure que le train s'élève, le paysage si grandiose du Brenner se développe en un merveilleux éventail. Au dessus de la verte forêt, du milieu d'énormes rochers, se dresse le pic imposant de la *Waldrast*. Les Tyroliens vont y adorer une vierge miraculeuse, taillée dans un mélèze. Au delà de la forêt, à droite, est la vallée de *Stubay* célèbre par sa chaîne de glaciers.

Dès le mois d'octobre, le Brenner est sous la neige. Le chemin de fer continue toujours à marcher, même pendant l'hiver, grâce aux chasse-neige et à tout un ensemble de savantes et habiles précautions.

Digitized by Google

On n'a que par intervalles, devant soi, un panorama étendu. C'est, le plus souvent, une suite de décors interrompus où tantôt la montagne apparaît dans sa sauvage grandeur et tantôt par des échappées sur les vallées voisines, la nature des Alpes se montre dans toute sa grâce poétique. Cette route si pittoresque est un éternel étonnement pour le touriste.

Si l'œil éprouve une sorte d'effroi à se reposer sur les masses stériles et inertes des hautes montagnes, l'âme se sent comme agrandie par la scène immense que la vue embrasse. Cette riche verdure au pied même des rochers de glace, ces cascades imposantes, ces pics superbes, ces nuages que l'on voit courir sous ses pieds, les mille effets si variés d'ombre et de lumière, tout cet ensemble est trop au dessus des scènes ordinaires de la nature, pour ne pas produire des sensations aussi vives que profondes.

Le bourg de Matrei est dominé par un vieux castel, le *Matrejum* romain, aujourd'hui le château de Trautson au prince Anesperg. C'est là qu'on a découvert presque toutes les antiquités réunies au château d'Amras.

Après Steinach, le chemin de fer passe d'une rive à l'autre du Sill et traverse la riante prairie de *Valserthal*, au milieu de laquelle s'élève le gracieux village de Saint-Jodoch. Un tunnel demi-circulaire et un long défilé mènent jusqu'au sommet du Brenner. A côté est Brenner-Bad dont les eaux sont renommées. On s'y trouve enfermé dans la montagne toute verte, de ce beau vert émeraude spécial aux hauts sommets des Alpes. Des garçons ou des jeunes filles vous offrent de ces bouquets de fleurettes blanches *Edelweiss*, écloses sur la neige à 5,000 pieds au dessus de la mer. Quelle poésie ont ces petites fleurs, les seules qui puissent vivre encore dans ce froid qui tue!

De Brenner-Bad commence la descente vertigineuse dans la vallée de l'Eisack. De *Schelleberg* à *Pflersch*, sur un assez long parcours, on a un belvédère incomparable sur Gossensass : on voit tous les tours et contours du chemin de fer, de nombreux villages parsemés dans les sites les plus gracieux et au haut de l'immense ceinture de montagnes, les superbes glaciers de *Stubay*. Gossensass est au pied du *Hünerspiel;* on y a une magnifique vue sur les glaciers de la vallée de Pflersch et sur des masses énormes de rochers des plus pittoresques.

Digitized by Google

Sterzing est au centre des trois grandes artères du Tyrol : les vallées de l'Eisack, de l'Inn et du *Pusterthal*, celle-ci commnniquant avec l'Autriche par la Carinthie et la Styrie. Les Romains, après la conquête par Drusus et Tibérius, avaient fortifié ce point nommé *Vipitenum* qui garda, pendant plusieurs siècles, sa forteresse.

Le bourg voisin Freienfeld, terre libre, doit son nom aux victoires remportées par les paysans tyroliens sous l'héroïque Andréas Hofer. Dans une chapelle érigée en mémoire d'un combat gagné en 1797, on lit sur un tableau cette fière inscription : l'ennemi n'ira pas plus loin ! Hofer avait fait de ses montagnards des braves invincibles.

Freienfield a des clochers divinement posés : on dirait des anges prêts à s'envoler. Le sommet du clocher en boule ou en pointe est le plus souvent peint en rouge. A tous les carrefours des chemins, de longs christs en bois, hâves, décharnés, à énorme tête, naïve et rustique, sont encaissés pour être à l'abri des tempêtes. Les châlets sont très haut perchés, dans les montagnes; ils sont très bas et leurs toits très larges, à cause des tourmentes de neige. Sur un roc qu'on a taillé pour faire passer la voie se dressent, à côté l'un de l'autre, une église et un vieux château, ces deux forces du moyen-âge.

Un peu au dessous de Sterzing, là où le val de *Pusterthal* joint la vallée de l'Eisack, les Autrichiens ont élevé les formidables fortifications de Franzenfeste.

Les châteaux de *Sprechenstein* et de *Reifenstein* qui dominent des deux côtés de Sterzing, ont leur légende. Un chevalier de Sprechenstein renommé pour sa vaillance et sa générosité avait l'épouse la plus belle et la plus vertueuse. Le châtelain de Reifenstein s'éprit pour la noble dame d'une violente passion. Se voyant repoussé, la jalousie, la haine le poussèrent au crime. Il épia les deux époux, et un jour où il les vit assis sous un bosquet, tout entiers à leur amour, il lança une flèche acérée qui frappa au cœur le malheureux seigneur de Sprechenstein. Selon la légende, l'assassin fut étranglé par le démon et son âme maudite est sans cesse errante autour du château de sa victime.

On arrive à Franzenfeste dont les deux forts se dominent l'un l'autre; ils sont traversés par le chemin de fer. L'ensemble du fort est imposant; le paysage qui l'encadre, grandiose. La nuit y offre des aspects mystérieux et effrayants; ils justifient les fantastiques récits de villages

Digitized by Google

ou de chevaliers maudits, tourmentés par les génies malfaisants ou la colère céleste.

L'arrivée par la nuit noire, au milieu des guides tyroliens qui ont l'air de brigands, le vent qui souffle en tempête, le torrent de l'Eisack qui donne sa lugubre sérénade, tout impressionne et dispose l'esprit aux plus sinistres légendes.

On va de Franzenfeste à Toblach, le point le plus élevé du *Pusterthal*. C'est là que le Rienz descend vers l'Eisack et l'Adige, la Drave vers le Danube. La Drave, torrentueuse, mugit et écume. Des sorbiers aux fleurs rouges égaient la vue: les prés émaillés de mille fleurs perlées; une cascade qui s'élance avec fracas; des troupeaux dispersés çà et là; la pastorale est complète. Plus loin, se dresse un clocher à boule dorée. Des chalets sont parsemés ou groupés; une prairie onduleuse offre à l'œil toutes les nuances du gazon le plus doux. C'est le hameau de Sillian, qui rappelle les plus jolis sites de la Suisse.

Toblach est délicieux. En face, le village gracieusement encadré de prés et de bois fait tableau. Au fond, on contemple l'horizon dolomitique vers lequel on doit aller pour atteindre Cortina d'Ampezzo qui est le vrai centre des Dolomites.

Dès qu'on s'avance, à travers des échappées de sapins et de mélèzes, on aperçoit le petit lac de Toblach. Toblach est dans un joli site plein de mystère; il est traversé par le Rienz qui descend de la première chaîne du *Monte-Cristallo*. Le chemin est encaissé: c'est une suite de vallons fermés derrière lesquels on découvre de hautes montagnes dolomitiques. Roches énormes qu'on dirait coupées à la hache; ces pierres nues, crues, vertes, grises ou blanches prennent sous les rayons du soleil toutes les apparences de glaciers. On longe de petits lacs aux eaux vertes, immobiles, très profondes, de l'aspect le plus sauvage.

La vallée se resserre de plus en plus: des deux côtés se dressent les roches dolomitiques comme d'immenses fantômes. Ce sont, en haut, les pics nus, aux couleurs pâles, aux surfaces lumineuses. Le torrent mugissant interrompt seul le silence mystérieux de la nature.

On se croirait à cent mille lieues de toute civilisation, dans ce cahos bizarre qui donne l'idée d'un monde fantastique.

Digitized by Google

Après deux heures de marche environ, on voit apparaître les deux maisons de Landro ou Hoellenstein, si bien nommée le rocher de l'enfer. On admire ici dans son magique éclat le *Monte-Cristallo*, le géant dolomitique aux crêtes dentelées, déchiquetées, aux teintes merveilleuses d'un blanc opalin ou d'un rouge ardent. C'est beau, c'est étrange surtout!

L'énorme pyramide de porphyre de la *Creppa Rossa* marque la limite entre les pays parlant allemand et ceux qui parlent italien.

Elle s'élève comme un roi au dessus de ses sujets. Au dessous est la *Schluderbach* sur le sombre défilé de Landro. C'est un cône immense bordé de remparts granitiques, surmonté çà et là de tours, de créneaux, de géants grotesques, de têtes fantastiques. Dans les déchirures des roches s'étalent des glaciers, jaillissent des cascades. C'est un désordre, un fouillis tourmenté, heurté, aussi bizarre, aussi sauvage que le cahos primitif.

Au point culminant du chemin, à *Ospitale* qui était jadis un hospice pour les pèlerins pauvres, il y a un large torrent à sec qui doit devenir terrible l'hiver et qui ajoute à l'ensemble un peu farouche du paysage. C'est très différent de la Suisse, même dans les cimes les plus rapprochées des glaciers. Les dolomites ont je ne sais quoi de saisissant, de mystérieux. Par moments, on se croit transporté dans des paysages lunaires.

La descente vers le Val d'Ampezzo est très rapide et d'aspects variés. Cortina se trouve au cœur d'une vallée enchanteresse. On suit tout le cours capricieux d'une petite rivière qui, par moments, se transforme en torrent. Des deux côtés, les vallons et les collines d'un vert émeraude s'étagent, peuplés de chalets, semés en bosquets.

Les montagnes dolomitiques forment un cadre gigantesque à cette ravissante vallée. Leurs pics immenses rougeâtres, dénudés, décharnés, renferment comme dans une ceinture effrayante ce coin perdu du paradis terrestre. Il y a un contraste étrange entre le vert et riant vallon et les horreurs du cercle dolomitique, presque un cercle du Dante, au crépuscule du soir. Ce sont de monstrueux géants qui gardent le rameau d'or.

Il y a de nombreuses excursions à faire dans les dolomites

Digitized by Google

d'Ampezzo. Le Val de l'Enfer *Hollensteinthal* montre des rochers fantastiques, des forêts ténébreuses, un lac, *Durren see*, dont les eaux noires et immobiles ont quelque chose d'effrayant. On voit les *Drei Zinnen*, les trois tours de pierre qui défient les ascensionnistes.

On escalade le *Monte Piana*. Ce sont d'abord des roches nues, puis une forêt noire; plus loin un pré fleuri, un gazon d'une fraîcheur idéale; des rochers plus escarpés que jamais vous mènent au sommet, un étroit plateau d'où la vue s'étend, immense et vraiment merveilleuse.

Des vallées sur vallées, des précipices, des forêts, des montagnes aux aspects les plus étranges ! En Suisse, les Alpes vous fascinent par leurs neiges éternelles si blanches, si pures qu'elles vous transportent dans l'infini. La fascination des dolomites est tout autre. C'est une nudité saisissante, une solitude de planète morte, et sur toute cette désolation une couleur incomparable. On est saisi d'épouvante, d'horreur même devant ces visions d'apocalypse; mais la fascination vous reprend par l'éclat des nuances merveilleuses qui se succèdent sur les hautes crêtes dolomitiques.

C'est là qu'on éprouve ces sensations grandioses et salutaires de la solitude qui élargit le cœur et fortifie l'esprit. Les paysages dolomitiques sont parfois moins sévères; ils ont alors une poésie vague, triste toujours mais douce pourtant, et singulièrement attrayante. Tel est, près de Cortina, le *Val Buona* si profond, si accidenté, si plein de contrastes imprévus d'ombre et de lumière. Il y a là des millions d'arbres superbes que la main de l'homme semble n'avoir jamais touchés.

Le *Monte Cristallo* élève au dessus sa masse énorme qu'on dirait de cuivre rouge au moment où les rayons obliques du soleil lui donnent une nouvelle coloration. Les trois croix se dressent à plus de six mille pieds, et au milieu de toute cette nature si gigantesque, si tourmentée, si effrayante, Ampezzo apparaît toujours comme un joyau de verdure, donnant la note gracieuse et gaie. Le mont *Tofana*, ce sombre rival de *Cristallo*, a l'aspect encore plus sauvage. Les deux rocs géants sont les gardiens farouches d'une délicieuse beauté, Cortina !

Une autre masse dolomitique également remarquable est la *Guda*, au bas de laquelle s'abrite le joli village de *Sotto-Guda*. On suit un long défilé boisé, où l'on va de suprise en surprise : tantôt une

Digitized by Google

caverne mystérieuse; tantôt un pont jeté sur un torrent furieux; enfin le pas de la *Fedaya* d'où l'on jouit d'une magnifique vue de la *Marmolata* cette autre reine dolomitique.

Une remarque générale, dans ces excursions, est que les pics dolomitiques se trouvent dans des conditions d'isolement les uns des autres tout à fait caractéristiques. Pour faire le tour du mont Blanc il faut huit jours; pour la Yungfrau presque autant; il ne faut que deux jours pour la *Marmolata*. C'est cet isolement qui a motivé la théorie d'après laquelle les dolomites auraient été formés dans une mer profonde, d'une manière analogue à la formation des îles de corail dans l'Océan pacifique. D'autres savants soutiennent au contraire que l'isolement est accidentel, qu'on retrouve les traces d'autres cercles montagneux qui ont été renversés par les violentes convulsions du globe.

Aujourd'hui encore toute cette vallée d'Ampezzo est d'une solidité douteuse. Les habitants sont convaincus qu'un jour ou l'autre elle disparaîtra sous quelque écroulement gigantesque. Les champs glissent souvent, les châlets changent de place. Il y a là comme un reste des perturbations soudaines du chaos.

On comprend qu'au milieu de cette nature dolomitique si bizarre, si extraordinaire d'aspect et de couleur, les esprits des habitants aient toujours été portés aux croyances surnaturelles les plus invraisemblables.

Tous les petits lacs perdus dans ces gorges ont leurs dragons très redoutés des paysans encore naïfs. Ce sont les combats de ces monstres entre eux qui produisent les tempêtes. On dit qu'ils abandonnent, pendant la nuit, leurs humides retraites et traversent l'air, en volant, avec une queue flamboyante qui répand sur toute la vallée de rouges lueurs.

Il est remarquable que dans le Bas-Tyrol, les dragons ne soient jamais regardés comme gardiens de trésors, ainsi qu'on l'a cru chez tous les autres peuples. Une croyance conservée jusqu'à nos jours dans ces populations, est que les dragons ont le pouvoir d'attirer à eux avec leur queue les brebis et les bœufs qui paissent au bord de l'eau.

Les petits lacs près de *Boù* et *Pisciadù* font entendre souvent, dans leurs profondeurs, comme des grondements de tonnerre lointains. C'est que dans ces gouffres s'agitent de monstrueux dragons qui,

Digitized by Google

en se battant, secouent fortement l'eau des lacs. Parfois, la nuit, ils s'élancent d'un lac à l'autre, ce qui est un signe funeste. Ils ressemblent à de longues flammes, quand ils volent par dessus les montagnes et prennent successivement toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. On en a vu voler, pour la dernière fois, un soir d'octobre 1813. Il était neuf heures, la nuit très noire. Tout à coup, le hameau de Pisciadù sembla tout en feu. Un énorme fer rouge parut au dessus de la vallée, dans toutes les maisons brilla une lumière si éclatante qu'elle aurait effacé le soleil de midi, si ardente qu'elle brûlait les yeux. Les bœufs mugissaient dans leurs étables; les paysans étaient terrifiés. On aperçut alors comme un grand faisceau de paille en flammes qui traînait derrière lui une immense queue rouge. En un instant, il passa au dessus de Ghardenaccia, restant visible de très loin jusqu'à ce qu'il disparût du côté de la Bavière.

Les habitants virent dans ce feu du ciel un présage des grands événements de 1813 et 1814 dont la bataille de Leipzig (du 16 au 19 octobre) devait être le sinistre prélude.

C'est surtout dans ces contrées dolomitiques que se sont perpétuées les croyances aux sorciers et aux ogres.

Dans les environs d'Ampezzo, le *Col maudit*, au delà du Pont des Bœufs et en deçà de *Varda*, est un des lieux les plus hantés par l'ogre. Au dessous de la route jaillit une source, au dessus se dressent d'énormes rochers; leurs excavations semblent offrir des retraites naturelles pour des brigands de grand chemin. C'est là que l'ogre du *Col maudit* gardait, disait-on, un riche trésor, enfoui sous les roches. Les habitants de Varda tentèrent, plusieurs fois, de le découvrir. Ils s'égaraient malgré toutes leurs précautions, erraient toute la nuit dans un labyrinthe rocailleux et ne pouvaient retrouver leur chemin que lorsque la cloche du village sonnait l'angélus du matin.

Un jour, un domestique du noble seigneur de Piazza di Sopra menait au marché six paires de bœufs. Au bourg de Pedrace, il se vanta qu'il saurait tenir tête à l'ogre, si celui-ci l'attaquait. A l'entrée de la nuit, il s'engage dans le *Col maudit*. Tout à coup les bœufs effrayés s'échappent vers le sommet du *Sassongher;* lui-même ne distingue plus rien et croit être enfermé dans un sac.

Il entend, sans cesse, au milieu des rochers le cri de l'ogre. L'odeur

Digitized by Google

repoussante qu'il exhalait était si forte que le malheureux paysan tomba évanoui et ne reprit ses sens que le lendemain matin. Il avait la figure ensanglantée, les habits en lambeaux. Après avoir fait le signe de la croix, il reconnut qu'il se trouvait près de la source du *Col maudit*. On chercha les bœufs, on en vit trois comme assommés au dessous du *Sassongher*.

C'est alors que le seigneur de Piazza fit placer un christ sur le sapin au dessus de la source. Les gens du pays sont toujours saisis de terreur quand ils sont forcés de traverser le *Col maudit*. On y voit souvent, à ce qu'ils affirment, un chat noir monstrueux sur un homme tout vêtu de blanc, ou d'autres apparitions effrayantes. On y entend les sorcières danser, surtout le jeudi soir, l'infernale sarabande; elle dure jusqu'à l'angélus du vendredi matin.

S'il y a des légendes sinistres et malfaisantes, il y en a d'autres bienfaisantes et protectrices.

A l'époque des premières invasions barbares, les Lombards vinrent par la voie de Cadore pour piller et incendier tout le pays d'Ampezzo. Les habitants, qui n'étaient encore que de misérables bergers, se virent réduits au désespoir, n'ayant aucun moyen de défense. Ils implorèrent l'appui de la Madone et ce ne fut pas en vain. Les bandes ennemies envahissaient la vallée, quand tout à coup des nuages noirs et épais s'abattirent sur le sol. Les Ampezzans s'échappèrent. Les Lombards, enveloppés d'une nuit profonde, s'entretuèrent jusqu'au dernier. Ce fut la miraculeuse défense de la Madone. A Lancedil on trouve aujourd'hui encore des débris d'armes anciennes qui datent de cette sanglante bataille. Après cette heureuse délivrance, les habitants érigèrent une chapelle votive à la Madone de la défense, restée depuis en grande vénération dans toute la contrée.

IV.

Brixen. — Villages maudits de Rocking et Stainhering. — Trotsburg. — Le minnesinger Ulrich de Lichtenstein.

Après avoir visité les Dolomites, on descend dans la vallée de l'Eisack dont Brixen est le centre. Ce fut longtemps une ville importante, siège

Digitized by Google

des évêques, qui avaient un domaine de plus de 17 milles carrés. Leur palais, entouré de fossés comme un château-fort, était défendu par quatre couleuvrines. L'église cathédrale datait de l'an 360, du temps de Julien l'apostat et du pape Damase. Ce pontife y envoya Saint Gassien qui se fixa à Sebed ou Sabiona, où était un château royal, et y prêcha l'évangile.

La place de la cathédrale, avec ses arbres séculaires et ses hautes constructions, est d'un effet sévère. On passe sous les arceaux d'un cloître ; on admire d'anciennes fresques, des pierres tombales parmi lesquelles celle élevée à la mémoire du minnesinger Ritter Oswald de Wolkenstein qui a été enterré à Neustift, à une heure de distance.

Parmi les chanoines de Brixen, la tradition voulait qu'il y en eût neuf nobles à quatre quartiers, tant de race paternelle que maternelle, et neuf autres, docteurs en théologie et en droit canon. Ce puissant chapitre réunissait ainsi la noblesse et la science. L'évêque, qui était prince de l'Empire et seigneur souverain de Brixen, possédait plusieurs places fortes, notamment Bruneck et Feldez ou Fels en Carinthie. Il avait plusieurs grands officiers tels que le duc de Bavière, comme Grand Maréchal, le duc de Carinthie, comme Grand Chambellan, le duc de Meran, comme Grand Echanson, le duc de Souabe, comme Grand Maître. Mais ces grands officiers se substituaient des *vicarii* qui les remplaçaient aux cérémonies solennelles, surtout du sacre et de l'entrée des évêques.

C'est à Brixen que l'empereur Henri IV fit réunir, en l'an 1080, un concile pour soutenir ses prétentions contre le pape Grégoire VII par lequel il venait d'être excommunié et dégradé.

Brixen dans un site sauvage a, comme Achensee, son village maudit. Au pied de l'un de ces rochers énormes qui bordent la route de Klausen se trouvaient, autrefois, deux bourgs dont l'Eisack arrosait les vertes prairies et les jardins tout en fleurs. Les habitants des deux bourgs se détestaient tellement que, pour se nuire, ils s'efforçaient de détourner de leur courant les eaux de la montagne. Même durant toute la sainte nuit de Noël, on entendait les pioches qui s'acharnaient à creuser un nouveau lit, afin que les voisins fussent privés des eaux, et à ce travail sacrilège les autres répondaient par d'horribles blasphèmes et par des invocations au démon.

Digitized by Google

Les morts de ces villages impies n'avaient pas de repos dans leurs tombes; leurs âmes toujours en peine erraient, la nuit, à travers les campagnes et poussaient des gémissements plaintifs, sans que cet exemple fit revenir les vivants à de meilleurs sentiments. Dieu résolut alors la destruction des deux villages de Rocking et de Stainhering.

C'était un samedi : pas un nuage ne courait sur la cime des montagnes ; le soleil avait brillé tout le jour. Dans les champs, les habitants étaient occupés à charger sur leurs chariots les foins coupés.

Des querelles s'élèvent entre les deux clans ennemis. On s'injurie, on en vient aux mains et cette terre autrefois bénie de Dieu est rougie du sang de nombreuses victimes. Tout à coup le ciel s'obscurcit : la pluie tombe à torrents, le tonnerre gronde avec une telle violence que les vieillards ne se souvenaient pas d'avoir jamais entendu pareil orage. Les âmes damnées des trépassés, obéissant à une puissance implacable, sont elles-mêmes forcées de concourir à la destruction des villages où vivaient leurs fils et leurs parents. Sur la montagne, on voit apparaître de livides fantômes qui arrachent des blocs de pierre et les précipitent dans la vallée, tandis que le torrent furieux, entraînant les terres dans sa course folle, fait écrouler la montagne entière sur le val maudit et le change en un affreux cahos. Après l'horrible ouragan, il ne restait plus le moindre vestige des deux villages ! Les âmes des habitants ensevelis sous l'horrible éboulement ne cessèrent de gémir ; chaque nuit, on les entendait pousser des cris lamentables sur les lieux où jadis étaient leurs maisons et leurs champs ; et dans ces plaintes, les habitants des villages voisins distinguaient les voix de ceux qu'ils avaient aimés.

Quelque temps après, un Brixenois revenait la nuit par le val maudit. Tout à coup, les deux villages engloutis sortirent de terre avec leurs maisons, leurs jardins et leurs champs. Dans la plaine était la charrue avec son attelage de bœufs, mais ni bêtes ni gens ne donnaient signe de vie ; tous semblaient cloués sur place ; les vieilles femmes assises devant leurs portes, les hommes au cabaret, devant les tables chargées de fioles de vin, paraissant jouer aux cartes. Le Brixenois reconnut plusieurs paysans ; il leur adressa la parole, sans recevoir aucune réponse. Affolé de terreur, il courut tout droit à l'église déserte du village dont la porte était ouverte et se jeta au pied de l'autel, en

Digitized by Google

s'écriant : « Seigneur Jésus, sauvez-moi ! » Aussitôt les villages fantômes disparurent et le Brixenois s'enfuit. Depuis lors, on évite avec soin de traverser le val maudit, pendant la nuit.

La nature du pays autour de Brixen est en rapport avec la légende. La vallée de l'Eisack va se resserrant de plus en plus. On entre dans une échancrure où le chemin et le torrent ont peine à se frayer, ensemble, un passage entre deux énormes remparts de rochers au dessus desquels de grands et sombres sapins sont fantastiquement suspendus. A cet aspect grandiose en succède un autre d'un caractère triste et sauvage. Des monts gigantesques, entièrement couverts de forêts de sapins, dressent du fond de la vallée leurs masses effrayantes. A leur port élancé, à leurs formes semblables, à leur hauteur presque égale, on dirait que chacun d'eux a lutté et lutte encore pour fendre les airs plus hardiment et s'élancer plus près du ciel. Un silence sinistre, à peine troublé par le bruissement sourd des eaux, et un demi jour éteint et mélancolique règnent dans ce paysage si resserré et pourtant si majestueux et lui donnent ce calme infini qui appartient, dans la nature, à tout ce qui est vraiment grand.

Quand l'orage se déchaîne, la nuit, à chaque éclair le livide et bleuâtre amphithéâtre des monts apparaît tout entier. Des nuées lourdes et jaunâtres pèsent sur leurs flancs embrasés et le torrent de l'Eisack, dont les éclats de tonnerre couvrent les mugissements, semble rouler un feu liquide. Alors les rochers noirs aux crêtes déchirées se peuplent de fantômes et, tout à coup, l'infernale apparition disparaît pour faire place à la nuit la plus profonde.

On le voit, le paysage est bien le cadre tragique qu'il fallait aux villages maudits.

Klausen apparaît au voyageur comme un des sites vraiment étranges du Tyrol. De vieilles constructions massives avec leurs voûtes romanes et leurs sombres allées qui rappellent les cloîtres ; des ruines de châteaux-forts avec leurs tours crénelées ; des pans de murs recouverts de pampres et de vignes vierges donnent à Klausen un aspect à la fois sévère et riant, tel qu'on n'en voit pas dans tout l'Etschland.

La plus grande curiosité de Klausen est son acropole. Elle a son histoire et plus encore ses légendes pieuses ou profanes qui la rattachent

Digitized by Google

aux transformations successives qu'ont subies les populations tyroliennes. Ce haut rocher sur lequel tant d'existences célèbres ont paru et disparu tour à tour, devait, par sa position même, par son élévation si hardie, attirer successivement les princes fondateurs de domaines et les guerriers démolisseurs. Un récit populaire rapporte que jadis un roi païen, Arostagnes, avait pris possession de la contrée et accumulé d'immenses richesses. Jusqu'à nos jours, ces trésors souvent recherchés sont restés enfouis dans des souterrains introuvables.

Klausen doit son origine à un castel romain, *Sabiona*, qui était construit pour la défense d'un défilé près de Kollmann. C'était la situation la plus favorable au point où la vallée de l'Eisack se resserre. Le castel romain devint château féodal. Le nom même de Klausen, en welche *Kiusa*, signifie clôture. On s'étonne que l'artillerie autrichienne n'ait pas choisi ce bloc naturel, si admirablement isolé, pour servir d'appui aux canons d'une citadelle imprenable.

L'acropole de Klausen parvint à sa plus haute célébrité lorsque les habitants furent convertis au christianisme. De la fin du VIe au Xe siècle, les évêques y résidèrent et, pendant plus de 300 ans, Klausen fut célébré comme le phare de la vraie lumière. Saint Albuin changea cette résidence pour Brixen. Quand les évêques quittèrent le château, les Burgraves de Seben s'y établirent. Au XVe siècle, cette famille s'éteignit et le château échut aux évêques de Brixen. Incendié en 1535, reconstruit en 1685, il devint un couvent de Bénédictines. Quand l'orage gronde sur ce rocher escarpé, dans ce vieux castel transformé en couvent, les voix des religieuses enfermées entre le ciel et le roc ressemblent aux gémissements que pousseraient des âmes du purgatoire. Un christ gigantesque peint sur les murs étend ses bras comme pour protéger ces malheureuses filles enterrées vivantes. Il indique la place d'où, en 1809, une nonne poursuivie par des soldats se précipita dans l'abime.

Les hauteurs de Castelrutt étaient jadis couvertes de châteaux-forts. Là se trouve le vieux castel de Trotsburg qui tomba en ruine, à l'époque de l'invasion des barbares. Comme dans le reste de l'Europe on peut placer cette invasion vers le IIe siècle de l'ère chrétienne.

Le nom même du château de Trotsburg, ou *château de la consolation*,

Digitized by Google

n'apparaît qu'au XIIIe siècle. Du haut de sa roche inexpugnable il dominait tout le pays. C'est avec Amras la plus belle demeure féodale du Tyrol. Ils datent presque de la même époque et offrent des analogies frappantes. C'est le même genre de constructions flanquées de hautes tours carrées à toits en pointes ; on y retrouve les mêmes ouvrages avancés.

Trotsburg, après avoir appartenu aux comtes du Tyrol, eut pour maîtres les seigneurs de Villanders et plus tard ceux de Wolkenstein Trotsburg qui le possèdent aujourd'hui encore.

Cette forte race de Wolkenstein qui fut si florissante, pendant plus de 600 ans, a produit plusieurs hommes remarquables.

On voit dans le château des antiquités romaines et du moyen-âge. La salle des chevaliers contient, entre autres statues, celle d'Oswald de Wolkenstein, le célèbre minnesinger né à Trotsburg en 1365, l'une des gloires de la muse allemande.

Les minnesingers étaient les poëtes des XIIe et XIIIe siècles. La poësie, qui s'était propagée du midi de la France jusqu'à l'Allemagne du nord, avait eu de l'écho dans la Méranie, ce foyer de chevalerie.

Dans son acception étroite, le nom de minnesinger ne s'appliquait qu'au poëte lyrique, à celui qui soupirait des chants d'amour. Dans la réalité, les minnesingers étaient des chevaliers, des gentilshommes dont la vie se partageait entre les périls de la guerre, les pratiques de la religion et les plaisirs de cette galanterie platonique qui charma le moyen-âge. Une telle existence ne pouvait qu'inspirer la poësie. Ils vivaient et chantaient au milieu des cours, à la suite des princes qui, comme l'empereur Frédéric II, le prince Léopold IV d'Autriche, Henri duc de Breslau, Henri d'Anhalt, Herman comte de Thuringe, aimaient et protégeaient les arts. Souvent, à l'exemple des troubadours, ils se disputaient dans des tournois littéraires les dons des princes ou les faveurs des châtelaines.

Les vies des minnesingers se ressemblent toutes. Accueillis dans les cours, dans les châteaux, recevant des seigneurs de riches vêtements, des armes brillantes, de hauts palefrois, s'éprenant de nobles dames et les chantant sous des noms imaginaires, partageant la prospérité et les revers de leurs protecteurs, fidèles à leurs infortunes, flétrissant hardiment le vice et la lâcheté, soumis aux lois de l'honneur, mais

Digitized by Google

n'étant pas toujours des modèles de vertu, telle fut l'histoire d'Oswald de Wolkenstein comme de tous les minnesingers de son époque.

Les péripéties d'une existence des plus aventureuses qui le menèrent de Perse en Angleterre, de l'éclat des tournois et des fêtes à la nuit lugubre d'un cachot dans le roc, restent vivantes dans la mémoire des paysans du Tyrol et sont célébrées par leurs poëtes nationaux. Le corps d'Oswald repose à Neustift et on lui a élevé un monument dans le chœur de la cathédrale de Brixen.

C'est à Brixen, dans un tournoi resté célèbre, que le fameux minnesinger Ulrich de Lichtenstein eut un doigt cassé ; ce qui fut l'occasion de ses aventures si bizarres. Quand on rapporta à la dame de ses pensées que, pour l'amour de ses beaux yeux, il avait perdu un doigt, elle en rit comme d'un mensonge. L'amoureux Ulrich se coupa aussitôt le doigt blessé qu'il fit enchasser d'or pour le placer entre les feuillets du livre de ses poësies, recouvert de velours céladon. Alors, travesti en Vénus, sous des vêtements brodés d'or, d'argent et de perles, il fit une course fantastique à travers la Lombardie, le Tyrol et l'Autriche, précédé partout d'une retentissante proclamation par laquelle la déesse annonçait qu'elle venait apprendre aux chevaliers *à aimer d'un véritable amour et à mériter le retour de leurs mies ;* promettant à celui qui la vaincrait dans un tournoi solennel un doigt en or, talisman précieux ayant la propriété d'embellir la dame à laquelle il serait envoyé et de la rendre à jamais constante en amour. Tout chevalier, averti de l'arrivée de la déesse et qui ne se présenterait pas pour rompre une lance, devait être mis au ban de l'amour et des nobles dames.

La course de Vénus eut le plus éclatant succès et fut l'un des traits les plus curieux de cette période des minnesingers.

Trotsburg produit sur le voyageur une impression toute différente des autres châteaux du Tyrol. Il étonne par sa conservation, gardant encore toute la vie extérieure du XIIIe siècle. Il faut y joindre le charme incomparable du paysage. Les tours et les galeries plongent jusque dans les vallées de Gräden et de l'Eisack. L'antique race des Wolkenstein d'ailleurs est aussi bien conservée que leur manoir. C'est une des rares familles nobles qui aient eu la fortune de garder intacts, pendant six siècles, un nom célèbre et de grands honneurs.

Digitized by Google

C'est de Trotsburg qu'on entre dans le *Grädenerthal* ou vallée de Gräden, en partie couverte de plantureuses prairies. De certains points on embrasse du même coup-d'œil tous ses villages : Saint Ulrich, Saint Jacob, Santa Christina, Santa Maria et le bourg originaire de Wolkenstein. Au milieu se dresse le château de Fischburg, bâti au XVIIe siècle par les comtes de Wolkenstein et ne servant plus aujourd'hui que de métairie.

Le climat du Grädenerthal est très froid. Les produits de la culture ne pouvant pas suffire aux besoins de la population, les paysans ont trouvé des ressources dans l'art de sculpter des objets en bois. En 1824 l'empereur François fonda même à Saint Ulrich une école de dessin et de sculpture qui a prospéré.

Ce qui est très curieux à constater, c'est le caractère primitif qui s'est admirablement conservé parmi ces descendants des premiers colons romains. Leur constitution, leurs mœurs, leurs coutumes, leur langage, tout le prouve. Ils parlent encore un dialecte qui n'est que le latin corrompu. On a beau apprendre aux enfants l'Allemand et l'Italien; ils parlent de préférence le Grädenais que ne comprennent pas les habitants des vallées limitrophes.

Les Dolomites séparent du Grädenerthal le Gaderthal, autre vallée singulière dont la population descend des Rhétiens et des Romains. Elle parle le *Ladino* assez semblable aux dialectes romans des Grisons et de la Savoie. Ce dialecte se subdivise en deux patois : le *Badiotin* et l'*Ennebergin*. Les Badiotes sont les habitants de la partie supérieure du Gaderthal et le nom d'Ennebergthal est plus spécialement réservé à la partie inférieure. Toute cette population a gardé de ses ancêtres la vigueur, la beauté, la frugalité, l'activité.

(A suivre). CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LE FORT PRÉVOTAL DE DOUCIGNY

Commune de Tréfols (*Marne*).

Tréfols, que l'on prononce Tréfou, fut à l'origine un village de la Brie orientale, dite champenoise, situé sur une route ancienne conduisant de Beauvais et aussi de Paris par Meaux à Troyes. Devenu, comme Meilleraye, une station intermédiaire entre la Ferté-Gaucher et Sézanne, Tréfols s'éleva au rang de petite ville ayant ses foires et marchés et comptant parmi ses édifices, outre un couvent de récollets, deux églises, Saint-Capré et Saint-Médard; cette dernière existe encore, on y voit plusieurs pierres tombales intéressantes; parmi les écarts on trouvait une commanderie de Malte, une communauté de Bénédictines, dite les Huit-Dames, réunie depuis à l'abbaye de Sézanne, la Tour à signaux de Villeperdue, le fort de la Roguenelle, et enfin le fort prévôtal de Doucigny qui contribua surtout à son développement en assurant la sécurité des routes et de la cité.

Cependant Tréfols, dont la population aurait atteint le chiffre de sept cent vingt feux, n'en avait plus que quarante en 1784, et cela n'a rien d'étonnant puisque, aux calamités dont cette petite ville eut à souffrir pendant la guerre de cent ans, entre la France et l'Angleterre, pendant les guerres religieuses du protestantisme et pendant celles de la Fronde, il faut joindre d'abord l'amoindrissement de sa juridiction, qui de royale qu'elle fut, ce qui motiva dans la coutume de Meaux une disposition spéciale, reconnaissant à ses bourgeois la qualification de Gens du Roi, fut en mars 1551, après les grands jours de Troyes, subordonnée au bailliage de Château-Thierry et plus tard au Présidial de Provins; en outre l'abandon de sa route, lorsque fut créée, sur

Digitized by Google

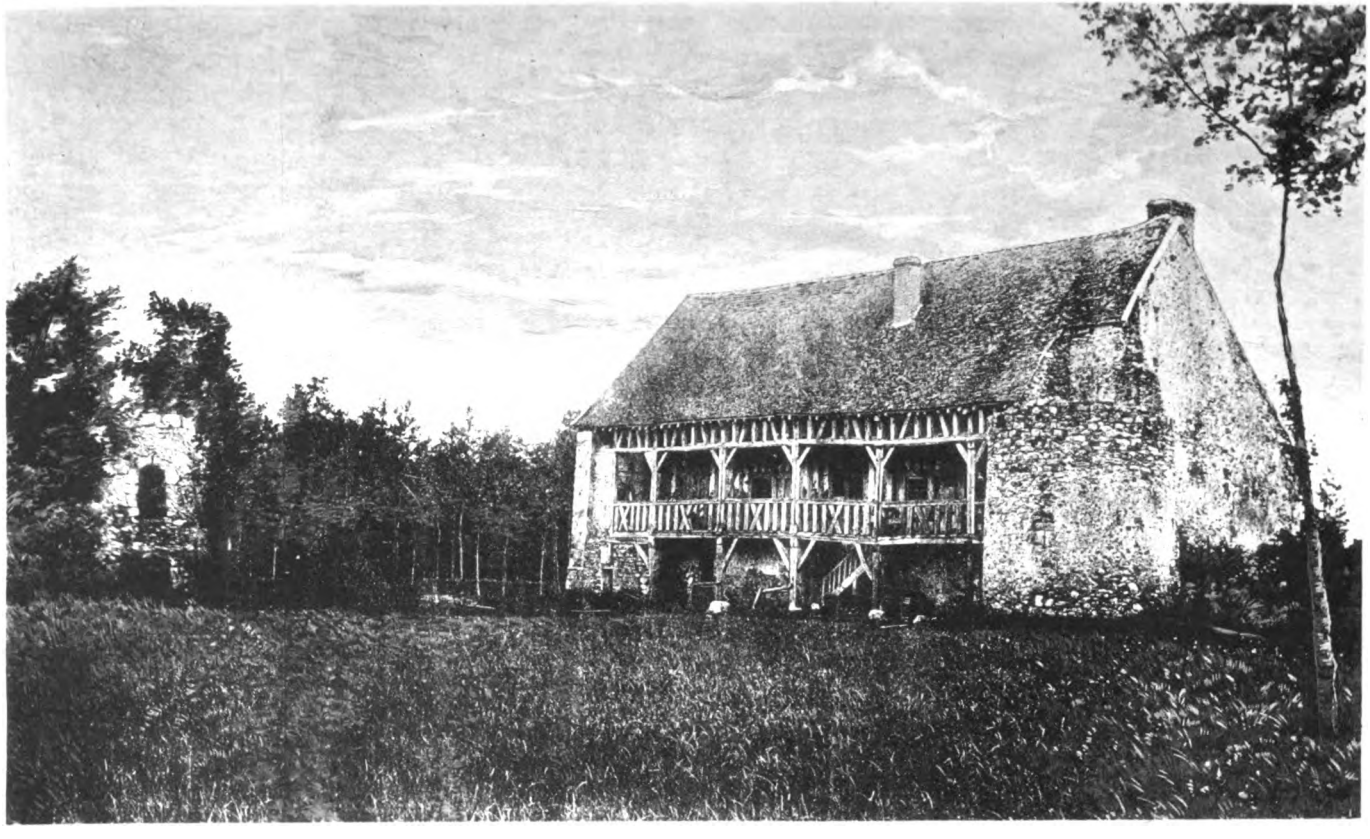

GRAND HOTEL DE LA PRÉVOTÉ DE DOUCIGNY (FAÇADE AU NORD, SUR LA COUR)

D'après une photographie de M. François Carra de Vaux.

Digitized by Google

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

la rive gauche du Grand-Morin celle de la Ferté-Gaucher à Sézanne par Esternay. Tréfols n'a jamais pu se relever de tant de pertes successives et n'est plus aujourd'hui, malgré son chemin d'intérêt commun, qu'une humble commune de deux cent soixante-sept habitants; aussi, grande fut la surprise des trois souverains de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse lorsqu'en 1813, ils arrivèrent pour coucher dans cette localité, que de vieilles cartes leur désignaient comme station de la route de Metz à Paris, route qui n'était plus alors qu'un chemin délaissé, impraticable, semblant leur dire : n'allez pas au delà.

Je viens maintenant à ce qui concerne spécialement Doucigny : si vous suivez la route du Vézier à Morcius, vous apercevez un peu avant Tréfols, à votre droite, les bois, le hameau et les ruines de Doucigny.

L'habitation, hôtel de la prévôté et grand hôtel du fief, est un bâtiment en pierres, couvert en tuiles plates, avec cloisons intérieures et plafonds en charpente; la façade nord-est, sur la cour intérieure de la citadelle, offre aux regards un escalier et deux galeries en bois superposées appliquées à la muraille et couvertes par l'élargissement de la toiture, à l'angle de droite, une grosse tour qui semble avoir été le donjon. Des tours reliées par le mur d'enceinte de la cour, six d'entre elles sont encore debout à une hauteur de trois à quatre mètres; la première à gauche renferme, au rez-de-chaussée, une salle ronde, voûtée en pierres de champ, comme le sont en tuiles les fours de campagne, sans autre ouverture que celle de la porte d'entrée; au dessus est une salle de même dimension à laquelle on ne devait avoir accès que par une échelle; entre les deux tours, qui suivaient sur la même ligne, était la porte de la cour du côté de la ville; après en être sorti et avoir franchi la bayle ou rempart extérieur, ainsi que le fossé plein d'eau, on arrivait au premier ouvrage de défense où l'on observe encore les ruines de salles et souterrains inexplorés, souterrains devant communiquer avec Tréfols et reliant ainsi la citadelle à la ville; les sources étaient abondantes, une d'elles est située dans l'enceinte des fortifications. — Du côté opposé à la cour, au sud-ouest, était un vaste étang aujourd'hui desséché, ombragé au levant et au nord par une forêt séculaire, lequel encadrait de ses dérivations, en larges fossés, l'hôtel et les fortifications dont il complétait le système de défense. — Au rez-de-chaussée du grand hôtel, au pied de l'escalier, sous la galerie,

Digitized by Google

une porte étroite et basse donne entrée à une salle de sept mètres de long sur sept mètres de large, avec cheminée de pignon terminée en forme conique, plafond à solives apparentes et une seule fenêtre rectangulaire sous laquelle devait être le siège du prévost, pour y voir clair en plein jour, car cette pièce devait être celle ou se rendait la justice.

A quelle époque remonte l'édification de l'immeuble que nous venons de décrire? On l'ignore, et néanmoins sa destination et l'état de ses constructions donnent certaines indications à ce sujet. — A l'origine de la féodalité, avant la création des baillages et des présidiaux, les comtes, et après eux les vicomtes, exercèrent la justice et notamment en ce qui concernait le recouvrement de leurs droits fiscaux par les prévôts. Denisart au mot prévôt: « on nomme prévôt un juge inférieur qui décide les affaires en première instance.... suivant les provinces. Les prévôts, châtelains, vicomtes, viguiers sont tous juges du même pouvoir et ne diffèrent entre eux que de nom. » — Sézanne, qui faisait partie du domaine des comtés de Champagne, l'ancienne *Bibe* de la carte de Peutenger, suivant l'opinion de Savy, aujourd'hui la plus accréditée, formait avec Chantmerle et Tréfols une vicomté dans le comté de Champagne, comté dont la capitale, au moins dans la première période, était Troyes. — Troyes avait aussi ses vicomtes qui, dès l'année 1070, étaient héréditaires et qui appartenaient aux plus grandes familles de Champagne, les sires de Monthléry, de Dampierre, de Conflans, des Ursins; je lis dans la *Topographie* de ce diocèse par Courtalon, t. II, p. 427 : « Ils avaient un château où ils résidaient et où ils rendaient la justice, il était proche de l'église de Saint-Nicolas, qui en était, dit-on, la sainte chapelle et qui en aurait reçu la dénomination de *sanctus Nicolaus in castro*. Le château ou hôtel de la Prévôté avec ses annexes occupait un terrain considérable et très fortifié; dans la suite, il fut converti en parloir aux bourgeois où s'assemblait, depuis la Charte communale, le Corps municipal de l'échevinage; au commencement du xve siècle il n'en subsistait plus qu'un tertre formé par les décombres, sur lesquels on éleva un corps de garde ou un beffroy qui a donné son nom à la porte de la ville qui en est proche. On ne sera pas surpris que la justice du comté de Troyes, et plus tard du Roi, depuis la réunion sous Philippe-le-Bel

Digitized by Google

de la Champagne à la couronne, ait eu à Doucigny une résidence fortifiée à l'exemple de celle des vicomtes et prévôts de Troyes; Doucigny d'ailleurs protégeait Tréfols, ses routes et sa banlieue et leur sécurité intéressait non seulement Sézanne, mais les communications de Troyes notamment avec Lagny, où se tenait une des principales foires de Champagne, du 2 janvier à la Mi-Carême, ce qui dut contribuer à faire de Lagny un des greniers de la Brie pour l'approvisionnement de Paris; les foires de Troyes, qui sont mentionnées dès 470, dans les lettres de Sidoine Appollinaire à Saint-Loup, et dès 1188 dans la chronique du moine d'Auxerre et plus tard dans le poème d'Hervis, attribué à Jean de Flagi, prirent un grand développement; elles étaient dans leur état le plus florissant aux XIe et XIIe siècles. F. Berthelot, dans son bel ouvrage sur les *Foires de Champagne*, p. 46, prétend que les fonctionnaires du nom de Prévôt parurent en Champagne vers la moitié du XIe siècle, de 1270 à 1341; si cela est exact, cela me confirmerait dans l'opinion que l'on doit attribuer l'édification ou du moins la fortification de Doucigny non aux prévôts mais aux vicomtes et la faire remonter au plus tard du Xe au XIe siècle. Voici pourquoi: l'importance du fief de Doucigny, ses bois, ses eaux, ses nombreuses tours, ses vastes canaux, les dépenses qu'exigèrent un tel établissement étaient plus en rapport avec la fortune et le rôle d'un comte ou vicomte qu'avec la situation plus modeste d'un prévôt; ajoutons que ces fières constructions laissaient beaucoup à désirer: si les tours sont cylindriques et si toutes ouvertures, tant des tours que de l'habitation, sont encadrées dans des pierres de taille, l'épaisseur des murs ne dépasse guère plus de 80 centimètres et les appareils en pierres brutes sans mélange de briques, avec mortier de chaux et de sable, où le sable trop abondant nuit à la solidité, donne des constructions d'une qualité critiquable. L'hôtel même du fief accuse l'absence de goût et du progrès dans l'art de bâtir; les ouvertures, sans uniformité et sans symétrie, ne sont faites que pour les besoins de l'intérieur; enfin les galeries en bois, l'une plus haute, l'autre plus basse, et l'escalier qui conduit du rez-de-chaussée au premier, ouvertes à toutes les bises et aux frimats du nord, sont en bois équarris, sans aucune sculpture. On sait qu'au IXe siècle la Brie et la Champagne, au moins en partie, furent ravagées par les incursions nor-

Digitized by Google

mandes. Poinsignon, dans sa récente et belle *Histoire de Champagne en Brie*, écrit: « l'année suivante, 889, les pirates envahissaient de nouveau la Champagne, portaient leurs ravages sur le territoire de Saint-Gibrieu près de Chalons-sur-Marne et allaient saccager la ville de Troyes; ce fut, ajoute-t-il, pour cette dernière ville l'occasion de se fortifier, après leur départ pour la Bourgogne, et son exemple fut en cela suivi par plus d'une autre localité, car les Normands ne s'attaquaient point aux lieux fortifiés. Je lis dans l'ouvrage érudit du capitaine Belair sur *Les fortifications anciennes*, p. 384: « Les invasions normandes eurent pour effet de préparer la renaissance de l'art des constructions militaires, avant l'ère de la féodalité et des croisades, pendant laquelle le mouvement commencé allait se continuer activement; au IXe siècle, il n'y avait pas encore d'ingénieurs; on bâtissait sans ordre et sans règle fixe, et les constructions se ressentaient évidemment des troubles de l'époque; les villes qui étaient les mieux remparées étaient celles qui conservaient encore quelques débris de leurs murailles antiques; mais souvent les pierres de ces vieilles défenses gisaient pêle-mêle, les unes sur les autres, arrachées des constructions par le temps ou les ravages des invasions. » Enfin l'abbé Oudin dans son *Manuel d'archéologie religieuse, civile et militaire*, fait remarquer, p. 258, que ce fut surtout au Xe siècle que se multiplièrent les châteaux-forts; que l'art de construire des forteresses se ressentait encore des siècles de barbarie; qu'il fit bien quelques progrès dans le cours du XIe, mais que ce ne fut que vers la fin que s'introduisirent les perfectionnements les plus notables.

Voyons maintenant, autant qu'il est possible, comment et par qui Doucigny fut possédé et habité.

Le Catalogue des actes des comtes de Champagne nous apprend qu'en avril 1210 Isabelle de Chateauvillain et Simon son fils cèdent des serfs à Blanche de Navarre qui leur donne la garde de Milon de Tréfols, de Furbert son frère, de sa femme et de leurs enfants. On ne dit pas si cette famille habitait *Doucigny* et en quelle qualité; mais dans le rôle de la châtellenie de Meaux dressé sous le comte Thibault le chansonnier, de 1249 à 1252, on lit: la veuve de Guillaume des Barres tient à Trefou une maison et tout ce qu'elle y possède, 40 mesures de terre. La dame de Doucigny tient d'elle-même sa maison et autres

Digitized by Google

choses. — D'Arbois de Jubainville, dans son *Histoire des comtes de Champagne*, t. IV, p. 461 raporte ceci: Beraud de Mœrcœur ou de Marquail, comme on prononçait alors souvent, fut le gouverneur de Champagne, choisi par Henri III. Avant l'avènement de ce prince, il avait été administrateur de ses domaines en Champagne ». On lit en note: « En juin 1270 il avait, avec Jacques de Doucigniaco (de Doucigny) acheté pour lui le château de Beaufort. »

En 1370 Sézanne était apanagé à la duchesse d'Orléans; le bailli de Sézanne, Guyart de Bassole, rendit une sentence en faveur du frère Nicole Bruyant, titulaire de la Commanderie, contre le prévôt au sujet de droits féodaux aux Rouilly et à Grenay et sur le parvis de l'hôpital, sous réserve des droits du Roi et de la haute justice de la duchesse d'Orléans. On voit par l'*Histoire de Château-Therry* de l'abbé Poquet, t. Ier; p. 338, au sujet de la Prévôté, que par l'édit de mars 1551, le roi Henri II ayant créé les Présidiaux afin d'éviter l'encombrement des recours au Parlement et les frais occasionnés par les distances, Trefols releva de celui de Château-Thierry et, en 1638, de celui de Provins. Il existe même une déclaration du 9 mai 1567 en forme de règlement pour le ressort de la prévôté de Tréfols dépendant du baillage de Sézanne; enfin un arrêt du Parlement du 25 mai 1687, validant la saisie de la terre de Montmirail, à l'encontre du ministre Louvois comme acquéreur des Dames La Trémouille de Noirsmoutier, prescrit la publication, notamment en la prévôté de Trefols les audiences tenant; nous n'oserions dire que les audiences de la prévôté de Trefols se tinssent alors à Doucigny.

La prévôté royale de Sézanne, par suite de l'hérédité de ses titulaires, était devenue vénale et divisible ainsi. La famille de Mesgrigny qui, en 1408 en avait acquis quatre douzièmes de Odouard de Lenharrée, en possédait vers 1642 les six douxièmes. Barthélemy nous la montre exercée à Sézanne par un tribunal composé d'un prévost président, d'un juge enquêteur, d'un rapporteur des défauts, d'un procureur et d'un greffier; elle fut réunie au bailliage par l'édit de novembre 1738. J'ai sous les yeux un acte de vente du 19 mars 1653, dans lequel le notaire Chanterel se qualifie notaire royal héréditaire au bailliage de Sézanne et prévosté de Tréfols.

Digitized by Google

Voyons maintenant en quelles mains passa successivement le domaine de Doucigny :

Chalette, dans sa *Statistique historique de la Marne*, f° 2, se borne, au sujet des chatelains de Doucigny, à cette courte mention : « Cette seigneurie passa dans les familles d'Ancienville, de Boubers, d'Orglande. » Sur la famille d'Ancienville je trouve ceci : Ancienville est un village dans la vallée de l'Ourcq; la famille des seigneurs de ce nom est connue dès 1442; ses armoiries sont de gueule à trois mortiers d'or, emmanchés d'argent; elle posséda les seigneuries d'Ancienville, Villiers-aux-Corneilles, Réveillon et *Doucigny*; un de ses membres devint seigneur de Réveillon par son mariage avec une fille de Simon de Saint-Benoit; il fut bailly de Sézanne; Claude d'Ancienville meurt en 1548 grand prieur de France; quatre ans après, Jacques d'Ancienville, baron de Réveillon, était échanson ordinaire du roi; en février 1557 on trouve le contrat de mariage de Claude d'Ancienville, seigneur de Villers, *Doucigny*, La Rivière et Magneux, vicomte d'Osmont, bailly de Sézanne; ce fut de son temps, en 1567, que les Huguenots saccagèrent et brûlèrent Sézanne et le prieuré de Bellau. En 1592, Claude d'Ancienville rend foi et hommage à Henri IV pour la terre d'Esternay, qu'il avait reçue en dot de Judith Raguier, issue d'une famille de zélés protestants; le fils qui naquit de ce mariage, Pompé d'Ancienville se ruina par ses dissipations, la terre d'Esternay passa à la famille du Bellay, celle de Réveillon à Michel Larcher, enfin nous trouvons *Doucigny* en possession de la famille de Boubers, dès 1613.

La famille de Boubers, ancienne et considérable famille de Ponthieu, était alliée à celle de Saveuse par le mariage de Catherine de Boubers avec Bon de Saveuse, capitaine général du comté d'Artois pour le duc de Bourgogne en 1465. Une branche de la famille des Boubers, portant sur son écu trois berceaux d'argent sur fond d'or, était fixée dans la Brie; le 2 avril 1556, Louis de Boubers, seigneur de Mardeuil, avait acheté le fief d'Amilly dans la paroisse de Montévrain près Lagny. Le 11 février 1608, sentence du baillage de Sézanne qui émancipe Nicolas de Boubers, fils mineur de Philippe, écuyer, seigneur de Montévrain et de *Doucigny* et de demoiselle Madeleine d'Isque, le dit mineur seigneur de Rieux en partie. — Le 4 janvier 1613 foi et hommage de la terre de Rieux au seigneur de Launay-Renaud par Nicolas

Digitized by Google

de Boubers, seigneur de Montévrain, pour lui et ses frères Philippe et Jean; de ces trois enfants, Nicolas, seigneur de Montévrain et Rieux, épousa Françoise de Lenharrée, fille du seigneur de Tiercelieu et de Anne de Dampierre; il rendit hommage à Aleps de Beauveau pour la terre de Rieux le 4 janvier 1613, et mourut la même année laissant un fils dont la mère eut la garde noble dès le 10 juin. Philippe se fit religieux et Jean, selon Caumartin dans son grand ouvrage sur la noblesse de Champagne, aurait été l'auteur d'une branche dite les Boubers de *Doucigny*. Jean de Boubers eut de son mariage avec Madeleine de Condé, fille de Thomas de Condé, seigneur de Crémy, un fils et une fille; la fille épousa Philippe Lhoste, fils du Seigneur de la Motte de Récy, le fils, Philippe de Boubers de Doucigny, s'allia à Marie de Reilhac, fille du seigneur de Corlieux. Caumartin, qui publiait son ouvrage en 1673, ne poursuit pas au delà la généalogie de la branche des Boubers de Doucigny, mais Philippe vivait encore le 23 janvier 1686, car nous le voyons assister ce jour là, en l'église de Rieux, au baptême d'un petit neveu, Jean de Boubers; il est dénommé dans l'acte comme étant seigneur de *Doucigny*. Jacques de Boubers, le père de l'enfant, avait épousé Louise de Condé, fille du seigneur de Jauvillers, il est qualifié dans les actes maître d'hôtel du roi; on était alors sous le règne de Louis XIV, il devint, tant par succession que par cession des parts de ses co-héritiers, possesseur de la totalité de la terre de Rieux et y mourut en 1683; la famille de Boubers s'y perpétua jusqu'en 1744, époque à laquelle cette terre passa par le mariage de Jeanne de Boubers à la famille Lecladier de Bellejoyeuse.

Ainsi qu'à Rieux, la branche des Boubers de la Brie s'était éteinte à Doucigny, ou du moins y avait été remplacée par d'autres familles, car j'apprends par le livre des recherches de Silvestre sur la Brie, que dès 1764, le chevalier de Sommeyevre, gouverneur de Reims, vendait au marquis d'Ossum, seigneur de Villegagnon, qui fut ambassadeur en Espagne, entre autres terres celle de *Doucigny;* le marquis d'Ossum ne survécut que douze ans à cette acquisition; lorsqu'on inventoria en 1788 les nombreux domaines qu'il laissait en mourant, *Doucigny* figura dans l'inventaire. Le comte d'Ossum, son fils, marié dès 1766 à Geneviève de Grammont, administra si mal sa fortune que sa fille, mariée à Joseph Caumont-Laforce, renonça à sa succession; les biens

Digitized by Google

furent vendus; ce fut sans doute alors ou peu après que la famille d'Orglande devint propriétaire de Doucigny; elle le conserva jusqu'à la Révolution de 1830 qui fit perdre la couronne à la branche aînée des Bourbons. Doucigny fut alors acheté par le célèbre imprimeur Didot qui le revendit presque aussitôt. Ce domaine appartient aujourd'hui aux héritiers de M. Couture, trop bons appréciateurs des précieux souvenirs de nos antiquités nationales pour laisser se consommer la ruine d'un monument aussi curieux que le fort prévôtal de Doucigny, dont le grand hôtel, édifice en pierre et bois, en même temps judiciaire, militaire et civil, est peut-être sans similaire, au moins dans nos contrées, où je ne vois d'analogue qu'une très vieille maison de communauté religieuse, pierre et bois, du même aspect, au hameau de Vaucelle, commune de Boissy-le-Repos, fondée par les Dames de Formoutiers.

A quelle époque doit-on faire remonter la ruine de la forteresse de Doucigny? Si l'on consulte l'*Histoire de Troyes et de la Champagne méridionale*, par Boutiot, t. II, page 247 et suivantes, on y voit que ce fut vers le commencement du xve siècle que la guerre des Anglais et des Bourguignons d'un côté, du Dauphin et des Armagnacs du sang d'Orléans de l'autre, dite la guerre de cent ans, sévit avec le plus d'intensité dans la partie méridionale de la Brie champenoise. — En 1414, les Anglais assiégèrent Sézanne, de Pâques à la saint Jean, s'en rendirent maîtres et de là se portèrent sur Vertus. Peu de temps après, Sézanne rentra sous l'obéissance de Charles VII, qui y plaça comme commandant d'armes un vaillant soldat, Guillaume Marin, lequel obligé de nourrir sa troupe par réquisition dans un pays absolument ruiné, commit de tels excès et déprédations qu'il excita les plaintes les plus vives. Salisbury, gouverneur de Champagne pour le roi d'Angleterre, assisté du sieur de Chatillon, investit de nouveau Sézanne le 24 juin 1424; la défense de Guillaume Marin fut héroïque, mais il fut tué avec deux cents autres combattants; cette fois, d'après des documents récemment édités par Orival, les maisons furent mises à sac et les femmes livrées à la brutalité des vainqueurs; on démolit les fortifications, elles furent depuis rétablies, car Baugé dans les Mémoires qu'il publia en 1781, dit que Sézanne a quatre portes et une fausse porte, que ses murailles sont assez bonnes. Ce fut sans

Digitized by Google

doute aussi à la même époque de 1424 que disparut son château dont Baugé ne retrouvait plus que quelques débris abandonnés.

Doucigny aurait-il échappé au malheureux sort de Sézanne? C'est peu probable; Salisbury avait grand intérêt à assurer à la domination anglaise la liberté de communication entre Troyes et Beauvais, Meaux et Paris, et en respectant la partie inoffensive de l'habitation du prévôt il a dû au moins, lui ou ses lieutenants, faire décapiter ses tours, crever ses murailles et faire tomber les créneaux. Disons cependant que l'histoire ne nous apprend rien de circonstancié relativement au sort de Doucigny pendant la guerre de Cent-Ans.

Le même silence règne sur Doucigny au xve siècle, bien que la Brie orientale ait eu presque autant à souffrir à cette époque qu'aux siècles qui l'ont précédée, en 1566 et 1567. Sézanne fut brûlé et saccagé par les Huguenots; les faits de ce désastre ont été consignés dans la table chronologique des Cordeliers de cette ville. M. Y. de Baye dans sa notice sur Sézanne, empruntant certains développements à cette chronique, écrit ceci : « En 1566, sous le règne de Charles IX, Sézanne fut assiégé par les Huguenots, le prince de Condé et l'amiral de Coligny s'en rendirent maîtres, brulèrent les églises, couvents, abandonnèrent la ville au pillage et mirent le feu partout, tout ce qu'il y avait d'antiquités dans la ville fut consumé et entièrement détruit. » En 1567 ils ruinèrent, dans le voisinage de Tréfols, l'abbaye de Bellau fondée par saint Bernard et Mathieu de Monténirel dans la vallée du Grand Marin; Tréfols ne fut pas épargné car, dès 1561, sa commanderie de Malte fut tellement maltraitée qu'on crut nécessaire de la réunir à celle de Chevru; le silence de l'histoire sur Doucigny n'a rien d'étonnant, d'abord puisque sa forteresse avait dû périr le siècle précédent, ensuite parce que ce n'était pas un établissement religieux.

Enfin le comble d'une désolation qui a laissé un souvenir encore vivant dans les populations de la Brie orientale, et qui acheva l'anéantisssement comme ville de Tréfols, eut lieu lors de la Fronde. Le récit de cette calamité, lu au congrès archéologique de France tenu à Reims en 1861 est ainsi reproduit par l'abbé Boitel, dans son ouvrage intitulé *Beautés de l'histoire de la Champagne*. t. II, p. 515. — « Les ducs de Lorraine et de Wurtemberg envoyèrent des troupes au secours des

Digitized by Google

seigneurs révoltés, pour se rendre au siège d'Etampes; les Lorrains traversèrent la ville de Sézanne, la mirent à contribution, pillèrent son grenier à sel, ravagèrent Esternay, Chatillon-sur-Morin, surtout Tréfols. Les Lorrains indisciplinés, en retournant dans leur pays, renouvelèrent leur brigandage; les peuples eurent singulièrement à souffrir de leur double passage; ils s'établirent de nouveau à Tréfols et y causèrent mille horreurs, de là ils se portèrent sur beaucoup d'autres points : Château-Thierry fut saccagé, Fare-en-Tardenois pillé, Cramille brûlé, Montmirail seul fut épargné parce que le 29 août 1652, le général de cavalerie allemande de Wurtemberg donna une sauvegarde pour préserver cette ville qui était la patrie du cardinal de Retz, instigateur et chef de la Fronde; mais comme les Lorrains avaient établi leur quartier général à *Tréfols*, ils ruinèrent cette ville de fond en comble et massacrèrent les habitants, de sorte que, sur une population de 4,000 âmes, il n'en restait que 150 en 1720. » — On comprendrait difficilement le choix de Tréfols par les Lorrains comme station militaire, centre d'opération dans leur retraite et destruction par eux-mêmes de cette bourgade en pleine décadence, s'ils n'avaient été déterminés à établir là leur quartier général, parce qu'ils trouvaient dans les ruines de Doucigny un cantonnement qui leur offrait un refuge à l'abri des surprises de guerre. Ce qui semble justifier cette hypothèse est la conservation persistante de l'hôtel prévôtal au milieu des ruines.

Ces derniers sinistres avaient lieu alors que Doucigny était en la possession de la famille de Boubers, laquelle, si elle a entretenu l'hôtel du fief, n'a rien fait pour réparer les tours et les murailles de la citadelle; elle ne le pouvait sans doute pas, surtout après l'édit de Richelieu de 1628, qui avait prescrit la destruction des forteresses épargnées par les guerres des rivalités étrangères, religieuses ou féodales. L'abandon fut tel que les pierres, tombant une à une, s'accumulèrent au pied des murs, en se couvrant de ronces, de lierre et de broussailles. L'hôtel même du fief, délaissé par ses maîtres, ne fut plus habité que par de petits cultivateurs ou bûcherons, avec leurs animaux, leurs grains et leurs fourages; le vaste étang, où se réfléchissaient les têtes des grands arbres de la forêt, fut desséché et les fossés furent comblés.

Bon CARRA DE VAUX.

Digitized by Google

DU ROLE ET DE L'AUTHENTICITÉ

DE LA

HARANGUE HISTORIQUE.

Cette année, dans notre séance publique, notre cher et honoré Président[1], avec la hauteur de vues et l'autorité de paroles qui le caractérisent, nous entretenait du premier devoir de l'historien, de ce qu'il appelle justement « la colonne de l'histoire », de la *Véracité*. Il nous montrait ensuite, par de courtes excursions dans l'histoire d'Elisabeth et dans celle de Marie Stuart, quelles difficultés rencontre la poursuite de la vérité, quel temps et quelle peine exige parfois la possession d'un bien si précieux. — C'est pourquoi, à toutes les époques on s'est trop facilement contenté des preuves de seconde main, souvent même de documents apocryphes. — Si donc nous doutons de faits relativement modernes, comment faut-il accueillir les historiens anciens, surtout quand ils font parler les personnages dont ils racontent l'histoire ? En d'autres termes, quel est le rôle et quel est le degré d'authenticité de la harangue historique, dans les écrivains, tant anciens que modernes?

I.

L'histoire n'a d'abord été qu'une forme de la poésie : les *logographes* de la Grèce sont les continuateurs d'Homère, dans un autre genre ; et c'est avec raison que les *Muses* d'Hérodote sont parfois qualifiées de *poëmes*. Cela prouve que, primitivement, écrire l'histoire, ce n'était pas seulement raconter les faits ; c'était encore les animer, les replacer dans leur milieu, les reproduire en quelque sorte aux yeux du lecteur, tels qu'ils ont dû se passer.

(1) M. Wiesener, professeur honoraire de l'Université.

Digitized by Google

Les éléments essentiels de la vie humaine étant la parole et l'action, les premiers monuments historiques offrent des dialogues et des discours, mêlés aux faits qu'ils racontent. Témoin Hérodote, le plus poétique des historiens grecs, probablement parce qu'il est un des premiers, et que la postérité a eu raison de surnommer « le père de l'histoire. » Peintre excellent, nul ne sait mieux donner la vie à un tableau, mettre en scène des personnages et nous faire entendre leurs conversations. Ses fréquents dialogues contribuent particulièrement, en dépit du jugement de Voltaire, à lui donner ce caractère de véracité que nous demandons, et répandent sur ses récits un air de naïveté primitive, qui en fait le plus grand charme.

La harangue proprement dite, plus rare que le dialogue chez Hérodote, remplace en général celui-ci dans les écrivains postérieurs. La raison en est, ce nous semble, que l'éloquence politique, prenant de jour en jour plus d'importance dans la vie des Grecs, le discours devient presque une nécessité dans les récits historiques, tels que les entendait ce peuple éminemment artiste. Puisque l'historien ne devait pas seulement raconter les faits, mais encore les représenter, les peindre avec art et vérité, il lui fallut donner au moins le sens exact des paroles prononcées ; et, comme l'écrivain était lui-même presque toujours un homme politique, un philosophe ou un guerrier, quand il n'était pas le tout à la fois; qu'il avait (cela s'est vu) joué un rôle dans les événements, il a souvent mêlé aux arguments des orateurs ses opinions et ses réflexions personnelles, que la narration courante évitait de laisser paraître. C'est dans les discours qu'il montre les effets et les causes, qu'il initie aux situations respectives. Pour que l'intérêt soit concentré sur un seul point, et, par suite, plus vif, c'est dans les paroles d'un seul personnage qu'il réunit et résume l'ensemble des opinions. Chez Thucydide, c'est Cléon, Nicias, Alcibiade, ou Périclès ; pour Homère, c'était Agamemnon, Achille, Nestor, Andromaque ou Priam. Le poète, ainsi que l'historien, qui en est presque le continuateur et l'émule, nous font mieux connaître ces différents personnages par les paroles qu'ils leur prêtent, et qui sont nées des situations, que si leurs propres paroles eussent été fidèlement reproduites. Où ces héros agissaient de tout leur cœur, mais simplement et pour la seule réussite de leurs entreprises, l'historien, reprenant

Digitized by Google

les faits à distance, avec la double intention de les transmettre et de les peindre, les entoure de toutes les circonstances de temps et de lieux, les place dans leur véritable jour et leur donne une certaine couleur locale, qui leur fait gagner en séduction ce qu'ils perdent du côté de la vérité.

Comme Thucydide, dans ses harangues, caractérisait une situation, se faisait, pour ainsi dire, l'écho de l'opinion publique, il s'y révèle, mieux qu'ailleurs, avec ses qualités et ses défauts d'écrivain : il s'y montre vigoureux jusqu'à la raideur, concis jusqu'à l'obscurité, profond jusqu'à l'impénétrabilité ; aussi, doit-on voir deux Thucydides dans l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse :* l'orateur et l'historien ; l'orateur exact et véridique pour le fond des idées, mais interprète judicieux et indépendant des effets et de leurs causes, des sentiments et des opinions ; l'historien sincère, facile et élégant des hauts faits de sa patrie, auxquels il a pris une si grande part.

Tel nous semble être le rôle des harangues disséminées dans Thucydide, et ce rôle implique le degré d'authenticité qu'il convient de leur attribuer.

Si le VIIIe livre n'en contient presque aucune, ce n'est pas que l'auteur ait voulu changer de manière ; mais tout autres étaient les conditions où il se trouvait : les événements se pressant après le désastre de Sicile, il n'aurait pu, sans manquer de proportions, joindre ses harangues habituelles aux faits si multiples et si variés, qui accaparaient toute son attention, et qui suffisaient pour tenir en haleine l'esprit du lecteur.

On le voit déjà, l'histoire, comme tout ce que faisaient les Grecs, constituait une œuvre d'art avant tout, et l'historien songeait d'abord à ne pas enfreindre les règles d'une composition artistique. Sans doute, il cherchait à posséder des documents authentiques, à retrouver, jusqu'à un certain point, les termes mêmes des orateurs qu'il introduisait, pour les adapter à son récit et les encadrer dans sa narration ; mais l'original était-il trop long, il le résumait ; trop court, il le développait : il allait jusqu'à en altérer le ton, en modifier le sens, à se substituer, avons-nous dit, à l'orateur, pour que sa composition ne manquât ni d'unité ni de convenances. Si la vérité en subissait quelque atteinte, le beau y trouvait son compte, et pour un grec c'était l'important.

Digitized by Google

Ainsi, il est bien certain que Périclès, après l'expédition de Mégaride que lui-même avait conduite, prononça l'éloge funèbre des guerriers, victimes de leur dévouement à la patrie, et dont il avait pu admirer le courage et l'intrépidité. Mais est-il admissible qu'il ait, pour un si petit nombre d'hommes et dans une circonstance si peu importante, prononcé un discours d'une pareil longueur, d'une telle élévation d'idées ; qu'il ait, en un mot, quelque orateur qu'il fût, écrit un morceau d'une éloquence aussi sublime, des pages si profondes et si laborieusement étudiées ? — J'inclinerais à croire, avec Denys d'Halicarnasse, que les paroles rapportées par Aristote (*Rhétorique*, liv. I, chap. VII), sont plus près de la vérité historique ; mais Thucydide, qui n'a rien négligé pour laisser un monument impérissable de cette lutte d'Athènes contre Lacédémone, a mis sur le compte de Périclès, le héros de ces premières années de la guerre, dont personne d'ailleurs ne contestait l'éloquence, un modèle d'oraison funèbre, tel que l'entendait l'art grec. Si ce morceau vise à la pompe, affecte un éclat mal proportionné avec le sujet, il ne fait pas disparate avec le récit historique, puisqu'il contient les réflexions les plus élevées sur le courage, le patriotisme, la destinée humaine et la morale ; on peut même dire qu'il termine artistement l'histoire de cette campagne. Pour l'apprécier à sa juste valeur, peut-être convient-il de ne pas perdre de vue ces paroles de Mme de Staël : « La Grèce, et, dans la Grèce, « l'Attique, était un petit pays civilisé au milieu du monde encore « barbare. Les Grecs étaient peu nombreux, mais l'Univers les regar- « dait. Ils réunissaient les avantages des petits Etats et des grands « théâtres : ce qu'ils disaient entre eux retentissait dans le monde. » Aussi, cherchaient-ils à le bien dire.

L'oraison funèbre roule sur un fonds d'idées commun, que l'historien ou l'orateur exploite à son gré et selon le but qu'il se propose. Périclès a exprimé à sa manière ces idées générales et nécessaires ; Thucydide, les reprenant ensuite, en a fait la magnifique amplification oratoire que nous connaissons ; mais le discours est authentique seulement pour le fond, et non dans la forme. L'auteur, du reste, le donne à entendre, puisqu'il dit en commençant : Περικλῆς ἔλεγε τοιάδε, en non τάδε, qui impliquerait des paroles textuelles. Nous croyons cependant l'adjectif τοιάδε encore trop loin de la vérité.

Digitized by Google

Les lettres grecques nous ont conservé quatre autres éloges collectifs de guerriers morts en défendant la patrie : celui du *Ménexène* de Platon, celui d'Hypérides sur Léosthènes et ses compagnons d'armes, qui perdirent la vie dans la guerre lamiaque, celui de Lysias, et un autre attribué à Démosthène, sur les Athéniens morts à Chéronée. De tous on peut dire à peu près ce que nous venons d'avancer sur le discours de Périclès : ce sont de beaux ornements historiques, ce n'est pas de la véritable histoire, encore moins de l'histoire véritable.

De même chez les Romains, lorsque Cicéron, dans la XIVe *Philippique*, fait l'éloge des soldats de la légion de Mars, morts en combattant contre Antoine, l'orateur a moins en vue d'immortaliser ces héros par un discours officiel, dont le texte passera de bouche en bouche et de génération en génération jusqu'à la plus lointaine postérité, que de développer avec éloquence de nouveaux arguments sur un fonds commun de vérités contre Antoine, qu'il poursuit de toutes les manières. C'est là encore une belle page oratoire, mais c'est loin d'être un discours véridique.

II.

La parole n'est pas donnée à l'homme seulement sous forme de dialogue ou de discours direct ; on trouve encore ce qu'on est convenu d'appeler des discours indirects ; c'est-à-dire des pages où l'écrivain rapporte indirectement les paroles de quelqu'un. — Xénophon, le continuateur de Thucydide, a particulièrement recours à ce moyen de faire parler ses héros. Si, comme son devancier, il leur prête parfois ses sentiments, il le fait, ce semble, avec plus de discrétion et tient moins de compte de l'enchaînement des effets et des causes. Ne serait-ce pas là une raison pour qu'il fût plus près de la vérité ? Il est à supposer qu'on s'éloigne moins des paroles prononcées, quand on les rapporte indirectement, sans aucun appareil oratoire, que lorsqu'on fait, en quelque façon, monter l'orateur à la tribune, que l'on refait son discours selon les préceptes d'une rhétorique savante, dans un but déterminé, qui n'est pas toujours celui que se proposait le personnage en question. Les historiens de la Grèce avaient les coudées franches pour se mouvoir dans de pareils exercices, et devaient se montrer

Digitized by Google

d'autant moins scrupuleux sur l'authenticité de leurs discours, que les rhéteurs exerçaient une profession très estimée et fort importante. On les voit composer des discours pour les accusés, pour les plaideurs, pour les généraux, et il fallait avoir la grandeur d'âme de Socrate pour refuser l'apologie toute faite que lui apporte Lysias. Quoi d'étonnant que les historiens aient cédé à l'usage dans une société où l'art confinait au mensonge, où le plagiat était d'institution publique, où les déclamations d'école passaient sans peine pour des documents officiels ? C'est donc avec une certaine défiance que nous lirons les discours directs, et nous serons moins circonspects à l'égard des paroles rapportées dans le style indirect.

Cette manière d'écrire l'histoire, que les anciens pratiquaient, a été encore exagérée par Polybe, qui substitue le mot *Pragmatie* au titre *Histoire*, tant il se propose d'instruire par une attentive analyse des faits, de leurs causes et de leurs conséquences ! Cette méthode *pragmatique* est bien celle que nous avons reconnue dans l'œuvre de Thucydide, où l'explication des faits prend place, sous forme de discours, à côté du récit, et va parfois jusqu'à le dominer.

En ce qui concerne les Grecs, notre conclusion sera : rôle très important de la harangue historique, qui devient même une des conditions nécessaires du genre ; fonds de vérité incontestable, mais grande liberté prise par l'historien dans la forme, qui varie selon les temps, les personnes et les sujets. Derrière l'orateur, c'est souvent l'écrivain qui s'abrite pour émettre ses opinions personnelles ou ses réflexions sur les faits qu'il raconte; on ne doit donc attribuer à ces harangues qu'une authenticité restreinte, et sur laquelle il est bon de s'entendre.

III.

A Rome, les choses ne se passent guère autrement ; avec cette différence que pour les premiers siècles de la République, l'écrivain, réduit aux minces renseignements fournis par les *Actes* et les *Annales* des Pontifes, doit, s'il veut rapporter des discours, les créer de toutes pièces sur des données assez vagues ; aussi, là, plus encore que chez les Grecs, de la personnalité de l'historien dépend le degré de confiance qu'on doit attribuer aux harangues historiques.

Digitized by Google

Caton l'Ancien, qui s'est montré si longtemps l'ennemi des Grecs, essaya d'appliquer à l'histoire la sévérité de ses principes. — Dans ses *Origines* il inséra quelques uns de ses propres discours, entre autres celui qu'il prononça contre Sergius Galba dans la cause des Lusitaniens (Tite-Live, lib. 49). Ceux-là sont véritablement authentiques. Quand les documents officiels venaient à lui manquer, il se dispensait de faire parler ses personnages, ou résumait leurs opinions. Deux vieux écrivains, dédaigneusement loués par Cicéron dans le *De Legibus* (L. 2), Antipater et Licinius Macer, n'ont pas été aussi consciencieux que Caton : ils ont, paraît-il, jeté dans leur narration des harangues composées pour la circonstance. L'imitation grecque reprend définitivement le dessus avec Lucceius, si apprécié pourtant dans une lettre de Cicéron, et avec Salluste, qui tous deux joignent la pratique de l'éloquence à la rédaction des Annales, avec quelle sincérité ? C'est ce que nous allons rechercher.

Les écrits de Salluste sont la transition entre la vieille littérature romaine et les lettres du brillant siècle d'Auguste. Cet historien garde une certaine indépendance, car il a reçu cette mâle éducation des temps anciens et il n'a traversé, ni les désordres du second triumvirat, ni l'âge despotique d'Auguste, qui « pacifia l'éloquence, comme tout le reste. » D'un autre côté, il éprouve souvent le besoin de déployer ses grandes qualités d'écrivain et de se substituer à la véritable éloquence de la Curie ou du Forum. Quand le *journal* de Rome, nous apprend M. Egger (*Historiens anciens sous Auguste*), lui donnait l'analyse des harangues d'un tribun, quand les *Actes* du sénat lui offraient, au moins en substance, des plaidoyers facilement recueillis par les tachygraphes, comme on le voit dans *Catilina* (44), il recompose ces discours, en tout ou en partie. Cite-t-il une lettre de Lentulus à Catilina, il faut qu'il embellisse d'une période à sa façon ce document quasi officiel. — Ailleurs, dans l'histoire de la *Guerre de Jugurtha*, il semble mieux comprendre les devoirs de l'historien : « Comme l'éloquence du tribun Memmius, dit-il au ch. 30, était célèbre et puissante, j'ai cru devoir *transcrire* ici une de ses nombreuses harangues. » Et il emploie le verbe latin *perscribere*, qui était le mot consacré pour les actes publics. Ce discours, par exception, serait donc un *extrait*, ou même une *copie conforme* de celui que prononça

Digitized by Google

Memmius, et qui aurait été conservé dans quelque dépôt national ou particulier, comme la *torre do tombo* à Lisbonne, les *galeries de Simancas* à Madrid, ou nos *Archives*. — Quoi qu'il en soit, la lecture attentive de ce morceau ne laisse subsister aucun doute sur l'action de l'annaliste : il est peut-être plus authentique que les autres ; mais il est encore loin d'être textuel.

IV.

Celui qui franchement en revint au libre procédé des Grecs, en matière de discours historique, est Tite-Live.

Elève des Rhéteurs, il devait, dans la pratique, suivre l'autorité de leur enseignement. Il était trop romain, et, par nature, trop orateur, pour qu'on pût, quoi qu'il en dise, voir en lui un historien véridique. Il nous voile, si l'on veut, Fabius Pictor, Pison, Valerius Antias, Licinius Macer, Claudius Quadrigarius, Alius Tuberon, Rutilius et tous les autres annalistes, qu'il a lus et consultés; mais il s'est presque toujours substitué à ses devanciers, notamment dans ses discours, qui sont trop parfaits pour être vrais.

Quand on éprouve une émotion vive, des sentiments profonds, les mots, les cris, les larmes vous échappent sans laisser le temps de ranger les preuves, de choisir les expressions, de rechercher les images, ni de préparer les effets. Qui donc reconnaîtrait des femmes éplorées, se jetant éperdues entre les combattants, « au milieu des traits volant de toutes parts » ? Qui donc n'oublie pas les Sabines, pour ne penser qu'à Tite-Live, quand on les entend « conjurer leurs pères, « leurs époux, de ne point verser le sang, sacré pour eux, de leurs « beaux-pères et de leurs gendres ; de ne point souiller d'un parri- « cide le fruit de leurs entrailles, ceux-ci leurs fils, ceux-là leurs « petits-fils? » Ces antithèses nettement marquées, et dans lesquelles l'auteur se complaît, révèlent tout ce qu'il y a de factice dans cette mise en scène. Allez au Louvre, comparez le beau tableau de David, et vous direz sans peine de quel côté est le naturel, de quel côté la vérité.

De même, si l'on plaide dans une assemblée délibérante, ou si l'on adresse des paroles émues à une troupe réunie, on se préoccupe uni-

Digitized by Google

quement de faire valoir ses raisons ; mais compose-t-on son discours à tête reposée, dans le silence du cabinet, sur une situation imposée et d'après des données vagues, alors on devient un artisan de paroles, on fait du style. C'est ce qui arrive presque toujours à Tite-Live. Un dernier exemple va nous le montrer.

Annibal vient de franchir les Alpes ; son armée est réduite à vingt-six mille hommes, harassés de fatigue et manquant de tout. Scipion, avant de le combattre, encourage ses soldats et leur promet une victoire facile sur de pareils adversaires. Les arguments sont puissants, ils sautent aux yeux, quelques paroles bien senties et énergiquement exprimées suffisent. Tite-Live, au contraire, fait prononcer au général romain un discours direct de quatre pages, avec exorde, exposition, réfutation, confirmation et péroraison. Toutes les règles de la plus minutieuse rhétorique ont été scrupuleusement observées. Le style même ne manque pas de recherche. Qu'on en juge par cette peinture : « Ce n'est point aujourd'hui la valeur, mais la nécessité, qui fait « accepter à l'ennemi la bataille ; car le moyen de penser, quand son « armée, intacte encore, a reculé devant nous, qu'après avoir perdu, « au passage des Alpes, les deux tiers de sa cavalerie et de son infan- « terie, il ait trouvé plus de confiance en ses forces ? Mais, direz-vous, « s'ils sont en petit nombre, leurs âmes et leurs corps sont doués « d'une énergie qu'aucune force ne saurait vaincre. Voyez-les : ce sont « des spectres, des ombres : épuisés par la faim, le froid, la saleté la « plus hideuse, froissés, meurtris au milieu des pierres et des rochers. « Ajouterai-je qu'ils ont les articulations gelées, les nerfs raidis par « la neige, les membres paralysés par la glace, que leurs armes sont « brisées, rompues ; leurs chevaux estropiés et boiteux ?... » Ces paroles ne sont-elles pas plutôt d'un rhéteur que d'un général d'armée ? Car on ne peut admettre un instant que ce soit là le discours de Scipion, si tant est qu'il en ait prononcé un dans cette circonstance. C'est si bien la harangue d'un rhéteur que les poètes de l'âge suivant, refaisant ce discours, ou tout autre d'un général à ses soldats dans une situation analogue, n'ont fait que reprendre celui de Tite-Live, presque toujours en l'affaiblissant. Comparez, par exemple, Silius Italicus, *Guerres puniques*, chant IV, vers 70 ; Lucain, chant VII, vers 369, quand il fait parler César avant la bataille de Pharsale.

Digitized by Google

Ainsi donc, M. Taine a raison de voir dans Tite-Live plutôt un orateur qu'un historien. Son talent oratoire est si flexible qu'il se plie à tous les sujets. Tite-Live plaide pour tous les partis indistinctement, plébeiens, patriciens, Romains, Samnites, Grecs, Carthaginois, et cela, sans peine, sans efforts, tant ses idées prennent facilement la forme d'arguments, tant son style revêt aisément les dehors oratoires ! — C'est donc avec circonspection qu'il faut le lire, surtout quand il rapporte les paroles de quelqu'un.

César, dans la rédaction hâtive de ses *Commentaires*, s'offre à nous sous un autre point de vue : il donne l'exemple de la plus grande réserve dans les analyses des nombreux discours qu'il rapporte. Puisqu'il veut, comme il en avait tant besoin, « se concilier les esprits par le souvenir de ses services et fasciner les imaginations par le prestige de sa gloire, » il a intérêt à reproduire presque textuellement les paroles de ses adversaires, qui lui font en général le plus grand honneur. Quant aux siennes, elles nous arrivent sans intermédiaire. Voilà pourquoi les discours indirects fourmillent dans son *journal* militaire, pourquoi aussi nous pourrons leur accorder plus de confiance qu'aux harangues si étudiées et si parfaites de Tite-Live.

V.

Tacite écrit à une époque où une révolution s'opère dans l'art historique des Romains. Certaines vérités, jadis écartées avec soin, commencent à se faire jour dans les annales de l'Empire ; une sorte d'impartialité tend à s'établir, en même temps que l'impulsion donnée aux investigations savantes par Vespasien réduit à néant plusieurs vieilles traditions. Cette réaction se fait sentir dans la philosophie historique de Tacite : il est le premier à jeter dans ses récits de ces courtes pensées incisives, qui impriment comme au fer rouge la honte au front des tyrans. Cependant, la véracité de ses discours n'y gagne pas beaucoup. Il n'est peut-être pas une seule de ses harangues qu'il n'ait soigneusement ornée de toutes les qualités de son puissant génie. Si nous voulons, en quelque sorte, toucher du doigt la méthode de Tacite et juger en connaissance de cause du degré d'authenticité de ses discours, une circonstance heureuse nous le permet.

Digitized by Google

En 1528, on découvrit à Lyon, gravé sur une des tables de bronze que l'on conserve dans cette ville, le discours prononcé par l'empereur Claude, en 48 ap. J.-C. pour faire octroyer le droit sénatorial aux Eduens. Ces deux tables ont été publiées et commentées par M. Zell, en 1833, dans un programme de l'Université de Fribourg en Brisgau ; le contenu s'en trouve aussi reproduit au T. VII de la nouvelle série des mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avec les corrections proposées par Burnouf ; enfin, on peut lire ce texte à la fin du *Conciones rhetoricæ* de M. Jules Girard. Le discours de Claude n'est pas complet, mais les *desiderata* ne sauraient en altérer le sens ni la valeur littéraire et historique.

Après avoir rappelé, dans un style languissant et filandreux, qu'autrefois Rome eut des rois étrangers et qu'elle fut loin de s'en repentir ; que, dégoûtée de la royauté, elle remit le pouvoir aux mains de deux magistrats annuels, créa un dictateur dans les situations difficiles, institua les tribuns du peuple et les tribuns militaires ; que, dans des temps plus rapprochés, Tibère appela au sénat la fleur des colonies et des municipes, et que c'est en Gaule particulièrement que furent faites les meilleures recrues, tant pour les magistratures civiles que pour les fonctions militaires, il arrive à sa conclusion : le droit pour la Gaule chevelue d'avoir des représentants au sénat romain.

Chez Tacite, le sujet s'agrandit, et, par la composition même du discours, Claude se révèle comme un digne élève des rhéteurs : 1° Descendant des Claudius, venu à Rome du pays des Sabins, il est naturel qu'il prenne la parole dans cette circonstance ; c'est là tout d'abord un argument tiré de la personne même de l'orateur.. — 2° Rome a reçu dans son sein de nombreux étrangers ; elle les a même élevés aux premières dignités, et s'en est bien trouvée. Des longues énumérations de Claude rapprochons les phrases nerveuses de Tacite : « Je ne puis ignorer qu'Albe nous a donné les Jules, Camérie les « Coruncanius, Tusculum les Porcius, et, sans remonter si haut, que « l'Etrurie, la Lucanie, l'Italie entière ont fourni des sénateurs. » — 3° Les Gaulois ont été ennemis de Rome ; mais ils ne sont pas les seuls en ce cas. Voilà l'objection ; et l'orateur ajoute : « De toutes nos « guerres aucune ne fut plus promptement terminée que celle des « Gaulois, et rien n'a depuis altéré la paix. » — 4° Qu'importe, dit-il pour

Digitized by Google

conclure, que ce soit une nouveauté ; ce ne sera pas la première, et le temps la sanctionnera, comme les autres.

Tel est ce discours, écrit avec la force, la couleur, la concision de Tacite, « qui abrège tout, parce qu'il voit tout, » nous dit Montesquieu. Si l'on compare maintenant les deux harangues, on en voit clairement les points communs, et il est facile de faire la part de l'art, du talent et de la supériorité de l'historien sur le politique ; mais là encore, toutes ces qualités ne s'obtiennent qu'au détriment de la vérité historique.

Nous sommes donc autorisé à conclure que généralement les discours rapportés par les historiens de l'antiquité roulent sur un fond vrai ; mais que, dans la forme, ils ne sont que des variations plus ou moins habiles, où toutes les ressources d'une rhétorique savante sont mises en œuvre. Habitués que nous sommes à suivre une règle plus sévère, nous cherchons avec une curiosité peut-être un peu maligne des erreurs et des invraisemblances, et nous constatons avec peine, jusque dans la finesse de la composition, des souvenirs de l'école et des traces de l'esprit sophistique.

VI.

Tout naturellement, dans les temps modernes, le goût des harangues historiques a été s'affaiblissant. Quelque sensible qu'on puisse être aux beautés des discours des historiens anciens, on s'est trop habitué à subordonner dans l'histoire la question d'art à celle de l'exactitude, pour songer à y faire entrer des hors-d'œuvre oratoires, comme on met des épisodes dans un poëme.

Chez les nations qui se sont formées au moyen-âge, l'histoire a commencé par les *chroniques*, sorte d'annales selon l'ordre des temps. Nées du besoin de conserver, dans un cercle restreint, le souvenir des faits dignes de mémoire, elles ont, à l'exception de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, notre Hérodote, été rédigées par des hommes qui n'avaient ni les loisirs, ni la largeur d'idées que supposent des compositions philosophiques et savantes : elles sont comme l'enfance et l'apprentissage de l'art historique, et les personnages qu'elles produisent ne sauraient mériter toute notre confiance.

Digitized by Google

Pour la France, l'idéal du genre semble être la *chronique de Saint Denis*. Malheureusement, cette vaste composition reprend notre histoire de trop haut, se jette dans la fantaisie, et, si elle contient nombre de textes originaux, provenant du trésor de la célèbre abbaye, elle les a trop souvent entremêlés de compilations et de rhapsodies, dénuées de tout caractère authentique. Villehardoin, malgré son titre, est le dernier des chroniqueurs français ; tandis que Froissart, en dépit du sien, est le premier de nos historiens : ses héros vivent, parlent et agissent dans tous ses récits. Cependant, il a bien de la peine à se dégager de l'imitation des anciens. En Angleterre, tout en laissant de côté la chronique apocryphe d'Ingulphus, on a celles des Guillaume de Poitiers et de Florence de Worcester ; mais, pour être souvent véridiques, elles exigent encore un sérieux contrôle. En Italie, le chroniqueur Malaspini, et surtout les trois Villani balbutient, pour ainsi dire, des récits enfantins, dans lesquels la prose italienne s'essaie pour les grandes compositions du XVIe siècle. En Espagne, les chroniques sont chevaleresques, comme l'esprit de la nation ; il convient donc d'y faire la part d'une imagination trop ardente. Le Portugal, parvenu plus tard au rang de nation, nous offre tout de suite des chroniques dignes d'intérêt et de confiance. Fernan Lopes, Ruy de Pina et Azurara se recommandent par des peintures vraies, d'agréables descriptions et une fidèle représentation de la société du temps. Les personnages y tiennent un langage qui, vu la proximité des faits et les moyens d'information, doit être très près de la vérité.

L'Histoire ne date réellement que du XVIe siècle. Tandis que Paul Jove, Guichardin et Machiavel se montrent, en Italie, les maîtres de la savante imitation de l'antiquité, avec un degré plus élevé d'authenticité pour les harangues qu'ils insèrent dans leurs compositions, l'Espagne se fait remarquer par les travaux historiques de Herera, l'historiographe sérieux des Indes et de la Castille, par les traités politiques de Mariana, qui, selon Tiknor, « donne un air de sincérité à ses récits par sa foi complaisante aux vieilles chroniques. »

De son côté, le Portugal s'affirme mieux encore, dans cet âge d'or de sa littérature. Pour ne parler ni de Duarte Galvan, ni de Lopes de Castanheda, de Diogo do Conto, d'Osorio, de Magalhaès et de Garcia de Resende, nous mentionnerons seulement les décades de Jean de

Digitized by Google

Barros, l'imitateur de Tite-Live, avec cette différence que, placé aux sources mêmes de l'histoire qu'il raconte, il a pu puiser largement dans les documents officiels. Cependant l'influence de l'antiquité est si forte qu'il vise à l'éloquence, comme son modèle, et qu'il ne craint pas de faire parler longuement ses personnages. Voyez plutôt le discours que Vasco de Gama prononce devant le Samorin de Calicut. Ces interminables harangues, quoique moins apocryphes que celles des historiens de Rome et d'Athènes, nous choquent encore, parce que, déjà au temps de Barros, l'historien se dégage de l'historiographe; il n'inscrit pas seulement les faits dans leur ordre chronologique, il les éclaire l'un par l'autre, il les juge et les apprécie en son nom, sans avoir besoin, comme autrefois, de mettre ses propres réflexions dans la bouche de telle ou telle personne. De là souvent un double emploi dans les harangues des historiens modernes. Ce reproche, on peut encore le faire à la *Vie de Jean de Castro*, écrite au XVIIe siècle par Iacintho Freire de Andrade. Bien que sa narration soit émaillée de traits, que notre Corneille a popularisés parmi nous, qu'elle révèle beaucoup de jugement et un grand esprit d'observation, il a répandu dans son récit des discours soit directs, soit indirects, qui rappellent trop ceux de Thucydide, de César, de Tite-Live et de Salluste, sans avoir pour eux l'excuse des modèles grecs et latins.

C'est ce qui s'est produit, aussi en France, à la même époque; car on ne peut s'empêcher de comparer au langage de Tullus Hostilius dans Tite-Live les solennelles paroles des nobles de Childéric dans Mézeray (*Hist. de France*, T. I, ch. 21 et 22). Bossuet, simplement orateur dans son *Discours sur l'histoire universelle*, n'est historien que dans les *Variations*; Voltaire, biographe dans *Charles XII* et panégyriste dans le *Siècle de Louis XIV*, fait pressentir l'historien seulement dans l'*Essai sur les mœurs;* car, si dans cet ouvrage il est plus véridique, il y laisse souvent percer une révoltante partialité dans ses jugements : c'est un moine laïque, qui prêche pour son couvent.

Pour la sincérité rigoureuse et le renoncement à la composition artificielle, l'Angleterre a devancé la France. Au XVIIIe siècle, nous y trouvons Robertson, chez qui, à défaut de patientes recherches, on doit louer l'impartialité, l'animation et une chaleureuse éloquence; Hume, bibliothécaire de l'ordre des avocats, qui dut profiter de ses

Digitized by Google

ressources bibliographiques pour donner plus de vérité à ses récits ; Gibbon, qui tâcha de compenser, à force d'imagination, d'élégance et de profondeur ce que l'ancienneté de son sujet et l'absence de documents devaient lui faire perdre en crédit.

L'Histoire ne s'est épanouie dans toute sa sincérité, sa grandeur et sa noblesse qu'avec le XIXe siècle. Alors seulement elle remplit toutes les conditions du genre. L'historien fait-il parler un héros, c'est d'après les pièces diplomatiques ou les colonnes du *Moniteur ;* raconte-t-il les événements, même anciens, il a maintenant à sa disposition tous les accessoires : archéologie, paléographie, numismatique, géographie, ethnologie, linguistique, qui lui permettent de rendre au passé la vie, la couleur et le mouvement ; juge-t-il les faits, c'est avec la science multiple d'un homme d'État, d'un stratégiste, d'un érudit et d'un philosophe. Alors, il s'appelle, en Angleterre, Hallam, Macaulay, Carlyle et Froude ; en Allemagne, Droysen, Gervinus, Ranke, Mommsen ; en France, Thierry, Guizot, de Barante, Michaud, Poujoulat, Michelet, Thiers, Mignet, Henri Martin ; et les faits accomplis, ainsi que les paroles prononcées, parviennent au lecteur dans toute leur vie et avec toute leur réalité.

A. LOISEAU.

Digitized by Google

ARTICLES D'HISTOIRE

Publiés dans les Revues françaises.

En rendant compte à la *Société des Etudes historiques* des *Articles d'histoire publiés dans les Revues*, nous pensons montrer le mouvement de cette science dans sa manifestation la plus apparente. Ce sont les Revues, en effet, qui donnent au public l'idée la plus présente de l'état général de la science. Les livres, qui se lisent plus à loisir, et les travaux particuliers d'érudition publiés dans des journaux ou des fascicules s'adressant à un nombre restreint de lecteurs, répondent à d'autres besoins de l'esprit. Un livre n'est souvent que la philosophie d'un penseur isolé, sans action sur la marche actuelle de la science, et les recherches érudites, les monographies, sont les atomes inaperçus d'une œuvre immense, mais impossible à présenter dans son ensemble, et dont les résultats ne se rendent appréciables qu'après plusieurs années. Ce sont ces résultats immédiats que donnent les articles de Revue. Aussi ne s'agit-il ici que des Revues de lecture, et dans ces revues, des articles qui n'ont point un objet trop inaccessible aux lettrés non spécialistes. Aussi ne pourrions-nous, sans sortir du cadre et sans être infidèles à l'esprit qui nous a fait entreprendre ce travail, y comprendre tout ce qui se publie touchant la science historique, même dans ces revues dont l'érudition n'est pas l'objet propre. Si, parfois, nous avons noté, au cours de ces observations, des recherches érudites spéciales, c'est qu'elles se rapportaient, par quelque point, à une préoccupation du moment, ou à un problème d'histoire partout débattu ; si nous avons signalé des articles destinés ensuite à former un volume, c'est qu'ils répondaient à une question nettement et souvent posée dans les polémiques contemporaines. Mais autrement, nous ne mettons à contribution, pour les comptes rendus, ni les grands ouvrages d'histoire ou de philosophie de l'histoire, ni les revues d'anthropologie, d'archéologie, de numismatique, ni même celles qui ont un objet historique déterminé. Le travailleur curieux de

Digitized by Google

cet objet saura bien où trouver les éléments de ces études dans le recueil approprié. Ainsi la *Revue d'histoire des religions*, le *Bulletin d'histoire ecclésiastique*, la *Controverse et le Contemporain*, la *Revue des Etudes juives*, la *Revue d'histoire de la Révolution*, offrent à leur public des travaux dont il nous serait inutile de donner l'indication. Il en est de même du recueil de l'*Académie des Inscriptions* dont l'érudition est l'unique objet. Au contraire, nous relevons parfois un travail historique dans la *Revue de l'Académie des Sciences morales* parce qu'il y est placé pour des côtés philosophiques ou politiques plus directement appréciables à la majorité des lecteurs instruits. De même, nous suivons les articles publiés dans le *Journal des Savants*, parce que la forme oratoire dont ils sont revêtus indique que l'auteur n'a pas renoncé à appeler l'attention générale, et a tendu surtout à vulgariser. Cependant, nous n'en faisons qu'une mention sommaire, parce que ce sont le plus souvent des articles faits sur des livres et qu'il y a peu d'intérêt à relever des opinions sur des opinions ; il suffit d'indiquer l'objet dont la préoccupation a saisi les savants. De même, dans les revues d'une circulation plus rapide, donnons-nous moins de place aux travaux qui ne sont pas d'origine.

Il suit de là que la base et le corps de notre travail ce sont les articles de première main écrits sur un sujet d'histoire assez général et qui, traitant la question en elle-même, ne paraissent pas destinés à être réunis en volume. On relève d'abord les travaux qui ont pour objet d'éclaircir un point contesté, de mettre en lumière un personnage ou un grand fait ; puis, la suite des grands mouvements de sociétés ou de l'esprit humain dans les assemblées ; enfin l'évolution générale de l'humanité.

D'après ces principes, nous devrions écarter de la présente revue des articles, fort intéressants d'ailleurs, mais qui sont des parties de livres, la plupart en cours de publication. Nous ne résistons pas cependant au plaisir de les mentionner, parce qu'ils répondent à des préoccupations du public. Ainsi *l'Empire et l'Eglise sous Gallien*, par M. Paul Allard, (Revue des Questions historiques, janvier), est un fragment qui fait suite à son histoire des persécutions aux deux premiers siècles. Tableau qui paraît fidèle, appuyé sur des recherches consciencieuses. Mais ce n'est pas encore là que la plus étrange époque de l'humanité, le IIIe siècle de notre ère, trouve sa représentation.

M. Lavisse continue dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril, les *Etudes sur l'Histoire d'Allemagne*. C'est un travail considérable ; il s'agit cette fois de la *Conquête de la Germanie par l'Eglise romaine*, qui est l'œuvre de

Digitized by Google

Saint Boniface. On y retrouve les qualités de pénétration à la fois élevée et subtile qui avaient signalé l'*Histoire de l'Eglise sous les Mérovingiens*. La comparaison de Saint Boniface et de Luther nous paraît manquer de justesse.

M. le duc de Broglie poursuit dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril, ses études diplomatiques sur *Frédéric II et Marie Thérèse*. Sans parler de la compétence de l'auteur et de l'éclat de son talent, il faut reconnaître que les jugements en sont dans le sens de l'opinion publique actuelle : mais le dix-huitième siècle, qui en fut témoin, en avait jugé tout autrement.

Les éléments de diplomatique pontificale au moyen-âge que publie M. de Mas Latrie dans la Revue des Questions historiques, 1er avril, sont également la suite d'un grand ouvrage fort utile aux érudits. Dans la même Revue, même date, *Rome, le Directoire et Bonaparte*, par M. Ludovic Sciout, appartient à la série d'études que le même historien a entreprises sur les rapports de la Cour de Rome avec le Directoire : ouvrage utile, plein de faits et de textes, mais non sans déclamation.

M. Taine pense-t-il aussi s'être affranchi des préjugés de son temps dans ses brillants articles sur *Napoléon Bonaparte* ? Ce sont des parties du ve volume en préparation des *Origines contemporaines*. Il semble que, malgré un appel fréquent aux souvenirs des contemporains de Bonaparte, la critique du XIXe siècle ne soit pas encore détachée de la vision du colosse de bronze créée par Béranger, Victor Hugo, Quinet et Thiers. Il le *construit* trop, et il le grandit outre mesure, quelque mal qu'il en pense ; il nous semble que Michelet, malgré la partialité de sa haine, avait donné une note plus juste. C'est que Michelet avait la tradition de l'histoire qu'il écrivait. Né en 1798, il avait entendu son père, son grand père, apprécier l'homme et ses actes. Quand les événements ne sont pas encore si loin, il est plus sûr de se rappeler les discours de ceux qui ont connu, que de faire des fouilles.

M. le baron du Casse a terminé, dans la Revue historique, mai-juin 1887, la série de ses articles sur la *correspondance de Napoléon 1er et ses lacunes*. Les lacunes feraient déjà l'intérêt ; celles que l'auteur comble y ajoutent. Le livre, s'il est réuni, sera consulté avec fruit.

C'est également un fragment d'un grand ouvrage que *la Question d'Orient en* 1839-1841, par M. Thureau Dangin. C'est la continuation de son *Histoire de la Monarchie de Juillet*. L'ouvrage paraît destiné à durer, comme bien documenté. Il n'y faut pas chercher la description des mœurs, ni la vie des personnages, ni le tableau de l'esprit humain. C'est

Digitized by Google

une excellente histoire politique. L'intérêt documentaire se retrouvera également dans les *Mémoires d'un royaliste* de M. de Falloux et en fera le principal mérite, car il ne s'agit même plus ici de la coordination des événements d'une époque.

La *Revue des Deux-Mondes* a publié en plusieurs articles *les Commencements d'une Conquête* par M. Camille Rousset ; il s'agit de l'Algérie, on n'est pas trop déçu de ce qu'on attendait de l'auteur de l'*Histoire de Louvois*.

Il n'est pas sûr, du moins pour nous, que le travail de M. Albert Babeau, dans la Revue historique, mai-juin 1887, *un magistrat de province* sous Louis XIV, Guillaume de Chevandon, de Troyes, 1647-1727, fasse partie d'un de ses livres savants où il restitue la vie privée de l'Ancien Régime ; le sujet s'y rattache cependant.

Ce sont des Comptes rendus, d'après des livres, que les articles qui suivent, insérés dans le *Journal des Savants*. Il faut se borner à les énumérer, afin de donner une idée des questions traitées. Les érudits pourront recourir aux livres mêmes :

Tels sont les articles de MM. G. Perrot : les *Statues de Diane à Délos*. Découvertes de M. Homolle, A Maury. La *tactique au* XIIIe *siècle*, d'après Delpech, Gaston Paris. La *vie des mots étudiés dans leur signification*, d'après M. J. Darmesteter. E Renan : L'*inscription de Mésa*, d'après les Allemands et M. Clermont-Gaaneau ; Dareste : *Coutumes contemporaines et lois primitives*, d'après M. Koveleski ; H. Weis : les *Cavaliers athéniens* d'après M. Albert Martin.

La Revue *Politique et Littéraire*, qui tient à s'appeler *Bleue*, publie un article de M. A. Rambaud sur un ouvrage anglais : Courte histoire de Napoléon 1er par M. Seeley, professeur de Cambridge, traduit par M. Baille. L'article donne les conclusions du livre. C'est ce que nous avons lu de plus raisonnable sur la matière. Il n'indique pas assez explicitement que Napoléon n'était ni plus violent ni plus perfide que beaucoup de ses contemporains mêlés aux affaires, (il n'avait pas de plan, suivait les événements), mais il fait voir que tout autre général aurait à sa place effectué la conciliation que tout le monde demandait entre l'Ancien Régime et la Révolution, entre la France et l'Europe ; et un général de race française, y apportant moins d'imagination et de fougue, serait allé moins loin et eût évité la catastrophe.

Ramenés en présence des articles de première main, et lisibles, publiés dans les revues, nous trouvons surtout des travaux spéciaux que nous appelons d'érudition, non parce que les recherches ont pu

Digitized by Google

être difficiles, mais parce qu'il s'agit de faits ou de personnages, et non de lois ou de l'évolution de l'humanité. Auguste Comte ne se lassait pas de dire que ce qui distingue la science de la simple érudition, ce sont les idées générales, et Proudhon distinguait l'histoire proprement dite ou historiologie, de l'historiographie, ou récit des événements ; c'est à de l'historiographie, et non à de l'histoire que nous avons affaire.

Analyse des Questions historiques, par M. A. Fustel de Coulanges. — Revue des Questions historiques, 1er janvier 1887.

Le savant historien de l'Etablissement des Barbares signale un défaut de l'érudition actuelle qui est l'abus du rapprochement, ce qui fait qu'on extrait d'un texte des indications sur un état social que l'analogie paraît justifier, sans que cependant les faits y concordent, parce qu'on oublie des lois établies. Ainsi d'un récit de Grégoire de Tours on induit tel et tel trait de mœurs franques, parce que les noms sont germaniques, ou tel et tel trait des mœurs gallo-romaines, parce que les noms sont latins. Mais, dit M. Fustel de Coulanges, c'est une idée fausse de déterminer la race d'un homme, même à cette époque, par son nom ; les hommes prenaient les noms qu'ils voulaient. *Franc* est le titre de l'homme constitué en dignité ; *Romain* est l'homme de situation moyenne ou inférieure. Il y aurait à dire. Mais nous avouons notre satisfaction de voir se relever, avec les ressources de l'érudition moderne, l'école de l'Abbé du Bos, si injustement mise dans l'ombre par Montesquieu et Augustin Thierry. Chose inattendue, nous trouverions dans l'un des teutomanes les plus déterminés, M. de Gobineau, bien des faits à l'appui de la thèse de l'abbé du Bos.

Le Saint-Siège et la conquête de l'Angleterre par les Normands, par M. l'Abbé Delarc.— Revue des Questions historiques, 1er avril 1887.

C'est une apologie de l'appui donné par le pape à Guillaume le Conquérant. Il paraît qu'il s'agissait de régénérer l'Eglise saxonne. Quand on apporta à Saint-Simon le livre de son secrétaire, Augustin Thierry, il en fit grand éloge, mais regretta que l'auteur n'eût pas compris que les Normands apportaient la civilisation.

La hanse anglaise, par M. Ch. Gross. — Revue historique, mars-avril.

Il distingue la guilde et la hanse. La guilde est le privilège exclusif

Digitized by Google

du commerce. La hanse est : soit la concession générale de la guilde marchande, soit le privilège d'imposer le tribut sur les marchandises. Il n'y a pas de guilde à Londres, mais une hanse, c'est-à-dire pas de compagnie de marchands mais une commune, une politique de commerce. Londres a sa hanse avant les républiques d'Allemagne.

Correspondance inédite entre Marie d'Agreda et Philippe II, par M. DE CHEVIGNY. — Le Correspondant, 10 février 1887.

Il n'y a rien à objecter à ces documents, mais peu de chose à en tirer.

Etude critique sur les Economies royales. — Gabrielle d'Estrées et Sully, par M. DESCLOSEAUX. — Revue historique, mars-avril.

Sully fut grand ministre, personne ne le nie ; il paraît qu'il fut aussi ingrat, vindicatif, calomniateur et faussaire, à supposer des lettres contre ses ennemis. Et de plus, cela est-il prouvé ? Hélas ! oui !

Les prétentions de Philippe V à la couronne de France, par M. Alfred BAUDRILLART. — Revue des Questions historiques, 1er janvier.

Documents inédits. Mais la question de droit paraît vidée.

La margrave de Bayreuth, par M. Arvède BARINE. — Revue des Deux-Mondes, 15 février 1887.

C'est l'aimable sœur de Frédéric II. On a toujours plaisir à revoir cette famille, et Catt, et Voltaire, et tous.

Le Procès de Lally Tollendal, par M. Hamont. — Revue des Deux-Mondes, 15 février 1887.

Incapable et violent, ni lâche ni traître, nous le savions.

Les idées politiques de Herder, par M. Léon BRUHL. — Revue des Deux-Mondes, 15 avril 1887.

Histoire intéressante du premier romantisme. Caractère difficile et raisonneur vague, Herder est peu intéressant ; ses livres sont vides ; mais qu'il peint bien l'Allemagne chrétienne, biblique, et qui commence à se ressouvenir de ses origines barbares ! Quel chaos, mais si naturel !

Digitized by Google

Etude sur la révolution à Lyon, Châlier, par M. Maurice WAHL. — Revue historique, mai-juin 1887.

Documentaire et apologétique.

Les derniers moments de Lavoisier, par M. GRIMAUX. — Revue des Deux-Mondes, 15 février 1887.

Autre victime. Contrairement à ce qu'on a essayé d'établir, il y a quelques années, c'est la ferme qui était créancière de l'Etat. L'accusation de malversation contre Lavoisier, comme fermier général, était donc injuste.

Le Pape prisonnier à Savone, 1809, par M. MAYOL DE LUPPÉ. — Correspondant, 10 février 1887.

Autre persécution.

Le roi Ernest Auguste de Hanovre, le révérend Allix Wickinson, par Arvède BARINE. — Nouvelle Revue, 1er avril 1887.

Autre intérieur de famille royale.

Le Grand Temple du Puy-de-Dôme, le Mercure Gaulois, et l'Histoire des Arvernes, par M. Paul MONCEAUX. — Revue historique, novembre-décembre 1887.

Savante étude qui dégage de la mythologie gréco-romaine le vrai Mercure gaulois, dieu de la médecine et de la guerre ; tel est son état primitif ; associé à Rosmerta, déesse de la fécondité terrestre et aux déesses *Matræ*, sorte de nymphes dispensatrices des sorts. La guérison des maladies, la surveillance des villes d'eaux, l'intendance des récoltes, la destruction des monstres, le goût des victimes humaines sont ses attributs. Son cortège d'animaux, le bélier, le coq, la tortue et souvent le serpent, enroulé autour de la tête de bélier, ne se rencontrent qu'en pays celtique. Plus tard, ce dieu des combats, toujours en voyage, devient le dieu des transactions, du commerce, aussi est-il figuré avec une bourse. Cela est également indigène. Plus tard enfin, il est confondu avec le Mercure psychopompe des Helléno-Latins, et c'est dans cet état tertiaire qu'il était révéré en Gaule sous les Romains. Le temple de Mercure Arverne a été élevé au 1er siècle de l'Empire, entre le temps d'Auguste et celui de Néron. Il était le centre d'une ville d'eaux. Sur ses ruines s'est élevée la chapelle de Saint Barnabé ; autour se tenait le sabbat, reste des rites de l'ancien dieu, et s'accomplissait tous les ans

Digitized by Google

le pèlerinage de la Saint Jean ; car Mercure est une divinité primitivement solaire, comme l'Apollon médecin des Hellènes. Le pays environnant s'appelle duché de Mercœur et ce nom se retrouve autour des lieux consacrés à Mercure. La suite des religions est visiblement ininterrompue.

L'Ancien Monde et le Christianisme, par M. Paul ALLARD. — Revue des Questions historiques, juillet 1887.

Cet article résume les idées d'un ouvrage de M. de Pressensé, qui porte le même titre, et fera le 1er volume d'un livre intitulé : *Les trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne.* Il y est expliqué que l'histoire est la lutte du bien et du mal ; que le paganisme c'était le mal, que le christianisme c'est le bien ; que la philosophie grecque était vide, à part Platon. C'est un défilé d'idées tellement générales qu'elles en sont vagues, et c'est par abus qu'on appelle du nom d'histoire des morceaux d'éloquence qui n'ont d'autre objet que de discuter du mérite de quelques philosophies ou religions.

Saint Ephrem et ses œuvres inédites, par M. l'abbé MARTIN. — Revue des Questions historiques, 1er décembre 1887.

Ces œuvres inédites ont été retrouvées à Paris, à Rome, et surtout à Londres, par Mgr Thomas Joseph Lancy, qui les a publiées à Malines, en deux volumes latins, l'année dernière. L'article n'est qu'une analyse du livre. Il est écrit au point de vue apologétique. Au point de vue historique, on a toujours plaisir à retrouver Saint Ephrem, qui, en adaptant les hymmes de Gnostique Bardesane, donna tout à coup au culte chrétien un puissant moyen de propagation.

Les mœurs judiciaires au VIIIe *siècle d'après la* Parænesis ad judices *de Théodulf*, par M. G. MONOD. — Revue historique, septembre-octobre 1887.

Des citations bien choisies, des réflexions justes, donnent une idée complète et saisissante de l'état des lois et des mœurs au début de la 2e race des rois francs. C'est une époque violente et ignorante ; ce n'est pas une époque répugnante. La naïveté y est à son comble ; la platitude n'est nulle part. Il est touchant de voir le moine juriste Théodulfe recommander la mansuétude aux juges, au nom des idées chrétiennes. Nous traversons, dans les revues historiques, assez d'époques

Digitized by Google

compliquées, sans principes, quoique à prétentions morales, par exemple la fin du moyen-âge, le XVIIe siècle, pour trouver comme un repos dans la peinture des siècles de fer.

Une campagne de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, par M. le comte DE PUYMAIGRE. — Revue des Questions historiques, juillet 1887.

Le roi de Bohême est ce prince aveugle qui périt à la bataille de Crécy, dans les rangs français où il avait attaché son cheval à ceux de ses compagnons. L'auteur de cet article a cru nécessaire de sauver de l'oubli la guerre que Jean de Luxembourg avait faite dans sa jeunesse avec les chevaliers Teutoniques contre les Lithuaniens. Le personnage lui-même n'a rien qui le recommande particulièrement. Le médecin français qui le soignait à Breslau de sa cécité commençante lui ayant fait perdre l'œil droit, il le fit jeter à l'eau dans un sac. Quand à ses talents politiques, les contemporains ont cru donner une idée suffisante de sa manière, en disant que ses Etats n'allaient pas mal quand il n'y était pas. En effet il fut presque toujours absent et vécut volontiers à Paris. Sa campagne de Lithuanie est l'un des épisodes d'une lutte séculaire où ce qu'on appelle la civilisation du moyen-âge triompha d'un génie national qu'on eût mieux fait de respecter; l'issue n'en fut d'ailleurs ni décidée ni modifiée par les exploits d'un tel agité.

Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VII, ses débuts dans la politique, par M. le comte Albert DE CIRCOURT. — Revue des Questions historiques, juillet 1887.

Cet article, fort bien fait, descend dans des détails peu connus de l'histoire de ces temps troublés: La rivalité des Armagnacs et des Bourguignons. Comme tous les historiens, l'auteur suit le parti des Armagnacs, qui n'était pas, croyons-nous, le parti des hommes éclairés du temps.

Une très ancienne Histoire de France, le manuscrit 5949, A, de la Bibliothèque nationale, par M. Achille DUCHAIRE. — Revue historique, juillet-août 1887.

Ce manuscrit, intitulé *Gesta regni francorum*, est une chronique des événements arrivés de 1057 à 1270. Rédigé au XIVe siècle, il ne paraît

Digitized by Google

être qu'une copie ou paraphrase, avec interpolations, des grandes chroniques de Saint Denis, et ne présente d'autre intérêt que ces interpolations mêmes qui peuvent ajouter, sur certains points, de faibles lumières au récit déjà connu.

Le Servage en Pologne au XVe *siècle*, par M. René de MAULDE. — Revue historique, juillet-août 1887.

Textes intéressants sur l'état des personnes. On ne sait lequel on doit le plus admirer, dans ces époques et peut-être dans toutes, de la subtilité des lois ou de la naïveté des mœurs, du soin avec lequel on fixe à l'avance et en théorie les actions humaines, abandonnées dans la pratique au caprice le plus inconscient. Comment se fait-il qu'un législateur, un administrateur, un juge, se donnent tant de mal pour régir des populations qui s'en donnent si peu pour se conduire, qu'un historien, un romancier, un dramatique, saisissent avec tant de délicatesse des moments de la vie qui ont été gouvernés par tant de violence, et cherchent à donner une image éternelle de ces instants fugitifs ? Je ne vois pas que les historiens tiennent compte de cet écart entre le signe et le fait, entre la loi et les mœurs, qui est pourtant un des facteurs de la vie humaine, et peut-être le plus grand obstacle à la connaissance de la vérité historique.

Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVe *siècle. — L'entreprise de Charles VII sur Gènes et sur Asti*, par M. G. DUFRESNE de BEAUCOURT. — Revue des questions historiques, 1er octobre 1887.

L'étrange idée du roi de France de se faire élire seigneur de Gênes, et l'idée impolitique de soutenir les droits du duc d'Orléans à la succession de son grand-père Visconti, sont des épisodes entre cent qui contredisent fort la fameuse sagesse que les Français, au grand étonnement des historiens étrangers, ont accoutumé d'attribuer à leurs rois. Ces deux tentatives ne réussissent guère. Fregoso, qui devait proclamer Charles VII duc de Gênes, s'empara de la ville sur les gibelins avec l'aide des Français. Une fois entré, il garda la place, procédé peu loyal, mais qui était à prévoir. Pour Asti, les forces de Milan, de Venise et de Florence coalisées taillèrent en pièces les trois mille aventuriers français qui soutenaient les droits du duc d'Orléans. N'était qu'il s'agit d'hommes et que ces massacres n'ont rien de plaisant, on aime à voir échouer la présomption.

Digitized by Google

Le mariage d'un Tsar au vatican, Ivane III et Zoé Paléologue, par le R. P. PIERLING S. J. — Revue des Questions historiques, 1er décembre 1887.

En effet, Ivane III, celui que Voltaire, fidèle à l'euphonie grecque, appelle Jean Basilide, Ivane le libérateur, qui mit fin à la domination des Tatars sur les Russes, épousa par procuration, au Vatican, la fille orpheline du dernier despote de Morée, Thomas Paléologue. Les ambassadeurs Russes à Rome tombèrent d'accord de tout ce que voulut le pape, et lui-même pouvait croire que les Russes adhéraient, en 1472, à la réunion des deux Églises, ébauchée au Concile de Florence en 1439. Bessarion s'était mêlé du mariage comme du Concile. Mais à l'arrivée de la Tsarine en Russie, la scène changea. Elle-même contraignit le cardinal légat qui l'accompagnait, à saluer les images à la manière des orthodoxes, et il ne fut plus question de la réunion des deux Églises.

Christophe Colomb et Savone, par M. Henry HARRISE. — Revue historique, juillet-août 1887.

Il faut donc tenir pour certain que Christophe Colomb est né à Gênes, et pas plus à Savone que dans l'une ou l'autre des dix-sept villes ou villages qui se disputent le même honneur.

L'Allemagne avant la Réforme, par M. Alfred BAUDRILLART. — Revue des Questions historiques, 1er décembre 1887.

Cet article, écrit à propos du livre allemand de M. Janssen, l'Allemagne à la fin du moyen-âge, est rempli d'idées, de vues générales.

La troisième guerre civile et la paix de Saint-Germain, 1568-1570, par M. le comte de LA FERRIÈRE. — Revues des Questions historiques, Juillet 1887.

C'est évidemment un fragment d'un grand ouvrage. On ne peut mieux travailler dans l'érudition pure.

Charlotte-Catherine de La Trémouille, princesse de Condé, son procès criminel, par M. le comte Ed. de BARTHÉLEMY.

Voilà donc un point éclairci, et l'innocence d'une princesse mise en lumière.

Digitized by Google

François de Lanoue et ses dernières campagnes, par M. Denis D'AUSSY. — Revue des Questions historiques, 1er décembre 1887.

On éprouve peu de peine à savoir que Lanoue n'était pas l'homme de Plutarque qu'ont décrit les historiens des guerres de religion. C'était encore un honnête homme, intelligent et sérieux. Et on éprouve aussi peu de surprise à savoir qu'il penchait pour la liberté des opinions. Pourquoi ne se serait-il pas trouvé dans ce temps des gens qui se battaient pour défendre leur croyance et non pour l'imposer ? Mais pourquoi Lanoue est-il devenu un homme de Plutarque ? Comment se fait une réputation ? En quoi l'attitude du personnage, savamment soutenue, y aide-t-elle ? Qu'est-ce que cet ascendant que les hommes subissent et qui s'attache aussi bien à des caractères vulgaires qu'aux grandes âmes ?

Etudes sur l'histoire de Marie Stuart, les lettres de la Cassette, par M. Martin PHILIPSON. — Revue historique, juillet-août et septembre-octobre 1887.

Marie Stuart est une gloire intime de la *Société des Etudes historiques*. Toutefois il paraît que nous avons encore quelques détails à préciser, et tout porte à croire que sur ce mystérieux sujet, les articles de M. Martin Philipson ne sont pas le dernier terme de l'érudition. Il s'agit, dans ces deux articles d'un point tout spécial : les lettres qu'on trouva dans la fameuse cassette amenée d'Edimbourg par le secrétaire de Marie Stuart, dans la maison de la rue de la Potterie, et cachée sous le lit où Morton prétend l'avoir découverte, 1568. Le récit de la découverte de la Cassette est controuvé du commencement à la fin. Le Parlement écossais n'a pas reconnu l'authenticité des prétendues lettres de Marie. Ces lettres ont été fabriquées par les Douglas. Mais la cassette existe encore et elle est précieusement conservée par les Hamilton.

Jordan Bruno, d'après les nouveaux documents et les récentes publications, par M. le comte H. DE L'EPINOIS. — Revue des Questions historiques, juillet 1887.

Le respect qui s'attache au grand nom de J. Bruno fait lire avec intérêt des détails biographiques et bibliographiques que réunissent aujourd'hui les savants italiens. Il paraît qu'on avait pu douter que la condamnation au bûcher prononcée contre Bruno eût été exécutée.

Digitized by Google

L'auteur nous démontre qu'elle l'a été. Pour diminuer nos regrets il nous prévient que Bruno avait été condamné *suivant la loi civile du temps*. Analysons ce paralogisme, qui touche ou plutôt qui attente aux principes de la critique historique. La *loi civile* est ici un subterfuge. Si les hérétiques étaient livrés au bras séculier, si le pouvoir temporel prononçait les peines, ce n'est évidemment pas dans ses propres lumières qu'il avait puisé l'idée de la répression ; elle était imposée par les prédicateurs religieux et c'est à eux que la responsabilité doit remonter. Le *temps*, ici, ne veut rien dire : le temps, en histoire, ce sont les préjugés ou les passions des esprits les plus éclairés d'une époque et c'est là ce que la postérité seule révise et ce qui par conséquent peut servir d'excuse. Tel a été l'esclavage, telle est encore la polygamie. Telle est aussi, sous des conditions, déjà plus difficiles à préciser, la pénalité en matière ordinaire. Nous voyons dans l'article de M. Monod sur Théodulfe que j'ai cité, que les temps carlovingiens punissaient de peines beaucoup plus fortes le vol que le meurtre. C'est naturel, les biens étaient en petit nombre, et la vie débordait. Aujourd'hui on tue les assassins et on emprisonne les voleurs ; les biens sont multipliés, la vie est plus économisée. La répression peut nous paraître inutile ou mal comprise, ou révoltante dans l'application ; mais nous ne pouvons élever d'objection formelle quant au principe, et peut-être la postérité qui aura découvert d'autres méthodes, traitera-t-elle notre indifférence de préjugé. Voilà le *temps*. Mais à aucune époque, les gens qui pensent n'ont varié sur le droit de penser. Le peuple a varié, parce qu'il ne pense pas toujours. Les gouvernements et les clergés, qui sont son émanation, ont varié à sa suite. Mais de tout temps on a considéré comme condamnés injustement tous ceux qui souffraient pour leurs opinions vraies ou fausses. L'auteur nous assure que la philosophie de J. Bruno ne mérite pas plus de regrets que sa personne, et la raison en est que cette philosophie aboutissait au panthéisme, qu'elle niait la providence, le libre arbitre, la morale. Cet argument est bien sommaire, et il faudrait pratiquer un peu les philosophes pour pouvoir affirmer qu'un théoricien qui nie la réalité de ces manières de voir est ou n'est pas un penseur sérieux. Bruno est peut-être le philosophe du XVIe siècle auquel les modernes ont fait le plus d'emprunts. Toutes les idées qui nous viennent de lui paraissent fortes ou originales. Les maîtres de cet ordre ne sont pas de ceux que l'on puisse condamner à la première audition, encore moins par oui-dire.

Digitized by Google

La jeunesse du Père Joseph et son rôle dans la Pacification de Loudun, par M. G. Fagniez. — Revue historique, novembre-décembre 1887,

François Le Clerc du Tremblay, fils d'un président de la chambre des requêtes, était un homme fort cultivé, sincère et enthousiaste, qui plut tout d'abord à Richelieu, et même ne lui fut pas inutile pour son entrée au ministère, car déjà le capucin avait crédit sur la reine mère. L'article signalé traite de ses débuts dans la politique en 1616, quand aux conférences de Loudun, il amène les princes à abandonner le principe gallican de l'indépendance de la couronne à l'égard du pape que le Tiers-Etat avait proclamé. Ceci prépare le premier ministère ultramontain et espagnol de Richelieu. La politique de la reine à laquelle Richelieu obéit, ne s'explique que par la peur du pape et de l'Espagne ; on ne voit pas autrement l'intérêt d'abandonner la tradition de la royauté, soutenue par les princes du sang, la bourgeoisie, le parti protestant, les alliés d'Allemagne.

Les Mémoires et la Correspondance de M. de Villèle, par M. Georges Gandy.

Le livre devant paraître prochainement, l'intérêt de l'article, qui n'est qu'en citations, est précisément sa priorité. Peu de lectures sont aussi intéressantes. M. de Villèle n'est pas une intelligence doctrinale comme M. de Vitrolles ; mais c'était une bonne tête politique, qui raisonnait et faisait peu de phrases.

On voit, par les passages cités dans cet article, que M. de Villèle se mit en vue, pour une restauration possible, par son affiliation aux sociétés royalistes qui, sous le premier Empire, couvraient tout le pays. Grand exemple, et toujours perdu, pour les gouvernements qui s'imaginent dominer. On les défait en dessous. Ce n'est qu'action et réaction. Et il y a des théoriciens qui parlent de faire durer un régime, mais ils font des phrases.

Jacques de BOISJOSLIN.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

I. — Souvenirs de quarante ans, dédiés à mes enfants, par M. Ferdinand de Lesseps. (1)

M. Ferdinand de Lesseps a bien voulu se rappeler qu'il était membre, et l'un des membres les plus anciens de l'ancien *Institut historique*, devenu, en 1872, la *Société des Études historiques*.

Son inscription remonte à l'année 1845, et cet illustre confrère est aujourd'hui le doyen de notre compagnie, c'est à ce titre qu'il nous a offert les *Souvenirs de quarante ans*, dédiés à ses enfants.

La *Société des Études historiques* remercie son doyen de cet obligeant hommage; nous allons nous efforcer de donner une idée des nombreux et intéressants documents d'histoire contemporaine réunis dans ces deux tomes.

Déjà, notre confrère, M. de Boisjoslin, dans sa revue si appréciée des articles historiques publiés dans les périodiques, a caractérisé d'un mot net et juste l'œuvre qu'il signalait à notre attention. « Nul n'est mieux démontré que par soi-même et il y a dans le récit de l'homme d'action un accent de réalité que l'historien de profession envie inutilement. »

On ne saurait mieux dire.

M. de Lesseps nous apparaît, en effet, comme un historien rare, il écrit comme il agit, avec entrain et résolution. Il est bien difficile d'analyser le mouvement et quand on a mis la main sur le livre de M. de Lesseps, le mieux est de tout lire.

De ces deux tomes, le premier raconte la mission diplomatique dont M. de Lesseps fut investi en mai 1849, par le gouvernement français près de la République romaine ; les autres chapitres retracent les origines et l'exécution des entreprises de Suez et de Panama, la vie de l'historien Don Jaime Balmès, l'invention et les développements de

(1) 2 volumes in-8°, Paris, *Nouvelle Revue*, 1887.

Digitized by Google

l'application de la vapeur ; des impressions de voyage et de séjour en Algérie, Tunisie et Abyssinie terminent ce volume.

Le second tome est exclusivement rempli par les correspondances, incidents et traités qui donnent, jour par jour, pour ainsi dire, l'histoire de la mémorable entreprise du percement de l'isthme de Suez.

Le récit de la mission diplomatique, en mai 1849, à Rome, est une introduction nécessaire, logique, des *Souvenirs de quarante ans*. Le dissentiment qui s'éleva entre M. DE LESSEPS et le gouvernement français sur l'attitude à prendre vis-à-vis des autorités romaines amena la mise en disponibilité du Ministre plénipotentiaire de la République française auprès de la République romaine, à l'heure même où M. DE LESSEPS se disposait à rentrer à Paris, comprenant qu'une politique autre que celle qui avait dicté sa mission rendait son rôle impossible. Les loisirs nés de cette disponibilité furent heureusement et magnifiquement utilisés, car, en même temps que M. DE LESSEPS se consacrait à la gestion agricole d'une propriété de sa belle-mère, ancien domaine d'Agnès Sorel, il préparait les études du percement de l'isthme de Suez dont l'exécution devint possible lors de l'heureux avènement au trône de l'Égypte de Mohammed-Saïd, que M. DE LESSEPS avait connu dans sa jeunesse.

En séance publique de notre *Société des Études historiques*, vous vous le rappelez, Messieurs, à l'occasion de la fête de notre cinquantaine, le 23 Mars 1884, M. DE LESSEPS, président d'honneur, de cette solennité, retraça dans une de ces causeries familières dont il conserve le secret, les origines historiques du Canal de Suez. [1] Il nous dit, d'un mot, la cause de sa mise en disponibilité, ses relations anciennes avec Mohammed-Saïd, devenu roi à la mort d'Abbas-Pacha, et les circonstances dans lesquelles la concession lui fut accordée.

La cause de sa mise en disponibilité, M. DE LESSEPS la raconte avec des détails qui seront pour l'histoire contemporaine des informations précieuses.

Nous sommes encore bien près des événements qui s'accomplirent à Rome, en 1849, et ils soulèvent trop de questions irritantes pour que nous puissions formuler ici un jugement sur la politique de notre gouvernement dans les affaires d'Italie. Un incident récent, né d'allusions à la politique contemporaine et qui a soulevé un regrettable

(1) *Revue de la Société des Etudes historiques*, volume 1884, p. 186.

Digitized by Google

malentendu, nous prouve, une fois de plus, combien il importe de respecter l'esprit et la lettre de notre règlement quand il s'agit de questions politiques et religieuses contemporaines. Mais, sans risquer de froisser aucun sentiment personnel à l'occasion de faits auxquels nos confrères peuvent avoir été mêlés par eux-mêmes ou par des membres de leurs familles, nous pouvons constater que M. DE LESSEPS démontre : — par les termes de la mission qu'il avait reçue à l'origine, — par sa correspondance diplomatique, — par les notes échangées avec M. de Rayneval, [1] qu'il se conforma rigoureusement au mandat que lui avait donné l'Assemblée nationale, et que, s'il y eut hésitation, incertitude, changement de politique, l'histoire ne peut l'en rendre responsable. Aussi fait-il appel du désaveu qui lui fut infligé par le gouvernement et du blâme prononcé par le Conseil d'État. Quoi qu'il en soit, cette retraite prématurée de M. DE LESSEPS produisit ce résultat: la civilisation, une fois par hasard, fut redevable d'un bienfait à la politique, elle lui dut la conception du percement de l'isthme de Suez!

Les autres chapitres de ce tôme, s'ils sont d'un intérêt moindre, offrent encore un vif attrait.

Le Docteur Don Jaime Balmès, rendu célèbre par son adhésion au mouvement libéral et régénérateur inauguré en Espagne, 1832, a laissé des exemples de conduite politique et des écrits trop peu connus en France. M. DE LESSEPS nous les signale.

Chargé par l'Académie des sciences de présider la séance d'inauguration de la statue de Denis Papin, le 29 août 1880, M. DE LESSEPS prononça un discours dans lequel il rappela la succession des inventions de Papin et les essais précurseurs des combinaisons trouvés par lui pour réunir dans une même machine à feu, l'action de la force élastique de la vapeur soumise à la condensation par le refroidissement.

Les recherches de M. DE LESSEPS remontèrent plus haut que Salomon de Caux, qui, le premier, avait songé à se servir de la force élastique de la vapeur aqueuse dans la construction d'une machine hydraulique propre à opérer les épuisements. L'auteur rappelle ce que dit Héron d'Alexandrie du vase rempli d'eau, qui, chauffé par dessous, fait tourner une sphère sur un pivot ; il cite l'expérience tentée avec l'assentiment du roi Charles-Quint, le 17 juin 1543, par le capitaine de mer Blasco de Garay, pour faire marcher un navire à l'aide d'une chaudière dont la vapeur d'eau imprimait le mouvement à des roues. Si M. Arago

(1) Pages 105 et suivantes.

Digitized by Google

a mis en doute la valeur de l'appareil proposé par Garay, on ne doit pas du moins contester l'intention d'utiliser la vapeur d'eau, idée qui fut reprise au siècle suivant par Salomon de Caux.

Nous ne pouvons songer à voyager en Algérie, en Tunisie et en Abyssinie, à la suite de M. DE LESSEPS.

Description des pays parcourus, mœurs et coutumes des habitants, notions sur le commerce et l'industrie, avenir réservé à la colonisation européenne, ces pages des *Souvenirs de quarante ans* promettent au lecteur assez bien inspiré pour les parcourir, d'utiles informations et une lecture des plus attrayantes.

GABRIEL DESCLOSIÈRES.

---

2. — Questions mérovingiennes, par M. Julien HAVET, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — 1 vol. *Les Chartes de Saint-Calais.* Champion, libraire, quai Voltaire, 9.

M. Julien HAVET qui s'est donné la tâche de séparer, dans les documents qui nous sont parvenus sur les temps mérovingiens, les actes faux des actes vrais, a pris ici pour sujet d'étude : *Les Chartes de Saint-Calais.*

Le monastère bénédictin qui porta ce nom, devenu celui d'un chef-lieu d'arrondissement, était situé dans le département de la Sarthe, où il aurait été fondé, d'après la tradition, au temps de Childebert Ier, par un religieux originaire d'Auvergne. En 576, le roi Chilpéric Ier, irrité contre son fils Mérovée, l'envoya dans ce monastère pour y vivre selon la règle. Ce fait met hors de doute que la fondation de l'établissement remonte à une époque antérieure ; aussi, quand l'auteur établit sur des preuves fournies par une érudition pénétrante, que quatre chartes dont les dates sont plus anciennes ont été rédigées postérieurement, il ne conteste pas pour cela que Childebert Ier ait pu doter le monastère du privilège de l'immunité, ni que ses premiers successeurs en aient pu renouveler la concession. Toutefois, la première charte authentique qui constate l'immunité a été signée par le roi Gontran entre les années 585 et 593. La plupart des successeurs, jusqu'à Dagobert, ont rédigé un acte de renouvellement.

Le premier roi carlovingien, Pépin le Bref, fit rédiger un acte qui plaçait ce monastère sous sa protection spéciale, en déclarant que les religieux conserveraient le droit d'élire librement leur abbé. Le

Digitized by Google

privilège d'immunité qui était compris dans cette charte fut formellement exprimé par Charlemagne, en 771, puis renouvelé par Louis le Pieux, en 814.

Sous les rois carlovingiens, l'élection de l'abbé par les religieux ne fut pas un droit, mais une faveur : Charlemagne donna l'abbaye, en 802, à l'évêque du Mans, Francon ; et comme il la lui retira neuf ans après, sa conduite montre qu'il se croyait en droit de disposer de l'abbaye.

En 838, Louis le Pieux donna l'abbaye à l'évêque du Mans, Aldric, qui s'efforça d'établir, au moyen de chartes refaites pour remplacer les anciennes, perdues pour la plupart, que le monastère appartenait à l'évêché du Mans. Charles le Chauve disposa à son tour du monastère, mais l'abbé qu'il y nomma obtint de lui, en 850, une charte qui lui assurait l'inamovibilité et qui garantissait aux religieux la libre élection de ses successeurs. Mais, dès la première élection, l'évêque du Mans, s'appuyant sur des chartes prétendues, obtint du même roi, la reconnaissance de ses droits. La contestation fut portée devant la cour du roi qui jugea en faveur de l'abbé et condamna les faux titres à la destruction. La sentence fut confirmée par le Pape Nicolas Ier.

Pour comprendre tous ces débats, il faut se reporter à la nature des attributions conférées à l'abbé par le privilège d'immmunité. Ces attributions, à la fois administratives, judiciaires, financières et militaires, placaient sous sa dépendance tous les habitants des terres du monastère. Or, comme ses terres comprenaient tout le territoire de cinq de nos communes, l'abbé de Saint-Calais était un personnage puissant. Chacun des rois eut donc grand intérêt à y nommer un abbé dévoué à ses intérêts et capable de remplir ses fonctions très complexes. L'évêque du Mans, de son côté, supporta difficilement l'indépendance d'un abbé, son inférieur au point de vue religieux.

M. Julien Havet a fait suivre ses discussions profondes et concluantes, par la publication des véritables chartes du monastère de Saint-Calais, complétées au moyen d'un document dont la copie fut faite en 1709, et que M. l'abbé Froger doit bientôt publier intégralement.

Général FAVÉ.

Digitized by Google

NOTE

A PROPOS D'UNE RECTIFICATION HISTORIQUE

CONTENUE DANS LES BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

La Statue de Jacqueline Robins.

Messieurs,

Notre Société, aux yeux de laquelle la sincérité en histoire est le premier des mérites, doit savoir un gré particulier à la *Société des Antiquaires de la Morinie* d'avoir fait justice d'une légende qu'un patriotisme peu éclairé avait fait accepter par la ville de Saint-Omer.

Nous avons vu, à l'Exposition de 1886, une statue élevée à Jacqueline Robins, femme de M. de Boyaval, qui aurait, en 1710, sauvée la ville de Saint-Omer en assurant son ravitaillement, malgré des obstacles en apparence insurmontables. Cette statue a été érigée sur une des places de Saint-Omer et une inscription sur le piédestal présente Jacqueline comme une émule de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette.

La vérité est tout autre, et il est probable que Mme de Boyaval, riche propriétaire de bateaux sur le canal de la Cosme, les aura mis avec désintéressement au service du Ministère de la Guerre et des maréchaux de Villars et d'Harcourt, qui firent faire ce ravitaillement avec beaucoup de sollicitude : en sorte qu'il serait à regretter pour elle que l'éloge qu'elle avait réellement mérité ait été exagéré au point d'appeler la réfutation de l'histoire mieux informée.

Saint-Omer ne fut point assiégé, la résistance de M. de Goësbriant dans Aire ayant prolongé le siège de cette ville jusqu'à l'hiver. Les convois qui amenaient de Dunkerque à Saint-Omer les munitions de guerre et de bouche, ne furent même menacés sérieusement qu'une seule fois, le 4 octobre, par un gros d'ennemis qui se retirèrent sans coup férir devant le détachement du Comte d'Estaing protégeant le canal de son camp de Pont-l'Abbesse, près Watten.

Cette rectification a donné lieu à un intéressant travail sur les événements qui suivirent la bataille de Malplaquet et sur les sièges que les alliés entreprirent jusqu'à la fin de l'année.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Digitized by Google

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS.

JANVIER. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — Séance du 6. Nomination de Commissions : Prix BORDIN, législation des capitulaires. Prix BRUNET, travail bibliographique sur des ouvrages d'histoire et de littérature au moyen-âge. Prix Stanislas JULLIEN, meilleur ouvrage relatif à la Chine. Prix de la GRANGE, publication des anciens poètes de la France.

Séance du 13. Fouilles opérées à Rome, M. E. LE BLANT. Symbole chaldéen du vase jaillissant : M. HEUZEY. Inscriptions trouvées dans les départements de la Loire et des Basses-Alpes : H. de VILLEFOSSE.

20 janvier. — Evêché de Kemper, documents inédits, M. du CHATELIN. Deux manuscrits provençaux du XIVe siècle, MM. NOULET et CHABONNEAU. Catalogue des monnaies musulmanes de la bibliothèque nationale, M. LAVOIX.

27 janvier. — Agrippa d'Aubigné, Histoire universelle, t. II, M. de RUBLE. Froissart, chronique, t. VIII, S. LUCE. Vie de Louis le Gros, suite de l'histoire du roi Louis VII, M. MOLINIER. Des assemblées de communautés d'habitants dans le comté de Dunois, M. MERLET. Les vitraux de Montmorency et d'Ecouen, M. MAGNE.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

7 janvier. — Principaux ouvrages offerts : la santé des nations par Adam SMITH. — LESAGE : l'Histoire de l'Europe pendant la révolution française de Sybell. — PEYRE : Histoire générale de l'antiquité. — ROCHAÏD : marine marchande et colonies. — LEROY-BEAULIEU : précis d'économie politique.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

19 janvier. — Réception de M. GRÉARD, discours de M. le duc de Broglie.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

En 1889, cette Académie décernera le prix LOIR (2000 fr.) à l'auteur du meilleur mémoire sur Thomas CORNEILLE. Traductions du poète, ouvrages de grammaire, travaux géographiques. — Dernier délai du dépôt des mémoires : 30 juin 1889.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille distribuera en 1888 les prix littéraires du maréchal de Villars et de la fondation anonyme récente, et le prix scientifique du duc de Villars.

I. — Le premier des deux prix littéraires sera attribué, cette année, à la poésie et sera décerné à l'auteur de la meilleure pièce sur ce sujet: *Le Mistral.*

Le deuxième sera décerné à l'auteur de la meilleure pièce poétique sur ce sujet: *Notre-Dame de la Garde de Marseille.*

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mai de cette année.

II. — Le prix scientifique du duc de Villars sera décerné à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant: *De l'utilisation des Eaux d'égoûts de la ville de Marseille.*

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er novembre de cette année.

1889

I. — Le premier des deux prix littéraires sera attribué, pour 1889, à l'éloquence et sera décerné à l'auteur du meilleur travail sur ce sujet: *Étude sur Joseph Méry.*

Le deuxième sera décerné à l'auteur de la meilleure pièce poétique sur le sujet suivant: *Marie-Madeleine à la Sainte-Baume.*

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mai 1889.

II. — Le prix scientifique du duc de Villars sera décerné à l'auteur du meilleur travail sur cette question: *De l'emploi de l'eau courante par l'agriculture et par l'industrie, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, dans le territoire qui forme actuellement le département des Bouches-du-Rhône.*

Le manuscrits seront reçus jusqu'au 1er novembre 1889.

Les prix du maréchal de Villars et du duc de Villars consistent chacun en une somme de 300 francs, avec la médaille des fondateurs.

Les prix de la fondation anonyme consistent chacun en une somme de 120 francs. Les manuscrits seront adressés *franco* à M. le Directeur ou à M. le Secrétaire perpétuel, au siège de l'Académie (École des Beaux-Arts, boulevard du Musée). Ils porteront une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté joint à l'ouvrage, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie à leurs frais. L'Académie se réserve d'insérer, dans ses Mémoires, les travaux qui auront été jugés dignes des prix.

Marseille, 10 janvier 1888.

Le Secrétaire perpétuel,
L'Abbé Dassy.

Le Directeur,
Marquis de Saporta.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 10 ET 25 JANVIER, 10 ET 25 FÉVRIER 1888.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1888. — *Présidence successive de* MM. Wiesener et Marbeau. — M. le Secrétaire général lit le procès-verbal de la réunion du 23 décembre, en l'absence de M. Dufour, retenu par la conférence qu'il fait en ce moment dans une des salles de la mairie du 2e arrondissement aux élèves de l'Association polytechnique. Notre confrère ne pourra venir siéger qu'au cours de la séance.

M. Wiesener, avant d'appeler au fauteuil M. le vice-président Marbeau, remplaçant M. le général Favé, empêché par un état de santé qui lui interdit les sorties du soir, exprime à ses confrères toute la satisfaction qu'il a trouvée dans la direction des travaux de la *Société des Etudes historiques*, au cours de l'année 1887. Souhaitons que celle qui commence apporte à son tour succès et progrès; tous, nous ferons de notre mieux pour conserver et améliorer.

M. Marbeau, prenant place au fauteuil, exprime ses regrets d'être obligé de remplacer M. le général Favé, il espère que nous aurons le plaisir de le voir bientôt revenir siéger parmi nous. Mais en attendant, le Vice-Président, appelé à remplir les fonctions de Président, remercie ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont conféré, il fera tous ses efforts pour répondre à leur obligeante confiance.

M. le Secrétaire général annonce à l'assemblée que M. Georges Dufour a été élu président de la Société philotechnique pour le premier semestre de 1888, il propose de consigner au procès-verbal mention des félicitations adressées par l'assemblée d'aujourd'hui à notre confrère.

Lecture est donnée de lettres de MM. de Boisjoslin, Clarin de la Rive, Thorin, éditeur, concernant la rédaction et l'administration de la *Revue*.

M. le Secrétaire général, au nom du Comité de lecture, fait part d'un incident soulevé à propos de la publication de la remarquable étude de M. Tolra de Bordas sur Rossi. La dernière phrase qui termine cette

Digitized by Google

lecture, et dont M. le Secrétaire donne communication, a paru au Comité, dans plusieurs expressions, contraire à nos statuts prohibant toute polémique contemporaine, politique ou religieuse. En conséquence, le Comité a proposé l'atténuation de quelques unes de ces expressions et la suppression de quelques autres. M. le Secrétaire lit la phrase modifiée.

M. Camoin de Vence estime que, même avec les modifications proposées par le Comité, la dernière phrase, si elle est en effet atténuée en ses termes, conserve un caractère de polémique contemporaine, il demande la lecture de l'avant-dernière phrase et, après l'avoir entendue, il pense qu'elle termine très éloquemment et de la manière la plus complète l'étude de notre très honorable confrère, il propose donc d'arrêter à cette phrase la publication de la *Revue* et il ne doute pas que le bon esprit de notre confrère se conformera volontiers à cette nécessité.

Sont déposées sur le bureau :

Une notice rédigée par M. Espérandieu, notre nouveau confrère, sur l'Eglise de Saint-Pierre de Nort (Aveyron). M. Desclosières, rapporteur.

Une recherche de M. Charles Préau, récemment aussi élu membre de la *Société des Etudes historiques*, sur un jeton inédit de la corporation des maçons tailleurs de pierre, plastriers-mortelliers, au xive siècle.

Une notice de M. Vaudin sur *Antoine Benoist*, de Joigny, peintre et sculpteur en cire de Louis XIV. M. Préau, rapporteur.

Une étude de M. Quarré-Reybourbon, sur Gosselin. M. le colonel Fabre de Navacelle, rapporteur.

L'examen des candidatures de MM. de Béhault, Maisonobe, Forster est ajourné au 25 janvier.

M. l'Administrateur dépose sur le bureau les éléments du compte des recettes et dépenses pour 1887 et le projet de budget pour 1888.

Il résulte des explications verbales données par M. Racine que la situation de la Société au 31 décembre est satisfaisante et qu'elle promet de s'améliorer d'une façon notable en 1888.

M. le Président désigne pour faire partie de la Commission des Comptes MM. le colonel Fabre de Navacelle, Duvert, Montaudon, Rodocanachi, rapporteur.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau trois manuscrits qui lui sont parvenus dans les délais réglementaires, avant le 31 décembre 1887, pour prendre part au Concours Raymond, *Histoire de la Compagnie des Indes Orientales*.

M. le Président désigne pour faire partie du jury d'examen :

Digitized by Google

MM. Wiesener, Camoin de Vence, d'Auriac, Pougnet. M. de Boisjoslin remplira les fonctions de sécrétaire et sera chargé de suivre la régulière transmission des mémoires dans les mains des membres du jury.

Lectures. — M. Wiesener lit un fragment de son étude commencée: *Les Pays-Bas au* xvie *siècle.* Cette lecture est continuée à une prochaine séance.

M. Ernest Ameline communique des souvenirs de voyage en Suisse, sous le titre : *Course dans les Alpes.*

M. le président Marbeau signale à l'auteur les changements survenus depuis son voyage dans le pays qu'il vient de décrire, des voies de communication ont été créées ou améliorées, des hôtels splendides ont remplacé les auberges insuffisantes. Il serait nécessaire de signaler par une note ces heureuses transformations.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1888. — *Présidence de* M. Marbeau, *Vice-Président délégué.* — Lettre de M. Jules Fabre qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et envoie le titre d'une étude intitulée: *La presqu'île de Quiberon : Souvenirs historiques.*

Lettres de MM. Espérandieu, remerciant à l'occasion de la réception de son diplôme, comme membre de la Société.

— Ernest Ameline annonçant qu'il va modifier son travail : *Une Promenade dans l'Engadine,* suivant les observations indiquées par M. Marbeau.

— Doneaud du Plan relative aux rectifications de son étude sur le *Chant des Albigeois.* M. Doneaud du Plan a été mis en rapport avec notre collègue, M. Loiseau, et une note insérée dans la *Revue* à la suite de l'étude de M. Doneaud du Plan indiquera notamment les rapprochements que l'on peut faire entre les différents auteurs qui se sont occupés de cette même question.

Lettre du Ministère de l'Instruction publique demandant à la Société si elle possède des estampages d'inscriptions romaines et si, dans ce cas, elle consentirait à les céder à la collection ministérielle d'estampes.

Lettre de M. Eugène Louis adressant à la Société deux études intitulées: *Napoléon Ier à Montaigu, une page d'histoire contemporaine* et l'autre : *Constant Merville et Clément Valette.* M. de Boisjoslin est désigné comme rapporteur.

Circulaire de M. Boinette rappelant ses deux publications : *Errard de Bar-le-Duc* et *l'Ecole des Richier.*

Digitized by Google

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dépose sur le bureau :

Le Journal de la Société Franklin.

Le Bulletin de la Société de Géographie de Tours.

Les Annales de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Les Bulletins de la Société historique de Langres. — De la Société archéologique de Béziers. — De la Société bibliographique. — De la Société historique et archéologique du Périgord. — De la Société historique et archéologique de la Charente-Inférieure.

La Revue de la Poésie.

La Monographie de l'église Saint-Laurent de Tours, par Léon PALUSTRE, précédée d'une notice historique par M. LHUILLIER. Des rapporteurs seront ultérieurement désignés.

Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle, par René GUÉPAT. M. WIESENER veut bien se charger de faire le rapport de cet ouvrage.

Etude sur Bellegarde en Gâtinais, par M. le docteur TARTARIN, déposé par M. DUVERT. M. MARBEAU est désigné comme rapporteur.

M. DUVERT adresse les excuses de MM. l'abbé ESPAGNOLLE, Jules HÉNISSART et docteur TARTARIN qui regrettent de ne pouvoir assister à la séance.

M. WIESENER rapporte le manuscrit de Concours n° 3, que M. DE BOISJOSLIN prend en charge.

M. D'AURIAC remet le manuscrit n° 1 à M. CAMOIN DE VENCE et reçoit en échange le manuscrit n° 2.

Candidatures. — Sur les conclusions du rapport de M. D'AURIAC, M. Armand DE BÉHAULT est admis comme membre titulaire correspondant de la première classe.

M. Alcius LEDIEU, bibliothécaire à Amiens, pose sa candidature comme membre de la Société. Il est présenté par MM. DELATTRE-LENOEL et DESCLOSIÈRES.

La Commission d'examen est composée de MM. DUVERT, CAMOIN DE VENCE et D'AURIAC. M. DUVERT est désigné pour faire le rapport de cette candidature.

M. JOUIN, fonctionnaire du Ministère de l'Instruction publique, demande son admission comme membre de la *Société des Etudes historiques.* Ce candidat est présenté par M. LOISEAU.

Il est procédé à la nomination de la Commission d'examen, qui se compose de MM. DESCLOSIÈRES, DE BOISJOSLIN, DUFOUR. M. DESCLOSIÈRES est désigné comme rapporteur.

Il est procédé ensuite à la fixation de la date de la séance publique, indiquée pour le Dimanche 22 Avril.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport de la Commission des Comptes par M. Rodocanachi.

Après les observations échangées par MM. Marbeau, Duvert, Desclosières et Racine, le budget et les comptes sont adoptés. La Société remercie M. Rodocanachi de son rapport si complet et si clair.

Lectures. — M. Camoin de Vence lit la suite de son ouvrage sur les *Ruines et Légendes du Tyrol.*

M. Wiesener continue également la lecture de son *Etude sur les Pays-Bas au* XVI*e siècle.*

La Société entend ensuite la communicalion de l'étude de M. Charles Préau sur *la Chambre aux deniers du Roi, du* XII*e au* XVI*e siècles.*

La séance se termine par la lecture du rapport présenté par M. Desclosières sur le livre de M. de Lesseps : *Souvenirs de quarante ans.*

L'ouvrage de M. Jacques Flach sur les *Origines de la propriété en France*, est confié à M. Louis-Lucas, fils, qui se charge d'en faire le rapport.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1888. — *Présidence de* M. Marbeau, *Vice-Président.* — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — M. le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Revue de la Poésie.

Bulletin de la Société des Hautes-Alpes.

Le Journal de la Société Franklin.

La Revue française des Sourds-Muets, publiée par notre confrère, M. Bélanger.

Le numéro de décembre de la *Revue de la Société des Etudes historiques.*

M. le Secrétaire général a reçu les lettres de M. l'abbé Espagnolle qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et adresse une étude intitulée : *Examen critique des doublets*, de M. Brachet ; de M. Jules Oppert remerciant la Société à l'occasion du rapport fait par M. Duvert sur son dernier ouvrage ; du Ministère de l'Instruction publique envoyant le programme du Congrès de 1888 pour les Sociétés savantes. On retrouve dans ce programme la mise à l'ordre du jour, sous les numéros 2 et 3, des questions déjà étudiées au Congrès de 1886, par M. Desclosières ; de l'Association française pour l'avancement des sciences annonçant un grand Congrès à Oran, pendant les mois de mars et avril.

L'échange des manuscrits du Concours s'opère de la façon suivante :

M. d'Auriac remet le manuscrit n° 2 à M. Wiesener.

M. de Boisjoslin remet le manuscrit n° 3 à M. d'Auriac.

Digitized by Google

M. de Biran écrit à la Société pour l'informer de la suite donnée à la demande en délivrance du legs Berthier.

M. Camoin de Vence transmet à la Société, de la part de M. Vincent, notre confrère, le programme du Concours de l'Académie de Marseille, pour 1888 et 1889. Il sera inséré dans la Revue. (Voir p. 89).

L'ordre du jour appelle l'examen de la candidature de M. Jouin qui est élu, sur le rapport de M. Desclosières, membre titulaire résident de la quatrième classe.

On vote ensuite sur l'admission de M. Ledieu qui est élu, sur le rapport de M. Duvert, en qualité de membre correspondant titulaire de la première classe.

M. Francis Melvil (Léonce Gibert), ancien lauréat du prix Raymond, est admis, sur sa demande, en qualité de membre correspondant de la première classe.

M. d'Auriac fait à la Société une proposition ainsi formulée : *Une femme, auteur d'œuvres historiques ou artistiques, peut-elle être admise au nombre des membres de la Société?*

Après les observations échangées de MM. d'Auriac, Marbeau, Desclosières, une Commission de trois membres est nommée pour examiner la proposition. Elle se compose de MM. d'Auriac, Camoin de Vence, Duvert.

On décide de demander l'avis de M. le premier président Barbier, qui a rédigé les statuts de la Société.

M. d'Auriac exprime les excuses de M. Bougeault qui ne peut venir à la séance de ce jour.

M. Desclosières indique l'état des collections de la *Revue*.

Lectures. — Sont entendues : *Ruines et Légendes du Tyrol*, par M. Camoin de Vence, *suite*.

Les Mémoires de Dufort, comte de Cheverny, par M. Marbeau. (*A suivre*).

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1888. — *Présidence de* M. Marbeau. — Le procès-verbal de la dernière séance, lu et rédigé par M. G. Dufour, est adopté.

M. Desclosières remet le manuscrit n° 1 du Concours à M. de Boisjoslin et le manuscrit n° 3 à M. Camoin de Vence.

Dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de MM. Duvert s'excusant de ne pouvoir venir à la séance, pour raison de maladie ; Loiseau, qui s'excuse également de ne pouvoir assister à la séance ; Vavasseur, demandant la rectification du titre d'une lecture qu'il se propose de faire à la Société ; Ameline, envoyant un manuscrit et s'excusant

Digitized by Google

de ne pouvoir venir à la séance ; MENU, de Laon, qui annonce sa nomination comme Secrétaire de la Société des Agriculteurs de France ; DE BOISJOSLIN, acceptant de faire le rapport sur le Concours Raymond ; Francis MELVIL, LEDIEU et JOUIN, remerciant la Société de les avoir admis au nombre de ses membres ; QUANTIN, éditeur, exprimant le désir d'avoir le dernier volume de la Revue de la Société, pour en faire rendre compte dans sa publication : *Le Livre ;* le Premier Président BARBIER, annonçant une lecture pour la séance publique, sous ce titre : *Un exilé de l'Académie ;* WHITTE, du Canada, annonçant qu'il vient de fonder une Société des Études historiques, à Montréal, et envoyant un exemplaire des statuts de la nouvelle Société.

M. DESCLOSIÈRES propose d'insérer entièrement dans *la Revue* la lettre de notre confrère, M. WHITTE.

M. VAVASSEUR espère que cette confraternité d'études aidera au développement des relations de la France avec le Canada.

Ouvrages offerts. — Mémoires de l'Académie de Toulouse : M. D'AURIAC est désigné comme rapporteur. — *Mémoires de la Société de Langres :* M. DE BOISJOSLIN, rapporteur. — *Monographie de l'Église de Saint Clément de Tours*, par Léon PALUSTRE, avec une notice de M. Léon LHUILLIER. — M. JOUIN, rapporteur. — Plusieurs opuscules de M. VEUCLIN. M. RODOCANACHI remet à la Société un numéro de la *Nouvelle Revue*, contenant un de ses articles. M. DESCLOSIÈRES se charge d'en faire le rapport.

L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de M. D'AURIAC, ainsi formulée : « Une femme, auteur d'œuvres historiques ou artistiques, peut-elle être admise au nombre des Membres de la Société ? »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. VAVASSEUR, CAMOIN DE VENCE, DESCLOSIÈRES, MARBEAU, RACINE, la Société vote l'ajournement de la question, qui, quant à présent, se présente au point de vue purement théorique sans application à une personnalité déterminée.

La Société entend la lecture d'une étude de M. VAVASSEUR, intitulée : *Louis XIV fondateur d'une Société par actions.*

La Séance se termine par l'audition d'une notice sur *Antoine Benoist*, M. Charles PRÉAU, rapporteur, d'après une brochure de M. VAUDIN.

Le Secrétaire général adjoint,

G. DUFOUR.

Amiens. — Imp. DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.

Digitized by Google

RUINES ET LÉGENDES

DU TYROL.

(Suite).

V

LE GRÄDENERTHAL. — SALVANS, GANNE. — SORCIÈRES DE COLFOSCO. • LE MOSCA. — STREGHONI DE LIVINALLONGO.

Bruneck, qui doit son origine à Bruno, évêque de Brixen, est admirablement situé à l'entrée de la vallée d'Ahren ou de Taufers. C'est entre Bruneck et San Lorenzen, qu'on peut le mieux visiter la vallée de Gräeden (*Gardeina* dans la langue du pays, *Gardena* en italien). On y admire les jolis bourgs de Saint-Ulrich, Sancta-Christina et Sancta-Maria. Par le col de Gräeden, on arrive à Corfora et Colfosco, deux villages des plus étranges et des plus caractéristiques, au milieu de cette contrée toute entourée de roches dolomitiques.

Ici, la légende est partout.

On croit encore aux *Silvans* et aux *Ganne*. Les *Silvans* ou *Salvans* viennent évidemment des *Silvani*. Auprès d'eux, l'élément féminin était représenté par les *Ganne*. C'étaient des êtres sauvages qui habitaient des tanières, se nourrissaient de la chair des fauves, se couvraient de peaux d'ours ou d'arochs, taureaux primitifs ; ils se comprenaient à peine entre eux, avaient peur du tonnerre et du diable comme de simples humains ; ils étaient toujours affamés comme des ogres.

A Colfosco surtout, il y avait un grand nombre de ces *Silvans* qui vivaient dispersés sur les sommets de *Puz* et des montagnes voisines. On y voit encore une fontaine qui porte leur nom. L'hiver, ils descendaient de *Puz* tout couverts d'une croûte de glace et s'arrêtaient

Digitized by Google

à Longiaro et Pezzedi. Ils ne faisaient de mal à personne, mais si quelqu'un se moquait d'eux ou les attaquait, ils en tiraient une vengeance terrible, ayant une force de géant.

On prétend que les *Ganne* se laissaient approcher plus facilement : douces, tranquilles, elles se mettaient même à aider les paysannes dans leurs travaux domestiques.

Une jeune *Ganne*, dans le val du sud à Colfosco, venait souvent jusqu'à Pezzedi pour réchauffer ses membres gelés. Le maître de la cabane où elle entrait n'était pas marié. Il la décida à se laisser baptiser et l'épousa. Elle avait consenti, à la condition expresse qu'il ne toucherait jamais son visage du revers de la main. Pendant longtemps, tout alla à merveille : la *Ganne* était la plus honnête femme, élevant ses enfants dans la crainte de Dieu. Un samedi, le mari rentra très fatigué et s'assit à côté de sa femme qui lavait les enfants. Ayant les deux mains occupées, elle dit à son mari : « Regarde, je sens quelque chose sur le front. » Le pauvre homme voulut saisir une espèce de moucheron et toucha le front du revers de sa main. Aussitôt la *Ganne* devint d'un rouge feu, poussa un grand cri et, jetant un regard plein d'angoisse à son mari et à ses enfants, elle disparut. Malgré ses pleurs et ses supplications, il ne put jamais la revoir.

Les *Silvans* et les *Ganne* ne se montrent plus depuis longtemps, mais il y a encore des sorcières dans le Bas-Tyrol, principalement à Colfosco ; il y en a de vieilles, de jeunes ; toutes sont laides. Les paysans attribuent aux prêtres le pouvoir de les deviner à première vue et de conjurer leurs maléfices. Ils croient aussi que tout individu intelligent peut reconnaître les sorcières en observant leurs actions. Elles sont redoutées, surtout pour la grêle qu'elles font tomber où il leur plaît. On les voit agiter l'eau avec une baguette, en marmottant des paroles qu'on dirait des patenôtres, mais qui sont bien loin d'en être, puisque avec ces invocations elles appellent le démon à leur aide.

On les voit gravir la montagne avec la rapidité des lièvres. Souvent, les dimanches et autres jours de fête, elles vont sur le mont *Puz* où sont les petits lacs de *Champéi* et de *Crespéna*. Autour des différents pics s'entassent de lourds nuages qui restent immobiles. Des brouillards blanchâtres, épais, visqueux, se traînent lentement, rampant et s'accrochant aux parois des rochers. Des deux petits lacs, l'un, aux eaux

Digitized by Google

vertes, croupissantes, s'étale comme un crapaud monstrueux ; l'autre bouillonne sans cesse comme un chaudron infernal. Dans ses profondeurs, des sources jaillissent avec force et font des tourbillons. C'est dans ces lieux sinistres que les sorcières sont errantes pendant la nuit, dansant, chantant, mangeant et buvant. On voit la chaumière où elles se réunissent briller jusqu'à l'*Ave Maria*. Au premier son de la cloche, on entend comme un coup de tonnerre : un nuage de fumée épaisse et noire s'élève ; tout a disparu. Le jour, elles aiment dormir ; aussi se méfie-t-on de celles qui, à l'église, baissent la tête pour dissimuler leur sommeil.

A l'extrémité de Gardena, s'ouvre la gorge étroite de Pontives, longue d'une demi-lieue. On n'y passe jamais sans péril, à cause des pierres roulantes. D'énormes quartiers de roches se détachent des cimes et se précipitent avec fracas, entraînant tout dans leur chute furieuse. On comprend les légendes si nombreuses en Tyrol, des villages écrasés comme celles des villages maudits. On est plus effrayé encore pendant la nuit, parce qu'on redoute les esprits malfaisants, les sorcières et l'ogre.

Aujourd'hui, depuis qu'on a construit une large route, on est plus rassuré. Mais jadis, c'était là, à Pontives, que les sorcières prenaient leurs ébats, et l'on entendait de très loin leur musique infernale. Si quelque voyageur cédait à la tentation de s'approcher, il était perdu. Les sorcières, terribles Euménides, le saisissaient, le tiraient dans tous les sens, l'égratignaient, le maltraitaient d'une manière horrible, jusqu'à ce qu'il tombât à moitié mort.

On raconte qu'avant que les énormes rochers fussent précipités du sommet de *Risciesa*, il y avait au dessous une ville et qu'elle fut ensevelie comme la grande ville de *Suce*, au delà de *Castelruth*. Les paysans croient entendre souvent des enfants pleurer sous ces rochers où l'on voit de petites flammes courir d'une pierre à l'autre. L'ancien château de *Castelruth*, bâti sur l'emplacement d'un fort romain, était en ruines depuis plusieurs siècles, quand la famille de *Krausen* y fit construire un magnifique calvaire. A peu de distance sont les ruines d'un ancien nid de voleurs féodaux, qui portait ce nom allemand de mauvais augure : *Niemenden Freund*, ami de personne !

Dans la région de Gräden, parmi les sites les plus étranges, plusieurs

Digitized by Google

sont désignés comme les rendez-vous préférés des sorcières : *Qüelalt*, le *Val de Colfosco, il Sasso di Stria.*

Le *Val de Colfosco* est assez loin au dessus du village de ce nom. On traverse d'abord des bois maigres, rabougris qui vont se raréfiant de plus en plus. Bientôt on ne trouve que quelques misérables petits arbrisseaux étiolés, tordus, desséchés. Puis, il n'y a plus trace de végétation, ou si l'on aperçoit encore quelques minces touffes d'herbe, elle a cet aspect malingre, mourant, que l'on voit dans les champs empestés de la *malària*. C'est une lande à perte de vue plus déserte que le désert, plus triste surtout. La terre, les pierres, les plantes, tout paraît brûlé, rôti. Ça sent le roussi, disent les paysans. *Sente l'orco !* littéralement, ça sent l'ogre ! mais l'ogre est ici synonyme de démon.

Dans un coin de cette lande est une masure perdue, le toit à moitié effondré : le vent, la pluie, la tempête y entrent de tous côtés.

On n'a pas de grands efforts d'imagination à faire pour se persuader que cette masure isolée, sinistre, est le lieu de rendez-vous des sorcières.

Voici l'un des récits du Val de Colfosco : Un chasseur s'était laissé surprendre par la nuit, en courant après une bête fauve. Voulant attendre le jour pour l'épier, il s'étendit et s'endormit au pied d'un rocher.

Tout à coup, il est réveillé en sursaut par une musique étrange et il a devant lui un splendide palais merveilleusement illuminé. Il s'approche et voit un grand nombre de seigneurs et de dames qui dansaient. C'étaient de monstrueux chats noirs qui jouaient d'instruments bizarres. Après les rondes les plus infernales, tous les couples allèrent s'asseoir à la table du magique festin. L'une des dames aperçut le chasseur et l'invita à entrer. Tremblant, éperdu, il alla néanmoins se placer auprès d'elle et, revenu de son premier effroi, il se mit à goûter de tous les mets ; ils étaient tous sans sel. Le chasseur surpris s'écria : « Sans sel, il n'est pas de saveur ! » et en même temps, il invoqua le nom de Dieu. Dès qu'il eut prononcé ces mots, tout s'évanouit et il se retrouva tout seul sur son rocher. Mais il jura par tous les saints du Paradis, et les habitants du Val se garderaient bien d'en douter, qu'il avait réellement assisté au sabbat de Colfosco.

D'autres lieux ont pris leurs noms des réunions de sorcières, par exemple : Roche des sorcières, Plan des sorcières.

Digitized by Google

En escaladant les Dolomites, on arrive en face d'un pic isolé, inaccessible. D'un côté, il descend par une pente abrupte jusqu'à une sorte de gouffre. Là est un petit lac aux eaux lourdes, immobiles, lugubres. On dirait un puits infernal, rempli de poix noire et gluante. Il bouillonne et fume parfois, ce qui ajoute à l'horreur du tableau. Ce pic est l'une des plus fameuses roches des sorcières, sur la limite de la vallée d'Ampezzo. C'est le célèbre *Sasso di Stria*, qu'on appelle aussi *Sas de Glatscha* parce qu'il portait un glacier. Le ruisseau *Ru dæ Ganna* a vu autrefois, campée sur ses bords, une bande de femmes sauvages appelées *Ganne* dans le pays, filles du démon et des sorcières.

Le récit du Mosca, populaire à Colfosco, donne, pour ainsi dire, l'une des clés des légendes tyroliennes.

En 1812, le jour de l'Assomption, les cloches de Santa Maria de Colfosco, de Corfara et de Campil sonnaient le tocsin des tempêtes. C'était le signal convenu entre les habitants pour se réunir et faire la chasse au Mosca. On appelait de ce nom un être sauvage et mystérieux du Val de Cembra qui dévastait le pays, faisant disparaître les troupeaux et souvent les bergers. Tout le monde en avait peur, et nul ne pouvait l'atteindre parce qu'il avait le corps recouvert d'une sorte de carapace de glace et qu'il était passé maître en sorcellerie.

Les Gardenais, après l'avoir guetté dans le val et sur la montagne de Stevia, envoyèrent de tous côtés l'avis de sonner le tocsin de tempête à une certaine heure. On devait alors poursuivre le Mosca, l'enfermer dans un cercle et l'atteindre, puisqu'il ne pouvait pas s'échapper au delà de Puz. De toutes parts avaient été postées des gardes pour fermer toutes les issues. Les paysans s'avancèrent par les divers chemins, vers le mont Puz, armés de fusils, de fourches, de faux et de massues.

Ceux de Gardena le chassent par le val, et débouchent par Stevia et Colfosco. De Villa et de Campil accourent de si nombreuses bandes d'hommes armés, que, désormais, il sera impossible au Mosca d'échapper. Il s'était enfui et caché au fond d'une tanière, sous un rocher. Enfin, on le découvre, on fait feu sur lui, il renvoie les balles comme s'il secouait les mouches de son corps : étant tout cuirassé d'une énorme croûte de glace, les balles ne pouvaient le percer. Il ne sortait pas de son repaire et personne n'osait y pénétrer, lorsque Cerro di Colfosco, dont le courage et la force étaient connus de tous, s'écria : « Je vais

Digitized by Google

te déglacer, maudit ! Que l'on vienne derrière moi avec des cordes ! » Cerro, une massue à la main, se laissa glisser par une fissure. Arrivé près du sorcier, il lui asséna, brusquement, sur la tête un coup si violent qu'il le déglaça et l'abattit. « Venez tous, cria alors Cerro, enchaînons-le et traînons-le en prison. »

Le Mosca fut enfermé dans les cachots du col de la Pedda, dépendant de la seigneurie de Codone qui appartenait aux comtes de Wolkenstein.

Dépouillé de sa cuirasse de glace, il avait perdu tout son pouvoir de sorcier, et eut la fin d'un bandit vulgaire.

Son nom et son souvenir sont restés vivants dans tout le pays.

Cet être mystérieux, ce sorcier redoutable n'était qu'un audacieux et adroit brigand. Ses ruses étranges avaient frappé l'imagination de paysans crédules. Ainsi s'explique, sans doute, la plupart des légendes du même genre sur les ogres, les magiciens, les sorciers.

Le peuple, par quelque côté de son esprit, reste toujours enfant, le peuple des campagnes surtout. La superstition est générale et invétérée chez les tyroliens.

La tradition, la légende se sont intimement mêlées à tous les phénomènes de la nature. Dans la région des Dolomites, le sol est essentiellement volcanique. Les arbres éclatent, les roches se brisent, des gouffres s'ouvrent et se referment brusquement. Partout, le paysage heurté, dentelé, bizarre s'harmonise avec les mille variétés de la légende qu'il fait naître.

Les habitants de *Livinallongo* étaient, autrefois, presque tous suspects de sorcellerie. C'était même comme un privilège spécial au pays, que les hommes se livraient aussi aux pratiques démoniaques ; on connaissait les *Streghoni* de *Livinallongo*, tandis qu'à Colfosco et à Corfara, comme dans toutes les autres parties du Bas-Tyrol, on ne voyait, en général, que des *Streghe,* des sorcières.

Un soir d'automne, un riche fermier de Livinallongo revenait d'Ampezzo et se trouva, dans la nuit, derrière la colline de Lana, près d'une chaumière qui fut transformée, plus tard, en fabrique d'eau-de-vie par Silvestre Gallista de Brenta, et existe encore telle quelle. Il eut l'idée de passer le reste de la nuit dans la chaumière.

S'en étant rapproché, il y vit un grand feu et entendit parler diverses personnes dont les voix lui étaient familières. Il entre et reconnaît

Digitized by Google

plusieurs de ses parents ou amis, qui paraissent saisis d'effroi en le voyant. Ils étaient autour d'une table copieusement servie.

Il comprit qu'il y avait là quelque mystère et voulut se retirer ; mais on le força à manger aussi, en lui faisant jurer qu'il ne révèlerait jamais à personne ce qu'il aurait vu ou entendu.

Aux premiers sons de l'*Angelus*, il ne vit plus ni la chaumière ni les hommes. Il retourna vers sa demeure, derrière le col de Lana, et il aperçut deux des assistants de la nuit qui labouraient paisiblement leurs champs. Chaque fois qu'il rencontrait l'un d'eux, celui-ci le fixait d'un œil menaçant, comme pour lui dire : Garde le secret ou malheur à toi !

Plusieurs années s'étaient écoulées : un jour, à la foire de *Caprile*, il eut une discussion avec un des individus, pour une vente. Irrité, il lui dit : On sait que tu es capable de me tromper et de faire pis encore, je te connais ! — Assez, dit l'autre, souviens-toi de ta promesse sur le mont des Ombres ! et il s'en alla en lui lançant un regard sinistre.

Le malheureux fermier revint chez lui tout décomposé et se sentit mourir. Il n'eut que le temps de dire qu'il mourait à cause des méchantes gens.

Voici comment l'un des *Streghoni* les plus fameux de *Livinallongo* racontait la manière dont il avait été initié aux mystères de la sorcellerie : « Je n'étais encore qu'un garçon de dix ans, lorsqu'à l'auberge de mon père venaient Christofaro di Ràs et le Magnato de la montagne, deux sorciers avérés. Toutes les fois qu'ils restaient le soir, le père me faisait coucher aussitôt après souper ; mais je me cachais derrière une porte d'où je pouvais voir et entendre. Le père tirait alors d'une vieille cassette fermée à clé, trois gros livres sur lesquels ils se mettaient à lire à haute voix. J'appris ainsi les choses les plus étranges. Plus tard, je me livrai aux mêmes pratiques et je devins un habile sorcier. La plupart des opérations magiques se font par des herbes. Il faut connaître l'herbier de Discorides, indiquant toutes les vertus des plantes et des racines. Il n'y a que cinq plantes sur lesquelles le démon n'a aucune influence : l'angélique, la valériane, la *palma christi*, la plus sacrée de toutes, la racine de l'*imperatoria* et l'*atamante*. On peut avec ces cinq plantes composer de précieuses amulettes qui annulent tout le pouvoir du démon et de ses acolytes, les sorciers.

Digitized by Google

Je veux vous raconter comment, un jour, le démon faillit m'emporter. Une année de jubilé, je cueillais des herbes sur le *Perdoï ;* ce fut précisément à cette époque que le curé du village m'accusa publiquement de sorcellerie. Après avoir bu de l'eau-de-vie de gentiane, dont je faisais usage comme sorcier, je m'endormis sur un banc. Je me sentis assailli par d'énormes rats, des scorpions et autres animaux immondes. Tous se précipitaient sur moi et me mordaient avec rage ; je souffrais le martyre. J'eus la force d'aller m'enfermer dans une armoire qui fut aussitôt percée par les rongeurs. Je sentis que le démon était le plus fort et allait m'emporter.

On alla chercher le curé *d'Alba* qui m'exorcisa. Je repris mes esprits et le curé me dit : Pierre de la Poudre, tu es sauvé, mais à la condition que tu viendras faire amende honorable à l'église ! J'allai implorer mon pardon et promis de ne plus me livrer jamais à aucune opération de sorcellerie. »

Ce récit donne le vrai mot de l'énigme des *Streghoni* en parlant de l'eau-de-vie de gentiane, l'une des substances qui peuvent le plus facilement provoquer des hallucinations.

C'est, en effet, l'hallucination naturelle ou factice qui explique les phénomènes les plus étranges. C'est ainsi que les fumeurs d'opium ou de haschisch font naître ces visions inénarrables qu'ils préfèrent à toutes les réalités terrestres.

Sans doute, les légendes diaboliques jouaient, au moyen-âge, un rôle aussi grand que les légendes pieuses, et les masses ignorantes devaient être frappées aussi vivement par les unes que par les autres. Dans le nombre inouï de sorcières brûlées pendant quatre ou cinq siècles, il y en a eu, évidemment, plusieurs dont les rêves hystériques et les imaginations désordonnées les transportaient sur les domaines de Satan. Ce qui paraît certain, c'est que le plus grand nombre arrivait, par des moyens artificiels, à se plonger dans cet état de béatitude passagère que recherchent aujourd'hui encore les fumeurs de chanvre ou d'opium et les morphinomanes.

Les narcotiques dont usaient les prétendus sorciers étaient le métel ou pomme épineuse *(Datura stramonium)* appelée vulgairement herbe aux sorciers ou herbe du diable ; la jusquiame, la belladone, la mandragore, la gentiane dont parle précisément Pierre de la Poudre. Les

Digitized by Google

effets physiologiques de ces substances expliquent la sensation de voler à travers les airs, les concerts harmonieux, les rêves amoureux, les voluptés ineffables traversées de douleurs aiguës, la perception de bêtes magiques qu'on voit voltiger autour de sa tête ou qui vous rongent le corps comme dans le récit de Pierre de la Poudre. A ces diverses hallucinations se joignent des effets plus réels, des sortes de danses de Saint-Gui, des éclats de rire stridents, les excentricités les plus singulières en paroles et en actions. Ainsi s'expliquent les aveux des prétendues sorcières, racontant les détails du sabbat.

On trouvait dans leurs demeures des liquides ou onguents composés avec les divers narcotiques et qui produisaient leurs effets même sur les personnes non initiées. L'assurance donnée par plus d'une sorcière, que de sa prison même elle pouvait s'échapper pour aller assister aux fêtes de Satan, ne doit pas étonner. Pourvu qu'elle eût avec elle la préparation magique, rien ne l'empêchait de retrouver dans le plus sombre cachot, ses visions favorites. Il est évident que les sorcières regardaient ces breuvages fabriqués par elles-mêmes, d'après des prescriptions traditionnelles, comme des dons de Satan.

Tous les maléfices des sorciers s'expliquent donc par des moyens naturels. Les poisons dont ils se servaient pouvaient, suivant les doses, causer la maladie ou la mort, ou donner la guérison. Ayant ainsi l'art de guérir les maladies qu'ils avaient eux-mêmes provoquées, ils se transformaient, aux yeux de paysans crédules, en êtres surnaturels avec pouvoir de vie et de mort.

Les légendes du sabbat s'expliquent aussi par des faits historiques. Il y eut, dans divers pays, pendant tout le moyen-âge et jusqu'au commencement du XVIIe siècle, des réunions secrètes d'hommes ou de femmes qui célébraient des fêtes nocturnes dans des landes désertes et s'y livraient à tous les excès. Michelet a décrit, dans *la Sorcière*, cette reprise de l'orgie païenne par un peuple de serfs. C'était la la réaction brutale des passions humaines contre l'ascétisme oppressif du moyen-âge.

Les malheureux serfs cherchaient à échapper, d'une manière quelconque, au sentiment du joug odieux qui les écrasait. Nos moralistes contemporains ne s'élèvent-ils pas, sans cesse, contre le vice de l'ivrognerie, le terrible fléau de l'alcoolisme qui se propage de plus en plus

Digitized by Google

et qui nécessite la création d'asiles spéciaux pour les milliers d'infortunés atteints du *delirium tremens ?* Cependant cette passion détestable fait, tous les jours, de nouvelles victimes, bien que tous ceux qui s'y livrent en connaissent les terribles et inévitables effets. Ce que le prolétaire de nos jours, qui ne croit plus au diable, demande à l'alcool, l'oubli de la réalité, beaucoup d'âmes incrédules du XVIe siècle et même du XVIIe siècle, le trouvaient dans les breuvages magiques dont une tradition secrète transmettait les recettes, de génération en génération.

VI

Botzen. — Le chevalier de Sigmundskron. — Les fresques de Runkelstein. — La tour de Terlan.

Botzen a 10,000 habitants environ. Son territoire est comme un délicieux jardin de vignes, de figuiers, d'amandiers, encadré par les masses de granit et de porphyre d'un côté et de l'autre, au dessus de la ville, par une imposante chaîne d'Alpes dolomitiques. Leur aspect, sous les couleurs changeantes du soleil couchant, est féerique. Deux torrents, le Talfer venant de la vallée de Sarnthal et la Passer de la vallée de Passeyer, se jettent ici dans l'Eisack pour aller plus loin se perdre dans l'Adige.

Du pont du Talfer la vue est admirable : les verts côteaux où la végétation est si luxuriante ; la riche vallée de l'Eisack ; les ruines du défilé de Sarnthal ; plus loin, l'entrée de la vallée de l'Adige qui conduit à Meran.

Botzen est une des villes les plus anciennes du Tyrol. On y voit des rues tortueuses, bordées de vieilles arcades sous lesquelles est installé le commerce tyrolien.

C'est le point de transition entre l'Italie et l'Allemagne, entre le midi et le nord. La ville est allemande par les façades de ses maisons, par les mœurs et la langue des habitants ; elle est italienne par ses cours intérieures, où, à travers le toit découvert sur les côtés, l'air pénètre et circule librement. Il y a quelques constructions curieuses.

L'église est remarquable : la tour du clocher est une dentelle de

Digitized by Google

pierre du XVIe siècle, et le portail du nord est soutenu par deux superbes lions en porphyre rouge d'une fière allure. A côté, incrustée dans le mur, est une des plus belles pierres tombales que l'on puisse voir : elle représente l'empereur Ferdinand II tout armé, les pieds sur un lion et tenant à la main un écu surmonté d'attributs héraldiques. C'est une mâle et vigoureuse sculpture.

Sur la route de Botzen à Brunecken, près de Colmann, sont les fameuses pyramides de Ritten, l'une des principales curiosités du Tyrol. On peut aller à Ritten par Klobenstein. La route a des points de vue délicieux. C'est la nature la plus sauvage mêlée à la plus riche culture. Vers l'est, on a un merveilleux décor dolomitique. Après le Schlern viennent les escarpements du Rosszühne et du Rosengarten ; à gauche, les pics de Langkofel, Blottkogel, Meisules et Geisterspitz profilent leurs roches dénudées sur le bleu cru du ciel ; à droite, les crêtes de Lattemar, Schwarzhorn, Fassa tout empourprées par les derniers rayons du soleil et dont l'aspect exerce sur l'œil du voyageur la plus étrange fascination.

On arrive au *Finsterbach*, torrent d'une violence extrême : il emporte les rochers, les pierres, les forêts, les routes et entasse comme un chaos d'énormes débris qui rompt le cours de l'Eisack. Dans une gorge creusée par ce torrent se dressent les *Erdpyramiden*, groupe étrange de rochers coniques, décharnés et pointus. Elles figurent plutôt des tours, des clochers, des cloîtres que des pyramides proprement dites. Ce sont des espèces d'obélisques de porphyre rouge que surplombent souvent de grosses pierres. La force impétueuse des eaux torrentielles a désagrégé les parties les moins dures et dénudé peu à peu ces squelettes rocheux, aux formes bizarres. Ils atteignent une hauteur de vingt mètres. L'ensemble donne l'idée, tantôt d'un cimetière étrange, tantôt d'un temple en ruines. De temps en temps, le torrent mine une des *Erdpyramiden* qui s'affaisse sur elle-même et tombe avec fracas.

Sigmundskron domine, comme une reine majestueuse, parmi les monuments de chevalerie si nombreux autour de Botzen. Il a droit au premier rang par sa superbe élévation sur un roc inaccessible autant que par ses souvenirs héroïques. Le peintre et l'antiquaire lui rendent un égal hommage. Les hommes ont toujours considéré comme plus

Digitized by Google

digne de vénération la noblesse qui remonte à l'époque la plus lointaine. De même, une ruine a d'autant plus de prix qu'elle est plus éloignée de son origine.

Priscianum, Cornelianum, Epponum furent des colonies romaines du temps où les habitants de la haute Italie, fatigués des guerres et des troubles, étaient venus dans le nord chercher des abris plus sûrs. Horace chanta *Eppanum* dans une ode célèbre.

Sigmundskron fut bâti comme le château de Hoch Eppan, sur les ruines d'une ancienne forteresse. Construit au XIe siècle par les Firmian, il fut fortifié, en 1475, par l'archiduc Sigismond, qui lui donna son nom. Il s'élève majestueusement et domine tout le pays du haut d'une montagne au pied de laquelle l'Adige roule et répand ses eaux comme en une espèce de lac. Sur ce même roc de porphyre que couronnent pittoresquement les antiques murailles, s'élevait jadis la forteresse romaine de *Formicaria*.

Le château de Sigismond a aussi sa légende. Le diable invoqué par un chevalier désireux de se rendre auprès de sa belle, malgré les avalanches qui rendaient les chemins impraticables, se présenta avec un carrosse attelé de quatre chevaux, mais, au lieu de conduire le chevalier chez sa belle, il l'emporta dans l'enfer. On retrouve ici, comme à Landeck, le chevalier amoureux et le gouffre dévorant.

Non loin de Sigmundskron est le château de *Maultasch*. Le nom signifie soufflet. L'une des nombreuses légendes parle d'un violent soufflet appliqué par un chevalier à la paysanne dont il avait fait sa maîtresse et qu'il chassa ensuite avec son enfant. La colère du ciel punit le suborneur.

Le château de Runkelstein, bâti au XIIIe siècle par les comtes de Wangen, s'élève, comme Sigmundskron, sur un rocher tellement escarpé, qu'on se demande comment on a pu y élever des matériaux de construction. Autour, sont les côteaux où l'on récolte le vin le plus chaud du Tyrol.

C'était jadis le pays des gais troubadours qu'inspira, sans doute, la généreuse liqueur. Les seigneurs de Vintler, possesseurs du château, au moyen-âge, attirèrent autour d'eux les *minnesingers*. Ce fut Nicolas Vintler qui reçut le prince de Halesburg Guillaume, lors de son ma-

Digitized by Google

riage avec la princesse Jeanne de Naples. Pour honorer ses hôtes, il fit peindre de magnifiques fresques, représentant des scènes de Gotefried de Strasbourg, les aventures de Tristan et d'Iseult. Ces fresques sont restées jusqu'à nos jours, pour tous les amateurs d'art, un véritable but de pèlerinage.

Runkelstein est un des châteaux les plus célébrés par les poètes. Conrad Vintler, au commencement du xve siècle, composa un poème intitulé : *Les Fleurs de la Vertu*, inspiré par les fresques du Runkelstein.

Sendlinger, maître chanteur de Munich, rassembla à la fin du xive siècle, les vieilles chroniques du château et contribua à sa célébrité. Il n'est pas, d'ailleurs, un trouvère tyrolien qui n'ait payé son tribut au superbe Runkelstein. Voici une de ces poésies, les moins anciennes :

« Noble castel, je me réjouis d'avoir pu découvrir, à travers les roches si resserrées du Talfer, un sentier escarpé pour monter jusqu'à ton sommet. Tout voyageur qui traverse l'Etschland ensoleillé fera, avec joie, une halte dans tes murs. S'il est favorisé des doux regards d'une Yseult, il se laissera aller, dans ce site sublime, à ses rêves de poésie et d'amour ! »

Terlan a sa tour de Pise. Il y a plusieurs légendes : voici quelle est la plus répandue.

Un ouvrier maçon était devenu éperdument amoureux de la fille de son maître ; il l'a demanda en mariage. Le patron sourit dédaigneusement et répondit : « Quand tu auras bâti une merveille comme la tour de Pise, alors seulement tu épouseras ma fille. » Le jeune maçon, par un miracle d'habileté et de travail, éleva cette tour prodigieuse qui semble vouloir tomber sur les passants.

Il épousa enfin sa bien aimée et comme dans tous les contes de fées ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfants.

La vérité, moins poétique, est, paraît-il, que les eaux de l'Adige en s'infiltrant dans le sol, ont, pendant des siècles, déplacé, peu à peu, les fondations du clocher qui s'est progressivement incliné, tout en gardant, par un prodige d'équilibre, sa solidité primitive.

Cependant, des architectes expérimentés affirment que l'inclinaison a été voulue ; le mode de construction a atteint la limite extrême de l'équilibre stable. La science semble, ainsi, donner raison à la légende.

Digitized by Google

VII

Meran. — Land im Gebirge. — Légende de Zenoburg. — Schloss Tyrol.

Les Rhétiens furent les premiers habitants du Tyrol. Horace a chanté la conquête de la Rhétie par Néron, Drusus et Tibère :

Videre Rhaedi bella sub alpibus
Drusum gerentem.

. . . . . .

Drusus Genannos implacidum genus
Brennosque veloces et arces
Alpibus impositas tremendis
Dejecit acer plus vice semplice.

Ce sont les grandes voies laissées par les Romains qui ont servi aux ingénieurs modernes pour les routes du Brenner et de la Carinthie.

Le Tyrol fut un perpétuel champ de bataille entre Rome et ses ennemis d'au delà des Alpes. Les Marcomans, les Goths, les Huns ravagèrent successivement tout le pays. Ce furent ensuite les Lombards qui prirent possession du Tyrol méridional et les Bavarois de la partie septentrionale.

La chevalerie eut beau jeu dans ces montagnes, dont chaque pic devint une forteresse imprenable. Trois puissantes familles se disputèrent la suprématie : les comtes d'Andechs, d'Eppan et de Tyrol.

Les fameux princes de Görtz donnèrent les premiers à cette terre des montagnes *Land im Gebirge* une réelle importance. Méran, l'ancienne colonie romaine de *Maja*, fut choisie par eux pour leur résidence et devint la capitale de leur principauté. On a peine à comprendre pourquoi le pays prit le nom de Tyrol, au lieu de garder celui si harmonieux de Méranie que l'on retrouve dans les anciennes chroniques. Tyrol vient de *Terriolis*, qui était, dans l'origine, la citadelle de la colonie romaine dans les montagnes de la Rhétie.

Au XIIe siècle, les comtes du Tyrol dominaient, des hauteurs de Terriolis, transformé en château, et Méran prospéra de plus en plus. Marguerite Maultasch, héritière de la seigneurie, en 1359, céda ses

Digitized by Google

droits à ses cousins les ducs d'Autriche, qui, un siècle après, rachetèrent aussi aux Bavarois le Tyrol du nord.

Au XVIIe siècle, sous le règne de Léopold 1er, le Tyrol fut complètement incorporé à la monarchie autrichienne.

C'est à partir de Méran, comme centre, que s'étend cette terre de Botzen si vantée et si magnifique en effet, surtout dans la vallée de l'Adige supérieur. Elle s'appelle Vintzchgau de sa source jusqu'à Meran; elle doit ce nom à ses anciens habitants *Venones*. « Dès Latsch, elle devient de plus en plus pittoresque ; la plaine est richement cultivée, de beaux ombrages s'étendent çà et là, et les montagnes, beaucoup moins nues, commencent à prendre le caractère italien. Moins accidentées que les montagnes de la Suisse, elles n'offrent aux regards ni des plateaux cultivés, ni des forêts séculaires, mais des pentes vertes et buissonneuses, dont les formes ont de la douceur et le coloris un éclat plus tendre et plus clair que celui des grandes Alpes. » (Topfer). De tous côtés, les châtaigniers au large ombrage, les arbres fruitiers aux riches couleurs, les vignes pliées en treilles élégantes forment un ensemble ravissant.

Meran, en italien *Merano*, paraît une trop petite ville pour avoir été la capitale du Tyrol. Mais dans toute la contrée, il n'est pas de paysage plus gracieux que les blanches maisons de Meran adossées à la verte colline, au sommet de laquelle se dresse l'héroïque château des comtes. Tout autour, sur les collines étagées, grimpent les pampres qui forment comme un rideau verdoyant au devant des Alpes. Partout où se porte le regard, apparaissent d'antiques castels perchés sur les hauteurs, et de modernes villas encadrées dans les massifs. La Passer roule ses eaux bruyantes le long de Meran et va se jeter dans l'Adige.

Dans la ville, toute l'animation se concentre sous les arcades de la grand'rue *Lauben*. Meran est devenue, depuis quelque temps, une station hygiénique où l'on vient faire des cures d'air doux en hiver, de petit lait au printemps et de raisin en automne. Elle est abritée contre les vents du nord par son cercle de montagnes et le climat y est d'une salubrité parfaite. L'Impératrice d'Autriche a sa villa à l'entrée de la vallée de Passeyer. On a construit contre les débordements de la Passer qui est très torrentueuse une large et forte digue, la Wassermaner, qui est la principale promenade.

Digitized by Google

L'un des édifices les plus curieux est le Kelleramt où résidaient autrefois les comtes de Tyrol et qui appartient actuellement au prince de Taxis. Dans la partie ancienne, on voit encore la chambre impériale ornée de fresques ; on remarque les peintures de maître Christophe de Meran, le plus ancien des peintres tyroliens, représentant le mariage de Marguerite à la grande bouche avec le margrave Louis de Brandebourg.

L'église, dont la tour est la plus haute du Tyrol, a un bon rétable de Knoller, l'Assomption. Les fonts baptismaux sont ornés de plusieurs petits tableaux très curieux. La chapelle de Sta Barbara est remplie de statuettes en bois ou en plâtre, bizarrement peinturlurées, surchargées d'ex-voto en argent, en cuivre ou en zinc. Les squelettes de saint Pierre et de saint Alexandre, exposés dans des vitrines sur les autels, sont lugubres à voir. Les ossements sont tout parés : les côtes, les jambes, les bras entourés de bandelettes d'or, ornementés de pierres de couleur ; sur les crânes sont posées des couronnes faites de verre, d'or et de pierres fines ; dans l'orbite un rubis figure l'œil ; un jupon en soie couvre le squelette jusqu'au genou ; des sandales en soie brodées d'or, un bouquet de fleurs à la main ; la bouche béante... tout l'ensemble est d'autant plus effroyable que les crânes ont un rictus plein de malice et d'ironie. C'est un effet macabre des plus saisissants.

Aucun des nombreux châteaux qui entourent Meran n'a une plus belle situation que Zenoburg, au dessus de la route de Steiner et de Passeyer il se dresse fièrement sur une roche abrupte. Il est le plus rapproché des portes de la ville sur lesquelles on voit l'aigle rouge du Tyrol. Posté là, comme une sentinelle avancée, il regarde, par dessus les riants côteaux, vers les montagnes, du côté de l'Etsch, où il revoit comme dans un magique panorama, tous les glorieux souvenirs laissés par les héroïques ancêtres du Tyrol.

D'étranges légendes entourent sa première origine. Les unes rapportent que l'Empereur Zenon de Byzance, après avoir été renversé du trône, an IVe siècle, serait venu ici, chercher un refuge ignoré de tous. D'autres affirment que saint Corbinien qui vivait dans la forêt, près de Kuens, avait élevé en l'honneur de saint Zenon, évêque de

Digitized by Google

Vérone, une chapelle qui devint plus tard le château de Zenoburg.

Ces deux versions ne s'appuient, d'ailleurs, sur aucun document sérieux.

D'autres parlent de la construction d'un château-fort où se trouvent bizarrement mêlés les souvenirs des empereurs de l'Orient et des saints docteurs de l'Occident. Il est question aussi d'un roi de Bohême qui aurait choisi ce château sur la crête de la montagne comme un séjour de prédilection. Un autre roi de Bohême, Charles, qui voulait se venger de la fameuse comtesse Marguerite, à cause de la persécution exercée contre son père, assiégea le château de Tyrol et détruisit Zenoburg.

De la terrasse de Zenoburg, on a une vue très étendue sur les vastes pâturages et les gais côteaux couverts de vignes. Partout ici, la nature sourit aux ruines et leur prête une grâce incomparable.

En face, se dresse le château de Tyrol.

Sur le Küchelberg, hauteur couverte de beaux vignobles, au pied de laquelle est Meran, s'élève le célèbre château de Tyrol qui a donné son nom au pays. Deux chemins y conduisent. L'un, le plus court et le plus facile y mène en 1 heure 1/4, en partant de la porte du nord ou *Passeyer Thor*. C'est en suivant ce chemin qu'on visite Zenoburg.

Après une heure d'ascension, on atteint le village de Dorf Tyrol composé de quelques vieilles chaumières.

La pyramide de granit où s'élève le castel des comtes ne semble pas accessible, et, en effet, il faudrait tourner et contourner la montagne, si l'empereur Léopold 1er n'avait fait percer un tunnel à travers la roche *Knappenloch*. On traverse ce souterrain de cent pas de long et l'on se trouve brusquement en face d'un paysage d'une grandeur terrifiante. Ce ne sont que rochers sur rochers, ravagés par les éboulements autant que par les débordements du torrent. Sur une pyramide de granit qui fait tranche à pic sur la montagne se dresse le château, et son enceinte fait vraiment corps avec le rocher.

Par une cour délabrée, on parvient à la porte principale où l'on reconnaît des vestiges de murailles romaines. On a comme une vision de ces deux époques guerrières si puissantes, la conquête romaine et la féodalité du moyen-âge.

Digitized by Google

La chapelle est très bien conservée ; sa porte est une merveille de sculpture du XIe siècle. Le vieux crucifix de cette chapelle a sa légende, affirmant que toujours avant la mort de chaque comte suzerain, un morceau de pierre se détachait de la croix. Quand le comte Meinhard, dernier rejeton de la grande famille, rendit l'âme, des plaies du christ s'échappèrent des flots de sang, jusqu'à ce que le dernier des comtes du Tyrol fut enterré. Le gardien du château insiste sur tous les détails de la légende, avec la conviction la plus profonde.

Des constructions modernes ont remplacé une partie du vieux château. L'antique salle des chevaliers est transformée en un vaste salon, orné des portraits de souverains autrichiens. De ce côté, on a une vue splendide sur l'entrée du Val de Vintschgau, le joli château de Durnstein, le pic de Galtnerspitz. Au fond de la vallée, à gauche, est le mont Josephberg qui semble s'élever du milieu d'une forêt. Au dessus, se dresse le glacier de Lautsch, dit l'oreille de lièvre, *Haesenohr;* à l'horizon, on aperçoit les glaciers d'Oertels, les plus élevés du Tyrol.

La nature, riante dans la vallée, sévère sur les sommets, devient grandiose et terrible sur les hautes montagnes. Au soleil couchant, les vallons se dorent comme sous un prisme féerique ; les glaciers en feu donnent l'illusion de volcans en éruption sur les flancs desquels rouleraient des torrents de lave ardente.

D'un autre côté du château, on a à ses pieds le Küchelberg et le vieux hameau du Tyrol enfoui dans les pampres ; plus bas, la pittoresque ruine de Brunnenburg. En face, s'ouvre la vallée proprement dite de l'Adige avec ses côteaux où, au milieu des vignes, scintillent les clochers des nombreux villages, tandis que plus haut, la roche de porphyre encadre ce splendide tableau. Au loin, se profile la longue chaîne des Alpes dont le pic le plus élevé est la *Cima d'Asta*. De tous côtés, le paysage s'épanouit en un resplendissement merveilleux.

C'est ici de beaucoup la partie la plus riche du Tyrol. On y voyait encore, il y a quelques années, les fermiers aller à la messe, le dimanche, comme jadis les seigneurs et maîtres des châteaux, suivis de tous leurs gens à cheval. Ces opulents fermiers étaient les successeurs des tenants des douze anciennes fermes appelées *Schildhaefe*. Ils étaient astreints à certaines fonctions domestiques ou militaires dans le château de leurs suzerains, les comtes du Tyrol ; ils jouissaient

Digitized by Google

d'importants privilèges, droits de chasse et de pêche, exemption d'impôts, permission de porter un écusson, *schild ;* de se présenter à l'église et devant les tribunaux avec l'épée et la lance. Aux couronnements des empereurs François et Ferdinand, en 1816 et 1838, les fermiers des *Schildhaefe* remplirent encore leurs anciens devoirs de vassaux.

VIII

Brunnenburg. — Les Norglein. — Passeyerthal. — Pantegans. — Orco. — Pavaro.

Quand on va de Meran, en descendant la montagne de Kuchelberg, vers la fontaine de Saint-Martin, on prend un sentier escarpé qui mène à Brunnenburg. On voit plusieurs terrasses de vignes superposées, véritables trésors qui donnent le nectar du pays ; elles recouvrent le sommet, où la tradition a placé le fameux palais de Laurins. Brunnenburg est cher aux artistes par le contraste de ses vieilles pierres moussues, de ses arbres séculaires et de ses verts gazons à travers lesquels coulent des sources murmurantes. Au dessus de deux blocs de granit, un châtaignier dresse sa tête majestueuse. Dans les voûtes des anciens souterrains, sinistres oubliettes, règne aujourd'hui comme un printemps perpétuel. On voit étaler ses branches vertes le citronnier qui embaume là où gisaient les malheureux prisonniers du moyen-âge. Par un singulier caprice du hasard, des touffes fleuries, de grosses boules de neige se sont massées dans un des recoins de la tour où s'entassaient jadis les projectiles de défense. La grande arcade d'une croisée gothique d'où l'on épiait, autrefois, les mouvements de l'ennemi, s'est transformée en un cadre enchanteur où apparaît l'image pacifique et gracieuse de l'Etchland. Au point le plus haut, s'élève un pin géant dont la vaste envergure semble protéger l'antique domaine. Il est là comme le symbole des vieux gardiens de ces jardins renommés, où les nains fantastiques, les *Norglein*, habitaient jadis.

On se raconte encore, le soir, devant l'âtre dans les châlets, les légendes des *Norglein*. Tantôt, ils viennent au secours des bons, tantôt,

Digitized by Google

ils jouent aux méchants mille mauvais tours. Au pauvre amoureux dédaigné de sa belle, ils apportent un philtre dont quelques gouttes suffisent pour changer le dédain en amour ardent ; au chasseur malheureux, ils donnent des balles qui ne manquent jamais un chamois ; la nuit, ils se glissent dans la chaumière du pauvre, et changent quelquefois les pommes de terre en pommes d'or. Mais ils sont impitoyables pour les méchants : ils brisent à coups de marteau les roues du moulin où le meunier est mauvais maître ; ici, ils apparaissent tout à coup au nombre de dix mille pour bâtir une église en une nuit ; plus loin, ils détruisent la maison d'un usurier impitoyable envers la veuve qu'il a chassée de son misérable logis, parce qu'elle ne pouvait pas payer son loyer.

Dans la montagne, les Norglein sont, souvent, des hommes de glace avec de longues barbes blanches qui balaient la neige. Dans la plaine, ce sont, presque toujours, de petits lutins vifs et malicieux. Toute cette population des vals de la Passer est une des races les plus superstitieuses. Elle rivalise, sous ce rapport, avec les habitants de la vallée de Gräden.

On y raconte que quelquefois des êtres sauvages quittaient leurs antres des montagnes pour se fixer dans le *Passeyerthal*. Les mâles s'appelaient *Pantegans* et les femelles *Panteganes*. Celles-ci se montraient plus souvent. Seuls, les bûcherons travaillant au plus profond des bois pouvaient très rarement entrevoir quelque *Pantegan*.

Un soir, un bûcheron se trouvait tard, dans la nuit, au fond de la forêt où il achevait d'abattre un vieux chêne. Tout à coup, il voit un Pantegan qui lui ordonne de le suivre. Le paysan lui dit d'attendre un instant et le prie de l'aider à élargir la fente du chêne. Le Pantegan, pour faire preuve de sa force, met ses larges mains dans la fente, le paysan retire brusquement sa hache et les mains du sauvage se trouvent prises comme dans un étau de fer. Le Pantegan poussa des cris affreux et finit ainsi misérablement sa vie.

On voit, par ce récit, que le pouvoir des Pantegans du Passeyerthal était bien faible, puisqu'ils ne pouvaient ni se défendre, ni se délivrer même d'un piège aussi grossier.

L'une des superstitions les plus répandues et les plus persistantes dans le Passeyerthal, comme dans toutes les parties du Bas-Tyrol, est

Digitized by Google

celle de l'ogre, l'*orco*. Elle se rattache au culte de Pluton. Il se présente, dit-on, le plus souvent, sous la forme d'un cheval doux et apprivoisé qui invite le voyageur à le monter. Malheur à l'imprudent ! Le cheval s'élève à des hauteurs vertigineuses. Le cavalier est forcé de faire des efforts surhumains pour se maintenir en selle. Après la course effrénée qui dure toute la nuit, le cavalier est brusquement jeté au lieu même d'où il était parti.

L'ogre, parfois, imite de loin le cri du chasseur. Malheur à qui lui répond ! L'ogre marche sur lui avec une vitesse effroyable et le renverse, s'il ne peut pas se réfugier dans une maison. L'ogre ne pénètre jamais dans les habitations.

L'ogre, d'autres fois, se transforme en un vent impétueux et renverse contre un mur ou un tronc d'arbre celui qu'il poursuit.

L'ogre tyrolien sait se montrer aimable parfois avec les femmes ; mais, le plus souvent, il se plaît à leur jouer de mauvais tours. Tantôt, il fait disparaître de la basse-cour un poulet, une oie ; tantôt, il soustrait du linge, des provisions. Les mille manières dont l'ogre s'ingénie à manifester sa malice sont aussi variées que les actes même de la vie rustique.

Tandis que dans le *Rübezahl*, l'ogre si populaire de la Bohême, on admire tant de traits nobles et généreux qu'ils sont, pour ainsi dire, la règle, et la méchanceté l'exception, l'ogre du Tyrol est absolument incapable d'une bonne action. En lui, prédomine la joie maligne de voir souffrir, signe infaillible d'un naturel pervers, joie qui éclate en ricanements moqueurs toutes les fois qu'il réussit dans un de ses tours. Les forêts les plus épaisses sont sa demeure de prédilection ; de là, il fait entendre, la nuit, son cri monotone et sinistre, et l'on peut, sous ce rapport, le comparer, au *Schrat* des Allemands qui est un esprit des bois, au corps tout velu, à l'aspect hideux, tenant à la fois du Faune des Romains et du Satyre des Grecs.

L'ogre est de tous les esprits malfaisants celui qui a les plus profondes racines dans les croyances tyroliennes. C'est à ce point qu'aujourd'hui encore il est redouté, non pas seulement par les enfants, mais par tous ceux qui sont forcés de voyager la nuit et de traverser les *cols maudits* hantés par l'ogre.

Il est à remarquer que l'ogre tyrolien n'a jamais réussi à se trouver

Digitized by Google

une compagne. On ne fait pas mention d'ogresses dans le Passeyerthal, pas plus que dans le Grädenthal, tandis qu'il est notoire que l'ogre français a toujours vécu en parfait accord avec sa chère ogresse.

Le *Pavaro* est un ogre particulier qui avec une faux invisible coupe les jambes des jeunes maraudeurs ; il se cache dans les jardins, imitant les cris des vautours, des corbeaux, des pies. Quand il se montre, il a la tête d'un énorme chien, les yeux pleins de flammes, la bouche écumante, des dents de fer, le poil de l'ours noir, des pattes si longues qu'il les étend jusqu'au bout du champ, les ongles crochus du faucon et pour queue un immense serpent. Il aiguise sans cesse sa faux en chantant :

Aiguise, aiguise bien
Coupe les jambes à qui vient !

La femelle du *Pavaro*, la *Trota*, attaque également jeunes et vieux, gens et bêtes. Quoiqu'elle soit de stature gigantesque, elle peut se faire assez mince pour passer par un trou de serrure. Une fois entrée dans la maison, elle se précipite de tout son poids sur sa victime et l'étreint de manière à lui enlever toute possibilité de respirer. Elle disparaît aussitôt si l'on a seulement la force de faire le signe de la croix avec sa langue dans la bouche. La *Trota* forme, pour ainsi dire, la transition entre les sorcières et les esprits malfaisants, tels que les Nivans, les Norglein, les ogres.

On voit ici la femme jouer le principal rôle, et comme nous l'avons dit, ce n'est guère qu'à *Livinallongo* que le sorcier prédomine.

Ces diverses traditions du Passeyerthal sur les Norglein, les Salvans, les Pantegans, les ogres semblent s'appliquer aux premiers habitants autochtones qui s'étaient confinés dans les excavations de sommets inaccessibles. Ils y gardèrent longtemps leur force et leur férocité primitives, êtres incultes, sauvages, effrayants comme les antres rocailleux dont ils faisaient leurs tanières.

Dans certaines légendes, ils sont plus féroces, dans d'autres, plus doux, presque apprivoisés. Ces différences s'expliquent par les dates plus ou moins anciennes. A mesure qu'on se rapproche des temps civilisés, on voit la puissance des êtres démoniaques s'affaiblir et, par exemple, le récit du Pantegan dont la main fut prise dans la fente d'un chêne par la ruse d'un bûcheron est, évidemment, d'une date très

Digitized by Google

récente. C'est le contraire de Milon de Crotone qui fut dévoré par le lion. Ici, c'est le monstre qui périt victime de l'homme. C'est la supériorité de l'être civilisé sur l'être primitif qui s'affirme de plus en plus. Mais les vestiges des croyances populaires persistent longtemps encore et l'on en retrouve la trace dans les traditions de tous les peuples modernes.

IX

La réconciliation de Forst. — Dolomites du Sud. — Val de Fassa. Vivans. — Bregostans. — Bellune. — Pieve di Cadore.

Après Botzen, l'Adige change brusquement son cours et tourne du sud-est au sud-ouest. Grossi de l'Eisack, qui lui apporte les eaux glacées du Brenner, il s'élance dans une longue vallée tout droit vers l'Italie. Il court à travers des plaines de maïs, des vignes, des champs de blé, des jardins, et parfois aussi, des marais fiévreux. Ce qui varie l'aspect, ce sont les collines ou les montagnes qui bordent les deux rives du fleuve. A gauche, elles sont plus hautes et plus escarpées. On passe le *Rothwand* après le *Rothstein*, le mur rouge après le rocher rouge. Ce sont d'éclatantes masses de porphyre. A Ora, se dressent les ruines de Kastel Föder (*castellum foederis*) dont le nom rappelle, dit-on, une victoire des Cimbres sur les Romains, et un traité qui en fut la suite.

La tragique ruine de Forst s'élève sur une roche encadrée de lierres et de vignes, au dessus de l'Adige resserré et torrentueux. Dans le lointain, se dressent de hautes montagnes, et de certains points, on aperçoit le vieux manoir comme un énorme rempart élevé contre l'invasion de la riche vallée.

L'histoire du domaine qui ne remonte pas au delà du XIIe siècle ne relate rien de remarquable sur les destinées des châtelains. On voit seulement comment le château fut perdu, en 1423, par les deux frères Ulrich et Guillaume de Starkemberg, dans un sanglant combat contre l'électeur Frédéric. Mais dans une des pièces délabrées du château, on signalait, il y a quelque temps encore, une croix rouge qui, dit-on, avait été marquée en souvenir d'un horrible fratricide. Voici ce que rapporte la légende :

Digitized by Google

Forst comptait parmi les fiefs les plus considérables dn Tyrol. Celui qui en devenait possesseur était de droit noble et comte. Dans des temps reculés, les châtelains n'ayant qu'une fille, leur nom menaçait de s'éteindre et les domaines devaient passer alors dans celle des familles nobles du pays à laquelle il plairait au souverain de les donner. Le comte de Forst reprochait amèrement à sa noble épouse sa funeste stérilité. Celle-ci quitta le château un jour et se rendit seule dans une caverne où vivait un célèbre nécromancien. Ses cheveux étaient noirs, le matin ; ils étaient blancs, le soir. Elle ne voulut plus sortir de sa chambre. Un jour, le comte de Forst annonça que la comtesse Gertrude allait devenir mère. Une nuit, un cri déchirant retentit dans le château : on trouva la comtesse morte, ses cheveux tout hérissés sur son front crispé, l'œil démesurément ouvert avec une expression d'horreur, la bouche et tout le visage tordus dans une convulsion suprême.

A ses côtés, gisaient deux jumeaux auxquels elle venait de donner le jour en mourant, deux jumeaux dont les membres étaient d'abord entrelacés et qui se repoussèrent aussitôt avec leurs pieds et leurs mains, en jetant des cris pareils à ceux de deux louveteaux en colère.

Quel était l'aîné ? Dieu seul le savait. Le comte de Forst n'avait donc pas encore un fils aîné, reconnu comme héritier du noble domaine. Son désespoir fut extrême.

Otto et Adalbert grandirent, sauvages et farouches, avec les plus mauvais penchants. Ils avaient, l'un contre l'autre, une haine instinctive, violente, implacable. Détestés et repoussés par leur père, chacun d'eux accusait l'autre d'être la cause de cet abandon. Quand le père fut mort, dans un accès de fureur, en maudissant ses deux fils, ils héritèrent du château et des fiefs, sans pouvoir les partager. « Si mon frère ne vivait pas, pensait chacun d'eux, j'aurais hérité seul de tout le domaine de Forst, je serais comte. Maudite soit cette fatale fraternité ! »

Le sort voulut que tous les deux devinssent amoureux de la même femme, la fille d'un seigneur du voisinage. Se rencontrant au moment où chacun allait faire la demande en mariage, ils se précipitèrent l'un sur l'autre, en se portant des coups furieux, mais sans pouvoir entamer leurs armures. La belle Bérengère, justement effrayée, ne voulut d'aucun de ces farouches prétendants. La rage des deux frères ne fit

Digitized by Google

que s'accroître. Dans tout le pays, on s'entretenait avec horreur de la haine des deux jumeaux.

Un saint homme, l'abbé de Brixen, voulut tenter une réconciliation. Il supplia d'abord Otto et, se jetant à ses pieds, lui dit : « Par les entrailles de ta mère, promets-moi de te trouver, demain, sans armes, à l'heure du saint office, au pied de l'autel. — J'y serai, dit Otto. » — L'abbé obtint la même promesse d'Adalbert.

Le lendemain, tous les seigneurs voisins étaient réunis dans la chapelle. Otto et Adalbert s'avancèrent d'un pas rapide jusqu'au pied de l'autel. Leur visage était livide, leurs regards sinistres. Tous les cœurs étaient agités et en suspens, lorsqu'au moment de la communion, le prêtre dit aux jumeaux, d'une voix solennelle : « Par la chair et le sang du Christ, je vous adjure de chasser de vos cœurs toute pensée de haine et de vous donner le baiser de paix ! »

Au même moment, les deux frères se penchèrent l'un vers l'autre pour s'embrasser, et ils poussèrent, en même temps, deux cris terribles. Un double jet de sang inonda tout l'autel. Chacun d'eux, d'un même mouvement, avait frappé son frère au cœur, avec un poignard qu'il tenait caché sous son manteau. L'hostie profanée avait roulé dans le sang de ces deux frères impies. On montra longtemps, dans la chapelle du château, cette hostie sanglante. La vierge Marie apparut au saint prêtre et le consola, en lui révélant que les deux jumeaux étaient les fils de Satan.

Cette dramatique légende de la Réconciliation de Forst est restée populaire dans le Tyrol. Elle est comme un dernier écho de ces haines de famille irréconciliables, atrocement sanglantes, qui ont caractérisé tant de tyranneaux du moyen-âge.

Neumarkt est une des stations les plus favorables pour les excursions dans la région des Dolomites du sud, entre Fassa et Ampezzo.

La longue vallée de la Fassa se divise en trois parties : en haut, le Fassathal, au milieu, le Fleimserthal, en bas, le Zimmerthal ; en italien, *Val di Fassa*, *Val di Fiemme*, *Val di Cembra*. Partout les rochers, les pics de porphyre, offrent les plus vives colorations. C'est le porphyre qui règne, vers le sud, jusqu'au Val Suzana.

Dans le Fassathal, rien n'est plus primitif et plus rustique que le

Digitized by Google

village de Campidello. Les chaumières, les masures, les ruisseaux, les ponts de bois, tout est pêle mêle, entre d'affreux escarpements qui offrent l'aspect d'une gigantesque prison. Mais on contemple au delà les cimes merveilleuses des Dolomites qui donnent à la prison comme un cadre d'or. Combien le hameau semble plus petit encore au milieu de ces grandeurs de la nature ! Il est entièrement séparé du reste du monde ; c'est à peine si l'on aperçoit quelques habitants ; on n'entend d'autre bruit que le murmure des ruisseaux.

Predazzo est la bouche d'un ancien volcan. C'est le grand attrait des géologues : un immense mausolée où les savants viennent déchiffrer les arcanes hiéroglyphiques de la formation du globe. C'est à son origine volcanique que le pays doit son nom de *Fleims*, *Val flammarum*. Dans ce vaste cratère abondent les minéraux les plus rares, toutes les curiosités géologiques.

Le village de Predazzo est si enfermé de toute part, que, pendant l'hiver, on n'y aperçoit pas le soleil avant onze heures du matin. Aussi, ne voit-on, par dessus l'enceinte réservée, que les sommets les plus élevés, surtout le mont *Cimon*, le vrai roi de cette légion de pics gigantesques.

Cavalante a des eaux ferrugineuses, célèbres dans tout le pays. Ici, la vue de la chaîne montagneuse est superbe. La *Marmolata* élève sa tête altière toute éclatante de glace, et Predazzo paraît humblement couché à ses pieds.

Dans le Val de Fassa, au Silvan et à la Ganna du Val *Ladino* ou de Graden correspondent le Vivan et la Vivèna. Ils sont aussi sauvages et ont quelque chose de plus surhumain. Etant d'un naturel doux, ils ne font de mal que si on les provoque. Ils deviennent même facilement amis de l'homme, s'en rapprochent, imitent ses manières et s'établissent, parfois, près des villages. Ils ont une sorte de langage, en formules très laconiques. Les Vivènes ramassent des vêtements ou des haillons avec lesquels elles se couvrent ainsi que leurs petits.

Comme les Silvans et les Ganne, les Vivans et les Vivènes ont la faculté de se rendre invisibles ; ils ont le privilège de vivre jusqu'à la fin du monde, d'où leur nom de Vivans.

Par contraste avec les Vivans, le Bregostan et la Bregostène du Val de Fassa sont d'un naturel méchant, rapace, cherchant tous les moyens

Digitized by Google

de nuire à l'homme. D'après certaines légendes, ils passaient pour être anthropophages.

Il arrivait parfois aux Bregostènes de voler les enfants des paysans dans les berceaux, en y substituant les leur ; mais, le plus souvent, elles élevaient les enfants volés et les rendaient plus tard contre une forte rançon. On trouve là, en germe, les coutumes suivies jusqu'à nos jours par les brigands des montagnes d'Italie.

Tous les êtres, plus ou moins surnaturels, redoutés par les habitants du Fassathal, sont plus méchants, plus agressifs que dans le reste du Tyrol. Ainsi, l'ogre de Fassa est tout différent de l'ogre italien, assez bon enfant. Il a plus de rapports avec le schrat allemand. Il est rusé, traître, féroce. Les paysannes, surtout, sont victimes de ses mauvais tours. Il persécute aussi les voyageurs. Tout à coup, au lieu du beau temps, on a les nuages et la pluie. Pendant l'hiver, l'ogre couvre les chemins de neige, et, ne distinguant plus rien, le paysan égaré tombe sur la glace. Au même moment, on entend dans le bois le rire strident de l'ogre.

A l'improviste, et sans s'en rendre compte, le voyageur perd son chemin, erre au milieu des rochers et des sapins, s'exténuant toute la nuit, jusqu'à ce qu'il se retrouve, le lendemain matin, au même point que la veille.

Parfois, sous la forme d'une boule, l'ogre se place au milieu du chemin, et dès que le voyageur l'a dépassée, la boule grossit à vue d'œil, devient énorme, monstrueuse, et roule avec fracas derrière le malheureux qui se croit perdu, si rapide que soit sa fuite, et qui finit par tomber à demi-mort de fatigue et de terreur. Il entend alors les ricanenents moqueurs de l'ogre qui laisse, partout où il a passé, une odeur suffocante. C'est de là que vient le dicton dont nous avons déjà parlé, plus populaire encore dans le Val de Fassa, qu'ailleurs : sentir l'ogre ! *sentir l'orco !*

Les populations de l'Italie, de l'Espagne, de la France, dans de certaines provinces, ont gardé des croyances analogues à celles des Tyroliens. En Allemagne, les persécutions contre les sorciers se sont prolongées plus que partout ailleurs. En 1782, on condamna à mort Anne Gaeldi de Glarus ; en 1793, les deux sorcières de Posen périrent dans les flammes.

Digitized by Google

Pendant la guerre de 1870, des milliers de soldats allemands étaient munis de formules magiques pour se protéger contre les balles françaises : ce sont des mots incohérents à côté de signes cabalistiques.

L'antique croyance au Satan du moyen-âge est remplacée par les tables tournantes, les esprits frappeurs et les autres folies du spiritisme. Que de gens, dans nos grandes villes même, consultent avec confiance des nécromanciennes attitrées qui prétendent avoir les secrets de Cagliostro ! On le voit, le sujet n'a pas vieilli : il est toujours actuel.

De Predazzo, on va à Paneveggio et aux Boche di Giuribrut. C'est un éblouissement : des milliers de blocs de porphyre, datant des premières convulsions terrestres, offrent les nuances les plus éclatantes et les plus variées.

La main de la nature y met sa touche gracieuse, fait pousser le lichen qui embellit les pierres nues ; de petites fleurs délicates, blanches et bleues, émergent çà et là et forment de ravissants contrastes avec les veines d'un rouge plus ou moins vif du porphyre.

L'horizon dolomitique est immense. Le Cimon se dresse en souverain. A sa droite et à sa gauche, les pics rivaux semblent se courber devant son imposante et radieuse majesté. Au dessous, dans une traînée lumineuse, s'étend la chaude et luxuriante Italie. On découvre jusqu'à Cima d'Asta et aux sommets neigeux de l'Adamello qui domine la province de Brescia. On voit les hauteurs empourprées du magnifique Val di Nun, les masses blanches de l'Ortler, de l'Oetzthal, du Zillerthal, qui ferment la vue à l'est et au nord. Le Rosengarten, la Marmolata, la Tofana et cent autres pics se découpent sur le ciel d'un bleu cru ; enfin, le Gross Glockner et le Gross Venedigen reflètent les feux les plus éclatants du soleil et sont comme les phares merveilleux de cette scène grandiose et magique.

On peut se rendre à Bellune par la vallée de Cordevole, au dessous du *Monte Pelsa*. De son sommet à sa base, se succèdent les pins sombres, les verts gazons, les champs de maïs et de blé. La vallée se resserre, et l'on pénètre dans une charmante forêt, le long de laquelle susurre le Biois. On arrive ainsi par un chemin enchanté à Cencenigho.

Toute cette vallée de Cordevole est vraiment délicieuse, d'un bout à l'autre, jusqu'au Val *San Lugano*. Combien est douce à l'œil cette

Digitized by Google

plaine ouverte au sud, avec ses ondulations de verdure si riche, si éclatante après la nudité des roches gigantesques. Les acacias, les noyers, les pruniers, les arbres fruitiers les plus variés, se multiplient jusqu'aux portes de Bellune.

Bâtie sur un alluvion en terrasse qui s'avance comme un énorme bastion entre le torrent Ardo et la Piave, Bellune a une vue superbe sur les deux vallées et les montagnes qui lui font un cadre des plus pittoresques. Il y a dans le sol une couleur et une variété étonnantes, produites par le mélange de l'ocre et du calcaire.

Les teintes jaunes, pourpres, blanches ou grises, contrastent avec les mille nuances vertes des prairies. Tous les environs sont très fertiles en vignes, en forêts, en vergers, en produits minéraux.

La population de la ville est de 10,000 âmes environ. L'Autriche avait annexé cette province au Tyrol et ellle y régna paisiblement jusqu'aux événements de 1866.

Pour compléter l'examen de la région dolomitique du sud, on peut remonter de Bellune à *Ampezzo*, par la vallée de la Piave et le *Val di Zodo*. On traverse un étroit et sombre défilé, véritable crevasse entre deux énormes rochers. Après Ospitale, on arrive à Perarollo, où les habitations sont creusées en partie dans les rochers. Le caractère, jusqu'ici très sauvage, de cette nature abrupte se perdra bientôt par l'établissement de nombreuses scieries de bois.

Le torrent de Boita se jette dans la Piave. On suit les longs contours qui dessinent les flancs du Monte Zucco. Tout à coup, le chemin fait une brusque courbe et débouche sur le village de Pieve di Cadore dont les blanches maisons sont disséminées dans le vallon le plus pastoral, au pied des géants dolomitiques. A Pieve est l'église du *Santissimo Crucifisso*. Des laboureurs creusant un fossé, frappèrent sur un corps dur et retirèrent un crucifix. Les bœufs, eux-mêmes, tombèrent à genoux, suivant la légende. Le crucifix paraît remonter au ve siècle ; il ne fut découvert, cependant, qu'en 1540, et a toujours été, depuis, en grande vénération dans tout le pays. Sur la façade de l'église, une horloge solaire porte cette inscription philosophique : *Umbra, transitus est tempus nostrum !*

C'est sur le haut clocher de Pieve qu'est l'image gigantesque du Titien. En 1880, on a érigé sur la place une belle statue du grand

Digitized by Google

peintre. Sur une maison des plus misérables, on lit que Titien y naquit en 1477.

On est saisi d'une profonde émotion, en pensant que ce paysage enchanteur de Cadore éveilla et inspira la vocation artistique du sublime artiste. Le château de Pieve n'a plus que quelques restes de ses fondations, dont les dernières pierres s'écrouleront bientôt.

La vue est incomparable. La vallée se développe en une série de courbes gracieuses où l'on compte au moins douze villages et sept châteaux, tous pittoresquement jetés au milieu de prairies et de forêts idéales. La Piave suit son cours tourmenté, se brisant de roc en roc. Au fond, surgissent les immenses dolomites *Pelmo* et *Antebao*, à plus de 10,000 pieds, avec leurs flancs dénudés, effrayants, coupés de glaciers aussi sombres que ceux de la Norwège.

De Pieve di Cadore, on rejoint Ampezzo, où l'on ne se lasserait jamais de contempler dans ses détails le groupe prodigieux du Monte Cristallo.

X

Légendes du Chateau de Salurn. — Trente. — Roveredo. — Un souvenir du Dante.

Le vieux château de Salurn, à mi-chemin de Botzen à Trente, est aussi l'un des foyers des récits fantastiques. Salurn, en italien *Salorno*, est le dernier village allemand sur la rive gauche de l'Adige. Sur un pic élevé, se dressent les imposantes ruines du château.

Suivant l'une des légendes, le dernier comte de Salurn fut enlevé par un sorcier et enfermé dans un souterrain. Un enfant, entré par hasard dans la cour du vieux château, aperçut la poignée en or d'une épée enfoncée dans le sol. Il la saisit et la tira à lui sans pouvoir l'arracher. Il entendit alors un sourd gémissement qui sortait des entrailles de la terre. Le sol s'ouvrit et engloutit l'enfant qui se trouva transporté dans un palais féerique, au milieu d'une immense salle éclairée par mille torches, pleine d'arbres étranges dont les branches portaient des fruits en or massif.

L'enfant vit tout à coup se dresser devant lui le dernier comte de

Digitized by Google

Salurn, tout bardé de fer, qui lui dit : « Enfant, tu envies ces trésors ! Avec quel bonheur je les échangerais contre ta pauvre chaumière ! Depuis des siècles, je suis enfoui sous la terre par la volonté d'un sorcier, suppôt du démon. Quand tu as saisi la poignée de l'épée, mon cœur a tressailli de joie, car il était dit que je serais délivré par celui qui retirerait de la terre cette épée magique. Maintenant, je suis damné à jamais ! » L'enfant vit alors le sorcier attiser le feu d'un énorme bûcher et le chevalier se précipiter dans les flammes. L'enfant se retrouva seul dans la cour délabrée du château.

Voici une autre version plus compliquée et plus bizarre. Christophe Putzeber, un vigneron, se rendait, un soir d'octobre 1688, de Saint Michel, près de Trente, à Salurn. Comme il passait devant le château, il eut la curiosité de monter jusqu'au pied des tours encore debout. Il essaya d'en visiter l'intérieur, et trouvant une porte, il descendit un escalier souterrain éclairé par de grands soupiraux. Il arriva ainsi dans un vaste cellier, où étaient rangés, des deux côtés, d'énormes tonneaux. Il y en avait dix-huit, tous munis de robinets d'or, et en frappant dessus, le vigneron reconnut qu'ils étaient pleins. Il tourna un robinet et goûta un vin exquis, comme il n'en avait jamais bu. Il vit deux brocs et se hâta de les remplir. En les emportant, il aperçut, au bas de l'escalier, trois étranges personnages assis autour d'une table, et qui le regardaient fixement. C'etaient trois hommes vêtus de noir, avec de longues barbes blanches, et dont l'aspect était des plus bizarres. Lorsqu'ils détournaient leurs regards de Putzeber, ils les reportaient sur un grand tableau noir sur lequel ils traçaient des caractéres mystérieux.

Le vigneron tomba à genoux devant ses trois juges, les suppliant de lui pardonner. L'un d'eux, dont la barbe touchait la terre, lui dit qu'il pouvait emporter les brocs et revenir même, quand il voudrait, pour les remplir de nouveau, mais à une condition : c'était qu'il garderait scrupuleusement le secret.

Putzeber s'en alla et ne manqua pas de revenir, plusieurs fois, remplir les brocs. Il ne put résister à la tentation de faire goûter à ses voisins du vin merveilleux. On le soupçonna de l'avoir volé et on le dénonça aux magistrats. Il déclara alors tout ce qui lui était arrivé.

Ses brocs étant encore une fois vides, il se résolut à retourner au

Digitized by Google

cellier, malgré l'indiscrétion dont il s'était rendu coupable. Mais il lui fut impossible de retrouver ni porte, ni escalier, et tout à coup, il se sentit rudement frappé à la tête par un bâton invisible qui le renversa tout étourdi.

Il entrevit, à travers une fente du mur, les trois vieillards devant le tableau noir. L'un d'eux vint mettre un sac d'argent dans le bonnet de Putzeber. La vieille horloge de Salurn sonnait minuit. Putzeber aperçut alors de longues files de lumières, entendit des chants lugubres et vit un cercueil porté par des moines noirs. Il lui sembla que l'un de ceux qui composaient ce cortège funèbre se retournait de son côté et le fixait d'un œil menaçant.

Putzeber eut néanmoins le courage d'emporter chez lui le sac. Il mourut dix jours après. On retrouva les brocs à l'endroit où il les avait laissés.

Ce qui est vraiment curieux, c'est qu'on peut, aujourd'hui encore, voir et toucher les trois brocs mystérieux à l'hôtel de ville de Salurn. Le paysage tout autour du château est loin d'être sinistre comme ses légendes. On y découvre les points de vue les plus gracieux. Le Titschbach qui vient du val Fredda y forme une magnifique cascade.

On retrouve dans ces récits du château de Salurn la peine terrible infligée à celui qui a violé le secret. Ce caractère commun à plusieurs légendes se rattache évidemment à l'extrême intérêt qu'avaient les mystérieux affidés, si nombreux au moyen-âge, à ce que personne n'osât jamais révéler ni le but ni le lieu de leurs réunions nocturnes.

A Trente, on retrouve encore le double caractère si pittoresque du Tyrol, à la fois riant et sauvage. Le ciel plus bleu, plus transparent, le soleil plus chaud, l'éclat de la lumière, l'aspect de la campagne, la physionomie des habitants, le style des constructions, tout montre qu'on est sorti de la froide Germanie pour pénétrer dans les doux pays où fleurit l'oranger. A peu de distance de la ville, la vallée de l'Adige s'arrondit en un large bassin que dominent de toutes parts de hautes montagnes aux teintes violacées, aux formes sévères sur lesquelles la neige fond de bonne heure; les sommets sont couverts de sapins et d'autres arbres du Nord ; mais sur leurs pentes on cultive la vigne, le blé et surtout le mûrier, la soie étant la principale

Digitized by Google

industrie du pays. Encadrée par ces montagnes aux lignes dentelées qui se dessinent nettement et à larges traits sur le bleu cru du ciel, la campagne qui entoure Trente est pleine de contrastes saisissants.

La ville apparaît au milieu de cet amphithéatre. Ses grosses tours lombardes, ses dômes blancs, ses clochers élancés, ses palais de marbre, ses terrasses, ses vieux remparts crénelés, son énorme château, tout lui donne un aspect imposant.

Elle n'a plus que 12,000 habitants, mais a dû en compter trois ou quatre fois autant, à en juger par l'étendue de son enceinte et la solitude de la plupart des rues.

Le nom de Trente vient sans doute du trident de Neptune auquel, dans l'antiquité, elle était consacrée. Sa création remonte aux temps les plus reculés. Aussi retrouve-t-on plusieurs traditions fabuleuses sur ses origines. Longtemps avant l'époque d'Auguste, elle avait été élevée au rang de colonie romaine et assignée à la famille Papiria. C'était déjà la ville principale de cette région de l'Italie qui s'étend à l'orient du lac de Garde.

Après avoir appartenu successivement aux Goths, aux Lombards, aux Francs, Trente fut constituée en principauté ecclésiastique et ses évêques exercèrent une autorité inconstestée depuis le XIe siècle jusqu'en 1802. L'Autriche alors en prit possession comme annexe du Tyrol.

La ville se présente en demi-cercle, flanquée à ses deux ailes de deux tours massives : *torre della vanga* et *torre verde*. L'Adige enroule autour des anciens remparts ses flots torrentueux. En face se dresse le vieux château avec sa tour de style romain. Au fond surgissent les hauteurs de Sant'Agata que l'on prendrait pour une forteresse gibeline.

A l'intérieur, la ville est un fouillis d'habitations où l'on voit de somptueux palais auprès de masures en ruines. Souvent une maison commence en palais, à sa base, et se termine en chaumière, au sommet. Ses riches fenêtres gothiques, ses balcons élégants, ses moulures précieuses sont surmontés d'un grand toit délabré, soutenu par des poutres vermoulues d'où sortent des lambeaux de toile déchirés qui pendent sur la rue. Les toitures sont ouvertes sur les côtés, pour favoriser l'aération.

La place du Dôme est des plus curieuses. On remarque dans son

Digitized by Google

encadrement des maisons des XIVe et XVe siècles dont quelques unes ont les murs recouverts de peintures gigantesques. L'une d'elles représente, sur un fond grisaille, un cortège d'Hercule à cheval, composé de cavaliers blancs et bleus. Tous ces anciens palais de la noblesse du Trentin sont admirablement construits dans le style Lombardo-Vénitien, en énormes blocs de marbre rouge brut; leurs grands balcons à jour, les frises dentelées, les moulures exquises, les riches pilastres, tout rappelle l'ancienne splendeur des *Galéas*, des *Clès*, des *Madruce*, des *Firmian*, des *Bellasi*.

La cathédrale ou Dôme consacrée à saint Vigile, le premier évêque qui avait converti les Trentais dès 385, a devant son portail roman deux lions en porphyre, pareils à ceux de Botzen.

La fontaine de Neptune décore la place du Dôme. Elevés sur plusieurs marches, le bassin et les vasques sont en beau marbre rouge. La statue du Dieu des mers, son trident à la main, soutenu par des Tritons, est en bronze. Au dessous, quatre grandes syrènes également en bronze pressent leurs seins d'où l'eau jaillit en écumant. Cette fontaine est semblable à celle de Bologne dont le Neptune eut au XVIe siècle une réputation exagérée. Elle avait été exécutée par Jean de Bologne, vers 1584, sous le patronage de Charles Borromée, alors légat du Pape. On s'étonnerait, aujourd'hui, de voir un pieux évêque orner d'un Neptune et de splendides syrènes le parvis de sa cathédrale. Mais alors, le culte de l'art antique était si puissant que saint Charles Borromée, lui-même, protégea l'érection de ce monument où éclate la beauté païenne avec toutes ses audaces.

Il n'est pas surprenant de retrouver à Trente une fontaine pareille. Le cardinal *Madruce*, frère de Frédéric *Madruce*, ambassadeur de l'Empereur à la Cour de Rome, était alors Prince évêque du Trentin. Il était grand admirateur de Jean de Bologne et aimait passionnément les arts. Les bronzes de la fontaine de Trente ont pu être faits sur les modèles même de ceux de Bologne.

Ce n'est pas dans la cathédrale, mais dans l'église de santa Maria Maggiore, que se tint le célèbre concile de 1545 à 1563. Un tableau représente les portraits des principaux membres de cette assemblée qui comptait plusieurs cardinaux, 208 évêques ou archevêques primats, les

Digitized by Google

ambassadeurs de toutes les nations catholiques, les généraux des divers ordres religieux.

Près de Trente est le fameux précipice de *Ponte Alto*, formé par un encaissement de l'Adige. A quelque distance, s'élève, à l'ombre de beaux cyprès et de grands arbres verts, un couvent aux longs cloîtres. Rien ne saurait donner une idée de la beauté de ce spectacle, aux derniers rayons d'un soleil d'été. C'est un paysage sévère et tendre à la fois, enveloppé d'un voile de douce et pénétrante mélancolie, une campagne idéale comme les plus beaux chefs-d'œuvre du Poussin.

Roveredo, qui est la transition du Tyrol à l'Italie, doit son nom aux grandes forêts de chênes (*rovere* en italien) qui l'entouraient. Fondée par les comtes de Castelbarco, elle appartint à Frédéric *à la poche vide*. Les Vénitiens l'occupèrent longtemps. Le castel Junck qui domine la ville était la résidence de leurs gouverneurs. Ce fut l'empereur Maximilien qui réunit définitivement Roveredo au Tyrol.

Dans les environs couverts de vignes, de citronniers, d'orangers et des plus beaux arbres fruitiers de l'Italie, on fait d'agréables excursions, surtout le long du val *Lunga*, d'où descend le Leno. Près d'Isera, qui produit un des meilleurs vins du Tyrol, sont les ruines du château de Predaja, ancienne demeure des comtes de Castelbarco. A côté, sur un roc escarpé, se dressent les ruines de *Castelbarco*, sous lesquelles jaillit une superbe cascade.

Les comtes de Castelbarco possédaient aussi le château de *Lizzana*, illustré par les souvenirs du Dante. Bâti dès avant Charlemagne sur les fondations d'une forteresse romaine, ce château devint la résidence du Dante, quand il fut exilé de Florence, de 1304 à 1308, et est ainsi la plus glorieuse des ruines. Dans le XIIe chant de l'Enfer, l'immortel auteur de la Divine Comédie a dépeint le chaos formé par l'éboulement d'une montagne, qui avait eu lieu en 883, et que l'on voit près de San Marco. Ce chaos s'appelle *Slavini di San Marco*.

Qual' è quella ruina che nel fianco
Di qua da Trento l'Adice percosse
O per tremoto o per sostegno manco
Che da cima del monte onde si mosse
Al piano, è si la roscia discocesa,
Che alcuna via darebbe a chi su fosse.

Digitized by Google

Telle en deça de Trente abrupte, sombre et nue,
Une ruine pend, vaste amas de rochers,
Roulés jusqu'à l'Adige, à leur base arrachés
Par manque de soutien ou tremblement de terre.
De la cime du mont au vallon solitaire
L'écroulement fut tel qu'on chercherait en vain
Un passage du faîte au fond du noir ravin.
(Dante traduit par M. Mongis).

On a soutenu que le Dante avait écrit une partie de son poème dans ce séjour à Lizzana. Plusieurs villes italiennes prétendent au même honneur.

Ce qui est probable c'est que Dante avait conçu le plan de son œuvre avant son exil, et en avait déjà commencé l'exécution. Il l'avait finie avant 1313, c'est-à-dire avant la mort de l'empereur Henri. Sinon on ne le verrait pas, dans les derniers chants du Paradis, exprimer les vives espérances que l'on avait fondées sur l'entrée de ce souverain en Italie. La mort de l'empereur Henri mit fin aux dernières illusions du divin poëte.

Dans le Trentin, la ruine et la légende prennent le caractère italien qui n'est plus, comme nous le verrons, celui du Tyrol.

Avio est aux derniers confins, sur la rive droite de l'Adige. A côté, on est en Lombardie, à Rivoli, rendu à jamais célèbre par la victoire de Bonaparte. Le palais du comte d'*Arco* a été bâti au dessous du château ruiné de ses ancêtres.

Riva est à l'extrémité du Tyrol sur le lac de Garde, chanté par Virgile et par Catulle, qui avait sa villa à la pointe de *Sermione*. Le vieux château de *Rocca* est plein des souvenirs des puissants *Scaliger* de Vérone.

Riva apparaît gracieusement encadrée par les escarpements les plus pittoresques. Le Tyrol et l'Italie mêlent une dernière fois leur couleur et leur poésie dans ce magnifique fond du lac de Garde, où les rochers abruptes se sont transformés en terrasses superposées, jardins babyloniens tout embaumés d'orangers et de citronniers en fleurs.

Digitized by Google

XI

Un dernier mot sur les Légendes.

La première origine des sorcières, chez les Germains, semble se rattacher aux prêtresses chargées de tracer les *runes*, caractères mystérieux, sur les branches prophétiques qui révelaient l'avenir. Elles habitaient au fond des bois sacrés sans que nul osât jamais s'approcher de leurs retraites. On les appelait les vierges des forêts. Quand le christianisme eut pénétré dans la Germanie, ces prêtresses solitaires, restant étrangères au culte qui s'étendait autour d'elles, n'apparurent plus que comme des êtres soumis aux puissances infernales. Les vierges des forêts, *Hagessen*, devinrent alors les sorcières, *Hexen*.

On peut, sans aucun doute, attribuer une origine analogue aux sorcières du Tyrol.

Un véritable article de foi du moyen-âge fut la croyance au diable. C'était un personnage en chair et en os qui intervenait dans toutes les choses de ce bas monde, plus souvent que Dieu et les saints. Cette croyance n'est autre que la solution populaire du grand problème de l'origine du mal.

Au xve siècle, c'est encore l'esprit malin qui entre dans le corps des pécheurs pour les posséder ; de là tous les drames de la possession jusqu'aux malheureuses Ursulines de Loudun. Le diable vint s'installer sur la terre, parla toutes les langues, prit toutes les formes, se multipliant à l'infini pour satisfaire à toutes les exigences des superstitions locales. Son approche s'annonçait par des exhalaisons sulfureuses qu'il apportait du sombre empire. C'est ce qu'on retrouve dans l'odeur suffocante attribuée à l'ogre tyrolien.

Parmi les êtres plus ou moins démoniaques, plusieurs conservaient le caractère grossier des primitives ébauches de la création. Les Pantegans, les Bregostans se rapprochent du Caliban de Shakespeare ; ils n'ont rien de commun avec l'astucieux et doctoral Mephistophélès de Weimar.

Les sorcières se trouvent, pour ainsi dire, légalement reconnues à

Digitized by Google

l'origine de tous les peuples. Les textes les plus anciens de la loi salique condamnaient à une amende quiconque appelait un homme sorcier on l'accusait d'avoir porté la chaudière magique. Du XIIIe au XVe siècle, la sorcellerie fut en grand honneur. L'esprit ne savait point encore se maintenir libre de tout joug ; il fallait se donner à Dieu ou au diable. Les moyens de faire fortune étaient très rares. Comme on trouvait aisément le diable à sa portée, on se livrait à lui pour acquérir de l'or ou pour être investi de pouvoirs surnaturels.

Toute croyance populaire est utile à exploiter : aussi plus grandit la peur du démon, plus s'accrut le nombre des sorciers.

Chaque année, ils tenaient leurs États généraux : ceux des pays de race latine sur le Vésuve, ceux des pays germaniques sur le Blocksberg, la plus haute des montagnes de l'Allemagne du Nord. C'est là que plusieurs pics granitiques aux formes étranges, comme les Dolomites, portent encore les noms de *chaire du diable*, *autel des sorcières*, *chaudron des sorciers*, etc. Une tradition populaire qui remonte, sans doute, aux temps du paganisme où l'on sacrifiait, sur les plus hauts sommets, des victimes humaines au Dieu Wodan, fait rassembler les sorcières sur le Blocksberg, dans la fameuse nuit de Walpurgies, du 30 avril au 1er mai.

Les personnes les plus raisonnables affirmaient avoir vu, à minuit, des chauves-souris d'une grandeur monstrueuse passer dans l'air ; de vieilles femmes assises sur un bouc ou chevauchant sur un manche à balai. Quelques unes, suspectes d'être allées au Blocksberg, avaient été traînées devant les juges, mises à la torture et avouaient leurs réunions nocturnes. C'était à ces assises infernales qu'on maudissait Dieu, tramant de nouvelles conjurations contre le monde, cherchant de plus odieux maléfices et de plus subtils poisons. Toutes les sorcières baisaient avec vénération le pied fourchu de Satan et se livraient, toute la nuit, aux danses et aux débauches les plus diaboliques.

Si la démonologie a joué un aussi grand rôle dans le monde, il paraît certain, comme nous l'avons expliqué, par des exemples précis tirés des légendes du Tyrol, qu'elle a été surtout le résultat d'hallucinations, une sorte de folie plus ou moins épidémique.

L'imagination du moyen-âge, à la fois barbare, héroïque et cheva-

Digitized by Google

leresque, a créé mille variétés de contes, d'histoires, de légendes surtout. Tandis que les croyances démoniaques dominaient dans le Tyrol, les légendes pieuses se sont développées dans la haute Italie et y ont formé la véritable poésie populaire ; elles sont, le plus souvent, comme le peuple lui-même, à la fois triviales et sublimes. C'est Jacques de Voragine près de Savone qui, en écrivant son *Historia lombardina seu legenda sanctorum*, fut le premier auteur de la fameuse *légende dorée*.

Les récits tyroliens sont, presque toujours, terribles, sinistres. Les chevaliers précipités dans les gouffres, les villages maudits, engloutis dans les lacs ou écrasés sous des éboulements, se rattachent aux convulsions d'une terre essentiellement volcanique. Dès qu'on quitte la région des montagnes dolomitiques pour entrer dans les plaines de Lombardie, les légendes prennent un caractère plus calme, plus doux.

On trouve disséminés, sur les divers points de la haute Italie, les souvenirs devenus légendaires des saints les plus vénérés : Saint Ambroise et Sainte Véronique de Milan, Saint Antoine de Padoue, Saint Marc de Venise.

Le col de Bernardino où l'on admire les ruines grandioses de Mesocco rappelle un miracle de Saint Bernardin de Sienne.

Les madones aux légendes variées sont les buts de pèlerinages les plus nombreux et les plus populaires : une Madonna del Monte près d'Ivrée ; une autre près de Varese ; la Madonna d'Oropa près de Bielle ; la Madonna di Caravaggio près du berceau de Michel-Ange ; la Madonna del sasso sur le lac Majeur ; le promontoire de Saint Vigile et l'île de San Biaggio sur le lac de Garde ; l'île de Saint Jules sur le lac d'Orta.

C'est surtout la Madonna qui règne dans la poésie mystique. Ce culte chevaleresque voué à Marie comme, à la dame par excellence, se transforma bientôt en une adoration sans pareille. Les vierges noires si fréquentes en Italie, comme les Christ noirs, sont évidemment des traditions de l'orient importées par les Vénitiens. Dans plusieurs tableaux la Madone noire est entourée d'étoiles avec la lune sous ses pieds, elle représente le phare qui éclaire la nuit. Elle est aussi, par une idée analogue, l'aurore qui précède le soleil mystique, la rose qui annonce le printemps, la résurrection à la vie.

Digitized by Google

Ainsi les légendes se modifient et se transforment avec la nature du pays. Si d'un côté la ruine tyrolienne reste le plus souvent nue, escarpée dans un isolement triste et farouche, nous voyons au contraire la ruine italienne se couvrir d'une riche végétation, cacher son squelette de pierre sous la verdure et se faire un cadre riant de soleil et de fleurs. Ici la légende n'est plus sinistre, cruelle, sanglante, elle est, en général, douce, gracieuse, bienfaisante. Mais par leur caractère même, plus rude et plus sévère, les ruines et les légendes du Tyrol laissent dans l'esprit une impression profonde et inoubliable, sortes de fantômes d'un passé mystérieux qui expliquent la croyance persistante des tyroliens au fantastique et au surnaturel.

CAMOIN DE VENCE.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

I. — Rapports sur les Mémoires de l'académie de Modène (Memorie della regia Accademia di Scienze, Lettere ed Arti in Modena).

Les volumes des Mémoires de l'Académie de Modène sont, vous le savez, divisés en deux parties bien distinctes. La première comprenant les mémoires de la section des Sciences ; la seconde consacrée aux Lettres. Dans le tome III de la deuxième série que j'ai sous les yeux, je remarque un important travail qui m'a frappé par l'intérêt qu'il peut offrir aux curieux, tant au point de vue de l'histoire que sous le rapport littéraire. A ce double titre, je crois devoir le signaler à mes confrères de la *Société des Etudes historiques*.

C'est une interprétation ou plutôt un commentaire de l'*Enfer* du Dante par Lodovico Castelvetro, récemment tiré de l'oubli et publié pour la première fois par M. Giovanni Franciosi.

Les commentateurs italiens du Dante sont assez nombreux, et l'on peut citer Benvenuto da Imola, Christoval Berardi, Nideoberti, Guido da Terrazzo et Christoforo Landini, dont les publications parurent dès la fin du xve siècle ; puis, Alessandro Vellutello et Bernardo-Daniele da Lucca, qui écrivaient au siècle suivant ; enfin, Antonio-Maria Biscioni et Pompeo Vetturi qui firent paraître leurs commentaires bien longtemps après, au milieu du xviiie siècle.

Jamais on n'avait pu supposer que Castelvetro se fût occupé du Dante. On connaissait son beau commentaire de Pétrarque [1] ; on savait que son talent de critique était la cause des longues persécutions qu'il avait souffertes, mais nul n'avait songé que, pour se consoler de ses peines, il eût entrepris d'expliquer les œuvres du poète florentin. On a dit, il est vrai, qu'il existait des notes marginales de Castelvetro sur

(1) *Le Rime del Petrarca brevemente sposte per Lodovico Castelvetro*. Basileæ, Pietro de Sedabonis, 1582.

Digitized by Google

un exemplaire d'une édition de Landino, portant la date de 1497, qu'il avait eu en sa possession. Giralamo Tiraboschi qui publia les œuvres critiques de Castelvetro [1] l'affirme, mais sans le prouver. Dans tous les cas, si le fait était vrai, on ne pourrait voir là qu'une tentative, qu'un projet d'étude dont la réalisation devait se faire plus tard.

Le commentaire que M. Giovanni Franciosi vient de publier est tiré d'un manuscrit d'une écriture fort nette, quoique fine et mignonne, toute de la main de Castelvetro. Ce manuscrit avait appartenu à Lodovico Vedriani qui s'occupa toute sa vie de recueillir une foule de documents relatifs à l'histoire de Modène, sa ville natale. Lorsqu'il prit l'habit de Saint-Charles, l'historien déposa ses manuscrits dans les archives du couvent. Ce fut là qu'en 1881, M. Franciosi retrouva par hasard le précieux ouvrage de Castelvetro, dont il reconnut tout de suite l'importance et la grande valeur. Il obtint gracieusement aussitôt la liberté d'en prendre copie, et on lui accorda, en outre, l'autorisation de le publier dans les Mémoires de l'Académie de Modène.

Au sommet de la première page, dont M. Franciosi nous donne un *fac-simile*, on lit, en caractères assez gros, le nom de Messer Lodovico Castelvetro da Modena. Mais, quand bien même le nom du savant commentateur n'y serait pas, dit l'éditeur, quiconque connaît un peu le genre d'esprit, la doctrine, le caractère et la forme littéraire de Lodovico Castelvetro n'hésitera pas un seul instant à lui attribuer l'ouvrage.

Permettez-moi de vous présenter ici l'auteur de ce commentaire. Lodovico Castelvetro, critique et littérateur italien, descendant d'une noble et ancienne famille, était né à Modène, en 1505. Il fit ses études à Bologne, à Ferrare, à Padoue et à Sienne ; puis, il alla à Rome auprès d'un oncle qui tenta vainement de lui faire embrasser la carrière ecclésiastique. Rentré dans sa patrie, avec le titre de docteur en droit, il ne tarda pas à se faire remarquer par son savoir, et fut bientôt admis à l'Académie des *Intronati*, célèbre par la réputation de ses membres.

Absolument opposé aux idées de l'Académie des *Rozzi*, qui n'estimait et n'appréciait que le langage populaire, l'Académie des *Intronati*

(1) *Opere varie critiche di Lodovico Castelvetro, gentiluomo Modenese, colla Vita del 'autore scritta dal Sign. Lod. Antonio Muratori.* Milano, 1727.

Digitized by Google

s'appliquait surtout à n'employer que le style noble et choisi, aussi bien dans les œuvres dramatiques que dans les œuvres littéraires. Castelvetro y prit une grande place et sut se faire écouter. Savant et érudit, autant que lettré, il se plaisait à analyser les travaux des anciens aussi bien que les œuvres de ses contemporains. Malheureusement, la sévérité de ses critiques lui attira bon nombre d'ennemis. Parmi ces derniers, Annibal Caro fut l'un des plus ardents ; non content de l'injurier, il le calomnia. Voici à quel sujet se déclara cette lutte entre Castelvetro et Annibal Caro. Ce dernier ayant composé, à la prière du cardinal Farnèze, une canzone à la louange de la maison de France, commençant ainsi :

Venite all'ombra de gran gigli d'oro...
Venez à l'ombre des grands lys d'or...

Castelvetro la critiqua ; il en dit même son sentiment avec tant de passion que les membres de l'académie de *Banchi* de Rome, dont Caro faisait partie, se crurent obligés de défendre l'auteur et publièrent une apologie du poème. Alors s'engagea une querelle littéraire dont le bruit remplit l'Italie. Castelvetro maintenait ses critiques, et Caro furieux, quoique soutenu par Hercule d'Este, duc de Ferrare, ne pouvant les réfuter comme il le voulait, poussa le ressentiment jusqu'à dénoncer Castelvetro au Saint-Office. Il l'accusait d'assassinat sur la personne d'Alberto Longo, son ami et son partisan.

En vérité, on hésite à admettre une imputation aussi odieuse, malgré le témoignage affirmatif de Muratori. Toutefois, il est certain que Castelvetro dut comparaître devant le terrible tribunal, mais il fut renvoyé absous.

Ces faits se passaient en 1555. Deux ans plus tard, de nouvelles dénonciations furent lancées ; mais, cette fois, elles ne portaient pas seulement contre Castelvetro, elles atteignaient encore tous ses amis et confrères. Ils étaient signalés comme suspects, et on leur imputait en particulier d'avoir signé, en 1542, le formulaire de foi auquel le cardinal Contarini [1] avait cru devoir soumettre tous les académiciens soupçonnés de pactiser avec les opinions nouvelles.

(1) Gaspard Contarini, cardinal-évêque de Bellune et de Bologne, avait été nommé légat du Saint-Siège à la diète de Ratisbonne (1540) afin de tenter une réconciliation entre les catholiques et les protestants.

Digitized by Google

Plusieurs des prévenus furent arrêtés alors et jetés dans les prisons du Saint-Office à Rome. Quant à Castelvetro, comme il était particulièrement accusé d'avoir traduit un des ouvrages de Melanchton, il avait cru agir prudemment en se cachant; mais on lui persuada qu'il ferait mieux d'aller se justifier à Rome, et il partit. Le couvent de Sainte-Marie lui fut assigné pour prison dans cette ville, et les informations commencèrent aussitôt. Cependant, il ne tarda pas à s'apercevoir que les premières procédures prenaient une tournure peu favorable pour lui, et il jugea qu'il était temps de s'évader. Il fit bien, car le tribunal le déclara coupable d'hérésie et le condamna comme tel, le 25 novembre 1560.

Retiré à Chiavenna, dans le pays des Grisons, où il était parvenu à travers mille peines et dangers, Castelvetro adressa à Pie IV une supplique afin d'obtenir la permission de se présenter devant le Concile de Trente, où il avait, disait-il, l'espoir de se justifier. Le pape répondit en lui ordonnant de comparaître à Rome pour y purger sa contumace. Castelvetro, qui redoutait avec raison les rigueurs du Saint-Office, se garda bien de se rendre aux ordres du souverain pontife. Loin de se diriger vers Rome, il alla d'abord chercher un asile à Lyon ; puis, errant de ville en ville, il s'arrêta quelque temps à Genève, mais partout il se vit en butte à de nouvelles persécutions. En désespoir de cause, il se rendit à Vienne, où il reçut un accueil favorable de l'empereur Maximilien II. Il espérait finir tranquillement ses jours dans cette ville; mais la peste qui désolait Vienne le força de retourner à Chiavenna, et il y vécut en donnant des leçons jusqu'à l'âge de soixante six ans. Il mourut le 21 février 1571, dans les bras de son hôte et ami le colonel Rodolphe Salis, et un monument en marbre lui fut élevé dans le jardin du palais Salis, où il avait trouvé son dernier asile.

Quoique divers écrivains aient clairement démontré l'innocence de Lodovico Castelvetro, et par conséquent, l'injustice de ses persécuteurs, ceux-ci étaient tellement prévenus contre lui, qu'ils trouvaient des marques d'hérésie dans tous ses ouvrages. Mais si l'on doit reconnaître à Castelvetro toutes les qualités d'un littérateur et d'un philosophe, il faut avouer aussi qu'il se montra souvent fort sévère dans ses critiques et très opiniâtre dans ses discussions.

Castelvetro a beaucoup écrit. Les livres composés par lui, dit Mura-

Digitized by Google

tori, peuvent servir à faire connaître quelle fut sa doctrine, sa subtilité, sa pénétration d'esprit et aussi quelle fut la force et la droiture de son jugement; mais on peut dire que la *poétique* d'Aristote, qu'il fit imprimer à Vienne un an avant sa mort, fut son ouvrage de prédilection[1]. A cette époque, l'idole à laquelle les écoles sacrifiaient était Aristote. Aussi, ceux qui voulaient étudier les règles de la poésie pensaient-ils qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de traduire la poétique de ce philosophe. Castelvetro fit comme les autres, il s'attacha à cet ouvrage où l'idéal manque, où la poésie est réduite à l'imitation, mais où l'on trouve des observations justes et profondes. Au texte original, il ajouta une traduction et des commentaires ayant pour but d'expliquer, quelquefois même de corriger et de rectifier, la théorie de l'auteur, en y substituant ses propres idées. Il y parlait même avec beaucoup de liberté des poètes et autres écrivains de son temps, à l'occasion des préceptes qu'il donne de la poétique.

Bien que l'on connût son beau commentaire des rimes de Pétrarque, personne ne soupçonnait que Castelvetro eût entrepris un travail particulier sur l'Enfer du Dante, et l'on doit attribuer cette ignorance à ce que l'ouvrage n'est pas entièrement terminé. La mort a dû frapper l'auteur avant qu'il eût achevé son étude qui s'arrête au 72e vers du chapitre XXIX.

Nous avons dit comment le manuscrit fut découvert par M. Giovanni Franciosi, qui eut tout aussitôt la pensée de le faire connaître. Toutefois, il hésita longtemps : il ne pouvait se décider à dévoiler Castelvetro comme interprète ou commentateur du Dante. Plein d'affection et de respect pour la ville de Modène, sa seconde patrie, il se demandait si la liberté de jugement du critique Modénias du XVIe siècle serait bien accueillie par ses compatriotes actuels. Il craignait, en outre, qu'on lui reprochât d'avoir publié une œuvre incomplète, et par conséquent, non revue par l'auteur lui-même.

Cependant, en relisant avec soin, en examinant attentivement le commentaire qu'il venait de copier fidèlement, M. Franciosi resta convaincu que Castelvetro s'était montré aussi bien critique consciencieux que patient investigateur, tandis que son style restait toujours

(1) *Poetica d'Aristotele vulgarizzata et sposta per Lodovico Castelvetro.* Stampata in Vienna per Gaspar Stainhofer. 1570.

Digitized by Google

choisi et parfaitement pur. Il ne devait donc plus craindre de nuire à la réputation d'un écrivain célèbre en mettant au jour une œuvre inédite, et il finit par enlever tout doute de son esprit en songeant que le respect devait s'effacer devant l'expression de la vérité.

Je ne suis pas assez bon juge pour exprimer mon sentiment particulier sur le nouveau travail publié par l'Académie de Modène ; mais, une personne bien au courant de la littérature italienne m'affirme que Castelvetro doit occuper certainement une place à part parmi les commentateurs de l'Enfer. Celui que je signale aujourd'hui est, paraît-il, le premier qui puisse véritablement mériter le nom de critique. Le soin que l'auteur met à son travail, l'originalité de ses observations, toujours consciencieuses, quelquefois ingénieuses, sur le sens littéral des phrases et des mots, ses dissertations soulevant des difficultés souvent subtiles, en font une œuvre à part.

Peu d'hommes, surtout parmi ceux qui se sont adonnés à la critique, ont l'esprit plus juste, le jugement plus sincère que Castelvetro. Dans son commentaire sur l'Enfer du Dante, il a toujours la ferme volonté de ne jamais dénaturer la pensée de l'auteur. Il cherche à approfondir le sens de chaque vers : il le sent, il l'explique. Sa pénétration d'analyse, son observation exacte ne lui font jamais oublier l'amour de la forme, la pureté du style. Sans faire un vain étalage d'érudition, il rappelle le passé, il constate les imitations, les emprunts, se plaît à confronter souvent l'auteur avec lui-même, et si on peut lui adresser un reproche, c'est celui d'avoir l'audace de la vérité.

En résumé, il faut se féliciter de la publication du commentaire de Castelvetro : c'est un travail consciencieux et bien fait. Tous ceux qui le liront admireront cette belle langue traitant un si beau sujet ; mais ils regretteront certainement, comme nous, que l'œuvre du critique Modénais n'ait pu être entièrement terminée.

J'avais complètement achevé mon examen du volume dont je viens de parler, lorsque j'ai reçu deux autres volumes : l'un d'eux forme la troisième partie du tome xx de la 1re série, et il contient comme supplément aux Annales académiques publiées antérieurement la liste complète des membres ayant appartenu à l'Académie de 1684 à 1822.

D'après la division qui a été établie, nous apprenons que les pre-

Digitized by Google

miers académiciens avaient pris le titre de Membres de l'Académie des Dissonants.

Cela dura depuis 1684 jusqu'en 1790.

De l'année 1791 à l'année 1814, ils formèrent l'Académie ducale des sciences et belles-lettres, et celle-ci, se reconstituant en 1814, devint enfin l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Modène, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Cette nomenclature serait à peu près inutile, si le volume n'était terminé par une table générale divisée en quatre parties.

La première fait connaître les noms de tous les membres depuis la fondation, avec la date de leur élection et celle de leur décès.

La deuxième partie comprend ce qu'on appelle les Actes, c'est-à-dire les assemblées ou réunions publiques et les séances privées, les académies et sociétés savantes qui correspondent ou qui font échange de leurs publications avec l'Académie royale de Modène.

Dans la troisième partie on trouve la liste des auteurs qui ont publié des travaux, mémoires ou notices, sur les sciences, les lettres et les arts.

Enfin, la quatrième partie nous donne la liste par ordre alphabétique des diverses matières insérées dans les vingt premiers volumes de cet important recueil.

Après avoir constaté l'utilité de ces *Indici generali*, il me reste à parler du tome IV de la seconde série, et j'y remarque tout d'abord une belle publication qui intéressera tout particulièrement les bibliographes : c'est l'*Œuvre de Salerne*, connue sous le nom de *Circa instans*, d'après les premiers mots du prologue, et le texte primitif du *Grand Herbier de France*, reproduits selon deux manuscrits du xve siècle, conservés dans la bibliothèque d'Este, et annotés par M. Luigi Camus.

Je me borne à signaler cette publication aux personnes qui s'attachent à la connaissance des textes originaux ; mais les chercheurs, ceux qui aiment à s'attacher aux détails de l'histoire préféreront certainement le mémoire intitulé : *Margherita di Valois e i prestatori fiorentini*.

Il s'agit ici, non pas de la Marguerite des Marguerites, sœur de François Ier, mais de la dernière des Valois, de Marguerite, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, celle, enfin, qui fut la première

Digitized by Google

femme de Henri IV, et que l'on appelait vulgairement la reine Margot.

Suivant le témoignage de ses contemporains, cette princesse était d'une beauté ravissante. « Elle avait les cheveux noirs, un beau visage qui ressemblait au ciel dans sa plus grande et blanche sérénité, une très belle et riche taille, une démarche noble et gracieuse, moitié altière et moitié douce. » En outre, elle s'entendait très bien à choisir ses parures et donnait le ton à la cour.

Si j'ajoute qu'elle sut toujours, dans les plus pénibles circonstances, rester fidèle à sa foi, je dirai aussi qu'elle fut bonne et généreuse jusqu'à la prodigalité.

Je n'ai pas à rechercher ici si la licence de sa vie fut aussi grande que le disent ses ennemis, les pamphlétaires du temps. Qu'il me soit permis pourtant de faire remarquer que dans les *Mémoires* écrits par Marguerite elle-même, on distingue surtout une réserve de plume qui étonne, lorsqu'on compare la vie de cette princesse aux libertés de propos que s'était permises une autre Marguerite de Navarre réputée bien plus honnête.

Il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, ce sont les infortunes de la reine Marguerite, depuis le jour de son mariage jusqu'à sa mort, tant à la cour de France que dans cette petite cour de Nérac, qui, suivant d'Aubigné, « ne s'estimait pas moins que l'autre. »

Le jour où elle fut offensée, outragée publiquement par son frère Henri III (août 1583), elle dut sortir de Paris pour retourner à Nérac; mais après un aussi odieux éclat, le roi de Navarre ne put reprendre sa femme.

Marguerite mena alors une vie d'aventurière. Après avoir promené dans plusieurs villes son faste ordinaire et ses désordres, elle fut, par ordre de son mari, arrêtée à Carlat, en Auvergne, où elle s'était réfugiée, dénuée de tout, même de linge, et elle fut transférée au château d'Usson. Confiée à la garde du marquis de Canillac, elle devint bientôt maîtresse plutôt que prisonnière de ce château-fort, où elle devait passer dix-huit ans de sa vie (1587-1605) et qu'elle appelait son arche de salut.

Ne sachant et ne voulant rien changer à ses goûts et à ses dissipations dans cette demeure, la reine Marguerite en fut bientôt réduite à des besoins d'argent. On lui assura un douaire de cent quatre vingt-

Digitized by Google

dix mille livres par an, mais cela ne pouvait suffire à ses prodigalités. Alors, elle fit fondre sa vaisselle d'argent, et enfin, elle songea à vendre ou à engager une partie de ses bijoux. Arnaud de Foissac, son conseiller, et Pierre Chardon, son secrétaire, durent servir d'intermédiaires dans cette négociation qui comprenait 44 grosses perles, 71 perles plus petites, 4 gros rubis, 5 rubis balais, et six rangs de perles au nombre de 754.

Les intermédiaires s'adressèrent à cet effet (mars 1588) à Nicolo et Paolo Antonio Mannelli, banquiers florentins, qui avaient leur maison à Lyon ; mais, ceux-ci ne voulurent consentir à aucun prêt, avant d'avoir l'avis et le consentement de leurs compatriotes florentins, les frères Riccardi, établis à Venise. Enfin, après de longues négociations, pendant lesquelles la reine fut obligée d'écrire plusieurs lettres où elle déployait tout son esprit, en adressant des flatteries à ses prêteurs, les Riccardi donnèrent l'ordre aux Mannelli de payer 7,000 écus d'or aux mandataires de la reine, s'engageant à garder les bijoux et à les restituer le jour où les Mannelli seraient rentrés dans leurs deniers.

Les choses furent ainsi arrêtées ; mais il y eut plus tard une grave question à régler, celle des intérêts, et quand Marguerite voulut reprendre ses bijoux, ce n'était plus seulement 7,000 écus d'or que les prêteurs florentins réclamèrent : ils exigeaient le double de la somme prêtée, et la reine dut verser 13,000 écus pour rentrer dans son bien.

Cependant, les emprunts, les ventes diverses de la reine Marguerite ne pouvaient suffire à ses besoins incessants, et elle n'aurait trouvé là que de faibles ressources, sans les secours qu'elle recevait de divers princes de la chrétienté. Sa belle-sœur, Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, lui venait tout particulièrement en aide, et elle finit même par lui abandonner la moitié du douaire qui lui avait été assigné sur les duchés de Berry et de Bourbonnais, les comtés de Forez et de la Marche.

M. Giuseppe Campori a très bien raconté, dans le mémoire que nous venons de signaler, les tribulations de cette malheureuse reine qui, rentrée à Paris, en 1605, dans une somptueuse résidence, fut ainsi le dernier représentant de l'élégante cour des Valois.

Dans les derniers temps de sa vie, elle faisait force aumônes et

Digitized by Google

libéralités, mais elle ne payait pas ses dettes. Cependant, elle était aimée, au moins autant qu'elle avait aimé.

A ceux qui voudraient, à l'avenir, écrire l'histoire de la reine Marguerite de Valois, je ne saurais trop recommander la lecture de la notice publiée par M. Giuseppe Campori. Elle traite un seul point, mais un point intéressant de la vie de cette princesse. C'est un travail curieux, composé sur des documents inédits, qui a donc son importance et qui tient une place fort honorable dans les Mémoires de l'Académie de Modène.

EUGÈNE D'AURIAC.

---

2. — Ouvrages de Mgr J. Bernardi et de M. Damiano Muoni, offerts par M. le Cte VIMERCATI SOZZI.

La *Société des Etudes historiques* a reçu de M. le Cte VIMERCATI SOZZI, de Bergame, quinze opuscules en italien, dus, les trois premiers à Mgr JACOPO BERNARDI, les douze autres à M. DAMIANO MUONI.

I. — OUVRAGES DE MGR JACOPO BERNARDI.

Solenne distribuzione de' premii a' Giovani de l'Istituto Manin e del Patrio Orfanotrofio. — Discorso del Presidente della Congregazione di Carità. — Venezia, 1884.

Le discours de Mgr BERNARDI, Président de la Congrégation de Charité, à la distribution des prix de l'Institut Manin, orphelinat national, contient des renseignements intéressants sur l'enseignement professionnel des deux sexes à Venise.

Dei Supremi principii dell Umano Ragionamento e delle questioni che intorno ad essi continuamente si agitano. — Discorso di Mgr J. Bernardi, membro del Reale Istituti Veneto di Scienze, Lettere ed Arti.— Venezia, 1884.

Un tel sujet, dans toute son étendue, ne serait pas moins que la logique entière, la critique de l'esprit humain. Mgr BERNARDI, dans cette brochure de 22 pages, a, du moins, posé nettement la question que

Digitized by Google

ne se lasse pas de poser la curiosité philosophique ; il en fait pressentir une conclusion au point de vue spiritualiste.

Commemorazione del Socio ordinario dell Ateneo di Venezia nobile cavaliere Antonio Angeloni Barbiani Letta di Mgr Comm. J. Barbiani, nella Adunanza 31 maggio 1883. — Padova, 1883.

Le chevalier Antonio Angeloni Barbiani est l'une des renommées les plus pures de la nouvelle Italie, 1822-1873. — Mgr Bernardi a prononcé l'éloge funèbre de l'homme privé, du poète, du littérateur et du citoyen. Angeloni Barbiani a eu sa part de dévouement dans les efforts du patriotisme vénitien, en 1848, et sa part de triomphe dans la renaissance nationale en 1866. Par la nature de son inspiration, il se rattachait à l'école de Monti et Manzoni.

II. — Ouvrages de M. Damiano Muoni.

M. Damiano Muoni est président ou membre de la plupart des académies d'Italie ; l'histoire politique, l'archéologie d'art, l'érudition et la poésie lui sont familières ; les ouvrages que nous indiquons se rangent sous l'une ou l'autre de ces quatre divisions.

1° Les recherches sur l'origine ou le développement des villes ou des institutions particulières ont de tout temps intéressé les Italiens, dont la patrie, si longtemps divisée, semble se multiplier et croître d'importance dans chaque localité. C'est à l'érudition locale qu'appartiennent les ouvrages suivants :

Archivi di Stato in Milano. — Prefetti o Direttori, 1864-1874. Note sull' origine, formazione e concentramento di questi ed altri simili istituti, — con un cenno sulle particolari colleziozi dell autore. — Milano, 1874.

L'érudit milanais a groupé autour de cette nomenclature des indications précieuses sur l'histoire administrative de la capitale des Sforza et de la lieutenance autrichienne. La domination espagnole allemande surtout est une période peu connue.

Memorie storiche di Antignate, rifuse ed accresciute, Milano 1875.

C'est l'histoire d'une commune du Milanais, depuis 1301, la description des œuvres d'art qui s'y trouvent, la liste de ses magistrats. Utile monographie.

Digitized by Google

Prenomi, Nomi e Cognomi, appunti genealogici sulla famiglia Cotta. Milano 1880.

On retrouve ici la complaisance que l'Italie a éprouvée de tout temps à se rattacher aux origines romaines. La famille des Cotta, de la République, se trouve ainsi menée jusqu'en 1832, à travers toutes les dominations étrangères et les bouleversements intérieurs. Souvent, dans ce sol italien qui conserve tant de débris, les traditions des familles ou des villes s'appuient sur des monuments.

Cenno genealogico sulla famiglia Torriani da Mendrisio, compilato sopra autentici documenti dal Cav. Uff. D. Muoni. — Bellinzona, 1884.

Les Mendrisio sont une branche de la grande famille des Torriani, chefs du parti populaire de Milan, dans le moyen-âge, et qui, selon la tendance des Guelfes, cherchaient des origines françaises. Les Torriani prétendaient remonter à Charles Martel ; l'auteur les conduit ainsi de 689 à 1830.

2° L'archéologie et l'art surtout sont intéressés dans les quatre brochures suivantes, qui concernent des monuments de Lombardie.

Antichità Romane a Fornovo e Martinengo, nel Basso Bergamasco. — Milano 1882.

Martinengo, sur les confins de Venise et de Milan, conserve une sépulture d'inhumation, que l'auteur fait remonter aux premiers siècles de la République romaine. Fornoue, célèbre par la victoire de Charles VIII, contient un pavillon du déclin de l'art gréco-romain. (Valérien 253, 259).

Antichità Romane del Basso Bergamasco, e cenni storici sopra Calcio ed Antignate. — Milano, 1875.

C'est encore à l'art gréco-romain, mais d'une époque un peu plus pure, (Vespasien 73 ap. J.-C.) que se rapportent les objets trouvés à Antignate et Calcio : un pavillon, un sarcophage, divers objets d'art, vases, verreries, patènes, monnaies.

Preziosità Artistiche nella Chiesa dell Incoronata presso Martinengo.— Milano 1884.

L'église *dell' Incoronata*, située au milieu d'une campagne muette du Milanais, contient un crucifiement attribué à Francesco Prata, qui était

Digitized by Google

du village de Caravaggio, comme Polydore, comme le second Michel-Ange. On y trouve des restes de peintures attribuées à des primitifs, tels que Giotto ou Mantegna, sans parler de maîtres plus récents, comme Luini ou Gaudenzio Ferrari.

Ristauro d'un Palio d'Altare lavorato a Tarsia da Giambattista Caniana in Romano di Lombardo (Provincia di Bergamo). — Milano 1878.

Curieux détails sur l'art italien des XVIIe et XVIIIe siècles.

3° Documents pour l'histoire de la musique.

Libretti di Melodrammi e Balli. — Autografi di Musicisti e di altri Artisti teatrali, presentati all esposizione musicale in Milano. — Milano 1881.

C'est la nomenclature, qui paraît complète, de tous les artistes qui ont travaillé pour la Scala, depuis 1778 : compositeurs, chorégraphes, exécutants, chanteurs, danseurs. — Dans la série des autographes, le premier est de Beethoven.

Gli Antignati organari insigni, e serie dei Maestri di Capella del Duomo di Milano. — Milano, 1883.

Le patriotisme des habitants d'Antignate, l'Antemnate romaine, trouvera encore à s'exalter dans les renseignements sur les musiciens que cette ville a donnés à la cathédrale de Milan.

4° *Le Cinque Giornate di Milano. Saggio bibliografico (2e édition) Marzo, 1878.*

C'est l'histoire de l'Insurrection de Milan dans les cinq jours 18-23 mars 1848 et du Gouvernement provisoire jusqu'au 5 août : récit des événements, liste des morts, bibliographie, livres, journaux, gravures, composés sur les événements.

5° *Versi Giovanili, di un Antiquario. — Milano 1884.*

La langue italienne est assouplie depuis tant de siècles à l'expression de la religion, du patriotisme et de l'amour qu'on craint, en lisant des vers modernes italiens, de prendre la facilité nationale pour le talent personnel d'un poète. En tout cas, on ne cherche pas ici à se défendre de l'illusion.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Digitized by Google

3. — De la Propriété arabe.

Au commencement de la conquête de l'Algérie, l'Administration française, acceptant volontiers des informations assez légèrement prises, admit les principes ci-après :

En pays musulman, le sol appartient à l'Etat, représentant de Dieu. La propriété individuelle ne peut comprendre, avec les objets mobiliers, que les produits créés de main d'homme : les arbres, les maisons, etc.

L'usufruit est mis dans les mains des tribus ou des corporations religieuses : on n'enlève pas l'usage du sol à qui le cultive de façon continue ; mais, toute terre non cultivée redevient disponible.

D'après ces principes, on n'hésita pas à s'emparer d'une partie de la terre, de tout ce dont on crut pouvoir tirer parti. Par une généreuse condescendance, on laissa aux Arabes la partie de leurs terres qu'on jugea nécessaire et suffisante pour leur subsistance. On appela cette opération « le cantonnement ». La possession authentiquée d'une partie remplaçait, d'après l'administration, la disposition précaire du tout.

Ces principes n'étaient pas exacts et cette façon d'agir n'était rien moins que légitime.

L'attribution à l'Etat de la propriété du sol a été une exception dans le monde musulman ; elle a eu lieu pour l'Egypte et une partie de l'Inde, mais, en général, la propriété des pays occupés par les Musulmans a été laissée telle qu'elle existait avant la conquête, même quand les Indigènes n'adoptaient pas l'Islamisme : ils durent seulement payer un impôt de capitation.

En Algérie spécialement, il en fut ainsi : la conquête n'avait pas été violente, et Sidi-Okba, et Naaman n'avaient eu à combattre qu'une minorité de demi-sauvages. Les Romains des oasis, les Kabyles des montagnes conservèrent la propriété individuelle à côté d'une large propriété communale. Les tribus des plaines, une propriété familiale qui n'est pas sans analogie avec celle des communes russes. — La tribu se compose de peu de familles qui gardent indivise la propriété commune et cultivent, en général, de grands espaces, en partie voués

Digitized by Google

aux pâtures, en partie laissés en jachère suivant un assolement systématique.

Nous avions donc manqué, vis-à-vis des Indigènes, à nos principes de respect de la propriété, et notre administration n'a été arrêtée dans cette voie que parce que ses opérations de cantonnement coûtaient cher, marchaient lentement, et n'amenaient que peu de colons réels : des indigènes laissés sur leur terre la cultivaient mieux et formaient des groupes plus gouvernables que les colons amenés à grands frais et très prompts à renoncer au défrichement.

En 1863, un sénatus-consulte décida que des titres de propriété seraient donnés aux Arabes possédant des titres de famille, et réunis en livres de propriété. Il en existait, en effet, dans quelques familles. Pour la plupart, la tradition et le témoignage des voisins répondaient seuls du bien fondé de leurs prétentions. — Une loi de 1873 a réglé de nouveau l'établissement d'une propriété privée régulière.

Malheureusement, des difficultés multipliées ont entravé, dans l'exécution, ces dispositions équitables. La principale, c'est l'intervention des spéculateurs et surtout des Juifs, élevés subitement à la dignité de citoyens et n'ayant pas encore appris les scrupules et l'honnêteté qui feraient respecter ce titre. On trouve aisément, dans chaque famille, un mauvais sujet qui, pour quelque argent, réclame la licitation de la propriété indivise, et celle-ci passe aux mains des détenteurs de l'argent. La supériorité, en capital, des Juifs et des spéculateurs européens, hâte la transmission des propriétés des indigènes, bien au delà de ce qu'exigeraient les intérêts français. — Conquérir et garder des hommes habitués au climat et disposés à devenir des concitoyens, c'est se donner la plus précieuse des richesses qu'on peut tirer d'un pays nouveau. C'est à cela que le Gouvernement tend depuis 25 ans. Espérons qu'il y parviendra : déjà, il est question de donner tous les droits de citoyens français à tout indigène ayant porté les armes dans nos rangs ; tandis que jusqu'ici, tous les pouvoirs politiques appartiennent à peu près par moitié aux Juifs indigènes (35,000 électeurs environ) et aux colons français, et que les Musulmans sont à peu près exclus des conseils généraux et des fonctions municipales. Une commission supérieure de législation musulmane, chargée de préparer l'assimilation des arabes, a même cessé de fonctionner à Alger depuis 1870.

Digitized by Google

En 1886, a paru, sur cette question de la constitution de la propriété indigène, un très intéressant travail de M. Robe, ancien bâtonnier du barreau d'Alger, et M. Carteron, avocat à la Cour de cassation, en a rendu compte dans un journal judiciaire. Comme tous les hommes soucieux du bon renom de notre probité administrative, et de l'intérêt supérieur de notre colonie, M. Robe conclut à la constitution de la propriété particulière indigène : peut-être différerions-nous d'opinion avec cet excellent jurisconsulte, en ce sens que nous ne procéderions que successivement à la solution qu'il préconise. Nous voudrions voir fixer d'abord les limites de la propriété des tribus et consacrer cette propriété. Nous avons indiqué, dans une brochure publiée en 1870, le moyen d'y parvenir, à la suite d'une enquête sommaire suivie en présence des intéressés. La division de la propriété communale entre les familles particulières se ferait, d'accord avec la tribu ou fraction de tribu propriétaire, avec l'aide d'une sorte d'assistance judiciaire permanente organisée par l'administration supérieure pour prévenir les fraudes et éclairer les indigènes sur leurs intérêts. La propriété collective ne disparaîtrait que peu à peu : mais la faculté de vendre ou de liciter avec l'attache de l'assistance judiciaire serait ouverte immédiatement.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

---

4. — Conquête de l'Afrique par Bélisaire.

Justinien a succédé, en 527, à son oncle Justin, qui l'avait associé à l'Empire et sous le nom duquel il avait, depuis plusieurs années, exercé le pouvoir. L'Empire représentait alors comme l'immense squelette d'une grande nation, il conservait des cadres et n'avait plus de citoyens. Mais son administration, fortement hiérarchisée, régissait encore des contrées étendues : sa diplomatie restait active et lui conservait toujours une certaine influence dans le monde, si soumis naguère, mais qui, envahi de toutes parts, échappait à la domination directe des représentants de Rome. Il avait encore des armées, mais l'esprit guerrier n'existait plus chez les vieux Romains : c'étaient des barbares qui remplissaient les rangs, des barbares qui les com-

Digitized by Google

mandaient. On payait, au moyen d'un fisc habile et impitoyable, et ces mercenaires, et le luxe de la cour. On entretenait des relations avec les nations diverses qui avaient envahi les contrées autrefois soumises par Rome; on les opposait l'une à l'autre; on leur empruntait des soldats; on savait, quand l'une d'elles, gouvernée par un grand homme, devenait trop redoutable, courber la tête et attendre des temps meilleurs. Ainsi on avait, à l'aide des Francs et des Goths, combattu Attila, sans renoncer jamais à traiter avec lui; on avait subi Alaric et Genseric; après eux, on avait noué avec leurs successeurs des relations plus égales, à mesure que s'affaissait la puissance des Goths ou des Vandales. Ainsi, sous le règne de Justin, Justinien était devenu un allié, presque un protecteur pour Ildéric; et quand celui-ci fut chassé du trône par Gélimer, l'Empereur put se servir de cette *amitié* comme l'ancienne République avait agi autrefois avec les rois auxquels elle accordait le titre « d'amis du peuple romain. » Cette amitié préparait des conquêtes : il y avait toujours lieu ou de venger un ami, ou de punir son ingratitude.

On rappela Bélisaire qui venait de combattre les Perses, les constants adversaires de l'Empire en Asie, depuis qu'ils avaient détruit l'empire des Parthes et jusqu'au moment où, dans sa rapide expansion, la conquête arabe les effaça de la liste des nations. On réunit environ 15,000 fantassins et 5,000 cavaliers, dont une importante fraction était formée de Huns ou Massagètes, mécontents d'ailleurs de quitter, malgré les promesses qu'on leur avait faites, la garnison de Constantinople. Une flotte considérable dut transporter cette armée sur les rivages d'Afrique; Jean de Cappadoce fut chargée de la nourrir et s'acquitta assez mal de ce soin difficile.

On est parti en juin 533; on s'arrête en Sicile où l'historien Procope, attaché à l'état-major général, peut mettre la main sur un esclave appartenant à un marchand en relation avec les Vandales. Cet esclave peut donner d'utiles indications sur l'état du pays. On apprend par lui que Tzazon, frère de Gélimer et son meilleur général, vient d'être envoyé avec 5,000 hommes et la flotte vandale pour reconquérir la Sardaigne soulevée. Bélisaire hâte son départ pour profiter de cet affaiblissement de son adversaire. Il emmène d'ailleurs l'esclave, qui servira de guide et d'interprète.

Digitized by Google

Le vent pousse la flotte dans le golfe d'Hammamet, et le conseil de guerre agite la question du débarquement. Contre l'avis de ses lieutenants, Bélisaire décide que le débarquement aura lieu sur le champ. Il redoute, pour sa flotte chargée de troupes, la rencontre des vaisseaux Vandales auxquels un délai de quelques jours laisserait le temps de revenir de Sardaigne. Par terre, il aura 45 lieues à parcourir: il y mettra dix jours, et la solidité de ses troupes le laisse sans inquiétude dans le cas d'une rencontre. Quant aux vivres, le pays y pourvoira ; à une condition : c'est que l'armée observe la plus exacte discipline et ne risque pas d'aliéner la population, autrefois romaine, et qui doit conserver quelque affection à l'Empire.

On prit terre à Caputvada (probablement dans le voisinage du Môle actuel, à 15 kil au sud de Sous.) On était au commencement de septembre.

Grâce à la résolution prise par Bélisaire, on surprenait l'ennemi. Gélimer était, de sa personne, à Germione, dans le sud de la Byzacène, (vers Gafça), avec des troupes trop peu nombreuses pour s'attaquer à l'armée romaine : il donna immédiatement les ordres nécessaires pour combiner les efforts de tout ce que l'Afrique et la Numidie pouvaient lui donner de soldats vandales. Lui-même remonterait vers le nord, à la suite des Romains : 2,000 hommes venus de l'est sous les ordres de son neveu Gizamond, le joindraient au voisinage de Carthage, après avoir inquiété la gauche de Bélisaire pendant sa marche. La capitale fournirait à Ammatas, frère du roi, un autre corps d'armée qui arrêterait en tête l'armée romaine : le rendez-vous de ces trois détachements fut fixé à Decimum, à 10 kil. environ de Carthage.

L'armée romaine, cependant, remontait au nord en suivant le rivage de la mer, en vue de la flotte, qui appuyait sa droite : elle ne parcourait guère que des étapes de 15 ou 20 kilomètres. Arrivé de bonne heure, on traçait le camp, tandis que des troupes légères allaient demander des vivres à la population, assez nombreuse dans ces parages, qui descendait d'anciens colons romains. Quant aux indigènes africains, Bélisaire n'avait rien à craindre de leur part : ils avaient été, autrefois, pour Rome, des sujets peu dociles : mais les Vandales ne les avaient pas trouvés plus soumis. Récemment, ils étaient entrés en lutte, devant Tripoli, avec les soldats de Thrasimond, le prédécesseur d'Ildéric, et

Digitized by Google

les avaient repoussés avec grande perte. En ce moment même, le romain Pudence secourait Tatimuth dans la Tripolitaine. L'Aurès était indépendant, et les montagnards, en général, repoussaient, avec un soin jaloux, toute domination étrangère. Toutefois, l'Empire romain avait, à leurs yeux, conservé assez de prestige pour que leurs chefs attachassent encore du prix à l'investiture solennelle qu'ils recevaient de ses représentants avant la conquête Vandale ; et Bélisaire ne manquera pas de renouveler, pour quelques uns d'entre eux, les cérémonies traditionnelles : recevoir de ses mains le sceptre d'argent doré, le bonnet en couronne avec pendants d'argent, le manteau bleu à agrafe d'épaule en or, c'est se reconnaître vassal de l'Empire. Neutres, tandis que l'issue de la lutte est douteuse, ils ne marchanderont pas au vainqueur cette demi-soumission, que paie un accroissement d'autorité vis à vis de leur tribu.

Aussi, en arrivant à Grassi (350 stades de Carthage), aujourd'hui Hammamet, où commence une presqu'île allongée en triangle vers l'est, Bélisaire n'hésite pas à se séparer de sa flotte et à couper droit vers le nord en suivant la base de ce triangle : il arrive en Afrique, et cette province est plus romaine encore que la Byzacène ; d'ailleurs, il est, à grand peine, parvenu à imposer une discipline sévère à ses mercenaires, et l'armée trouve, dans la réputation qu'elle a acquise, des moyens plus assurés de vivre sur le pays et d'être bien éclairée sur les mouvements de l'ennemi. Une avant-garde de 300 chevaux, commandée par Jean l'Arménien, forme l'avant-garde de l'armée : les Massagètes marchent en flanqueurs de gauche. Le premier aura affaire à Ammatas : les Huns, à Gizamont. La flotte va doubler le cap Mercure. Enfin, on est arrivé au voisinage de Decimum : c'est là que les trois détachements de l'armée Vandale doivent réunir leurs efforts pour arrêter les Romains en avant du défilé qu'occupe ce village. — Ammatas a mis en marche tous les contingents de Carthage. Lui-même les devance avec son avant-garde, dépasse le défilé, et arrive en présence de Jean l'Arménien. Celui-ci, malgré l'infériorité du nombre, s'élance à l'attaque dès qu'il aperçoit l'ennemi, culbute l'avant-garde d'Ammatas, qui est tué dans l'action, pousse les fuyards dans le défilé qu'il traverse sans s'arrêter, et court avec ses cavaliers, sur la route de Decimum à Carthage. Il trouve cette route couverte d'une troupe qui, se croyant

Digitized by Google

en toute sécurité, marchait sans ensemble et sans ordre. Tout s'enfuit, et l'intrépide Jean arrive jusque dans la ville sans trouver de résistance sérieuse. A l'ouest du défilé, Giramond n'est pas plus heureux contre les Massagètes. Chargé brusquement dans le « champ de sel » à 8 kil. de Decimum, il est mis en pleine déroute ; et quand Gélimer arrive, à son tour, avec le gros de l'armée, il trouve anéantis les auxiliaires sur lesquels il comptait. Ainsi, douze siècles plus tard, Souvarof se trouvait seul au rendez-vous qu'il avait assigné à Hotze et Jellachich au Saint-Gothard.

Gélimer s'arrête à quelque distance de Decimum. Tandis que Jean l'Arménien et les Massagètes remplissaient si bien leur tâche, Uliane, marchant entre eux à la tête de 800 cavaliers, ordonne à son avant-garde d'occuper une colline, au sommet de laquelle les Vandales arrivent de l'autre côté. Les Romains s'enfuient devant cette force très supérieure et entraînent Uliane dans leur déroute. Si Gélimer, profitant de ce succès, eût marché sur Carthage, il reprenait certainement la ville sur les cavaliers de Jean, et pouvait changer la fortune : mais il se contenta de suivre à petits pas les fuyards, que Bélisaire put ainsi rallier et ramener au combat, en les soutenant avec le reste de sa cavalerie. La rencontre eut lieu au Champ de Sel, et les Vandales reculèrent vaincus jusqu'au champ de Bulle, encore assez près de Carthage.

Un seul espoir leur restait encore. Tzazon, rappelé de la Sardaigne, venait de débarquer à La Calle, et amenait à son frère une troupe d'élite dont l'adjonction rendait le courage à l'armée Vandale. Celle-ci, en effet, se rapprocha de Carthage, et détruisit l'aqueduc qui alimentait d'eau pure cette capitale. — Bélisaire était aux prises avec toutes les difficultés de la conquête : les Huns, mécontents, menaçaient de changer de parti, et Gélimer, resté en relations constantes avec la population de Carthage, connaissait ces dispositions et s'efforçait d'en tirer parti. Les Romains avaient pris la ville à la fin de septembre : deux mois se passèrent à y organiser une police efficace et à ramener les Massagètes. Bélisaire leur promit solennellement de les renvoyer à Constantinople après la première rencontre qui déciderait de l'issue de la guerre. Il sévit contre les habitants qui intriguaient avec Gélimer. Laurus, l'un d'eux, fut pendu.

Ce fut seulement en décembre que Bélisaire se jugea assez rassuré

Digitized by Google

sur ses derrières pour conduire son armée contre Gélimer. Sa cavalerie, orgueilleuse de ses succès passés, marcha en avant, laissant seulement 500 chevaux avec l'infanterie. Les Massagètes marchaient à part, de façon à entretenir jusqu'au moment décisif l'incertitude des Vandales sur leurs intentions. C'est ainsi qu'en 1839, le lieutenant d'Abdel Kader ne connut que sur le champ de bataille la défection qui donna la victoire à Ben Gannah et préserva la province de Constantine de la domination du fils de Mahi Eddin.

La cavalerie arriva en vue du camp de Tricamare, à 28 kil. de Carthage, et trouva l'armée Vandale occupant la rive d'un ruisseau en avant de ce camp. Tzazon était au centre de l'armée avec la brave troupe qui l'avait suivi en Sardaigne. En face de lui arrivait l'intrépide Jean l'Arménien, le héros de Decimum. Comme à Decimum, Jean chargea impétueusement dès son arrivée, sans tenir compte de la supériorité du nombre. Deux fois, il fut repoussé : mais, dans une troisième rencontre, Tzazon fut tué ; sa troupe faiblit et s'enfuit poursuivie à outrance par son impétueux adversaire. A cette vue, les deux ailes des Vandales plièrent à leur tour devant les cavaliers de l'armée romaine, les Massagètes chargeant comme les autres, et regagnèrent leur camp en désordre.

La cavalerie avait seule donné du côté des Romains : mais l'infanterie arrivait derrière elle, franchissait le ruisseau à son tour et abordait le camp des Vandales. — Ceux-ci étaient complètement démoralisés et se dispersèrent sans résistance : Gélimer s'enfuit vers la Numidie et les Romains n'eurent qu'à massacrer des traînards et à piller ce camp encore enrichi des conquêtes de Genseric. Bélisaire essayait en vain de réprimer leur désordre : un retour offensif de l'ennemi eût tout perdu.

Le général parvint enfin à rétablir quelque ordre parmi ses troupes et lança, à la poursuite du roi, deux cents cavaliers commandés par Jean l'Arménien. Celui-ci poursuivit Gélimer avec son activité habituelle. Malheureusement, au moment où il allait l'atteindre, Uliane, un de ses cavaliers, ivre et chassant sur les flancs de sa troupe, atteignit Jean d'une flèche égarée et lui fit une blessure mortelle. Le héros, avant d'expirer, ordonna à ses soldats désespérés d'épargner son involontaire assassin.

Digitized by Google

Gélimer put ainsi gagner Hippone et se réfugier chez les sauvages montagnards de l'Edough. Quand Bélisaire arriva au pied de la montagne, il la jugea inaccessible à une attaque armée, et, d'ailleurs, il hésitait à engager la lutte avec les Berbères disposés à défendre leur hôte. Il laissa Pharos en observation et rentra à Carthage, où le rappelait la nécessité d'achever et d'organiser sa conquête. Il put recueillir à Bône, les trésors de Gélimer que Boniface, secrétaire du roi vandale, avait embarqués pour les emporter en Espagne, et que la tempête retint en Afrique.

Il ordonna d'épargner les Vandales réfugiés dans les églises et de se contenter de les désarmer. Il évitait ainsi de pousser les vaincus au désespoir. Il envoya la flotte, avec Cyrille, un de ses lieutenants, montrer à la Sardaigne et à la Corse la tête de Tzazon, dont la vue fit tomber toute résistance : les deux îles furent ramenées sans peine à la domination romaine. — Un autre Jean fut envoyé à Cherchel (Jubia Cœsarea). — Un autre encore, du même nom, au fort de Septe (Ceuta) pour reprendre possession des Mauritanies. Apolliciaire, un Africain, qui avait suivi naguère Ildéric à Constantinople, alla réoccuper les Baléares, Ebusc (Iviça), Majorite et Minorite. Un autre corps allait aider Pudence à s'assurer la Tripolitaine. Ainsi l'Afrique entière revenait à l'obéissance de Constantinople après 95 ans de domination Vandale.

Cependant, Gélimer restait dans l'Edough, (Mt Pappua), défendu par ses hôtes, qui repoussèrent avec perte une attaque tentée par Pharos: celui-ci était un hérule, et l'on remarquait que, contrairement à l'habitude de ses compatriotes, il n'était ni perfide, ni ivrogne, et qu'il avait su même communiquer ses vertus aux compatriotes qu'il commandait. Repoussé par les berbères, il revint au blocus qui avait lassé sa patience.

Celle de Gélimer ne fut pas à l'épreuve des mille privations qu'il endurait au foyer de ses défenseurs. Il ne trouvait, dans l'Edough, ni pain, ni vin, ni lit, ni les mille douceurs dont les conquérants de l'Afrique ne savaient plus se passer. Il entra en pourparlers avec Pharos et commença par accepter de lui une lyre, un pain, et une éponge. — En avril, il ne demandait plus que la vie, et consentait à se rendre. Bélisaire lui fit promettre, par Cyprien, qu'il serait bien

Digitized by Google

traité, lui et les siens : les Berbères ne s'opposaient pas au départ d'un hôte gênant et au rétablissement des relations entre eux et les Romains. — Pharos amena Gélimer à Carthage. Bélisaire le recut au faubourg d'Aclas et l'envoya à Constantinople. On sait que le roi déchu traduisait les impressions de sa captivité par le mot : « Vanité des vanités ! tout n'est que vanité ! »

La suite de cette guerre met bien en relief la nature de cette armée de condottière qui sert l'Empire romain, comme ses successeurs serviront les républiques italiennes, avec une fidélité relative et toujours précaire, avec une déférence personnelle pour le chef qui la conduit à la victoire. Bélisaire a quitté l'Afrique et laissé le commandement à son lieutenant Salomon, eunuque par un accident d'enfance. Celui-ci aura pour mission de réorganiser en Afrique la colonie romaine. Nous avons vu, entre la Tunisie et la Numidie, les traces de plusieurs essais tentés par lui pour faire revivre les villes de l'ancienne province. A Theveste, par exemple, un temple a été rebâti avec les ruines de la ville détruite par les Vandales. Des troncs de colonnes, des pierres funéraires, entrent dans la composition des murailles restaurées : une inscription mi-partie grecque et latine se lit au dessus de la porte principale : elle raconte que, sous Justinien et *Théodora* (on ne voit pas sans surprise le nom de l'Impératrice accolé à celui du Souverain) un détachement envoyé par Salomon a rebâti un édifice ; il ne semble pas que la population soit revenue, malgré cet appel, se grouper sur ce point.

Mais un autre soin incombait à Salomon. Les colons romains de la Byzacène, de l'Afrique, de la Numidie, réclamaient sa protection contre les Berbères que rien ne contenait plus depuis la disparition du gouvernement Vandale, et qui multipliaient les ravages chez leurs voisins. Salomon avait à reprendre l'œuvre qui occupait Gélimer à Hermione, lors du débarquement de Bélisaire.

Une expédition commandée par le Thrace Ruffin et Aigan le Massagète rencontra les Berbères emmenant de la Byzacène du butin et des prisonniers. Les pillards furent tués ou mis en fuite et les prisonniers délivrés. Mais, avant d'avoir quitté la province, le détachement fut assailli par des masses berbères : Aigan fut tué dans le combat ; Ruffin, prisonnier, fut massacré après l'action.

Digitized by Google

A cette nouvelle, Salomon se porte vers le sud de la Tunisie, en laissant garnison à Carthage ; dans les pourparlers qui ont précédé l'action, les deux adversaires se sont fait des reproches mutuels : les Berbères prétendent que les Romains ont manqué, envers eux, aux promesses faites, à l'origine, par Bélisaire ; ils attendent, d'ailleurs, les Romains, dans une forte position couverte par une ligne de chameaux qui effraie les chevaux et annule la cavalerie romaine ; cela leur a réussi jadis, à Tripoli, contre Thrasimond. Mais Salomon met pied à terre et mène à l'attaque ses fantassins couverts de leurs boucliers. Un bataillon de 500 hommes d'élite ouvre une brèche dans l'armée ennemie : tout s'y précipite, et les Berbères en déroute s'enfuient, poursuivis jusqu'à la montagne ; il en périt, dit-on, 10,000. Leurs femmes, leurs enfants, leurs chameaux, furent la proie du vainqueur. — Cette défaite provoqua l'appel de tous les contingents des contrées voisines, et l'armée romaine retrouva les Berbères réunis en grand nombre, sur le mont Burgaon, escarpé du côté de l'est, en pente plus douce vers l'ouest. Une nuit, Théodore escalade la pente abrupte que les Berbères gardent mal, et, au matin, apparaît au dessus de leurs têtes, tandis que Salomon attaque du côté de l'occident. Les Maures fuient de toutes parts, et ceux qui échappent au carnage se réfugient dans l'Aurès, la citadelle de l'indépendance berbère ; ils s'y sont maintenus contre les Vandales, entre le Sahara, Lambœsis et Tamugadis, alors très importante cité.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

Congrès des Sociétés savantes la Sorbonne en 1888.

Lettre ministérielle du 12 août 1887 adressée aux Sociétés savantes de France.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer le programme des questions soumises à MM. les délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1888. Ce programme, dont les éléments ont été fournis par les Sociétés savantes elles-mêmes, a été dressé, comme les précédents, par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Il aurait dû vous être transmis quelques jours après la clôture du Congrès de 1887 ; mais des circonstances diverses m'ont contraint à retarder une communication qui vous parviendra cependant beaucoup plus tôt que les dernières années. Il résultera, je l'espère, du temps mis à la disposition des Sociétés savantes pour traiter les questions indiquées, un plus grand nombre de travaux et des mémoires plus mûrement étudiés.

Désormais, si vous voulez bien vous y prêter en me faisant parvenir, trois mois avant l'ouverture de vos séances, les questions que vous penserez utile d'insérer au programme du Congrès suivant, MM. les délégués auront pour s'y préparer une année tout entière. J'insiste donc auprès de vous, Monsieur le Président, afin que vos décisions au sujet des questions du programme de 1889 me soient communiquées le plus tôt possible dans les limites extrêmes que je viens de vous indiquer. Je souhaite vivement que vous partagiez mon sentiment à cet égard, et que vous donniez à mes intentions, auprès de vos collaborateurs et des savants indépendants qu'elles peuvent intéresser, toute la publicité désirable.

J'appelle également votre attention sur une innovation que vous remarquerez dans le programme des questions spéciales à l'archéologie.

L'objet que le Comité s'est proposé, jusqu'à présent, en dressant un programme général, était, vous ne l'ignorez pas, de fournir chaque année un certain nombre de thèmes de discussions que les personnes

Digitized by Google

compétentes pourraient étudier d'avance, et sur lesquels elles viendraient, dans les réunions de la Sorbonne, exposer leurs idées, communiquer les résultats de leurs recherches et provoquer les observations de leurs confrères de Paris et des départements.

La section d'archéologie a pensé qu'il était nécessaire, en ce qui la concernait, d'expliquer l'esprit dans lequel le programme est rédigé et le genre de réponses qu'il doit susciter. Je n'ai vu aucun inconvénient à cette manière de procéder et je me fais très volontiers l'interprète des idées de la section. Il importe en premier lieu, Monsieur le Président, de remarquer que ce questionnaire ne saurait, en aucune façon, entraver l'initiative individuelle des savants qui assistent au Congrès et qui pourront toujours présenter d'autres communications. Le programme a pour but essentiel de signaler aux membres des Sociétés savantes un certain nombre de questions sur lesquelles il reste encore bien des observations à faire, des obscurités à dissiper, des documents nouveaux à rechercher.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : SPULLER.

Pour copie conforme :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

CHARMES.

PROGRAMME

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux. — 2° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces. — 3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers. — 4° Origine, importance et durée des anciennes foires. — 5° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille. — 6° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle. — 7° Etudes des anciens calendriers. — 8° Origine et règlements

Digitized by Google

des confréries et établissements charitables antérieurs au XVIIe siècle. — 9° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry. — 10° L'histoire des mines en Frances avant le XVIIe siècle. — 11° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale. — 12° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution. — 13° De la piraterie entre les populations chrétiennes. — 14° Etudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen-âge. — 15° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français. — 16° Étudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVIe siècle, leur composition et leur utilité pour la répartition de l'impôt. — 17° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes, tels que la fête des fous ou des innocents, la fête de l'abbé de la Jeunesse, le jeu de Soule, le jeu de la Tarasque, les feux de la Saint-Jean, la fête de Gayant, etc. — 18° Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour prévenir leur propagation. — 19° Étudier quels ont été les noms de baptême, usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner autant que possible la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue. — 20° Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies. — 21° Faire connaître les travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France, antérieurement à la seconde édition de la *Gallia christiana*, et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, ayant existé dans les provinces.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs, ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui, ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments, ou tout au moins ils servent à détruire ces légendes qui dans bien des musées entourent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région,

Digitized by Google

en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVIe siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit point de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt. Mais ce serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

4° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen-âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

Digitized by Google

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces ruines, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

5° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

6° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée ; soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, on ne saurait trop insister pour que les communications soient accompagnées de dessins ou de photographies.

7° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen-âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, et d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de rechercher l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen-âge.

8° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voici longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° De la propriété en pays musulman. — 2° Analyse des dispositions prises, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la corvée et de la prestation en nature ; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux. — 3° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers. — 4° Rechercher s'il y aurait lieu de modifier la législation relative à la juridiction consulaire. — 5° Étudier la législation relative aux portions ménagères et communales, en France et à l'étranger. — 6° Examiner s'il n'y aurait pas lieu d'assurer, en France, par voie législative, une indemnité aux personnes poursuivies ou condamnées à tort, en matière criminelle, correctionnelle ou de police. Rechercher ce qui a été fait ou tenté dans cette voie à l'étranger. — 7° Rechercher les traces des corporations de métier s'étendant à une région ou à une province, ou bien les unions ayant pu exister entre les corporations similaires de plusieurs villes. — Étudier dans une province ou une circonscription plus restreinte la succession des différents modes d'amodiation des terres. A quelle époque et dans quelle mesure le bail à ferme ou le métayage a-t-il remplacé les anciennes tenures. — Recueillir tous renseignements sur les redevances, prix, services accessoires et durée des baux, aux différentes époques. Indiquer, selon les localités, la substitution, au XVIIIe siècle ou au XIXe siècle, du fermage à rente fixe au métayage, ou inversement. — 9° Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressant l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maîtres-valets dans les pays toulousains. — 10° La diminution de la population rurale. — 11° Étudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIIIe siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle. — 12° Du crédit agricole et des moyens de l'organiser efficacement, son fonctionnement en Allemagne et en Italie. Syndicats d'agriculteurs pour l'achat des instruments et des engrais, et pour la vente des produits. — 13° Étude des résultats statistiques de la participation aux bénéfices dans l'industrie. — 14° Des conditions d'exécution qui peuvent justifier le rang que la transportation et la relégation occupent dans l'échelle des peines d'après la législation en vigueur. — 15° De l'étude des langues étrangères vivantes. — Quelle place doit-elle tenir aux divers degrés d'enseignement et particulièrement dans l'enseignement secondaire sous toutes ses formes ? Quelle part doit y être faite, soit à une culture toute pratique, en vue de l'usage même des langues, soit à une culture proprement littéraire ? En ce qui concerne cette dernière culture, jusqu'à quel point les langues et les littératures étrangères pourraient-elles remplacer les langues et les littératures classiques ?

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

1° Étude du mistral. — 2° Méthode d'observation des tremblements de terre.— 3° Électricité atmosphérique. — 4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques. — 5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France. — 6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat. — 7° Études relatives à l'aérostation. — 8° Étude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral. — 9° Étude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau. — 10° Étudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et des plantes qui se trouvent dans les eaux. — 11° Études des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle. — 12° Étude du vol des oiseaux. — 13° Étude des insectes qui attaquent les substanees alimentaires, biscuit, etc. — 14° Étude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture. — 15° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France. — 16° Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes. — 17° Comparer entre eux les vertébrés tertiaires des divers gisements de la France, au point de vue des modifications successives que les types ont subies. — 18° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle. — 19° Étude des gisements de phosphate de chaux au point de vue minéralogique, chimique, géologique et paléontologique. — 20° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne. — 21° Étude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture? De leur introduction dans nos colonies. — 22° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes. — 2° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen-âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique. — 3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister

Digitized by Google

dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées. — 4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français. — 5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités. — 6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.) — 7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes. — 8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.) — 9° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France. — 10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes. — 11° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que : déplacement des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusement dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc. — 12° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 10 MARS, 25 MARS ET 10 AVRIL 1888.

SÉANCE DU 10 MARS 1888. — *Présidence de* M. MARBEAU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de MM. DE BRICQUEVILLE, adressant un ouvrage, remis par M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL à M. COQUARD, pour qu'il veuille bien faire un rapport à ce sujet et envoyant un manuscrit; WELSCHINGER, proposant pour la séance publique une lecture intitulée : *Adam Lux et Charlotte Corday* ; JOUIN, annonçant le prochain envoi de son rapport à propos d'un ouvrage de M. Léon PALUSTRE sur l'église Saint Clément de Tours ; BORSARIS (de Naples), demandant les statuts de la Société; de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, le 22 mai au Ministère de l'Instruction publique, et rappelant dans l'ordre du jour du Congrès deux questions déjà proposées par M. DESCLOSIÈRES, en 1886.

M. DESCLOSIÈRES est désigné pour répondre au Congrès sur ces deux questions concernant la vicinalité et l'historique de la protection des forêts. M. CAMOIN DE VENCE est également désigné pour soutenir la discussion au Congrès sur la question n° 6 de la section des sciences économiques et sociales.

Lettres de M. Armand DE BEHAULT, remerciant la Société de l'avoir admis parmi ses membres ; du Ministère de l'Instruction publique accusant réception des volumes que la *Société des Etudes historiques* lui envoie chaque année ; de M. DUVERT s'excusant de ne pouvoir assister à la séance pour cause de santé ; de M. JANMART DE BROUILLAND envoyant une histoire de Pierre DU MARTEAU. M. D'AURIAC est nommé rapporteur.

Digitized by Google

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dépose sur le bureau : 3 *volumes allemands*, envoyés par le Ministère de l'Instruction publique. M. Jacques FLACH se charge d'en faire le rapport.

Un ouvrage sur *Rienzi* par M. RODOCANACHI. M. D'AURIAC est désigné comme rapporteur.

Le Livret d'Opéra français de Lully à Glück par M. DE BRICQUEVILLE : Rapporteur M. COQUARD.

Un *opuscule de* M. Ph. GODET intitulé : *Scripta manent*, et concernant des autographes recueillis par M. Alfred BOVET.

Revue de la Poésie : Rapporteur M. DUFOUR.

L'*Académie d'Hippone*, bulletin. M. le colonel FABRE DE NAVACELLE veut bien se charger du rapport sur cette publication.

Revue française des Sourds-Muets.

Un ouvrage de M. BOVET contenant des fac-simile d'autographes. Rapporteur M. DESCLOSIÈRES.

L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de M. FLACH concernant les questions à mettre au Concours.

M. FLACH est frappé depuis longtemps de l'insuffisance des résultats obtenus par le Concours institué pour le prix Raymond et cherche s'il n'y aurait pas moyen d'y remédier. Il constate d'abord que l'ardeur du travail, le désir de la recherche se répandent de plus en plus en France, et il éprouve une orgueilleuse surprise à voir la quantité de travailleurs désintéressés que ne sollicite pas l'espoir quelconque d'une rémunération. La plupart des Revues sont alimentées par une collaboration gratuite, et cependant la somme de travail non rémunéré est plus considérable dans notre pays qu'ailleurs. Comment se fait-il alors que la *Société des Etudes historiques*, offrant une rémunération aux concurrents du prix Raymond, donnant à la fois honneur et profit aux lauréats, ne récolte point de résultats en raison même des avantages qu'elle concède dans ses concours ?

M. FLACH croit trouver la raison de cette insuffisance relative dans une trop grande fidélité aux anciennes traditions de la Société. On ne tient pas assez compte de la marche que suit la science autour de nous. Quand on débute dans une science, il est bon de faire des synthèses, des travaux d'ensemble pour déblayer le terrain en quelque sorte. C'est ainsi qu'on a dû procéder en 1830, lors du réveil des Etudes historiques.

Mais depuis 30 ou 40 ans, les travaux d'ensemble ont été remplacés par des études de détail. Le champ historique actuel est aux monographies. La Société ne donnant, d'ailleurs, qu'une année aux concurrents du prix Raymond, comment pourrait-on espérer avoir des candidats sérieux pour

Digitized by Google

les sujets d'ensemble qu'elle met au Concours ? Les sujets étant, en effet, beaucoup trop vastes pour la plupart, comment espérer de bons travaux. Un travailleur sérieux n'osera jamais concourir dans de semblables conditions.

Alors on ne reçoit plus dans les différents concours que des mémoires nécessairement imparfaits. La conclusion qui semble s'imposer, c'est qu'il faut entrer dans la voie que suit actuellement la science dans toutes ses branches ; il faut provoquer des travaux qui puissent rentrer comme exécution dans le temps donné pour le Concours.

M. Flach, proposant alors des exemples, indique comme sujet de concours pour la classe de l'Histoire de France : *les Etats généraux de 1614*. (C'est là une étude intéressante à faire avec des documents absolument inédits). *Quel était le rôle des Francs-Fiefs à une époque déterminée de notre histoire ?* Pour la classe des Beaux-Arts : Une *biographie de Guy d'Arezzo* ; une étude sur la *Vie des Frères Lenain*.

En proposant de semblables sujets de concours, on adapterait les traditions, les principes de la Société aux besoins nouveaux de la science.

On pourrait encore ouvrir un champ plus vaste aux travailleurs en limitant le sujet. Par exemple dans les différentes parties de la France il y a des élèves de l'Ecole des hautes études, des professeurs de faculté, des élèves de l'Ecole de Chartes. C'est là une pépinière de travailleurs toute prête à prendre part à nos concours, si tout en délimitant le sujet, nous ne le restreignons pas trop. Ainsi à propos du rôle des Francs-fiefs dans notre histoire, ne pourrait-on laisser au choix des candidats la province où cette étude serait faite. Le meilleur moyen de trouver des travailleurs n'est-il pas, en effet, de les prendre chez eux ?

Telles sont les idées succinctes que M. Flach soumet aux réflexions de ses collègues et qui obtiennent des marques nombreuses d'assentiment.

M. Welschinger se rallie entièrement aux observations présentées par M. Flach et il indique au point de vue de l'Histoire de la Révolution et de l'Empire des sujets rentrant dans le cadre des Monographies qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour dans la science : *Histoire de la Confiscation et de la Vente des Biens nationaux*, étude intéressante dont toutes les sources se trouvent aux archives. *Histoire des Assignats. Histoire du Comité de sûreté générale sous la Convention.*

M. Wiesener, tout en s'associant aux vues de M. Flach, exprime la crainte que le choix de sujets trop spéciaux à telle ou telle contrée, trop locaux en un mot, ne tienne éloignés du concours beaucoup de travailleurs des départements qui ne trouveraient pas chez eux les documents néces-

Digitized by Google

saires. C'est en tous cas une question de mesure dans le choix des sujets.

M. Marbeau pense que la conclusion des observations présentées par M. Flach est d'inviter la Société à apporter plus de souci dans la recherche des questions à mettre au concours.

M. Flach ne demande pas un vote de principe sur sa proposition ; il exprime seulement le désir qu'une Commission, dont les membres seront pris dans chaque classe, soit nommée pour l'examiner et apporter à la Société ses conclusions dans un rapport.

Sont nommés membres de la Commission, chargée d'examiner la proposition de M. Flach, l'auteur de la proposition lui-même, M. Flach, ainsi que MM. Welschinger, Camoin de Vence et d'Auriac.

La Société se préoccupe ensuite du règlement des lectures en vue de la Séance publique.

M. le Secrétaire général émet à ce propos un vœu concernant la classe des Membres associés-libres. Il fait observer que la situation financière ne permet pas de donner à notre publication tout le développement que comporterait cependant le nombre croissant des travaux et des lectures et il pense qu'il faut chercher l'amélioration de nos finances dans une augmentation de la classe des Associés libres, qui s'intéressant aux travaux historiques voudraient acquérir le droit d'assister à nos séances publiques, à nos conférences, aux auditions musicales organisées pendant les soirées d'hiver. L'expérience montre qu'il importe de faciliter leur adhésion, par exemple en leur faisant bien comprendre qu'ils n'auront aucune contribution à fournir comme travail et seront dispensés du droit de diplôme. Leur adhésion à la Société ne leur imposera qu'une cotisation de 12 francs.

Après plusieurs observations présentées par MM. Camoin de Vence, Marbeau, Desclosières, une Commission est nommée pour examiner la proposition de M. Desclosières. Elle se compose de MM. Camoin de Vence, Colonel Fabre, Racine.

A l'occasion des lectures à régler pour la Séance publique, M. Desclosières demande à M. Welschinger d'indiquer s'il est prêt pour sa lecture sur la *Mort d'Adam Lux* et en quoi consiste cette lecture.

M. Welschinger rappelle qu'Adam Lux était un Allemand, envoyé à la Convention nationale par la Convention de Mayence pour la réunion de Mayence à la République française, et dont le rôle fut si curieux à l'époque de la Révolution française.

M. le Colonel Fabre de Navacelle fait part à ce propos d'un détail

Digitized by Google

également curieux : Adam Lux donnait le bras à la grand'mère de notre Collègue pour assister au supplice de CHARLOTTE CORDAY.

La Société entend ensuite la lecture de l'étude de M. DE BRICQUEVILLE intitulée : *Deux abbés d'opéra au siècle dernier*, 1663-1745.

M. DE BRICQUEVILLE ne lit que la première partie de son travail concernant l'abbé *Pellegrin*. La seconde partie qui traite de l'abbé *Arnaud* est renvoyée à la prochaine séance.

M. FLACH, à propos de l'abbé *Joseph Pellegrin*, dit que si l'on ne lui a jamais reproché de faire des pièces de théâtre, on lui a reproché en revanche et non sans raison, sa tenue, son existence dans le monde des cabotins, son absence complète de dignité.

M. DE BRICQUEVILLE répond que même dans les libelles les plus vénimeux de l'époque, il n'a rien trouvé contre la tenue de l'abbé *Pellegrin* qui justifie les critiques de la postérité.

M. CAMOIN DE VENCE achève la lecture de son étude si intéressante sur les *Ruines et Légendes du Tyrol*.

M. DESCLOSIÈRES donne ensuite communication du rapport de M. COCQUARD sur l'ouvrage de M. DE BRICQUEVILLE : *Le Livret d'Opéra français de Lulli à Glück*. Le rapporteur résume son appréciation en disant que l'auteur de cet ouvrage a fait une œuvre d'histoire et non de polémique.

Il est procédé à la fixation des lectures pour la prochaine séance et en vue de la séance publique.

SÉANCE DU 25 MARS 1888. — *Présidence de* M. MARBEAU. — La lecture du procès-verbal de la dernière séance est ajournée par suite de l'absence de M. Georges DUFOUR, Secrétaire général adjoint, chargé de sa rédaction.

Correspondance : Sont communiquées des lettres de MM. WELSCHINGER, DE BOISJOSLIN, BIGOT, VAUDIN, RACINE, RAVEL secrétaire de la rédaction du LIVRE édité par la maison QUANTIN, Ernest MOULIN, DUVERT relatives à des communications intéressant l'administration de la Société ou la rédaction de la Revue.

Candidature. — La présentation de M. Alfred BOVET admise en principe sera régularisée à la séance du 10 avril, l'ajournement est rendu nécessaire pour l'obtention de renseignements utiles à la rédaction du rapport.

Concours Raymond. — M. CAMOIN DE VENCE, en l'absence de M. DE BOISJOSLIN résume les conclusions proposées par la Commission du prix RAYMOND : *Histoire de la Compagnie des Indes Orientales*. Il explique

Digitized by Google

comment, en présence de trois mémoires présentant de l'intérêt à des titres divers, la Commission a cru devoir proposer le fractionnement du prix en une première médaille de 500 francs et deux médailles ex-œquo de 250 francs chacune. Cette proposition est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT en conséquence procède à l'ouverture des plis cachetés. Le mémoire n° 2 qui obtient la médaille de 500 francs a pour auteur M. ABEL CLARIN DE LA RIVE, les mémoires n°s 1 et 3 qui obtiennent ex-œquo une médaille de 250 francs ont pour auteurs MM. DONEAUD DU PLAN de Brest, DE FORTOUL Louis de Saint Laurent par Quinson (Basses Alpes).

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL avertira les lauréats et les invitera à venir recevoir leur prix en séance publique.

Lectures. — Sont entendues les lectures suivantes : M. WIESNER, rapport sur le *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle* par M. René QUÉPAT ; — M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, *Scripta manent*, compte-rendu d'une causerie de M. Ph. GODET sur un recueil d'autographes composé par M. BOVET ; — M. MARBEAU, *Bellegarde en Gâtinais* par M. le Dr TARTARIN ; — Henri JOUIN, *Monographie de l'Eglise de Saint Clément de Tours* par M. PALUSTRE. Ces diverses lectures sont renvoyées au Comité de la Revue.

La médaille Paul ODENT est attribuée à M. DELATTRE-LENOEL et lui sera décernée en séance publique.

Livres offerts. — *Bulletins de l'Académie d'Aix*, *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, *Revue de la poésie*, un ouvrage de M. BASCHET, M. BOUGEAULT, rapporteur. M. PRÉAU offre de la part des auteurs, MM. Arthur ENGEL et Raymond SERRURE, le répertoire des sources imprimées de la numismatique française. Rapporteur M. PRÉAU.

M. WIESENER termine la séance en donnant la suite de ses études sur les Pays-Bas au XVIe siècle (à continuer).

SÉANCE DU 10 AVRIL 1888. — *Présidence successive du* Colonel FABRE DE NAVACELLE *ancien Président et de* M. MARBEAU *Vice-Président*.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars lu par M. DUFOUR et le procès-verbal de la séance du 25 mars lu par M. DESCLOSIÈRES sont approuvés.

M. DESCLOSIÈRES fait part à la Société de la nomination, comme chef de cabinet du Ministre de l'Instruction publique, de M. Victor D'AURIAC, fils de notre cher confrère M. Eugène D'AURIAC. La Société adresse toutes ses félicitations à son ancien Président.

Digitized by Google

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres du Ministère de l'Instruction publique et de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes maritimes, accusant réception du dernier volume de notre Revue.

L'ordre du jour appelle l'examen de la candidature de M. Bovet.

A la suite du rapport favorable de M. Desclosières, la Société vote l'admission de M. Bovet en qualité de Membre correspondant de la 4e classe.

M. le Secrétaire général fournit ensuite des indications nouvelles à l'appui de sa proposition concernant l'admission d'une classe nouvelle de Membres Associés libres et se propose d'y faire allusion en séance publique dans son compte-rendu des travaux de la Société.

M. le Président estime qu'il y aurait lieu de décider, dès à présent et avant la Séance publique, la question des Membres Associés libres.

Après plusieurs observations présentées par M. Desclosières, la Société admet le principe de l'admission de Membres Associés libres, sans diplôme.

Il est ensuite procédé à la préparation de la Séance publique.

M. le Secrétaire général informe ses collègues qu'il a adressé, à l'occasion de la Séance publique et du Banquet, soixante-cinq lettres manuscrites aux Membres de la Société. Il a déjà reçu 28 adhésions certaines pour le banquet, et 4 probables.

Il dépose en même temps sur le bureau les médailles à décerner aux lauréats : MM. Clarin de la Rive, Fortoul, Donneau du Plan, Delattre-Lenoel.

M. de Boisjoslin lit son rapport sur le Concours pour le prix Raymond, et est vivement félicité par ses collègues à cette occasion.

Le rapport de M. de Boisjoslin conclut à ce qu'il soit décerné un prix de 500 francs avec médaille d'argent et deux médailles d'argent avec 250 francs, chacune.

Ces conclusions sont adoptées.

On entend ensuite la lecture de l'étude de M. Welschinger, intitulée : *Adam Lux et Charlotte Corday.* Cette lecture est réservée pour la séance publique.

M. Marbeau continue la lecture de son travail sur *les Mémoires de Dufort, comte de Cheverny.* La suite est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 h. 1/4.

G. DUFOUR.

Digitized by Google

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, LIVRES.

Académie Française. — Dans sa séance du 28 février l'Académie française a décerné le prix d'éloquence à M. Augustin Cabat, Substitut du Procureur de la République près le tribunal de la Seine pour son étude sur Honoré de Balzac. Le manuscrit, inscrit sous le n° 2, avait pour épigraphe : *La volonté peut et doit être un sujet d'orgueil bien plus que le talent.*

Académie des Sciences morales et politiques. — Au nombre des prix mis au concours par cette section de l'Institut nous voyons figurer la question suivante : *Exposer les institutions politiques, judiciaires et financières du règne de Philippe Auguste*, prix 2,000 fr., terme 30 décembre 1888. — *Politique étrangère de l'abbé Dubois*, 2000 fr., terme 31 décembre 1891. — Prix Odilon Barrot : *Histoire de l'enseignement du droit en France avant* 1789, prorogé jusqu'au 31 décembre 1888. — Prix Rossi : *Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle en France*, 4,000 fr., terme 31 décembre 1889. — Prix Bordin, section de morale : *La morale dans l'histoire*, 2,500 fr., terme 31 décembre 1790. Section d'histoire générale : *Etudier l'histoire de la constitution de la propriété foncière chez les Grecs, en s'arrêtant à la conquête romaine*, 2,500 fr., terme 31 décembre 1889.

— Prix Jean Raynaud (10,000 fr.). L'Académie dans sa séance de mars a décerné le prix Jean Raynaud à M. Fustel de Coulanges, le savant historien des *constitutions et des mœurs de l'antiquité hellénique.*

— Au nombre des publications les plus récentes qui nous sont parvenues et dont on trouvera le compte rendu au chapitre des ouvrages offerts, dans un de nos prochains numéros, nous devons rappeler : le livre de M. Emmanuel de Broglie édité par la librairie Plon, Paris, 8, rue Garancière, sous le titre *Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint Germain des Prés à la fin du* XVIIe *siècle* (1664-1707). C'est l'histoire d'un des côtés les plus intéressants de notre époque classique. Ce tableau du monde savant et érudit du grand siècle met en relief d'une façon des plus intéressantes pour l'historien le véritable caractère de Mabillon et de la Société de l'abbaye de Saint Germain des Prés.

— Les numéros mars et avril de l'importante publication le Livre éditée par la Maison Quantin, Paris, 7, rue Saint Benoit. Cette publication est indispensable aux lecteurs qui veulent se tenir au courant du mouvement intellectuel en France et à l'Etranger : livres, publications périodiques, journaux, travaux des Académies et corps savants, toutes ces manifestations de l'esprit contemporain se trouvent notées dans le Livre, jour par jour, et forment des éléments d'information d'un intérêt et d'une actualité incontestables.

— Nous pouvons, dès maintenant, annoncer à nos confrères : MM. Rodocanachi, Ernest Ameline, Bovet, Alcius Ledieu, Abbé Gabriel, Welschinger, J. Flach, que les rapports sur les livres ou ouvrages par eux offerts sont portés à l'ordre du jour de nos dernières séances, première session de 1888, et que le compte rendu sera inséré dans le numéro juillet-août.

Nous éprouvons la vive satisfaction d'apprendre au moment même de tirer ce numéro, que notre confrère M. Vaudin d'Auxerre est compris au nombre des lauréats de la Société d'encouragement au bien, nous donnerons le compte rendu de la mention qui le concerne.

Amiens. — Imp. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Présidence de M. Jacques FLACH,

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE.

Le Dimanche 22 Avril, à 2 heures, dans la salle de l'hôtel de la Société d'Encouragement, place Saint-Germain-des-Prés, la *Société des Études historiques* a tenu sa Séance publique annuelle sous la présidence de M. Jacques Flach, vice-président, remplaçant M. le général Favé, président, empêché par l'état de sa santé de se réunir à ses confrères. Siégeaient au bureau : MM. J.-C. Barbier, premier président de la Cour de Cassation, président honoraire; Marbeau, vice-président; Vavasseur, ancien président; de Boisjoslin, secrétaire général adjoint; Racine, administrateur.

On remarquait notamment dans l'hémicycle, derrière le bureau: MM. Gossot, Wiesener, Delattre-Lenoel, Rodocanachi, Abel Clarin de la Rive, Loiseau, d'Auriac, Le Paulmier, Daussy, Préau, Lefèvre, Ameline, Bellanger, Théobald, Pinset, Veyret, Welschinger, Jules Fabre.

Nous donnons ci-après, dans l'ordre où elles ont été entendues, les lectures qui figuraient à l'ordre du jour et qui ont été accueillies par de fréquents applaudissements.

Digitized by Google

Les noms des lauréats du Prix Raymond : MM. Clarin de la Rive, Doneaud du Plan et Fortoul, ont été salués par des marques de vive adhésion, et le public, comme tous les membres de la Société, ont trouvé que l'attribution de la médaille Paul Odent, décernée à M. Delattre-Lenoel, ne pouvait être mieux appliquée. Membre associé libre de la Société, M. Delattre-Lenoel n'a cessé, depuis douze ans, par son zèle et son exactitude à publier les travaux de ses confrères, de mériter leur sympathie et d'acquérir droit à leur estime.

Nous donnerons à la suite des Lectures le Compte rendu du Banquet et de l'audition musicale organisée par les soins obligeants de M. Arthur Coquard.

Digitized by Google

DISCOURS

De M. le Vice-Président FLACH.

Mesdames, Messieurs,

Vous éprouvez, en ce moment, un double regret, auquel je m'associe plus vivement que je ne saurais dire : ne pas voir à cette place le vénérable savant qui unit en un si rare alliage les qualités éminentes du soldat et de l'historien ; ne pas goûter le charme de sa parole, tout ensemble si délicate et si ferme. Si quelque autre sentiment pouvait mitiger ces regrets, ce serait l'espoir que notre cher Président, M. le général Favé, triomphera bientôt du mal qui le tient aujourd'hui éloigné de nous, éloigné de cette assemblée élégante à laquelle il eût tant aimé présider. Et puis, vous l'avouerai-je ! j'ai le secret espoir que vous ne comparerez pas trop dans vos esprits ce qu'il aurait su vous dire avec ce que je vous dirai. Je m'efforcerai, je vous le promets, d'être aussi bref que vous le souhaitez, et le moins ennuyeux qu'il me sera possible de l'être.

Je n'ai qu'un but et je vous l'indique sans plus. Je voudrais vous faire saisir l'infinie mobilité de la science de l'Histoire.

Dans un livre charmant, *le Crime de Sylvestre Bonnard, membre de l'Institut*, M. Anatole France fait dire à l'un des personnages de son roman : « Dans tous les arts, l'artiste ne peint que son âme ; son œuvre, quel qu'en soit le costume, est sa contemporaine par l'esprit. Qu'admirons-nous dans la *divine comédie*, sinon la grande âme de Dante ? et les marbres de Michel-Ange, que nous représentent-ils d'extraordinaire, sinon Michel-Ange lui-même ? Artiste,

Digitized by Google

on donne sa propre vie à ses créations, ou bien l'on taille des marionettes et l'on habille des poupées. »

Eh bien, l'historien ne ressemble-t-il pas, par certains côtés, qu'il s'en doute ou non, à l'artiste ? Voilà ce que je voudrais me demander avec vous.

Regardez-y de près, vous verrez qu'un mouvement incessant entraîne l'Histoire comme toutes les branches de l'activité intellectuelle des peuples, comme la société humaine tout entière. La poésie et l'art, les mœurs et les lois, les sentiments et les idées changent et se transforment sans répit : l'histoire change avec eux. Fait surprenant, à première vue ! Quand elle retrace les événements, quand elle constate sans juger, l'Histoire n'est donc pas immuable? Elle n'est donc pas un miroir fixe où se reflète le passé ? Non, elle ne l'est pas. Le miroir tourne, tourne, et chaque fois il fait apparaître, sous un angle nouveau, une nouvelle physionomie des hommes, un côté nouveau des faits. Comment ne pas songer à l'art, et spécialement à la peinture de paysage ? Là aussi le champ semble d'abord limité. Reproduire dans ses beautés la nature visible, n'est-ce pas le but essentiel du peintre, et devrait-on s'attendre à d'autres différences dans les résultats que celles qui naissent de l'inégalité des talents ? Pourtant, vous le savez, la peinture compte autant d'écoles de paysagistes, je ne dis pas que de pays, mais que de siècles ou d'époques. C'est que chacune de ces écoles n'a vu la nature qu'à travers les préjugés, les goûts, les sentiments, les idées de son temps ; c'est que chacune d'elles a saisi dans la nature, retenu et grossi, les traits qui correspondaient le mieux aux aspirations contemporaines. Ainsi en est-il de l'Histoire.

Montrons-le par un parallèle rapide.

Quand, sous l'influence de la renaissance italienne, les esprits étaient tout imprégnés des souvenirs classiques, Poussin et Claude le Lorrain fixaient sur la toile les grandes lignes solennelles et harmonieuses de la nature, ils faisaient du paysage à l'antique. Les historiographes, Du Haillan, Mezeray, s'attachaient dans le même temps au côté épique, déclamatoire, de l'Histoire. La noblesse des caractères, les attitudes, les belles harangues, les grandes pensées, ils ne voyaient rien au delà.

Digitized by Google

Sous la régence, et après elle, la nature n'est plus qu'un gracieux décor, où grands seigneurs et petites maîtresses folâtrent en minaudant, où s'ébattent l'insouciant badinage et le luxe frivole ; un cadre élégant pour les *fêtes galantes* de Watteau, plus tard pour les bergeries de Boucher. Comme on voit la nature, on voit le passé, à travers des nuages de poudre de riz et des flots de satin. Nul ne comprend plus Mezeray ni ne l'estime : l'historien que chacun aime et admire, et qui dans sa présomption naïve se donne lui-même comme le premier historien national de la France, c'est... non, vous ne le croirez pas ; c'est l'abbé Velly ; l'abbé Velly, que ses contemporains louent d'avoir su rendre « fort agréable le chaos de nos premières dynasties, » qui décrit, ce sont les termes dont il se sert, les *galanteries*, la *politesse*, le *goût*, des compagnons de Charlemagne, et leur oppose la *grandeur*, la *richesse*, la *majesté* des rois mérovingiens, dont l'un des *amusements consistait à tenir un parlement ambulatoire*. Qui reconnaîtrait aujourd'hui dans ce tableau les barbares qui ont conquis la Gaule ?

Mais, au XVIIIe siècle, la frivolité galante partage l'empire avec la philosophie et la politique. La peinture se rapproche volontiers de l'homme et de la réalité journalière. Claude Vernet peint les grandes scènes de la mer et les ports qui forment la ceinture de la France. Greuze, suivant l'heureuse expression de Diderot, donne des *mœurs à l'art, fait de la morale en peinture*. David veut, par un pinceau archaïque, républicaniser la France. L'Histoire suit la même pente. Elle est philosophique avec Voltaire et Montesquieu, elle est politique avec Boulainvilliers et l'abbé Dubos, avec Mably et Mlle de la Lézardière.

Nous arrivons à notre siècle. Après l'écroulement du premier empire, plus encore après la chute de Charles X, une grande fermentation travaille la société française. Les imaginations s'échauffent, s'exaltent, au souffle de la liberté. Elles cherchent avidement dans le passé ce qu'il a de plus séduisant, de plus coloré, de plus vivant, et aussi ce qui répond le mieux à leur besoin d'indépendance. C'est l'époque du romantisme. Les peintres voient la nature dans l'éclat merveilleux d'une résurrection : ils s'appellent Delacroix, ils s'appellent Decamps, ils s'appellent Dupré. Les historiens

Digitized by Google

avec une imagination non moins brûlante, veulent évoquer à nos yeux l'âme des générations disparues. Vous connaissez leurs noms : c'est Michelet, c'est Quinet, c'est Chateaubriand, c'est Augustin Thierry.

Depuis lors, nous sommes entrés dans une phase nouvelle. La peinture est devenue réaliste : l'Histoire l'est devenue comme elle. Le sentiment a fait place au document. L'historien veut disséquer froidement la société ancienne, comme le romancier prétend disséquer la société contemporaine, et il se méfie, parfois, à ce point, des illusions de la forme, de la couleur, de l'imagination qu'une certaine école irait volontiers jusqu'à creuser un abîme entre la science et l'art, que pour elle bien écrire et bien composer rendent suspecte la science du savant.

Reconnaissons-le sans arrière pensée. Notre époque est favorable, entre toutes, à la critique historique. Elle a vu tant de changements, tant de bouleversements, tant d'éclosions d'idées et d'institutions nouvelles, que la mobilité des impressions ne lui coûte guère et que, si elle a un préjugé, c'est de croire qu'elle n'en a plus.

Jusqu'à la fin du siècle dernier on était habitué à tout rapporter, en France, à une autorité suprême, à la royauté. Rien ne semblait donc plus naturel que d'expliquer toutes les phases de l'Histoire par l'intervention magique de ce pouvoir dont le sceptre ressemblait à la baguette des fées de notre enfance. Rencontrait-on, par exemple, au sortir d'une période obscure et troublée, telle que le xe et le xie siècles, un épanouissement subit d'institutions neuves, une renaissance dans les idées, une rénovation dans les conditions sociales, quoi de plus simple que d'en faire honneur à la royauté ? Le roi n'est-il pas tout-puissant ? n'est-il pas le représentant de Dieu sur la terre ? Et remarquez que cette conception de la royauté est fort ancienne. On a tort de ne la dater d'ordinaire que du règne de Louis XIV. Dès le xvie siècle, la maxime « Qui veut le roi, si veut la loi » était un proverbe courant et, au commencement du xviie un jurisconsulte pouvait dire : « Le prince des Romains tenoit sa puissance et authorité du peuple, qui retenoit à luy la souveraineté ; le roy de France ne tient sa puissance et authorité d'autres que de Dieu. » Témoin, ajoutait-il, cette anecdote : « Il arriva à un

Digitized by Google

advocat du Parlement de Paris de dire en plaidant que le peuple de France avoit donné la puissance aux roys. Lors, Messieurs les Gens du Roy se levèrent et demandèrent en plaine audience que ces mots fussent rayez du plaidoyé de l'advocat, remonstrant que jamais les Rois de France n'ont prins leur puissance du peuple. Sur quoy la Cour fist défence à l'advocat d'user plus de tels discours et propos: et de regret l'advocat ne plaida oncques cause. »

Vous le voyez, dans de pareilles dispositions d'esprit, les grandes révolutions de l'Histoire ne pouvaient être rapportées qu'au roi. Prenons comme exemple la révolution communale, à laquelle je faisais allusion tout à l'heure. On n'hésita pas à l'attribuer à Louis VI. C'était lui qui avait créé, institué, soutenu les communes, et puis, s'appuyant sur elles, avait préparé la ruine de la féodalité et l'unité de la France.

Mais, à la fin du siècle dernier, voici que l'autorité royale s'écroule, que le droit populaire prend la place du droit divin. Et puis une poussée nouvelle du peuple insurgé fonde, quarante ans plus tard, une monarchie constitutionnelle.

Au milieu de ces luttes ardentes, de ces conquêtes les armes à la main, l'historien croit voir subitement le passé s'éclairer à la lueur du temps présent. Si les habitants des villes parvinrent jadis à conquérir leur indépendance communale, c'est qu'une foule de petites révolutions locales avaient éclaté sur toute l'étendue du territoire, c'est que les bourgeois du XIIe siècle avaient eu en détail leurs révolutions de 1789 et de 1830. Tel est, en effet, dans ses traits essentiels, le système historique auquel Augustin Thierry a attaché son nom. Comme les historiens de l'ancienne école, Augustin Thierry croyait donc à une transformation subite de la société. Seulement, au lieu d'en faire honneur au roi, il en faisait honneur au peuple révolté.

Je vous l'ai dit, Mesdames et Messieurs, nous pouvons aujourd'hui étudier l'Histoire avec moins de parti pris. Nous n'avons plus en général, ni la foi en l'autorité toute puissante d'un roi, ni l'enthousiasme démocratique des générations qui nous ont précédés. Nous sommes volontiers sceptiques. Nous ne croyons pas à des soubresauts, à des transformations instantanées dans les conditions sociales.

Digitized by Google

La science d'aujourd'hui est évolutionniste ; elle veut remonter aussi haut que possible aux origines cachées des choses ; elle n'admet qu'un progrès successif, qui sans doute se manifeste parfois avec éclat, mais après avoir été longuement préparé. C'est cette incubation mystérieuse qu'elle s'efforce de pénétrer et d'analyser. Ce qu'il lui faut, c'est suivre à la trace la marche des événements historiques, le développement des idées et des mœurs. De là ces monographies qui se renferment dans des espaces étroits, ces recherches de l'infiniment petit, aussi bien dans les sciences historiques que dans les sciences physiques et naturelles, cette analyse subtile pour mettre à nu les ressorts les plus secrets, les fibres les plus délicates de l'organisme social.

Sommes-nous dans le vrai en procédant ainsi ? Qui oserait l'affirmer sans réserve ? La marche de l'esprit humain ne s'arrête pas : chaque jour apparaissent des horizons nouveaux, et à chaque fois l'homme s'imagine que, plus heureux que ses devanciers, il peut embrasser l'univers d'un seul regard. Ne tombons pas dans ces exagérations de vanité facile. Reconnaissons que chacune des méthodes qui se sont succédé a eu sa part de vérité, que chacune d'elles a constitué un progrès, a mis en lumière des points de vue jusque là laissés dans l'ombre. Ainsi en sera-t-il de la direction imprimée de nos jours aux études historiques. Cette direction sera féconde ; à une condition pourtant : c'est qu'elle ne dégénère point en un système exclusif et tyrannique, c'est qu'on ne prétende pas, si vous me permettez l'expression, matérialiser l'Histoire. Croire qu'en étudiant les organes sociaux jusque dans leur profondeur ou leur ténuité, le savant trouvera leur principe de vie, c'est commettre une erreur semblable à celle du naturaliste qui nie l'âme, sous prétexte qu'il ne la rencontre pas sous le scalpel.

Ce qui importe donc c'est que l'Histoire et l'art soient fondus en une étroite et intime union.

Les lettrés ont cru longtemps que l'art de l'écrivain, l'intuition personnelle, la logique de la pensée dispensaient de toute recherche minutieuse et suffisaient pour passer historien.

De leur côté, les érudits ont, de parti pris, rogné les ailes à leur esprit et banni de l'Histoire ce qui en est l'âme, la pensée générale

Digitized by Google

qui se dégage des faits particuliers, les condense et les domine, et qui trouve ensuite son expression heureuse dans l'art de l'écrivain.

Une telle opposition, un tel antagonisme doivent cesser à jamais. Au moment même où il se livre à ses études de détail, l'érudit doit avoir les yeux fixés sur l'ensemble. Non moins que par l'investigation et la critique des sources, il doit par le travail de la pensée et la recherche de la forme, préparer ces grandes synthèses historiques qui seront, je l'espère, l'œuvre du XXe siècle.

Faire marcher de front la littérature et l'érudition, les unir, les féconder l'une par l'autre, tel est précisément, Mesdames et Messieurs, la tâche principale que la *Société des Études historiques* s'est toujours assignée et à laquelle elle s'efforcera d'être de plus en plus fidèle. Tâche ardue autant que belle et que notre Société ne se sent capable de remplir que soutenue comme elle l'est par la sympathie des esprits d'élite.

Cette sympathie, votre présence ici lui en donne un très précieux témoignage. Elle en est heureuse et fière : elle y puisera une confiance nouvelle, elle y trouvera, j'en suis certain, l'occasion de nouveaux succès. Vous viendrez, ce jour là, y applaudir avec nous et en recueillir votre part. Ce sera notre commune récompense ; ce sera pour la *Société des Études historiques* la façon la plus douce de s'acquitter envers vous, et de vous témoigner bien mieux qu'elle n'a pu le faire aujourd'hui par mon organe sa profonde gratitude.

JACQUES FLACH.

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE L'ANNÉE 1887.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous connaissez, bien probablement, le grande salle des pas perdus du Palais de justice, cet immense et vaste vestibule plein de bruit, de mouvement, rempli par la foule des plaideurs agités, livrés à la recherche de leurs avoués et de leurs avocats ?

Eh bien ! à la veille des dernières vacances de Pâques, ma journée judiciaire terminée, je me disposais à quitter ce milieu si curieux pour l'observateur philosophe, lorsque je fus abordé par un Monsieur aux allures dégagées, aux façons polies, qui me salua en me disant :

— Vous ne me connaissez sans doute pas, Monsieur, je suis un des auditeurs habituels des séances de la *Société des Etudes historiques*. Ne devez-vous pas avoir bientôt votre séance publique annuelle ?

— Le dimanche 22 avril, Monsieur.

— Ah! dans trois semaines, alors j'y serai; intéressantes vos séances, mais un peu longues.

— Nous avons, Monsieur, prévu et diminué cet inconvénient en limitant le nombre des lectures et leur durée.

— Vous avez bien fait, parce que, voyez-vous, le public du Dimanche ne peut pas se résigner à s'immobiliser plus de deux heures. Il a d'autres devoirs, d'autres plaisirs. Votre séance de l'année dernière, bien qu'un peu trop prolongée, m'avait plu. Vos lectures étaient au nombre de neuf, si j'ai bon souvenir.

Digitized by Google

— Nous en avions huit. Cette année la première partie, celle que nous pouvons appeler la partie administrative, sera très réduite comme durée, les lectures seront ramenées à quatre limitées entre 15 ou 20 minutes.

— Je vous en félicite. Car, voyez-vous, l'audition en séance publique, c'est tout autre chose qu'une lecture à tête reposée dans le silence du cabinet. L'auteur lu peut prendre toute licence, il peut être austère, savant, profond, j'allais presque dire ennuyeux ! mais l'auteur écouté, en séance publique, Monsieur, c'est tout autre, il lui faut de l'action, du mouvement, de la vie, il doit échauffer son auditoire, lui plaire, établir avec lui un courant sympathique. Je ne veux pas dire, grand Dieu, que vos lectures de l'année dernière aient été froides, je serais mal compris si vous compreniez cela. Certes, on ne peut entendre M. Wiesener parler de Marie Stuart sans être ému. — M. Georges Dufour, à propos du Concours sur l'histoire de la musique dramatique, vous a bercés, au son de sa prose élégante, au milieu des symphonies qui ont réjoui les oreilles françaises depuis 270 ans.

M. Marbeau vous a consolés, en vous montrant par d'ingénieuses allusions tirées des Maximes de Larochefoucauld comparées aux pensées de la comtesse Diane, que les mœurs de notre temps, si décrié, pourraient encore venir en bon rang dans un concours ouvert entre Sociétés comparées. Cornutus, lui-même, l'ami de Perse, que M. le Premier-Président Barbier a fait parler en beaux vers français, ne se récuserait pas pour donner son avis et pour dire que nous ne sommes : ni plus violents, ni plus cupides, ni plus perfides, ni plus injustes que les hommes des générations précédentes, la moyenne du bien et du mal restant à peu près la même, toutes choses égales d'ailleurs, comme disent les mathématiciens.

Par exemple, continua mon interlocuteur, dont j'admirais la mémoire, croyez-vous qu'en 1886-1887 la Société française soit infiniment moins troublée qu'en 1814 et sous la Restauration ; époque rappelée par M. Jules Fabre dans son itinéraire de Fontainebleau à l'île d'Elbe, récit des plus intéressants et par M. Welschinger dans ses notes intimes sur Benjamin Constant, notes empreintes du sentiment de la bonne critique.

Digitized by Google

— Je pense, Monsieur, que vous avez raison ; mais comme Secrétaire de la *Société des Etudes historiques*, je dois m'abstenir de toute allusion à la politique contemporaine ; nos statuts le défendent. Quittons ce terrain, si vous le voulez bien, pour suivre M. Ernest AMELINE dans son excursion à travers les Alpes qui termina fort agréablement notre séance publique l'année dernière.

— Oui certes, Monsieur, ce n'est pas trop dire, audition agréable ; car toute cette série de compositions formait un ensemble adroitement conçu et bien lu. En continuant ainsi, avec encore quelques progrès, votre Société deviendra un salon de lecture très utile au développement de talents en voie d'heureuse formation.

— C'est notre désir et notre intention. Le 22 avril, vous assisterez aux débuts, en séance publique, de deux de nos confrères : MM. DE BOISJOSLIN et DE BRICQUEVILLE.

Nous nous proposons, très prochainement, d'organiser des conférences et des auditions musicales qui sont du ressort de notre quatrième classe. Pour y parvenir, nous désirons augmenter le nombre de nos Associés libres, auditeurs des séances, lecteurs de notre revue qui, pour une très modeste cotisation annuelle, pourront nous aider à satisfaire aux exigences de cette nouvelle organisation.

— Vous continuerez cependant vos séances mensuelles, elles sont copieusement remplies, si j'en juge par les procès-verbaux de ces réunions publiés dans le volume de 1887 et que rédige avec autant de soin que d'exactitude M. Georges DUFOUR. — Par exemple, l'Empire des Francs de M. le général FAVÉ, est une composition développée renfermant, d'après l'étude de la législation des barbares, des notions précieuses sur leurs mœurs. — L'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle de M. WIESENER rappelle les secrets de la politique de Charles-Quint et de Philippe II. Etudier l'esprit politique, le caractère politique des maîtres du monde, c'est vraiment très captivant. Vous avez eu, dans ce genre là, un beau portrait de Rossi par M. TOLRA DE BORDAS, il y faudra revenir quand on voudra parler un peu complètement de cet homme d'État du XIXe siècle.

Quant aux prolégomènes de M. MIGNARD sur les divers États de la Bourgogne, c'est une solide page d'histoire des Ve et VIe siècles qui

Digitized by Google

fait bonne figure dans votre Revue à côté des études de M. D'AURIAC sur l'administration française de l'ancienne monarchie, de l'agréable notice : Odette de Champdivers de M. Abel CLARIN DE LA RIVE, qui me paraît être un de vos jeunes correspondants des plus laborieux, à côté aussi des souvenirs personnels de M. Jules DAVID sur Berlioz et enfin du chant des Albigeois de M. DONEAUD DU PLAN. Les heures de vos séances mensuelles doivent être, je le vois, vraiment bien remplies.

— C'est d'autant plus exact, Monsieur, que ces lectures forment à peine la moitié de nos travaux. L'autre part est réservée à l'étude bibliographique, aux analyses des bulletins et annuaires publiés par des sociétés savantes de province et de l'étranger ainsi qu'aux rapports sur des ouvrages offerts. Une sorte de lutte s'engage entre les éditeurs et nos rapporteurs, et pour rendre hommage à la vérité historique, je dois dire que MM. D'AURIAC, CAMOIN DE VENCE, DUFOUR, Gustave DUVERT, Colonel FABRE DE NAVACELLE, MONTAUDON, BOUGEAULT, Général FAVÉ, LOISEAU, WELSCHINGER, PRÉAU, WIESENER parviennent, grâce à leur zèle toujours prêt, à dominer le débordement de tant de publications diverses. Mais un tour de force est accompli, en ce genre, par M. DE BOISJOSLIN qui, en 29 pages d'impression, nous a rendu compte de 75 articles d'histoire publiés par des revues périodiques contemporaines.

Nous nous ferions un cas de conscience de réclamer un pareil labeur si, dès maintenant, nous n'éprouvions l'intime confiance de penser que nous rendons service à M. DE BOISJOSLIN lui-même. Notre confrère deviendra, dans ce genre de compte rendu, l'un des hommes les plus compétents de la Presse contemporaine.

— Je le crois bien, ce travail d'analyse de M. DE BOISJOSLIN m'a déjà beaucoup servi comme source précieuse d'information et je l'ai indiqué à plusieurs de mes amis que je me propose de conduire à votre séance publique du 22 avril.

A ces mots, mon interlocuteur prit congé de moi et je pensai aussitôt Mesdames et Messieurs que le compte rendu de nos travaux, pièce plus obligée qu'agréable de notre programme, se trouvait déjà très avancé.

Ne peut-il pas être remplacé par cette conversation ?

Que vous dirai-je de plus ?

Digitized by Google

Il me reste pour finir à vous parler des distinctions obtenues par quelques uns de nos confrères et des admissions nouvelles.

Nous avons éprouvé le vif plaisir de saluer dans M. Gossot un lauréat de l'Académie française. M. Gossot, professeur au Lycée Louis le Grand, a été compris, pour son roman de mœurs *Madeleine*, au nombre des favorisés du prix Montyon.

La collaboration de M. de Boisjoslin aux travaux du Ministère de la Marine, augmentée de ses titres littéraires, lui a mérité la décoration de la légion d'honneur.

Je commettrais un acte d'ingratitude si j'omettais de dire : qu'en séance de rentrée du 10 novembre, mes confrères m'ont comblé, en venant, avec une touchante unanimité applaudir l'affectueuse allocution que M. le Premier Président Barbier adressa dans cette séance au Secrétaire général de la *Société des Etudes historiques* en lui remettant, au nom et comme délégué de M. le Grand Chancelier de la Légion d'honneur, les insignes de Chevalier de cet Ordre.

« Comme le drapeau du régiment est décoré dans l'armée, dit M. Barbier, notre Compagnie, fière de 53 années d'existence, est récompensée dans la personne de notre Secrétaire général qui, depuis plus de vingt ans, est resté constamment sur la brèche. »

Il appartenait à notre éminent Président honoraire, réorganisateur de notre Société en 1872, qui rédigea ses nouveaux statuts, obtint sa reconnaissance comme œuvre d'utilité publique, et resta, au milieu de ses hautes occupations, un collaborateur constant et si particulièrement apprécié de ses travaux, il appartenait, dis-je, à M. Barbier de couronner son œuvre en nous donnant un nouveau gage de son efficace et active sollicitude.

A ces légitimes satisfactions, sont venus s'ajouter le plaisir et l'avantage d'adhésions nouvelles recrutées parmi des hommes de travail, sérieux et distingués.

Nos usages comportent la proclamation en séance publique du nom des nouveaux élus.

Nous donnons cette année le salut de bienvenue à Messieurs :

— Ernest Moulin, ancien avocat du barreau de Paris, auteur de monographies sur diverses questions de droit international.

Digitized by Google

— DE BRICQUEVILLE, que vous allez apprécier aujourd'hui même, son nom figure à notre programme.

— Julienne MONTINI, littérateur, compositeur dramatique, que plusieurs d'entre vous ont eu la satisfaction d'applaudir aux brillantes séances de la *Société philotechnique*.

— L'abbé ESPAGNOLLE, du diocèse de Paris, bien connu par l'importance de sa publication : « *Les origines du Français.* »

— Arthur COQUARD, compositeur de musique des plus distingués, lauréat du prix RAYMOND : *Histoire de la musique dramatique en France*, confrère des plus obligeants qui veut bien nous rendre le service d'organiser nos soirées musicales.

— Léonce GIBERT, lui aussi lauréat de notre prix RAYMOND, fécond en bonnes recrues.

— JANMART DE BROUILLANT et Armand DE BÉHAUT, associés de Belgique, archéologues, bibliophiles érudits et ce qui, à nos yeux, est infiniment supérieur, de bons amis de la France.

— Charles PRÉAU, numismate, en possession d'une notoriété aussi répandue en Province qu'à Paris et qui déjà nous a communiqué de savantes publications.

— Léon BIGOT, principal du collège de Séez (Orne), qui compte à son actif de nombreuses publications littéraires et historiques.

— RODOCANACHI, auteur, pour ses débuts, d'un beau livre sur le célèbre tribun Rienzi, publication mentionnée, ces jours derniers, à l'Institut en des termes très flatteurs.

— Emile ESPÉRANDIEU, professeur à l'école de Saint-Maixent, un des premiers collaborateurs de la savante et si utile Académie d'Hippone dont les recherches archéologiques préparent au monde savant de précieuses découvertes.

— Henri JOUIN, plusieurs fois lauréat de l'Académie française et dont le livre : « *Maîtres contemporains* » compte autant d'amis que de lecteurs.

— Alcius LEDIEU, bibliothécaire d'Abbeville, publiciste, auteur de nombreux écrits; le plus récent : *Deux années d'invasion en Picardie, 1635-1636*, réveille de patriotiques angoisses.

Digitized by Google

— Alfred Bovet, président de la Société d'Emulation de Montbéliard, collectionneur et éditeur d'un volumineux recueil d'autographes séduisant pour les moralistes enthousiastes des mérites de la graphologie, amateurs persuadés que le caractère des grands hommes perce dans leur écriture.

Enfin, MM. Hénissart, abbé Dauchin, Picard, Associés libres qui paraissent prendre intérêt à nos travaux.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas menacés de périr d'anémie. Un sang rajeuni ne cesse de couler dans les veines du vieil Institut historique régénéré en 1872. Il dépend de vous d'activer cette circulation, en venant, au titre si facilement accessible d'auditeurs associés libres, apporter une force nouvelle à notre institution de travailleurs.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX RAYMOND

HISTOIRE DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES INDES

L'*Histoire de la Compagnie française des Indes* offre de l'unité d'intérêt dans un temps assez court pour qu'on puisse suivre l'action sans expliquer des changements de mœurs et d'état social. Le raisonnement et l'imagination y sont ensemble attirés. Les lois du travail et de la dépense se vérifient dans l'organisation et les traverses de la Compagnie qui dirigea, aux deux derniers siècles, le commerce extérieur de la France. La curiosité artiste est frappée des spectacles singuliers que cette entreprise a donnés dans des climats divers.

Tant de compagnies de commerce, spontanées, libres, qui rayonnaient de la France aux terres nouvelles, peu à peu saisies et disciplinées par l'Etat ; Louis XIV qui préside une assemblée d'actionnaires ; la banque de Law qui un moment absorbe tout ; ces deux puissances, le monopole et le crédit, associées ; et dans les mêmes mains ce que nous appelons aujourd'hui *Ministère du Commerce*, *Service des Colonies*, *Divisions générales* annexes du *Ministère des Finances ;* une expansion coloniale qui étend la navigation et les découvertes ; des navires marchands qui sont des vaisseaux de guerre ; un trafic que protègent des exploits fabuleux ; des caractères aujourd'hui incompréhensibles, ces esprits audacieux

Digitized by Google

et violents de l'ancienne France : Dupleix, Labourdonnais, Bussy, Lally-Tollendal ; tant d'efforts devenus stériles, mais alors rémunérés par d'immenses richesses, par la gloire et même par l'ingratitude publique ; cette suite de tableaux rendait visible les ressorts qui font varier la fortune des nations. Tel est le sujet que la *Société des Etudes historiques* avait mis au concours.

Trois mémoires ont répondu à son appel.

Le mémoire n° 1 est un cahier *petit in-4°*, de 107 pages, divisé en un avant-propos et quatre chapitres, selon l'ordre chronologique. Il porte pour épigraphe la devise latine du port de Lorient, que Louis XIV a fondé pour être la tête de ligne de la Compagnie des Indes : *Ab oriente refulget*, « la lumière lui vient de l'Orient. » Ce mémoire, en forme de récit continu, rapporte les faits avec quelques détails proportionnés à leur importance. Tous sont soigneusement datés. La date est le scrupule, mais aussi l'un des plus vrais plaisirs de l'historien. Dans ce mémoire, l'appréciation est sobre et contenue. Les fautes commerciales et militaires sont relevées sans parti pris. L'auteur indique clairement que le principe qui fit d'abord la force de la Compagnie des Indes, c'est-à-dire le monopole, finit par la ruiner. Il fait comprendre que des comptoirs ne sont pas des possessions ; trop rapide en sa description de l'Hindoustan et en son récit de l'épopée de Dupleix, il montre qu'après la paix même, la Compagnie des Indes fit faire des progrès à l'hydrographie et à l'architecture navale.

Un jugement sain, la notion partout présente de l'enchaînement des faits, recommandent ce mémoire, celui des trois qui pourrait le mieux enseigner l'histoire de la Compagnie des Indes à ceux-là mêmes qui en seraient déjà informés. Cette puissance est due à la méthode plutôt qu'aux recherches, car les sources sont des histoires générales ou particulières dont plusieurs sont contemporaines des événements, mais ce ne sont pas des documents originaux. Les qualités de son art sont toutes dans la composition ; c'est une idée heureuse que de terminer par la réplique de Lauraguais à l'abbé Morellet, éloquent article de deux pages qui résume l'histoire de la Compagnie des Indes.

Digitized by Google

Le mémoire n° 2, *grand in-f°* de 61 pages d'avant-propos et de 453 pages de corps d'ouvrage, d'une menue écriture, avec un atlas de 14 cartes et un plan, a pour épigraphe deux vers d'Horace qui veulent dire que « *l'infatigable marchand,* » *pour fuir la pauvreté, court au fond des Indes à travers la mer,* » *les rochers et les feux.* » [1] — Cet ouvrage frappe infailliblement par la masse et la variété des renseignements ; il s'en dégage comme une atmosphère de compétence. L'auteur semble un pionnier qui, sous le couvert touffu des événements, défriche un domaine inexploré. Il ne permet pas que nous ignorions. Il est remonté aux sources; il a lu les procès-verbaux des séances de la Compagnie; il a copié les Édits, les arrêts du Conseil, les Règlements; il a refusé d'en extraire l'essentiel, jugeant que c'est l'accident extérieur qui est ici caractéristique. Il présente à la jalousie du XIXe siècle le tableau des dividendes du siècle de Law. Il raconte la colonisation et la guerre dans le plus étonnant détail; il fait ressortir le caractère des grands acteurs par leurs correspondances. Il rassemble tous les documents, depuis les plus graves jusqu'aux articles du *Mercure,* aux anecdotes, aux petits vers, aux chansons éphémères.

C'est ainsi que le sujet devait être aimé, avec l'esprit de son âge. L'atlas nous rend les cartes géographiques du XVIIIe siècle; on y contemple le temps lui-même, la couleur de son rêve, l'image qu'il se faisait des pays inconnus. Un frontispice encadre le titre de figures coloriées, symboles de la colonisation des deux Indes : le belliqueux sauvage du Canada, la bayadère cuivrée des mers du Sud, et deux dieux fantastiques du Panthéon de l'étrange presqu'île où la France un moment régna. Des vignettes, des fleurons, de petits dessins rudes, naïfs et incorrects, tels qne les livrait la gravure sur bois primitive, attendent le lecteur au coin des chapitres. On voit déjà l'aspect qu'aura l'ouvrage, quand il sera imprimé dans le grand goût de 1760.

(1) *Impiger extremos currit mercator ad Indos*
Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per ignes.

Digitized by Google

Le mémoire n° 3 se compose de 23 cahiers, chacun de 12 pages non numérotées, dans le format *album* de petite dimension. Il a pour épigraphe cet aphorisme : « Tout est utile, même le mal. » Ce qui prouve qu'il est bon de définir, même l'utile.

L'auteur est un esprit philosophique. Il raconte peu de faits, mais il les ordonne bien ; il en démêle les raisons et il en tire la moralité. Il ne remonte pas aux sources, il se sert de l'érudition courante. On est d'abord inquiet de l'absence de toute division ; mais on voit bientôt avec quelle rare méthode la matière est distribuée. Il commence un peu tard, non sans un inutile exorde sur la Révocation de l'Edit de Nantes ; il commence à la réunion de la Compagnie d'Occident avec la Banque de Law, et après un exposé trop long, à l'égard du reste, de ce grand agiotage, il suit distinctement l'histoire des colonies, de leur commerce et de leurs guerres, dans toutes les parties du monde. Il ramasse en sa marche tous les faits relatifs à un établissement, tant que l'importance en est prépondérante dans l'histoire entière de la colonisation, d'abord le Canada, puis l'Afrique, puis la Louisiane et enfin l'Inde, où se dénoue la tragédie. Il s'oppose à l'opinion commune qui voit dans Dupleix et ses lieutenants des génies méconnus dont les victoires auraient assis la puissance française aux bords du Gange. Il juge comme jugeaient les administrateurs de la Compagnie, ennemis de Dupleix, qu'une société de marchands doit principalement faire le commerce, et il montre que les victoires de la France ont été payées de ses colonies. On peut dire qu'il se trompe en voyant trop juste de trop près. Dupleix et les siens ont vu plus juste encore, mais de si loin qu'il aurait fallu un gouvernement des plus sérieux et un peuple exceptionnellement tenace pour les soutenir et s'assurer en leurs imprudences. Les Anglais ont réussi en s'appropriant le plan de Dupleix ; mais leurs armées furent l'avant-garde de marchands téméraires, et, comme dit Corneille :

> Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé,
> Et par où l'un périt un autre est conservé.

Un contemporain de ces événements, l'économiste Dupont, disait qu'il fallait distinguer la Compagnie rentière et la Compagnie

Digitized by Google

commerciale, dont les intérêts étaient si opposés que la première a commencé par dissiper les fonds donnés comme encouragement à la seconde, et que la seconde a fini par aliéner la plus grande partie du capital de la première. On peut ajouter que les rentiers et les marchands ne seraient pas arrivés à se ruiner tout à fait les uns les autres, s'ils n'y avaient été aidés par les héros.

La valeur de ce mémoire est dans ce qu'on appelle *des vues*. C'en est une assez ingénieuse que de retrouver dans la suite de trois ministres, Sully, Colbert et Law, la série nécessaire du triple mouvement économique : la protection appliquée à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, puis, après la dissolution de la Compagnie des Indes, la liberté qui s'étend, dans l'ordre inverse, à l'argent, au travail et à la terre, par l'abolition du monopole, des corporations et du servage. C'est encore un aperçu curieux que de distinguer dans la vie des nations une première période de concentration et une seconde, d'expansion, mais il n'est pas assez démontré que celle-ci soit la plus récente; c'est peut-être le contraire. Enfin une théorie du rayonnement de la France, comparée à une Compagnie des Indes qui a son privilège, les idées, et qui, pour les exporter, reçoit de la gloire; cela est vague, mais intéressant.

De ces trois ouvrages de mérite, aucun ne remplit tout à fait l'idée du sujet. Aucun n'est l'œuvre de science et d'art qui donnerait, en proportion exacte, les événements, leur vie extérieure et leur philosophie cachée. Il est remarquable aussi qu'aucun n'ait tiré du passé des exemples pour notre temps. L'omission est trop évidente pour n'être pas volontaire. Il faut donc admettre que les auteurs n'ont pas voulu altérer, par des intérêts de l'heure présente, le jugement des faits anciens. Ce scrupule, sauvegarde ordinaire de la sagacité des historiens, n'était pas trop d'application ici, où il s'agissait, non de restituer des mœurs ou des idées évanouies, mais d'apprécier des moyens dont la valeur est permanente, dans des situations qui renaissent.

Le mémoire n° 1 est un excellent précis qui serait utile dans toute école et non pas seulement dans l'enseignement spécial. Le mémoire n° 3 est une attachante lecture pour une Académie de

Digitized by Google

sciences sociales ; il a surtout pour objet l'économie publique. Le mémoire n° 2 n'est pas sans doute l'histoire de la Compagnie des Indes, mais il en constitue pour la première fois les Archives.

La *Société des Études historiques*, comme son nom l'indique, doit surtout provoquer les recherches, la découverte. D'autres parties de l'histoire, sans lui être interdites, sont moins spéciales à son objet. De ce point de vue, elle apprécie la valeur didactique du mémoire n° 1 et la portée philosophique du mémoire n° 3; mais elle considère le mémoire n° 2 comme le travail d'exploration qu'exigeait l'état de la science. La matière était nouvelle, c'est encore un cahos ; mais l'érudition, comme un Hercule minutieux, l'a traversé. Ce déploiement de curiosité, de travail et de patience, n'efface pas assez le mérite des autres concurrents pour qu'il soit équitable de lui attribuer le prix en entier. La *Société des Études historiques* décerne à l'auteur de ce mémoire la moitié du prix, c'est-à-dire une médaille de 500 francs et à chacun des deux autres auteurs, une médaille de 250 francs.

Le premier lauréat, auteur du mémoire n° 2, est M. Clarin de la Rive, de Dijon.

L'auteur du mémoire n° 1 est M. Doneaud du Plan, bibliothécaire de la ville de Brest.

L'auteur du mémoire n° 3 est M. Louis Fortoul, de Saint-Laurent (Basses-Alpes).

J. de BOISJOSLIN.

Digitized by Google

UN EXILÉ DE L'ACADÉMIE.

1685.

Il y a bien près de deux siècles, le 14 mai 1688, s'éteignait à Paris, dans sa soixante-huitième année, un homme autour duquel s'était fait beaucoup de bruit pendant sa vie et que la postérité a bien oublié, Antoine FURETIÈRE. Peut-être y a-t-il quelque injustice dans cet oubli. Sans être un écrivain de premier ordre, FURETIÈRE avait une véritable valeur littéraire. Il possédait surtout beaucoup d'esprit et il en fit une prodigieuse dépense dans la série trop longue de ses démêlés avec l'Académie. Par ce côté, il tient à l'histoire des Lettres, et j'ai voulu reproduire en quelques pages le récit de ces fameuses querelles.

FURETIÈRE était né à Paris en 1620 d'une bonne famille bourgeoise. Les inimitiés qui le poursuivirent d'une façon implacable ont essayé d'incriminer même ses modestes origines, en le traitant de *fils de laquais*. Voici ce qu'on a pu recueillir de plus certain à ce sujet. La mère de FURETIÈRE avait été d'abord mariée à un apothicaire de Paris. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces un clerc de conseiller, et FURETIÈRE naquit de cette union. Il appartenait donc à cette petite bourgeoisie au sein de laquelle il n'était pas rare de rencontrer des sujets s'élevant, grâce aux dons naturels et surtout grâce à leur travail, jusqu'au rang des savants ou des hommes de lettres les plus distingués. Il en fut ainsi de FURETIÈRE.

Sa jeunesse s'écoula dans des travaux de diverse nature. Il s'adonna d'abord à l'étude de la jurisprudence. Il se fit recevoir avocat et ne travailla pas moins le droit canon que le droit civil. Bientôt, il fut *procureur fiscal* à l'abbaye de Saint Germain des Prés. On sait que le procureur fiscal était un officier exerçant son minis-

Digitized by Google

tère auprès des justices seigneuriales, et dont les fonctions consistaient surtout à veiller aux droits du seigneur et à tous les objets d'intérêt commun. C'est une fonction analogue que *le fiscal* (comme on l'appelait par abréviation) avait à remplir à l'abbaye de Saint Germain des Prés. Furetière obtint quelque temps après, à titre de bénéfice, l'abbaye de Chalivoy, située dans le diocèse de Bourges et du prieuré de Chuines.

Furetière fut reçu à l'âge de 42 ans, en 1662, à l'Académie française. Quels étaient ses titres alors, et comment y fut-il accueilli? Il est intéressant de le rechercher.

Toute sa vie avait été laborieuse. Indépendamment de quelques productions poétiques, dont nous parlerons tout à l'heure, il avait consacré beaucoup de temps à l'étude de la linguistique. Furetière était lexicographe par vocation. Dès sa première jeunesse, il avait conçu le plan d'un *Dictionnaire universel*, et les matériaux qu'il avait amassés pour la confection de cette œuvre colossale étaient des plus considérables. Il a raconté, sans avoir été jamais démenti sur ce point, que les notes et papiers destinés à la composition de son dictionnaire remplissaient quinze caisses d'une dimension et d'un poids énorme, qui avaient été vues par un très grand nombre de personnes. Il est certain que sa jeunesse et son âge mûr avaient été voués à un travail opiniâtre. Vers 1660, il entretenait des relations suivies avec la plupart des hommes de lettres de cette époque. Il fréquentait alors la société de Chapelle, de Molière, de Boileau et de La Fontaine. Ce dernier est le seul qui ne lui soit pas resté fidèle. Dans le conflit de Furetière avec l'Académie, La Fontaine se rangea du côté de ses principaux adversaires, Charpentier et Regnier-Desmarais. Furetière, blessé au cœur de ce qu'il appelait une trahison, ne pardonna jamais à La Fontaine et le poursuivit avec une regrettable passion dans les *factums* qu'il publia pour sa défense. C'est vers 1660, c'est-à-dire avant son entrée à l'Académie, que Furetière donna au public *les Troubles du Royaume d'Eloquence*, ouvrage allégorique où se révélait l'homme versé dans la linguistique, ce qui a permis de dire que l'Académie avait fait en sa personne une excellente acquisition.

Quant à ses poésies, le Recueil qu'il en publia, postérieurement

Digitized by Google

à son entrée à l'Académie, montra qu'avant d'appartenir à ce corps illustre, il s'était essayé dans plus d'un genre. J'ai dit les amitiés que ses travaux lui avaient values : à celles que j'ai déjà indiquées il en faut ajouter une, et des plus précieuses, celle de Racine, qui survécut à toutes les disgrâces de Furetière et aux attaques dont il fut l'objet. Au reste, leur liaison fut particulièrement intime, et personne n'ignora que Furetière avait eu sa part dans la composition de l'amusante comédie *les Plaideurs*.

Un volume de poésies de M. Furetier, advocat (c'est ainsi que le désigne le Privilège), parut en 1664 à Paris, chez Thomas Joly, au Palais, en la salle des Merciers, *à la Palme et aux armes d'Hollande* (sic).

Ce volume contient des satires, des stances, des épigrammes, des madrigaux, des épitaphes... etc. Les satires sont au nombre de cinq et composent certainement la partie la plus importante du volume. Furetière possédait la verve satirique. On a dit quelquefois que Regnier, Linière et Furetière, comme poètes satiriques, avaient été des précurseurs de Boileau. Le mot peut paraître exact en ce qui concerne Regnier, qui écrivait ses principales pièces vers 1603. Mais Linière était le contemporain de Boileau : il est vrai que ses satires parurent bien avant celles de Despréaux, dont les premières ne furent publiées qu'en 1660. A cette date, celles de Furetière étaient déjà connues depuis longtemps et elles avaient reçu du public un fort bon accueil. Bien que Furetière et Boileau soient restés étroitement liés toute leur vie, il y avait entre eux une différence d'âge considérable : Furetière avait seize ans de plus que l'auteur de l'art poétique.

Les titres des cinq satires de Furetière sont les suivants : *Les Marchands*, — *Le déjeûner d'un Procureur* (à M. Pelisson, secrétaire du Roy), — *Le jeu de boule des Procureurs*, — *Le Médecin pédant*, — *Les Poètes*.

Comme *spécimen* des poésies de Furetière, nous nous contenterons de rappeler le début de sa 2e satire, et l'une de ses stances.

La 2e satire est adressée, avons-nous dit, à Pélisson. Elle débute ainsi :

Digitized by Google

Qu'un procez, Pélisson, est une estrange beste !
Qu'il donne de chagrin et de martel en teste !
Je croy que désormais j'aymeray beaucoup mieux
Perdre, que de poursuivre un droict litigieux.

Jusqu'ici j'ai vécu sans femme et sans affaire,
Sans soucy que de rire, aymer, faire grand'chère,
Et sans avoir jamais plaidé d'autre façon
Qu'en comptant un écot contre un maistre garçon.
Mais las ! J'ay bien connu qu'on plaidait d'autre sorte
Et que mon Procureur (le grand diable l'emporte !)
S'est trouvé moins facile encore à contenter
Lorsque sur son mémoire il m'a fallu compter.
J'ai payé, grâce à Dieu, je suis hors de sa patte
Sans me voir en danger, ayant la bourse platte,
D'avoir encore affaire aux supposts de Thémis :
Nous voilà quitte à quitte et non pas bons amis.

Parmi les stances, il est un morceau qui porte cette suscription :

A Mlle Ch, sur son dessein d'aller demeurer en Suède.*

Allez, belle insensible, allez
Habiter des climats gelés.
Le froid du Nord qui vous menace
Ne doit pas rompre ce dessein :
Vous y trouverez moins de glace
Que vous n'en portez dans le sein.

Si le bagage de Furetière pour entrer à l'Académie était léger, il faut reconnaître qu'il en fut de même pour bien d'autres que lui, et que la docte Compagnie, à cette époque, ne comptait pas que des grands hommes parmi ses recrues.

Elle avait alors, en 1662, à peine une trentaine d'années d'existence. Dès 1630, Conrart (l'homme au silence prudent) réunissait chez lui quelques lettrés, parmi lesquels, Gombault, Godeau, Chapelain. On peut dire que cette réunion fut le noyau de l'Académie. Richelieu la fonda en 1635, *pour fixer et polir la langue.* Son organisation, dont les principaux éléments subsistent encore,

Digitized by Google

comporta trois offices de dignitaires : le Directeur, le Chancelier chargé des sceaux, l'un et l'autre souvent renouvelés, et le Secrétaire perpétuel, comme aujourd'hui. Le Parlement enregistra, non sans quelque humeur, les *Lettres du Roi* par lesquelles le Cardinal constituait l'Académie ; il mit à l'enregistrement cette condition : « que ceux de la dite Compagnie ne connaîtront que » de l'ornement, l'embellissement et augmentation de la langue » comme si le Parlement eût craint de voir se dresser à côté de lui une juridiction pouvant être appelée à statuer sur ce qui touche à toutes les choses de l'esprit.

Fixer, polir la langue, telle était donc, telle est encore, semble-t-il, la mission de l'Académie française. Elle constitue bien le grand Conseil

> Quem penès arbitrium est et jus et norma loquendi.
> (Horace, art. poét.).

Faire un Dictionnaire de la langue française était donc l'une de ses premières attributions. Elle le comprit et se mit à l'œuvre. Ce monument que l'Académie élève à notre langue, il y a bien longtemps qu'elle en a commencé l'édification et elle doit la poursuivre longtemps encore, si nous en croyons les supputations piquantes de l'un de nos plus célèbres immortels, M. Renan. *Festina lentè*, telle a été la devise de la Commission du dictionnaire. La première édition, vivement attendue, ne parut qu'en 1794, en 2 volumes in-f°, auxquels Vaugelas eut la plus grande part. Dans le premier tiers de ce siècle, je me le rappelle, car ce fut presque un événement, en 1835 parut une 6e édition.

S'il pouvait y avoir un Dictionnaire définitif de l'Académie, et s'il était vrai que le public le désirât impatiemment, cette impatience s'accommoderait mal de la perspective qu'on nous présente, une attente de bon nombre de siècles, nécessaires, affirme-t-on, pour arriver au couronnement de l'édifice.

Furetière prétendit marcher plus vite. Avait-il tort ? Dans tous les cas, a-t-il marché sur les brisées de l'Académie ? Comment enfin le débat s'éleva-t-il pour aboutir à l'expulsion de Furetière, 23 ans après la prise de possession de son fauteuil ?

Digitized by Google

Nous examinerons ces questions en peu de mots.

Un point certain, c'est que, depuis bien des années, FURETIÈRE travaillait à son Dictionnaire universel. La première révélation qu'il en fit au monde savant eut lieu en 1684 par la publication d'un volume in-8° intitulé : *Essai de Dictionnaire universel*. Le Dictionnaire lui-même ne devait paraître que six ans plus tard, après la mort de FURETIÈRE en 1690. Deux éditions virent le jour à Rotterdam. Ajoutons, pour épuiser l'histoire de l'œuvre, qu'en 1725, à Amsterdam, parut une nouvelle édition en 4 volumes in-f°. C'est encore l'ouvrage de FURETIÈRE, mais agrandi, développé par les travaux de quelques savants, parmi lesquels Basnage de Beauval, qu'il ne faut pas confondre avec son frère, le jurisconsulte normand. Mais, dès 1704, à Trévoux (Ain) avait paru, sorti de la célèbre imprimerie des Jésuites fondée en 1701, ce même *Dictionnaire universel* d'où le nom de FURETIÈRE a disparu et qui, sous le titre de Dictionnaire de Trévoux, conserva, jusqu'à nos jours et jusqu'aux remarquables travaux de nos modernes lexicographes, une véritable célébrité.

En 1684, l'apparition de l'Essai de Dictionnaire universel fut le signal d'une véritable croisade, menée par quelques membres impétueux de l'Académie, contre le malencontreux confrère qui venait ainsi les troubler dans leur œuvre de sage et lente codification.

On peut sourire aujourd'hui de l'ardeur belliqueuse qui fut déployée dans le combat entre le corps et l'un de ses membres : mais celui-ci eut à subir une véritable persécution ; et les dernières années de sa vie furent empoisonnées par les amertumes de cette lutte.

Il ne serait pas juste de croire que l'Académie entière prit parti contre le publicateur de l'*Essai*. Mais plusieurs, notamment Charpentier, alors Directeur, et Regnier-Desmarais qui le fut depuis, prétendaient exiger de FURETIÈRE le sacrifice de son travail personnel et le poursuivirent avec le plus implacable acharnement. Ils soutinrent qu'il n'avait obtenu son privilège, pour l'impression de son *Essai*, que sur un faux exposé ; qu'il s'attribuait privativement des travaux faits en commun par l'Académie ; que c'était là

Digitized by Google

un plagiat, un vol littéraire, et ils lui intentèrent un procès devant le Conseil privé du Roi.

Ici nous entrons dans une brève analyse des pièces et des documents authentiques de ce singulier procès.

Singulier, en effet ! — car si quelque chose semble devoir appartenir au domaine public, n'est-ce pas l'ensemble des mots qui composent la langue ? Pourquoi un auteur isolé ne pourrait-il concevoir et réaliser le plan d'un Dictionnaire, c'est-à-dire, d'après la définition généralement reçue, d'un *Recueil de tous les mots d'une langue*, accompagnés de leur explication et rangés dans un certain ordre (alphabétique ou méthodique), le plus souvent dans l'ordre alphabétique ? Ce champ n'est-il pas ouvert à tout le monde ? Au surplus, précisons bien ce que fut l'attaque et ce que fut la défense.

Vingt-deux ou vingt-trois ans s'étaient écoulés depuis que Furetière était entré à l'Académie, sans dissimuler, au moment où il y entra, quelle était sa principale occupation. Son objectif était une sorte d'Encyclopédie où tous les mots de la langue devaient être recueillis, définis et expliqués, non seulement au point de vue de leur valeur et de leur emploi dans le langage ordinaire, mais encore dans leurs rapports avec les Sciences, les Arts et l'Industrie. Le cadre était bien vaste, trop vaste peut-être ; mais par son ampleur même, il devait, semble-t-il, échapper au soupçon d'une concurrence avec le Dictionnaire de l'Académie.

Il n'en fut pas ainsi cependant. Un groupe considérable, excité surtout par Charpentier, nous venons de le dire, prétendit que Furetière dépouillait le Corps, à son profit personnel, du résultat des travaux faits en commun et, dès l'année 1684, entama contre lui la procédure. Des tentatives d'accommodement n'aboutirent pas. Furetière a expliqué comment l'Académie entendait transiger.

« Tout l'accommodement, dit-il, que m'ont proposé ces Messieurs a été que j'allasse leur demander pardon ventre à terre et leur sacrifier mon Dictionnaire pour en faire ce qu'il leur plairait ; que j'offrisse de retrancher tous les mots communs de la langue, les définitions, les figures et les proverbes suivant le jugement de leurs Commissaires, voulant bien m'en laisser par aumône quelques

Digitized by Google

uns qui seraient douteux... » — et ailleurs : « Ils soutiennent que je ne suis partie capable d'avoir une contestation avec eux, parce que, disent-ils, un Corps ne doit pas plaider contre un de ses Membres, mais être son juge ; comme si un Chanoine ne plaidait pas contre son Chapitre, un Moine contre son Abbé, un Marchand contre sa Communauté, un Habitant contre toute une Ville. Pas un de ces Corps a-t-il droit de juger aucun de sa compagnie ? Ne faut-il pas qu'un Chapitre s'adresse à son Official, que les Communautés s'adressent aux juges ordinaires pour leur faire plainte des actions de ceux dont ils blâment la conduite ? Ces Messieurs veulent, tout au contraire, être Juges souverains tant de la personne que des ouvrages de tous les Académiciens. »

L'Académie n'avait pas voulu seulement interdire, exiler Furetière : elle allait jusqu'à prétendre pourvoir à son remplacement, de son vivant ; mais le roi Louis XIV ne se prêta pas à cette dernière exigence. En principe, un siège à l'Académie ne devient vacant que par le décès du titulaire. Ce principe parut inspirer la décision royale.

Il fallut donc attendre la mort de Furetière, événement qui ne tarda guère à se produire. Il meurt, le 16 mai 1688. Le 12 juillet, on procède à l'installation de son successeur.

Quel est ce nouvel élu ? C'est un sieur de la Chappelle, Conseiller du Roi, Receveur général des Finances de la Rochelle, qui dut surtout sa nomination au crédit du Prince de Conty dont il était le Secrétaire. De la Chapelle, auteur dramatique, avait fait représenter quelques tragédies dont on ne se rappelle plus que les noms : Zaïde — Cléopâtre — Ajax — Téléphonte. On lui doit en outre des imitations de Catulle et de Tibulle.

Son discours de réception était, il faut en convenir, embarrassant. Il s'en tira avec assez d'habileté. Après avoir constaté, pour flatter son auditoire, ce qu'il appelait l'état florissant de la Compagnie, il continua en ces termes :

« Après tout, quelque esclatant que soit l'estat où se voit aujourd'huy l'Académie, souffrez que je vous rappelle avec quelque plaisir celuy où elle estait en naissant ; souffrez que je vous fasse souvenir de ces premiers temps, dont vostre histoire a fait une si

Digitized by Google

agréable peinture. Temps heureux où l'estime réciproque, l'amitié désintéressée, l'estroite union des cœurs faisaient le principal ornement de l'Académie !

« Alors, continue de la Chapelle, nulle infidélité n'avait encore obligé l'Académie *à retrancher aucun de ses membres*, et nul autre avant moy, en prenant sa place parmi vous, n'avait esté réduit *à déplorer les égarements de son prédécesseur*, au lieu de donner des louanges à son mérite et des pleurs à sa mémoire. Alors un mesme esprit animait tous les membres de ce grand Corps, un mesme cœur les faisait mouvoir ; nulle intrigue secrette, nulle crainte, nulle défiance, nulle jalousie ne les divisait. Chacun regardait les intérêts des autres comme les siens propres, et les affaires de chaque particulier devenaient celles de tout le Corps. » C'était l'âge d'or de l'Académie.

Après le discours du récipiendaire, vint le tour de Charpentier de parler, en qualité de directeur, chargé de lui répondre. Vous allez juger comment il le fit, avec quelle morgue, avec quelle âpreté. La mort de Furetière n'avait pu le désarmer, et, contre la mémoire de cet ancien confrère, il fulmina un violent réquisitoire.

Vous connaissez déjà, par leur simple énoncé, les travaux de Furetière. Quant *au gros Charpentier*, comme l'appelait Boileau, qui ne lui a pas épargné les coups de férule, il n'a pas laissé un grand nom dans l'histoire littéraire. Cependant, il écrivit la vie de Socrate et donna une traduction de la Cyropédie de Xénophon. Il fut directeur, puis doyen de l'Académie et mourut, dans un âge assez avancé, en 1702.

Voici les principaux passages, relatifs à Furetière, dont il affecta de ne jamais prononcer le nom, tirés de la harangue que fit Charpentier en réponse au discours de réception de de la Chapelle.

« Cette affaire a trop esclaté pour n'en rien dire aujourdhuy. N'attendez pas toutefois, Monsieur, que je vous fasse un long récit de la conduite *odieuse* de cet Académicien, qui, succombant à la violence d'une ambition déréglée et à la tentation d'un intérêt sordide, avait projeté de s'attribuer à luy seul le travail de toute la Compagnie. Les circonstances de son action sont trop publiques pour avoir besoin que je vous en entretienne ; mais je dois vous

Digitized by Google

informer pourquoy, ayant esté interdit il y a plus de trois ans, il arrive néanmoins que ce n'est qu'en ce jour que l'Académie pourvoit à sa place, et que celles de deux Académiciens décédez depuis son exclusion ayent été remplies, la sienne demeurant toujours vacante. Et je crois estre d'autant plus obligé de vous en informer, que de là vous pourrez tirer un nouveau sujet d'admirer la prudence de Louis-le-Grand et le bonheur de l'Académie.

» Je ne vous dirai donc point que, s'estant préparé depuis longtemps à ce dessein, il fut assez malheureux pour trouver quelque ouverture à l'exécuter, et qu'il obtint *par surprise* une permission d'imprimer ce qui n'estait pas à luy. Mais ayant bien prévu que feu M. le Chancelier [1] ne souffrirait pas qu'il eût abusé de la religion du sceau, il précipita la publication de certains *Essais d'un Dictionnaire universel*, pour faire regretter, du moins aux esprits crédules, l'inexécution de son dessein chimérique, à qui il donna le titre fastueux d'Encyclopédie. Les ignorances grossières et les inepties qui se rencontrent dans le peu qu'il en a fait imprimer de son vivant, ne l'ont que trop convaincu de son incapacité, et ont donné lieu de dire que cet ouvrage ne vaudrait rien ou qu'il ne serait pas de luy; et c'est ce qui se vérifiera quand l'édition qui s'en fait hors du royaume, à ce qu'on dit, sera devenue publique... — D'autres, plus habiles, y mettront la main. Le libraire n'y laissera son nom que pour profiter *du bruit* qu'il a fait dans le monde par son infidélité envers l'Académie française... — Il a mis à la tête de ces *Essais* une épître dédicatoire au Roy et un advertissement au lecteur qui ne peuvent passer que pour de sanglantes satyres contre l'Académie... — Elle y a mis pourtant beaucoup de longanimité et de patience, prête à lui pardonner s'il montrait quelque repentir. M. le Premier Président du parlement (c'était *Nicolas Potier de Novion*) qui devint directeur de l'Académie à la manière ordinaire, voulut aussi tenter de le réduire par la douceur, mais inutilement. Que pouvait donc faire l'Académie contre un aggresseur si dangereux et qui refusait toute sorte d'accommodement, sinon de ne vouloir plus avoir de commerce avec luy? C'est ce qui servit de fondement à la délibéra-

(1) Michel Le Tellier, mort le 30 octobre 1685.

Digitized by Google

tion du 22e janvier 1685, où cette Compagnie, assemblée dans toute la rigueur de ses formes, prit enfin la résolution de l'interdire de tous ses exercices, selon le pouvoir qui lui est attribué par ses Statuts, quand un des Académiciens *fait un acte indigne d'un homme d'honneur*. (Art. 27. Si un Académicien fait un acte indigne d'un homme d'honneur, il sera interdit ou destitué selon l'importance de la faute). — La Compagnie ne manqua pas de rendre compte au Roy, son auguste protecteur, de ce qu'elle avait fait et de demander permission à S. M. de nommer un nouvel Académicien à la place de celuy qui s'en estait rendu si indigne... — Mais le Roy ne fit pas de réponse à l'Académie sur sa dernière demande.

» Au lieu de profiter d'une si heureuse circonstance, il a soutenu son action avec des satyres et des factums infâmes... et montré que l'Académie avait nourri, 22 ans durant dans son sein, un serpent qu'elle ne connaissait pas et dont elle ne s'est deffaite que trop tard.

» Quant aux réflexions différentes que cet événement a fait naitre dans le public, sans en excepter mesme cette maligne joye qui s'est répandue de tous costés à la lecture de tant de médisances, l'Académie n'en a conçu ny chagrin ny inquiétude... — Le moyen qu'une Compagnie établie sur le mérite de l'esprit soit sans ennemis ou du moins sans jaloux!... — Après cela, il ne faut pas s'étonner si notre adversaire a trouvé *tant de gens* qui ont applaudi à ses satyres et à ses factums scandaleux. C'est le mérite de l'Académie qui luy a donné du nom. On l'a regardé comme un homme extraordinaire parce qu'il a eu la hardiesse de s'élever contre une Compagnie si illustre. *Ainsi tous les grands coupables se sont rendus célèbres par leurs propres crimes;* et l'antiquité aurait laissé périr les noms d'Anytus et de Mélitus parmi la vile populace d'Athènes, s'ils n'avaient été les accusateurs de Socrate. »

En formulant cette accusation posthume et si véhémente, Charpentier ne faisait que rééditer les griefs qu'il avait accumulés contre Furetière en 1685 et 1686, dans les procès dirigés contre lui, soit devant le Conseil privé du Roi, soit devant le Châtelet de Paris. Il est temps de prêter l'oreille à quelques uns des moyens de défense invoqués par l'accusé, dans des factums ou placets que Charpentier qualifiait de libelles diffamatoires. Ils ont été recueillis après la mort

Digitized by Google

de Furetière et ont fait l'objet d'une publication en 2 volumes in-12, parue seulement en 1694. C'est ce recueil que M. Asselineau a réédité en 1859, en revendiquant pour Furetière l'équitable jugement de la postérité. J'ai trouvé dans la publication de M. Asselineau des renseignements précieux.

Le système de défense de Furetière peut se résumer à peu près ainsi. On l'accusait de plagiat, de vol littéraire, de concurrence faite au Dictionnaire de l'Académie, de ce qu'on pourrait appeler, suivant le langage judiciaire de nos jours, une concurrence déloyale. Or, disait-il à ses adversaires, toute ma justification est dans le parallèle à faire entre l'œuvre l'académique et mon œuvre personnelle.

« Tant s'en faut que mon *Dictionnaire universel* fasse tort à celui de l'Académie, qu'au contraire il lui fera honneur. Elle donnera deux dictionnaires au lieu d'un; celui-ci ne sera que le précurseur de l'autre qu'elle n'est pas en état de donner si tôt. Elle y insérera sans doute, avant que de l'achever, la meilleure partie de celui-ci, sans que j'en aye la même jalousie qu'elle a maintenant contre moy. Le public jouira de la réalité de celui-ci et de l'espérance de l'autre.

» Cependant, de la manière que ces Messieurs crient contre mon ouvrage, il semble que je sois un sacrilège qui a volé le trésor de Saint-Denis, quoy qu'il ne s'agisse que de quelques phrases communes et proverbiales.

» Mais pour détromper le public une bonne fois, je déclare que je n'ay rien emprunté d'eux : s'il se trouve quelque chose de semblable, je leur montrerai que je l'ay pris dans *le Calepin*, *Nicot*, *Monet* et autres dictionnaires précédents, où ils l'ont puisé eux-mêmes. Aussi est-il vraysemblable que celui qui leur apprend ce que c'est que : l'eau forte, l'eau ardente, l'eau stygienne, l'eau seconde, l'eau régale ou de départ, l'eau impériale, l'eau des deux champions, l'eau de la reine d'Hongrie, l'eau styptique, etc..., n'a pas été réduit à la misère de leur aller voler l'eau de rivière, l'eau de puits, l'eau de mer, l'eau chaude, l'eau froide, etc., qui sont pourtant les phrases qu'ils revendiquent avec tant de bruit. Il n'est pas non plus vraysemblable qu'après leur avoir appris ce que c'est que : bois en étaut, bois gisant, bois d'entrée, bois vif, bois mort, mort bois, bois

Digitized by Google

en grume, bois pelard, bois chablis, bois encroûé, bois roulé, bois tranché, bois mouliné, bois charmé, bois de touche, bois marmenteaux (et plus de vingt autres sortes d'acceptions du mot *bois* qu'il énumère) je leur aye volé : jambe de bois, meubles de bois, voye de bois, mots communs qu'ils prétendent leur appartenir. Je pourrais citer une infinité d'exemples semblables. »

..... « Je défie ces Messiesrs de me montrer en tout leur dictionnaire deux douzaines de phrases qu'ils puissent dire leur appartenir en propre, et ne se point trouver dans les autres dictionnaires. Je les défie de montrer douze *décisions* qu'ils ayent faites et qui ne soient point dans Vaugelas, Ménage et autres auteurs qui ont écrit sur la langue. Ils n'ont rien à eux, que cette prétendue autorité dont ils se vantent, de déclarer le bon usage des mots dont ils font le catalogue. Que peut-on donc leur avoir volé ? »

C'était là de la bonne discussion. Malheureusement, de part et d'autre, la querelle s'envenima et l'on ne disputa pas toujours sur ce ton.

Charpentier répondit aux factums de Furetière par les plus grossières injures. Avec une crudité d'image et de style que ne sauve pas même l'emploi du latin, il imprima que le Corps académique s'était soulagé en se débarrassant de Furetière : *ab expulso corporis sanitas*. Cette devise accompagnait un dessin emblématique que le Directeur de l'Académie ne rougit pas d'exposer aux yeux du public.

Furetière répliqua par de sanglantes ironies, mais sans aller jusqu'à souiller sa plume. L'une des plus mordantes épigrammes qu'il décocha contre son adversaire est celle-ci :

Charpentier se vante d'avoir
Et bonne gueule et bonne plume
Qui me mettront au désespoir
Par quelque injurieux volume.
J'appréhende et non sans raison
Cette gueule de harangère;
Sa plume ne m'étonne guère :
Ce n'est qu'une plume d'oyson.

Il invoqua des moyens de défense plus sérieux. Nous en avons déjà fait connaître quelques uns, notamment son principal argument

Digitized by Google

qui consistait dans le parallèle à faire entre le dictionnaire de l'Académie et le sien.

Les trois dernières années de sa vie furent remplies par les amertumes de ce procès et par les soins de sa défense.

Dans sa requête, adressée au Roy en son Conseil, il s'exprimait ainsi :

Sire,

« Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, remontre très humblement à V. M. qu'il a composé un *Dictionnaire universel* de tous les arts et sciences. C'est un ouvrage d'un prodigieux travail compris en quatre gros volumes in-f° qui a esté ardemment souhaité de toutes les personnes de lettres et que personne n'a osé entreprendre en quelque langue que ce soit. Mais lorsqu'il a esté sur le point de recueillir le fruit de son travail, il a esté traversé dans son dessein par l'envie et la jalousie d'un petit nombre de personnes qui forment la partie la moins considérable de l'Académie française, qui, sous son nom collectif qu'ils ont emprunté, ont donné Requête au Conseil le 30 janvier 1685 afin de faire rapporter le privilège obtenu par le suppliant le 24 août précédent, dans les formes ordinaires, pour le faire imprimer... »

En même temps qu'il s'adressait au roi, Furetière essayait d'intéresser à sa cause le Chancelier Louis Boucherat, qui avait reçu les sceaux le 1er novembre 1685, à la mort de Michel Letellier. Au cours des années 1686 et 1687 Furetière écrivit au Chancelier de nombreuses lettres où s'exhalent ses plaintes dans des termes quelquefois fort touchants. L'une d'elles, du 15 mai 1687, se termine par cette signature : Furetière *protomartyr du Parnasse*. On y lit ce qui suit : « Je commence ce dernier écrit, Monseigneur, par de très humbles remerciements de la justice que vous m'avez rendue en nommant des commissaires pour examiner mon ouvrage et le conférer avec celui de mes parties. » — Dans une autre : « ... Quant au différend que j'ay contre l'Académie pour mon injuste expulsion, je sçay que vous l'avez condamnée publiquement. Cependant il y a plus de deux ans qu'on m'a fait un affront dont je ne puis avoir justice, parce qu'on me ferme les portes de tous les tribunaux. Je vous conjure de me juger ou de me laisser pourvoir devant

Digitized by Google

les juges ordinaires, afin que je ne sois pas le seul des sujets du Roy qui ne puisse obtenir justice dans un si heureux règne... Après quoy, j'attendrai patiemment la mort que me donnera bientôt le chagrin. »

Le pauvre Furetière eut beau faire et beau dire. Devant le Conseil privé du Roy il perdit son procès, ainsi que le prouve l'arrêt dont voici le texte :

« Oüy le rapport du s^r le Boulanger d'Hacqueville, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire à ce député, et tout considéré, *le Roy en son Conseil*, faisant droit sur les Requêtes respectives, de l'avis de M. le Chancelier, a ordonné et ordonne que le privilège obtenu par l'abbé Furetière, le 14 août 1684, sera rapporté et iceluy rayé tant sur le Registre des grands Audianciers de France, que sur celuy de la Communauté des Libraires de Paris, avec défense audit Furetière de s'en servir; et que les *Essais*, Epître dédicatoire seront supprimés; défenses à tous les Libraires de les imprimer, vendre ou débiter, à peine de 6,000 livres d'amende, dépens, dommages-intérêts. »

Dans sa disgrâce, l'exilé de l'Académie eut quelques motifs de consolation. D'abord, son siège resta vide, et le roi se refusa toujours à permettre que l'Académie pourvût à son remplacement, tant qu'il vécut. En outre, les membres de la Compagnie qui en faisaient le principal ornement, ne s'associèrent pas aux persécutions dont il fut l'objet. Dans ses écrits, Furetière le constate avec joie : « Je n'ai point l'Académie entière pour partie adverse, mais seulement une petite cabale de ses membres qui sont envieux de la bonté de mon livre. A la délibération qui fut faite contre moi n'assistaient pas Mgr l'Archevêque, MM. Colbert, de Meaux et Fléchier, M. le président de Mesmes [1], MM. les ducs de Coaslin (*sic*) et de Saint-Agnan, M. Pélisson, M. Despréaux. M. Racine, qui fut présent, fut d'un avis contraire à la décision. Elle a été aussi désapprouvée par M. le cardinal Destrées et M. le comte de Bussi-Rabutin, quand ils en ont eu connaissance. »

(1) De Mesmes (Jean-Antoine), né en 1661 et mort en 1723, était président à mortier au Parlement de Paris et membre de l'Académie française, à l'époque du procès de Furetière. Il était jeune alors; et il devint premier président du Parlement en 1712.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout. Le public, qui, dans tous les temps, prend aisément le parti des persécutés ou même de ceux qui prétendent l'être, ne ratifia pas l'excommunication de Furetière, dont, après tout, le livre était prisé par la majorité des savants. Dans ses *Nouvelles de la République des Lettres,* datées du mois de juin 1686, Bayle se fit l'écho de l'opinion dominante. « Ce qu'il y a encore de bien certain, écrit-il, *c'est qu'on souhaite ardemment l'impression du Dictionnaire universel* et qu'on dit que l'Autheur obtiendra bientôt le privilège. » Enfin, et comme supplément de consolation, Furetière, obéissant à sa verve satirique, publiait, en prose et en vers, contre l'Académie des attaques qui n'étaient pas toutes du meilleur goût, mais qu'il serait bien sévère de ne pas lui pardonner. Il y eut une épigramme qui courut dans le monde littéraire et que le *Recueil de pièces* paru en 1694 et dont j'ai déjà parlé n'a eu garde d'oublier.

Oracle prophétique.

Après que le soleil du Midi jusqu'à l'Ourse
Cinquante fois aura fourni sa course,
Le cruel ciseau d'Atropos
Retranchera les jours d'une illustre princesse
Grosse de phrases et de mots;
Et malgré sa longue promesse
De faire naître un enfant Dieu-donné
Qui mettrait aux Français l'éloquence à la bouche,
On la verra mourir dans sa première couche
Et n'accoucher que d'un enfant mort-né.

Heureusement, cette prédiction ne s'est pas réalisée. Les travaux de l'Académie ont continué et se poursuivent, de nos jours, avec une louable activité; et tous les citoyens de la République des Lettres reconnaissent l'autorité de l'illustre Compagnie en matière de langage. Le Dictionnaire de l'Académie a une valeur légale. Mais, chacun le comprend, et les confidences de M. Renan le dissimulent à peine, un Dictionnaire est un édifice qu'on ne peut jamais considérer comme définitivement achevé; on peut le comparer à un inventaire qu'il est impossible de clore, parce que les richesses qu'il constate s'accumulent de jour en jour. Dans les connaissances humaines,

Digitized by Google

la marche en avant est incessante. Le domaine des sciences, des arts et de l'industrie s'agrandit par les découvertes de hardis explorateurs, découvertes auxquelles correspond nécessairement une terminologie nouvelle. Comment prétendre lui imposer d'inflexibles limites? Le néologisme (dont il ne faut pas abuser) est parfois une nécessité qui tient à la nature des choses, à la loi du progrès. Horace en a proclamé la légitimité, il y a deux mille ans :

licuit semperque licebit
Signatum præsente notâ producere nomen.

Le Dictionnaire d'une langue n'a donc jamais dit son dernier mot. Furetière l'avait deviné, mais il a payé cher son initiative. On n'épargna ni sa vie ni sa mémoire. On organisa contre lui la conspiration du silence; on voulut le supprimer; on espéra même vouer son nom à un éternel oubli. Ceci n'est point une exagération. Mes recherches m'ont fourni la preuve de ce que j'avance. J'ai voulu savoir les détails de la réception de Furetière à l'Académie. J'ai ouvert le livre de Coignard, le Recueil officiel, en 3 volumes in-12, des harangues prononcées au sein de l'illustre Compagnie depuis sa fondation. Or, en 1662, à la date du 26 juin, j'ai bien trouvé la relation de deux réceptions, celle de Segrais à la place de Bois-Robert, celle de Leclerc à la place de Priesac. Les discours de ces deux Immortels sont rapportés. Pour l'année 1662, le Recueil contient encore une harangue, celle de l'inévitable Charpentier, adressant, au nom de l'Académie, un compliment à M. de Pérefixe, sur sa nomination à l'Archevêché de Paris. Mais c'est tout! Les archives de l'Académie sont muettes sur la réception de Furetière, qui eut pourtant lieu en cette même année 1662. Il est donc trop certain que non seulement l'homme avait été proscrit, mais qu'on avait entendu condamner à la mort et à l'oubli jusqu'à sa mémoire. Vains efforts! Son nom n'a pas péri et ne pouvait périr. N'eût-il laissé que les *factums* écrits pour sa défense, on serait en droit de dire avec M. Asselineau, son historiographe, que par eux était créée la vraie langue du pamphlet, dans la bonne acception du mot, celle qu'ont parlée Beaumarchais et Paul-Louis Courrier. Mais de plus et avant tout, l'œuvre de Furetière a été le point de départ

Digitized by Google

des études de linguistique les plus sérieuses. Depuis le célèbre Dictionnaire de Trévoux, dont l'ouvrage de Furetière compose la principale substance, jusqu'aux magnifiques travaux accomplis de nos jours par M. Littré, plusieurs savants ont offert au public des œuvres estimables et ont pu, sans être accusés de plagiat, comme le malheureux abbé de Chalivoy, utiliser les recherches de leurs prédécesseurs, en y ajoutant les résultats de leurs propres études.

J.-C. BARBIER,
Membre de la deuxième Classe.

Digitized by Google

LOUIS XIV

Fondateur d'une Compagnie par actions.

Le titre même donné par nous à cette étude va paraître à quelques uns un sacrilège. Assimiler celui que l'Histoire a nommé le Grand Roi, que la tradition représente comme le type suprême de la majesté royale, à un vulgaire faiseur de sociétés par actions, c'est tout au moins, dira-t-on, une hardiesse paradoxale, tout à fait impossible à justifier.

Si ce titre était faux, ce ne serait pas de notre part, croyez-le, par esprit de dénigrement. Tout en aimant passionnément la Révolution, il n'est pas permis, à moins d'être aveuglé par le fanatisme ou l'ignorance, de renier tout le passé de notre France, de condamner tous ces grands ancêtres, qui, dans la suite des siècles, nous ont fait une patrie puissante et toujours glorieuse entre les nations.

La démocratie, pendant sa période militante, a pu être quelquefois injuste, et prendre un peu partout ses armes de combat; mais aujourd'hui elle se sent assez maîtresse d'elle-même, assez sûre de ses destinées, pour montrer envers tous une sereine impartialité. Depuis si longtemps, elle coule à pleins bords, selon Royer-Collard, qu'elle est devenue un fleuve majestueux et calme, recevant et confondant dans sa masse tous les affluents qui lui arrivent, à droite comme à gauche, réunissant ainsi dans un lit commun toutes les forces vives du pays qu'il arrose.

*
* *

La justice est donc aujourd'hui facile; et nous reconnaissons tous que le règne de Louis XIV fut un grand règne, où la France rayonna

Digitized by Google

sur le monde entier de l'éclat de toutes les gloires. Et la grandeur de l'Etat ce fut la grandeur même du Roi. Celui-ci, après la Fronde vaincue et à peine majeur n'avait-il pas dit : « L'Etat c'est moi »; et cette fière parole du despotisme qui s'avoue et s'affirme ne fut-elle pas, pendant sa vie toute entière, une vérité absolue?

Sans doute, à côté de ces rayons il y eut des ombres :

Il y eut cette effroyable misère qui fondit sur les campagnes, et fit du malheureux paysan cet animal décrit par La Bruyère : « On voit, dit-il, certains animaux farouches, des mâles et des » femelles, répandus dans la campagne, noirs, livides, nus et tout » brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et remuent » avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, » et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face » humaine et en effet ils sont des hommes; ils se retirent la nuit » dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines... »

Dans cet anthropoïde à l'œil morne, où s'est éteinte la flamme de Jacques Bonhomme, et qui laisse réapparaître les stygmates préhistoriques, il y a pourtant encore un homme, et un homme qui deviendra le vaillant soldat de la Révolution, l'énergique et intelligent travailleur de nos jours.

Il y eut aussi ce crime, qui fut une faute, et la plus grande du règne : la révocation de l'Edit de Nantes, une faute inspirée moins par le sentiment religieux que par la haine politique : telle est du moins l'excuse trouvée par certains critiques modernes, selon lesquels la religion n'aurait été qu'un masque, et la persécution du fanatisme à froid.

Mais l'histoire a aussi pour les rois morts des courtisans; et ceux-ci ne manquent pas de répondre : le soleil lui-même a des taches et cela ne nuit pas à sa splendeur; Louis XIV a mérité le glorieux surnom que les contemporains lui ont donné, le Roi-Soleil, avec la fière devise : *nec pluribus impar*.

De ces hauteurs lumineuses, il vont donc nous couvrir de leur dédain :

Le Dieu poursuivant sa carrière
Sur ses obscurs blasphémateurs
Verse des torrents de lumière.

Digitized by Google

Et nous serions sûr d'exciter leur anathème, mérité peut-être, si nous osions répéter le mot écrit récemment [1] : Louis XIV a été, une fois au moins dans sa vie, « un lanceur d'affaires, » mais nous ne le voulons pas, et n'avons pour cela aucun effort à faire; le mot est excessif, injuste, et nous avons promis l'impartialité.

*
* *

Ce qui est hors de doute et prouvé par des documents authentiques, nouvellement découverts dans les archives du Ministère de la Marine, c'est que le Roi s'est mêlé personnellement et puissamment à la création d'une Compagnie d'actionnaires qui aurait pour objet de faire le Commerce dans les Indes-Orientales. Il a donc été, au sens actuel de l'expression, l'un des fondateurs, sinon le principal, d'une Société commerciale.

Et hâtons-nous de dire que, loin de lui en faire un crime, ce fut un mérite, à cause du but désintéressé et patriotique qu'il poursuivait. Il ne voulait pas que la France restât dans un état d'infériorité vis à vis des nations qui l'entouraient et qui depuis longtemps avaient pris les devants. L'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la Hollande, et même le Danemarck, avaient des colonies dans ces pays de l'extrême Orient. Les Hollandais s'étaient taillé la plus large part, et leur trafic international avait pris une telle extension qu'on les appelait communément les facteurs du monde, *portitores mundi.* Nous étions leurs tributaires pour les épices et denrées exotiques, dont il fallait nous approvisionner chez eux, aux prix qu'il leur plaisait pour ainsi dire de nous imposer.

En outre de cet intérêt économique, la France pouvait elle, sans déchoir, renoncer à jouer son rôle dans ce mouvement général d'expansion qui agitait tous les peuples de l'Europe occidentale? Devait-elle souffrir que, dans ces contrées nouvellement découvertes, son nom seul fût ignoré, son influence méconnue? Elle, qui était la première dans le monde ancien, pouvait-elle se résigner à n'être rien dans ce monde nouveau, et n'y avait-il pas de sa part,

(1) Par M. Pauliat, dans son livre sur *Louis XIV et la Compagnie des Indes orientales de 1664*, où nous avons puisé les principaux éléments de cette étude.

Digitized by Google

de la part de son souverain, déjà si amoureux de la gloire, un légitime orgueil à vouloir aussi entrer en scène et porter au loin le renom de puissance et de grandeur que l'Europe entière nous reconnaissait et nous enviait.

Il y avait aussi les imaginations qui s'étaient enflammées aux récits merveilleux de ceux qui avaient visité ces pays; toutes les curiosités et les convoitises étaient surexcitées; c'était l'Eldorado qu'on avait découvert, avec toutes ses richesses, avec ses mines d'or, ses produits précieux, avec ses terres fécondes et ses forêts vierges, qui s'offraient au premier occupant. En Hollande, il s'était formé une grande compagnie de navigation et de commerce, qui avait reçu le nom de Compagnie des Indes, et dont la fortune rapide inspira bientôt des imitations chez les autres peuples maritimes; partout on vit se constituer, sous le même nom, des Compagnies similaires pour organiser des flottes, et s'en aller au loin fonder des colonies.

Ce fut comme une Croisade universelle, non plus de chevaliers et de pèlerins partant pour combattre l'infidèle et conquérir un tombeau, mais de marchands et d'aventuriers sortis de toutes les classes sociales, poussés par l'amour du lucre ou l'attrait de l'inconnu, un inconnu resplendissant comme l'éclat de l'or et du diamant cachés dans ces pays du soleil. C'était donc bien plutôt, comme aux temps fabuleux, des expéditions d'Argonautes s'en allant à la conquête de la Toison d'or.

Et cependant on ne saurait dire que l'idée religieuse fût tout à fait étrangère à la politique coloniale de l'ancien régime ; et même, si l'on s'en rapportait aux apparences, on serait tenté de croire qu'elle était surtout inspirée par l'esprit de prosélytisme, et que le but principal était la propagande catholique plutôt que la colonisation. Dans le préambule de la charte accordée par Louis XIII à la Compagnie de la Nouvelle-France, dite Canada, en 1628, et qui en forme ce que nous appellerions aujourd'hui l'exposé des motifs, le premier motif exprimé est celui-ci : « que les soings que nous » prenons de travailler pour l'advencement de la religion catholique, » apostolique et romaine, ne soient pas bornés dans la seule » estendue de la France, mais qu'en imitant ce grand Saint duquel

Digitized by Google

» nous portons le sceptre et le nom, nous faisions en sorte que la » renommée des Français s'étende bien loing dans les terres » étrangères, et que leur piété soit publique par la Conversion des » peuples ensevelis dans l'infidélité et la barbarie ». Dans la charte concédée par Louis XIV à la Compagnie des Indes Occidentales, en 1664, on lit à son article premier : « Nous regardons dans l'éta- » blissement des dites Colonies *principalement* la gloire de Dieu en » procurant le salut des Indiens et sauvages, auxquels nous désirons » faire connaître la vraie religion. »

Le roi, qui avait révoqué l'Edit de Nantes, ne pouvait avoir un autre esprit que son prédécesseur, qui, lui, avait nettement invoqué le souvenir de Saint-Louis et des Croisades. Dans toutes les autres chartes de concession on retrouve la même idée, exprimée dans des termes à peu près identiques.

Et qu'on ne voie pas là de vaines formules, des professions de foi platoniques; la charte de 1664 ordonne à la Compagnie « de » faire passer aux pays concédés le nombre d'ecclésiastiques » nécessaire pour y prêcher le saint Evangile, et instruire ces » peuples en la créance de la religion catholique, apostolique et » romaine, comme aussi de bâtir des églises, d'y établir des curés » et prêtres, pour y faire le service divin aux jours et heures » ordinaires, et administrer les sacrements aux dits habitants... »

D'ailleurs, on n'admet dans les colonies que « des naturels français, catholiques, » seul moyen « pour avancer en peu d'années la » conversion de ces peuples, et accroître le nom français à la gloire » de Dieu et réputation de cette couronne. » Mais, comme il est toujours avec le ciel des accommodements, une lettre de Louis XIV, écrite en 1671 à son lieutenant général dans les îles de l'Amérique, autorise les juifs à y résider et y faire le commerce; l'interdiction fut rigoureusement maintenue contre les protestants, ce qui semble prouver en effet que la haine politique était plus forte encore que la passion confessionnelle.

Toutefois on se tromperait étrangement si l'on croyait, sous la foi de ces documents, que l'idée dominante ait été la conversion des sauvages ; il serait sans doute injuste de taxer d'hypocrisie toute cette phraséologie dévote, mais on admettra bien au moins que

Digitized by Google

dans cette œuvre toute humaine, dans cette entreprise commerciale, il y avait un certain artifice de rédaction à placer en première ligne « la gloire de Dieu, » pour reléguer au second rang « la réputation » de la couronne. »

Artifice peut-être excusable après tout, car il était un hommage à cette puissance catholique, naguère si redoutable, et qui s'était arrogé, de droit divin, le pouvoir de distribuer tous les territoires découverts et à découvrir au delà des mers. Une bulle du pape Alexandre VI, datée de 1494, traçant sur le globe une ligne passant par les Açores, attribuait à l'Espagne tout ce qui était à droite, et au Portugal tout ce qui était à gauche. Il croyait rendre ainsi toute rencontre impossible entre les deux peuples colonisateurs; ignorant, par suite de l'erreur alors répandue sur la forme sphérique de la terre, que cette ligne de partage fût incomplète et à peu près illusoire.

L'Espagne et le Portugal ayant sollicité cette intervention du Pape, pour mettre fin à la guerre acharnée que les deux peuples se faisaient, celui-ci n'avait fait en réalité qu'un acte d'arbitrage ; mais ils essayèrent de l'interpréter comme un acte d'autorité, pour se prétendre seuls propriétaires des territoires attribués, et écarter à jamais toute compétition de la part des autres nations européennes. Le Pape aurait agi comme seigneur suzerain de la terre, la baillant en fief à deux grands vassaux. Et l'Espagne ne laissait pas périmer son titre ; tout navigateur étranger trouvé dans ses parages était considéré et traité comme forban. Elle fut sourde aux protestations de l'Europe, et la seule concession que put en obtenir la France, ce fut une convention bizarre, qui forma un article secret du traité de Vervins (1598), et qui fixa une ligne passant par l'Ile de fer pour rejoindre les deux pôles, en deça de laquelle toute liberté était laissée et garantie aux navigateurs français ; mais s'ils allaient au delà, c'était à leurs risques personnels, sans qu'aucun des deux Etats pût intervenir pour soutenir les siens ; le champ restait ouvert à la guerre privée, et nos corsaires normands ou bretons s'y distinguèrent plus d'une fois par leur audace et leur vaillance. On nomma pourtant cette ligne la ligne des Amitiés.

Avec de tels précédents, il n'est pas étonnant que sous Louis XIV, la politique coloniale se plaçât encore sous l'ancienne bannière

Digitized by Google

catholique. On y gagnait d'ailleurs de justifier la conquête en la sanctifiant ; puisque les pasteurs de peuples s'emparaient des troupeaux humains pour les amener dans la voie du salut.

L'intérêt spirituel ainsi sauvegardé, on pouvait poursuivre, et l'on poursuivait avec une grande énergie, le succès des intérêts temporels, c'est-à-dire l'œuvre même de la colonisation.

*
* *

Avant tout il fallait trouver les ressources financières nécessaires pour cette entreprise, et ce n'est point l'Etat qui devait les fournir. Par une anomalie singulière, à cette époque où tous les gouvernements étaient d'essence autocratique, où les libertés économiques étaient aussi restreintes que les libertés politiques, c'est à l'initiative privée que les gouvernements eux-mêmes s'adressaient pour la fondation des colonies ; les diverses Compagnies des Indes, qui s'étaient formées en Europe, n'étaient autre chose que des Sociétés d'actionnaires, auxquelles leurs gouvernements concédaient, avec le monopole de la navigation et du commerce, la pleine souveraineté des territoires à découvrir, à conquérir et à coloniser.

On ne procéda pas autrement en France, lorsqu'il fut résolu, en 1664, de fonder la Compagnie des Indes orientales. Et cependant on doit reconnaître que si cette résolution fut arrêtée par le roi, et exécutée sous ses auspices, dans les conditions que nous expliquerons tout à l'heure, il y avait été sollicité par un certain nombre de mémoires, émanant de particuliers, armateurs ou négociants, et qui ont été retrouvés dans les archives du ministère de la marine ; parmi ces mémoires il y en a un, signé de « plusieurs notables » marchands de Tours, Nantes, La Rochelle et autres lieux qui » ont accoutumé et de tout temps ont fait le grand commerce » à la mer dans toutes les costes du monde. » Ils avaient proposé à Fouquet, quelque temps avant sa détention « au sujet de Belleisle, » et ils renouvelaient au roi la proposition « de former une Compagnie » sous l'auctorité du Roy, et uniquement la conduite et bonne foy » des dits marchands, qui autrement n'auraient pas voulu s'y » engager, à cause des grands frais et inconvénients qui arrivent

Digitized by Google

» quand les officiers s'y meslent... »[1] Tout à fait comme aujourd'hui l'élément civil refusait de se laissait primer par l'élément militaire; mais il était assez hardi pour l'époque d'exprimer cette susceptibilité, qui, de nos jours, est le fonds commun de toutes les polémiques coloniales.

Ces marchands avaient le droit d'être jaloux de leur indépendance, car ils offraient d'équiper trois navires de deux à quatre cents tonneaux, armés de 62 pièces de canon, devant partir pour Sumatra ou Java, aussitôt la Compagnie fondée. Et ils se bornaient à « supplyer très humblement Sa Majesté d'y vouloir entrer d'une » portion telle qu'il lui plaira, pour laquelle on lui donnera sûreté. » C'est une souscription qui est ainsi demandée dans le capital de cent mille écus, qui doit constituer le fonds social, non compris l'achat et l'armement des navires qui devaient être « négociés et ménagés par l'un des dits marchands. »

C'est d'ailleurs moins un concours financier qui est sollicité par les marchands, qu'un appui moral et sans doute, au besoin, matériel; car, dit le mémoire, si Sa Majesté est suppliée de devenir actionnaire, c'est « affin que par ce moyen les dits étrangers (la Hollande) » n'ozent traverser la dite Compagnie par le bruslement ou prinses » de ses navires, comme ils l'ont déjà fait. »

C'est en 1663 que cette pétition était adressée au roi; elle répondait trop à ses idées propres pour qu'il ne se hatât pas de profiter de ce concours. Dès l'année suivante il se met à l'œuvre, de sa personne et de son argent, aidé, sans nul doute, de son ministre Colbert, mais qu'il efface et laisse au second plan. C'est lui-même que nous allons voir agir, parler, faire rédiger des prospectus et des statuts, provoquer des réunions, même publiques, et, qui le croirait, présider des assemblées générales; tout cela avec une habileté consommée, comme si ce jeune roi de 26 ans avait par intuition acquis la science des affaires et des hommes; on a même dit[2] qu'il ne dédaignait pas de recourir à certaines pratiques, en tout semblables à celles qu'emploient nos spéculateurs modernes; et de la part de ceux-ci,

(1) Le texte entier de ce curieux mémoire se trouve dans l'ouvrage de M. Pauliat, intitulé : *Louis XIV et la Compagnie des Indes orientales de 1664.*

(2) M. Pauliat, *Louis XIV et la Compagnie des Indes orientales.*

Digitized by Google

on n'a pas craint de les qualifier de roueries, au risque d'offenser par assimilation la majesté royale.

*
* *

Mais cette action personnelle du roi est-elle certaine? Est-elle prouvée?

Avant de rechercher les preuves et pour mieux les faire apprécier, voyons d'abord si elle est vraisemblable :

A côté du roi il y avait un ministre, Colbert, qui, précisément dans les choses du commerce et de l'industrie, a déployé une supériorité attestée par tous les historiens. N'est-ce pas lui qui aurait été l'inspirateur de cette politique coloniale, qui aurait conçu l'idée d'une Compagnie à fonder et qui aurait en réalité joué le rôle principal dans toutes les circonstances où l'on aperçoit la personne de Louis XIV, appelée pour donner au ministre un simple appui moral?

Il est incontestable, d'après les documents mêmes qui sont produits, que Colbert a participé à cette grande entreprise; il serait aussi puéril qu'injuste de le nier. Mais, y a-t-il pris dès l'origine une part prépondérante? A-t-il exercé une action directrice? Et le Roi n'a-t-il été dans ses mains qu'un instrument de collaboration, plus honoraire qu'effectif? n'aurait-il pas été, pour un premier rôle, encore bien jeune et bien inexpérimenté?

Sans doute le Roi était jeune, et à peine émancipé de la tutelle de Mazarin [1], qui l'avait systématiquement éloigné des affaires. Mais le Cardinal n'avait agi ainsi que dans son intérêt personnel et afin de prolonger son influence, car il savait si bien le Roi capable d'application, qu'il s'était un jour exprimé sur son compte en cette forme originale et saisissante : Il y a en lui l'étoffe de quatre rois ; appréciation flatteuse et que le jeune Souverain montra beaucoup d'empressement à justifier. Déjà l'autorité de Mazarin commençait à lui peser, et il aspirait, non sans quelque impatience, à s'en affranchir ; aussi, lorsque le Cardinal vint à mourir, il déclara qu'il n'aurait plus désormais de premier ministre ; et il se tint parole, car son premier acte d'autorité personnelle fut dirigé

(1) Mazarin n'était mort que depuis trois ans, en 1661.

Digitized by Google

contre le surintendant général Fouquet, qui, par son faste, lui avait inspiré une sorte de jalousie, et par ses déprédations avait en tous cas mérité cette disgrâce. Il le remplaça par Colbert, hier encore simple commis, et d'humble extraction, comme beaucoup d'autres hommes de talent qu'il sut distinguer et qui appartenaient aussi à cette classe que le duc de Saint Simon nommait la vile bourgeoisie. Il n'a pas fallu moins de deux siècles pour qu'un bourgeois pût s'emparer du mot et le retourner contre la vile populace.

Voltaire, dans le siècle de Louis XIV, [1] raconte toutes les intrigues qui, pendant l'agonie même de Mazarin, s'agitèrent autour du jeune Roi. « Chaque ministre, dit-il, espérait la première place, » aucun d'eux ne pensait qu'un Roi, élevé dans l'éloignement des » affaires, osât prendre sur lui le fardeau du gouvernement. » Mais l'on fut vite détrompé ; car lorsque ceux qui jusqu'alors avaient travaillé avec le premier ministre, lui demandèrent : A qui nous adresserons-nous maintenant, il leur fit cette réponse, simple et fière : A moi. En effet il se forma et s'accoutuma à un travail suivi, se faisant rendre compte de tout par ses ministres, chaque jour, à des heures réglées. Il voulut écrire lui-même les premières dépêches à ses ambassadeurs ; depuis, les lettres les plus importantes furent souvent minutées par lui ; et il n'y en eut aucune écrite en son nom qu'il ne se fit lire.

Il faut donc éliminer de l'histoire la légende, et ne pas voir toujours Louis XIV dansant le menuet avec les duchesses dans son palais de Versailles, ou se plaignant sans cesse, sur les bords du Rhin, ou ailleurs

. . . . De sa grandeur qui le retient au rivage.

Salomon daignait parfois sortir de sa magnificence, et Louis s'échapper de l'auréole que lui faisait le soleil de son orgueilleuse devise.

Il nous est maintenant permis de dire que l'ingérence personnelle du Roi dans les affaires de colonisation, loin de choquer les vraisemblances s'accorde parfaitement avec le caractère que nous lui connaissons.

(1) Chap. VII et XXIX.

Digitized by Google

Ajoutons encore que, pour l'y pousser et indépendamment des raisons économiques, politiques et religieuses déjà développées, il y avait un autre mobile non moins puissant peut-être, c'était l'exemple des colonies déjà fondées pendant le dernier règne; exemple qui devait tout à la fois exciter son émulation et l'instruire sur les procédés employés. La charte octroyée à la Compagnie du Canada pouvait en quelque sorte lui servir de modèle. Mais alors c'est Richelieu qui agissait pour l'indolent Louis XIII, et c'est lui-même, le Roi, que nous allons voir entrer en scène.

*
* *

Il apparait dès le début, dans le prospectus, nécessaire alors comme aujourd'hui pour séduire et entraîner des actionnaires; car c'est au public qu'on s'adresse pour obtenir le capital de 6 millions jugé nécessaire pour fonder l'entreprise.

Pour traduire la pensée royale, il fallait un écrivain de marque, et ce ne pouvait être moins qu'un académicien; ce fut Charpentier qui tint la plume et fit paraître, le 1er avril 1664, une brochure sans nom d'auteur, sous ce titre significatif : *Discours d'un fidèle sujet du Roy touchant l'Establissement d'une Compagnie française pour le Commerce des Indes orientales.*

Ce discours, *adressé à tous les Français*, était une merveilleuse réclame, où le fidèle sujet déployait toutes les grâces du lyrisme académique et toutes les habiletés d'un homme d'affaires consommé; suscitant, d'un côté, toutes les convoitises en rappelant que les actionnaires hollandais retiraient de leurs fonds 40 ou 50 pour cent de dividendes, et d'autre part, faisant appel aux sentiments les plus nobles, à l'amour de la patrie et du roi : « Généreux Français, » s'écrie-t-il dans une péroraison enthousiaste, unissez-vous pour » nous ouvrir une route glorieuse qui ne vous a été fermée que » par les malheurs passés de l'Estat, une route qui vous conduise » à des biens innombrables et qui se multiplieront encore entre » les mains de vos enfants... » Puis, après la bourse, c'est le cœur qu'il va frapper : « Navigez hardiment sous le pavillon de l'auguste » et invincible Louis, et soyez assurés que vous n'avez rien à » redouter des autres nations, à qui la majesté de son nom impose

Digitized by Google

» le respect et la crainte. Vous avez tout à espérer de sa protection,
» de sa bonté, de sa munificence. »

Ces promesses de la munificence royale étaient certainement autorisées, et le fidèle sujet le laisse suffisamment entendre lorsqu'il dit à propos du capital appelé : « Sa Majesté pourra être humblement » suppliée d'y entrer pour un dixième et je ne doute point qu'elle » le fasse très volontiers. » Il est plus affirmatif pour le concours de « divers seigneurs du royaume, » il déclare qu'il en est « *assuré* » pour près de trois millions, et c'est pour le reste seulement qu'il exhorte les marchands et bourgeois des villes.

Au surplus, dans une seconde brochure parue l'année suivante et signée, celle-ci, de Charpentier, le voile est levé d'une façon sans doute encore discrète, mais assez transparente. L'auteur, parlant de son premier écrit, déclare nettement que « le Roy voulut bien » que par ce moyen tous les Français fussent informés de ses » royales intentions. »

Habemus confitentem! mais à se montrer ainsi à découvert, ce gros et grand actionnaire ne va-t-il pas effaroucher les autres, les empêcher de venir, où, comme on dit en langage moderne, compromettre l'émission des actions? Il y a là un danger, et il faut rassurer ces marchands, ces bourgeois soupçonneux, ces hommes enrichis du Tiers-Etat, qui prétendent tout au moins garder la liberté d'administrer leur fortune : « Afin, dit Charpentier, d'oster » tout soubçon aux négotians d'estre opprimez par les autres inté- » ressez, les directeurs seront pris du corps des marchands seul, » et tout le fonds sera versé entre les mains d'un homme nommé » de leur part. »

Quel effacement! quelle humilité! La Majesté Royale s'incline devant cette autre Majesté, l'argent; dans la Compagnie où le roi, les princes, les seigneurs, tous les grands dignitaires et fonctionnaires sont représentés, ce sont les simples marchands qui auront la suprématie.

Mais, on le verra bientôt, ce n'était là qu'une parole de prospectus; on se plaçait sous le patronage du haut commerce parisien pour inspirer confiance et délier les bourses : pendant toute la période de préparation, cette apparence sera soigneusement observée.

Digitized by Google

*
* *

L'action va commencer. Les principaux négociants de Paris sont visités par des personnes de *grande qualité*, c'est encore Charpentier qui nous le révèle; et chez l'un d'eux se réunit un premier groupe pour s'occuper de la constitution de la Compagnie.

C'était une assemblée « publique » convoquée avec l'autorisation du prévôt des marchands.

Uue seconde a lieu, puis une troisième dans laquelle sont votés les statuts en 40 articles. Le capital est porté à 15 millions, et une délégation de neuf marchands est nommée pour se rendre à Fontainebleau, où est le roi, et lui demander d'approuver les statuts par une déclaration officielle. Ils partent le surlendemain, accompagnés de Berryer, sécrétaire du roi; ils sont logés au château, choyés, fêtés. Dans une audience d'apparat, le roi promet d'examiner les statuts, et Colbert, chargé de leur transmettre ses observations, leur montre « le cahier des articles respondu de la propre main » de Sa Majesté, article par article. »

Lorsque, dans la nouvelle assemblée qui se tint à Paris, à leur retour, les délégués mirent sous les yeux de l'assistance le cahier des statuts « avec les apostilles en marge escrites de la propre main » de Sa Majesté, » ce fut un cri d'enthousiasme, chacun s'empressa d'adhérer et de signer. Puis il fut nommé, sans désemparer, douze syndics appartenant tous au commerce de Paris, et dont les noms, honorablement connus, vont aider au placement des actions.

C'était là l'opération délicate, et elle va être puissamment secondée par le patronage officiel, sollicité par les syndics. Cent dix-neuf lettres de cachet, portant la signature royale, sont adressées aux maires et échevins des principales villes du royaume, pour leur demander de réunir les habitants en assemblées générales et recueillir des souscriptions. Le roi continue à s'effacer devant les syndics, qui seront directement informés des résultats obtenus, ainsi toutefois que « le sieur Colbert, conseiller en notre Conseil » royal et intendant de nos finances. »

Celui-ci et Letellier écrivent de même aux corps de justice, aux intendants et gens de finance, pour les « conjurer fortement de

Digitized by Google

» s'intéresser dans la Compagnie suivant leurs facultés, » en suivant l'exemple donné par « le Roy, les Reines, Monseigneur le Dauphin, » les princes du sang et toutes les personnes de qualité. »

A toutes ces lettres était joint un exemplaire du discours du fidèle sujet du roi.

La pression semblait devoir être irrésistible, et cependant le succès fut incomplet; le capital ne fut souscrit qu'en partie; à Paris on fut même plus froid qu'en province.

Cependant la Société fut constituée et approuvée par édit enregistré au Parlement le 1er septembre 1664.

*
* *

Il s'agissait de nommer les directeurs, nous dirions aujourd'hui les administrateurs, en remplacement des syndics, qui n'avaient eu qu'une mission provisoire et spéciale pour la constitution de la Société.

Cette nomination aurait dû avoir lieu dans les trois mois de l'enregistrement de l'édit d'approbation, et l'on était au mois de mars 1665. Mais elle avait été intentionnellement retardée pour permettre d'accomplir ce qu'on est en droit d'appeler une audacieuse violation des statuts, et cela à l'instigation du roi lui-même

Celui-ci avait des vues sur Madagascar, et il voulait s'emparer de la grande île malgache pour la coloniser; c'était pour lui la base d'un empire colonial qu'il avait caressé l'idée de fonder dans cette partie du monde, et auquel il donnait par avance le nom de *France orientale*. Il avait posé très adroitement les premiers jalons de ce projet, d'abord dans la brochure de Charpentier qui en avait vanté tous les avantages, puis dans les statuts mêmes de la Compagnie, à laquelle l'île, où nous avions déjà quelques établissements, était concédée à perpétuité. Mais les statuts ne visaient, comme objet direct et restreint, que le commerce des Indes; et l'île de Madagascar, qui était sur la route, ne semblait devoir être envisagée que comme point de relâche et de ravitaillement.

Or les syndics se laissèrent si bien circonvenir qu'ils consentirent, sans plus attendre, à l'envoi d'une première expédition pour prendre

Digitized by Google

possession de l'île; simple mesure conservatoire, leur disait-on, et dont les actionnaires n'oseraient refuser la ratification.

Parmi ceux-ci cependant un assez vif mécontentement s'était manifesté ; on transformait en une œuvre d'Etat une entreprise de spéculation privée; il y avait encore des juges au Parlement, et la responsabilité des syndics se trouvait si gravement engagée que ceux-ci demandèrent une déclaration royale pour les couvrir, et elle leur fut accordée.

Mais n'y avait-il pas tout à craindre de leurs successeurs, de ces directeurs dont les statuts remettaient la nomination aux actionnaires eux-mêmes? Leur choix avait donc aux yeux du roi une importance capitale, et il aurait à subir la décision de l'assemblée générale, ici plus souveraine que lui-même. Aussi nous l'allons voir encore une fois intervenir de sa personne; et comme il n'a plus maintenant à dissimuler, ce sera pour se rendre maître de l'assemblée et lui imposer sa volonté. Lui qui a naguère soumis le Parlement il ne saurait s'assujettir à la domination de quelques marchands à vue étroite, auxquels il a fait l'honneur de les associer à ses desseins, mais qui sont incapables de comprendre les grands intérêts de l'Etat.

C'est donc au Louvre même, « dans l'appartement du Roy, en présence de Sa Majesté » que se réuniront les actionnaires. Ils reçoivent à l'avance une liste de 104 personnes, sur laquelle ils auront à élire les douze directeurs. Puis, dans l'assemblée, le roi fait dire, par le chancelier Le Tellier, que trois seront désignés par lui-même, toute liberté leur étant laissée pour le choix des neuf autres.

Mais la liberté est sujette à l'erreur, et quelques précautions sont prises contre le secret du vote : ainsi, chaque actionnaire devait apposer son cachet sur son bulletin ; et lorsque les bulletins eurent été déposés dans les urnes, c'est Charpentier qui l'avoue sans aucun détour, « le Roy leva la séance et rentra dans son cabinet en » ordonnant d'apporter les urnes afin de faire faire le scrutin en » sa présence. » Le procès-verbal, en faisant connaitre le résultat du vote, donne les noms des neuf élus, qui sont « neuf marchands » des meilleurs et plus accrédités de cette ville de Paris. » Il eût été bien ingrat de ne pas les qualifier ainsi. Le procès-verbal est signé de la propre main du roi.

Digitized by Google

*
* *

Avec la connivence assurée de ces excellents administrateurs, le commerce des Indes fut de plus en plus oublié. Une seconde et grande expédition fut envoyée à Madagascar; mais elle échoua complètement, et lorsqu'on fit aux actionnaires de nouveaux appels de fonds, ils refusèrent presque tous de verser, en déclarant vouloir profiter d'une clause statutaire qui les en dispensait en abandonnant les premiers fonds. C'était un désarroi général, et pour essayer de ramener ou de retenir toute cette masse d'adhérents qui se désagrégeait, on résolut de réunir une nouvelle assemblée générale où le roi viendrait encore en personne pour essayer la puissance de son prestige.

Elle se tint aux Tuileries le 15 décembre 1668. Colbert fit l'aveu qui dut bien coûter à son maitre, qu'on avait commis une faute considérable en envoyant des flottes à l'ile Dauphine, et il dut être cruel surtout pour ces pauvres directeurs qui, d'après le langage du ministre, semblaient s'accuser eux-mêmes de la faute commise. Est-ce à dire qu'on allait abandonner le projet de colonisation? Nullement, et il n'était pas même permis de douter du succès final, » puisque Sa Majesté avait formé ce projet, et qu'elle ne se plaisait » qu'aux grandes choses et à rendre possibles celles qui avaient » paru impossibles jusqu'à présent. »

Louis XIV prit la parole à son tour, et le procès-verbal de la séance, signé de lui et de Le Tellier, contient la substance authentique du discours qu'il prononça. Ce discours témoigne de la foi profonde, inaltérable que le roi avait conçue et conservée « dans » le succès d'une entreprise sy grande et sy glorieuse à son Estat » et à son règne. » Il rappelle qu'il a fait payer de ses deniers plus de quatre millions, et consenti à laisser prélever sur cette mise toute la perte qui surviendrait dans les dix premières années; il assure que ses finances sont en assez bon état pour faire face à de nouveaux besoins.

Cependant il compte aussi sur le concours des actionnaires, et il ne peut contenir son irritation contre ceux qui se sont désintéressés de l'affaire; il s'emporte jusqu'à dire « qu'il avait vu le rôle

Digitized by Google

» de ceux qui avaient abandonné et qui n'avaient pas voulu hazarder
» quelque petite somme en une affaire qu'ils sçavaient lui estre
» fort agréable ; et qu'encore qu'il eust bien voulu ne s'en pas
» souvenir, sa mémoire se trouvait trop bonne pour les oublier. »

Vaines menaces! aussi vaines que les promesses; l'orgueil de ce roi qui se plaisait à faire l'impossible dut s'abaisser devant l'implacable fatalité des événements. Dès l'année suivante, à la suite de nouveaux désastres survenus et connus du public, il dut se résigner à reprendre à la Compagnie, au prix d'un million, cette île de Madagascar qui depuis a subi tant de fortunes diverses, et que la France revendique, aujourd'hui encore, comme un héritage de Louis XIV.

*
* *

Je ne voulais tracer qu'une simple esquisse, pour mettre un trait de lumière sur le côté, quelque peu obscurci par la légende, d'une grande figure historique. Mais, si je ne sais me borner, la toile, toujours tendue, finira par faire éclater le cadre. Aussi je m'arrête, pour me résumer en quelques mots, et en demandant grâce pour ces derniers coups de pinceau.

Il est désormais hors de doute que Louis XIV a participé personnellement à la fondation de la Compagnie des Indes; que, dans cette entreprise, à laquelle il tenait à laisser un caractère privé, pour s'assurer le concours financier dont il avait besoin, il a déployé beaucoup d'habileté, et même, disons-le, de savoir-faire ; il a montré ce que nos hommes d'affaires appellent de l'esprit pratique.

Le titre donné par nous à cette étude est donc justifié.

A l'origine, il n'a été, et n'a voulu paraître que simple actionnaire, mais cet actionnaire se nommait Louis de Bourbon, et il était le roi, celui devant qui tout pliait et tous se prosternaient. Est-il surprenant que quelquefois, pour vaincre certaines difficultés venant des hommes ou des choses, il ait fait sentir le poids de son autorité? qu'il ne se soit pas tenu enfermé dans le cercle étroit de ses attributions? qu'en un mot, au point de vue strictement juridique, son intervention n'ait pas été suffisamment ni complètement correcte?

Il y aurait peut-être en effet un réquisitoire ingénieux à dresser

Digitized by Google

contre des abus d'influence ou de pouvoir; un austère magistrat du ministère public pourrait y trouver l'occasion de tonner, avec ou sans éloquence, contre la violation de la loi du contrat, contre cette déviation audacieuse et préméditée de l'objet social, qui de simple opération commerciale a été transformé en une entreprise de colonisation; et il concluerait, la main sur la conscience, à toutes sortes de responsabilités et de pénalités. Ce serait un grand procès de plus à ajouter au catalogue des causes célèbres.

Mais c'est au tribunal de l'Histoire, et non au palais de justice, que cette cause doit être jugée; et en faveur de l'accusé il y a cette circonstance, qui partout serait atténuante et doit ici l'absoudre, qu'il s'est inspiré du plus désintéressé et du plus noble des mobiles, la grandeur et la prospérité de l'Etat. S'il a poursuivi avec tant de passion son œuvre de colonisation, c'est qu'il avait acquis la forte conviction que dans la lutte économique déjà commencée entre les pays maritimes de l'Europe, la victoire serait à ceux qui posséderaient le plus de colonies florissantes. De la part du jeune monarque n'était-ce pas faire preuve de haute intelligence autant que de patriotisme?

Cependant à cette époque aussi il y avait des malédictions contre la politique coloniale, mais malédictions silencieuses et provoquées surtout par le froissement d'intérêts privés, par la déception d'actionnaires mécontents de l'échec d'une spéculation. De nos jours les choses ne se passent plus de même; et au lieu du silence imposé, il y a les mille voix d'une presse libre, qui discute, critique, flétrit les intentions ou les actes, et traîne aux gémonies ceux qui ont doté leur pays d'une colonie nouvelle.

Mais qu'importe à l'homme qui a rempli un devoir! Qu'importe à l'impartiale Histoire, juge souveraine et définitive des actions humaines? S'il a fallu deux siècles pour rendre justice au monarque colonisateur, nos contemporains peuvent bien se résigner aux amertumes de l'heure présente, et attendre avec quelque patience le verdict de l'avenir.

VAVASSEUR.

Digitized by Google

ADAM LUX & CHARLOTTE CORDAY

Le mercredi 17 juillet 1793, vers sept heures du soir, par un temps d'orage, une charrette entourée de gendarmes et d'une populace furieuse, entrait dans la rue Saint-Honoré. Cette charrette contenait Samson le bourreau, et Charlotte Corday. La jeune fille portait la chemise rouge, vêtement sinistre que le Code pénal de 1791 avait imposé aux meurtriers [1]. Elle s'en allait radieuse au supplice, telle que la dépeint André Chénier dans son Ode immortelle :

Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée,
Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée.
Ton front resta paisible et ton regard serein.
Calme sur l'échafaud, tu méprisas la rage
D'un peuple abject, servile et fécond en outrage,
Et qui se croit encore et libre et souverain!...

Tout à coup, un peu avant d'arriver à la place de la Révolution, Charlotte Corday aperçut un jeune homme qui la contemplait avec émotion et qui essayait de se rapprocher de la charrette. Elle comprit qu'elle avait trouvé un ami au milieu de ces bêtes féroces. Elle le remercia par un regard de sympathie. Quelques tours de roue l'éloignèrent bientôt de l'inconnu qui sembla se perdre dans la foule. Il la suivit pourtant. Il assista à son supplice et il ne s'arracha du lieu de l'exécution qu'en murmurant ces mots devant les spectateurs étonnés :

Plus grande que Brutus!...

(1) Loi des 25 septembre et 26 octobre 1791, titre I (art. 4).

Digitized by Google

I

Quel est cet homme? D'où vient-il? Que va-t-il faire?...

Cet homme est né à Obernburg près de Mayence, le 27 décembre 1765. Il s'appelle Adam Lux. Je le désigne simplement, sans dire comme Esquiros : « On le nommait de deux beaux noms : Adam Lux, le premier homme et la lumière!... » [1]

Si l'on en croit Esquiros et Lamartine, il avait les yeux bleus et les cheveux blonds — ce qui est vraisemblable, vu son origine germanique. Mais n'ayant eu en ma possession qu'une gravure noire, la seule que je connaisse sur Adam Lux, je ne puis confirmer ces détails. Le personnage dont je parle, ressemblait assez au Werther de Gœthe. Les yeux clairs et doux, le nez droit, la figure ronde encadrée de longs cheveux... La physionomie avait dans l'ensemble quelque chose de curieux, de rêveur et de mélancolique [2].

Adam Lux était docteur en philosophie et en médecine. Jadis il se délassait de ses travaux spéculatifs par les simples travaux de la campagne. Marié à une Allemande nommée Sabine Reuter, il avait acheté un petit bien à Klostheim, à un quart d'heure de Mayence, où il vivait modestement, occupé de ses études, de sa femme et de ses deux filles. Les philosophes français lui étaient aussi familiers que les philosophes allemands.

Depuis quinze ans les idées de réforme qui agitaient la France couraient l'Europe. On retrouvait, en Allemagne surtout, les mêmes inquiétudes, les mêmes espérances, la même sensibilité et le même enthousiasme. Des écrivains comme Nicolaï, Jacobi, Forster, Stramberg, des littérateurs comme Jean Paul et des poètes comme Lessing, Gœthe, Schiller s'associaient aux sentiments humanitaires si éloquemment exprimés par J.-J. Rousseau [3]. C'était précisément le philosophe

(1) *Charlotte Corday*, tome II, chez A. Le Gallois, 1841, in-18.

(2) Voir ce qu'en dit M. de Lescure dans son intéressant ouvrage, l'*Amour sous la Terreur*, Dentu, 1882.

(3) Voir Albert Sorel, l'*Europe et la Révolution française*, tome Ier, p. 104 et tout récemment une lecture faite à l'Académie des sciences morales et politiques d'un mémoire de M. Carnot sur *les Allemands et la Révolution*.

Digitized by Google

qu'Adam Lux aimait avec passion, partageant ainsi les sympathies de ses compatriotes. L'amour des idées républicaines devait amener Adam Lux à Paris. On va voir comment.

Le 20 octobre 1792, l'armée française, commandée par Custine, faisait capituler la place de Mayence. Le 26 octobre, une société favorable aux réformes de la Révolution s'installait dans la grande salle du château de l'Electeur, sous la présidence du négociant Chantly. Le 27, Custine s'y rendait lui-même et y prononçait un discours patriotique. Sous son inspiration, le docteur Bœhmer y donnait lecture d'une proclamation en langue allemande, adressée à l'humanité opprimée dans la personne des bourgeois et des paysans de l'Allemagne. Adam Lux, que ces nouveautés politiques avaient entièrement séduit, ne manquait aucune des séances de la société. Le 3 novembre, on lisait à la Convention une lettre des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Strasbourg, annonçant le désir des Mayençais d'être réunis à la France. Le représentant Bulh s'écriait alors : « Les Mayençais sont le peuple de l'Allemagne le plus digne de la liberté ! » Et la proposition de réunion était renvoyée au Comité de législation.

Le 12 novembre, la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité créée à Mayence, faisait faire deux registres, l'un relié en maroquin rouge, l'autre en maroquin noir; puis elle invitait les habitants de la ville, âgés de vingt-et-un ans au moins, à se trouver le 8 décembre dans la grande salle du palais électoral. Ceux qui voulaient accepter la nouvelle Constitution étaient priés d'inscrire leurs noms sur le registre rouge; ceux qui voulaient conserver l'ancien ordre de choses devaient s'inscrire sur le registre noir. Les votes émis furent favorables à la réunion de Mayence à la France. Trois mois se passèrent occupés à discuter les nouvelles réformes. Le 17 mars, la Convention mayençaise, établie en vertu du décret du 17 décembre 1792 de la Convention nationale, ouvrait ses séances. Adam Lux figurait parmi les députés. Le 18, elle déclarait son indépendance et proclamait la déchéance de tous les chanoines, prêtres et seigneurs, ainsi que la suppression de leurs droits et privilèges. Le 21 mars, elle donnait au vœu des Mayençais pour leur réunion à la France la forme solennelle d'un décret. Adam Lux avait parlé en faveur de cette réunion, établissant « qu'il était nécessaire avant tout de réunir tous les peuples contre

Digitized by Google

le despotisme. » La Convention mayençaise choisit alors trois députés extraordinaires pour porter le vœu et le décret à la Convention nationale. Ces députés étaient Georges Forster, le professeur d'histoire naturelle, Adam Lux et le négociant Potocki. Ils furent adressés au représentant Haussmann qui les fit admettre aux honneurs de la séance, le 30 mars 1793. La Convention décréta à l'unanimité que la ville de Mayence faisait partie intégrante de la République française et le président, Jean Debry, — le même qui plus tard devait échapper au guet-apens de Rastadt — donna, aux applaudissements de ses collègues et des spectateurs des tribunes, « le baiser fraternel à Georges Forster et à Adam Lux. » Quelques jours après, les troupes de Custine subissaient un échec à Bingen. La défense de Mayence était confiée au général Varé qui, malgré ses énergiques efforts, fut réduit à capituler le 22 juillet. Cette capitulation devait faire tomber la tête du brave Custine, injustement accusé de n'avoir pas su résister à l'ennemi.

Ainsi les événements retinrent Adam Lux à Paris. Il en profita pour étudier de près la marche de la Révolution. Il alla au club des Jacobins, mais ce qu'il y entendit le dégoûta d'y retourner. Républicain modéré, il s'était lié avec les Girondins et spécialement avec Guadet. Il partageait les idées du parti, suivait assidûment les séances de la Convention, et entre temps se délassait de la politique par la lecture d'Horace.

Le docteur Wedekind, un de ses amis, nous atteste dans le naïf langage du temps, qu'il était « bon mari, bon père, conseil et ami de ses voisins, citoyen vertueux, doué d'une âme pure et d'un cœur sensible. » [1] On reconnaîtra bientôt qu'Adam Lux avait surtout une âme énergique et fière. Il avait cru à la beauté et à la réalité des principes nouveaux qu'un grand capitaine appellera plus tard « les vérités de la Révolution. » Les déplorables événements des 31 mai et 2 juin lui causèrent la douleur la plus vive. Le spectacle inattendu de la proscription des Girondins, ses amis, le bouleversa à un tel point qu'il songea au suicide. Mais il ne voulait pas un suicide ordinaire. On en jugera par cette lettre qu'il adressait le 6 juin 1793 à ses amis

(1) Voyez *Deux Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution* par Adam Lux, Strasbourg, an III.

Digitized by Google

Guadet et Pétion. Je l'ai copiée sur la minute, lui laissant la saveur originale de ses germanismes.

« Je vous communique ma résolution que je pris depuis le 1er juin. La violente indignation que je conçois contre le triomphe du crime et l'espérance que ma mort, dans une pareille crise, pourrait faire quelque sensation dans l'esprit des citoyens et éviter la dissolution entière de la Convention, m'ont déterminé de faire un sacrifice de mon sang et de finir ma vie innocente par une mort plus utile à la liberté que ma vie ne le pourrait jamais être. Voici donc le premier motif et celui qui le détermine. L'autre est pour honorer la mémoire de mon maître J.-J. Rousseau par un acte de patriotisme au dessus de la calomnie et de tout soupçon. Il est vrai que je laisse ma femme et mes deux filles sans appui et (mon bien détruit par la guerre) même sans pain. Mais la liberté mourante je ne survivrais jamais, et si elle triomphe, j'espère que la Convention, appréciant les motifs de ma mort, n'oubliera jamais ma femme et mes enfants.

» Je laisse un Mémoire sur notre situation à la Convention que je ne communique point à vous, pour ôter à la calomnie la possibilité de dire que vous y aviez concouru. Nos réflexions dérivent également de moi seul comme une résolution de mourir, qui ne peut se prendre ni s'exécuter que par un esprit qui en cela se suffit à soi-même. Je suis de la chose publique, pas d'aucun parti et je cesserai demain de vous estimer si vous pouviez être d'un autre parti que de la chose publique pour qui vous et vos semblables souffrirent actuellement.

» Je salue tendrement le vertueux Roland, le courageux Vergniaud, le républicain Brissot et Gensonné. Je le regrette bien de n'avoir pu faire leur connaissance. Cependant, j'espère gagner leur estime et celle des âmes républicaines. D'ailleurs j'avoue que, dans tout cas, il me suffit d'avoir le suffrage de ma propre conscience que j'emporte avec moi et dont je jouirai dans l'autre vie.

» Je salue vos épouses et j'embrasse vos enfants.

Adam Lux.

P.-S. — A tout prix je veux, habillé comme je suis en ce moment,

Digitized by Google

être enterré à Ermenonville et je prie M. Girardin [1] d'agréer à ma poussière un tombeau sur la colline vis à vis du tombeau de J.-J. Rousseau au dessous du temple de la Philosophie sous un chêne, au pied de laquelle il y a une pierre médiocre. L'inscription soit simplement :

« Ci-gît Adam Lux, un disciple de Jean-Jacques Rousseau. » [2]

Disciple de Jean-Jacques Rousseau, il l'était incontestablement, car en se suicidant il aurait imité son maître qui s'est tué d'un coup de pistolet, suicide dont on ne peut plus douter aujourd'hui, après la déclaration formelle du docteur Dubois et les recherches si catégoriques de M. Alfred Bougeault. Il est vrai que cette fin peut étonner de la part d'un homme qui a écrit :

« Le suicide est une mort furtive et honteuse. C'est un vol fait au genre humain. » Mais réflexion faite, faut-il exiger de tous les philosophes de mettre d'accord leurs actes avec leurs opinions ?... Certains trouveraient cette exigence indiscrète.

Le jour même de son suicide, Adam Lux devait prononcer à la barre de la Convention un discours dont j'ai également retrouvé la minute et où il manifestait sa haine pour l'injustice et la tyrannie. Il déplorait les divisions qui déchiraient l'Assemblée; il attaquait les intrigants qui traitaient le talent de conspiration et la vertu de forfait. Il s'écriait : « Moi, je jurai d'être libre ou de mourir. Par conséquent, il est bien temps de m'en aller. Depuis le 2 juin j'ai la vie en horreur. Moi disciple de J.-J. Rousseau, j'aurais la lâcheté d'être spectateur paisible de ces hommes, de voir la liberté, la vertu opprimées et le crime triomphant ? Non. »

Adam Lux regrettait maintenant d'avoir écouté le vœu de ses concitoyens. S'il avait prévu, disait-il, la lutte et l'esprit de parti qui distinguent la Plaine et la Montagne, il se serait abstenu d'engager les hommes de son pays à se réunir avec la France. « En arrivant, j'avais résolu de fréquenter toutes les séances des Jacobins, mais la seconde suffit pour m'en dégoûter. » Il maudissait l'insurrec-

(1) Il s'agit du marquis de Girardin, ami de J. J. Rousseau et possesseur d'Ermenonville.
(2) Archives Nationales, W 293. Lettre en partie inédite.

Digitized by Google

tion du 31 mai, car l'homme juste ne pouvait composer avec les méchants. « La paix est bonne de soi, disait La Fontaine, mais que sert-elle avec déshonneur et sans foi ? » Il demandait, comme il le fera plus tard dans son *Avis aux Français*, que l'on décrétât une constitution républicaine, qu'on supprimât le Conseil municipal de Paris, qu'on rapportât le décret d'arrestation des 32 et qu'on anéantit la secte des Jacobins. Il terminait par ces lignes touchantes :

« Si l'oubli de moi, de ma femme et de mes enfants, si le sacrifice de ma vie pouvaient ouvrir les yeux aux mandataires de ce peuple innombrable, digne de la liberté et du bonheur, que je voudrais me féliciter d'avoir versé mon sang !... » Il parlait là, comme parlera un mois après Charlotte Corday elle-même :

« Je veux que mon dernier soupir soit utile à mes concitoyens, que ma tête portée dans Paris soit un signe de ralliement pour tous les amis des lois. »

Guadet dissuade Adam Lux de mettre fin à ses jours par le suicide. Adam Lux consent seulement à retarder sa propre immolation. Il en donne les motifs par cette seconde lettre adressée au Girondin, son ami.

« Paris, ce 19 juin 1793.

« Citoyen Guadet,

« Quand je vous ai communiqué, il y a huit jours, mon dessein de mourir, vous tâchiez de me faire changer d'une résolution en alléguant vos raisons. Je les ai pesées depuis mûrement et je ne les trouve point suffisantes pour étouffer cette voix intérieure qui, née de l'amour de la patrie, me provoqua. Non. Moi je suis convaincu que ma mort sera plus utile que ma vie ne le sera point. Dans une pareille crise il faut des exemples.

Si les choses restent comme elles sont présentement, je ne survivrai point à la mort de la liberté française. Si elles changent, je serai compté, j'espère, parmi ceux qui contribuaient à ce changement. Toutefois quoique arrivera, j'aurai fait un acte d'un républicain qui hait plus l'injustice qu'il n'aime point la vie. Je donnerai l'exemple de ce qu'il faut faire pour braver le triomphe du crime favorisé par l'accident.

Nam si parva licet componere magnis,

Digitized by Google

ma mort fera aimer le vers du poète :

Victrix placuit Diis, sed victa Catoni.

J'ai envie de mériter l'estime des vrais républicains. S'ils me regrettent, tant mieux pour moi. J'aime plus d'être mort et regretté d'eux que de vivre et voir calomniés ces précieux défenseurs de la liberté française dont l'oppression me perce le cœur. Cette douleur d'une âme juste n'est-elle pas cent fois plus insupportable qu'une mort honorable? Ma propre expérience me l'apprit, car depuis le 30 mai jusqu'au 2 juin, j'ai souffert horriblement et aussitôt que je résolus de mourir, le calme de mon âme est revenu et depuis ce jour, je suis vraiment tranquille et heureux.

Si comme j'espère, l'orage passe, n'oubliez pas, braves républicains, que ma femme avec mes enfants manquent de pain. Sans doute l'homme marié doit ses soins, sa vie à sa famille, mais la patrie en danger a la priorité.... » [1]

Adam Lux espère que sa mort servira à la ruine des violents et lui suscitera des vengeurs qui chasseront les proscripteurs des Girondins. Il veut mourir enfin, parce qu'il est las de la faiblesse des uns, de l'audace et de la barbarie des autres. Comme toutes les âmes, chez qui la passion dérange quelque peu l'équilibre, il ne voit plus d'autre consolation que la mort.

II

Du 19 juin au 13 juillet 1793, Adam Lux ne paraît plus ni aux clubs ni à la Convention. Il est occupé à préciser et à compléter, sous le titre d'*Avis aux Français*, les réflexions politiques qu'il comptait faire lire par ses amis le lendemain de son suicide. Chose curieuse, cet *Avis aux Français*, daté du 13 juillet 1793, se rencontre en plusieurs parties avec l'*Adresse aux Français* que Chabot saisit sur la personne de Charlotte Corday, dans la nuit du 13 au 14 juillet. Adam

(1) Archives nationales, W. 293.

Digitized by Google

Lux ne pouvait pas connaître cette Adresse [1]. Mais ce n'était point un hasard inexplicable qui créait cette soudaine corrélation entre lui et Charlotte Corday. Tous deux avaient le même amour de la liberté, la même horreur de la tyrannie. Tous deux protestaient également contre les fureurs et les violences des révolutionnaires. « Je prétends, s'écriait Adam Lux, que les meneurs des Jacobins sont des hommes criminels et coupables, ayant toujours à la bouche les mots de république et de vertu, auxquelles leurs maximes et leur conduite sont toujours opposées. Ces fripons usurpent très souvent le nom des grands hommes en faisant l'éloge de Rousseau, de Brutus et d'autres ennemis de l'oppression, qui tous déjà seraient guillotinés, s'ils avaient le malheur de vivre sous le sceptre des vainqueurs du 31 mai... Chez eux toute supériorité, hors celle du vice, est traitée de conspiration. Des hommes dépourvus de tout talent, hormis de celui des poumons, s'élancent à leur tribune et déclament contre des généraux, des officiers et des magistrats qui, vieillis honorablement au service de la patrie, offrent à chaque instant leurs soins et leur sang à la République ; et je m'étonne qu'ils n'aient pu réussir à faire plus de traîtres que nous n'en avons ! » [2]

Et dénonçant les Jacobins comme des scélérats qu'il faut punir, il leur jette ce défi à la face :

« Messeigneurs les usurpateurs, il ne m'échappe point que vous êtes tout-puissants, et que mon sort est entre vos mains auxquelles je ne veux pas me soustraire pour vous montrer que d'aussi vils maîtres que vous ne peuvent intimider les vrais républicains. J'ajoute que je ne cesserai jamais de vous mépriser comme des criminels, de vous haïr comme des ennemis du bien public et de concourir de toutes mes forces pour vous détrôner. Après une telle déclaration, il sera de votre convenance de me faire l'honneur de vos cachots ou de votre guillotine, mais je saurai les braver. Je serai plus heureux en souffrant pour la liberté que je ne le suis en restant paisible spectateur de votre despotisme ! »

(1) Voir le fac-simile de l'Adresse dans la *Charlotte Corday* publiée par G. Moreau-Chaslon. — Miard, 1864.

(2) Voir les mêmes réflexions dans l'article d'André Chénier, *Des manœuvres des Jacobins* — 10 juin 1792.

Digitized by Google

Et le même jour, de son côté, Charlotte Corday disait à ses compatriotes :

« Les factions éclatent de toutes parts. La Montagne triomphe par le crime et l'oppression. Quelques monstres, abreuvés de notre sang, conduisent ces détestables complots. Nous travaillons à notre perte avec plus de zèle et d'énergie que l'on n'en mit jamais à conquérir la liberté. O Français, encore un peu de temps et il ne restera de vous que le souvenir de votre existence. Français, vous connaissez vos ennemis, levez-vous, marchez ! Que la Montagne anéantie ne laisse plus que des frères, des amis !... O ma patrie, tes infortunes déchirent mon cœur. Je ne puis que t'offrir ma vie et je rends grâces au Ciel de la liberté que j'ai d'en disposer.... Si je ne réussis pas dans mon entreprise, Français, je vous ai montré le chemin. Vous connaissez vos ennemis, marchez, frappez !.... »

Tous deux sont animés par le sentiment irrésistible de proclamer la vérité même au péril de leur vie. Tous deux ont dit avec le jeune poète, leur digne émule :

Mourir sans vider mon carquois,
Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange
Ces bourreaux barbouilleurs de lois,
Ces tyrans effrontés de la France asservie,
Egorgée !... O mon cher trésor,
O ma plume !... Fiel, bile, horreur, dieux de ma vie,
Par vous seuls je respire encor !...

Charlotte Corday dénonce les Montagnards, Adam Lux dénonce les Jacobins. Tous deux veulent, par leur propre immolation prévenir la guerre civile ; tous deux espèrent enfin assurer la punition du crime et le règne de la justice, dans une République fondée sur une réelle fraternité. [1]

III

Au moment où Adam Lux fait imprimer cet *Avis aux Français* qui renferme des opinions et des aperçus politiques étonnants, il apprend que Charlotte Corday vient de tuer Marat. Cette nouvelle

(1) Voyez l'*Avis au peuple français* d'André Chénier.

Digitized by Google

l'agite et le transporte. Le principal auteur de la proscription des Girondins est donc justement frappé. Deux jours après, Adam Lux lit fièvreusement les interrogatoires de Charlotte Corday et dans ses réponses cornéliennes il retrouve l'ardeur et l'exaltation de sa propre pensée. Je n'en cite pour exemple que trois ou quatre :

— « Qui vous a engagée à commettre ce crime ?

— J'ai tué un homme pour en sauver cent mille... J'étais républicaine bien avant la Révolution et je n'ai jamais manqué d'énergie.

— Qu'entendez-vous par énergie ?

— Ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté et savent se sacrifier pour leur patrie.

— Croyez-vous avoir tué tous les Marat ?

— Celui-là mort, les autres auront peur peut-être !... »

Comment voulez-vous que de telles réponses n'aient pas surexcité Adam Lux, dont elles traduisaient les sentiments ?... Il entend bientôt annoncer la condamnation à mort de Charlotte, il court au devant de la charrette, il assiste au supplice; il voit le valet Legros souffleter la tête abattue, il jure de venger l'héroïque victime. Il écrit aussitôt un éloge passionné de Charlotte Corday ; il le fait imprimer pour être répandu dans Paris avec l'*Avis aux Français*. Cet éloge semble avoir été composé par un homme tombé subitement amoureux de Charlotte Corday. Qu'on en juge par ces courts extraits :

« .... Ame sublime, fille incomparable! Je ne parlerai point de l'impression que tu feras sur le cœur des autres ; je me bornerai à énoncer les sentiments que tu as fait naître dans mon âme.

« Le mercredi 17 juillet, jour de son exécution, vers le soir, je fus surpris de ce jugement précipité, dont je n'ignorais cependant aucun détail. J'en savais à peu près assez pour conclure que cette personne devait montrer un courage extraordinaire. C'était la seule idée de ce courage qui m'occupait dans la rue Saint-Honoré en la voyant approcher sur la charrette. Mais quel fut mon étonnement, lorsque, outre une intrépidité que j'attendais, je vis cette douceur inaltérable au milieu des hurlements barbares !.... Ce regard si doux et si pénétrant !.... Ces étincelles vives et humides qui éclataient dans ces beaux yeux et dans lesquels parlait une âme aussi tendre qu'intrépide ; yeux charmants qui auraient dû émouvoir les rochers! Souvenir

Digitized by Google

unique et immortel! Regards d'un ange qui pénétrèrent mon cœur, qui le remplirent d'émotions violentes qui me furent inconnues jusqu'alors; émotions dont la douceur égale l'amertume et dont le sentiment ne s'effacera qu'avec mon dernier soupir!.... » Il décrit son supplice en termes exaltés. « Elle monta sur l'échafaud.... elle expira.... et sa grande âme s'éleva au sein des Caton et des Brutus et de peu d'autres dont elle égale ou surpasse les mérites. Elle s'éleva et laissa à tout homme humain des souvenirs, et à moi des douleurs et des regrets intarissables. Charlotte, âme céleste, n'étais-tu qu'une mortelle ?.... »

Il demande à grands cris la même mort. Il défie les Jacobins. « S'ils veulent aussi me faire l'honneur de leur guillotine, qui désormais à mes yeux n'est qu'un autel sur lequel on immole les victimes et qui, par le sang pur versé le 17 juillet, a perdu toute son ignominie; s'ils le veulent, dis-je, je les prie, ces bourreaux, de faire donner à ma tête abattue autant de soufflets qu'ils en firent donner à celle de Charlotte; je les prie de faire pareillement applaudir à ce spectacle de tigres par leur populace cannibale.

« Ah! Parisiens, est-ce vous qui restez paisibles, pendant qu'on commet dans vos murs autant d'horreurs qu'autrefois on y voyait de galanterie ?.... Tu me pardonneras, sublime Charlotte, s'il m'est impossible de montrer dans mes derniers moments le même courage et la même douceur qui te distinguaient. Je me réjouis de ta supériorité, car n'est-il pas juste que l'objet adoré soit toujours plus élevé et toujours plus au dessus de l'adorateur ?.... »

En signant cet écrit, Adam Lux savait bien qu'il signait son propre arrêt. Mais qu'importait la mort à celui qui avait vu mourir Charlotte Corday?... Guadet avait pu retarder le suicide d'Adam Lux: le supplice de Charlotte lui donna une nouvelle hâte. Les derniers regards de celle qu'il appelait un ange lui firent de nouveau désirer la mort.

Les termes qu'il emploie, l'émotion qu'il témoigne, l'enthousiasme et l'exaltation dont il est animé, tout annonce en lui un amour subit, un amour sceptique et immatériel soit, mais enfin un amour réel. L'amour d'Adam Lux pour Charlotte Corday n'est donc pas une légende. Tous les contemporains l'ont reconnu et je ne sais vraiment pas comment et pourquoi on pourrait le contester.

Digitized by Google

Trois jours après la publication de son écrit, Adam Lux est arrêté. Un cuistre improvisé commissaire de police, le nommé Lestage, va opérer une perquisition à l'*hôtel des Patriotes hollandois* où Adam Lux demeurait alors. Il y découvre quelques exemplaires de l'*Avis aux Français* et de *Charlotte Corday*, la *Déclaration des Droits de l'Homme* traduite en allemand et plusieurs lettres.

Perquisition ayant été faite, dit-il, « *je ne si est trouvé autre chause que ce qui est sus-mentionné* (sic) » [1]. Le 24 juillet, le Comité de sûreté générale, composé de Guffroy, Drouet, Legrand, Legendre et Amar interroge Adam Lux. Le député extraordinaire de Mayence leur donne des détails sur la part qu'il a prise à la réunion de son pays à la France. On lui demande pourquoi il n'est pas retourné à Mayence après le décret de réunion.

« Les communications étant interceptées, répond-il, je me suis vu dans la nécessité de rester à Paris. Haussmann m'avait indiqué les noms de quelques montagnards que j'ai eu occasion de voir quelquefois avec lui lors de son retour et je dois dire que je n'ai pu me défendre de les estimer à cause de leur caractère. J'ai même des obligations à plusieurs d'entre eux, ce qui ne m'est jamais arrivé avec les membres du côté droit et je me suis toujours bien entretenu avec Haussmann, avec lequel d'ailleurs je parlais peu de politique. Je me suis attaché à étudier moi-même la Convention nationale dans les tribunes où j'étais fort assidu jusqu'au moment du triomphe de Marat. C'est là où j'ai fixé mon opinion d'après mes propres observations. Je ne dissimule point que j'avais formé le projet de me tuer avec Pétion et Guadet que j'étais curieux de connaître à fond. Je leur ai parlé quelquefois et je voyais avec regret qu'ils ne se prêtassent pas assez à mon intention sur ce point et surtout qu'ils évitassent de me communiquer leurs plans, leurs vues et même leurs chagrins. J'étais mortifié jusqu'à un certain point de leur silence absolu sur la véritable opinion que l'on doit se faire sur la Convention. » [2]

Là dessus les membres du Comité de sûreté générale lui demandent

(1) Archives nationales, W. 293.

(2) Voir dans les Mémoires de Mme Roland le récit d'une aventure où Grangeneuve et Chabot devaient se faire tuer pour créer ainsi des difficultés nouvelles à la Cour. (Juillet 1792).

Digitized by Google

comment il a pu se faire une idée assez fausse de la situation politique pour concevoir le projet insensé de se détruire. Adam Lux leur répond aussitôt: « Le projet de se détruire n'est pas insensé, quand il est prouvé que la mort d'un seul homme peut procurer plus de bien à sa patrie que sa vie, et j'ajoute qu'il est une certaine langue de la vertu que l'on ne saurait parler avec ceux qui ne savent pas la grammaire.... » On continue à s'étonner de son projet. On lui demande pourquoi il l'a communiqué à des Représentants. « Il était à craindre, réplique-t-il, que, sans confidence préalable, on m'eût pris après l'événement pour un fou ou un désespéré et je ne suis ni l'un ni l'autre » [1]. Il disait vrai. Ces idées de suicide étaient très répandues sous la Révolution.

Beaucoup ont pensé comme Adam Lux. C'est le girondin Salles qui écrit à sa femme: « Au moment où l'on m'a saisi, j'ai dix fois présenté sur mon front un pistolet qui a trompé mon attente. » C'est Mme Roland qui mande de sa prison à son ami Champagneux: « Lorsque vous ouvrirez cet écrit, je ne serai plus. Vous y verrez les raisons qui me déterminent en trompant les gardiens à me laisser mourir de faim... » Et s'adressant à son mari: « Pardonne-moi, homme respectable, de disposer d'une vie que je t'avais consacrée; tes malheurs m'y eussent attachée, s'il m'eût été permis de te les adoucir; la faculté m'en est ravie pour toujours et tu ne perds qu'une ombre, inutile objet d'inquiétudes déchirantes. » Mais elle renonce à son projet et se laisse conduire à l'échafaud. Roland n'a pas la même énergie et se jette sur une épée. D'autres ont voulu ainsi devancer la mort [2]. Osselin s'enfonce un clou dans le cœur, Chamfort se met en lambeaux, Barbaroux se fracasse la mâchoire d'un coup de pistolet, Pétion, Buzot, Clavière et Valazé se poignardent, Condorcet s'empoisonne, Rebecqui se noie, Chambon se fait sauter la cervelle, et combien encore!.... [3]

(1) Archives nationales, W. 293.

(2) C'est André Chénier qui, lui aussi, écrivait ces vers désespérés:

« Je souris à la mort volontaire et prochaine,
Je me prie en pleurant d'oser rompre ma chaîne.
Le fer libérateur qui percerait mon sein
Déjà frappe mes yeux et frémit sous ma main. »

(3) Voir le *Suicide politique en France*, par A. des Etangs, 1860.

Digitized by Google

On aurait mieux aimé les voir employer cette volonté à anéantir la race des hommes de sang que de les voir détruire leur propre existence. Vingt citoyens déterminés seraient venus à bout des monstres qui épouvantaient la France, et l'histoire eût célébré leur héroïsme et leur sacrifice. Elle ne peut applaudir au suicide, parce qu'il lui paraît être un acte de folie ou de faiblesse.

Dans le cas qui nous occupe, c'était — pour emprunter la définition d'un célèbre universitaire, Saint-Marc Girardin — « la maladie des raffinés et des philosophes. »

IV

Le Comité de sûreté générale décide l'envoi d'Adam Lux au tribunal révolutionnaire. En attendant sa comparution, on le transfère à la Force.

Un de ses compagnons de captivité nous a laissé sur lui des détails intéressants. « Plein des principes de J.-J. Rousseau, dit-il, il était accouru en France, croyant y trouver tous les hommes prosternés devant les autels de la liberté et de la philosophie... Plongé dans les fers, Adam Lux ne changea ni de sentiments ni de langage. On lui fit cependant dire qu'il serait maître de son sort et que la liberté lui serait rendue à condition qu'il promettrait de se taire sur les événements politiques de la France. Il rejeta cette capitulation et continua de parler avec la même franchise... » [1] Je ne suis pas loin d'accepter cette version, parce que je remarque que près de trois mois se sont écoulés entre l'arrestation et le jugement, après l'audacieuse publication de l'*Avis aux Français* et après l'éloge de *Charlotte Corday*. On ne saurait admettre un tel retard dans l'exécution d'Adam Lux que si des démarches importantes et actives ont été tentées en faveur du prisonnier. Ne pouvant le faire changer d'opinion, ses amis essayèrent de le faire passer pour insensé. Le docteur Wedekind, qui lui portait le plus vif intérêt, fit insérer sous le voile de l'anonyme, dans le numéro du 4 septembre du *Journal de la Montagne*, un article qui débutait ainsi:

(1) *Supplément aux Notices historiques de Mme Roland.*

Digitized by Google

« Il y a dans les prisons de la Conciergerie [1] un Allemand qui mérite la pitié des patriotes, parce que la tête lui a tourné et qu'il est devenu absolument fou... » Wedekind rappelait sa mission à Mayence, son zèle pour la Révolution, ses malheurs, la perte de son bien, sa séparation avec sa femme et ses enfants. Il peignait le trouble causé en son cœur par les divisions des patriotes et les mœurs dissolues des ennemis de la liberté. Il affirmait que la vue de Charlotte Corday avait porté au comble la confusion et la noire mélancolie qui régnait dans son âme. « Il a parlé à tort et à travers de Charlotte Corday; il a dit qu'il désirerait mourir pour elle et à la suite de ces pages il a été mis en prison. Depuis qu'il y est enfermé, il ne désire autre chose que de mourir... » Wedekind assurait qu'Adam Lux écrivait à Robespierre, à Danton, à Hébert des lettres où il débitait tout ce qui pouvait le faire paraître coupable. « Une autre circonstance, ajoutait-il, a complété cette folie. Lux aimait beaucoup sa femme et quoiqu'il ait un tempérament extrêmement ardent, il a vécu depuis qu'il est séparé d'elle dans une chasteté sévère. Cette nouvelle situation a augmenté le trouble de ses sens et la vue de Charlotte Corday, la seule femme qu'il ait peut-être remarquée depuis qu'il est à Paris, ayant fait sur lui une impression physique extrêmement forte a porté au comble la confusion et la noire mélancolie qui régnaient déjà dans son âme. » Aussi Wedekind demandait-il, pour guérir le député de Mayence, la liberté, une petite maison des champs et une jolie compagne qui lui donnât bientôt un enfant, espérant que « les mœurs de nos bons cultivateurs patriotes lui feraient prendre une autre idée de l'humanité... »

Le même jour un Jacobin allemand, ayant lu le plaidoyer de Wedekind, écrivit à Fouquier-Tinville pour le blâmer de sa négligence envers Adam Lux. Comment, l'insulteur de Marat et l'apologiste de Charlotte Corday vivait encore !...

« Moi, son compatriote, disait-il, je me charge de sa poursuite et par égard à votre patriotisme decidé, je vous préviens que je le dénoncerai aux Cordeliers et aux Jacobins pour hâter son châtiment.

« Je suis avec respect :

Le patriote Moschenberg. » [2]

(1) C'était — comme on vient de le voir — la Force et non la Conciergerie.

(2) M. Louis Bamberger attribue cette lettre à Adam Lux. Nous n'avons trouvé

Digitized by Google

Mais Adam Lux n'avait pas besoin d'être dénoncé. Il trouvait la justice trop lente à venir. Ayant lu le *Journal de la Montagne*, il écrivit à l'accusateur public la lettre suivante :

« Aux prisons de l'hôtel de Force, le 4 septembre 1793.

« Citoyen !

« Dans deux petits écrits j'ai publié mes opinions politiques à cause desquelles je suis aux prisons depuis le 25 juillet. Ayant toujours sollicité mon jugement, je le désire encore plus ardemment depuis que je vois que des hommes ou bien ou mal intentionnés, sans même m'avoir jamais vu, veulent me faire passer pour un homme absolument fou. (Voyez pour exemple le *Journal de la Montagne*, nº 94). D'avoir des opinions différentes de ceux qui gouvernent est peut-être une imprudence ou un crime. Mais pourquoi serait-il une folie absolue de ne ressembler tout à fait à tout le monde ?

« Comme l'homme de bien ne connaît aucun bien préférable à son honneur et comme le républicain ne connaît un malheur plus insupportable que celui d'être regardé comme un fardeau inutile à la République, je demande d'être jugé promptement à fin que le tribunal décide si je suis républicain ou contre révolutionnaire, fou ou raisonnable, sage ou égaré, innocent ou coupable ; car tout me paraît préférable à l'opprobre injuste et immérité d'être nourri et renfermé comme inutile, pitoyable, méprisable.

« Par conséquent, je vous prie instamment de décider bientôt s'il y a lieu d'accusation contre moi, oui ou non, et dans le premier cas de me faire juger.

« Quelle que soit la suite de ce jugement, croyez que toujours vous m'aurez obligé.

Adam Lux, *député extraordinaire de Mayence* [1]. »

Le 20 septembre, il écrit encore au président du tribunal révolutionnaire ces quelques lignes :

aucune ressemblance d'écriture entre cette lettre et celles qui sont signées d'Adam Lux lui-même. D'ailleurs les lettres des 7 et 20 septembre au tribunal suffisaient amplement pour attirer l'attention sur lui. (W. 293).

(1) Archives nationales. W. 293.

Digitized by Google

« Citoyen Président,

» Je ne l'ignore pas que c'est une immensité de travaux qui vous occupe, mais étant aux prisons depuis deux mois, j'ai l'honneur de vous faire ressouvenir de moi en vous priant de décider s'il y a lieu d'accusation contre moi et d'accélérer mon jugement. »

Mais Fouquier-Tinville et ses acolytes sont occupés du procès des Girondins. On appelle Mme Roland parmi les témoins, puis naturellement Adam Lux, leur ami. M. Champagneux, qui portait à Mme Roland un attachement sincère et qui se trouvait à la Force en ce moment, confia une lettre à Adam Lux pour elle. Celui-ci la remit à Mme Roland qui, dans la salle du greffe, répondit à M. Champagneux :

« 23 octobre 1793. — Votre lettre, mon cher Champagneux, m'est parvenue par Adam Lux et c'est par cet excellent homme que vous recevrez ce billet. Je vous l'écris dans un des antres de la mort et avec une plume qui tracera peut-être bientôt l'ordre de m'égorger. Je me félicitais d'avoir été appelée en témoignage dans l'affaire des députés; mais il y a apparence que je ne serai pas entendue. Ces bourreaux redoutent les vérités que j'aurais à dire et l'énergie que je mettrais à les publier : il leur sera plus facile de nous égorger sans nous entendre... [1] »

Le tribunal, appréhendant en effet ces témoignages, se déclara suffisamment instruit et brusqua la sentence des Girondins. Adam Lux rentra désespéré à la Force, rapportant à M. Champagneux la lettre de Mme Roland avec une boucle de ses cheveux. Le 31 octobre, leurs amis politiques étaient décapités. Aussi, lorsque quinze jours après, on vint le chercher à son tour, il ne put dissimuler sa joie. Il jeta un rapide adieu à ses compagnons de captivité et courut à la Conciergerie, puis au tribunal.

Fouquier-Tinville lui lit son acte d'accusation. Dumas l'interroge. Il invite Adam Lux à s'expliquer sur sa venue à Paris, sur ses relations avec Guadet et Pétion, sur son projet de suicide.

« Je vous observe, dit emphatiquement Dumas, que quand on est

(1) Voir *Derniers Ecrits* de Mme Roland.

Digitized by Google

bon citoyen, on ne verse son sang que pour sa patrie ou pour sa liberté.

— Je voulais le faire, répond Adam Lux, parce que je voulais être libre.

— Votre intention n'était-elle pas de soutirer de l'argent à la faction par la manifestation de votre dévouement à son parti ? »

Adam Lux ne s'offense pas de cette insulte. Il se contente de répondre :

« Non, ils étaient alors en état d'arrestation.

— Quels étaient à Paris vos moyens d'existence ?

— Une indemnité que la Convention m'avait accordée. »

On lui montre ses écrits.

— « Qui vous a fourni de l'argent pour les faire imprimer ?

— C'est moi qui les ai fait imprimer à mes frais.

— Comment se fait-il que vous, qui avez déclaré ne pas avoir de pain ainsi que votre famille, ayez pu prodiguer ainsi soixante ou quatre-vingt francs ?

— C'est néanmoins moi qui en ai payé les frais. »

Le tribunal veut savoir le nom de l'imprimeur.

— « Je ne veux pas nommer l'imprimeur, répond Adam Lux, attendu que c'est assez d'être dans l'embarras sans y entraîner les autres.

— Il paraît que votre conscience vous disait que vous faisiez mal, puisque vous faites imprimer clandestinement vos opinions.

— Je n'ai jamais fait imprimer mes opinions en cachette, attendu qu'elles ne contenaient que les principes d'un ami de la liberté.

— Si vous êtes, comme vous le dites, ami de la liberté, pourquoi ne nommez-vous pas l'imprimeur ?

— ... Pour ne compromettre personne, je ne m'expliquerai pas.

— Tout alors porte à croire que vous saviez que c'était un crime.

— Je ne le crois pas. »

On lui demande pourquoi il a proposé de confier la dictature à Roland, un scélérat, un perfide qu'il osait appeler vertueux.

— « Je le regardais comme tel. Peu m'importe ce que les autres en pensent. »

Digitized by Google

Fouquier-Tinville lit le placard de *Charlotte Corday* et fait observer que le style de cette œuvre est différent de celui des autres écrits trouvés chez l'auteur. Dumas remarque à son tour que les expressions sont les mêmes que celles dont Pétion s'est servi à Caen.

— « Tout porte à croire, dit-il à Adam Lux, que vous en avez été le rédacteur et que d'autres l'ont limée.

— J'en ai été le seul rédacteur, » réplique-t-il fièrement, assumant ainsi toute la responsabilité de cette manifestation.

Alors Fouquier-Tinville prononce le réquisitoire avec son emphase habituelle. Il accuse Adam Lux d'avoir provoqué la guerre civile par ses écrits séditieux, demandé la dictature de Roland, cherché à avilir les autorités constituées, s'être rendu le partisan des membres corrompus que la Convention nationale avait chassés de son sein et d'avoir enfin chanté la valeur et le courage de l'assassin de Marat. Il lui reproche d'avoir écrit une brochure « dans laquelle il fait l'apologie la plus pompeuse *en y mêlant le délire d'une inclination tendre dont son cœur semble s'être pénétré pour ce monstre exécrable* et le désir d'aller le rejoindre dans les régions célestes... »

Le défenseur officieux, Tronson Du Coudray, prononce quelques paroles. Le président Dumas résume les débats et les juges Foucaut, Denizot et Scellier reconnaissent avec lui que, d'après la déclaration unanime du jury, il est constant :

1° « Qu'il a été composé et imprimé des écrits contenant provocation à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement en France d'un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple;

2° » Qu'Adam Lux est l'auteur de ces écrits. »

Alors le tribunal faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, condamne ledit Adam Lux à la peine de mort et déclare ses biens (!) acquis et confisqués au profit de la République [1].

Le 14 brumaire an II (4 novembre 1793), à cinq heures du soir, la charrette de l'exécuteur entraînait vers la place de la Révolution Adam Lux et une femme condamnée à mort en même temps que lui. C'était une veuve âgée de trente-deux ans, nommée Marie-Madeleine Coutelet. Directrice de la filature de la rue Saint-Jacques à Reims,

(1) Voir le Bulletin du tribunal révolutionnaire, nos 69 et 70.

Digitized by Google

elle avait été dénoncée « pour ses correspondances ultra-révolutionnaires. » Voici ce que le tribunal y avait relevé :

« Nous n'avons plus qu'à nous réjouir. Les Parisiens ont tant d'esprit que toutes nos affaires vont aller tout droit. Ils se fêtent et font des réjouissancee, mais ils n'ont pas le talent d'avoir du pain. » Cela suffisait en 1793 pour mériter la mort, aussi Adam Lux a-t-il bien fait de ne pas nommer son imprimeur.

Le député de Mayence alla au supplice avec le même calme que son idole, Charlotte Corday. La dame Coutelet monta la première sur l'échafaud. Elle embrassa ses exécuteurs en protestant encore une fois de son innocence. On dit qu'Adam Lux, lui succédant sous le glaive, s'écria joyeusement : « Je mourrai donc pour Charlotte !... »

Ce dernier cri résumait toutes ses pensées. Ce que nous venons de raconter prouve qu'Adam Lux est mort volontairement pour sa foi politique, pour les Girondins et pour Charlotte Corday.

V

L'amour idéal qu'Adam Lux avait voué à la justicière de Marat ne lui avait pas fait oublier sa tendresse pour sa femme et ses enfants.

Au moment même où il songeait à se donner la mort, il écrivait à sa chère Sabine :

« Les papiers publics t'arriveront plus tôt que ma lettre et te donneront des nouvelles de la fin de mes jours. S'ils en font un récit fidèle, tu penseras en toi-même : mon mari a agi suivant la grandeur de son âme. Si au contraire le récit est infidèle, tu le reconnaîtras aisément et tu diras que c'est un mensonge et que ton mari était incapable de faire d'autres actions que celles fondées sur la raison et la justice. Sans doute, il me coûtera beaucoup d'abandonner ma femme et mes enfants, mais il ne faut point balancer quand le bien de la justice en dépend.

« Console-toi donc, mon cœur, de ma perte; il y a déjà six mois que tu as appris à exister sans moi, tu sauras supporter la même chose dans l'avenir. Qu'est-ce que l'homme peut contre le destin? Une tuile tombant du toit aurait pu me tuer, alors ma mort aurait été perdue pour la liberté, tandis que de cette façon au moins je meurs honora-

Digitized by Google

blement. Cette pensée te consolera ; sans doute tu pleureras ma perte, mais tu t'en sentiras honorée et tu t'en consoleras. Je ne peux pas t'aider dans l'éducation de mes filles, mais je leur laisse pour héritage ma manière de penser, le souvenir de ma vie et de ma mort. Tu sauras un jour les faire valoir auprès d'elles. Je leur donne ma bénédiction paternelle ; elle ne sera pas perdue pour elles. Je te demande pardon des chagrins que je t'ai causés quelquefois dans le passé par ma mauvaise humeur qui avait sa raison dans la tension de mes idées et qui me poussait souvent au-delà des limites du bon sens et de l'équité...

« Adieu donc, ma Sabine chérie, mais nous nous reverrons, tu le sais. Mieux encore, dans quelques jours je serai bien plus près de toi que je ne l'ai été depuis six mois. Car mon esprit débarrassé de son enveloppe terrestre ne tardera pas de planer autour de toi et de mes enfants. Je vous verrai, bien que vous ne puissiez m'apercevoir avec des yeux mortels ; toujours j'aurai du plaisir à voir grandir nos filles pleines de grâce, d'innocence et de pudeur. Très souvent descendant du séjour des bienheureux, je viendrai auprès de vous jusqu'à ce que, finalement, nous soyons tous réunis après ce temps d'épreuves. Je suis et je serai toujours ton tendre ami.

Adam Lux [1]. »

Cette lettre touchante nous montre qu'Adam Lux avait des sentiments spiritualistes incontestables. Il les manifestait, à la même époque, dans une autre lettre écrite au professeur Nicolas Vogt de l'Université de Mayence, lequel affichait des opinions matérialistes : « Adieu donc, mais malgré votre système, pas pour toujours !... [2] »

Après la mort d'Adam Lux, que devinrent sa femme et ses enfants?

Sa femme vécut chétivement à Mayence jusqu'en 1814. A cette date, elle mourut de la fièvre typhoïde. L'aînée de ses filles s'adonna à la littérature et échangea une correspondance passionnée avec le célèbre romancier Jean-Paul Richter. Héritant des idées de son père et de son penchant au suicide, la jeune fille se précipita un jour dans

(1) Archives nationales, W. 293. Cette lettre écrite en allemand a été entièrement traduite par M. Louis Bamberger à qui nous avons emprunté une partie de sa traduction (*Revue moderne*. — 1866).

(2) A. N., W. 293. — Voir aussi Wallon, tome Ier.

Digitized by Google

le Rhin. Retirée à demi-morte du fleuve, elle s'arracha aux soins des médecins et hâta sa fin avec une énergie farouche.

Sa sœur, ainsi que l'atteste M. Louis Bamberger, qui a eu l'occasion de la voir autrefois, vivait encore en 1866 à Nuremberg. Malgré une position très modeste, elle avait conservé de la distinction et de la dignité. Le souvenir de son père, son courage et sa générosité étaient pour elle l'objet d'un culte ardent.

Les Girondins ont-ils, eux aussi, gardé la mémoire du député de Mayence qui leur avait sacrifié son existence? Nous sommes heureux de répondre oui.

Le girondin Salles, fuyant l'échafaud, s'était caché dans les carrières de Saint-Emilion, où vinrent le rejoindre Barbaroux, Valady, Louvet, Pétion et Buzot. Pour occuper ses tristes loisirs, Salles y commença la tragédie de *Charlotte Corday*. Il la termina à la fin de ventôse an II. Dans l'intervalle, ses amis l'avaient quitté. Pétion, Buzot et Barbaroux s'étaient réfugiés chez le citoyen Trocquart à Saint-Emilion, Guadet et Salles allèrent chercher asile dans le grenier de Guadet père. Salles fit passer le manuscrit de sa tragédie à ses amis pour avoir leur avis littéraire. Il est bon de rappeler que Salles avait supposé Hérault de Séchelles subitement épris de Charlotte Corday. Voici ce que répondit Barbaroux, dans une lettre extraordinairement intéressante [1], dont nous ne pouvons malheureusement détacher ici qu'un fragment :

« Mon Ami,

« Ta mémoire ne t'a donc pas rappelé toutes les circonstances de la mort de Charlotte Corday? Comment as-tu pu ne pas mettre sur la scène cet intéressant Adam Lux, député de Mayence, *véritablement amoureux de Charlotte* et qui pour elle, pour un écrit où il la peignait plus grande que Brutus, s'est fait enfermer à l'Abbaye. Je crois donc qu'en remettant Séchelles à sa place, tu peux introduire sur la scène Adam Lux. Il aura vu Charlotte au moment où elle venait de frapper Marat. La grandeur de son courage aura fait naître son amour...

(1) Miard, 1864, p. 159. Lettre inédite avec fac-simile, publiée par G. Moreau-Chaslon. C'est une critique littéraire fort détaillée de la tragédie de Salles.

Digitized by Google

Juge si ce n'est pas là ton homme; amoureux de Charlotte, adorateur de la liberté, tu le peindras s'agitant pour les sauver... »

Quant au girondin Guadet, ami intime d'Adam Lux, il rappela le dernier mot de son ami dans cette strophe consacrée à la gloire de Charlotte Corday :

Quand tu punis Marat de la mort la plus juste,
Corday, tu fis tomber l'assassin des vertus...
Tu meurs, mais l'univers écrira sous ton buste :
Plus grande que Brutus !

Les Allemands, à qui la Révolution française a fait un libéral présent de la plupart de ses réformes et a rendu l'étonnant service de réunir des peuples autrefois morcelés en une nation redoutable, ont paru oublier Adam Lux, un de leurs compatriotes, qui cependant avait contribué plus que tout autre à introduire sur la rive droite du Rhin les idées nouvelles.

En revanche, ils ont chanté Charlotte Corday. Se plaçant devant la tombe de l'héroïne, Klopstock disait :

« Quelle est cette tombe ?

— Et du fond du tertre funèbre une voix répondit : C'est celle de Charlotte Corday.

— Je vais cueillir des fleurs et je reviendrai les effeuiller sur ta tombe, car tu es morte pour la patrie.

— Ne cueille rien !

— Je vais chercher un saule pleureur, puis je le planterai ici pour qu'il ombrage ta tombe, car tu es morte pour la patrie.

— Ni fleurs, ni saule !... Pleure et que tes larmes soient du sang, car c'est en vain que je suis morte pour la patrie !... »

Klopstock aurait pu aussi bien appliquer ces vers à Adam Lux, dont le nom et le sacrifice doivent être inséparables du nom et du sacrifice de Charlotte Corday.

HENRI WELSCHINGER.

Digitized by Google

UN ABBÉ DE THÉATRE

JOSEPH PELLEGRIN.

Il y a foule, ce soir là, au théâtre de MM. les Comédiens ordinaires du Roy. La salle est pleine avant que le rideau soit tiré, et rarement les grenadiers de service aux portes du parterre ont eu à contenir un public aussi turbulent. Enfin cinq heures sonnent, deux laquais viennent prestement moucher les chandelles placées près de la rampe, l'avertisseur frappe les coups d'usage, le silence se fait, les violons préludent et le spectacle commence.

La pièce qu'on va représenter est de Marc-Antoine Le Grand, un des fournisseurs habituels de la maison, et de plus acteur apprécié dans les rôles de paysan. On sait qu'il excelle, comme autrefois Dancourt, à saisir au vol le scandale du jour, le ridicule à la mode, l'événement dont s'occupe la Ville ou la Cour, et à transporter sur la scène les situations les plus risquées sans trop dissimuler les véritables personnages.

On a failli le mettre en pièces, à Lyon, après une représentation de la *Rue Mercière*, comédie de sa façon, où deux notables habitants, fort malheureux en ménage, se sont reconnus sous des noms tout à fait transparents. C'est lui qui, un an avant l'arrestation de Cartouche, a arrangé en vaudeville les exploits du célèbre voleur ; lequel vaudeville a été promptement interdit par le lieutenant de police Hérault, peu flatté de voir critiquer l'inexpérience de ses agents. En 1708 tout Paris s'occupe d'un lutin amoureux qui est venu, assure-t-on, troubler

Digitized by Google

les nuits de plus d'une belle et honnête bourgeoise. Cet événement surnaturel se réduit, bien entendu, à l'équipée de quelque jeune fou qu'on ne tardera pas à surprendre et qui en sera quitte pour un séjour de quelques semaines à la Bastille. Mais, prompt à saisir l'actualité, Le Grand met l'histoire en comédie et l'*Amour Diable*, agrémenté d'un divertissement, amuse, pendant plusieurs soirées, le public du Théâtre Français.

On lui doit encore *la Famille extravagante*, *Belphégor*, *l'Usurier Gentilhomme*, et vingt autres productions, en prose ou en vers, dont la plus récente est *le Chevalier errant*, amusante parodie de l'*Œdipe* de La Motte.

La pièce qui, ce soir du 27 janvier 1727, attire un public nombreux dans la salle des Fossés Saint Germain, est ce que nous appelons aujourd'hui une REVUE, c'est-à-dire une suite de tableaux indépendants les uns des autres, où les événements de l'année disparue sont présentés, analysés, commentés sous forme de badinage. Celle-ci a pour titre : *La Nouveauté*; et tout d'adord les spectateurs voient avec plaisir apparaître, sous le costume de la commère, une des plus gracieuses actrices de la Compagnie : Mlle Le Grand, fille de l'auteur.

Le théâtre représente donc un bois de cyprès dépouillés de toute verdure, au milieu duquel coulent les eaux noires et boueuses du fleuve d'Ennui. La foule est déjà grande des malheureux qu'un destin contraire à attirés dans ces lieux, et qui sollicitent du Temps la faveur d'en sortir.

Voici un petit maître de robe à la recherche d'une maîtresse idéale, un nouvelliste sur les dents, une paysanne fatiguée d'être l'épouse de Colin, et qui souhaiterait d'être l'épouse d'un jeune seigneur, puis un baron et sa femme, vêtus à l'ancienne mode, deux antiquailles, comme on disait dans la société de Monseigneur le Régent, puis un musicien, le fameux La Cascade, en train d'écrire un opéra dont les paroles sont exclues.

Nous avons la scène des théâtres, presque entièrement consacrée à *Pyrame et Thisbé*, le grand succès de 1726 ; les propos de coulisses, avec le chapitre toujours amusant des rivalités d'actrices. On y fait comme de juste, allusion à la dispute fameuse entre la Pellissier et

Digitized by Google

la Lemaure, « lesquelles — dit Mlle Aissé dans une de ses lettres, — s'exécraient toutes deux comme des crapauds » [1].

Tout à coup un immense éclat de rire secoue la salle, du parterre aux plus hautes loges. La commère vient d'introduire un petit homme vêtu de noir, avec le collet maladroitement ajusté, les bas troués et mal tirés, les souliers faisant bec de corbin, les manchettes en charpie et un mauvais habit de tiretaine, d'où s'échappent plus de cent petits rouleaux de papier imprimé. Le personnage est tellement ressemblant que le public, du premier coup, l'a désigné tout haut et d'une seule voix.

Il est aussi connu, sur le pavé du Roy, que Raguenet l'antiquaire, Barry le marchand d'onguent, Le Rat le montreur de phénomènes et Minart le violoneux. C'est un des types de Paris, une des curiosités de la République des Lettres. C'est PELLEGRIN, par ma foi! Simon-Joseph Pellegrin lui-même, admirablement portraicturé. Son geste, son accent méridional, son bégaiement, sa démarche gauche, tous les détails ont été minutieusement étudiés, et pour ajouter encore à l'illusion, l'acteur chargé de représenter le rimailleur s'est procuré l'accoutrement complet de son modèle [2].

Le musicien LA CASCADE rêve de composer un opéra sans paroles, sous prétexte que jusqu'alors l'œuvre du librettiste a porté tort au travail du compositeur. Nous allons, avec M. DE LA RIMAILLE, ou, pour parler plus exactement, avec l'abbé PELLEGRIN, tenir la contre-partie de la proposition.

LA RIMAILLE.

Un opéra sans paroles! et plût au ciel qu'on en pût donner sans musique! Voilà trois poèmes tout de suite que les musiciens m'ont fait

(1) Lorsqu'on joua *Pyrame et Thisbé*, opéra de Rebel et Francœur, en 1726, il fut convenu que le rôle de Thisbé serait chanté alternativement par Mlle Lemaure et par Mlle Pellissier. L'une et l'autre de ces actrices avait ses partisans et ses détracteurs, et la dispute entre *Pellisiens* et *Mauriens* prit, à un moment, des proportions inattendues.

(2) Ce procédé était familier à Le Grand. Dans le *Roy de Cocagne* il mit en scène un poète connu sous le nom de May. La Torrilière qui jouait le rôle, conduisit May dans un cabaret, le grisa, lui prit ses vêtements et parut sur la scène après s'en être affublé. Ajoutons qu'à son tour Le Grand fut tourné en dérision dans *Pierrot Romulus* de Lesage et d'Orneval, et qu'il se montra fort offensé par la plaisanterie.

Digitized by Google

tomber. Aussi ai-je résolu de ne plus rien prendre sur mon compte. Les musiciens n'auront qu'à inventer ou choisir leur sujet eux-mêmes, en amener les divertissements à leur fantaisie et en composer la musique. Ils trouveront chez moi des vers tout faits pour le remplissage. J'en ai d'amour, de haine, de vengeance, d'infidélité, de constance; pour les dieux, pour les démons, pour les roys, pour les bergers; enfin on trouvera de tout dans ma boutique et à juste prix.

LA CASCADE.

Parbleu, j'ai de la musique toute faite. Combien me vendrez-vous la *garniture complète* d'un opéra!

Le marché s'engage.

La Rimaille est accommodant, pourtant La Cascade lésine; à la fin on s'entend sur le prix de cent dix sols le cent de vers payé comptant.

« Au surplus, ajoute le poète, remarquez que mes vers prêtent; ils s'allongent et se raccourcissent comme on veut. L'on en peut ôter, ou y ajouter une épithète ou un adverbe sans qu'il y paraisse. Par exemple :

Coulez, ruisseaux, sans murmurer.

Si ce vers est trop court, vous pouvez l'allonger ainsi :

Coulez, coulants ruisseaux, murmurez sans murmure.

Et ainsi de suite [1].

La scène fut, comme nous dirions aujourd'hui, le *clou* de la pièce. On en riait encore quand le divertissement commença.

*
* *

Nous voulons, en quelques traits de plume, dessiner le profil du pauvre hère qui divertit un soir, par sa figure, le public de la Comédie, et dont un opéra fit pleurer, pendant plusieurs années, l'auditoire de l'Académie royale de musique.

(1) *La Nouveauté*, scène XIV.

Digitized by Google

PELLEGRIN était provençal. Il naquit à Marseille en 1663 [1] et appartenait, par son père, à une excellente et ancienne famille de robe. Après avoir fait d'assez bonnes études au collège des Jésuites, il entra dans l'Ordre des Servites, à qui appartenait l'abbaye de Moustiers, dans le diocèse de Riez. Remarquons, en passant, que Riez était la patrie d'Abeille, l'abbé Abeille, auteur de cette fameuse tragédie d'*Argélie* dont le premiers vers,

Ma sœur, vous souvient-il du feu roy notre père...

provoqua, d'un plaisant du parterre, une réplique trop souvent citée pour que nous la répétions ici. PELLEGRIN connut donc Abeille, et il est certain que de cette liaison naquit chez lui le goût des vers médiocres. Quoi qu'il en soit, rien ne faisait encore prévoir M. DE LA RIMAILLE dans le jeune religieux de Saint-Servan. Il suivait les offices, mais baillait un peu à la conférence, et plusieurs fois on le surprit lisant les Vêpres sur la couverture de son bréviaire. Au fond, la solitude l'ennuyait, et un beau matin, en ouvrant sa cellule, on constata que le locataire avait disparu. De Moustiers il s'était dirigé sur Marseille. Là, il s'embarqua sur un vaisseau de l'Etat en qualité d'aumônier, fit deux ou trois courses dans le Levant et revint à Paris, vers 1704, en quête d'un modeste établissement.

C'était au lendemain des victoires remportées en Italie par les troupes du duc de Vendôme. L'Académie proposa pour sujet de concours : *Des félicitations au Roy sur le succès de ses armes*. Notre abbé s'était essayé, pendant ses voyages, à rimer quelques pensées légères dont les officiers du bord avaient bien voulu se déclarer satisfaits. Il accorda donc sa lyre sur un mode convenable, se plaça sur les rangs, et, pour son début, fit un vrai coup de maître.

Les académiciens s'étant réunis pour décider du mérite des concurrents, deux pièces, une Épître et une Ode, furent tout d'abord jugées dignes de se disputer le prix, et balancèrent les suffrages. La discussion fut longue, on se passionna; à telles enseignes que le marquis de Dangeau tenant pour l'Ode, et, son frère l'abbé défendant l'Épître,

(1) Quelques biographes, Moreri, Sabathier, etc., donnent à notre abbé la particule *de*. Nous n'avons pu nous procurer l'acte de baptême de Pellegrin; les registres de la paroisse où il est né, déposés aux bureaux de l'état civil de Marseille, ne remontent qu'à l'année 1692.

Digitized by Google

ils restèrent, pendant quelques jours, brouillés le plus sérieusement du monde.

Enfin, à une voix de majorité, l'Épître l'emporta définitivement, et le nom du lauréat, PELLEGRIN, fut proclamé. On eut alors la curiosité d'ouvrir le pli qui désignait l'auteur de l'Ode, et la surprise fut au comble lorsqu'on vit que l'une et l'autre pièce etaient dues à la même plume.

PELLEGRIN rival de lui-même! Ah! le joli titre de comédie! Plusieurs jours de suite l'aventure défraya les conversations de cafés et les réunions littéraires. Mme de Maintenon, qui se connaissait en poésie, se fit présenter le héros, l'accueillit avec beaucoup de bonté et, sur sa prière, lui fit obtenir un bref de translation dans l'Ordre de Cluny.

Donc notre provençal commença par *diner de l'Église*. Mais hélas! la pitance était maigre et le casuel n'abondait pas.

Chamfort a raconté l'histoire d'un célèbre famélique de son temps, l'abbé Dinouart, à qui l'abbé Laporte passait, pour cinq sols, des messes que lui-même tenait, à moitié de prix, d'un pauvre bénéficiaire. Le futur auteur du *Nouveau-Monde* était réduit au petit bénéfice de Dinouart; si bien que son estomac menaçait de lui faire un procès en règle, quand l'idée lui vint d'établir à Paris une industrie assurément originale; il se fit marchand de vers.

Les fiancés à qui la langue des mortels paraît insuffisante à peindre les tendres sentiments, les convives exposés à chanter au dessert, les grands seigneurs désireux d'acquérir un renom littéraire, tous vinrent, à l'envi, se fournir de madrigaux, de chansons, de sonnets et d'épithalames. Il y en avait pour tous les goûts, dans tous les genres, pour les états les plus divers, et à la portée des bourses les moins favorisées. Le prix se mesurait au nombre des syllabes, et je ne jurerais pas qu'aux jours de détresse, l'abbé n'ait pas débité quelques doubles alexandrins.

C'est à ce comptoir d'un nouveau genre qu'il écrivit son grand ouvrage en quatre parties. La première, qui parut en 1705, est intitulée: *Cantiques spirituels sur les points les plus importants de la Religion, sur différents airs d'opéras.* (A l'usage des Dames de Saint-Cyr).

Digitized by Google

Vint ensuite à peu de mois d'intervalle, l'*Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, avec le fruit qu'on en peut tirer, le tout mis en musique sur des airs de vaudevilles.*

En troisième lieu, les *Psaumes de David, sur les plus beaux motifs de MM. Lambert, Lully et Campra;* et enfin l'*Imitation de Jésus-Christ, sur les plus beaux airs de vaudevilles.*

Ce recueil, formé de près de 500,000 vers, renferme des pensées dont la naïveté ferait paraître compliquées certaines soties de Pierre Gringoire ou de Jean Bouschet. Quant à la forme, elle dépasse, parfois, les bornes du burlesque.

On croirait que Mascarille a deviné PELLEGRIN, quand il hasarde l'hypothèse d'un auteur mettant en madrigaux toute l'histoire romaine.

Il est bon de noter, cependant, que ces différentes productions eurent du succès, et qu'il s'en tira plusieurs éditions, du vivant même de l'auteur. L'approbation mise en tête de l'exemplaire imprimé en 1741 est ainsi conçue : « *J'ay lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, les Noëls, Cantiques, etc., etc., de M. l'abbé Pellegrin. Le grand débit qui s'en fait marque l'estime du public. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher la réimpression. Signé :* SALMON. » *Pélopée*, cette *pièce pitoyable*, eut même le don d'exciter la jalousie de Voltaire. A la date du 26 juillet 1733 le philosophe écrit à son ami Formont : « Voilà une *Pélopée* de l'abbé PELLEGRIN qui réussit : *o tempora ! o mores !* — Nous sommes inondés de mauvais vers et de gros livres inutiles. » — *Pélopée*, ne l'oublions pas, succédait à *Eryphile*, dont Voltaire n'avait pas encore oublié la chute retentissante.

∴

Tandis que Joseph-Simon PELLEGRIN confectionnait des cantiques, une demoiselle Marie-Anne Barbier rimaillait des tragédies. Or, comme les deux auteurs passaient pour frayer ensemble, il fut convenu, dès qu'on entendit les premiers vers d'*Aric et Petus*, de Mlle Barbier, que celle-ci n'était que le prête-nom de l'abbé. La poètesse cria au mensonge, et, pensant détruire tout soupçon, fit jouer, l'année suivante, une *Cornélie* de sa façon. Le public vit la pièce avec plaisir,

Digitized by Google

mais plus que jamais, il en attribua la gloire à PELLEGRIN. En vain, elle donna coup sur coup, deux tragédies, une comédie et trois opéras. Plus elle fournissait des preuves de fécondité, plus on s'opiniâtrait à la croire stérile. L'abbé, on en conviendra, était assez riche pour prêter à ses confrères. Toutefois, comme la mauvaise qualité des vers de Mlle Barbier était de nature à porter tort à son commerce, il se décida à signer ses œuvres, et débuta par un succès : *Arlequin à la guinguette*. L'œuvre porte ce titre : *Opéra comique par écriteaux* ; et, en consultant la date de la représentation, je suis amené à attribuer l'invention du genre à l'abbé PELLEGRIN. En effet, la première pièce par écriteaux qui figure dans le recueil de Lesage et d'Orneval [1] est *Arlequin, roi de Serendib*, joué en 1713 ; or, *Arlequin à la guinguette* fut donné, à la foire St Laurent, deux ans plus tôt, en 1711.

Il faut dire en quoi consistait ce spectacle.

Comme le Théâtre Français avait ôté aux comédiens forains la liberté des représentations ordinaires, on imagina, au cours des pantomimes, seules tolérées, de faire tenir par les personnages, au moment opportun, des cartons sur lesquels étaient traduits, en gros caractères, certaines situations que le geste ou le décor était impuissant à rendre. On conçoit que rien n'était plus embarrassant pour l'acteur que de tenir ces cartons roulés dans la poche, de les déplier et surtout de ne pas les confondre en les tirant.

C'est alors qu'un homme de génie — je tiens pour PELLEGRIN — eut l'idée de faire descendre des frises une sorte de cartouche retenu par des ficelles, et portant imprimés les couplets à chanter sur un air connu. Aussitôt l'orchestre attaquait le motif ; des virtuoses disséminés dans la salle et gagés par l'administration l'entonnaient ensuite, et tous les spectateurs se mettant alors de la partie, les acteurs mimaient, et la salle entière chantait.

Ce genre de spectacle eut une vogue extraordinaire. Outre que l'auditoire y trouvait le plaisir de prendre part à la représentation, on savait que, par ce moyen, le Théâtre de la foire éludait les prescriptions de la Comédie française et de l'Académie de musique toutes puissantes. Et chacun sait qu'en France, quel que soit l'objet

(1) *Le Théâtre de la foire*, à Paris, chez Pierre Gandouin, 1732.

Digitized by Google

de la discussion, le public se met volontiers dans le parti des opposants, contre le monopole et le privilège.

PELLEGRIN, donna encore, à la foire, *Le Pied de nez* (1718) et *Arlequin rival de Bacchus.*

Ce serait le cas de citer les vers si souvent répétés :

« Le matin catholique et le soir idolâtre,
» Il dînait de l'Église et soupait du Théâtre. [1] »

Voilà un distique de Remi — poète du XVIIIe siècle totalement inconnu de nos contemporains — qui a partagé avec quelques hémistiches de Boileau sur l'abbé Cottin, Cassagne, Quinault, etc., etc., l'honneur d'étiqueter invariablement le personnage qui les ont une fois inspirés.

N'en déplaise à Remi, Joseph PELLEGRIN était catholique le soir

(1) Peu de personnes connaissent la pièce entière d'où ces deux vers sont extraits. Nous osons donc la transcrire, persuadé qu'on y trouvera encore un peu de cet attrait qui s'attache à tout morceau inédit.

Ci git ce pauvre Pellegrin
Qui, dans le double emploi de poète et de prêtre,
Éprouva mille fois l'embarras que fait naître
La crainte de mourir de faim.
Il dînoit de l'autel et soupoit du théâtre
Le matin catholique et le soir idolâtre.
Mais notre saint prélat voulant le détourner
Du sacrilège abus de ce partage impie,
Lui retrancha l'autel (la moitié de sa vie) !
Et parce qu'il soupait l'empêcha de dîner.
Il s'en plaignit et dit, d'un ton de tragédie :
« Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en eau,
» La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau ! »
Il n'en devint que plus esclave de la rime,
D'une faim renaissante éternelle victime,
Malgré le cardinal, Minerve et les sifflets,
Il voulut obliger le théâtre et la presse
De le dédommager d'un repas dont la messe
Ne pouvait pas faire les frais.
Comme la Muse était sa nourrice ordinaire,
Le public eût juré que l'inanition
Eût enfin terminé sa vie et sa misère. . . .
Point du tout : il mourut d'une indigestion.
Passant, daigne pour lui dire tes patenôtres :
Pardonne aux mauvais vers qui terminent son sort,
Et songe enfin que s'il n'était pas mort,
Pour vivre il en eût bien fait d'autres.

Digitized by Google

aussi bien que le matin. Il faisait énormément de vers, et dans le nombre il y en avait beaucoup de mauvais, mais c'était un homme de mœurs pures, — Fréron s'en porte garant — bon, affable, très attaché à ses croyances religieuses, et je ne pense pas que jamais il soit tombé dans l'idolâtrie, péché assez peu répandu en France, du reste, depuis le baptême de Clovis.

Dînait-il de l'Eglise? Hélas non. Monseigneur de Noailles lui interdit la messe, quand il fut bien avéré que l'abbé cherchait à *souper du théâtre*. Il était dit que le pauvre diable ne devait faire qu'un repas par jour.

Le nombre est grand des gens d'église qui, au siècle dernier, se sont rabattus sur la poésie dramatique ou lyrique, faute de trouver, dans l'exercice de leur ministère, le moyen de ne pas mourir de faim. Tel l'abbé de La Marre, auteur de *Zaïde, Reine de Grenade* et de *Titon et l'Aurore,* qui finit par entrer dans l'armée comme sous-aide commissaire aux vivres. Saisi à Agra par un accès de fièvre chaude, il se précipita de sa chambre sur le pavé, et mourut au bout de quelques minutes. Il trouva juste le temps de dire aux passants qui le relevaient : « Je n'aurais jamais cru les seconds aussi hauts, dans ce pays-ci. »

Un fait certain, c'est que les ecclésiastiques, dès le XVIIe siècle se sont, pour la plupart, engoués du Théâtre. Le premier opéra connu en France, *Akébar, roi du Mogol*, paroles et musique de l'abbé de Mailly, a été joué, aux frais du cardinal Bichi, évêque de Carpentras, et dans le propre palais de Son Éminence. C'est Mazarin, encore un prince de l'Église, qui importa la tragédie lyrique à Paris. Dieu sait au prix de quelles difficultés — et un abbé, Perrin, rima le premier livret français. Richelieu faisait représenter, au Palais-Cardinal, les tragédies auxquelles il avait collaboré, et l'abbé de Boisrobert aidé de l'évêque de Chartres, Monseigneur de Valançay, plaçait les invités.

Il y a même, à ce sujet, dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux un chapitre amusant auquel nous renvoyons le lecteur.

Ajoutons que la tragédie, la comédie, déclamées ou chantées faisaient fureur dans tous les collèges dirigés par les Jésuites. Les élèves de Louis-le-Grand dansèrent, en 1733, un ballet intitulé *Jonathas*. Les plus jeunes d'entre eux avaient revêtu le costume féminin. Un réper-

Digitized by Google

toire très curieux de ces ballets *ad usum juventutis* figure dans la bibliothèque du musée d'Avignon. Ils furent dansés par les humanistes aux distributions de prix, et pendant les fêtes de carnaval, en présence de toutes les sommités du clergé de la province. N'est-ce pas un Père de la Compagnie de Jésus, Claude François Ménestrier, qui s'est établi historiographe de l'Opéra dans son intéressant ouvrage sur les *Représentations en musique anciennes et modernes?* Bien mieux, en 1720, au milieu de la misère causée par la déroute du système de Law, on ouvre le bal de l'Opéra. Une machine singulière élève, du fond du parterre, un plancher égal au théâtre, et met ainsi toute la salle au même niveau. Ce plancher, ingénieusement soutenu par des barres de fer, qui se replient lorsqu'on veut l'abaisser, ce plancher est l'œuvre d'un moine augustin, célèbre par ses travaux de mécanique!

Ah! PELLEGRIN n'est pas le seul qui ait essayé de vivre, à la fois, sur son bénéfice et sur ses droits d'auteur. Cahuzac, l'auteur des *Fêtes de Polymnie*, de *Zaïs*, des *Amours de Tempé*, de *Zoroastre*, était abbé, lui aussi. Le lendemain de la première représentation des *Fêtes de Polymnie*, opéra qui n'eut guère de succès, le poète Roy, auteur des *Éléments*, était à l'église des Petits-Pères. Un enfant sifflottait, entre les bras de sa bonne; Roy se retourne, et dit avec un grand sang-froid: « Nourrice, priez cet enfant de ne point siffler; ce n'est pas Cahuzac qui dit la messe. »

Et l'abbé Abeille qui rimait des tragédies, et l'abbé de La Fare qui écrivait des livrets, et d'Aubignac, et Nadal, et Mercati, et Genest, et Boyer, et Brueys, tous abbés, qui alimentaient à l'envi le répertoire du Théâtre-Français, des Italiens, et même de la Foire? Et le bénéficiaire Campra, qui composa vingt opéras!

Ce dernier, au moins, eut l'avantage de pouvoir souper du Théâtre. Mais pour les autres, le repas procuré par la Tragédie ou l'Opéra fut aussi maigre que le dîner apporté par l'Église. PELLEGRIN finit par acquérir un petit bien, non pas avec ses opéras, mais bien avec sa boutique de vers, et sa part de privilège sur le *Mercure de France*.

Cela n'empêche point qu'on répète à tout propos le distique servant d'épitaphe à ce pauvre diable de poète, lequel n'était nullement idolâtre, ne disait pas sa messe, et ne retira jamais de quoi faire un bon souper de ses pièces de théâtre.

Digitized by Google

Un abbé se trouva, qui, au moins, eut le courage de mettre en pratique cette association de l'Église et de l'Opéra. La salle du Palais-Royal ayant brûlé pour la deuxième fois, en 1781, les architectes du Royaume furent invités à présenter leurs plans. Un d'eux, l'abbé de Lubersac, eut l'idée de faire entrer dans le sien une chapelle pour servir de lieu d'assemblée au clergé, qui, jusque-là, n'avait qu'un lieu de réunion très exigu et indigne du premier corps de l'État.

L'abbé de Lubersac n'avait, apparemment, jamais lu les *Visionnaires* [1] de Nicole, ni les *Réflexions sur la Comédie*, de Bossuet.

On se contenta de rire de son projet. Il en avait coûté plus cher, environ un siècle auparavant, au P. Caffaro [2] pour avoir écrit une préface en tête du *Théâtre* de Boursault.

∴

Son dîner supprimé, il lui sembla que le souper était assuré, et le malheureux se promit de mettre les bouchées doubles. Il composa des vaudevilles et des pantomimes, des farces et des tragédies, des opéras comiques et des parodies, des comédies, dont une, au moins, le *Nouveau-Monde*, fournit au Théâtre-Français une brillante carrière, et fut, en 1746, l'objet d'une reprise. PELLEGRIN travaillait sans relâche, allant de la foire Saint-Germain à la foire Saint-Laurent, et du Théâtre-Italien à l'Académie de musique.

Outre les pièces que nous avons citées en passant, il donne, au Théâtre-Français: *le Divorce de l'Amour et de la Raison*, *la Fausse Inconstance, le Pastor Fido*, *le Père désintéressé*, *Polydore*, *Catilina*. Aux Italiens: *l'Inconstant ou les trois épreuves*. A l'Opéra: *Hyppolite et Aricie*, avec Rameau; *Médée et Jason*, avec Salomon; *les Plaisirs de*

(1) C'est le titre d'une série de *Lettres* publiées par l'illustre solitaire de Port-Royal, et dans lesquelles il foudroie l'institution des spectacles. Ces lettres écrites à l'imitation des *Provinciales*, sont dirigées contre Desmarets, auteur de la comédie *les Visionnaires*.

(2) Le P. Caffaro, Théatin, fut l'objet des persécutions de l'archevêque de Paris, pour avoir laissé imprimer, en tête du *Théâtre* de Boursault, une lettre où il s'efforce à prouver que la lecture, l'audition et la composition des pièces de théâtre ne sauraient être un danger pour les âmes. C'est pour détruire cette assertion que Bossuet écrivit ses *Réflexions*, où il condamne, dans les termes les plus violents, les comédies de Molière, les opéras de Quinault, la musique de Lully, et jusqu'aux tragédies de Corneille.

Digitized by Google

la Campagne, avec Bertin; *la princesse d'Elide*, (dont le sujet n'a rien de commun avec la comédie de Molière); *Renaud ou la suite d'Armide*, avec Desmarets; *Jephté*, avec Montéclair; *Télégone*, avec Lacoste; *Télémaque*, avec Destouches, etc.... en tout une centaine d'actes, qui, joints au demi-million de vers imprimés sous le titre de cantiques, constituent une œuvre colossale, et que n'a égalée, au moins par la dimension, aucun poète de l'antiquité ni des temps modernes.

Mais, c'est à l'Académie royale de musique qu'il rencontra une heureuse veine, et qu'un des plus beaux succès de l'époque vint enfin le venger du ridicule de ses débuts. Le premier, PELLEGRIN eut l'audace de débarrasser l'Opéra du fatras mythologique qui s'y traînait depuis Cambert et Lully; et le sujet de son drame, il l'alla chercher tout droit dans l'Ancien Testament, au livre des Juges.

L'émoi fut grand lorsqu'on apprit que *Jephté*, mis en musique par Montéclair, allait, pour la première fois, se montrer aux chandelles. Mais, comme on reconnut que l'action était, en somme, très habilement conduite, que les vers étaient bien tournés et les personnages nettement dessinés, l'ouvrage réussit au delà de toute espérance.

Jephté mérite, en effet, de faire époque dans l'histoire de l'Académie, non seulement à cause du sujet, qui rompt avec toutes les conventions de la soi-disant tragédie lyrique, mais parce qu'il est le premier opéra dont les scènes se succèdent et s'enchaînent avec quelque logique. On y trouve encore des pensées délicates et des morceaux charmants, tels que l'invocation d'Iphise :

Ruisseaux qui serpentez sur ces fertiles bords,
Allez loin de mes yeux répandre les trésors
Qu'on voit couler avec votre onde.
Dans le cours de vos flots, l'un par l'autre chassés,
Ruisseaux, hélas! vous me tracez
L'image des grandeurs du monde.

Nous voudrions pouvoir encore citer le ravissant dialogue d'Ammon et Iphise, la scène où les Ammonites sont écrasés par la foudre, et tout le dénouement, que La Harpe donne comme un des plus beaux qu'un auteur ait imaginé. Certes, il s'en faut de peu que nous ne prononcions ici le mot de chef-d'œuvre, et on peut dire qu'avec *Jephté,* la plus

Digitized by Google

honnête part de l'héritage de Quinault vient de tomber entre les mains de PELLEGRIN.

L'Opéra eut, au surplus, une interprétation superbe. Qu'il nous suffise de citer, parmi les acteurs, Dun, le baryton, alors en pleine possession de son talent, le ténor Chassé, Mlle Antier, et, dans le rôle d'Iphise, Mlle Le Maure à qui son succès dans *Pyrame* avait fait une auréole de gloire, Le Maure, que PELLEGRIN célébrait six ans auparavant dans une ode fulgurante:

Ma muse pour toi s'intéresse,
Dans le zèle ardent qui me presse,
Le Maure, reçois mon encens.
Chez toi les grâces naturelles,
Ajoutent des beautés nouvelles,
A la beauté de tes accents. etc....

Les vers n'étaient pas excellents, mais l'intention n'avait point échappé à l'actrice, et l'actrice récompensait le poète, en mettant au service de sa tragédie une des plus belles voix qui aient sonné à l'Académie de musique. Enfin, dans le ballet, on pouvait admirer à la fois les entrechats savants de Mlle Camargo, et les attitudes pleines de grâce et de noblesse de Mlle Sallé. Tout semblait donc concourir à assurer à *Jephté* une longue et brillante suite de représentations.

Hélas! l'infortuné PELLEGRIN avait, une fois de plus, compté sans les scrupules de l'autorité ecclésiastique. Mgr de Noailles, en retirant son bénéfice à l'abbé, lui avait enlevé le dîner; Mgr de Vintimille, son successeur, supprima à son tour le souper, en mettant *Jephté* à l'index. L'opéra fut arrêté vers la dixième représentation, sous le prétexte qu'il n'était pas décent de mettre sur le théâtre un épisode de la Bible. Et comme on jouait, à ce moment-là, *les Désespérés*[1] à l'Opéra-Comique, on introduisit, le soir même, le couplet suivant dans le prologue:

Ah! plaignez le sort de Jephté,
Si digne d'être regretté,
Voici qu'à la mort on le livre,
Quand il ne demandait qu'à vivre,

(1) Prologue par Lesage et d'Orneval.

Digitized by Google

Et chacun dit, d'un ton plaintif:
Fallait-il l'enterrer tout vif?

Remarquez que les sujets bibliques avaient maintes fois figuré au théâtre. *Saül*, *Judith*, *Jonathas*, *Joseph*, *Absalon*, *les Machabées* avaient déjà paru sur les planches de la Comédie, sans que l'autorité s'en fût émue, et pourtant, quelques unes de ces pièces furent jouées dans le temps où Mgr de Noailles, dont les sentiments jansénistes étaient connus, occupait le siège de Paris. Mais Mgr de Vintimille s'irrita sans doute, à la pensée que, cette fois, le drame biblique était accompagné par un orchestre et soutenu par des chœurs.

Ce prélat assurément n'aimait pas la musique.

∴

A quelque temps de là, PELLEGRIN rencontra, dans l'hôtel du fermier général la Popelinière, où il fréquentait parfois, un homme d'une cinquantaine d'années qui brûlait du désir de faire apprécier son talent de musicien. C'était un organiste de Dijon, très versé dans la pratique de son art, l'esprit ouvert à toutes les spéculations harmoniques, possédant une âme d'artiste et une intelligence de savant. On l'appelait Jean Philippe RAMEAU.

Quelques écrits théoriques où l'art italien se trouvait assez malmené avaient déjà mis son nom en lumière; mais en vain s'adressait-il aux paroliers dont Paris foisonnait à cette époque, pour obtenir un livret d'opéra. Aucun d'eux ne consentait à tenter l'aventure. Voltaire s'était bien décidé à fournir un livret sur *Samson;* mais quand l'ouvrage fut présenté à l'Académie, Thuret, le directeur, jeta les hauts cris. Un sujet biblique ! au lendemain de l'interdiction de *Jephté!* C'était attirer encore une fois les foudres de l'archevêque. — *Samson* avait été définitivement rejeté.

Ce refus mit Voltaire en fureur, comme on peut s'en convaincre en parcourant sa correspondance. Quant à Rameau, il en fut désespéré, et de guerre las, le grand musicien se disposait à retourner dans son pays, quand un heureux hasard lui fit rencontrer l'auteur de *Jepthé*. Il fut convenu que l'abbé écrirait un livret, en échange duquel il rece-

Digitized by Google

vrait un billet de 500 livres, payable au lendemain de la représentation.

Le sujet choisi fut la *Phèdre* de Racine, adaptée aux exigences du spectacle lyrique sous le titre de *Hippolyte et Aricie*. Bien qu'inférieure à *Jephté*, cette œuvre dépasse de beaucoup les productions de Roy, de Danchet, de La Motte, etc. Les vers sont bien coupés, le dialogue ne manque pas de vivacité, et dans l'acte des Enfers le poète s'élève, par moments, à des hauteurs où peu de librettistes, même de nos jours, auraient assez de souffle pour le suivre.

Nous avons assez parlé de la mauvaise poésie de l'abbé, pour nous permettre de faire connaître quelques uns de ses beaux vers. Ceux-ci, extraits d'un duo du 2me acte d'*Hyppolyte*, donnent la mesure de ce que pouvait faire PELLEGRIN, quand l'inspiration ne l'avait pas pris à jeun.

THÉSÉE (à Pluton).

Inexorable Roy de l'Empire infernal,
Digne frère et digne rival
Du Dieu qui lance le tonnerre,
Est-ce donc pour venger tant de monstres divers
Dont ce bras a purgé la terre,
Que l'on me livre en proie aux monstres des enfers?

PLUTON.

Si tes exploits sont grands, vois quelle en est la gloire,
Ton nom sur le trépas remporte la victoire;
Comme nous il est immortel.
Mais d'une égale main puisqu'il faut qu'on dispense
Et la peine et la récompense,
N'attends plus de Pluton qu'un tourment éternel.
D'un trop coupable ami, trop fidèle complice,
Va, de Pyritheon partager le supplice.

THÉSÉE.

Sous les drapeaux de Mars unis par la valeur,
Je l'ai vu, sur mes pas, voler à la victoire.
Je dois partager son malheur,
Comme il a partagé mes périls et ma gloire.

Digitized by Google

Il faut convenir que la poésie profane servait mieux PELLEGRIN que les sujets religieux.

Rameau se déclara enchanté du poème et se mit à l'œuvre avec l'ardeur d'un débutant et la confiance d'un artiste sûr de son génie. La partition terminée, la répétition en fut faite dans les salons du Mécène qui avait rapproché les deux collaborateurs.

Or, le premier acte joué, et tandis que des applaudissements enthousiastes saluaient le compositeur, voici que notre abbé, vivement ému, quitte sa place, court à Rameau, l'embrasse, et déchirant le fameux billet : « Monsieur, s'écrie-t-il, excusez-moi de m'être trompé, ce n'est pas avec un homme tel que vous qu'il faut prendre des sûretés ! »

Ah ! le magnifique cri d'artiste, et comme ce trait laisse bien derrière lui tous les exemples fameux de désintéressement enregistrés par l'histoire ! Songez au nombre de bons dîners, de soupers réconfortants que représentaient ces cinquante pistoles ; et jugez des réflexions que dut faire le malheureux poète, quand il vit la musique d'*Hyppolite* furieusement décriée.

Par bonheur les beautés de l'opéra ne tardèrent point à s'imposer. La renommée de Rameau s'affirma d'une manière indiscutable, et l'illustre musicien eut le bon goût de reconnaître que les vers de son ami n'y avaient pas été pour rien. Par surcroît de chance, l'autorité permettait que *Jephté* fût représenté de nouveau. L'ouvrage attirait la foule, et on put croire que PELLEGRIN allait pouvoir enfin faire installer un coffre au fond de sa boutique. Plus modeste, il se contenta d'acheter une magnifique perruque, et la baptisa, par reconnaissance, *ma Jephté*. Et le mot rappela à toutes les mémoires l'histoire de ce Gauthier de Costes, sieur de La Calprenède, à qui on demandait, quelque cent ans auparavant, de quelle étoffe était l'habit de couleur bizarre qu'il portait : « C'est du Sylvandre, répondit-il ! » — *Sylvandre* était le titre d'un roman dont le produit avait permis au gentilhomme gascon de combler les vides de sa garde-robe.

*
* *

Tant bien que mal, plutôt mal que bien, PELLEGRIN atteignit sa 82me année, forgeant, rimaillant, adaptant, traduisant et, entre temps

Digitized by Google

rédigeant la partie des spectacles au *Mercure*, où on l'avait fait entrer à la suite de l'interdiction de *Jephté;* en butte aux railleries, criblé d'épigrammes, mais prompt à se venger par un bon mot et d'ailleurs professant la plus douce des philosophies.

Il faisait un emploi généreux du petit bien que sa plume avait fini par lui conquérir, et se refusait parfois le nécessaire pour subvenir aux besoins des enfants de son frère; d'ailleurs plein de droiture, irréprochable dans ses mœurs, d'une candeur et d'une modestie rares chez un poète, et, si l'on put siffler ses vers, on dut rendre hommage à son caractère. La mort, une mort douce et calme, le trouva, en 1745, dans de grands sentiments de piété, mais sans qu'il eût réussi à faire lever l'interdit qui l'avait frappé dès ses premiers ouvrages dramatiques. Ce fut le seul regret qu'il emporta dans la tombe.

On fit sur lui cette épitaphe:

Prêtre, poète et provençal,
Avec une plume féconde,
N'avoir ni fait, ni dit de mal,
Tel fut l'auteur du Nouveau-Monde.

∴

De même que Quinault, PELLEGRIN, après sa mort, trouva des panégyristes. La Harpe, l'abbé Sabathier, Fréron et d'autres encore rendirent à sa mémoire l'hommage que Voltaire devait rendre à son tour au génie discuté du poète d'*Armide*: « *Jephté*, — lisons-nous dans le *Cours de littérature*, — sera toujours nommé parmi les ouvrages estimables qui peuvent recommander le souvenir d'un auteur. Il suffit à le venger aux yeux de tout homme raisonnable, de l'injuste mépris dont on s'est plu à couvrir son nom. »

Fréron fait part à la comtesse de X*** [1] de la perte que vient de faire le théâtre lyrique en la personne de son « patriarche »; et il ajoute: « Il n'était assurément pas sans mérite, et nous avons de lui des morceaux qui feraient honneur à certains écrivains d'aujourd'hui qui jouissent d'une grande réputation d'esprit. »

(1) Lettre sur quelques écrits modernes.

Digitized by Google

Enfin, après la représentation du *Zoroastre* de Cahuzac, mis en musique par Rameau, on fit courir l'épigramme suivante :

Ombre de Pellegrin, sors du fond du Ténare,
Pauvre rimeur sifflé si longtemps et si haut;
L'Opéra t'a vengé, ta gloire se répare;
Le poète gascon à qui l'on te compare
Est au-dessous de toi, plus que toi de Quinault.

La justice consentait enfin à déposer une maigre couronne sur le front du pauvre rimeur à qui il eût certainement suffi de posséder quelques écus pour devenir un vrai poète.

Elle vint à son heure accoutumée..... c'est-à-dire trop tard.

EUGÈNE DE BRICQUEVILLE.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DU

BANQUET ET DE LA SOIRÉE.

La Séance publique a été, comme d'usage, suivie d'un Banquet auquel nous avions le regret, cette année, de ne pas voir assister MM. le Général Favé, Camoin de Vence, Desclosières, Dufour, de Boisjoslin, Colonel Fabre de Navacelle, retenus éloignés de nous pour des raisons de santé, des deuils de famille ou des nécessités de voyage; malgré l'absence regrettée de ces confrères dévoués à notre Compagnie, la réunion était plus nombreuse encore que les années précédentes. Au dessert des toasts ont été portés par MM. Flach, vice-président, Marbeau, vice-président adjoint et Barbier, président honoraire.

M. Flach a porté la santé de notre président absent, M. le Général Favé, il a exprimé l'espérance que le rétablissement de sa santé lui permettrait de nous revenir bientôt.

M. Flach a remercié ensuite nos Présidents d'honneur et tout particulièrement M. Barbier du concours que, par leur nom, leur sympathie et leur collaboration, ils apportent à notre Compagnie. Il a exprimé le plus profond regret de ne pas voir à ses côtés notre Secrétaire général, atteint, la veille même de notre Séance publique, par un événement douloureux qui l'a absolument empêché de prendre sa part d'une fête préparée par ses soins, « tous, a-t-il dit, nous eussions été heureux de rappeler ici, le verre en main, la joie que nous avons éprouvée à l'occasion de la récompense si grandement et si justement méritée qui lui a été décernée l'année dernière. » M. Flach termine en remerciant M. Marbeau de l'obligeance amicale avec laquelle il l'a si souvent suppléé pendant le cours de la première session au fauteuil

Digitized by Google

de la vice-présidence. Les membres de la Société doivent se féliciter de l'union de plus en plus étroite, de la sympathie de plus en plus vive qui les rattachent les uns aux autres et tous à l'œuvre commune, gage assuré de progrès constant.

M. Marbeau, vice-président délégué, a remercié M. Flach des paroles aimables qu'il lui a adressées. Après s'être associé de tout cœur aux vœux formés pour le rétablissement de la santé de notre honorable président, le Général Favé, il a exprimé aussi l'espérance que M. Flach lui-même, empêché cet hiver d'assister à nos séances, reprendrait au fauteuil présidentiel une place qu'il occupe avec autant de talent que de compétence. M. Marbeau termine en proposant de porter un toast aux lauréats de la Séance publique. Trois d'entre eux, MM. Clarin de la Rive, Doneaud du Plan et Delattre-Lenoel, nous appartiennent, des liens déjà anciens de confraternité les rattachent à notre Compagnie. Le quatrième lauréat, M. Fortoul, voudra, nous l'espérons, suivre l'exemple de ses devanciers et son nom s'ajoutera à ceux des lauréats du prix Raymond devenu nos confrères.

A son tour M. le Premier Président Barbier s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Je remercie cordialement notre cher président, M. Flach, des obligeantes paroles qu'il a trouvées à mon adresse, au cours de sa chaude improvisation. Je n'ai aucun mérite mais j'ai un très grand plaisir à me mêler encore un peu aux travaux de notre Société. Quand je l'étudie dans son passé et dans son présent, je me sens plein de sécurité pour son avenir. Le passé, auquel je me rattache, ce fut l'*Institut historique*. Je lui appartins dès 1846. Les noms des fondateurs et des continuateurs de l'œuvre sont pour nous un glorieux patrimoine. Lamartine, Carnot, Michaud, de Doudeauville, de Pastoret, Cuvier, Taylor, Martinez de la Rosa, de Pongerville, Augustin Thierry, Ingres, Foyatier, de Laborde, Lamennais, Reinhard, voilà les noms de quelques uns de nos ancêtres. A la première phase, celle de l'*Institut historique*, succéda celle de sa reconstitution en 1872, sous le nom de *Société des Etudes historiques*, reconnue bientôt comme Société d'utilité publique. Depuis lors, une centaine d'admissions nous apporta des forces nouvelles. Chaque jour, des recrues nous arrivent

Digitized by Google

et vos travaux ont pris un essor considérable. La vieillesse, dit-on, ne loue guère que le passé. Pour moi, j'aime à proclamer, ce soir, que je vois dans le présent des progrès d'activité très notables et que j'augure de là, pour l'avenir de la *Société des Etudes historiques*, des développements qui assureront à jamais sa vitalité. C'est dans cette conviction que je bois à sa prospérité, ainsi qu'au bonheur de chacun de vous tous, mes chers confrères. »

Ce Banquet a été suivi d'une audition musicale organisée par M. Arthur Coquard, lauréat du prix Raymond qui lui a été décerné en 1887, pour son remarquable Mémoire sur l'Histoire de la Musique dramatique en France. Notre sympathique collègue n'est pas seulement un écrivain dont nous avons pu apprécier le mérite littéraire et la compétence en matière d'art, mais aussi un compositeur des plus distingués, dont le nom est déjà répandu dans le monde musical. Plusieurs de ses compositions ont mérité l'honneur d'être exécutées avec succès aux concerts Colonne et Lamoureux, et nous pensons ne pas commettre une indiscrétion en disant que le public sera bientôt appelé à juger une œuvre dramatique à laquelle il travaille en ce moment pour l'un de nos grands théâtres de musique.

Notre soirée, toute intime qu'elle était, n'en a pas moins été brillante par l'excellente exécution des morceaux figurant au programme.

MM. Mareschal et Lematte sont pour nous d'anciennes connaissances et en nous prêtant, cette année encore, le gracieux concours de leur talent, le premier comme pianiste et le second comme flutiste, ils ont acquis droit à tous nos sincères remerciements.

Nous avons remarqué surtout la fantaisie pour piano, de F. Liszt, sur *Rigoletto* et le duo de flûte et piano sur *Hamlet* joué par M. Lematte avec un goût exquis.

La partie vocale était tenue par M. Plançon, première basse à l'Opéra. Cet excellent artiste, dont la réputation est assez grande pour que nous n'ayons pas besoin d'en faire l'éloge, s'était rendu aussi cordialement que généreusement à l'invitation que lui en avait faite M. Coquard, et c'était pour nous une véritable bonne fortune. Sa magnifique voix et sa diction incomparables nous ont transportés d'admiration dans les deux morceaux qu'il a interprétés avec un style

Digitized by Google

magistral, l'un de M. Massenet, intitulé : *Pensée d'automne* et l'autre de M. Arthur Coquard, ayant pour titre : *les Aigles*, et qui fait partie du charmant recueil de mélodies publié par notre confrère chez l'éditeur Hamelle.

Après avoir applaudi chaleureusement M. Plançon, nous le remercions encore une fois du plaisir qu'il nous a procuré.

Disons encore que M. Ludovic Racine, notre zélé administrateur, en nous faisant entendre une nouvelle et charmante mélodie de sa composition sur des paroles de Victor Hugo, intitulée : *l'Extase*, a voulu nous prouver que les soins qu'il donne aux intérêts de la Société ne l'empêchent pas de fournir son contingent de travaux à la classe des beaux-arts à laquelle il appartient.

Deux intéressants intermèdes ont encore augmenté l'attrait du concert. M. le Premier Président Barbier a bien voulu nous dire le sonnet suivant :

SONNET

composé pour le Banquet amical des anciens Elèves du Lycée Charlemagne.

O jeunesse!... depuis si longtemps effacée,
Tes souvenirs lointains se réveillent ce soir.
En nous tous l'écolier revit, par la pensée,
Avec l'insouciance, avec le long espoir.

Heureuse illusion, pour un jour caressée!
N'est-ce pas qu'à cette heure il n'est plus un point noir,
Quant au joyeux banquet de notre vieux Lycée
Des générations d'amis viennent s'asseoir?

Donc à ce rendez-vous que chacun soit fidèle.
Qu'importe si le temps nous touche de son aile!
Les uns ont disparu... les autres vont finir...

Phalange où chaque jour le sang se renouvelle,
Vous possédez le don de jeunesse éternelle :
Saluant le passé, je bois : à l'avenir.

Ce sonnet, tout rempli de fraîcheur et de jeunesse, a été fort goûté par l'assemblée qui a vivement félicité notre éminent et vénéré Président honoraire de cette élégante poésie.

Digitized by Google

Enfin, notre excellent confrère, M. Théobald, ancien professeur à l'Ecole nationale des sourds-muets, et digne émule de son ami Berthier, qu'il a remplacé dans la Société sans le faire oublier, s'est montré un véritable conteur des plus intéressants, en mimant la fable de La Fontaine : *le Gland et la Citrouille.* On est parvenu aujourd'hui à faire parler très distinctement les sourds-muets, cela est certainement merveilleux, mais en vérité lorsqu'on voit une interprétation par gestes aussi claire et aussi exacte, on ne peut s'empêcher d'admirer les résultats auxquels peuvent arriver, avec de l'intelligence et du travail, ceux que la nature a privés de l'usage de l'ouïe et de la parole.

Cette soirée si complètement réussie nous permet d'espérer que, l'année prochaine, nous pourrons faire profiter nos associés et les personnes qui nous font l'honneur d'assister à nos séances annuelles d'auditions musicales intéressantes qui, alternant avec les lectures, donneront à cette solennité plus de charme et plus d'éclat.

R. G.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 25 AVRIL 1888. — *Présidence de* M. J. Flach.

M. Desclosières donne lecture du procès-verbal rédigé par M. Dufour.

M. le Secrétaire analyse la nombreuse correspondance qu'il a reçue à l'occasion de la Séance publique et du Banquet. MM. Camoin de Vence, Duvert, de Bricqueville, Fortoul, Doneaud du Plan, Fabre de Navacelle, G. Dufour expriment leurs vifs regrets de ne pouvoir se réunir à leurs confrères à l'occasion de cette fête qui, pour nous tous, est une assemblée de famille.

M. Coquard fait connaître les dispositions qu'il a eu l'obligeance de prendre pour organiser, à la suite du Banquet, une Audition musicale.

M. le Secrétaire communique une lettre de M. Emile Worms demandant à insérer dans la *Revue* de la Société un compte rendu sur un ouvrage de M. Kerween de Lettenhove, intitulé *les Huguenots et les Guerres*. Il a été répondu à M. Worms, que les insertions dans la *Revue* étaient réservées aux membres de la Société, et que l'état actuel d'encombrement du portefeuille ne permettrait même pas à un membre nouvellement admis d'espérer l'insertion prochaine qu'il paraît désirer.

Livres offerts. — Le tome deuxième de l'*Origine des Français*, par M. l'abbé Espagnolle. M. Desclosières rapporteur.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1887, N° 4.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome 3e, fascicule de mars.

Bulletin de la Société de l'Orléanais, tome IX, N° 134.

Bulletin de la Société du Périgord. M. Dufour rapporteur.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1887. 4e trim. M. d'Auriac rapporteur.

Digitized by Google

Par M. PAGART D'HERMANSART, père, *le Siège de Saint-Omer en* 1667, *réunion de l'Artois réservé à la France.* M. le colonel FABRE rapporteur.

Et par M. PAGART D'HERMANSART, fils, *Tournois et fêtes de chevalerie à Saint-Omer, aux* XIVe *et* XVe *siècles.* M. DESCLOSIÈRES rapporteur.

Lectures. — L'ordre du jour appelle : 1° la fin de la lecture, par M. MARBEAU, des *Mémoires de Dufort, comte de Cheverny.* Renvoi au Comité de lecture.

2° L'étude de M. PRÉAU, *Jean de Saulx, vicomte maïeur de Dijon*, 1426, 1430, 1431, 1432.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'il serait à désirer que l'auteur s'efforçât de donner, à la suite des détails intéressants sur les jetons représentant Jean de Saulx, des informations sur son administration.

3° L'*Etude sur Monseigneur Dupanloup,* par M. MONTINI.

La nature des détails et considérations que l'auteur développe à l'occasion de la biographie de l'éminent prélat se rapportant à des événements de la politique contemporaine, l'insertion, aux termes de nos statuts, ne peut être votée, mais M. LE PRÉSIDENT remercie M. MONTINI de l'intérêt de sa communication.

4° M. MONTAUDON termine la séance en lisant un rapport détaillé sur la *Revue française de l'éducation des sourds-muets*, publiée par notre confrère M. BÉLANGER. Renvoi au Comité de lecture.

Amiens. — Imp. DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LES MÉMOIRES DE DUFORT DE CHEVERNY[1]

Jean Nicolas Dufort appartenait à une famille de robe originaire de La Gorse, dans la Vicomté de Turenne, établie à Paris à la suite du Duc de Bouillon, frère aîné du rival de Condé. Noble, riche, bien apparenté, à quinze ans il se trouva orphelin et à peu près émancipé. A vingt ans, après avoir hésité entre la robe, qu'aurait voulu lui imposer sa famille, et l'épée, vers laquelle l'entraînaient ses goûts, il acheta une charge d'Introducteur des Ambassadeurs, qui le mit en rapports journaliers et intimes avec la famille royale et avec le flot mobile des courtisans. Il resta treize ans à la Cour, de 1751 à 1764; puis, craignant que les dépenses considérables exigées par ses fonctions ne compromissent sa fortune, il saisit l'occasion de céder sa charge. Il vendit en même temps son château patrimonial de Saint-Leu, qu'il trouvait trop rapproché de Paris, et il acquit, après de longues et curieuses négociations, la terre de Cheverny, près Blois, et la lieutenance générale du Blaisois.

Il mena alors la vie d'un grand seigneur de province, administrant ses biens, gouvernant ses vassaux, recevant dans son château nombreuse compagnie, organisant des comédies dont il était l'auteur et l'*impressario,* visitant ses voisins, faisant parfois des voyages de plaisir ou d'affaires dans des terres plus éloignées, et passant chaque année quelques mois à Paris ou à Versailles.

(1) Mémoires de Dufort, comte de Cheverny, introducteur des Ambassadeurs, lieutenant général du Blaisois (1731-1802), avec une introduction et des notes par son arrière-petit-fils, Robert de Crèvecœur.

Digitized by Google

Avec la Révolution commence une troisième période tristement différente des deux autres. Tandis que la plupart de ses amis émigrent, Dufort se réfugie dans sa terre, au milieu des paysans dont il se regarde comme le guide et le protecteur. Il y vit seul et retiré, apprenant de loin la fuite, l'arrestation ou la mort de tous les compagnons de sa vie. Malgré le soin qu'il prend à rester obscur, il finit par être emprisonné comme les autres. Rendu à la liberté par le 9 thermidor, il rentre dans son château désert et y attend morne et triste la fin de l'orage. C'est alors que « pour occuper son imagination, pour lui seul et pour son seul plaisir, » il se met à écrire ses Mémoires que son arrière-petit-fils vient, après 90 ans, de livrer à la publicité.

Il les écrit de souvenir, un peu sans ordre comme sans prétention littéraire, mais non sans finesse et sans esprit. Une mémoire merveilleusement fidèle lui rappelle toutes les scènes dont il a été témoin, toutes les anecdotes qu'il a entendues, toutes les personnes qu'il a connues pendant le cours de sa carrière si longue et si remplie. Pour chaque fait il décrit le lieu de la scène et nomme les personnages qui étaient présents; chaque nom est accompagné d'un jugement bref et incisif ou d'une anecdote caractéristique. Tout ce qui a marqué dans la haute société parisienne pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle défile successivement sous les yeux du lecteur.

Dufort n'est ni un homme politique, ni un homme de lettres; ce n'est qu'un homme du monde. Il ne nous parle pas de la conduite des affaires diplomatiques, ni de ce personnel de littérateurs, de philosophes et de Mécènes dans lesquels nous avons pris l'habitude de résumer le XVIIIe siècle. Mais il nous montre la Cour et la ville; il nous apprend comment vivaient et ce que pensaient les membres de cette société frivole et sceptique où déjà fermentaient les idées et les sentiments qui ont abouti à la Révolution. Il ne songe pas à décrire le mouvement des esprits, mais ce qui est beaucoup plus intéressant, il le subit; il en est le vivant témoignage, et nous trouvons dans ses Mémoires des réflexions que notre siècle démocratique ne désavouerait pas, des traits de sage modération que peut-être nous n'aurions plus le courage d'imiter.

Ainsi, quand un ami lui offre l'Ordre du Mont-Carmel et l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, il a le bon goût de les refuser. Il décide

Digitized by Google

un de ses collègues à ne pas porter l'Ordre romain du Christ, en lui disant « qu'un Ordre qu'on acquérait pour de l'argent était au-dessous » d'un honnête homme. » *Honnête homme* est sans doute pris ici, comme au XVIIe siècle, pour homme de bon ton et de bonne éducation. La leçon n'en est pas moins bonne à entendre, même aujourd'hui.

Dufort n'est pas moins sensé quand il s'agit de son nom. Au moment de sa première présentation à la Cour, un de ses parents l'engage à prendre, comme l'usage l'y autorisait alors, le titre de marquis de Saint-Leu. Il s'y refuse, « résolu, dit-il, à porter toujours le nom » de son père. » Plus tard, quand la terre de Cheverny est érigée pour lui en comté, il n'accepte cette faveur qu'après avoir obtenu la permission de placer le titre de Comte avant son nom de famille, et de s'appeler *Comte Dufort*, « afin, dit-il, de ne pas se débaptiser. » Nous trouvons dans sa famille un second trait du même genre. L'un de ses beaux-frères était Amelot, marquis de Chaillou, qui fut ministre sous Louis XVI, et dont le père avait été longtemps secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères sous Louis XV. Dufort n'appelle jamais son beau-frère que « M. Amelot, » réservant le nom d'Amelot de Chaillou pour son neveu, de même qu'il réserve le nom d'Amelot du Guépéan pour d'autres parents qu'il fallait distinguer du chef de la famille. Il ne fait en cela que se conformer aux intentions des Amelot. Voici en effet ce que le Duc de Luynes note dans ses Mémoires (I. 100), au moment où le premier Amelot est nommé secrétaire d'Etat : « M. Amelot de Chaillou ne s'appellera plus que Amelot, ce nom, qui » est le sien, étant plus connu aux Affaires étrangères. » Ainsi, il y a 150 ans, c'est en entrant aux Affaires étrangères qu'on laissait de côté un titre de Marquis! C'est en entrant à la Cour qu'on refusait d'en prendre un! S'il avait vécu de nos jours, Dufort aurait commencé par écrire le nom de son père en deux mots, afin d'y simuler une particule, et bientôt un titre et une couronne eussent orné ses cartes de visite.

Il est vrai que la sagesse dont nous lui faisons honneur n'était pas, sous l'ancien régime, un sacrifice d'amour-propre aussi grand que nous nous le figurons aujourd'hui. Nul n'ignorait alors qu'il existait de très vieilles et quelquefois très hautes noblesses sans particule et sans titre, et Dufort, en racontant son refus, a bien soin d'ajouter:

Digitized by Google

« qu'il n'avait sujet de rougir d'aucun de ses ancêtres, qui, s'ils » n'avaient pas été illustres, avaient au moins pour eux une filiation » d'aïeux assez ancienne. » (I. 67). Aujourd'hui, si la noblesse n'est plus une institution, elle est encore un souvenir et une élégance, et, en dépit de nos idées devenues égalitaires, nos mœurs, plus que jamais éprises de distinctions, y attachent un fort grand prix. Seulement, nous la connaissons moins bien; le titre et la particule, qui en étaient jadis les compagnons habituels, qui en sont maintenant le seul signe visible, presque le seul privilège, nous en paraissent la condition essentielle, et ils ont pour nous autant d'importance qu'ils en avaient peu pour nos pères. Du reste, ces deux points de vue si différents ont produit les mêmes conséquences: autrefois, dans certaines circonstances, chacun prenait le titre qui lui plaisait, et l'on sait qu'il en est à peu près de même aujourd'hui.

La hiérarchie sociale n'en était pas établie moins solidement. Mais, précisément parce que les rangs étaient assez tranchés pour que l'on n'eût pas à craindre de les voir se confondre, il y avait entre les diverses classes une familiarité qui nous étonnerait maintenant. Ainsi Dufort, l'introducteur des Ambassadeurs, le familier du Roi et des Princes, comptait parmi ses amis les plus intimes Jélyotte, le célèbre ténor, et Sedaine, qui avait commencé par être maçon et qui resta toute sa vie entrepreneur de maçonnerie. Mais Jélyotte avait reçu une excellente éducation; il était aimable et de bonne compagnie; Sedaine était plein de cœur, d'esprit et de grâce; ces qualités suffisaient pour qu'ils fussent admis sur le pied d'une affectueuse égalité dans la maison de l'homme de Cour. Jélyotte était également l'ami du duc de Choiseul et son hôte à Chanteloup.

Le langage de Dufort sur les grands personnages qui l'entourent, sur les courtisans, les princes, le roi lui-même, nous réserve aussi de vives surprises. La grande bienveillance qui est dans son caractère et dans ses habitudes n'est jamais en défaut; mais il parle avec une liberté de jugement que nous attendrions d'un philosophe de l'Encyclopédie plutôt que d'un homme de Cour. « Je passais mon temps, » dit-il, à des visites, à des soupers, où l'on s'entretenait de ce que le » Roi et la famille royale avaient fait, ou feraient le lendemain. J'ai » souvent fait la réflexion que la vie d'un courtisan assidu, je dis

Digitized by Google

» ceux qui veulent faire fortune sans avoir d'autres qualités, ressemble à » celle d'un valet de chambre, enfin d'un être en servitude. J'ai vu le » duc de Luynes le père, qui passait pour écrire les anecdotes de » toute la Cour, le duc de Saint-Aignan, de l'Académie française, le » président Hénault, Moncrif et tant d'autres, rétrécir leur esprit par » une conversation si peu variée que je ne pouvais ni m'y faire, ni » m'y fixer. » (T. I, p. 73).

Voilà pour les courtisans. Pour les princes, il les juge sans aveuglement comme sans prévention. Il sait discerner leurs qualités naturelles derrière les défauts qui frappent le public; mais loin d'être ébloui par leur grandeur, c'est elle, c'est ce qu'il appelle leur « *éducation de prince*, » qu'il présente comme la cause, en même temps que l'excuse de leurs faiblesses. De nos jours, où sans doute cette éducation est différente de ce qu'elle était jadis, la reine de Roumanie a pu écrire avec vérité : « On élève les princes à vivre avec tout le monde; que » n'élève-t-on tout le monde comme les princes! » Dufort, au contraire, s'il veut faire l'éloge de Mme Adélaïde, fille aînée de Louis XV, dira d'elle : « Elle était raisonnable autant qu'une femme de son rang » peut l'être. » (I. 182).

Il témoigne à diverses reprises une véritable affection pour deux personnages qui, dans l'histoire, ne sont rien moins que sympathiques : Louis XV et Charles de Bourbon, comte de Charolais. Mais voyons comment il les juge : « Louis XV, dans l'intimité, était le plus aimable » et le meilleur de tous les hommes. Comme particulier, comme père » de famille, il aurait été aimé, estimé, considéré. Il ne lui manquait » que ce qui manque à tous les rois, c'est de s'assimiler aux autres » hommes. Accoutumés, du moment où ils naissent, à une espèce » d'adoration, je crois fermement qu'ils se regardent comme au-dessus » de l'espèce humaine... Il ne mettait aucune mesure vis-à-vis des » autres, par défaut d'éducation. » (I. 320). Quand le roi parle des affaires d'Etat comme si c'était un autre qui gouvernât (I. 228); quand il donne une de ces preuves d'égoïsme ou de brutalité qui nous révoltent; par exemple, quand il s'amuse à mettre ses deux talons sur les pieds d'un goutteux en lui demandant si c'est là qu'il a la goutte (I. 320), ou quand, à son petit lever, voyant un courtisan foudroyé par une apoplexie rouler sur le parquet, sa perruque loin de lui, il s'écrie : « D'Argenson!

Digitized by Google

» M. du Chayla vient de quitter sa perruque! » (I. 173), le jugement de Dufort est toujours le même : « Grand tort d'une mauvaise éducation, » car personnellement il était le plus excellent des hommes, quelques » choses que les malveillants aient pu dire. » (I. 228).

Quant au Comte de Charolais, ce maniaque brutal et grossier qui un jour, pour s'amuser, tira un coup de fusil à un couvreur sur un toit, voici ce que dit de lui notre auteur : « L'âge où je l'ai » connu me l'a fait voir comme un homme de tête et fort raisonnable, » mais sujet à l'humeur, comme un prince mal élevé. » (I. 110). — « Otez son éducation de prince, c'était un homme de grand sens et » de mérite à tous égards. La justice était dans son cœur, et *du moment* » *qu'on rendait au prince du sang ce qu'il croyait lui être dû,* il était » le plus juste des humains. » (I. 113).

Que l'on remarque ces derniers mots. Ils expliquent peut-être certains traits de cette époque où la plupart des grands pouvaient, dans leur conscience, éprouver, à des degrés divers, les mêmes sentiments que le Cte de Charolais; ils expliquent certainement quelques unes des excentricités de ce personnage qui, vivant en dehors des devoirs de son rang, devait être irrité contre l'ordre qu'il méconnaissait, et devait tenir plus âprement, parce qu'il pouvait toujours craindre qu'on ne fût tenté de les lui refuser, aux prérogatives auxquelles il avait droit par sa naissance sans en être digne par sa conduite. Dufort raconte à cet égard une anecdote assez plaisante dont il fut témoin. Il paraît que M. de Kaunitz se souciait peu de faire à ce prince déclassé la visite officielle que, comme ambassadeur, il devait à tous les princes du sang. Un jour pourtant le Comte de Charolais obtint que la visite enfin lui fût faite. « C'était, dit Dufort, à Fontainebleau, pendant un voyage » de la Cour. Chacun était logé là dans de petites maisons, avec des » portes-cochères, des escaliers étroits et le reste à l'avenant; tout » dut pourtant se passer avec le même cérémonial que dans un palais. » La visite reçue, le prince dut la rendre. Je montai avec lui et » Dumonan, son gentilhomme, dans sa voiture, qui avait l'air d'un » carosse de remise et était tout en cuir. Le prince me dit en chemin » que M. de Kaunitz le portait bien haut, qu'il savait l'étiquette » comme lui, et se mit à chicaner sur un pas de plus ou de moins... » Nous arrivons; la visite se passe à merveille, la reconduite de même.

Digitized by Google

» L'ambassadeur doit descendre jusqu'au bas de l'escalier et voir » partir le prince, comme le prince l'avait fait pour lui. La voiture » avance difficilement sous la porte; les rosses qui la conduisent » serrent le bas de l'escalier; tout cela prend cinq minutes. Le prince » monte pesamment; je monte après lui et me mets à côté; Dumonan » de même sur le devant. M. de Kaunitz comptant la chose finie, » remonte l'escalier avec son cortège; mais les chevaux résistent, » et voilà le prince sortant à mi-corps de sa voiture qui crie : « Monsieur » l'Ambassadeur, ce n'est pas là votre place et vous devez me voir » partir. » — L'ambassadeur fait volte-face sans dire un mot, et » revient à son poste. Enfin la voiture roule et nous partons. Voilà » le Comte de Charolais qui me prend la cuisse à me faire crier, et » me dit en riant : « Voilà comme il faut mener les gens qui font » les insolents. Ce n'est pas pour l'exactitude du cérémonial; c'est » pour lui apprendre que nous ne sommes pas ses égaux. » (I. 111).

L'ordre social reposait alors sur la hiérarchie, c'est-à-dire, sur l'inégalité, et c'était par l'*etiquette* que chacun, prince, ambassadeur, ou simple courtisan, obtenait qu'on lui rendît ce qu'il croyait être dû à son rang. Aussi chacun prétendait-il l'observer, et exigeait-il qu'elle fût respectée à son égard. Mais sous ce rapport aussi l'on voyait se manifester cette contradiction bizarre entre les usages, qui subsistaient tels que les avait légués le siècle précédent, et les idées, qui, ouvertes par l'esprit de discussion, jugeaient fort librement ces usages. Cette contradiction, quand elle se répand dans une société, est un fâcheux symptôme ; elle présage une dislocation prochaine ; c'est la débâcle des glaces qui commence. On était las de l'étiquette, on en riait tout bas. Dufort qui, par ses fonctions, avait la mission particulière de l'appliquer, se plaît souvent à faire ressortir ce qu'elle a de puéril. Ainsi, après avoir décrit avec des détails fort curieux la réception solennelle du comte de Kaunitz, cérémonie fastueuse qui eut presque le caractère d'une fête publique, qui mit en mouvement toute la population de Paris, et dont les réceptions actuelles des Ambassadeurs par le chef de l'Etat ne peuvent nous donner une idée, il termine son récit par ces mots : « Si ces fonctions (celles d'Introducteur des Ambas- » sadeurs) sont magnifiques, elles ne roulent que sur des misères d'éti- » quette, plus faites pour rétrécir l'esprit que pour l'alimenter. » (I. 85).

Digitized by Google

En 1760, Dufort et le comte de Charolais n'étaient pas les seuls à rire de l'étiquette ou à la maudire. Toute la famille royale en était, aussi bien que les courtisans, l'esclave résignée, mais ennuyée. Un jour, une Dame de semaine auprès de Mme Adélaïde se plaignit à elle d'être habillée et déshabillée quatre fois par jour et de n'avoir pas un quart d'heure de liberté ! « Madame, lui répondit la pauvre Princesse, vous en êtes quitte pour vous reposer une semaine ; mais moi qui fais ce service toute l'année, permettez que je garde ma pitié pour moi-même. » (I. p. 104).

Le personnage à qui l'étiquette pesait le plus était encore le Roi, et peut-être le désir de se reposer de la contrainte qu'elle lui imposait ne fut-elle pas sans influence sur les premières irrégularités de sa conduite. « Il aimait le particulier par goût, dit Dufort, et il sentait » que sa place [1] exigeait le contraire. De sorte que dès qu'il pouvait se » dérober à la représentation, il descendait chez Mme de Pompadour par » un escalier dérobé, et y déposait le caractère de Roi » (I. 319).

Déposer le caractère royal et recouvrer, sous le voile de l'incognito, la faculté de circuler librement, de parler et d'entendre, a été le rêve de bien des Souverains, qu'ils se nommassent Haroun-al-Raschild, ou Henry IV, ou Pierre-le-Grand, ou Marie-Antoinette. Mais ce rêve était difficile à réaliser à une époque où l'on n'avait pas encore l'habitude de rencontrer habillés d'un veston et mêlés à la foule les princes les plus résolus à faire respecter leur Majesté, lorsqu'ils sont en représentation.

Le récit fort intéressant de l'attentat de Damiens nous montre les exigences de l'étiquette, le besoin qu'éprouvait le Roi de s'en affranchir, et le soulagement qu'il ressentait lorsqu'il y échappait un instant.

Louis XV avait conservé le souvenir des témoignages d'affection populaire qui l'avaient étonné et charmé lorsqu'il avait été malade à Metz. Il s'était écrié alors : « Que leur ai-je donc fait pour qu'ils » m'aiment ainsi ? » Quelques années à peine s'étaient écoulées et voilà qu'un fou le frappe dans sa voiture, d'un coup de canif ! Soit par la crainte que l'arme fût empoisonnée, soit par l'appréhension

(1) Quelle expression imprévue, *sa place*, pour parler du trône ! Bossuet et Racine l'eussent-ils employée ?

Digitized by Google

de voir sa vie désormais sans cesse menacée, le Roi tomba dans une stupeur profonde. « Il resta plus d'une semaine au lit, dans sa vraie » chambre à coucher, dit Dufort, enfermé entre ses quatre rideaux, » n'ouvrant la bouche que pour demander des choses indifférentes », et ce ne fut pas seulement pour sa petite blessure qu'il fallut le soigner.

« C'est une grande cérémonie, raconte à cette occasion notre auteur, » que le bouillon qu'on donne à un roi malade. Toutes les trois » heures, il arrive à l'heure dite ; il est déposé sur la table de marbre, » gardé par le Maître d'hôtel, goûté par l'Echanson et le Médecin. » L'huissier annonce le bouillon du Roi ; on ouvre la porte de la » chambre ; ceux qui sont dans le cabinet le suivent ; le premier » Médecin, le premier Gentilhomme se trouvent dans la chambre. » Nous suivîmes ; le Roi était couché dans ses doubles rideaux, la » chambre fort éclairée, le lit fort noir. Nous ne vîmes que son bras » qu'il avança ; il n'ouvrit pas la bouche et l'huissier de dire : « Messieurs, retirez-vous.... »

.... « La première fois que nous pûmes le voir, cette superbe tête » d'homme jeta sur nous un regard de chagrin ; il semblait qu'il » voulût dire : « Regardez votre Roi qu'un misérable a voulu assassiner, et qui est le plus malheureux de son royaume. » (I. 181, 184).

Plus tard l'étiquette exigea que le Roi recût les Ambassadeurs, pour se montrer à eux. « Tout le corps diplomatique s'y trouva ; le » Roi ne fit aucune question ; tout le monde garda un profond » silence : aucune présentation n'eut lieu. Les Ambassadeurs eurent » le temps de le contempler ; un signe de tête annonça qu'ils étaient » congédiés. » (I. 136).

Autour de ce malheureux malade, sans consolations, sans confident, livré à ses seules pensées, s'agitaient mille intrigues de Cour sur lesquelles il est inutile d'insister ; beaucoup d'autres que Dufort les ont racontées.

Quand le Roi commença à se lever, il parut dans son cabinet, mais toujours morne et silencieux, « choisissant le temps où il y avait le » moins de monde. »

Sa réclusion ne cessa que deux ou trois semaines après l'attentat, à la suite d'une scène singulière et caractéristique qui mérite d'être entièrement reproduite :

Digitized by Google

« Enfin un jour, il était près de deux heures et le cabinet presque » vide, tous ayant pris congé... Le roi avait sa robe de chambre, » son bonnet de nuit, et à la main une canne sur laquelle il s'appuyait » légèrement. Tantôt il regardait par la fenêtre, tantôt il s'arrêtait » et rêvait. Le Dauphin, à qui le Roi ne faisait pas signe de s'en aller, » causait avec le marquis du Muy; la Dauphine n'osait prendre congé. » Enfin, le Roi, sûr que tout le monde est à dîner, fait le signal » du départ à la Dauphine, qui s'avance, le salue à l'ordinaire et » s'en va. Elle était accompagnée de plusieurs dames, entre autres » de la duchesse de Brancas, surnommée, à cause de sa taille, la » grande; le Roi qui la connaissait particulièrement parce qu'elle allait » souvent chez la marquise, lui dit : « Restez un moment. » — Le » Dauphin regarde. — Le Roi dit à Mme de Brancas : « Donnez-moi » votre mantelet. » Elle le détache et le lui donne; il le place sur ses » épaules, fait un tour dans le cabinet sans rien dire, après l'avoir » saluée, et s'en va. Il s'achemine à l'instant du côté de l'intérieur. » Le Dauphin, accoutumé à le suivre, s'avance. Il n'est pas à moitié » de la pièce que le Roi se retourne et lui dit : « Ne me suivez pas. » » Nous voyons la manœuvre et entendons le propos. Le Dauphin obéit » et se rendit à l'instant chez lui pour dîner.

» Fontanieu et Champcenetz se dirent : « La chose est trop inté- » ressante pour dîner; » j'en dis autant. M. de Maillebois arrive; » on lui conte tout, et nous voilà tous les quatre à attendre. Le Roi » revient entre les trois et quatre heures. — Au lieu d'un regard triste » et sévère, son air était calme, son regard agréable; il avait le sourire » sur les lèvres et causait sans humeur. Il nous adressa la parole » à tous, fit des plaisanteries sur le mantelet dont il s'était affublé, » et nous quitta en disant qu'il allait dîner, et qu'il nous exhortait » à en faire autant. Il rentra; nous n'eûmes pas de peine à deviner » qu'il avait été faire une visite à Mme de Pompadour. Une seule » conversation d'une amie, intéressée à sa conservation plus que » personne du royaume, avait guéri son esprit plus malade que tout » le reste. » (I. p. 187 et 188).

Ce fut donc à l'influence morale de sa maîtresse que dans cette circonstance Louis XV dut le rétablissement de sa santé.

Il paraît qu'à d'autres points de vue encore il était utile au bien

Digitized by Google

de l'Etat que le Roi eût une maîtresse. Après la mort de la Pompadour[1], la grande préoccupation de la Cour fut de savoir qui lui succèderait; l'idée qu'elle ne serait pas remplacée ne venait à l'esprit de personne, et ce n'était pas aux plaisirs du Roi que l'on pensait, mais au fonctionnement de la machine gouvernementale. « Chacun sentait, dit Dufort, » qu'il était impossible qu'il n'y eût pas un intermédiaire entre » le pouvoir suprême et les ministres. Une femme accorte, adroite, » faisait parvenir plus facilement les réclamations, et souvent rendait » service. » (I. 320). Dans cette société singulière, la maîtresse du Roi était devenue un rouage indispensable, presque une institution de l'Etat. Les ministres reconnaissaient officiellement son autorité. Avant que sa haute faveur ne fût ouvertement affichée, Mme de Pompadour avait demandé pour son mari une place de fermier-général. Orry, contrôleur général, la lui refusait. « Monsieur, finit-elle par lui » dire, je serai obligée de vous faire demander la place par quelqu'un » à qui vous ne pourrez la refuser. » — M. Orry la reconduisit quelques » pas, et en la quittant, lui dit avec humeur : « Madame, si vous êtes » ce qu'on dit, j'obéirai; mais si vous ne l'êtes pas, vous n'obtiendrez » rien. » — Il paya le compliment de sa place, ajoute Dufort, aussitôt » qu'elle fut reconnue maîtresse du Roi. » (I. 190).

Les Ambassadeurs, comme les Ministres, s'inclinaient devant cette puissance. Le jour de sa réception officielle, Kaunitz n'eut garde de quitter Versailles avant d'avoir présenté ses hommages à Mme de Pompadour. Elle lui avait fait exprimer par Dufort son désir de le recevoir. Il se rendit chez elle avec ses cavaliers d'ambassade et avec l'Introducteur des Ambassadeurs, aussitôt après avoir été reçu par le Roi, la Reine, et les Princes du sang. Le cérémonial fut exactement le même.

(1) Dufort, sur le témoignage de son ami Champlost, attribue à Louis XV, à l'occasion de la mort de Mme de Pompadour, un langage bien différent de celui que lui prête la légende. Le convoi funèbre quitta Versailles à six heures du soir. « Le Roi, dit Dufort, prend Champlost par le bras, lui fait fermer la porte de son cabinet, et se met avec lui en dehors sur le balcon. Il garde un silence religieux, voit le convoi enfiler l'avenue, et malgré le mauvais temps et l'injure de l'air auxquels il paraissait insensible, il le suit des yeux jusqu'à ce qu'il perde de vue tout l'enterrement. Il rentre alors: deux grosses larmes coulaient encore le long de ses joues, et il ne dit à Champlost que ce peu de mots : « Voilà les seuls devoirs que j'aie pu » lui rendre. » (I. 321).

Digitized by Google

« Il entra seul avec moi, raconte Dufort. Il y avait trois sièges ; elle » s'assit et nous nous assîmes. Après une conversation qui eut l'air » d'une visite amicale, il se leva et pria Mme la Marquise de lui » permettre de lui présenter les Cavaliers. Ils entrèrent ; on se tint » debout ; la conversation devint générale, et après un quart d'heure, » nous partîmes. » (I. 84).

Quant aux courtisans, ils étaient aux pieds de la favorite du jour, qu'elle s'appelât Pompadour ou Du Barry. La charmante Mme de Choiseul elle-même, si sympathique et si digne de respect, qui sut rester sage dans cette Cour corrompue, s'était liée d'une étroite amitié avec Mme de Pompadour. Après la mort de la Marquise, elle crut devoir demander qu'on lui donnât, en souvenir de celle qu'elle voulait bien appeler *son amie*, un petit chien favori. Ne regrettons pas cette faiblesse, car la réponse de Marigny, frère et héritier de la Pompadour, est aussi un curieux trait de mœurs. Il envoya le chien à Mme de Choiseul, mais il garda le collier, qui était en argent massif. (I. 313).

La Du Barry eut sa cour, comme Mme de Pompadour avait eu la sienne. Chaque matin on conduisait chez elle le jeune Condé, « dont » on achevait alors l'éducation. »

Dufort raconte avec indifférence, sans en paraître étonné, sans les juger, les traits les plus frappants de cet étrange affaissement moral qui avait envahi la société toute entière. Le goût lui-même, symptôme toujours caractéristique de l'état moral d'une société, était bizarre. « Tous les ornements étaient baroques. Rien n'était d'aplomb, pas » même les armes gravées soit sur la vaisselle, soit sur les cachets, » soit sur les voitures. » (I. 117). Là, comme partout, on se plaisait à être dans le faux ; la mode l'exigeait !

Un scepticisme général avait ébranlé toutes les bases sur lesquelles reposait l'ancienne société ; on ne croyait plus ni à la Royauté, ni à l'Eglise, ni à la Noblesse, ni au Parlement. Il semblait que chacun jouât un rôle et le jouât sans conviction. C'était par habitude ou par calcul, c'est-à-dire par faiblesse ou par égoïsme, que chacun faisait encore son métier de Roi, de prince ou de courtisan. Ce n'était plus, comme sous Louis XIV, par respect pour la Majesté Royale. C'était moins encore par ce sentiment plus ancien qui jadis commandait aux

Digitized by Google

grands de faire un noble usage du pouvoir qui leur avait été départi sur les autres hommes. Même quand la formule féodale disait durement : « Entre toi, vilain, et ton seigneur, il n'y a point de juge, » elle ajoutait : « Fors Dieu ! » Ce Dieu et ses commandements pouvaient être fort mal compris ; cependant les puissants de la terre étaient avertis qu'ils devaient porter leurs regards au delà du temps présent ; à défaut de nos idées modernes, de ce respect de l'homme que nous appelons *humanité*, ils avaient le respect de leur nom, de leur race, et ils savaient qu'un jour Dieu leur demanderait compte de leurs actes. Plus tard un autre idéal a succédé à celui de ces anciens âges ; l'amour de la patrie a inspiré à son tour le dévouement et le sacrifice. Mais sous Louis XV il n'y avait pas de croyance, c'est-à-dire pas de mobile et pas de frein. Le Roi lui-même était le premier à donner l'exemple de la plus cynique indifférence pour la chose publique, d'un égoïsme plus révoltant peut-être encore que ses débauches. Il en était d'ailleurs le premier puni. Il n'aimait personne, mais il savait que personne ne l'aimait, excepté son chien. (I. 125). Tant qu'il était debout, il voyait les courtisans adorer platement ses moins respectables caprices ; puis, par un retour soudain, il sentait cruellement combien son prestige était fragile. Nous avons dit sa stupeur après l'attentat de Damiens ; ce fut pis encore quand il fut atteint à Versailles de la petite-vérole qui devait l'emporter. « Quelle triste condition qu'un roi mourant !.... C'était » une infection jusque dans l'œil-de-bœuf. Je me contentai, dit » Dufort, de demander La Borde, premier valet de chambre de » service, mon ami d'enfance.... La Borde me conta qu'il l'avait » appelé d'une voix ferme, l'avait fait approcher, avait regardé s'il » était seul avec lui, et lui avait dit : « Et Mme Du Barry, où est-» elle ? » La Borde avait répondu : « Sire, elle est partie ce matin. » » Qu'alors le Roi avait dit : « Quoi ! déjà ! » La Borde s'était aperçu » qu'il lui sortait deux grosses larmes ; puis le Roi s'était renfoncé » dans son lit, sans plus ouvrir la bouche. » (I. 401).

Dès les premières années du nouveau règne, Dufort voit le danger et déplore la marche des événements. Seulement, s'il sait pressentir les approches d'une crise redoutable, il ne sait pas en discerner les véritables causes. Cédant à la tentation ordinaire de quiconque juge

Digitized by Google

les événements contemporains, il en cherche la raison dans le caractère ou dans l'imprudence de tel ou tel personnage. Attribuer la Révolution à la faiblesse de Louis XVI ou à l'incapacité de Maurepas est certes plus facile que de reconnaître la faute universelle dont on est soi-même le complice inconscient. Frivoles, égoïstes, sans mœurs, sans foi, les hautes classes, qui jusqu'alors avaient seules dirigé la société, étaient fatalement condamnées à perdre un rôle dont elles avaient cessé d'être dignes.

Cependant, au moment où apparaissent, vagues encore, les premiers signes de la tourmente, la noblesse conserve, par la force d'une longue habitude, son prestige traditionnel. C'est vers elle que se tournent les regards de la foule qui demande des réformes, et qui, pour les préciser et les obtenir, cherche instinctivement des guides. Les habitants du Blaisois, pas plus d'ailleurs que Dufort, ne semblent imaginer qu'ils puissent se passer de lui. On l'appelle, on lui demande conseil; son nom est le premier qui soit mis en avant dans toutes les assemblées électorales, et, comme il se dérobe aux suffrages des électeurs, on le prie de désigner les candidats. D'un autre côté, la plupart des personnages qui, comme lui, avaient joué un rôle sous le régime précédent, se contentent de regarder avec un étonnement railleur les inconnus sur lesquels commence à se porter l'attention. Bientôt ils se voient complètement oubliés, et ils s'aperçoivent avec effroi que les nouveaux venus restent seuls sur la scène. L'avenir de la monarchie, les destinées de la France, le salut même de l'ordre social dépendent désormais de ces hommes qui hier encore n'étaient rien, qu'aucune expérience des affaires n'a préparés à gouverner le pays, qui, n'ayant pratiqué que les livres et les théories, n'apportent au pouvoir que des passions et des rêves, et qui bientôt, dépassés par d'autres rêves et d'autres passions, vont être assaillis, pilotes naïfs et inhabiles, par une tempête qu'ils ne sauront pas dominer plus qu'ils n'ont su la prévoir, et vont livrer la patrie aux caprices aveugles de la foule inconsciente et désordonnée.

Dufort et ses deux beaux-frères adoptèrent à ce moment redoutable des lignes de conduite différentes; aucun d'eux n'eut à se féliciter de celle qu'il choisit.

Amelot, ancien ministre de Louis XV, émigra. Ses biens furent

Digitized by Google

confisqués. Son fils aîné fut emprisonné comme parent d'émigrés, et vit deux fois, à la Conciergerie, ses geôliers creuser devant lui la fosse qui lui était destinée. Amelot rentra de l'étranger sous le Directoire, en enfance et ruiné.

Salaberry, le second beau-frère, ancien président de la Chambre des Comptes de Paris, homme ardent et enthousiaste, « qui toute sa » vie, dit Dufort, avait mal digéré les phrases alambiquées de Diderot, » Rousseau et Voltaire, » (II. 75), se lança dans le mouvement. Il se fit élire officier municipal à Blois, puis juge de paix. Il courut les clubs et les assemblées populaires pour préconiser les idées nouvelles. Bientôt, s'apercevant qu'on allait plus loin qu'il ne l'aurait voulu, il se mit en travers du torrent; il perdit aussitôt sa popularité et fut guillotiné.

Dufort n'imita ni l'un ni l'autre. Plus calme et plus sensé que Salaberry, il ne se jeta pas dans la mêlée. Moins compromis qu'Amelot, il refusa d'émigrer. Dès le 8 octobre, quelques uns de ses amis, effrayés par le récit des violences populaires, s'étaient enfuis en Suisse, et le pressaient de venir les rejoindre. « Nous nous consultons, dit-il; nous » avons une grande possession à surveiller, des enfants à ne pas aban- » donner. Nous voyons du premier coup d'œil que quitter son pays » au moment où il est en danger est une mauvaise condition... Le » devoir est de rester attachés à la patrie et de contribuer, selon ses » faibles moyens, à rétablir l'ordre. » (II. 87).

A partir de ce jour Dufort se trace un plan qu'il définit ainsi : « Se conserver, lui et les siens, par une nullité absolue. » (II. 128). Il ne s'abstient pas cependant des devoirs que lui impose sa situation; peut-être d'ailleurs n'aurait-il pu s'en affranchir complètement sans se compromettre davantage. S'il refuse d'être député aux Etats-Généraux, il se laisse nommer commandant de la Garde nationale, quoique son âge et ses rhumatismes ne lui permissent plus de monter à cheval. Il assiste en cette qualité, le 14 juillet 1792, à la fête de la Fédération à Blois, et c'est avec une surprise railleuse, mais sans indignation hautaine, qu'il reconnaît parmi ses collègues et qu'il voit prendre place à côté de lui au banquet officiel le maître d'hôtel de son beau-frère Amelot. Sous le Directoire, fidèle à son système de toujours prêter son concours à l'autorité pour maintenir l'ordre et rétablir la paix sociale, il compose des Discours moraux destinés à être lus dans les

Digitized by Google

fêtes décadaires. En 1789, il se laisse présenter au club des Jacobins par Beauharnais; il est membre du club de Blois; il insiste pour créer des clubs à Cour et à Cellettes, et il les préside. Il est vrai qu'il n'a guère à se féliciter des efforts auxquels l'entraîne sa bonne volonté. Les doctrines qu'il entend prêcher aux Jacobins lui font horreur, et il ne retourne aux séances qu'autant qu'il se croit forcé de le faire pour que son absence ne soit pas remarquée. Le club de Blois prononce son exclusion « d'une voix unanime, » et envoie à Cour des délégués qui intimident les paysans par leurs motions sanguinaires, et qui l'obligent à se retirer (II. 163 et 164).

Tous les postes alors étaient électifs : députés, officiers municipaux, juges, évêques, curés. Dufort nous fait assister à plusieurs élections. Elles ont un caractère commun : l'assemblée électorale, « rendez-vous » des songe-creux » (II. 80) et des ambitieux, est tumultueuse et devient le théâtre de mille « cabales ». Les électeurs, peu préparés à l'exercice de leurs nouveaux droits, donnent leurs voix à l'intrigue qui les trompe, à la violence qui les effraie, ou à la médiocrité qui ne leur inspire pas d'ombrage. Lors des élections aux Etats-Généraux, les trois premiers élus de la noblesse sont Beauharnais, Phélines et Turpin. Beauharnais, « peu connu dans la ville où il n'excitait aucune » envie.... et ne choquait personne ; » Phélines, « peu connu, arrivé » par hasard la veille de l'assemblée, y était resté on ne sait pour- » quoi ; ».... « Le choix tomba sur eux, ajoute Dufort, comme on » fait dans le Conclave, pour mettre d'accord tous les partis. » Quant à Turpin, lieutenant-criminel, on peut juger son caractère par ces mots : « Homme sage et fin, qui sut se conserver intact dans cette » révolution, sans choquer ouvertement la folie du temps. » (II. 80 et 81).

Les élections ecclésiastiques offrent le plus affligeant spectacle. De deux maux choisissant le moindre, Dufort approuve les prêtres qui, pour conserver leur ministère, prêtent le serment exigé par la Constitution civile du clergé ; mais il déplore les courbettes électorales, les promesses basses qui compromettent la dignité des Curés devant leurs paroissiens devenus leurs électeurs. N'ayant pu obtenir que son ami M. de Thémines, évêque de Blois, prêtât serment et devînt éligible, il vote, sous l'inspiration de Beauharnais, pour l'abbé Grégoire, qu'on

Digitized by Google

lui dit être de mœurs pures, instruit, et zélé pour la religion. Et Grégoire, à peine élu, appelle dans le diocèse et nomme vicaire général l'ignoble capucin Chabot, que les électeurs, terrifiés par les plus violents d'entre eux, élisent député. Un autre vicaire général, Rochejean, devient l'un des présidents du club de Blois; Dufort le retrouve deux ans après en prison, inculpé de malversations à l'Évêché. Un troisième, Dupont, avait été le concurrent de Grégoire au siège épiscopal. N'ayant pu se faire élire évêque, il s'était contenté provisoirement d'un poste de vicaire général; nous le voyons bientôt administrateur du Département; toute place lui est bonne, pourvu qu'il ne soit plus un simple chanoine. Un autre ecclésiastique, Thibault, curé de Souppes, se voue décidément à la politique. Il est successivement constituant, évêque constitutionnel du Cantal, conventionnel, député aux Cinq-Cents, et plus tard membre du Tribunat. Exclu du Corps législatif par le premier tirage au sort, il cherche provisoirement une autre position, et en 1793 il est trésorier général de Loir-et-Cher, avouant, dit Dufort, que depuis deux ans il est à sa dix-septième place (II. 375).

Dufort raconte qu'un jour, se trouvant à Blois, il avait déjeûné avec Salaberry à une auberge appelée *la Galère*. « Je savais que Chabot » dînait à cette auberge avec des clubistes. En entrant je vis un » superbe domestique vêtu en courrier; il avait l'air de quelque valet » de pied de prince. Une diligence [1] des plus élégantes était sous une » remise. Dans sa chambre on voyait tout ouvert un nécessaire » magnifique. Nous nous enfermâmes dans une autre et nous enten- » dîmes leurs orgies. Chabot chanta; il nous parut qu'il avait une » jolie voix; on faisait chorus. Ces chansons auraient offensé les » oreilles les moins chastes. Après dîner, à travers les fenêtres et les » rideaux fermés, nous les regardâmes sortir sur la levée. Chabot » parut; pour moi qui ne l'avais jamais vu qu'en soutane grasse, je » ne l'aurais pas reconnu : petit, mais bien fait, il avait les bottines » les plus élégantes; une culotte de soie, une veste d'étoffe rouge » brodée en bordure, un frac brun, une cravate blanche et bordée, une

(1) On donnait à cette époque le nom de *diligence* à des voitures particulières d'une certaine forme.

Digitized by Google

» demi-coiffure négligée, quoique poudrée, et un bonnet rouge » brodé, en forme de bonnet de police, sur l'oreille. Il cabriolait sur » le quai, appelait ses convives par leurs noms, les prenait par » dessous le bras, et leur disait des choses fort plaisantes, car ils » riaient par écho. Cette horde s'achemina gaiement vers la *Société*[1]. » (II. 179 et 180).

Immédiatement après ce passage, qui fait involontairement penser à certaine dépêche recommandant aux amis du gouvernement, pendant l'invasion de 1870, d'être *gais*, Dufort, sans transition, sans réflexion, écrit ces lignes : « Lorsque je me rappelle que, simple particulier, » isolé chez moi à la campagne, je n'ai pas eu dans ces cinq ans de » révolution un seul jour où je n'aie été tourmenté, soit par le récit » vrai des plus tristes événements, soit par des inquiétudes fondées; » qu'il en a été ainsi par toute la France; que ce département même » a été un des moins éprouvés, si l'on veut le comparer aux autres, » je certifie qu'un homme qui vit dans un temps de révolution vit » plus de cent ans en cinq. Les peines d'esprit amènent une agita- » tion continuelle, qui finit par donner une stupeur, un ennui de la » vie qui ne peuvent s'exprimer. »

Nous venons de faire connaissance avec le costume de l'ex-capucin Chabot ; voici maintenant celui de Grégoire, son évêque : « un chapeau » rond et très haut, une cocarde nationale, une énorme cravate, une » redingote noisette, une veste rouge, une culotte noire et des » bottines. » (II. 145).

A mesure que les événements se pressent, il devient, sinon plus facile, du moins plus nécessaire de se faire oublier. Dufort finit par s'enfermer à Cheverny. « Nous nous bornions à notre enceinte, sans, » pendant plus de six mois, avoir voulu sortir même une fois dans le » village; nous ne pouvions savoir des nouvelles de ce qui se passait » pour les arrestations que par des tiers, n'écrivant et ne recevant » aucune lettre. » (II. 177). Toutes les lettres en effet étaient décachetées et devenaient un danger pour celui qui les écrivait et pour celui à qui elles étaient adressées (II. 145 et 148) ; un vieux domestique, resté fidèle comme tant d'autres qui à cette époque furent les protec-

(1) Le club de Blois.

Digitized by Google

teurs de leurs maîtres [1], allait à pied chercher à Blois des nouvelles et des journaux. C'est ainsi que l'on apprenait la fuite, l'arrestation ou la mort d'un parent, d'un personnage de la Cour, du Roi. Plus de visites d'amis ou de voisins. Deux fois des hôtes, qui avaient cherché refuge à Cheverny, y sont arrêtés et sont menés en prison ou à l'échafaud.

Puis viennent les réquisitions et les visites domiciliaires. Un décret ordonne que tous les titres féodaux seront brûlés. La municipalité s'empresse de faire une perquisition à Cheverny. Elle enlève du chartrier tous les parchemins qu'elle y découvre, et en fait un auto-da-fé sur la place de Cour un jour de décade. « Nous prîmes alors le parti » de nous assembler dans le salon et de couper les parchemins qui » restaient, pour en faire de la colle. » (II. 163).

Un autre décret prescrit de désarmer les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, leurs agents et domestiques. (26 mars 1793). On réquisitionne le foin, la paille, l'avoine, les voitures, les chevaux, la toile, le chanvre, le drap, les vêtements, l'argenterie, les objets d'église, les cendres, les cochons. Ce dernier coup fut le plus sensible aux paysans; tous s'empressèrent de tuer leur cochon et de le saler, pour n'avoir pas à le livrer. Chacune de ces mesures est le prétexte de vexations, de déprédations, de visites domiciliaires, qui devaient être aussi pénibles à subir qu'elles ont été plaisantes à raconter.

Dufort se soumet toujours. Il lutte cependant pour défendre son château, et soutenu par toute la province, qui était fière de ce monument et qui trouvait fort mauvais qu'on prétendît le détruire ou le mutiler, il sauve une ancienne cloche, des lanternes de plomb, des grilles de fer, que, sans égard pour leur cachet artistique, le vandalisme révolutionnaire prétendait envoyer à la fonderie. Il sauve aussi les statues d'empereurs romains qui décorent le parc, en expliquant que ce sont des philosophes grecs sans-culottes. En somme, les armoiries sculptées et les parchemins furent seuls détruits.

Mais la possession d'une demeure seigneuriale était par elle-même un danger. Jadis le Romain proscrit par Marius avait pu s'écrier en

(1) Voir le rôle que jouèrent les domestiques de M. de Salaberry et du marquis de Romé, prenant courageusement la défense de leurs maîtres dans les clubs, où seuls ils étaient écoutés, les suivant dans les prisons, etc. (II. 178-187-189-195, etc.)

Digitized by Google

mourant: « O ma villa d'Albe, c'est toi qui m'as perdu » ! Les révolutions sont toutes les mêmes, et quelques mois après la Terreur un représentant en mission qui connaissait bien ses contemporains, arrivant en visite à Cheverny, dit avec surprise à Dufort: « Comment! ceci est à vous et vous vivez encore! » (II. 253). Si Dufort vivait encore, c'était par hasard, car Hézine, le procureur du district, avait déclaré un jour que « ce château était trop beau, et qu'il l'offusquerait jusqu'à » ce qu'il fût à la Nation. » (II. 201). Et bientôt une dénonciation, dont Dufort ne connut la teneur que longtemps après sa sortie de prison, l'avait signalé au Comité de Salut public comme « habitant » son château où les insignes féodaux existaient encore, » et comme « parent d'émigrés et d'hommes poursuivis par les lois. » (II. 239). Ces griefs étaient de ceux qu'en temps de révolution on ne pardonne pas.

L'ordre d'arrestation arrive de Paris et est apporté cacheté à un sans-culotte de Cour. Celui-ci croit que c'est lui qu'on vient arrêter et commence par trembler. Rassuré et radieux, il accourt chez le seigneur, se fait ouvrir toutes les armoires, sous prétexte de mettre les scellés, se plaint d'y voir trop peu de linge, et s'écrie : « S'il est » caché, nous saurons bien le retrouver! » (II. 203). Puis il prie Dufort de rédiger le procès-verbal, qu'il est incapable de rédiger lui-même.

Dufort était averti depuis plusieurs jours, mais il ne voulut pas fuir. « Je m'étais préparé une retraite où j'aurais pu vivre déguisé; je » dédaigne de m'en servir. La vie d'un proscrit qui se cache est pire » que la mort. » (II. 201). Pour quitter Cheverny, comme pour entrer en prison, il devance l'heure qui lui est fixée, tant l'incertitude lui est cruelle. Il part avec sa femme, dans sa berline à quatre chevaux et deux postillons, suivi de loin, comme au temps de ses grandeurs, par les gendarmes respectueux. « Quand nous passâmes dans les deux » bourgs, écrit-il, tous pleuraient ou se cachaient; pas une personne » dans les rues; toutes les portes et les fenêtres étaient fermées, » comme en pleine nuit... Sur le quai de Blois tous les passants » me regardaient avec une espèce de terreur, et les personnes de ma » connaissance s'enfuyaient. Nous arrivâmes chez nous comme si » la rue avait été déserte. » (II. 204).

Sous ce régime qui avait prétendu inaugurer la liberté, les arrestations étaient si nombreuses que les prisons du temps des tyrans

Digitized by Google

étaient devenues insuffisantes; on y suppléait par les couvents, d'où leurs hôtes volontaires avaient été chassés, toujours au nom de la liberté. Blois avait adopté pour lieu de détention un ancien couvent de Carmélites; c'est là que Dufort fut incarcéré. Plus de 80 personnes y étaient détenues, « depuis le mendiant et les sujets punis par la police » correctionnelle » (II. 236) jusqu'aux aristocrates et aux sans-culottes devenus suspects aux autorités du jour.

Dufort eut pour logement l'ancienne cuisine des religieuses. C'était une grande pièce carrelée et vide. Il s'empressa d'y faire apporter des meubles; son lit, « auquel il était habitué », un grand buffet noir « qui fut fort utile », etc. La porte fermait mal; il fit appeler un serrurier et fit poser, à ses frais, une triple serrure. Il était servi là par ses gens, qu'il fallait appeler *aides*, et non *domestiques*, mais qui, ce qui était plus important, avaient la permission d'entrer et de sortir librement; ils venaient trois fois par jour, aux heures fixées par lui, lui apporter de chez lui ses repas. Les parents des détenus avaient aussi leurs entrées; la femme de Dufort venait le voir tous les jours; un autre prisonnier, M. de Lagrange, avait auprès de lui sa sœur, « qui, quoique libre, ne le quittait jamais. » On se réunissait pour dîner et pour passer la journée en commun. La chambre de Dufort étant la plus commode fut adoptée par tous; elle servit de salon, de salle à manger, etc. On passait son temps à causer, à faire sa partie, à jouer du violon, à lire les gazettes. « Avec un peu de prestige (Dufort » veut dire sans doute avec un peu d'imagination), on pouvait se » figurer être à la suite de la Cour, dans les voyages de Compiègne ou » de Fontainebleau. » (II. 227).

Le marquis de Rancogne, ami et voisin de campagne de Dufort, avait été dénoncé et arrêté en même temps que lui sous prétexte que sa mère, octogénaire en enfance, était « aristocrate et fanatique. » Pour se distraire, il fit venir sa musique, et il admit à l'honneur de faire à côté de lui une partie de second violon un sans-culotte nommé Gidouin, qui, lui aussi, était en prison; la Révolution commençait à dévorer ses enfants. Ensuite, pour faire de l'exercice, il joua au ballon dans ce qui avait été la chapelle des religieuses. Puis il se fit apporter une lunette d'approche; du haut du clocher on s'amusait à regarder les gens de la ville jusque dans leurs chambres. L'un des détenus eut

Digitized by Google

ainsi, à distance, un petit roman, qui finit par une déconvenue, grâce à une indiscrétion de la lunette. Plus tard, M. de Rancogne fit installer dans une des salles du couvent un microscope solaire ; « la prison prit » l'air d'une Académie de musique et de science. » (II. 216). Il fit des expériences et des conférences auxquelles assistaient les autres détenus. Dufort ne dit pas, mais cela paraît probable, que de la ville il venait des amateurs pour suivre ces séances.

La ville, en tout cas, prenait intérêt à ce qui se passait dans la prison, et, suivant l'usage traditionnel des petites villes, se croyait le droit de critique et de contrôle. Nous avons déjà parlé de Rochejean, l'ancien vicaire général prévenu de malversations. Pendant ses grandeurs il avait eu avec Dufort des relations dont le souvenir dut le gêner un peu quand il vit celui-ci arriver dans la prison où il l'avait devancé. C'était lui qui, comme président du club de Blois, lui avait notifié, « *avec la plus grande satisfaction* », son exclusion du club. Il sut cependant se présenter à lui très convenablement, lui souhaitant la bienvenue et lui exprimant son regret de le retrouver en pareil lieu. Quoique l'on eût plus d'une raison de l'estimer peu, c'était un compagnon de misère; il ne manquait ni d'instruction ni de tact, et il pouvait être de quelque ressource. Dufort et ses amis l'admirent quelquefois dans leur salon. On avait soin seulement, quand on lisait tout haut devant lui les gazettes, de ne faire aucune réflexion. Un jour Mme Dufort dut avertir son mari qu'on blâmait les prisonniers d'accepter dans leur compagnie un homme tel que Rochejean. Il fallut, pour ne pas encourir la censure de ceux qui n'étaient pas en prison, renoncer à des relations qui sans doute présentaient encore plus d'agrément que de danger, et signifier au pauvre diable qu'on ne le connaîtrait plus. (II. 219). Dufort le rencontra plus tard au bureau de police de Paris, où tous deux faisaient viser leurs passeports. Fidèle à sa promesse, Rochejean ne reconnut pas son ancien camarade des Carmélites.

Il ne faudrait pas se représenter les prisons de cette époque singulière sur le modèle de nos prisons actuelles. Le légendaire banquet des Girondins, et, avec un caractère heureusement moins tragique, la dernière journée de captivité de Dufort et de ses compagnons, nous font songer plutôt à la prison d'Athènes où Socrate but la ciguë, entouré de ses disciples et dissertant tranquillement avec eux sur l'im-

Digitized by Google

mortalité de l'âme. L'existence qu'on menait aux Carmélites de Blois, où Dufort séjourna quatre mois, et à Pont-Levoy, où son beau-frère Salaberry passa, prisonnier sur parole, de très agréables moments, peut se comparer à celle que l'on trouverait dans une maison de santé où quelque indisposition vous condamnerait à suivre un traitement d'une durée indéterminée. Chaque détenu s'y installait de son mieux et à son goût, y vivait à ses frais, payant sa nourriture quelquefois celle des détenus pauvres, et achetant fort cher les bonnes grâces du concierge, et faisait société tant bien que mal avec les personnes que le hasard de la proscription y avait rassemblées, et parmi lesquelles on était certain de trouver bonne et agréable compagnie.

Si, à côté de ce tableau, on se représente ce que pouvait être au dehors la vie d'un malheureux proscrit, se traînant de cachette en cachette, exposant à la guillotine les amis qui lui offraient un asile, on ne s'étonnera pas que Dufort ait renoncé à se servir de la retraite qu'il s'était préparée. Il était loin d'être le seul dans le même cas. Ainsi il trouva aux Carmélites un ancien prieur du collège de Blois qui avait été dénoncé, par erreur, mais ce point alors importait peu, pour refus du serment imposé aux prêtres. Il y allait pour lui de la mort ou de la déportation. Le malheureux avait commencé par se cacher. Au bout de quatre mois, las de trembler toujours et de compromettre ses amis, il s'était volontairement rendu à la prison, « où on le laissait plus tranquille », dit Dufort. (II. 173). Lorsque Dufort raconte l'arrestation de son beau-frère Salaberry, qui fut guillotiné, il écrit : « Celui-» ci, qui s'ennuyait mortellement chez lui, ne regarda pas cette déten-» tion comme une chose bien malheureuse ; c'était un emploi agréable » de son temps. (II. 173). Plus loin il revient sur la même idée, en ajoutant que, « par caractère, Salaberry avait besoin de distractions. » Puis, l'espérance est tellement nécessaire à l'homme, tellement naturelle à qui sent sa conscience tranquille, que malgré tant de démentis cruels on espérait toujours. Chacun cherchait à se persuader que pour lui les choses se passeraient autrement que pour les autres, et qu'il trouverait justice devant Fouquier-Tainville. Lorsque Salaberry apprit qu'il était envoyé à Paris, pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire, il se montra radieux, sûr de faire enfin éclater son innocence. Son domestique Bonvalet, qui l'avait défendu avec le plus grand

Digitized by Google

courage devant les clubs et les assemblées populaires de Blois, jugeait mieux le danger. A Étampes il grisa les gendarmes, se procura une voiture, puis vint dire à son maître : « Tout est prêt ; fuyez. » Salaberry refusa. « Quoi ! Tu veux que je mette ces deux braves gendarmes » dans l'embarras !... Du reste je défie aucun tribunal de me » condamner. » (II. 192). Le lendemain il était jugé et, sur sa demande indignée, exécuté séance tenante, pendant que sa femme, aussi tranquille que lui, était allée « faire des emplettes pour prendre » l'air, » et que le pauvre serviteur, après avoir accompagné son maître jusqu'au pied de l'échafaud, courait à la recherche du fils, afin de sauver au moins quelqu'un de la famille. Le nombre même des arrestations contribuait à entretenir la confiance des victimes. Dufort, après avoir cité une longue liste de personnes notables emprisonnées coup sur coup à Blois, ajoute : « Enfin une belle nuit il en vint » tant que toute la ville, pour ainsi dire, était en prison. Cela ne pou- » vait être regardé comme une mesure sérieuse. Chacun se rassura, et » l'on passa son temps plus gaiement qu'on ne l'avait espéré. » (II. 175).

Ce n'est pas par inadvertance que Dufort écrit ici ce mot *gaiement*, qui, au milieu de tant de misères, résonne comme une note fausse. Ces représentants de l'ancienne société qui s'effondrait, ces hommes et ces femmes qui se savaient menacés de mort, qui voyaient mourir leurs amis et leurs compagnons, qui, lorsque leur tour arrivait, mouraient avec tant de courage, songeaient encore à se divertir et à s'amuser. Salaberry n'était pas le seul qui *eût besoin de distractions*, et à plusieurs reprises dans les Mémoires de Dufort nous voyons, à côté des récits les plus lamentables, la mention d'une fête, d'un bal, de réunions de société. En novembre 1793, les possesseurs de terres, ennuyés et persécutés, viennent presque tous habiter Blois, et chaque soir, « malgré la pénurie de tous, » on donne des réunions de vingt ou trente personnes où l'on fait de très bonne musique. (II. 388). Le 28 février 1793, le jour de la mi-carême, trois chauffeurs sont exécutés à Blois ; vingt-et-un prêtres de Belgique arrivent aux Carmélites, attachés dans des charrettes, pour être conduits à l'île de Ré et déportés, et Dufort note le même jour que M. et Mme G... « donnent » un bal où se réunit toute la bonne société ; les autorités le voient » sans inquiétude. » (II. 397). Cette bonne humeur avait accompagné

Digitized by Google

les victimes jusque dans les prisons, jusqu'à la Conciergerie, la plus terrible de toutes, parce qu'elle était la plus près du Tribunal révolutionnaire et de la guillotine. On y jouait au whist, au trictrac ; « on continuait » philosophiquement la vie que l'on avait menée dans le monde. » (II. 194). *Philosophiquement* est peut-être ici un peu exagéré. Dans un autre passage, et d'après le récit que lui fit plus tard Mme de Sérilly, l'amie et la parente de Mme de Beaumont, Dufort raconte, avec une note quelque peu différente, la vie que l'on menait à la Conciergerie. « Dès qu'on arrivait, les têtes étaient dans une exaltation effrayante. » On jouait, on fumait, on buvait, on mangeait outrageusement. » Toutes les passions y étaient en jeu. Il semblait qu'on n'eût que » vingt-quatre heures à se voir, sans s'embarrasser du lendemain. » Tous voulaient être gais, mais de cette gaieté effrayante, avant- » coureur de la mort. Dès qu'arrivait huit heures du soir, temps » où l'huissier venait présenter les actes d'accusation, chacun, atten- » dant son sort et, plongé dans ses réflexions, était dans une agitation » morne et terrible. Aussitôt que les infortunés étaient fixés, ils » prenaient leur parti avec une espèce de joie d'être quittes des » inquiétudes et des incertitudes. Quant aux autres, ils jouissaient » de la pensée de vivre encore vingt-quatre heures et d'être sauvés » peut-être. » (II. 346).

La surrexcitation était certainement moins grande dans les prisons de province, parce que le danger y était moins imminent. Aussi, à Blois comme à Pont-Leroy, n'est-il nullement nécessaire de garder bien étroitement les détenus ; ils n'ont aucune envie de s'évader. Un jour le domestique de Dufort vient l'avertir qu'une des portes de la prison n'est jamais fermée. C'est une porte condamnée; quelques clous en ont été arrachés ; il suffit de la pousser pour l'ouvrir. Va-t-on profiter de l'occasion, fuir cette prison d'où l'on savait que l'on ne devait sortir que pour être conduit à l'échafaud ? Nullement. Dufort s'empresse de faire prévenir le concierge, et le prie de reclouer la porte et de veiller mieux désormais à la sécurité des habitants de la maison. C'était le terroriste Gidouin, le second violon du marquis de Rancogne, qui avait descellé la porte pour aller tous les soirs en ville voir sa belle. Mais il avait grand soin de rentrer avant le jour, ne se souciant pas plus que les aristocrates de se trouver aux prises avec les difficultés

Digitized by Google

et les périls de la liberté. Il était cependant en danger comme eux, peut-être même plus qu'eux, car il fut avant eux emmené à Paris, et lui aussi ne dut son salut qu'au 9 thermidor. Une nuit, les prisonniers avaient été réveillés par un bruit inaccoutumé; le lendemain ils virent avec étonnement paraître au milieu d'eux trois Sans-culottes qui depuis longtemps terrorisaient la ville. Ils croyaient à quelque inspection sévère, quand le concierge accourut à Dufort en lui disant : « Les voilà tous dedans à leur tour! » Deux ou trois jours après, les nouveaux venus furent dirigés sur Paris avec Gidouin. La ville se crut délivrée; les sentiments qu'ils inspiraient et que la peur avait jusque là comprimés éclatèrent dans les manifestations de la foule. Voici comment Dufort raconte la scène; ses amis et lui la suivirent, du haut du grenier de la prison, leur observatoire accoutumé : « Dès cinq heures du matin la rue des Carmélites était remplie d'une » populace considérable; on savait que les enragés partaient pour » le Tribunal... La foule les invectivait, et l'on applaudit quand on vit » mettre dans la cave (caisse de la voiture) la boîte qui contenait » les menottes de fer, pour le cas où ils feraient résistance. Ils mon- » tèrent huit, un gendarme se trouvant vis-à-vis de chaque prisonnier. » Le peuple les accablait de malédictions et leur souhaitait la mort, » leur reprochant leurs cruautés et leurs forfaits... Les mariniers » les apostrophaient, et l'un d'eux paria que dans huit jours il rappor- » terait à Blois la tête d'Hézine. » (II. 233).

Dufort ne réfléchit pas que peut-être la même populace aurait poussé les mêmes imprécations si c'eût été lui et ses amis qui eussent été conduits au Tribunal révolutionnaire!

L'un de ces quatre *enragés* était un ancien cordonnier nommé Velu, qui avait fait aux clubs de Blois et de Cour les motions les plus sanguinaires. Quelques mois avant l'arrestation de Dufort il avait été délégué à Cheverny pour s'assurer que tous les titres féodaux avaient été détruits. Il avait, dans cette circonstance, déployé les grâces dont il était capable, et la gaucherie d'un sans-culotte aussi intimidé que fier de faire sentir son autorité au seigneur, de donner des ordres dans son château et de s'asseoir en égal à sa table. Pendant les Saturnales romaines l'esclave devait avoir plus d'aisance, parce qu'il savait que c'était *pour rire*. Velu prenait son rôle au sérieux. Il s'efforçait d'être

Digitized by Google

aimable, ne disait et ne faisait de sottises que sans le vouloir; embrassant, pour la saluer, et tutoyant la *citoyenne* Dufort; se retournant vers le domestique pour le supplier de prendre sa place à table afin d'avoir la satisfaction de le servir à son tour; engageant, quand il aperçoit une jolie servante, le jeune fils de Dufort à en faire sa maîtresse, pour prouver ensuite son républicanisme en l'épousant! Son arrestation ne dut pas le surprendre. Pendant le dîner, Dufort ayant parlé des dangers dont il se sentait menacé, Velu s'était écrié: « Est-ce que » je n'en cours pas autant, moi? Dans trois mois j'aurai le cou coupé; » mais il faut prendre son parti. » (II. 164). Après son élargissement, Velu eut une seconde fois occasion de se rendre compte des sentiments qu'il inspirait à ce peuple au nom duquel il avait prétendu parler. Reconnu à Orléans dans une voiture publique, la foule le fit descendre, le traîna devant l'étal d'un boucher, le força à se mettre à genoux, et lui versa sur la tête un baquet de sang!

La chute de Robespierre était attendue aux Carmélites avec impatience. Elle y était prévue: on y avait su que Tallien avait renvoyé à ses amis les lettres qu'il avait reçues d'eux; on en avait conclu qu'il était sur le point d'engager la lutte suprême. Après le 9 thermidor les prisonniers de Blois attendirent encore quatre mois leur mise en liberté. Des représentants en mission avaient été chargés de parcourir les Départements, d'épurer les autorités et de libérer les prisonniers. Celui qui avait été envoyé dans le Loir-et-Cher était Brival, ancien évêque constitutionnel de Tulle. Il avait plusieurs départements à visiter, voyageait avec une femme et ne se pressait pas. Il arriva enfin et convoqua l'Assemblée générale du peuple au temple de la Raison, c'est-à-dire à la Cathédrale, pour le 23 fructidor, à quatre heures du soir. « Cette journée, dit Dufort, nous parut la plus longue » de toutes, et nous nous mîmes à faire un whist avec M. du Buc. » Les messages se succédaient; Brival, bon jacobin, peu éloquent, » peu maniéré, fit passer d'abord toutes les autorités, mais surtout » les sans-culottes; nous ne devions venir que les derniers, comme à » la procession. Des murmures se faisaient entendre, et l'impatience » gagnait tous les honnêtes gens de ne pas entendre nos noms. » La séance tirait à sa fin lorsqu'on nous désigna pour être mis en » liberté, en demandant au peuple s'il nous en jugeait dignes. A l'ins-

Digitized by Google

» tant, il se fit des applaudissements si généraux, si prolongés, que le » député en fut étonné. Mes enfants et le fils de M. de Rancogne » venaient nous annoncer de minute en minute ce qui se passait. Les » nouvelles de Paris venaient d'arriver. M. du Buc les lisait comme » s'il eût été seul dans son cabinet; il n'était pas encore question de » lui, et il montrait, comme toujours, la plus grande philosophie. » Enfin, après trois quarts d'heure, un nommé Avérous, chapelier, et » deux autres officiers des autorités, arrivèrent pour nous faire sortir. » Nous étions seize. On nous fit descendre chez le concierge; Avérous » était un peu saoul, et il crut devoir faire une phrase à chaque » incarcéré. Son compliment pour moi fut trop singulier pour ne pas » le consigner ici: Citoyen Dufort, le peuple, par une acclamation » unanime, t'a rendu à la liberté; je suis chargé de te dire de te » conduire toujours comme tu t'es conduit, en honnête homme. » (II. 244).

Le premier usage que Dufort fait de sa liberté est d'aller avec ses enfants se promener au clair de la lune sur le bord de l'eau. Puis il rentre dans sa petite maison, et là, le malheureux, qui, plus que jamais, aurait voulu passer inaperçu, trouve toute la ville, accourue pour le féliciter. Il apprend que les habitants de Cour et de Cheverny, dont, à plusieurs reprises pendant sa captivité, il avait été obligé d'arrêter le zèle et les démarches en sa faveur, ont décidé de venir en masse au devant de lui jusqu'à moitié chemin de Blois. Il s'empresse de leur faire dire qu'il les supplie de rester chez eux, qu'il séjournera encore plusieurs jours à Blois, et qu'il arrivera à Cheverny la nuit, à l'improviste. A Blois il essaie de se promener; les passants viennent à lui; des gens qu'il n'a jamais vus lui prennent les mains, l'embrassent, pleurent, gémissent, déclament. Il prend le parti de renoncer à sortir. Il s'enferme au logis, moins libre qu'en prison, et guère plus rassuré, car toutes ces manifestations auraient pu lui attirer encore quelque méchante affaire. Il rentre enfin à Cheverny au bout de quatre jours. Il y est reçu par un vieil ami qui était venu y chercher asile, et qui, en le revoyant sain et sauf après tant d'épreuves, tombe à ses pieds, frappé d'apoplexie.

Voilà Dufort libre, aimé de tous ceux qui l'entourent, estimé même des autorités révolutionnaires, qui voient en lui un homme paisible,

Digitized by Google

toujours prêt à donner l'exemple de la soumission aux lois et à contribuer, dans la mesure de ses forces, à maintenir l'ordre et à rétablir la paix sociale. Va-t-il trouver le repos, à défaut du bonheur qu'il ne faut guère attendre sur la terre?

Son premier soin est de compter, comme après une bataille, les morts et ce qu'on peut appeler les blessés de la Terreur. On peut désormais s'écrire et avoir des nouvelles de ses amis autrement que par les journaux publiant les listes de la guillotine; « on peut circuler » dans les rues et même voyager sans être insulté. » Dufort vient à Paris et cherche les siens. La veuve de Salaberry est restée neuf mois en prison. Une autre sœur de Mme Dufort, Mlle Legendre, a été forcée de se cacher pendant six mois; elle avait eu 35,000 livres de rente; elle vit dans le dénuement à Chaillot. Amelot est revenu de l'émigration; il a perdu la raison et ne reconnaît même pas son beau-frère. Sa nièce, la marquise Amelot du Guépéan, restée veuve avec un enfant, cherche une place de concierge dans quelque maison de campagne. Un ami de Dufort, le marquis de Paroy, ancien Constituant, lui écrit de Fontainebleau. Sa femme est restée quatorze mois en prison; lui-même n'a été sauvé de l'échafaud que parce que son fils aîné est parvenu à gagner les bonnes grâces de M. et Mme Tallien en faisant leur portrait. Ce fils est à Paris, où il s'est fait graveur, pour vivre. Un autre fils était prêtre; il a été fusillé à Saint-Domingue par Santonax. Un troisième est au Cap, charretier. Le plus jeune a disparu; on suppose qu'il a émigré. Une des filles est sans nouvelles de son mari, qui est à Saint-Domingue, cherchant à sauver quelques bribes de sa fortune; elle est, de toute la famille, la seule personne qui n'ait pas été emprisonnée! Maintenant elle végète avec son père et sa mère à Fontainebleau, où beaucoup de « ci-devant persécutés se sont réfugiés et forment une » réunion de société. » (II. 327). Chaque famille que Dufort va visiter lui annonce un deuil ou une misère. « J'étais étranger à Paris, comme » Paris l'était pour moi. Pas une rue, pas une maison où je n'eusse » jadis connu quelqu'un, et maintenant je ne voyais que des hôtels » dont les anciens maîtres étaient morts ou émigrés. » (II. 263 et 343). Le jour, les rues sont troublées par des émeutes ou par des rixes entre les anciens terroristes et leurs adversaires; le soir elles ne sont pas sûres. Dans les théâtres on chante le *Réveil du peuple;* on joue

Digitized by Google

des pièces dirigées contre *les buveurs de sang*, et on se bat dans la salle. Dufort va à l'Opéra assister à la rentrée de Lays, chanteur jadis aimé du public ; mais Lays a été terroriste[1] ; sa présence soulève une tempête; dans toutes les loges les femmes agitent leurs mouchoirs pour lui faire signe de se retirer; il est forcé de quitter la scène (II. 257). La vie matérielle elle-même est difficile à Paris. Le pain qu'on y mange tient au couteau, comme s'il eût été fait de sarrazin, et Sedaine, chez qui Dufort est venu loger comme autrefois, lui déclare que, malgré son aisance, il serait mort de faim sans les victuailles qu'on avait eu la bonne pensée de lui envoyer de Cheverny (II. 256). On ne peut séjourner à Paris qu'avec un permis qui limite la durée du séjour; il faut demander ce permis à sa Section et le faire viser par le Comité de Sûreté générale, avec l'assistance de deux répondants; Dufort prend pour cautions, avec son ami Sedaine, les deux sculpteurs Houdon et Pajou. Las de toutes ces tristesses, il quitte Paris sans avoir le courage d'attendre la fin des dix jours fixés par son permis. Il emprunte un cabriolet, loue au poids de l'or deux chevaux, car il est impossible d'avoir des chevaux de poste, et part à la pointe du jour. « Trois fois dans la route on me demande mon passeport; » à la dernière, un bonhomme, après m'avoir bien regardé, me le » rend en me disant : « Citoyen, je vous souhaite un bon voyage, » et que le bon Dieu vous accompagne! » Et Dufort ajoute : « Langage » bien étonnant dans un temps où tous les diables étaient déchaînés. » (II. 263).

Quelque temps après son retour à Cheverny il y reçoit la visite de son neveu. « Le citoyen Amelot, dit-il, est arrivé hier dans ma cour. » Le fils et le petit-fils de deux ministres cordons bleus, qui a été lui-» même intendant de Bourgogne à 23 ans, qui, à 28 ans, fut mis par » Necker à la tête de la trésorerie nationale et avait le travail avec le » Roi, a adopté le costume de la grosse bourgeoisie, ayant les cheveux » sans poudre et coupés à la Titus, suivant la mode du jour; nous » l'avons pris d'abord pour un gros fermier. Après avoir embrassé

(1) Ce fut le même Lays qui en 1814 chanta à l'Opéra, devant les souverains alliés, l'air de Vive Henri IV, avec des paroles arrangées pour la circonstance:

« Vive Guillaume
Et ses guerriers vaillants? » Etc.

Digitized by Google

» oncle et tante, il nous a conté qu'il était venu par les voitures » publiques jusqu'à Blois, et que, comme actuellement il a établi » dans sa maison au faubourg Saint-Honoré, un manège et une école » d'équitation où il a attaché les meilleurs écuyers, il avait envoyé un » de ses palefreniers et un de ses quarante chevaux pour l'attendre à » Blois, d'où il s'était rendu dans sa terre de Chaillou, afin de tâcher » de recouvrer 12,000 livres d'arriéré qui lui sont dues. Il y a passé » six jours, et rapporte à grand peine 700 livres. » (II. 372). Dufort dut être d'autant plus surpris du costume et du nouveau genre de vie du *citoyen* Amelot que lui-même n'avait jamais été ce que l'on appelait alors *à la hauteur*. « Nous avions toujours vécu avec l'aisance de » notre rang, dit-il.... Nous ne nous étions sali avec personne; les » mots de *citoyens*, de *solides mâtins*, les tutoiements nous étaient » étrangers. Jamais nous n'avions arboré aucun de ces accoutrements » civiques que tous mettaient alors; nous étions habillés, poudrés, » vêtus comme dans l'ancien régime, montrant de la bonté à tout le » monde, mais jamais aucune familiarité. » (II. 212). On croit voir se promener paisiblement dans les grandes allées du parc de Cheverny qu'ils allaient, hélas! bientôt quitter, ces deux bons vieillards portant encore leur costume des anciens jours, saluant avec grâce les paysans qu'ils avaient vus naître, et qui se découvraient respectueusement devant eux.

Pendant les premiers moments de réaction qui suivirent le 9 thermidor, les Terroristes furent poursuivis par ceux de leurs anciens complices qui venaient de les renverser du pouvoir. Des enquêtes furent ouvertes, des procès furent commencés contre ceux que l'on appelait les *buveurs de sang*. Les victimes étaient sollicitées de porter plainte contre leurs persécuteurs, et répugnaient à ces délations. Mais bientôt la Révolution, entraînée par la force des événements, ne tarda pas à reprendre son cours. Après vendémiaire et fructidor les persécutions recommencèrent. On vit reparaître dans le département, avec le titre de Commissaire du pouvoir exécutif, Hézine, l'un des quatre *enragés* contre lesquels la population s'était prononcée avec tant de colère lorsqu'elle avait cru être délivrée à jamais de leur tyrannie. Les députés fructidorisés, puis les interminables convois de prêtres dirigés sur les îles de Ré et d'Oléron pour être déportés, font étape aux Carmélites de Blois, où la pitié des habitants leur offre des

Digitized by Google

matelas. Bientôt les ci-devant nobles sont l'objet de mesures d'exception; une loi les assimile aux étrangers, leur refusant ainsi les droits de citoyens (loi du 9 frimaire an VI); on prétend leur interdire de porter la cocarde nationale (II. 406). Une autre loi les déclare responsables des troubles et prescrit de prendre parmi eux des otages (loi du 24 messidor an VII), et Dufort indigné s'écrie: « Si les émigrés » ressentent toutes les angoisses du malheur et de la misère, ceux » qui sont restés dans la république éprouvent journellement des souf- » frances morales et physiques bien douloureuses. » (II. 401).

Les réquisitions de tout genre, les contributions, les emprunts forcés, les dons patriotiques, les passages des gardes nationales, la banqueroute des rentes sur la ville, la saisie de la vaisselle, des voitures, des chevaux, des grains, des arbres, les dépenses imposées par sa captivité et par le service militaire de son second fils avaient épuisé Dufort; tous les particuliers étaient d'ailleurs dans la même situation. Le Directoire, cependant, avait plus que jamais besoin d'argent; il en chercha par des taxes arbitraires. Les notables se refusant à être Commissaires pour taxer leurs voisins, on s'adressa à des gens qui ne refusèrent pas ; à Cour, on prit pour estimateur des fortunes un tourneur! (II. 287). Chaque particulier fut tenu de produire l'état signé et détaillé de sa fortune, sous peine d'être imposé arbitrairement; la délation et l'arbitraire étaient devenus la règle des finances comme de la politique. Dufort se décida à faire son bilan, et il s'aperçut avec stupeur qu'il avait perdu depuis la Révolution 1,600,000 livres de capital, soit 81,000 livres de revenus. Il ne lui restait que 23,000 livres de revenus bruts, grevés annuellement de 18,000 livres de dettes. Cette découverte lui causa une telle émotion qu'il en eut la jaunisse. Il vendit son château, devenu trop grand et trop onéreux, et il loua une petite maison à Blois. « Vivant du peu qui nous restera, » dit-il, nous aurons le bon esprit de regarder autour de nous et d'y » trouver des gens encore plus malheureux. » II. 411). Sa belle-sœur, Mme Amelot, était réduite précisément aux mêmes chiffres. « Par une délicatesse pareille à la nôtre, et aussi mal entendue, elle » ne s'était pas servie de la facilité qui lui était offerte de rembourser » en assignats. Sot préjugé de vouloir rester honnête, tandis que tant » de gens s'en moquent! » (II. 373).

Digitized by Google

Il nous est impossible de ne pas nous arrêter sur ces derniers mots. Payé lui-même en assignats, Dufort persiste, dût-il en être ruiné, à s'acquitter envers ses créanciers en une monnaie ayant une valeur réelle, comme ils avaient dû y compter quand ils avaient traité avec lui. Cependant, irrité et indigné de voir à côté de lui l'improbité favorisée par les lois et encouragée par le succès, il finit par laisser échapper un regret de cette délicatesse à laquelle il obéit encore, mais que sa douleur commence à maudire et à qualifier de *sot préjugé!* Plus loin nous trouverons un passage encore plus frappant. Dufort raconte que la ville de Caen vient d'être mise en état de siège : « Colonnes mobiles, arrestations de prêtres, désarmement des suspects, » toutes les gentillesses révolutionnaires pèsent sur cette partie de la » République. Le prétexte est l'assassinat du nommé Leroy, commissaire » du pouvoir exécutif, homme affreux *et dont on ne pouvait se debar-* » *rasser autrement.* » (II. 395). Qu'elles soient ironiques ou non, ces phrases échappées à un homme éclairé et doux, qui ne se contente pas de les dire dans une boutade, mais qui les écrit dans ses Mémoires, permettent de juger à quel désordre moral peuvent être conduites des âmes plus simples et moins cultivées, quand elles voient le gouvernement, au lieu de remplir son rôle de protection sociale, donner l'exemple de la déloyauté légale et de la violence, et, choisir, pour leur confier l'autorité sur les citoyens, des hommes déshonorés.

Sans doute, quand il a relu les dernières lignes que nous venons de transcrire, Dufort les a lui-même jugées trop amères, car le lendemain, 28 février 1799, il reprend la plume et commence ainsi : « Il faudrait » avoir une grande dose de philosophie ou de stoïcisme, s'isoler, ne » lire aucun journal, n'entendre aucune nouvelle. L'âme est froissée, » le cœur navré, en lisant journellement les exécutions des conscrits, » des émigrés, et en voyant les déportés qui passent continuellement » par cette ville et devant ma porte.... Sur ces listes de mort on » couche tous ceux qui déplaisent au gouvernement. » (II. 395).

Depuis 1796 Dufort n'écrit plus des *Mémoires*, mais un *Journal*. Il a achevé les récits d'autrefois, et il note désormais les événements à mesure qu'ils se déroulent sous ses yeux. A partir de ce moment son ton change. Le souvenir est une magie ; quand Dufort évoquait le passé, il semblait avoir oublié les tristesses du présent. Il était gai,

Digitized by Google

léger, pour raconter les anecdotes de la cour de Louis XV; plus sérieux, mais encore enjoué et quelque peu railleur pour rappeler les premières scènes de la Révolution et même les misères qui l'avaient personnellement atteint, telles que sa prison. Ces chagrins passés n'étaient plus que songes. Mais son récit devient triste et découragé quand il commence à écrire chaque soir, « pour épancher son âme, maintenant » qu'il a perdu tous ses amis », les douleurs de la journée qui vient de s'écouler. Il a le soin de le dire lui-même, il n'écrit que « ce qui le » frappe dans le cercle étroit où il vit. » Ne cherchons donc pas dans son livre des aperçus sur la politique générale, sur la guerre extérieure, sur les victoires de nos armées; tout cela se passait trop loin de lui et ne l'atteignait pas. Il parle de la situation intérieure du pays, quand il en souffre; de la guerre civile, quand il est menacé par les incursions des Chouans; des lois politiques, quand elles attaquent sa liberté ou ses biens; en un mot, quand il est victime ou témoin du désordre qui désole la France.

Le désordre est en effet à son comble. Partout la désorganisation, le trouble, l'inquiétude, la souffrance, le mécontentement. Les employés de l'Etat, mal payés, font main-basse sur les deniers publics : « La » République est volée partout; c'est un vrai brigandage. » (II. 395). Le commerce est arrêté; il n'y a plus de numéraire, et les faux se multiplient tellement que personne n'ose plus accepter de lettres de change. (II. 394). Les ci-devant nobles sont frappés par des mesures d'exception qui les mettent en dehors de la loi commune. Les propriétaires redoutent la loi agraire qui paraît imminente (II. 365). Les gens sans aveu, que l'espoir du pillage avait jadis rattachés à la Révolution, voyant qu'ils ne sont pas plus riches qu'auparavant, crient contre le nouvel ordre de choses. (II. 381). La sécurité est nulle : des bandes de chauffeurs répandent l'effroi dans les campagnes. La guerre civile désole les départements voisins et menace le Loir-et-Cher. A chaque instant on croit voir arriver les Chouans. Les gens paisibles redoutent leur approche; mais quelquefois on les appelle pour se venger des exactions révolutionnaires. Au Mans, le Gouvernement ayant prétendu user de violence pour exiger le paiement d'un emprunt forcé, la ville se livre aux Chouans qui fusillent le Commissaire du pouvoir exécutif (II. 417). Les conscrits, que l'on rassemble par force et que

Digitized by Google

l'on emmène au corps « *liés et accolés* » (II. 380), désertent de toutes parts, à Tours, à Blois, à Beaugency. Une colonne de 400 conscrits fait étape au château de Blois; 100 disparaissent pendant la nuit, et l'autorité fait des battues dans les bois pour les retrouver (II. 411 et 413).

Beaucoup de Français cherchent à s'expatrier. Un ami de Dufort, Olavidès, espagnol de grande naissance et de grande fortune, qui depuis quelques années habitait la France, retourne en Espagne. « S'il avait voulu emmener une colonie de Français, écrit Dufort, » rien ne lui eût été plus facile. Il est accablé de demandes, de » lettres, de visites, et moi par contre-coup... La Révolution, » les réquisitions, la perte de toutes les fortunes, déterminent à sortir » du pays, surtout depuis qu'on ne court plus le risque d'être déclaré » émigré. » (II. 381).

La situation devient tellement intolérable que Dufort lui-même songe à fuir la France! Lui qui avait refusé d'émigrer au commencement de la Révolution, qui était resté à son poste de Français et de grand propriétaire malgré les menaces de la guillotine et de la prison, est poussé à bout par les mesures fiscales, les lois spoliatrices et les persécutions du Directoire. Il envie presque le sort des déportés! « Quoique mes soixante-dix ans me mettent à l'abri de la déportation, » je m'y serais résigné pour ne plus être exposé à des vexations et » peut-être à quelque chose de pire, mais le répit qu'on me laisse » me permet de mûrir mon projet et de prendre mes dispositions... » Le sol n'est plus tenable, les impositions écrasent les propriétés, » principalement les plus fortes, et l'on est menacé continuellement » d'exactions, comme dans un pays conquis. Il faut satisfaire les » gouvernants, et obtenir la tranquillité en se retirant ailleurs. » (II. 365).

On raconte que plusieurs années avant la Révolution, Sieyès, Treilhard et quelques autres hommes qui plus tard jouèrent un rôle, s'entretenaient, en se promenant aux Champs-Elysées, de la chose publique et des réformes qu'elle appelait. « Le prêtre ne devrait pas » sortir du temple, dit l'un d'eux. Il faut enlever au clergé sa puissance » politique et ses biens. » — « Oui, » répondit Sieyès, du ton de l'indifférence. — « La noblesse, dit un autre, ne rend plus aucun

Digitized by Google

» service à l'Etat. Il faut abolir ses privilèges que rien ne justifie plus. » — « Oui, » dit Sieyès. — « Dans un siècle de lumières, ajouta un » troisième, un roi est inutile ; les peuples peuvent se gouverner » eux-mêmes. Il faut supprimer la monarchie. » — Sieyès répondit encore : « Oui, » toujours sur le même ton. — « Que prétendez-vous » donc, lui dirent ses amis, vous à qui ne semble pas suffire la sup- » pression du clergé, de la noblesse et de la royauté? » — « La » propriété est dans de mauvaises mains, dit alors Sieyès; il faut » changer les propriétaires. Voilà la vraie réforme. » — Qu'elle en eût ou non conscience, la République accomplissait l'œuvre indiquée par Sieyès, but latent et résultat final de toute Révolution; et Dufort ne se trompait pas en sentant que pour la satisfaire il aurait fallu se retirer et abandonner la terre à de nouveaux venus.

Cependant mille symptômes annonçaient aux moins clairvoyants la fin de la crise. A la date du 9 septembre 1799 Dufort décrit ainsi la situation du pays : « On peut prédire à coup sûr un orage lorsque » des nuages légers s'amoncellent sur l'horizon, que le tonnerre gronde » dans le lointain, et que la nature entière est dans un triste silence. » Telle est, à peu près, la situation de toute la France dans ce moment. » Le mécontentement est général; l'effroi d'un côté, l'espérance de » l'autre se peignent sur tous les visages, et l'inquiétude, planant » dans toutes les imaginations, forme pour l'observateur un spectacle » étonnant. » (II. 413). Il reprend, quelques jours après : « Effroi » général pour les otages, pour la conscription, les colonnes mobiles, » l'emprunt forcé. Les otages disent qu'ils ne partiront pas; les » conscrits se cachent dans les bois; les imposés annoncent qu'ils » se laisseront saisir plutôt que de payer... J'ignore à combien on » m'imposera, mais je me trouve tellement au-dessous de mes affaires » que nous abandonnons tout à ma belle-fille pour payer nos créanciers. » (II. 415).

Même à ce moment où Dufort répète, avec tout ce qui l'entoure, qu'une solution est inévitable et imminente, où il appelle de ses vœux un pouvoir réparateur, capable de protéger les gens paisibles et de relever la société tombant en ruines, il ne prononce jamais le nom des Bourbons. Lui, homme de l'ancienne Cour, lui qui a pleuré la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui a conservé dans son

Digitized by Google

château pendant la Terreur, en se contentant de le couvrir d'un voile, le portrait de Louis XV, il ne songe pas au prince à qui, dans l'exil, quelques amis donnaient dès lors le titre de Roi. La famille de Bourbon lui paraissait-elle donc si loin de la pensée des Français, si oubliée déjà, que ses destinées lui semblaient irrévocablement séparées des destinées de la France?

En revanche, il s'occupe souvent du général Bonaparte. Dérogeant à son habitude de ne parler que de ce qu'il voit lui-même, depuis longtemps il raconte ce qu'on dit de ce personnage. Bonaparte se laisse citer en justice de paix par ses fournisseurs; il passe cependant pour avoir quinze millions de fortune (II. 384); son départ pour l'Égypte est un exil; mais le gouvernement, qui veut l'éloigner, n'ose pas le déporter, etc. Toutefois, de ce côté non plus, il ne pressent pas l'avenir. Le prestige du jeune général est un fait; ce n'est ni une espérance, ni une révélation. Malheureusement pour le lecteur, Dufort tombe malade quelques jours avant le 18 brumaire, et reste dix mois sans écrire. Nous ne connaissons donc pas l'impression produite sur lui par le coup d'État au moment où il s'accomplit. Lorsqu'il reprend la plume le 1er septembre 1800, le régime nouveau est déjà consolidé, et les résultats obtenus par le Premier Consul sont saisissants. L'ordre est rétabli. A l'angoisse des derniers jours du Directoire a succédé la confiance. « Bonaparte, écrit Dufort, s'étant » heureusement mis à la tête du gouvernement, a avancé la Révolution » de plus de 50 ans; le calice était plein et débordait de tous côtés. » D'ici à peu de temps nous allons savoir si nous sommes destinés à » être tricolores ou unicolores. Bonaparte a fait en 24 heures à Saint-» Cloud ce que tous les émigrés, le Roi, le prince de Condé n'auraient » pu faire avec 40,000 hommes; il a coupé les 750 têtes de l'hydre. » concentré le pouvoir en lui seul, et empêché les assemblées primaires » de nous envoyer un tiers de nouveaux scélérats à la place de ceux » qui allaient déguerpir. Sans savoir et sans deviner s'il a une arrière » pensée, nous devons tous lui avoir une grande obligation d'avoir » ramené dans sa personne le précieux pouvoir d'un seul. La France » serait très malheureuse de le perdre dans ce moment où les Jaco-» bins font semblant d'être morts et travaillent en taupes. »

.... « Tout est tellement changé qu'il semble que les événements

Digitized by Google

» révolutionnaires se sont passés il y a plus de 20 ans ; les traces s'en » effacent tous les jours... la Vendée est pacifiée... le préfet a l'ordre » de calmer toutes les têtes, de quelque parti qu'elles soient....; la » nouvelle organisation prend plus de consistance de jour en jour. » Le peuple n'est plus tourmenté au sujet de la décade [1] .... On peut » voyager sans passe-port dans l'intérieur.... Le gouvernement ne » connaît aucun parti; un royaliste est placé à côté d'un républicain » forcené, et ils sont pour ainsi dire neutralisés l'un par l'autre.... » Le premier Consul, plus roi que ne l'a jamais été Louis XIV, a » appelé dans ses conseils tous les gens capables, sans s'embarrasser » de ce qu'ils sont ou ont été. Il n'a exclu que les nobles. Tous sont » forcés de concourir à la grande œuvre de la régénération de » l'empire.... Toutes les fortunes sont tellement amoindries ou anni- » hilées, excepté dans la main des banquiers ou des fournisseurs, que » tous ceux que l'on appelle les citoyens sont forcés de travailler ou » de mourir de faim. » (II. 419, 420, 421, 422).

La question religieuse elle-même s'apaisera, dit-il, en dépit des intrigues des intéressés, aussitôt que les populations seront laissées libres de suivre leur instinct. « Il s'est trouvé vingt curés qui ont » désigné les élus pour aller au Synode qui va être tenu à Bourges » pour nommer quatre évêques constitutionnels. Les gens du peuple » voient toutes ces menées avec une grande indifférence. Ils iront à la » messe, n'importe par qui elle sera dite. » (II. 425).

Puis Dufort raconte ce qu'il entend dire: « Une personne instruite » arrivant de Paris, assure que Bonaparte perd graduellement dans » l'esprit public.... Son système d'amalgame de tous les partis est la » fable des Parisiens.... On parle d'un livre sur les finances où on lui » prouve ses manœuvres, ses exactions et où on lui prédit sa chute ! » (II. 425).

Plus tard il revient à ses impressions personnelles. Ses Mémoires se terminent en juin 1801 par un paragraphe qui commence ainsi :

(1) Un arrêté consulaire du 7 thermidor an VII venait d'abroger les lois révolutionnaires qui avaient interdit, sous peine d'amende et de prison, d'ouvrir les boutiques et de travailler les Décadis. Cet arrêté contenait un article 3 qui serait vraiment comique s'il se trouvait dans un vaudeville: « Les simples citoyens ont le droit » de pourvoir à leurs besoins et de vaquer à leurs affaires tous les jours, en prenant » du repos suivant leur volonté.... »

Digitized by Google

« Tous les yeux sont fixés sur Bonaparte, » et qui prouve la vérité de cette assertion en donnant une série de détails plus ou moins véridiques sur le premier Consul et sa famille : les nécessités et les tendances de son gouvernement, sa mémoire prodigieuse, sa puissance de travail, son goût pour son intérieur, son affection pour sa femme et pour sa belle-fille, Mlle de Beauharnais, qu'il appelle, dit-on, « *sa petite chouanne;* » sa passion pour les animaux, chiens, chats, singes et perroquets, dont il est toujours entouré : « Quand il est dans ses gaietés, » tout cela vient sur son lit et il joue avec eux. » etc., etc.

Dufort mourut peu de mois après avoir tracé ces dernières lignes, le 28 février 1802.

Sauf pour les dernières années, les Mémoires de Dufort ne présentent pas le genre particulier d'intérêt que l'on trouve dans un *Journal*, comme celui de Barbier, ou dans une *Correspondance,* comme celle de Du Buisson, qui, écrits au jour le jour, donnent sur chaque événement, au moment où il se produit, sur chaque personnage, au moment où il entre en scène, l'impression première des contemporains. La plus grande partie a été écrite après coup, par un homme qui connaissait la fin du récit, le dénouement du drame. Ainsi, la première fois qu'il nous présente un personnage qu'il appelle le comte de Stainville, il ne manque pas d'ajouter : « Celui qui depuis devint » duc de Choiseul et fut premier ministre. » Il est impossible que ce qu'il dit à ce moment ne se ressente pas du jugement qu'il a pu porter plus tard sur l'ensemble de la vie du duc de Choiseul. De tous les hommes dont il parle, Bonaparte est le seul pour lequel nous ayons vraiment son impression primitive, parce qu'il n'a jamais su, ni même pressenti, que le jeune Général en chef, ou même le puissant premier Consul serait un jour l'arbitre de l'Europe, et traînerait à ses fêtes une Cour de rois.

Cependant nous ne croyons pas que l'expérience ait beaucoup modifié ses jugements. Dufort ne nous paraît pas avoir été un de ces hommes qui réfléchissent profondément sur les événements et les caractères, et qui savent tirer de l'enchaînement des faits particuliers une conclusion générale. Il semble avoir eu plus de spontanéité que de réflexion, plus de bon sens que de portée. Ses Mémoires sont une photographie qui reproduit l'image, plutôt qu'un tableau qui l'idéalise et en dégage

Digitized by Google

la formule; il raconte plus qu'il ne juge. Nous devons donc présumer que les sentiments qui apparaissent dans le cours de son récit sont bien ceux qui l'animaient au moment où se déroulaient les événements, et non ceux que soixante ans d'expérience auraient pu lui inspirer. Il se croit encore au milieu des faits qu'il raconte. Il écrit comme il avait pensé autrefois; s'il sait la *suite*, il n'a pas modifié son jugement. Nous trouvons dans son livre la manière de voir et de sentir du jeune Introducteur des Ambassadeurs pendant le règne de la Pompadour, du grand propriétaire terrier sous la Du Barry et sous Louis XVI; non celle du vieillard désillusionné par le malheur, éclairé sur la frivolité de l'ancien régime par le coup de foudre de la Révolution, et jugeant, au moment où il va mourir, le vide de sa vie.

Cette vie est une image assez fidèle de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Elle commence par des joies; elle finit par des larmes. Dans sa jeunesse, Dufort cherche le plaisir plutôt que le devoir; et il faut lui rendre cette justice qu'il y met plus de retenue que la plupart de ses contemporains; il s'amuse; mais il ne tombe pas dans le vice. Quand il se marie, il rompt, le plus tard possible, mais il rompt, sans hésitation et sans retour, une liaison qui lui est chère; il veut être un mari fidèle et correct. Il prétend aussi avoir une femme qui ne soit qu'à lui; il évite de la présenter à la Cour, quoique ce soit le droit de sa charge, et il s'attache à compléter chez elle, par des lectures qu'il dirige lui-même, une instruction première qui, suivant l'usage du temps, avait été assez négligée. Il résiste aux tentations de l'ambition, ne se souciant pas d'occuper des places que la faveur du roi aurait pu lui faire obtenir, et pour lesquelles il ne se sent pas fait. Il ne veut pas non plus devoir ce qu'on appelait alors sa *fortune* à des moyens que sa délicatesse réprouve; jeune, il refuse d'être présenté à la comtesse de Toulouse par une de ses tantes, religieuse au couvent où cette princesse allait faire ses dévotions. « Avec de l'ambition, dit-il, on peut se servir de toutes voies pour » réussir, mais ce n'était pas dans mon caractère. » (I. 49).

Il serait donc injuste de dire que Dufort ne respecte rien; seulement, pas plus que la plupart de ses contemporains, il ne prend au sérieux les choses au milieu desquelles il vit. Sous ce rapport il représente bien l'esprit général de la noblesse et de la Cour. Il est imprégné

Digitized by Google

de cet esprit dissolvant qui a tout attaqué, les mœurs, les institutions, les lois; qui a su détruire, et qui jusqu'à présent a été impuissant à reconstruire. Sa légèreté rit de ces conventions que l'on appelle volontiers des préjugés, et qui sont la condition indispensable de toute vie sociale. Quels principes humains, quelles institutions pourraient résister à la discussion de la logique absolue? Et quelle société pourrait durer un instant si les conventions sur lesquelles elle repose cessaient d'être respectées? Tout peut être contesté, sauf un point : c'est qu'il faut à toute société une base, une croyance, une foi, sans laquelle elle tombe en dissolution. Une foi, c'est l'instinct de l'idéal; c'est ce qui fait naître dans le cœur des hommes le sentiment qui les arrache à eux-mêmes et qui les oblige à avoir un autre but que leur intérêt immédiat, une autre préoccupation que leurs jouissances égoïstes.

Dufort n'a pour guides et pour appuis dans la vie qu'un sens droit et des instincts honnêtes. Cette force suffit pour le préserver pendant les jours faciles où il n'a qu'à se laisser vivre. Mais aussitôt que la tourmente révolutionnaire bouleverse l'ancien ordre de choses, pose des problèmes jusqu'alors inconnus et impose aux hommes de nouveaux devoirs, il se trouve au dessous des circonstances. Il ne songe pas à lutter; il ne vise qu'à se faire oublier; il est de ceux dont le but est de pouvoir dire après la crise : « J'ai vécu! » Toutefois, même pendant ces années cruelles, il ne fuit pas et il ne s'abaisse jamais. Nous ne le voyons pas non plus céder à la tentation amère de maudire la société pour la punir des égarements des hommes. Il conserve, sans se décourager, la généreuse préoccupation du bien public; il ne se dérobe pas quand il s'agit de guider et de relever, en les défendant contre l'ignorance, les paysans qui l'entourent. Aussi ses *Mémoires* laissent-ils comme impression générale une sympathie réelle pour celui qui les a écrits.

Pour nous, dans cette suite de détails curieux, de révélations nouvelles, de faits imprévus et piquants, de caractères amusants et singuliers dont l'originalité tranche sur la banalité de nos jours, nous trouvons un tableau aussi saisissant que fidèle de l'une des époques les plus intéressantes de notre histoire.

Nous y voyons aussi un aspect de la Révolution peut-être moins connu que les autres. On nous avait souvent décrit les luttes parle-

Digitized by Google

mentaires et les fureurs des partis; le sort des nobles qui, ayant émigré, mouraient de faim à l'étranger ou combattaient dans l'armée de Condé; les malheurs des victimes que la Révolution avait traitées en ennemies et fauchées sur l'échafaud. Les Mémoires de Dufort nous racontent la vie d'un homme qui, par modération et peut-être par timidité, ne combattit pas la Révolution; qui se soumit à toutes ses exigences, à toutes ses lois, et ne résista jamais à l'autorité légale; qui ne put éviter cependant d'être frappé dans ses affections, dans sa liberté, dans ses propriétés, en un mot, dans tous les biens matériels et moraux que l'organisation politique d'un pays a pour but et pour devoir de garantir aux citoyens paisibles. A ce point de vue encore, ce livre nous offre, en même temps qu'une lecture attachante, un utile enseignement.

EUGÈNE MARBEAU.

Digitized by Google

LA MUSIQUE CHEZ LES GRECS

CHAPITRE II.

SOMMAIRE. — Opinion de M. FÉTIS sur l'histoire des Modes. — La quarte, ses modifications. — L'octave, ses différentes formes dans les deux phases qu'elle eut à traverser. — Renversements des noms dans les différentes octaves. — Les trois systèmes : 1° Système conjoint, conforme à la lyre de onze cordes de Thimothée, 460 ans avant J.-C — 2° Système disjoint. — 3° Système immuable attribué à Platon. — Le Diagramme des Grecs. — Les quinze tropes. — Révolution opérée par Ptolémée au IIe siècle de notre ère. — Enfin apparition du Plain-Chant.

Avant d'entrer en matière, il convient de donner ici l'opinion de M. Fétis, comme nous avons fait de celle de MM. d'Alembert et de Coussemaker touchant l'incertitude des origines de la Musique chez les Grecs. « Il ne faut pas prendre à la lettre ces inventions de modes établies par les traditions vulgaires, car les modes se forment par les usages et la pratique des peuples avant d'être l'objet de la théorie. » C'est ainsi qu'à différentes époques nous voyons apparaître l'harmonie Phrygienne avec Marsyas, fils d'Hyagnis, musicien mythologique ; l'harmonie Lydienne avec Olympe, élève de Marsyas ; l'harmonie Dorienne avec Thamyris, fils de Philammon, poëte chanteur et de la nymphe Arsinoé ; le mode hypodorien avec Terpandre ; le mode hypolydien avec Polymneste (auquel quelques auteurs attribuent l'harmonie Dorienne) ; et enfin l'harmonie mixolydienne avec Sapho. « Les traditions d'Aristoxène et de Plutarque, dit encore M. Fétis, de même que celles de tous les auteurs grecs, en ce qui concerne la musique antérieure aux temps historiques, n'ont aucune valeur. Il en est de même quant à l'antiquité plus reculée qu'ils accordent au genre diatonique sur le genre chromatique et enharmonique, affirmant que ce genre diatonique est naturel à l'espèce humaine ; idées vulgaires

Digitized by Google

reproduites jusqu'aujourd'hui. Les Grecs ne savaient rien de ces origines dont ils parlent à chaque instant, et leurs commentateurs n'en ont pas été mieux informés jusqu'à l'époque actuelle. La population primitive de l'Asie Mineure et de la Grèce, étant d'origine Arienne, n'a pu y apporter que les habitudes de chant contractées dans la Bactriane et dans la Perse, c'est-à-dire d'un chant dans lequel se trouvaient des successions de sons à l'intervalle d'un quart de ton, et qu'on a désigné par le nom de genre enharmonique. Ce genre fut donc le plus ancien, le seul que connut Olympe, mais dont il ne fut pas l'inventeur [1]. » Ajoutons encore : « La question de l'époque où l'idée de la diversité des gammes ou modes s'est produite parmi les populations grecques est un problème dont la solution n'est pas donnée et qui ne sera vraisemblablement pas trouvée dans l'avenir.... [2] » Aussi dans les modifications apportées à la quarte, l'octave et les systèmes, nous attacherons-nous autant et peut-être davantage à l'ordre logique qu'à l'ordre chronologique.

La quarte. — Avec la lyre d'Olympe on fut en possession de la quarte. Comment cette quarte fut-elle formée ? Il nous est très difficile de résoudre cette question : si nous nous en rapportons au sentiment que nous avons du ton et du demi-ton, telle est la réponse que nous apporterons à cette question : « Le ton, étant un entier, à un premier ton on dut en ajouter un second, et il resta un demi-ton pour compléter l'intervalle de quarte, dont se composait le diagramme des Grecs à cette époque. » A quel diapason la première note fut-elle placée ? C'est encore un problème que des savants ont cherché à résoudre. Jusqu'à présent bon nombre d'auteurs ont placé la première note de la quarte sur l'ut ; d'autres, parmi lesquels M. Bellermann, auteur de commentaires remarquables sur la musique chez les Grecs, ont prétendu que le diapason, s'étant incessamment élevé jusqu'à l'époque actuelle, devait être au moins une tierce plus bas dans l'antiquité qu'il ne l'est aujourd'hui, de sorte que la première quarte au lieu de s'appeler DO, RE, MI, FA, se serait appelée, LA, SI, DO#, RÉ. Peu importe le degré d'élévation des notes dans une discussion de cette

(1) E.-J. Fétis, « Histoire générale de la Musique, vol. III, p. 15 et 16.
(2) Ibid., p. 31.

Digitized by Google

nature. Il nous suffit de connaître la distance qui existait entre chaque note : le système de notation des Grecs, en effet, nous donne plutôt l'idée de l'intervalle qui séparait une note d'une autre note que l'idée du son à attribuer à cette note.

La mélodie comprise entre deux sons situés à l'intervalle de quartes, était bien restreinte ; mais, dès la plus haute antiquité, cette quarte fut soumise à différentes modifications, tant dans sa forme que dans la nature des intervalles qui étaient ou diationiques, ou chromatiques, ou enharmoniques. Il est cependant des auteurs qui affirment, contrairement à M. Fétis, que les genres chromatiques et enharmoniques ne furent inventés qu'après la formation complète de l'octave. Nous parlerons de ces deux genres dans un chapitre suivant ; pour l'instant, occupons-nous seulement des différentes formes de la quarte. Ces formes étaient au nombre de trois.

PREMIÈRE FORME.	SECONDE FORME.	TROISIÈME FORME.
$1^{\text{ton}} + 1^{\text{ton}} + \frac{1}{2}^{\text{ton}}$	$1^{\text{ton}} + \frac{1}{2}^{\text{ton}} + 1^{\text{ton}}$	$\frac{1}{2}^{\text{ton}} + 1^{\text{ton}} + 1^{\text{ton}}$
DO, ré, mi, fa.	RÉ, mi, fa, sol.	MI, fa, sol, la.

De là trois espèces de quartes, chacune avec son caractère différent provenant de la place du *demi-ton* ; de plus trois caractères bien prononcés dans la mélodie. Ajoutons à cela la variété des rhythmes et nous serons convaincus que les Grecs devaient déjà trouver bien de la jouissance dans leur musique. Pour exécuter facilement ces trois quartes, trois lyres étaient nécessaires : une DO-FA, la seconde RE-SOL et la troisième MI-LA. On peut supposer, avec M. Alix Tiron, la seule lyre DO-FA, mais avec les modifications suivantes selon le caractère du morceau à exécuter.

1°	DO, ré, mi, FA	$1^{\text{ton}} + 1^{\text{ton}} + \frac{1}{2}^{\text{ton}}$.
2°	DO, ré, mi♭, FA	$1^{\text{ton}} + \frac{1}{2}^{\text{ton}} + 1^{\text{ton}}$.
3°	DO, ré♭, mi♭, FA	$\frac{1}{2}^{\text{ton}} + 1^{\text{ton}} + 1^{\text{ton}}$.

Dès maintenant, donnons à la quarte ses trois formes logiques, en mettant le demi-ton commun, et le nom affecté à chaque forme.

Digitized by Google

			LA
		SOL	SOL
	FA	FA	FA
MI-FA demi-ton commun.	MI	MI	MI
	RE	RE	
	DO		
	Mode Lydien.	Mode Phrygien.	Mode Dorien.

La première forme de la quarte donna le Mode Lydien, la seconde le Mode Phrygien, la troisième le Mode Dorien. Les Grecs avaient les métaboles et ne pouvaient les faire facilement qu'à la seule condition d'avoir un son commun pour les trois modes. « La métabole, mance ou modulation, dit un auteur inconnu traduit par M. Vincent, est un changement brusque et violent que l'on imprime à la mélodie, pour la transporter d'un lieu à un autre. Les métaboles peuvent consister, soit dans le genre, soit dans le ton, soit dans le système ; dans le genre, comme lorsqu'on passe de l'enharmonique au chromatique, ou réciproquement ; dans le ton, comme lorsque, du lydien, du phrygien, etc.... on passe à un autre ; dans le système enfin, comme lorsque la mélodie passe du système conjoint au disjoint ou réciproquement. » Je suis heureux de citer à cette occasion un passage du regretté M. Sutter : « Euclide donne quelques principes de composition musicale, principes d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares, et veut que les Grecs connaissaient théoriquement cette partie de la musique. Par exemple : On passe d'un ton à un autre au moyen des sons communs ; et les dissonances peuvent s'accorder avec les consonnances. » Nous avions donc raison de donner ces trois formes à la quarte avec le Mi son commun. Personne n'ignore quelles richesses de modulations nous sont fournies par les sons communs dans notre

Digitized by Google

système de musique moderne. Ainsi, chaque note de l'accord de 7me diminuée peut devenir la sensible d'un nouveau ton majeur ou mineur, chaque note de ce même accord peut devenir la seconde altérée d'un nouveau ton majeur.

L'Octave : Notions préliminaires. — Il n'est pas douteux que l'existence des modes soit antérieure à Pythagore, auquel nous avons attribué, suivant Nicomaque, l'octacorde c'est-à-dire l'octave. En effet les différents auteurs grecs, qui ont traité de la musique, attribuent l'invention de quelques uns de ces modes à des êtres fabuleux. Pythagore peut être l'inventeur de l'octacorde tel que nous l'avons donné dans le premier chapitre ; mais il est certain que L'ÉTENDUE d'octave existait avant lui. Les peuples grecs de première origine avaient leurs gammes comprenant certainement l'étendue de l'octave et même dépassant l'octave : dans ces gammes, il est vrai, une ou plusieurs notes étaient supprimées. Nous donnons ici les gammes introduites par M. Fétis dans son savant ouvrage.

Gamme des Grecs de première origine.

	Mode Dorien.	Mode Phrygien.	Mode Lydien.	Gamme d'Aristoxène.
	MI			
Nète	»	MI	FA	MI
Paranète	DO	RÉ	MI	RÉ
Trite	SI	DO♯	»	DO
Paramèse	LA	SI	DO	SI
Mèse	»	»	SI♭	LA
Lichanos	FA	SOL	LA	»
Parhypate	MI	FA♯	SOL	FA
Hypate	RÉ	MI	FA	MI

Au Mode dorien, s'étendant du RÉ au MI au delà de l'octave, manquent la Mèse et la Nète.

Au Phrygien, manque la Mèse.

Au Lydien, manque la Trite.

Digitized by Google

Il est à remarquer qu'aucune des notes initiales de chaque tétracorde ne manque.

Quant à la gamme d'Aristoxène, voici le texte dans lequel cet écrivain en fait mention : « Ὅ τι δ'ἔστι τις μελοποιία διτόνου λιχανοῦ δεομένη, καὶ οὐχὶ φιλοτάτη τε, ἀλλὰ σχεδὸν ἡ καλλίστη, τοῖς μὲν πολλοῖς τῶν μὲν ἁπτομένων μουσικῆς, οὐ πάνυ εὔδηλόν ἐστι γένοιτο μὲν τ' ἂν ἐπαχθεῖσιν αὐτοῖς· τοῖς δὲ συνειθισμένοις τῶν ἀρχαϊκῶν τρόπ ωνοῖς τε πρώτοις καὶ τοῖς δευτέροις ἱκανῶς, δῆλόν ἐστι τὸ λεγόμενον. » (Aristox. lib. I, page 23). « Il existe aussi une mélopée privée du lichanos diatonique, laquelle, loin d'être désagréable, est très bonne, quoiqu'elle ne semble pas plaire à la plupart de ceux qui s'occupent de musique, mais qui, certainement leur paraîtra telle que nous le disons, lorsqu'ils se seront suffisamment accoutumés au premier et deuxième des modes anciens. »

Quand et comment les gammes furent-elles ainsi constituées? Il est bien difficile de répondre à semblable question. Nous pouvons supposer une certaine *préexistence* de chants de différents caractères; plus tard, on a pu analyser ces chants et trouver d'où leur venait leurs différents caractères : de là, la constitution de différentes gammes; mais il est impossible de préciser une époque pour la formation de ces modes. — Il est très possible que Pythagore ait complété l'octacorde en exprimant la note supprimée et constitué son octave, comme l'indique Nicomaque.

Prenons le mode suivant qui correspond au mode dorien des sept octaves, quoique écrit sous d'autres notes.

Nète	Si
Paranète	La
Trite	Sol
Paramèse	Fa♯
Mèse	Mi
Lichanos	Ré
Parhypate	Do
Hypate	Si

La note intercalée serait le Fa♯ « placé à la distance d'un ton de la *mèse* et d'un demi-ton de la paramèse primitive : celle-ci, par ce changement, serait devenue la trite; c'est-à-dire la troisième note

Digitized by Google

en descendant, de la nète diezengmenon. » A cette gamme, sans nul doute, la *trite* aurait fait défaut : le texte de Nicomaque nous le dit assez.

L'Octave et ses différentes formes. — Nous avons vu les différentes formes de la quarte ; occupons-nous de l'octave et de toutes ses formes. Tout octacorde se constituait au moyen d'un tétracorde et d'un pentacorde conjoints, avons-nous dit dans le premier chapitre, et cette combinaison donna lieu à sept espèces d'octaves telles que les présente le tableau ci-dessous.

Les sept espèces d'Octaves des anciens Grecs.

7									1re esp. de Tétr.			4e esp. de Pentacorde.				Hypodorien
								LA	sol	fa	MI	ré	do	si	LA	
6									3e esp. de Tétr.			3e esp. de Pentacorde.				Hypophrygien
								SOL	fa	mi	RÉ	do	si	la	SOL	
5										2e esp. de Tétr.		2e esp. de Pentacorde.				Hypolydien
									FA	mi	ré	DO	si	la	sol	FA
4											1re esp. de Tétr.		1re esp. de Pentacorde.			Dorien
										MI	ré	do	SI	la	sol	fa	MI
3												3e esp. de Pentacorde.			3e esp. de Tétr.	Prygien
											RÉ	do	si	la	SOL	fa	mi	RÉ
2													2e esp de Pentacorde.		2e esp. de Tétr.	Lydien
												DO	si	la	sol	FA	mi	ré	DO
1														1re esp. de Pentacorde.	1re esp. de Tétr.	Mixolydien
													SI	la	sol	fa	MI	ré	do	SI
	Un ton	Un ton	Un demi-ton	Un ton	Un ton	Un demi-ton	Un ton	Un ton	Un ton	Un demi-ton	Un ton	Un ton	Un demi-ton			

Digitized by Google

D'après ce tableau on voit que la quarte peut prendre trois formes, la quinte quatre et l'octave sept. Sans entrer dans le détail de chacun de ces intervalles, nous dirons seulement que la constitution et le caractère respectifs de chaque gamme dépendaient du degré qui lui était dévolu dans l'échelle des sons : « Il suffit, dit Arist. Quintillien, de savoir sur quel degré est placée la note grave d'une des octaves pour connaître la série des notes qui en déterminent l'espèce. »

Remarquons bien qu'ici nous ne parlons que de l'octacorde de Pythagore composé d'un tétracorde et d'un pentacorde conjoints; la note initiale ne s'appelle pas encore Proslambanomène.

L'octacorde en effet eut deux phases. Dans la première il fut composé comme nous venons de le dire; dans la seconde, les musiciens, voulant conserver les deux quartes conjointes de même espèce et la consonnance d'octave ajoutèrent à l'heptacorde, formé de ces quartes semblables, une note grave à laquelle on donna le nom de Proslambanomène. Cette note grave se trouvait toujours à l'intervalle d'un ton de l'heptacorde.

Telle est la manière dont durent être composées les nouvelles octaves avec la proslambanomène au grave.

						La
					Sol	Sol
				Fa	Fa	Fa
				Mi	Mi	Mi Conj.
			Ré	Ré	Ré Conj.	Ré
		Do	Do	Do Conj.	Do	Do
Si		Si	Si	Si	Si	Si
						1 ton
La		La	La Conj.	La	La	LA (Prosl.)
Sol		Sol Conj.	Sol	Sol	1 ton	
Fa♯ Conj.		Fa	Fa	1 ton	SOL (Prosl.)	
Mi		Mi	Mi	FA (Prosl.)		
Ré		Ré	1 ton			
		1 ton	RE (Prosl.)			
Do♯		DO♮ (Prosl.)				
1 ton						
SI (Prosl.)						

Tels sont les noms génériques à appliquer à chacune des notes

de chaque gamme : 1° Proslambanomène, 2° Hypate, 3° Parhypate, 4° Lichanos, 5° Mèse, 6° Paramèse, 7° Paranète, 8° Nète.

A partir de cette époque le caractère de chaque mode ne dut dépendre que de l'*Heptacorde;* de là, transposition des noms pour qualifier chaque gamme. Abstraction faite de la proslambanomène, on trouve que le Mixolydien est à l'aigu au lieu d'être au grave, et ainsi de suite pour les autres modes. De cette époque jusqu'à Aristoxène (IVe siècle av. J.-C.) « une lacune considérable, dit M. Fétis, existe dans l'histoire de la tonalité de la musique grecque; il s'agit d'une transformation radicale du système, qui a dû s'accomplir entre le Ve et le IVe siècle avant l'ère chrétienne. » — « Il faut admettre, dit M. Alix Tiron, qu'à une certaine époque les musiciens ne s'entendaient plus, ni sur les genres, ni sur les tropes, ni leurs dénominations, et qu'ils les disposaient ou changeaient à leur fantaisie. » Cet auteur donne comme preuve de ce qu'il avance les deux tableaux suivants.

	Les sept Tropes de Bacchius-le-Vieux [1]				Anciennes Octaves d'après Bacchius-le-Vieux				
Aigu	Mixolydien	le plus aigu sur le si			Oct. Mixolyd.	le plus grave sur le si			Grave
	Lydien	½ ton plus bas		la	• Lydienne	½ ton plus haut		ut	
	Phrygien	1 ton	•	sol	• Prygienne	1 ton	•	ré	
	Dorien	1 ton	•	fa	• Dorienne	1 ton	•	mi	
	Hypodorien	½ ton	•	mi	• Hypolyd.	½ ton	•	fa	
	Hypoprygien	1 ton	•	ré	• Hypophryg.	1 ton	•	sol	
Grave	Hypolydien	1 ton	•	ut	• Hypodor.	1 ton	•	la	Aigu

Ces deux tableaux de Bacchius-le-Vieux justifient ce que nous venons d'émettre précédemment, que l'adjonction de la proslambanomène à l'heptacorde avait causé un bouleversement des modes. Il est très important de nous pénétrer de ce fait pour qu'il nous soit facile de discerner le *véritable* caractère moral de chaque mode : en effet, il semble exister une contradiction entre ce qu'ont les anciens auteurs sur chaque mode et la constitution même du mode. La concordance des modes avec les paroles des auteurs tels que Platon, Aristote et autres, est un sujet d'étude qui nous paraît d'un grand intérêt,

(1) Dans le principe, les anciennes octaves allaient du grave à l'aigu, et le mot *hypo* désignait les modes aigus; à l'époque du bouleversement dont nous parlons, *hypo* désigne les modes graves et *hyper* les modes aigus.

Digitized by Google

surtout au milieu de ce bouleversement de la musique : aussi l'aborderons-nous dans un chapitre suivant.

Les systèmes. — Avec les systèmes nous abordons la musique dans sa parfaite constitution.

Le système est un assemblage de plusieurs sons occupant une certaine position déterminée dans l'étendue de la voix; l'étendue de la voix est l'espace total que son chant parcourt en s'élevant à l'aigu et s'abaissant au grave aussi loin que possible.

Il y eut trois systèmes : 1° le système hendécacordal, composé de trois tétracordes conjoints et d'une proslambanomène; on l'appelait le petit système parfait ou système conjoint.

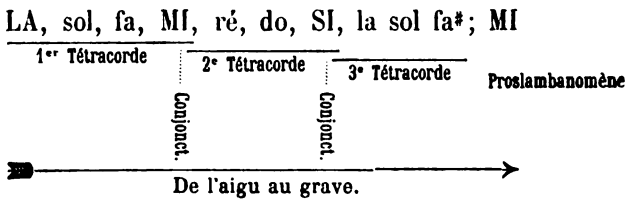

Timothée serait l'inventeur de ce système (460 ans avant J.-C.) (Lire l'*Investigateur*, Janvier-Février 1878, p. 17 et 18).

2° Le grand système parfait, ou système disjoint, qui se composait de deux heptacordes séparés par un ton qu'on appelait *disjonctif*, et suivis, au grave, de la Proslambanomène. Les partisans de ce système furent de ceux qui voulurent que l'octave fût composée d'un pentacorde et d'un tétracorde; tout le système en effet se compose de deux octaves renfermant chacune une proslambanomène et deux tétracordes semblables. C'est aussi le système que M. Vincent attribue à Ptolémée. (Notice des manuscrits, t. XVI, p. 87).

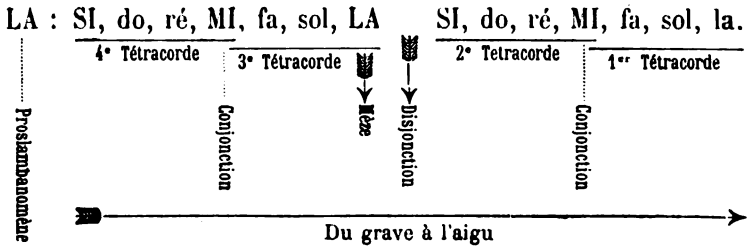

Digitized by Google

3° Le système immuable qui consistait en une fusion des deux systèmes conjoint et disjoint. Les Grecs avaient horreur du triton; or dans le système disjoint on ne pouvait échapper à cette quarte si dure pour les Grecs et qui aujourd'hui est employée avec tant d'à-propos par nos maîtres de la musique, il fut donc nécessaire de trouver un moyen d'éluder cet intervalle; on construisit le système immuable de la façon suivante. Les créateurs de ce système conservèrent les quatre tétracordes principaux que nous venons de voir dans le système disjoint plus la proslambanomène, et, à la disjonction des deux heptacordes, introduisirent le si♭. A partir de la Mèse, fut formé un cinquième tétracorde qui fut appelé le tétracorde des conjointes. Dès lors le diagramme des Grecs fut ainsi composé [1].

Diagramme des Grecs [2]

Nète des aiguës				La				
Paranète »		Tétr. des aiguës		Sol	1 ton			
Trite »				Fa	1 »			
Nète des disjointes				Mi	1/2»			
Paranète »	Nète des conjointes	Tétr. des disjoint.	Tétracorde des conjointes	Ré	1 »	Ré	1 ton	Conjointes.
Trite »	Paranète »			Do	1 »	Do	1 »	
Paramèse	Trite »			Si	1/2»	Si♭	1/2»	
Mèse	Mèse »	Disjonction		La	1 »	La		
Indicatrice des moyennes				Sol	1 »			
Parhypate »		Tétr. des moyenn.		Fa	1 »			
Hypate »				Mi	1/2»			
Indicatrice des Hypates				Ré	1 »			
Parhypate »		Tétr. des Hypates		Do	1 »			
Hypate »				Si	1/2»			
Proslambanomène		Note ajoutée		La	1 »			

(1) « Platon complète le système de Timothée en rétablissant la Mèse au centre des cordes de la cithare par l'adjonction d'un nouveau tétradorde à l'aigu, ce qui faisait dix-huit cordes pour les deux systèmes conjoint et disjoint réunis.

A partir de cette époque, le mode hypodorien (que nous appelons mode lydien avec d'autres auteurs) ou de La mineur, embrassant l'étendue de la voix humaine, devint la base de tous les calculs. » M. Sutter, *Investigateur*, Janvier-Février 1878, p. 18.

(2) Le diagramme des Grecs est monté sur le *trope lydien* du La grave au La, octave du La du diapason; voir le manuscrit de l'auteur inconnu, traduit par

Digitized by Google

Dans notre premier chapitre (*Revue de la Société des Études historiques*, Juillet-Août 1886, p. 293), en expliquant le texte de Plutarque nous avons compris la Proslambanomène dans le premier tétracorde; ce tétracorde ne doit commencer que sur l'Hypate des Hypates. Il est facile, en lisant le tableau ci-dessus, de rétablir la vérité de l'Histoire.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail de la formation des tropes [1]. Il y avait quinze tropes établis sur le diagramme attribué à Platon; ils étaient ainsi divisés : cinq fondamentaux et dix plagaux dont cinq *huper* (aigus) et cinq *hupo* (graves).

Les tropes plagaux étaient situés à une quarte inférieure ou supérieure des fondamentaux; de plus, chacun des tropes n'était éloigné de son voisin que de l'intervalle de demi-ton. Nous donnons ici le tableau des quinze tropes d'après Alypius, qui vivait sous le règne de Julien, vers le milieu du IVe siècle : ces tropes sont conformes au treize tropes d'Aristoxène et portent les mêmes noms (Aristoxène parait avoir vécu vers le IVe siècle av. J.-C.).

M. Vincent. (Notices et extraits des manuscrits, tome XVI, p. 34 et 35). On verra que la disposition des tons et des demi-tons donnée ici est bien la même que celle donnée par cet auteur en exposant son trope lydien. Il en est de même chez Nicomaque.

(1) « Les mots τρόπος, τόνος, que nous traduisons assez indifféremment par *modes*, s'emploient en effet souvent l'un pour l'autre : τρόποι οὓς καὶ τόνους ἐκαλέσαμεν (Aristide Quintilien, p. 136); cependant ils sont loin d'être parfaitement synonymes.

» Le premier, τρόπος, correspond plus particulièrement à ce que nous nommons ton d'Ut, ton de Fa, etc. Il désigne l'ensemble des deux *systèmes parfaits*, le grand ou disjoint, et le petit ou conjoint, établis sur une proslambanomène donnée. Ainsi tous les tropes sont semblables, ne différant entre eux que par le degré de gravité ou d'acuité; les Tables d'Alypius en présentent la réunion complète.

» Le mot τόνος a une signification plus restreinte; τόνον καλοῦμεν τρόπον συστηματικόν (Arist Quint., p. 22). Il désigne plus spécialement ce que nous nommons modes, tons, dans le sens où nous disons le mode majeur, le mode mineur, les tons de l'Eglise; il indique la partie du trope que la voix peut chanter, peut renfermer dans le medium de son diapason; et c'est dans ce sens que nous disons : les sept tons de Ptolémée » — A. J. H. Vincent, Notices et extraits des Manuscrits, tome XVI, p. 73 et 74). — D'autres auteurs ont voulu donner au mot τρόπος la double signification de ce que nous entendons par *mode* et par ton (tonalité), et conserver au mot τόνος le sens de l'*intervalle de ton*.

Digitized by Google

Tableau des quinze Tropes [1].

Quarte supérieure		Quarte inférieure			
Tropes plagaux aigus		Tropes fondamentaux		Tropes plagaux graves.	
Ré	Hyperdorien	La	Dorien	Mi	Hyperdorien
Ré♭ ou Ut♯	» Eolien	La♭ ou Sol♯	Eol. ou Dor. grav.	Mi♭ ou Ré♯	» Eolien
Ut	» Phrygien	Sol	Prygien	Ré	» Phrygien
Si ou Do♭	» Ionien	Sol♭ ou Fa♯	Ion. ou Phryg. gr.	Ré♭ ou Do♯	» Ionien
Si♭ ou La♯	» Lydien	Fa	Lydien	Ut	» Lydien
Quarte supérieure		Quarte inférieure			

Chacun de ces tropes était monté sur le système immuable avec 1° une proslambanomène, 2° les quatre tétracordes du système disjoint et 3° le tétracorde des conjointes. A cette époque les tropes ne différaient plus entre eux par leur caractère de constitution, mais par le degré d'acuité ou de gravité.

Dans la première moitié du IIe siècle de l'ère chrétienne apparaît Claude Ptolémée, astronome d'Alexandrie, qui, après Aristide Quintilien et Bacchius le Vieux, mais d'une façon différente, réagit contre les quinze modes : « Car, dit M. Fétis, au lieu de borner comme ces théoriciens, les réductions des quinze modes à sept tons basés sur un modèle uniforme, Ptolémée retourne simplement à la doctrine des sept espèces d'octaves, mais en lui donnant un aspect nouveau. Dans son traité des harmoniques en trois livres, parvenu jusqu'à nous, il réduit le diagramme général des sons à deux octaves comprises entre les notes La grave et La du diapason, c'est-à-dire la proslambanomène et la nète hyperboléon. » Ce qui correspond au diagramme composant le grand système parfait. Ptolémée, avec sa façon de noter ses sept modes, donne à toutes les voix la possibilité de les chanter : car il est peu de voix qui ne puissent parcourir deux octaves; de plus, avec lui,

(1) En donnant le caractère moral de chaque mode nous verrons s'il n'y aurait pas lieu de mettre le Lydien à la place du Dorien et vice versâ. Il semble qu'il y a contradiction entre ce que disent Platon et ceux qui se sont occupés du gouvernement moral des peuples, sur ces modes et leur constitution même. Dans le principe l'ordre des modes était bien celui-ci : 1° Do, ré, mi, fa = Lydien; 2° Ré, mi, fa, sol = Phrygien; 3° Mi, fa, sol, la = Dorien : mais il a dû en être autrement après les différents bouleversements de la musique.

Digitized by Google

les sept modes reprennent possession de leurs caractères par la position des demi-tons. Telle est la manière d'établir les sept modes de Ptolémée.

1° Mode Dorien.

La, Si, Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si, Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La.

1 ton 1/2 1 1 1/2 1 1 1 1/2 1 1 1/2 1 1

2° Mode Hypolydien.

La, Si♭, Do, Ré, Mi♭, Fa, Sol, La, Si♭, Do, Ré, Mi♭, Fa, Sol La.

1/2 1 1 1/2 1 1 1 1/2 1 1 1/2 1 1 1

3° Mode Hypophrygien.

La, Si, Do♯, Ré, Mi, Fa♯, Sol♯, La, Si, Do♯, Ré, Mi, Fa♯, Sol♯, La.

1 1 1/2 1 1 1 1/2 1 1 1/2 1 1 1 1/2

4° Mode Hypodorien.

La, Si, Do, Ré, Mi, Fa♯, Sol, La, Si, Do, Ré, Mi, Fa♯, Sol, La.

1 1/2 1 1 1 1/2 1 1 1/2 1 1 1 1/2 1

5° Mode Phrygien.

La, Si, Do♯, Ré, Mi, Fa♯, Sol, La, Si, Do♯, Ré, Mi, Fa♯, Sol, La.

1 1 1/2 1 1 1/2 1 1 1 1/2 1 1 1/2 1

6° Mode Lydien.

La, Si, Do♯, Ré♯, Mi, Fa♯, Sol♯, La, Si, Do♯, Ré♯, Mi, Fa♯, Sol♯, La.

1 1 1 1/2 1 1 1/2 1 1 1 1/2 1 1 1/2

7° Mode Mixolydien.

La, Si♭, Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si♭, Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La.

1/2 1 1 1 1/2 1 1 1/2 1 1 1 1/2 1 1

Aux notes de chacun des modes et dans le même ordre (du grave à l'aigu) étaient donnés d'une façon invariable les noms suivants :

Digitized by Google

Du grave à l'aigu.

1° Proslambanomène
2° Hypate des Hypates
3° Parhypate »
4° Lichanos »
5° Hypate des Moyennes
6° Parhypate »
7° Lichanos »
8° Mèse »
9° Paramèse »
10° Trite des Disjointes
11° Paranète »
12° Nète »
13° Trite des Aiguës
14° Paranète »
15° Nète »

Ce système de Ptolémée était très favorable aux métaboles ou modulations; c'était le règne des notes communes que, nous modernes, nous appelons *Enharmonie*. Mais ce système fut bientôt remplacé par les tons du Plain-Chant dont nous parlerons un jour en traitant la *Musique au Moyen-Age*. Telle est l'histoire des principes constitutifs de *la Musique chez les Grecs*.

J'ose espérer que la *Société des Etudes historiques* acceptera ce deuxième chapitre avec la même bienveillance que le premier. En lui offrant ce travail, je ne prétends pas faire étalage d'érudition, je ne veux être que l'humble disciple du regretté M. Sutter, dont les pages sont si pleines de science et de vérité.

L'Abbé POUPIN.

Dans le premier chapitre (*Revue de la Société des Etudes historiques*, Juillet-Août, 1886) lisez : 1° *qu'ils nous en ont laissés*, au lieu de *qu'ils nous en ont laissé*, p. 287; — 2° *Thamyris*, au lieu de *Thamrys*, p. 288; — 3° *Diapente*, au lieu de *Diapeute*, p. 297, dans le tableau emprunté aux auteurs du moyen-âge; — 4° *Hyperbolæon*, au lieu de *Hyperbolosa*, p. 293, dans le tableau expliquant le texte de Plutarque.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LA

CHAMBRE AUX DENIERS DU ROI

DU XIIe AU XVIe SIÈCLE.

On a pu voir que dans nos précédentes *Etudes* [1] nous faisons remonter d'une façon évidente au règne de Louis IX l'établissement définitif de l'unité administrative dont Philippe-Auguste, en 1190, craignant de ne pas revenir de la Croisade, avait esquissé les grands traits, dans le document connu sous le nom de « *Testament du Roi.* »

On a pu voir également que tout ce qui touchait de près ou de loin à la Trésorerie, aux Comptes, comme plus tard à la Justice, devenait l'objet d'un contrôle dont l'importance, déjà reconnue sous Philippe-Auguste, grandissait en affirmant son autorité.

Ce changement, ou plutôt cette amélioration, était due à l'unité monarchique qui se fondait dans le royaume reconstitué par Philippe-Auguste, auquel ses ancêtres n'avaient laissé que de simples fiefs, car il ne faut pas oublier que si Louis IX a pu planter les premiers jalons de l'établissement de l'Administration en France, c'est qu'il tenait cette France à administrer d'un legs provenant de la bravoure du vainqueur de Bouvines [2].

(1) 1° *Etude sur la Trésorerie en France* à propos d'un jeton de Charles d'Orgemont, Trésorier de France en 1465. Paris, 1886.

2° *Etude sur la Chambre des Comptes* avec la description de quelques jetons s'y rattachant. Paris, 1887.

(2) Sous Philippe-Auguste une ligue puissante s'était formée contre la France, entre Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, Othon IV, empereur d'Allemagne, le roi de Bohême, le marquis de Misnie, les ducs de Saxe, de Lorraine, de Brabant, de Louvain, de Limbourg, et un grand nombre de Vassaux de la Couronne de France. Les confédérés avaient déjà arrêté le plan du partage de la France, et s'avançaient

Digitized by Google

L'affirmation du pouvoir royal fut ce qui suggéra aux rédacteurs des *Etablissements de saint Louis* l'idée de s'appuyer sur le droit romain, lequel proclame la *souveraineté* une émanation de la divinité; la représentant sur la terre et la communiquant à qui bon lui semble.

Aussi ces rédacteurs ont-ils dit :

Le roi est souverain et sa cour souveraine[1].

Le chroniqueur Ph. de Beaumanoir[2], plus incisif et plus précis, a-t-il affirmé que

Ce qui plaît au roi doit être tenu pour loi.

Enfin Jean Bouteiller[3] conclut-il que le souverain

est roi et empereur en son royaume et qui y puet faire loy et édict à son plaisir.

Et plus loin

Si est de faire, dire ou venir contre l'établissement du roi ou de son prince, car de venir contre c'est encourir peine capitale de sacrilège.

On doit remarquer que, par ces citations, Louis IX avait su relever le prestige de l'autorité royale affaiblie, et qu'il avait su faire, en modernisant l'idée qui avait présidé à cette transformation, de l'*ordre* avec du *désordre*.

La *Chambre aux Deniers* dont nous nous occupons aujourd'hui ne doit pas être regardée comme une administration établie ainsi que l'a été la *Chambre du Trésor* ou la *Chambre des Comptes*, c'est-à-dire une administration d'Etat, il ne faut voir en elle qu'une espèce de Chambre de Comptabilité instituée pour les dépenses personnelles du roi ou plutôt de l'Hôtel du roi. Au reste, la *Chambre aux Deniers* est souvent désignée sous la dénomination caractéristique de « *Chambre aux Deniers de l'Hôtel* » ou celle plus signifigative de « *Chambre*

en grandes masses pour exécuter leur projet, lorsque Philippe-Auguste les attaqua près de Bouvines, entre Lille et Tournai, le 27 juillet 1214 et détruisit complètement leur armée. Cette victoire, qui sauva alors la France d'un grand péril, fut due surtout aux efforts courageux des milices fournies par les Communes.

(1) *Etablissements de saint Louis*, t. II, chap. 27.

(2) *Coutumes du Beauvoisis*, t. II, p 57.

(3) *Somme rurale*, t. I, pp. 26 et 28.

Digitized by Google

aux Deniers du Roi » ou bien encore : « *Chambre aux Deniers de l'Ostel du Roy* [1]. »

Si comme époque de l'existence régulière de cette Chambre nous prenons le règne de saint Louis, c'est que ce fut sous lui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que tous les rouages administratifs se constituèrent d'une façon assez définitive et que le service de l'Hôtel du Roi qui, pendant les règnes de Philippe-Auguste et Louis VIII, était placé sous la direction du Grand Echanson ou Bouteiller qui avait la surveillance des dépenses de la « *Maison du Roi,* » fut divisé en six grands Offices qui furent : la Paneterie, l'Echansonnerie, la Cuisine, la Fruiterie, l'Ecurie et la Fourrière; Offices qui, outre les clercs ou secrétaires comptables attachés à chacun d'eux, étaient dirigés par des officiers *subalternes* responsables qui relevaient de deux officiers en *titre* placés à la direction de la *Chambre aux Deniers*, lesquels officiers étaient le Maître de ladite Chambre et le Contrôleur.

Les dépenses de ces offices étaient réglées par la *Chambre aux Deniers* qui se faisait délivrer des fonds par la Chambre du Trésor.

Nous avons parlé plus haut du Grand Echanson, comme ayant la surveillance des dépenses de la Maison du Roi; en effet, sous les deux règnes que nous avons cités, il était devenu le Grand Maître de l'hôtel, le *magister Officiorum* ou *comes Palatii*. Il ne dut cependant son importance qu'à une partie de la succession qu'il avait recueillie lors de l'abolition de la charge de Sénéchal [2], *dernier vestige de l'autorité des maires du palais*. C'était le troisième des Grands Officiers de la Couronne, appelé parfois : *princeps coquorum*. Jusqu'au xve siècle, ce personnage porta le titre de *Souverain Maître de l'hôtel du Roi*, ce n'est qu'en 1463 que cette appellation fut changée en celle de *Grand Maître de France* en faveur d'Antoine de Croy.

Nous donnons ci-dessous, en l'empruntant à un ouvrage de M. Edouard de Barthélemy [3], la liste des noms des souverains maîtres de l'hôtel du Roi, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à la fin du règne de Louis XII.

(1) Douet d'Arcq. *Comptes de l'argenterie des Rois de France au* XVIe *siècle*, pp. 153 et 163.

(2) Charge abolie sous Philippe-Auguste et laissée vacante jusqu'à Jean-le-Bon qui la supprima définitivement.

(3) *La Noblesse en France avant et depuis 1789*, p. 217. Paris, 1860.

Digitized by Google

Arnoul de Wesemale, premier souverain maître de l'hôtel dont le nom ait été conservé, 1290.

Mathieu de Trie, 1310.

Jean de Beaumont, 1337.

Guy de Cérity, 1343.

Robert de Dreux, mort en 1350.

Jean de Châtillon, 1350.

Jean de Melun, comte de Tancarville, 1351.

Pierre de Villiers, 1372 à 1386.

Guy de Cousans, 1386.

Jean le Mercier de Noviant, 1388 à 1392.

Louis, duc de Bavière, beau-frère du Roi, 1402-1405.

Jean de Montagu, décapité en 1409.

Guichard, Dauphin de Saligny, tué à Azincourt en 1415.

Louis de Bourbon, comte de Vendôme, 1415.

Thibaut de Neufchâtel, 1418.

Tanneguy du Chatel, mort en 1449.

Charles de Culant, quitte en 1451.

Jacques de Chabannes, mort en 1451.

Raoul de Gaucourt, 1456.

Antoine de Croy, seigneur de Renty, grand maître de France, 1463, démis en 1465.

Charles de Melun, décapité le 26 août 1468.

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, mort en 1488, mais s'était démis avant.

François, comte de Laval, 1484 à 1500.

Charles d'Amboise-Chaumont, mort en 1511.

Jacques II de Chabannes-la-Palice.

Arthur Gouffier, comte d'Etampes, 1514.

Ainsi que la Chambre du Trésor et la Chambre des Comptes, qui possédaient leurs jetons respectifs, la *Chambre aux Deniers* avait aussi les siens, lesquels, comme variétés de type, ne le cédaient en rien à ceux des deux autres Chambres.

MM. Rouyer et Hucher ont donné la description de plusieurs [1], qu'ils ont accompagnée de leurs dessins [2].

(1) Rouyer et Hucher, *Hist. du Jeton*, pp. 66, 67 et 68.
(2) Id. Id. pl. IV et V, nos 31 à 36.

Digitized by Google

Aujourd'hui, bien que l'étude que nous faisons sur la *Chambre aux Deniers* soit des plus restreintes, nous allons cependant agrémenter notre texte du dessin de quelques jetons se rattachant à cette Chambre, d'autant plus que nous les croyons inédits.

Nous n'avons pas, comme dans nos précédentes publications, un jeton que nous puissions, en raison de sa facture, de son type, attribuer à Saint-Louis, aussi ne commencerons-nous notre classification qu'en attribuant à Philippe III, dit le Hardi [1], la pièce suivante:

N° 1. *Avers.* Dans l'espace formé par deux grenetis concentriques on lit l'inscription suivante : + GETOIRS : DE : LA : CANBRE : Dans le champ, placé dans un entourage formé de trois arcs de cercle et de trois triangles alternés, est l'écusson de France; chacun des six angles rentrants formés par la réunion des arcs de cercle aux triangles est occupé par un point.

Revers. Dans le champ, formé par un cercle quadrilobé, aux rinceaux fleurdelisés, est une croix dont les bras entourés d'un petit grenetis sont terminés par une fleur de lys; un de ces bras qui est plus long donne à première vue à cette croix l'aspect d'un calvaire, chacun des quatre angles rentrants, formés par la réunion des quatre arcs de cercle, est occupé par un point. En légende, au dedans d'un grenetis de pourtour, on lit cette inscription : A DENIERS : LE : ROI : PIII : *(Philippe)*, laquelle vient compléter la légende de l'avers.

Comme nous n'avons pas de jetons que nous pourrions classer du commencement du règne de Philippe IV (1285) à la fin de celui de Louis X (1316), nous donnerons en remplacement le nom des Maîtres de la *Chambre aux Deniers* qui sont arrivés jusqu'à nous [2].

(1) Voir ce que dit M. de Longpérier à propos d'un jeton dont la croix est similaire, *Rev. franç. Num.* de mars à juin 1859, p. 203.

(2) MM. Rouyer et Hucher, dans leur *Histoire du Jeton*, pp. 69 et 70, en ont donné une liste assez longue. C'est la leur que nous reproduisons, et allons rendre plus

Digitized by Google

Michel de Bordenet, maître de la *Chambre aux Deniers* avant 1307, année dans laquelle il fut reçu maître à la Chambre des Comptes [1].

Pierre Remi, 1315-1316, le même qui devint ministre et qui fut pendu en 1328 [2].

Raoul de Paris est maître de la *Chambre aux Deniers* en 1321, sous le règne de Philippe V, dit le Long, auquel nous attribuons les jetons suivants.

Dans ces deux pièces, nous offrons deux types distincts par les légendes, quoiqu'ils soient à peu près semblables par leurs dessins qui comportent celui dit « *au mouton.* »

N° 2. *Avers.* Dans l'espace formé par deux grenetis concentriques on lit l'inscription suivante : + HVRAE 8 BIEN 8 MOUTON 8. Dans le champ, l'Agneau pascal, avec le vexillum, marchant à gauche.

Revers. Dans le champ formé par deux grenetis concentriques on lit, en légende de pourtour, l'inscription qui suit : + : A : DENIERS : LE : ROI : PIII : Dans le champ formé par un cercle quadrilobé aux rinceaux fleurdelysés, est une croix dont les bras sont terminés par une fleur de lys, chacun des quatre angles rentrants formé par la réunion des quatre arcs de cercle est occupé par une tréfeuille.

N° 3. *Avers.* En légende de pourtour on lit, placée entre deux

complète, en y intercalant les noms de plusieurs autres Maîtres non encore cités ainsi que plusieurs autres dates, relatives aux maîtres déjà connus. Nous devons la communication de ces nouveaux noms et de ces nouvelles dates, lesquels sont en italique, à notre jeune confrère M. F. Mazerolle, élève de l'Ecole des Chartes.

(1) *Armorial de la Chambre des Comptes.*

(2) Nous ajouterons que Pierre Remi devint seigneur de Montigny, Trésorier de France, et fut pendu, en 1327, au gibet de Montfaucon, près de Paris, qu'il avait fait refaire; pour n'avoir pu payer le reliquat de ses comptes et pour des exactions et pilleries qu'il avait faites en Guyenne (Bern. de Girard, *Hist. gén. de la France*).

Digitized by Google

grenetis concentriques, l'inscription suivante : + DE LATON : SVI : NOVME. Dans le champ, même type qu'à l'avers du numéro qui précède, mais d'un autre coin.

Revers. En légende circulaire on lit cette inscription : + : A DENIERS : LE : ROI : PHI. Dans le champ même type au revers du numéro qui précède, mais d'un autre coin.

Le suivant, que nous classons à Philippe VI en raison de son écusson, de la richesse de son dessin et de la régularité des lettres composant la légende qu'il porte, est un des plus beaux spécimens que nous connaissions. En outre il nous semble très complet comme légende, ce qui n'est peut-être pas le cas de ceux décrits aux deux numéros précédents, lesquels paraissent ressembler comme imperfection à celui décrit par MM. Rouyer et Hucher dans leur *Histoire du Jeton* [1].

Voici ce charmant petit jeton, magnifique de dessin et de conservation :

N° 4. *Avers*. Entre deux grenetis concentriques on lit en légende de pourtour l'inscription suivante : + IE SVI : DE : LA CHANBRE : AV DENIERS. Dans le champ d'un entourage formé par six arcs de cercle est placé un écusson au champ semé de France. Chacun des six angles rentrants formés par les arcs de cercle est occupé par un petit annelet.

Revers. Dans le champ formé par un grenetis circulaire est une croix dont les bras sont contenus dans un double filet. L'extrémité

(1) *Hist. du Jeton*, p. 66, pl. IV, n° 32.

Digitized by Google

de chaque bras est terminée par un fleuron trifolié, coupant la légende suivante : IES — VED — LAI — TON. Chacun des cantons de la croix est occupé par une feuille de trèfle.

La description de ce jeton nous a amené à la fin de l'année 1350, soit au commencement du règne de Jean le Bon.

Sous ce règne qui va de 1350 à 1364, nous rencontrons en 1351, comme maître de la *Chambre aux Deniers*, Pierre de Berne, auquel succède la même année un certain Jean le Coq, que l'on retrouve encore en cet emploi en 1356. On a de ces deux maîtres des jetons personnels, lesquels sont en laiton. Ils sont décrits par MM. Rouyer et Hucher dans leur *Histoire du Jeton* et reproduits avec soin par la gravure [1].

Nous n'en dirons pas autant d'un certain jeton que ces auteurs décrivent sous le n° 6, page 68 de leur ouvrage, lequel est un jeton semblable, quant à l'avers, à celui de Pierre de Berne et dont le revers également semblable comme type à celui de ce jeton, porte en légende, suivant ces auteurs, l'inscription incompréhensible : RT — RO — CE — NO [2]. Ces Messieurs terminent la description de ce jeton par la réflexion suivante :

« Le jeton n° 6 est probablement incomplet. »

Or, ce jeton semble avoir paru assez complet à M. Adrien de Longpérier pour que, dans le compte rendu qu'il fait de l'*Histoire du Jeton* [3], ce savant trouve et établisse dans le : RT — RO — CE — NO —? de MM. Rouyer et Hucher, le nom de RO—CE - FO—RT.—Rochefort! [4]

Voilà qui ne plaide peut-être pas d'une manière tout à fait absolue en faveur de l'*Histoire du Jeton*, malgré que M. de Longpérier dise que dans les classifications que comporte cet ouvrage :

La *Science y gagne en décence sans y perdre de sa force.*

(1) Celui de Pierre de Berne, pp. 67 et 68, pl. IV, n° 35, celui de Jehan le Coq, pp. 68 et 69, pl. V, n° 36.

(2) Rouyer et Hucher, *Hist. du Jeton*, p. 68.

(3) *Revue numismatique*, mars et juin, année 1859, p. 198 et suivantes.

(4) M. de Longpérier ne peut se dispenser de dire : « *On connaît à la vérité, un Pierre de Rochefort, archidiacre en* 1308, *évêque de Langres en* 1325; *et un Pierre de Rochefort, maréchal de France en* 1418.

Digitized by Google

Nous n'en voudrions pour preuve que ce que l'illustre académicien ajoute, sous forme de note, au bas de la page 200 de la *Revue numismatique*, année 1859.

Nous croyons cependant devoir ajouter à la liste des auteurs qui ont contribué à l'avancement de la connaissance des jetons, MM. Rossignol et G. de Soultrait, à qui l'on doit les ouvrages intitulés : *Des Libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses Etats* (1851) et *Essais sur la Numismatique nivernaise* (1854).

Cette note est certainement une réponse indirecte à ceux qui, au détriment des deux auteurs cités, voulaient ou voudraient faire de l'*Histoire du Jeton* de MM. Rouyer et Hucher, bien qu'œuvre d'une grande sagacité, le *Corpus* en cette matière.

N'ayant rien que nous puissions, comme jeton, attribuer au règne de Charles V, de 1364 à 1380, nous citerons comme maîtres de la *Chambre aux Deniers : Robert le Coq, en 1370*, et sous Charles VI, de 1380 à 1422, Guillaume Perdrier en 1380, *Raimond Raguier en 1383*, Guillaume Perdrier, pour la deuxième fois, en 1386 [1], Jean Perdrier en 1391, Raimond Raguier, pour la deuxième fois, en 1391 et 1405, *Jean Brossard en 1418* et Renaud Doriac en 1421.

Le jeton que nous allons décrire ci-dessous est certainement de cette époque, et notre assertion se trouve en quelque sorte prouvée par le dessin du champ du revers du jeton n° 1 que l'on rencontre à la première page des *Jetons de l'Echevinage parisien* [2], lequel dessin est pareil à celui du champ de l'avers du jeton qui suit.

N° 5. *Avers*. Dans l'espace formé par deux grenetis concentriques, on lit en légende de pourtour, l'inscription suivante : + IE SVI : DE : LA CHANBRE : AV DENIERS. Le champ est occupé par un treillis disposé en losange dont les interstices sont remplis de fleurs de lys.

(1) Suivant le douzième compte de Guillaume Perdrier, Maître de la *Chambre aux Deniers*, Louis de Gyac, seigneur de Chateaugay, qui avait été échanson de France, de l'an 1386 à 1389, obtint 32 livres 10 sols pour son droit d'office pour avoir servi le roi en 1391. (P. Anselme, t. VIII, p. 547).

(2) *Les Jetons de l'Echevinage parisien*, etc., recueillis par feu A. d'Affry de la Monnoye, Paris, Imp. nat., 1878.

Digitized by Google

Revers. Dans le champ formé par un grenetis circulaire est une croix dont les bras sont contenus dans un double filet; l'extrémité de chaque bras est terminée par un fleuron trifolié coupant la légende suivante : IES — VED — LAI — TON. Chacun des cantons de la croix est occupé par une feuille de trèfle.

Ce qui a fait placer par d'Affry de la Monnoye le jeton n° 1, qu'il décrit page première, dans *Les Jetons de l'Echevinage parisien*, c'est ce qu'il déclare ci-après.

Le type du sceau de 1412 est reproduit de la manière la plus complète sur le droit de ce jeton qui, dès lors, ne peut appartenir qu'à une époque à peu près contemporaine.

Nous dirons donc, nous aussi, que ce qui nous fait placer notre jeton à ce règne, c'est que le type qui comporte son champ est semblable à celui existant sur celui décrit par d'Affry.

Quoique n'ayant aucun jeton à classer à l'époque de Charles VII, 1422 à 1461, nous ne pouvons nous dispenser de dire que ce fut sous son règne qu'on remit en vigueur ou réforma par les deux grandes Ordonnances de 1443 et de 1454, attribuées à Jacques Cœur, partie des anciennes règles de comptabilité.

Malgré le contrôle existant sur tout ce qui était matière de finances (dépenses ou recettes), bien des comptables trouvaient le moyen de ne présenter aucun de leurs états. Jusqu'à la moitié du règne de Charles VII, plusieurs d'entre eux s'étaient en effet tenus plus ou moins en dehors des règles communes, tels que les Maîtres de la *Chambre aux Deniers*, l'Argentier du Roi, le grand Ecuyer, le Trésorier des Guerres, le Maître de l'Artillerie; Charles VII mit fin à ce sans-façon des Officiers de sa Maison en les forçant à rendre leurs comptes, ne réservant annuellement qu'une somme de 3,600 livres consacrée

Digitized by Google

à ses dépenses extraordinaires et dont le garde de ses coffres fut dispensé de rendre compte en détail [1].

La malice des gens des finances fut matée par la précaution que le pouvoir royal prit contre elle. On forma un recueil des Ordonnances des finances.

Qu'il soit fait par nos dites gens des finances un registre ou papier auquel ils seront tenus d'enregistrer tout ce qui nous aura été ainsi commandé et par eux expédié touchant le fait de nos dites finances [2].

On prescrivit la tenue uniforme des livres des comptables ; Charles VII voulait

Qu'il y eût à cet effet en un lieu de ladite Chambre un exemplaire de la grandeur et du volume, tant en *écriture* comme en *espace*, tel qu'il semblerait être de faire [3].

Nous passons outre le règne de Louis XI, de 1461 à 1483, en signalant toutefois comme Maître de la *Chambre aux Deniers* la présence de *Michaut de la Grange en 1461*, celle d'André Briçonnet de 1466 à 1470, celle de Michaut de la Grange, pour la deuxième fois, en 1471 (le même qui fut plus tard conseiller général des monnaies), celle de Martin Berthelot [4] en octobre de la même année et enfin nous arrivons au règne de Charles VIII, de 1483 à 1498, auquel nous plaçons le dernier jeton que nous avons à décrire.

N° 6. *Avers*. Dans l'espace formé par deux grenetis concentriques, on lit en légende l'inscription qui suit : + : LA CHABRE : AVX : DENIERS : DV : ROI. Dans le champ un paon faisant la roue. Doit-on voir dans l'orgueilleux étalage que fait de sa queue l'oiseau de Junon,

(1) L'ordonnance du 23 septembre 1443, art. 16, dit : « Le garde de nos coffres ne sera tenu de compter dorénavant de la somme de 3,600 francs que par chacun an lui avons donné prendre pour faire nos plaisirs et volontés, mais en baillerons notre acquit à notre dit receveur général. »

(2) Ordonnance de 1443, art. 24.

(3) Ordonnance du 23 décembre 1454, art. 42.

(4) Par lettres de Vendôme, du 11 octobre 1471, Louis XI nomme Me Martin Berthelot, son notaire et secrétaire, Maître de la *Chambre aux Deniers*.

Digitized by Google

le symbole de la vigilance, de la surveillance qu'exerçait le Maître de la *Chambre aux Deniers?* C'est peut-être possible.

Revers. En légende de pourtour on lit, placée entre deux grenetis concentriques, la légende suivante : + SIT (plume de paon) NOMEN (plume de paon) DNI (plume de paon) BENEDICTV. Dans le champ formé par un cercle quadrilobé, aux rinceaux fleurdelysés, est une croix formée de deux tiges fleuries et feuillées passées en lac d'amour. Dans chacun des angles rentrants formés par les quatre arcs de cercle sont placés trois petits points disposés en triangle [1].

Nous ferons remarquer en passant que les jetons nos 4, 5, 6 et 7, décrits par d'Affry dans *Les Jetons de l'Echevinage parisien* [2], sont classés par lui à la fin du xve siècle. Il semble donc appartenir au règne de Charles VIII. Comme le dessin du revers du nôtre possède une facture identique à celle des revers des jetons qu'à décrits M. d'Affry et dont nous parlons plus haut, il est hors de doute que, présentant le même type qu'eux, il doit être classé à la même époque, ce que nous faisons.

Arrivé à Louis XII, de 1498 à 1515, citons en dernier lieu comme Maîtres de la *Chambre aux Deniers*, François Briçonnet en 1511 [3] et Sébastien de Mareau en 1515; puis, qu'il nous soit permis de nous arrêter.

(1) Ce jeton, ainsi que les deux qui précèdent, existent dans la collection d'Affry de la Monnoye déposée au musée de Cluny. Ils nous ont été communiqués par M. Mazerolle, élève de l'Ecole des Chartes, lequel est chargé d'en établir le catalogue.

(2) Pages 4, 5 et 6.

(3) François Briçonnet, receveur général des finances, fit hommage de la seigneurie du Chesne et des dimes des Arpentis, le 30 septembre 1496, et était Maître de la *Chambre aux Deniers* en 1511. (P. Anselme, t. VI, p. 427).

Digitized by Google

A cette époque, le Moyen-Age a fait place à la Renaissance, et comme notre seul objectif est l'étude des jetons de la première période, nous devons certainement rester en dedans du cadre que nous nous sommes tracé, malgré la séduction qui se dégage des armoiries que comportent les splendides jetons du XVIe siècle, dont la plupart doivent être regardés comme autant de petites merveilles.

CH. PRÉAU,
Membre des Sociétés française et royale belge de Numismatique et d'Archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

1. — Les Origines de l'ancienne France. *Le Régime seigneurial*, (xe et xie siècles), t. I, par Jacques Flach, professeur d'Histoire des Législations comparées au Collège de France, professeur à l'École des Sciences politiques; Paris, Larose et Forcel, 1886.

Notre premier mot doit être une parole de regret pour le retard, bien involontaire d'ailleurs, que nous avons mis à écrire ce compte rendu. Confié d'abord à un de nos plus savants et de nos plus sympathiques collègues, qui a, depuis, cru devoir résigner à notre profit la mission, agréable pourtant, puisqu'elle a l'éloge pour final, qu'il avait commencé par accepter, le livre ne nous a été remis que dernièrement et, malgré la connaissance que nous en avions prise depuis longtemps déjà, il nous a fallu le soumettre à un examen plus minutieux et nous mettre en état d'en parler avec assurance.

Le volume dont nous nous proposons de présenter l'analyse à la *Société des Études historiques* est le premier d'une série dont l'objet sera de nous exposer les origines de l'ancienne France, ou, plus exactement, il est la première partie d'une étude sur le régime seigneurial, sur le régime féodal aux xe et xie siècles. C'est, disons-le de suite, une publication dont la valeur scientifique égale l'importance, et qui devait être accueillie avec une faveur d'autant plus marquée, que le terrain choisi par l'auteur a été moins bien exploré jusqu'ici.

Le tome premier des *Origines de l'ancienne France* contient une Introduction de vingt-cinq pages, où M. Flach nous retrace la genèse de son ouvrage et nous en explique le plan. Elle est suivie d'une liste fort utile des sources consultées, qui sont très nombreuses,

Digitized by Google

et des deux premiers livres de l'ouvrage, qui comprendra trois volumes.

Considéré en lui-même, ce tome premier, le seul qui ait encore paru, nous semble digne des plus grands éloges. Il est aisé d'en faire ressortir les qualités générales et maîtresses.

Prenant pour point de départ le droit des xe et xie siècles, l'auteur se trouvait en présence de deux séries de faits profondément distincts et opposés : l'une, négative, la dissolution des éléments anciens, Gallo-Romains et Francs; l'autre, positive, la reconstitution, avec ces éléments transformés, d'un ordre de choses nouveau. C'est entre ces deux extrêmes que tenait la France tout entière à cette époque-là. Or, c'était une tâche des plus délicates, que celle de se livrer à ce double travail, qui paraît rebelle à toute investigation directe, les institutions primitives n'étant plus, et les nouvelles n'étant pas encore. Pour parvenir à dégager la vérité et à présenter des vues générales sur le sujet, force était de se livrer à la lecture attentive et à l'étude scrupuleusement approfondie de chartes contemporaines. Nul, à cet égard, n'était mieux préparé que M. Flach. Digne successeur de M. Laboulaye au Collège de France, ses travaux antérieurs sur l'origine des législations lui avaient acquis une compétence toute particulière. Il a dépouillé un nombre considérable de textes; interrogé tous les cartulaires imprimés ou manuscrits qui sont venus à sa connaissance; mis à contribution, pour leur arracher leur secret, une masse énorme de documents, que l'on avait, jusqu'alors, négligé d'utiliser dans son ensemble. Tous sont classés avec soin, et de là sont sortis des renseignements du plus haut intérêt, et une analyse vraiment magistrale des formes diverses de la protection et de l'état social au xe siècle. Les notes du livre, à elles seules, procurent une lecture instructive et attachante. En y reproduisant *in extenso*, ou par larges extraits, les textes principaux et topiques, il n'a pas seulement fourni au lecteur les pièces justificatives qui lui sont indispensables pour former sa conviction; il a, de plus, fait éclore, devant le chercheur, une abondante moisson, dont il pourra encore tirer profit par la suite.

D'un autre côté, ce serait une erreur de croire que l'ouvrage de M. Flach ne soit qu'une vaste et riche mosaïque documentaire.

Digitized by Google

C'est un livre mûri à la chaleur de fortes pensées, composé avec art, talent et habileté, écrit dans un style plein de relief, rempli d'idées neuves ou savamment rajeunies. L'auteur est, on peut l'affirmer, un puissant architecte du passé. Jurisconsulte et érudit, il est arrivé à reconstituer avec un rare bonheur l'évolution si lente, si complexe et si obscure dont il entreprenait d'écrire l'histoire.

Tels sont, dans leurs traits généraux, les mérites de ce beau livre, dont nous n'aurions donné qu'une idée imparfaite, et incomplètement esquissé la physionomie, si nous n'ajoutions qu'un de ses caractères distinctifs, c'est d'être empreint d'une personnalité parfois un peu exclusive. N'y a-t-il pas, tout d'abord, quelque exagération à écrire, page 3 : « On me concèdera en tout cas, que l'organisation actuelle de nos écoles élève un obstacle presque insurmontable à l'éclosion d'œuvres historiques de grande portée » ? A entendre M. Flach, les obligations professionnelles paralysent, chez nous, contrairement à ce qui se passe de l'autre côté du Rhin, les efforts du maître, en stérilisant ses facultés. « Toute recherche approfondie sur un point de détail, écrit-il plus loin (p. 4 et 5), toute étude longue, minutieuse des documents lui est interdite, car il doit marcher, il ne peut s'appesantir. L'horizon demeure borné, l'enseignement demeure élémentaire. Espère-t-on qu'une véritable histoire de notre droit national sorte jamais de là... » Après cela, comme eût dit Molière, il n'y a plus, semble-t-il, rien à faire, si ce n'est toutefois de louer Dieu d'avoir créé une Allemagne en Europe, et un Collège de France à Paris!

Quant à nous, qui avons l'honneur tant recherché, et parfois d'une conquête si difficile, de faire partie d'une de nos Facultés de droit, nous croyons de notre devoir de ne pas laisser passer, sans répondre et sans protester, des lignes aussi étrangement erronées. Pour les écrire, M. Flach, pourtant fort au courant des travaux de ses devanciers, a-t-il donc perdu de vue les études si justement appréciées de MM. Dubois, Glasson et Paul Fournier; celles un peu antérieures des Giraud, des Chambellan, des Laferrière, des de Valroger; les travaux de son ami, M. Esmein; ceux de MM. Garsonnet, Ginoulhiac et Beauchet. N'y a-t-il pas là toute une glorieuse phalange qui se recrute chaque jour, et qui tout, récemment encore,

Digitized by Google

pouvait se faire honneur des remarquables monographies dues aux recherches approfondies, aux études longues et minutieuses des documents, auxquelles, élargissant leur horizon, se sont livrés MM. Chénon [1] et Beaudouin [2]?

Mais à quoi bon insister? La cause est, en vérité, trop aisée à défendre et il ne serait pas généreux de s'appesantir sur un triomphe aussi facile. Au demeurant, l'avenir, comme l'eût pu faire le passé, démontrera à M. Flach que nos collègues des Facultés de droit, malgré la marche incessante que leur commande le devoir professionnel, peuvent encore s'appesantir et qu'en dehors de leur enseignement, demeurât-il élémentaire, ce dont nous nous permettons de douter, ils peuvent faire éclore sur l'histoire de notre droit des œuvres de grande portée. M. Glasson aura des imitateurs; à lui seul, ne suffirait-il pas à ne nous laisser rien envier à d'autres?

Que si, maintenant, nous parcourons rapidement les deux premiers livres dont se compose le tome Ier du grand ouvrage de M. Flach, nous aurons, chemin faisant, l'occasion assez fréquente de retrouver ce caractère exclusif qui frappe à première lecture.

Dans le premier livre, intitulé : *De la protection et de son rôle, spécialement dans la société franque*, l'auteur étudie les différentes formes du principe de la protection et de la recommandation personnelle dans le monde romain, la société gauloise et le monde germanique, dans les royaumes francs, et enfin dans la société carolingienne. Ce n'est, à vrai dire, qu'une introduction, destinée à exposer les précédents historiques du régime féodal, ou plutôt à mettre sous nos yeux des termes de comparaison. Nous devons signaler ici, comme particulièrement dignes d'attirer l'attention, les résumés qu'on y trouve de notions générales sur la *gens* romaine, la clientèle gauloise et la famille germanique. Le lecteur peut être sûr d'y rencontrer des interprétations personnelles qui ne manqueront pas de le séduire.

(1) *Étude sur l'histoire des Alleux en France avec une carte des pays allodiaux*; Paris, L. Larose et Forcel, 1888, 1 vol. in-8°.

(2) *La participation des hommes libres au jugement dans le droit franc*; Paris, L. Larose et Forcel, 1888, 1 vol. in-8°. Extrait de la *Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger*, 1887 et 1888.

Digitized by Google

Cependant, la comparaison à laquelle M. Flach nous invite de ce chef ne nous semble que partiellement exacte : il convient, en effet, de ne pas oublier que l'État romain des temps antiques, la *civitas* gauloise ou germaine, sont des formations sociales de peuples primitifs, tandis que la société féodale est formée de tout autres éléments; ce qui est vrai, c'est que si l'édifice repose, sans doute, à certains égards, sur des assises nouvelles, du moins les matériaux qui ont servi à le construire sont d'ancienne extraction.

Mais, en dehors de Rome, de la Gaule celtique et de la Germanie, M. Flach ne tarde pas à rencontrer d'autres institutions qui contiennent le germe même de la féodalité. C'est ainsi qu'en étudiant la Gaule romaine il voit avec raison dans la recommandation des paysans et la puissance terrienne des grands, l'origine première des justices privées. Toutefois, il exagère visiblement, lorsque, parlant des *potentes*, il semble croire (p. 75) que l'immunité d'impôt a été l'objet de concessions légales fréquentes de la part de l'administration romaine; les textes prouvent, en effet, qu'en principe, elle ne devait point être accordée même par l'Empereur[1].

Arrivant à la monarchie mérovingienne et carolingienne, M. Flach examine tour à tour la recommandation et le *mitium*, l'immunité laïque, l'immunité ecclésiastique, la vassalité et le bénéfice. Pour lui, le *mitium* est le *mundium* agrandi; c'est, nous dit-il (p. 88), le *mundium* « revêtant le caractère de souveraineté territoriale. » Mais nous aurions désiré savoir, et l'auteur omet de nous l'apprendre, comment s'est opérée cette transformation du *mundium* en souveraineté territoriale. D'autre part, affirmer, comme il le fait (p. 92 et 94), que ce *mitium* confère à son propriétaire le droit de juridiction sur ses tenanciers libres, ce n'est pas le démontrer; d'autant plus, que Meyer, Sohm, et la majeure partie des historiens allemands le nient. Se contenter d'écrire (p. 92, note 1) : « On a voulu le contester. (Voyez notamment Meyer, etc.) », c'est tout à fait insuffisant[2]. — Il convient également de relever les idées très personnelles

(1) Voyez les titres *De annona et tributis*, C. Th., XI, 1, *passim*, et, spécialement, Constt. 1, 20, 25, 26, 33 et 36; *De immunitate concessa*, et *si per obrept. fuer. impetr. eod.*, 12 et 13. — Voyez enfin le titre *De immunitate nemini concedenda*, C. Just., X, 25.

(2) Comp , à cet égard, M. H. Brunner, *Milhio und sperantes*, dans *Festgabe für*

Digitized by Google

de M. Flach sur l'immunité laïque et ecclésiastique (p. 95 et suiv.). Il établit, entre ces deux immunités, une distinction des plus tranchées, qui n'est peut-être pas d'une exactitude absolue. Pour lui, l'Église n'aurait exercé la justice sur ses domaines qu'en vertu des chartes d'immunités à elles accordées. Cette assertion n'est guère en harmonie avec les textes les plus anciens qui, nous parlant des juridictions privées, nous montrent précisément ces juridictions établies au profit des églises. Que les immunités ecclésiastiques aient été plus fréquentes que les laïques, cela se conçoit sans peine, si l'on ne perd pas de vue que la Royauté a, de tout temps, protégé l'Église, et lui a largement dispensé ses faveurs [1].

Dans son second livre, M. Flach étudie la décomposition sociale d'où sortit la féodalité. Ce qu'il y décrit surtout, c'est la formation des justices. Comment, du IXe au XIe siècle, fonctionnait la justice qui, échappée aux mains du roi, avait en général passé aux seigneurs? Était-elle territoriale ou personnelle? L'auteur enseigne que, dans ces siècles de transformation, la justice était territoriale, c'est-à-dire que le droit de justice était un attribut naturel de l'alleu (voy. p. 204). Cette thèse, présentée avec beaucoup de force, est appuyée d'une série de pièces qui semblent des plus probantes (voy. p. 187 et suiv.). Toutefois, déclarer que la justice a été considérée comme un attribut naturel de l'alleu, quels qu'en fussent l'étendue et le propriétaire, c'est, au fond, une thèse singulièrement hardie et qui ne manquera pas de rencontrer bien des contradicteurs [2].

Étant donné ce point de départ, M. Flach n'hésite pas à déclarer, et, en cela, il n'est que logique, qu'anciennement, tout fief entraînait la justice; les fiefs ne sont-ils pas, en effet, pour la plupart, d'anciens alleux (voy. p. 215)? Ici encore, cependant, nous croyons devoir faire

George Besler, Berlin, Hertz, 1885, p. 3 et suiv., et M. Ludovic Beauchet, *Histoire de l'organisation judiciaire en France, Époque franque*, Paris, Arthur Rousseau, 1886, in-8°, p. 74 et suiv., et § 166, p. 432 *in fine* et suiv.

(1) Sur l'immunité, il convient de consulter l'importante étude de M. Aug. Prost, *La Justice privée et l'immunité*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, cinquième série, t. VII, Paris, C. Klincksieck, 1886, p. 1 à 225. La théorie de M. Flach est passée en revue dans les § 65 et suivants, p. 195 et suiv.

(2) Consulter, sur les alleux, le livre précité de M. Émile Chénon et l'ouvrage tout récent de M. Pierre Lanéry d'Arc, *Du franc aleu*, Paris, Arthur Rousseau, 1888, in-8°.

Digitized by Google

nos réserves et nous estimons qu'à l'origine, abstraction faite de la justice foncière ayant pour but de trancher les contestations relatives aux conditions de la tenure, la justice, en droit, sinon en fait, n'a point été forcément une conséquence du fief. [1].

Les développements consacrés à la justice personnelle, c'est-à-dire celle qui dérivait des relations personnelles entre deux hommes, qui faisaient de l'un le justiciable de l'autre, sont, sans contredit, une des parties les plus attachantes et les mieux présentées du livre. M. Flach a mis en pleine lumière ce principe ancien dans son application la plus remarquable, nous voulons parler de celle qui rendait tout vassal justiciable de son seigneur, et l'a établi sur des preuves aussi nombreuses que convaincantes. Il nous montre encore la justice personnelle appliquée aux membres de la famille, aux serviteurs et aux recommandés; mais il nous semble aller trop loin, en y rattachant la *justice censuelle*, qui est plutôt pour nous la justice foncière et l'extension du *privilège de clergie* au profit des clercs et des moines (p. 295 et suiv.). Ce privilège n'aurait-il pas plutôt été étendu par suite de l'idée que l'Église a le droit naturel et exclusif de juridiction sur ses membres? [2]

La dernière partie de ce premier volume, à partir du chapitre XIV du livre II (p. 315 et suiv.), est consacrée à établir la filiation et la classification, d'après leur origine, des droits seigneuriaux autres que la juridiction. Bien que ce soit, de beaucoup, la moins importante et la moins originale, nous devons cependant signaler les longs développements que l'auteur consacre à l'acquisition des droits féodaux, par la convention, l'usage et l'abus (p. 315-471) : là, nous revivons vraiment avec lui la vie même des temps anciens; la peinture est fidèle et saisissante la description. Mais pourquoi se montre-t-il si dur à l'endroit de Championnière (p. 383)? Qu'il

(1) Comp., sur ces différents points, M. Paul Viollet, *Précis de l'Histoire du Droit français*, Paris, 1886, p. 549 et suiv., et p. 598, texte et note 1.

(2) Sur la question, délicate entre toutes, de savoir dans quelle mesure, sous les Mérovingiens et les Carolingiens, les Clercs étaient justiciables des tribunaux séculiers, dans quelle mesure ils pouvaient réclamer la juridiction ecclésiastique, voyez Dr Aton Nissl, *Der Gerichtsstand des Clerus im frankischen Reich*, 1886, qui traite le problème à fond, *ibiq.* M. A. Esmein, dans la *Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger*, 1887, p. 401 et suiv.

Digitized by Google

paraisse confus, soit; mais il n'en demeure pas moins acquis, à notre sens, que la lecture de son livre n'est pas sans procurer quelque profit. M. Flach lui-même ne doit pas être sans le reconnaître, puisque la classification, par lui faite, des droits seigneuriaux, nous semble, à la clarté près, avoir été empruntée presque intégralement à Championnière.

Nous n'avons pu donner, dans ces quelques pages, qu'un pâle aperçu du remarquable livre de M. Flach. Il gagnerait beaucoup, suivant nous, si la critique, la controverse et la polémique y avaient trouvé la place qu'elles devraient y occuper. Ce premier volume en est, malheureusement, tout à fait dépourvu; il se présente à nous comme né de ses propres œuvres; il a cependant des ancêtres: qui n'en a pas? Nous aurions aimé les connaître, et les voir discuter, admettre ou renier. Quoi qu'il en soit, tel qu'il est, ce premier tome d'une trilogie, dont la suite est impatiemment attendue et désirée, constitue une œuvre des plus méritoires, et digne des plus grands éloges. Quelque modestes que soient les nôtres, mêlés surtout à tous ceux qu'il a reçus, nous demandons à M. Flach la permission de les lui prodiguer sans réserve. Les quelques observations que nous a suggérées la lecture attentive de son excellente étude, seraient, à elles seules, garantes de leur sincérité, si le légitime succès dont elle a été l'objet n'était là, de longue date, pour en proclamer les éminentes qualités scientifiques et littéraires.

P. LOUIS-LUCAS,
Professeur agrégé à la Faculté de Droit de Dijon.

Après la lecture de ce Rapport, M. Jacques Flach présente les observations suivantes :

Je commence par remercier M. Louis-Lucas du soin qu'il a mis à rendre compte de mon livre et des éloges qu'il a bien voulu lui donner. Quant aux critiques, j'ai toujours eu pour règle de ne pas relever celles qui reposent sur des divergences d'opinion. Il serait par trop présomptueux à un auteur de croire que les idées neuves qu'il émet seront immédiatement acceptées par tous comme des vérités ou des axiomes.

Digitized by Google

Autrement en est-il, ce me semble, quand on a eu le malheur de ne pas se faire comprendre d'un confrère qui, comme vous, n'obéit à aucun parti pris et n'a d'autre préoccupation que la vérité. Or, cela m'est arrivé plusieurs fois avec M. Louis-Lucas, et c'est pourquoi je demande à présenter quelques observations explicatives qui dissiperont, je l'espère, tout malentendu entre nous.

M. Louis-Lucas s'est d'abord tout à fait mépris sur ma pensée quand j'ai parlé, dans mon Introduction, des Facultés de droit et de leur organisation. Autant et plus que personne j'ai toujours rendu hommage à la valeur personnelle de nos professeurs parmi lesquels je compte mes amis les plus chers, au mérite de leurs ouvrages, au talent qu'ils dépensent dans leur enseignement. Tout cela est hors de cause. Ma thèse la voici: On place nos professeurs dans les conditions les plus défavorables pour produire des œuvres historiques de longue haleine. De pareilles œuvres supposent un travail préparatoire long, ardu et pénible, elles supposent donc que le professeur se spécialise de bonne heure. Or, tout est calculé pour l'en empêcher. Elles exigent ensuite que l'enseignement et le livre marchent autant que possible de front et naissent l'un de l'autre. Or c'est là une pure utopie pour un professeur esclave d'un programme.

A cela que répond M. Louis-Lucas? Il m'objecte Laferrière et M. Giraud et puis MM. de Valroger et Chambellan. Il sait pourtant aussi bien que moi que l'ouvrage de Laferrière pèche précisément, et dans la conception, et dans l'exécution, par le manque de cette longue *initiation* que j'ai déclarée indispensable à l'histoire du droit. Il sait également que les essais de M. Giraud et les travaux de MM. Chambellan et Valroger ne sont que des *essais*, c'est-à-dire des chapitres détachés d'histoires *restées en projet*, toujours par la même raison.

M. Louis-Lucas cite ensuite MM. Dubois, Esmein, Garsonnet, Paul Fournier et d'autres encore. J'applaudis des deux mains aux éloges qu'il leur donne et j'ajoute à leur nom celui d'un maître, Paul Gide. Mais encore une fois qu'est-ce que cela prouve? Il s'agit ici de monographies et j'ai parlé d'une histoire générale du droit, il s'agit d'œuvres nées *à côté* de l'enseignement et non point sorties de ses entrailles.

Reste le livre de M. Glasson dont les deux premiers volumes ont paru après le mien. Cette fois nous sommes bien en présence d'une histoire générale publiée par un professeur d'une Faculté de droit. Mais quel est ce professeur? Un professeur d'histoire du droit? Nullement, un professeur

Digitized by Google

de procédure civile, comme M. Garsonnet l'est aussi, comme MM. Gide et Dubois étaient professeurs de droit romain. Et alors, de ce qu'un professeur de procédure civile puisse accomplir le tour de force d'écrire une histoire du droit français, en conclura-t-on que ce soient là des conditions normales pour la production scientifique? Ce tour de force, M. Glasson lui-même, malgré sa puissance de travail, sa rare sagacité et son talent d'écrivain, aurait-il pu le tenter si, au lieu d'un cours de procédure, il avait dû porter le poids d'un cours de droit civil? Il ne me démentira pas, je crois, si j'en doute.

En tout cas, et c'est là le point, à quel titre peut-on dire que cet ouvrage est né de l'*enseignement* des Facultés de droit? Et comment pourrait-il suffire qu'un auteur soit membre d'une Faculté, pour que celle-ci revendique ses écrits?

Maintenant, M. Louis-Lucas me prédit que des travaux considérables sortiront un jour de l'enseignement des Facultés. Je commence aussi à l'espérer. Mais pourquoi? précisément parce qu'on semble entrer dans une voie nouvelle et meilleure, parce qu'*en fait*, sinon en droit, une place plus large a été laissée, dans ces dernières années, à la *spécialisation*, parce que les professeurs aussi ont pris davantage sur eux et ont été tacitement autorisés de ne pas s'asservir au programme, de limiter le champ de leur enseignement pour le creuser plus profondément. Je souhaite de tout mon cœur que cela se continue, et si mon livre a jamais une seconde édition, je transformerai avec joie les critiques que j'ai adressées à l'organisation universitaire en des éloges pour ceux qui l'auront réformée. Les éloges sont durables, les critiques passagères: elles perdent leur raison d'être quand elles ont atteint leur but. M. Louis-Lucas comprendra alors que ce n'est pas pour exalter la science allemande, ni pour opposer le Collège de France aux Facultés, que j'ai blâmé le régime de celles-ci, mais bien pour pousser, dans la faible mesure de mes forces, à une réforme, également profitable à la science historique, aux collègues de M. Louis-Lucas, à M. Louis-Lucas lui-même, une réforme qui permettra à leur talent de se développer sans entraves et dans des conditions dignes d'eux.

Ma seconde rectification est celle-ci. M. Louis-Lucas me reproche d'avoir été injuste, ingrat même pour Championnière, puisque « la lecture de son livre n'est pas sans procurer quelque profit » et que je lui aurais emprunté moi-même ma classification des droits seigneuriaux. — Injuste et ingrat, je le serais en effet, si je méconnaissais l'utilité qu'il y

Digitized by Google

a eu pour moi, au début de mes études sur l'histoire du droit, de lire le traité de Championnière. Mais la reconnaissance qu'on doit, à ce point de vue, à tous ceux qui ont écrit avant vous doit-elle donc retenir de les juger, sans ambages, quand, ayant passé leurs œuvres au creuset de l'investigation directe des textes, on en voit les vices et les imperfections? N'est-ce pas une vieille vérité qu'il y a beaucoup à apprendre même dans un mauvais livre? Le livre de Championnière, je me hâte de le dire, puisque cela semble faire plaisir à notre confrère, n'est pas un mauvais livre, c'est seulement un livre dangereux. Il est systématique à outrance, et pour appuyer son système l'auteur emploie des textes de troisième et quatrième main, sans l'ombre de critique et en les interprétant parfois avec une rare fantaisie.

M. Louis-Lucas se trompe, du reste, en croyant que j'ai fait un emprunt à Championnière quand j'ai distingué, pour les classer, les droits nés du contrat de fief ou de l'amodiation de la terre des droits seigneuriaux proprement dits. Mais, c'est là une distinction aussi vieille que la science des feudistes! et l'on pourrait dire avec autant de raison et plus de vraisemblance que j'ai emprunté ma classification au Rapport de Merlin, du 8 février 1790, ou au décret de la Constituante, du 15 mars 1790, qui distinguaient la féodalité *contractante* de la féodalité *dominante*, les droits nés du contrat, ayant la terre pour objet, de ceux qui sont nés de la puissance.

La vérité est que je n'ai pas de système et que le premier moyen-âge ne me paraît pas en comporter. Il y a une telle diversité à cette époque dans les rapports d'homme à homme et en même temps une telle confusion, une telle fluctuation dans les notions juridiques qu'on fait fausse route à coup sûr quand on veut *systématiser*. Le devoir de l'historien est donc d'*exposer*, en groupant de son mieux ce que les textes originaux lui révèlent. C'est là ce que j'ai essayé, sans parti pris d'aucune sorte, et c'est ce que je continuerai à faire. Encore une fois, chercher au moyen-âge un système absolu, un système juridique, c'est chercher la quadrature du cercle. Les seuls principes généraux qui se dégagent sont des principes que l'on peut appeler d'ordre humain ou naturel, tel, notamment, que le besoin de protection que j'ai essayé de suivre dans ses ramifications infinies.

Ce que je viens de dire expliquera à M. Louis-Lucas pourquoi je me suis abstenu, en général, de toute polémique et la nécessité de le dire me prouve à moi-même que j'ai eu tort de me départir accidentellement de cette règle, au sujet de Championnière. La controverse, pour être

Digitized by Google

utile, doit porter sur l'interprétation de textes précis ou sur le choix entre plusieurs systèmes historiques ou juridiques. Or, la plupart des textes dont je me sers n'ont pas été utilisés encore par les jurisconsultes, et quant à un système, je viens de dire que le meilleur ne vaut rien quand il s'agit des Xe et XIe siècles. Autrement en est-il, sans doute, du sujet traité dans le Livre Ier de mon ouvrage (époque franque, etc.). Là je comprends l'objection, mais j'y avais répondu par avance (p. 19) en faisant observer que ce premier livre n'est qu'un résumé dont je me réserve de développer et de justifier les affirmations dans des publications ultérieures.

J'ai été entraîné plus loin que je n'aurais voulu par ces observations. Vous me le pardonnerez, mes chers confrères, avec votre bienveillance habituelle, et M. Louis-Lucas y verra une preuve de plus de l'estime en laquelle je tiens la science des professeurs de nos Facultés de droit et du prix que j'attache à leurs critiques comme à leurs éloges.

Jacques FLACH.

---

2. — Répertoire des Sources imprimées de la Numismatique française, par Arthur Engel et Raymond Serrure. Tome Ier, Paris, E. Leroux, 1887, gr. in-8° de XIX et 399 pages.

Les auteurs de ce livre ne sont pas nouveaux venus dans le monde de la Numismatique. M. Arthur Engel, ancien membre distingué des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes, s'est fait connaître par une active collaboration aux *Revues numismatiques* de Belgique et de France, à la *Revue d'Alsace*, au *Bulletin de Correspondance hellénique*, etc. Il a publié deux ouvrages de longue haleine, des *Recherches sur les monnaies frappées par les Normands d'Italie et de Sicile*, et une monographie de la *Numismatique alsacienne*, récemment couronnée par l'Institut, laquelle restera longtemps un ouvrage classique.

M. Raymond Serrure, fils et petit-fils de savants qui contribuèrent brillamment, en Belgique, à la constitution de l'histoire monétaire des Pays-Bas a produit une série de mémoires et d'articles publiés dans diverses revues spéciales et notamment dans le *Bulletin de Numismatique et d'Archéologie* dont il est le fondateur. Il avait dix-sept ans a peine, quand, en 1881, il prit place dans les rangs des numismatistes en écrivant un *Dictionnaire de l'histoire monétaire belge* qui, malgré les faiblesses et les incorrections, n'en reste pas

Digitized by Google

moins le résumé le plus pratique que l'on possède sur la matière.

On comprend qu'un livre signé à la fois par MM. Arthur Engel et Raymond Serrure, doit être ce qu'est le *Répertoire des Sources imprimées de la Numismatique française*, c'est-à-dire un ouvrage savant et pratique, dans lequel les auteurs ont su mettre la marque de leur personnalité, malgré l'aridité absolue du sujet.

Les auteurs ont divisé leur ouvrage en cinq parties.

Première Partie. — Enumération raisonnée des Recueils périodiques consacrés à la Numismatique où dans lesquels une place est spécialement réservée à cette science.

Deuxième Partie. — Livres, mémoires, articles dont les auteurs sont nominativement connus.

Troisième Partie. — Travaux non signés dont il n'a pas été possible de connaître les auteurs.

Quatrième Partie. — Choix d'ordonnances monétaires, arrêts de la Cour des Monnaies, évaluations, tarifs de changeurs, etc.

Cinquième Partie. — Table alphabétique des matières.

Le tome premier, que nous avons sous les yeux, débute par une introduction dans laquelle sont donnés le plan et le cadre de l'ouvrage, ainsi qu'un coup d'œil d'ensemble sur les travaux bibliographiques dont la science des médailles a été l'objet jusqu'à ce jour. Constatons en passant que c'est en France, au XVIIe siècle, que les premiers essais de bibliographie numismatique parurent.

Après l'introduction vient la *Première Partie* du livre; les Recueils périodiques sont rangés sous les différentes rubriques de leur pays d'apparition; ils sont au nombre de *quatre-vingt-seize*, publiés en Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Russie, Suède et Suisse.

La *Seconde Partie* qui constitue, à vrai dire, le corps de l'ouvrage, donne les publications, par ordre alphabétique, des noms d'auteurs. Depuis A jusqu'à J, MM. Arthur Engel et Raymond Serrure, n'ont pas relevé moins de *trois mille deux cent dix-neuf* articles, ce qui permet d'évaluer à *sept mille* le chiffre des rubriques dont se compose cette partie de leur travail bénédictin. Un très grand nombre de livres et d'articles sont sommairement analysés ou appréciés par nos savants bibliographes.

Digitized by Google

Quelques numismatistes occupent à eux seuls plusieurs pages du livre, c'est ainsi que les importants travaux de numismatique mérovingienne, au nombre de *soixante-seize*, dus au vicomte de Ponton d'Amécourt, comportent neuf pages ; ils sont analysés avec le soin que leur importance exceptionnelle mérite; M. Anatole de Barthélemy nous arrive avec *cent trente-neuf* articles, bagage assurément suffisant pour justifier l'admission récente de ce savant au nombre des membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. L'un des créateurs de notre science en France, Etienne Cartier, a publié, depuis 1835 jusqu'en 1855, *cent quatre-vingt* mémoires, notices ou comptes rendus; il est assurément, avec MM. Charles Robert et Félicien de Saulcy, l'auteur le plus fécond.

Nous ne nous attacherons pas à rechercher à grand renfort de bésicles dans le répertoire de MM. Arthur Engel et Raymond Serrure, les fautes typographiques, les erreurs et les omissions de détail qui doivent certainement s'y trouver, un travail d'aussi long souffle mérite mieux que des critiques de détail; on doit donc se borner à une appréciation d'ensemble, si l'on ne veut point encourir le reproche d'injustice.

En ce qui nous concerne, nous dirons que le *Répertoire des Sources imprimées de la Numismatique française* est un ouvrage appelé à rendre les plus grands services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire métallique de notre pays. C'est un livre qu'on ne placera certainement pas dans sa bibliothèque : on le conservera devant soi, à la portée de sa main, sur sa table de travail.

CH. PRÉAU,
Membre des Sociétés française et royale belge de Numismatique et d'Archéologie.

---

3. — Histoire de Pierre du Marteau, imprimeur à Cologne.

Sous ce titre M. L. JANMART DE BROUILLANT vient de publier, chez Quantin, un beau volume dans lequel il fait voir quel était l'état de la liberté de la presse en France, aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Digitized by Google

Son livre plein de faits est curieux et intéressant à plusieurs points de vue. Et d'abord quel était cet imprimeur connu sous le nom de Pierre Marteau ou du Marteau? D'où venait cet homme dont le nom figura pendant un siècle au frontispice des ouvrages les plus variés : satires, livres philosophiques, romans licencieux ou poésies badines?

Les avis des bibliographes les plus en renom sont partagés sur ce point, et M. JANMART examine ces diverses opinions. Tout en poursuivant ses investigations, il nous rappelle un édit du 15 janvier 1534 frappant d'interdiction toute imprimerie et portant peine de la hart contre les imprimeurs; or il est vrai de dire que cet édit, signé à la requête de la Sorbonne, ne put jamais être appliqué, le Parlement ayant formellement refusé de l'enregistrer.

Cependant, sous les successeurs de François Ier, on punissait de mort, non seulement les auteurs ou distributeurs d'ouvrages attaquant la religion et la morale, mais encore les libraires et imprimeurs qui publiaient des livres sans l'autorisation expresse du roi. Nous pourrions citer de nombreux exemples. Contentons-nous de celui de ce malheureux Etienne Dolet, qui fut torturé, étranglé et brûlé sur la place Maubert, le 3 août 1546, comme atteint et convaincu d'hérésie, dans les livres qu'il avait publiés. Dolet avait pourtant obtenu, le 6 mars 1537, l'autorisation royale d'imprimer pendant dix ans et de faire imprimer tous les livres par lui composés ou traduits. Mais la protection du roi fut impuissante à sauver l'écrivain du bûcher.

On conçoit aisément que pendant ces mauvais jours les libraires se tinrent sur leurs gardes, et qu'ils recoururent à tous les stratagèmes imaginables pour éviter les châtiments dont ils étaient menacés. Ils inventèrent alors des noms de villes étranges, des adresses impossibles, et quand ils mettaient un nom d'auteur ou d'imprimeur, ils le dénaturaient ou le changeaient complètement.

C'est ainsi que fut créé le nom de Pierre du Marteau, inscrit pour la première fois sur un petit volume ayant pour titre : *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri III*, et imprimé à Cologne en 1660. M. JANMART pense que ce pseudonyme fut créé par Jean Elzévier, imprimeur à Leyde, mort en 1661. Adrien Vlacq, de la Haye, se servit du même nom et de la même adresse pour publier une contrefaçon du *Recueil* déjà cité. Louis et Daniel Elzévier le reprirent

Digitized by Google

ensuite pour l'impression de divers ouvrages. Enfin ce pseudonyme eut une telle vogue que les presses hollandaises, belges et françaises s'en servirent pendant plus d'un siècle. Il fut même employé avec succès en Allemagne.

M. Janmart a joint à son étude le catalogue des impressions diverses portant l'adresse de *Cologne, chez Pierre Marteau*, catalogue d'autant plus curieux qu'il fait, pour ainsi dire, revivre bon nombre d'ouvrages à peu près oubliés. Il est même accompagné de notes et d'observations fort intéressantes.

L'auteur termine son volume par une description du premier ouvrage portant l'adresse, devenue plus tard banale, de Pierre Marteau, et par une analyse littéraire de l'*Histoire des amours du grand Alcandre*. Il recherche enfin le nom du pamphlétaire, auteur de cette chronique indiscrète des faiblesses de Henri IV, attribuée par les uns à Bussy-Rabutin, par d'autres à Mme la princesse de Conti, et qui, d'après Paulin Paris, aurait été écrite par le duc de Bellegarde.

Le livre de M. Janmart de Brouillant est plein de faits, de recherches qui doivent intéresser les historiens; mais nous en recommandons surtout la lecture aux bibliophiles qui pourront peut-être y faire quelque découverte précieuse.

Eugène d'AURIAC.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 11 MAI 1888. — *Présidence de* M. FLACH. — M. DESCLOSIÈRES s'est excusé par lettre de ne pouvoir assister à la Séance à cause des Élections municipales qui le retiennent à Longues (*Calvados*).

M. FLACH donne lecture du procès-verbal, rédigé par M. DESCLOSIÈRES, de la Séance du 25 avril dernier. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

Correspondance. — Lettre de M. LELEU, Président de la *Société des Antiquaires de Picardie* faisant part de la mort de M. J. GARNIER, Secrétaire perpétuel de cette Société, avec prière d'adresser à l'avenir les communications à faire à M. DUHAMEL-DECÉJEAN, à Amiens.

Avis de réception est donnée à M. VAVASSEUR, maire du 2e arrondissement de la communication par lui faite à la *Société de l'Annuaire de la Caisse des Écoles* de cet arrondissement.

Livres offerts. — Document sur le *Décanat de Saint-André* par M. le chanoine TRÉPIED. Ouvrage communiqué par le Ministère de l'Instruction publique.

Bulletin de la Société archéologique du Périgord. M. DUFOUR, rapporteur.

Candidatures. — M. LE PRÉSIDENT met à l'ordre du jour de la prochaine Séance les rapports à faire sur quatre nouvelles candidatures qui ont été présentées.

La Commission chargée de l'examen de ces candidatures a été composée de MM. Ed. D'AURIAC, LOISEAU et FABRE DE NAVACELLE.

Les membres à élire sont :

M. Louis FORTOUL, l'un des lauréats du Prix Raymond pour 1888.

M. Eugène TALBOT, professeur de rhétorique au lycée Condorcet.

M. FERRÉ et M. Pierre D'ARC, avocat à Aix.

Ces trois derniers sont présentés par M. FLACH.

Digitized by Google

Lectures. — M. Wiesener continue la lecture précédemment commencée de son *Étude sur les Pays-Bas.*

M. Flach lit ensuite le manuscrit communiqué par M. l'abbé Espagnolle et qui a pour titre: *Examen critique des doublets de M. Brachet.* — Renvoi au Comité de lecture.

Enfin M. l'Intendant Montaudon fait un rapport sur les *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais.* M. le Président adresse ses félicitations à l'auteur de ce rapport qui est renvoyé au Comité de lecture.

La Séance est levée à 10 heures.

CHRONIQUE.

Dans sa séance du samedi 28 avril 1888, l'Académie des sciences morales et politiques a entendu le rapport de M. Aucoc sur le Prix Wolowski, décerné par les Sections d'économie politique et de législation réunies « au meilleur ouvrage de droit publié sur n'importe quelle branche de cette science pendant les six dernières années. »

Une récompense de **mille francs** sur cette dotation a été accordée à M. André Weiss, professeur à la Faculté de droit de Dijon, notre collègue, pour son *Traité de Droit international privé.*

Amiens. — Imp. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

LA VÉRITÉ SUR LE MASQUE DE FER

OU RECHERCHES SUR L'IDENTITÉ DU PERSONNAGE DÉSIGNÉ SOUS CE TITRE.

Des indications fournies par les documents officiels.

Dans l'histoire de notre pays, il est peu de questions ayant excité un certain intérêt, qui soient restées aussi obscures, qui aient donné lieu à des conjectures si diverses, que celle du Masque de fer dont le dénouement ne remonte même pas à deux siècles.

Il s'est produit à cet égard des versions nombreuses qui, fondées sur des témoignages verbaux, le plus souvent exacts, mais incomplets, mal coordonnés, ne reposaient sur aucunes données précises, et, par suite, manquant d'une base assurée, présentaient seulement le caractère de solutions hypothétiques, à peu près sans rapport avec les documents officiels.

Ils ne manquent pas cependant : on en trouve aux imprimés de la bibliothèque nationale, à l'Arsenal, aux Archives nationales, dans les dossiers de Saint-Mars, de Reith, de Fouquet, dans les registres de la maison du Roi, et surtout aux archives de la Guerre, où il y a, pour cette période du XVIIe siècle, 1,700 volumes, dont chacun contient un millier de dépêches.

Les papiers d'État de Le Tellier, réunis dans ce qu'on appelle le fonds français, département des manuscrits, forment un total d'environ 328 volumes.

L'abbé Massien chargé, de 1797 à 1815, de la conservation des Archives historiques de la Guerre, reprit les travaux de classement commencés avant lui et forma huit cents volumes de dépêches minutes.

M. l'officier d'état-major Jung, aujourd'hui colonel, qui a pu prendre connaissance d'un très grand nombre de lettres originales,

Digitized by Google

de dépêches officielles, s'est trouvé en mesure de discuter les récits antérieurs et de faire ressortir l'inanité des opinions acceptées primitivement, en ce qui concerne l'identité du Masque de fer.

De ses laborieuses recherches, de ses investigations éclairées, il résulte :

1° Qu'il y a eu réellement, à la Bastille, du 16 septembre 1698 au 19 novembre 1703, un prisonnier astreint à porter un masque, dont le visage, le nom et l'identité étaient inconnus à tous, sauf au gouverneur et à ses agents, qui en devaient garder le secret rigoureux ;

2° Qu'il y avait eu, vers la même époque, beaucoup d'autres prisonniers mystérieux détenus dans les prisons d'État, ce qu'ont vraisemblablement ignoré la plupart des auteurs qui se sont occupés du Masque de fer ;

3° Et que le personnage, désigné sous ce dernier titre, n'avait pas, dans le principe, excité l'attention de ses contemporains ; qu'il a donné lieu plus tard à de nombreuses suppositions, dont aucune de celles émises jusqu'à ce jour, n'est en rapport exact avec l'ensemble des faits constatés.

Ces propositions se trouvent en quelque sorte établies par la correspondance que l'on a conservée, par des dépêches officielles dont l'autorité est incontestable.

Le 13 août 1691, M. de Barbezieux, fils et successeur de M. le marquis de Louvois, écrivait à M. de Saint-Mars :

« Lorsque vous aurez quelque chose à me mander *du prisonnier* » *qui est sous votre garde depuis vingt ans*, je vous prie d'user des » mêmes précautions que vous faisiez quand vous les donniez à » M. de Louvois. »

Six ans après, M. de Barbezieux écrit, le 17 novembre 1697 : « Continuez à veiller sur la sûreté de vos prisonniers, sans vous » expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait *votre ancien prisonnier*. »

Le 19 juillet 1698, quand M. de Saint-Mars est appelé au poste de gouverneur de la Bastille, M. de Barbezieux lui écrit :

« Le roi trouve bon que vous partiez des îles Sainte-Marguerite, » pour venir à la Bastille, *avec votre ancien prisonnier*, prenant vos » précautions pour qu'il ne soit ni vu ni connu de personne. »

Digitized by Google

Pendant le voyage, M. de Saint-Mars s'arrêta quelques instants dans sa propriété ; son petit-neveu, M. Formanoir de Palteau, écrivait à Fréron, soixante ans plus tard :

« M. de Saint-Mars séjourna avec son prisonnier à sa terre de » Palteau, près Villeneuve-le-Roi. L'homme au masque arriva » dans une litière qui précédait celle de M. de Saint-Mars ; ils » étaient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Saint-Mars » mangea avec son prisonnier, qui avait le dos opposé aux croisées » qui donnent sur la cour ; les paysans que j'ai interrogés ne » purent voir s'il mangeait avec le masque, mais ils observèrent » bien que M. de Saint-Mars, qui était à table vis-à-vis de lui, avait » des pistolets à côté de son assiette ; ils n'avaient pour les servir, » qu'un seul valet de chambre, qui allait chercher les plats qu'on » lui apportait dans l'antichambre, fermant soigneusement sur lui » la porte de la salle à manger. Lorsque le prisonnier traversait » la cour, il avait toujours son masque sur le visage. Des passants » remarquèrent qu'on lui voyait les dents et les lèvres, qu'il était » grand et avait les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans » un lit qu'on avait dressé près de celui de l'homme au masque ; » je n'ai pas ouï dire qu'il eût aucun accent étranger. »

Ce récit, qui offre toutes les apparences d'une entière sincérité, nous atteste l'existence d'un prisonnier portant un masque, devenu, en quelque sorte, associé de M. de Saint-Mars, le célèbre geôlier, dont la faveur auprès de Louvois, de Barbezieux et de Pontchartrain était due à sa belle-sœur, Mme Dufresnoy et à M. Desgranges, père de la femme de son fils.

Des prisonniers mystérieux.

Ce prisonnier de M. de Saint-Mars n'est pas le seul, qui, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, ait été privé de toute communication avec le dehors, et dont le nom, l'identité restaient un mystère pour presque tous.

Ainsi, en 1669, le secrétaire d'État de la guerre, M. le marquis de Louvois, écrivait au gouverneur du donjon de Pignerol [1] :

(1) Delort, p. 151.

Digitized by Google

« Le Roi m'ayant commandé de faire conduire à Pignerol le » nommé..... il est de la dernière importance à son service, qu'il » soit gardé avec une grande sûreté, qu'il ne puisse donner de ses » nouvelles en nulle manière, ni par lettre, à qui que ce soit. »

Le même ministre adressait, le 2 avril 1673, au Père Hyacinthe, un ordre ainsi conçu : « Étant très important au service du Roi, que » celui qui sera indiqué par le porteur du présent billet soit arrêté » et gardé *sûrement*. » C'est-à-dire au secret le plus absolu.

Le 16 janvier 1674, il écrivait au sujet de l'un des confidents de l'Empereur d'Allemagne [1] :

« Il y a de l'apparence que M. de Licasala doit bientôt partir de » Liège pour retourner à Cologne. Comme ce serait un grand » avantage de le pouvoir prendre, et même qu'il n'y aurait grand » inconvénient de le tuer, pour peu que lui ou ceux qui seraient » avec lui se défendissent, parce que c'est un homme fort imper- » tinent dans ses discours, et qui emploie toute son industrie, dont » il ne manque pas, contre les intérêts de la France, avec un » acharnement terrible, vous ne sauriez croire combien vous feriez » votre cour à Sa Majesté, si vous pouviez faire exécuter ce projet, » dès qu'il s'en retournera. »

Des instructions de cette nature montreraient que, contrairement à l'avis exprimé dans l'histoire de M. Henri Martin [2], au sujet de la supposition du Masque de fer cachant un fils illégitime d'Anne d'Autriche, le fanatisme de l'honneur monarchique n'était pas le seul mobile qui pût inspirer à Louis XIV la pensée d'un acte criminel.

Le 18 avril 1689, M. de Seignelay adressait à M. de Saint-Mars l'ordre ci-après [3] :

« Sa Majesté ne veut pas que l'homme qui vous sera remis soit » connu de qui que ce soit et que vous teniez la chose secrète, en sorte » qu'il ne vienne à la connaissance de personne quel est cet homme. »

Le 30 novembre 1693, M. le comte de Pontchartrain donnait à M. de Bennaux, gouverneur de la Bastille, l'ordre qui suit [4] :

(1) P. 165, vol. 379. Mss. dépôt de la guerre.
(2) *Histoire de France*, 4e édition, tome XIII, p. 46.
(3) Depping.
(4) Depping, tome II, p. 697.

Digitized by Google

« M. de la Reynie fera conduire à la Bastille un homme pour la » sûreté duquel le Roi veut que vous preniez un soin tout parti- » culier. Pour cet effet, il faut le mettre dans la chambre la plus » haute que vous ayez, avec deux hommes que M. de la Reynie » vous dira, empêcher qu'il n'ait communication avec qui que ce » soit, au dehors ou au dedans. »

Barbezieux prescrit des mesures semblables à M. de la Prade, commandant la citadelle de Besançon, par son ordre du 17 septembre 1697 [1] :

« L'intention du Roi est que vous ne vous en rapportiez à » personne de la garde et de la subsistance des prisonniers qui » sont dans la citadelle de Besançon, lorsque vous ne pourrez en » prendre soin vous-même, et que vous ne leur laissiez commu- » nication avec qui que ce soit, de vive voix ou par écrit, sans un » ordre exprès de Sa Majesté. »

Le 25 février 1686, le père de Hamm, jacobin irlandais, fut enfermé à la Bastille et y mourut après un séjour de 36 ans. Le nommé Pierre-Jean Lamierre, entré en 1691 dans la même forteresse, y fut gardé 30 ans.

Le sieur Isaac-Armet de la Motte, gentilhomme champenois, enfermé en 1656, y mourut en 1710, après un séjour de 54 ans.

Il y avait à cette époque, en France, outre le donjon de la Bastille, les prisons d'État de Vincennes, du Mont-Saint-Michel, de Pierre Cise, Ville-Franche, Bicêtre, la citadelle de Besançon, les châteaux de Senlis, de Ham, de Saumur, etc. Sous un régime d'arbitraire, de lettres de cachet, les emprisonnements étaient nombreux, et souvent il était prescrit d'interdire à certains prisonniers toute communication avec l'extérieur, de sorte que bien des personnages, dont les noms restent ignorés, ont langui et sont morts obscurément dans les cachots, sans que l'opinion publique s'en soit préoccupée.

Il n'en a pas été ainsi pour le Masque de fer, par l'effet de plusieurs circonstances.

(1) P. 135, vol. 1,391. Mss. dépôt de la guerre.

Digitized by Google

Prison de Pignerol.

Au XVIIe siècle, la Bastille et la place-forte de Pignerol jouissaient d'une notoriété générale. La première de ces prisons d'État excitait la curiosité par l'aspect de ses hautes murailles et par son voisinage de la capitale. D'autre part, la place de Pignerol avait de tout temps servi d'objectif aux ambitions de la Cour de France ; en raison de sa situation géographique, de son rapprochement de la frontière, elle était un lieu de passage continuel pour les officiers allant rejoindre l'armée d'Italie ou leurs garnisons à l'intérieur.

L'arrivée de M. de Saint-Mars, de Dartagnan, de prisonniers aussi célèbres que MM. Fouquet et Lauzun devaient accroître la renommée du donjon et susciter des questions au sujet desquelles Saint-Mars écrivait à Louvois, le 12 avril 1670 [1] :

« Il y a des personnes qui sont quelquefois si curieuses à me » demander des nouvelles de *mon prisonnier*, ou le sujet pourquoi » on fait tant de retranchements pour sa sûreté, que je suis obligé » de leur dire des *contes jaunes*, pour me moquer d'eux. »

Premières publications sur le prisonnier masqué.

En 1703, à la mort du prisonnier inconnu de la Bastille, l'attention était éveillée ; les nouveaux venus dans cette prison tels que Voltaire, Constantin de Berneville, Lagrange Chancel, Lenglet Dufresnoy devaient s'en occuper : ils connaissaient heure par heure l'existence du geôlier, M. de Saint-Mars, qui demeurait au dessus d'eux, et s'il y avait eu quelque chose de ce merveilleux, que plus tard les imaginations du XVIIIe siècle ont voulu faire adopter, ils n'auraient pas manqué d'en parler aussitôt après leur sortie de la forteresse. Il eussent trouvé des esprits bien préparés : la révocation de l'Edit de Nantes avait rejeté sur les États voisins une population blessée dans ses croyances, ruinée, haineuse, qui accueillait volontiers tout ce que la calomnie pouvait lui rapporter de fâcheux contre la Cour du vieux Roi.

(1) Mss. dépôt de la guerre.

Digitized by Google

Des écrits et pamphlets étaient répandus de toutes parts à l'Étranger et se vendaient en France au poids de l'or.

De 1695 à 1698, la Gazette d'Amsterdam publia un récit, des observations sur les aventures d'un prisonnier *masqué*, du prisonnier de M. de Saint-Mars.

En 1715 M. Constantin de Berneville fit imprimer à Amsterdam un ouvrage sur la Bastille, dans lequel il parle d'un prisonnier de la tour Bertaudière, logé au-dessus de lui, qu'on lui dit avoir été amené des îles Sainte-Marguerite, où il était condamné à une prison perpétuelle.

On ne s'en occupa plus depuis, jusqu'en 1745, époque où la compagnie des libraires d'Amsterdam publia un petit livre anonyme intitulé : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, dans lesquels le bibliophile Jacob a cru reconnaître le style de l'auteur de Candide, et qui, sous la forme de l'apologue, contenaient la première révélation du personnage masqué, dont on faisait un comte de Vermandois.

Ensuite le chevalier de Mouhy publia à la Haye, un mauvais roman, sous le titre de : *Masque de fer ou aventures admirables du père et du fils*. Ce roman, qui ne s'appliquait nullement à l'homme au masque, fut interdit en France, et pour ce motif y eut beaucoup de succès ; par la suite, on appliqua ce nom : *le Masque de fer* au prisonnier dont l'attention se préoccupait ; on en faisait le type d'une victime de la vengeance du roi et des ministres.

Après l'apparition de cet ouvrage et du *Siècle de Louis XIV* par Voltaire, le problème du prisonnier mystérieux devint la question à l'ordre du jour. De 1750 à 1790, brochures, réfutations, articles critiques, lettres et mémoires se succédaient, se bornant à travestir la légende au profit de l'opinion, plus ou moins vraisemblable qui était alors adoptée. Elle se basait sur divers témoignages verbaux, recueillis avec soin.

Témoignages verbaux.

M. Guillaume Louis de Formanoir, de Palteau, premier commis du bureau des vivres, petit-neveu de Saint-Mars, né en 1712, qui avait entendu les récits de l'un de ses cousins, le sieur de Blainvil-

Digitized by Google

liers, écrivait, dans sa lettre précitée de 1768, adressée à Fréron :

« Comme il paraît, par la lettre de M. de Sainte-Foix, que » l'Homme au masque de fer *exerce* toujours l'imagination de nos » écrivains, je vais vous faire part de ce que je sais de ce prison- » nier. Il n'était connu aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille » que sous le nom de : *Latour*. Le gouverneur et les autres officiers » avaient des égards pour lui ; il obtenait d'eux tout ce qu'ils » pouvaient accorder à un prisonnier : il se promenait souvent » ayant un masque sur le visage. Ce n'est que depuis que le *Siècle* » *de Louis XIV*, par Voltaire, a paru, que j'ai ouï dire que ce » masque était de fer et à ressorts — peut-être a-t-on oublié de » me parler de cette circonstance, mais il n'avait ce masque que » lorsqu'il sortait pour prendre l'air, ou qu'il était obligé de paraître » devant quelque prince étranger. »

« Le sieur de Blainvilliers, officier d'infanterie, qui avait accès » chez M. de Saint-Mars, m'a dit plusieurs fois que le sort de » Latour avait excité, sa curiosité.... Il ajoutait qu'il était toujours » vêtu de brun, qu'on lui donnait de beau linge et des livres, que » les officiers et le gouverneur restaient devant lui debout et » découverts, jusqu'à ce qu'il les fit couvrir et asseoir. Qu'ils » allaient souvent lui tenir compagnie et manger avec lui. »

« Le Père Papon raconte avoir vu un Mémoire fait par un nommé » Claude Souchon, alors âgé de 79 ans, fils de Jacques Souchon, » Cadet à la compagnie française des Iles, lequel aurait été » dans le secret de M. de Saint-Mars, relativement à ce sujet. » Claude Souchon dit dans ce Mémoire avoir entendu souvent » raconter par son père et le sieur Favre, aumônier de M. de » Saint-Mars, que le prisonnier gardé avec tant de soin aux îles » Sainte-Marguerite, et qu'il appelle le Masque de fer, était un » envoyé de l'Empereur à la cour de Turin, que le Masque de fer » mourut neuf ans après aux îles Sainte-Marguerite. »

Il y a confusion, Ce récit s'applique évidemment à l'arrestation et à la mort de Matthioli.

Le P. Griffon aumônier de la Bastille en 1745 a écrit : « Il n'y a » nulle apparence qu'il fût obligé de garder son masque quand il » mangeait seul dans sa chambre en présence de Rosarges ou du

Digitized by Google

» gouverneur qui le connaissaient parfaitement. Il n'était donc » obligé de le prendre que lorsqu'il traversait la cour de la Bastille » pour aller à la messe, afin qu'il ne fût pas reconnu par les senti- » nelles, ou quand on était obligé de laisser entrer dans la chambre » quelques hommes de service qui n'étaient pas dans le secret. »

« Pour le nom inscrit à l'église Saint-Paul, il était évidemment » fabriqué exprès, et par cela il fait juger que ce n'était pas un » nom véritable. »

M. de la Borde qui a publié le récit de Longuet, lequel fut détenu fort longtemps à la Bastille, conclut aux faits suivants :

« 1° Le prisonnier portait un masque de velours et non de fer, » au moins pendant le temps qu'il passa à la Bastille.

» 2° Le gouverneur lui-même le servait et enlevait son linge.

» 3° Quand il allait à la messe, il avait la défense la plus » expresse de parler et de montrer sa figure ; l'ordre était donné » aux invalides de tirer sur lui ; leurs fusils étaient chargés à » balles : aussi avait-il le plus grand soin de se cacher et de se taire.

» 4° Quand il fut mort, on fouilla et brûla tout.

» M. Longuet m'a assuré qu'à la Bastille il y avait encore des » hommes qui tenaient ces faits de leurs pères, anciens serviteurs » de la maison. »

D'après Lagrange Chancel, prisonnier aux Iles, en 1718, auteur des Philippiques, « plusieurs personnes ont raconté que lorsque » Saint-Mars alla prendre possession de la Bastille, où il conduisit » ses prisonniers, on entendit le dernier, qui portait son masque » de fer, dire à son conducteur : Est-ce que le Roi en veut à ma » vie ? Non, mon Prince, répondit Saint-Mars, votre vie est en » sûreté ; vous n'avez qu'à vous laisser conduire. »

Voltaire a su de M. Riousse, ancien Commissaire des guerres à Cannes, témoin de la translation du prisonnier masqué, des détails en concordance parfaite avec les dispositions prescrites à M. de Saint-Mars, et de M. le marquis d'Argens, gouverneur de Provence, l'histoire bien connue d'une assiette sur laquelle le prisonnier avait écrit ; ce fait est exact, mais s'applique à deux autres prisonniers, qui étaient aussi détenus à Pignerol.

Tel est l'ensemble et le résumé des témoignages verbaux. On en

Digitized by Google

peut conclure qu'il y avait eu aux Iles, puis à la Bastille, un prisonnier de belle taille, vêtu de brun, surveillé avec une extrême attention par M. de Saint-Mars, portant un masque pendant ses voyages et quand il traversait les cours de la Bastille.

Il y a loin de là au récit de Voltaire transcrit ci-après : « Quelques » mois après la mort de Mazarin, il arriva un événement qui n'a » point d'exemple, et ce qui est non moins étrange, c'est que tous » les historiens l'ont ignoré...

» On envoya dans le plus grand secret, au château de l'île Sainte-» Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, » d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus » belle et la plus noble ; ce prisonnier, dans la route, portait un » masque dont les mentonnières avaient des ressorts d'acier, qui lui » laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. » On avait ordre de le tuer, s'il se découvrait. Il resta dans l'île, » jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, ayant » été fait gouverneur de la Bastille en 1690, l'alla prendre dans » l'île Sainte-Marguerite et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. » Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île, avant la trans-» lation et lui parla debout, avec une considération qui tenait du » respect...

» Cet inconnu mourut en 1703 et fut enterré à la paroisse de » Saint-Paul. Ce qui redoubla l'étonnement, c'est que quand on » l'envoya à l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut en Europe » aucun personnage considérable. Ce prisonnier l'était sans doute... »

Puis vient l'histoire de l'assiette, sur laquelle le prisonnier avait écrit. Elle fut rapportée par un pêcheur, qui, heureusement pour lui, ne savait pas lire, et ne l'avait montrée à personne.

Ce récit, qui a servi de base aux versions imaginées pendant le XVIIIe siècle, contient des erreurs semées çà et là parmi des indications généralement exactes.

On n'y avait pas, dans le principe, attaché une grande importance, car Voltaire écrit lui-même, dans sa réponse à La Beaumelle... « M. de Chamillart disait quelquefois, pour se débarrasser » des questions pressantes du dernier maréchal de la Feuillade et

Digitized by Google

» de M. de Caumartin, que c'était un homme qui avait tous les » secrets de Fouquet. »

M. Senac de Meilhan, émigré, écrivait à Mayence, à l'âge de 59 ans, au sujet du récit de Voltaire[1] : « Je crois devoir faire pré- » céder mon sentiment de quelques circonstances. La première est » ce que me dit en 1754, M. le Dauphin, père de Louis XVI : il » me parlait un jour de Voltaire et de son amour pour le merveil- » leux qui discréditait son histoire. L'homme au masque de fer, » me dit-il, a donné lieu de hasarder bien des conjectures. Je lui » représentai que ce fait était bien propre à exciter l'imagination : » je l'ai pensé aussi, me dit le Dauphin, mais le Roi m'a dit deux » ou trois fois : si vous saviez ce que c'est, vous verriez que cela » est bien peu important.

» M. le duc de Choiseul m'a dit que le Roi s'était expliqué à ce » sujet dans les mêmes termes, avec l'air dont on parle de choses » indifférentes.

» Suivant M. Dufay de l'Yonne, Louis XV aurait également dit à » M. de la Borde : laissez-les disputer : personne n'a dit encore la » vérité sur le Masque de fer ; et plus tard, il ajoutait : vous voudriez » que je vous dise quelque chose à ce sujet : ce que vous saurez de » plus que les autres, c'est que la prison de cet infortuné n'a fait » de tort qu'à lui. »

Principales hypothèses sur l'identité de l'Homme au masque de fer.

Avant que l'on eût connaissance de ces derniers temoignages sur le Masque de fer, et, sous l'influence de ceux qui étaient rappelés dans le récit de Voltaire, les imaginations subissant l'attrait du merveilleux, en présence du secret gardé par l'autorité, il se produisit mille supositions sur l'identité de ce prisonnier, dans lequel on a cru reconnaitre l'un des personnages désignés ci-après :

1° Le comte de Vermandois, enfermé pour avoir donné un soufflet au grand Dauphin.

2° Le duc de Beaufort, disparu au siège de Candie en 1669.

(1) V. 2, p. 369.

Digitized by Google

3° Le duc de Montmouth, neveu de Jacques II, que le gouvernement français aurait soustrait au supplice.

4° Le comte Girolamo Matthioli, ministre du duc de Mantoue, qui aurait été enlevé en 1679, près de Turin, pour avoir trahi la confiance de Louis XIV.

5° Un fils adultérin d'Anne d'Autriche et de Buckingham ambassadeur d'Angleterre.

6° Le surintendant Fouquet.

7° Un fils d'Anne d'Autriche et de Mazarin.

8° Un frère jumeau de Louis XIV, qu'on aurait fait disparaître pour prévenir la rivalité des deux frères.

9° Enfin, le patriarche arménien Avedick.

Origines, discussion et réfutation de ces hypothèses.

Toutes ces hypothèses, émises successivement par divers écrivains, ont trouvé plus ou moins d'adhérents, bien qu'elles manquent de base sérieuse et que même, les plus vraisemblables d'entre elles soient contredites par des faits établis et par des dépêches officielles.

1° Ainsi l'hypothèse du comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de Mlle de la Vallière, fut émise par l'auteur anonyme d'un ouvrage publié en 1745 à Amsterdam. Elle fut ensuite adoptée par Fréron, dans l'année littéraire de 1768 et dans un ouvrage publié en 1789, dont l'auteur est inconnu.

Elle se basait sur le fait que la mort de ce fils, annoncée le 18 novembre 1683, aurait été simulée, que ce jeune homme aurait été envoyé aux îles Sainte-Marguerite et confié à la garde du geôlier Saint-Mars.

En dehors des pièces probantes de ce décès, il suffit de faire remarquer qu'en 1683, Saint-Mars n'était pas aux îles; il n'y est arrivé qu'en 1687. Il avait quitté Pignerol en 1681, et en *1692*, le prisonnier mystérieux était sous sa garde depuis *dix-huit ans*.

2° L'abbé Lenglet Dufresnoy, Lagrange Chancel en 1759 et l'historien Anquetil en 1789, ont soutenu que ce prisonnier était le duc de Beaufort, surnommé le roi des Halles, qui ne serait pas mort le 25 juin 1669, dans l'île de Candie, qu'il aurait été enlevé

Digitized by Google

par crainte de sa popularité et conduit ensuite à l'île Sainte-Marguerite; on se basait sur les égards témoignés au prisonnier par M. de Saint-Mars et sur les dires de ce dernier, un de ses *Contes jaunes*, (p. 378.)

La mort du duc de Beaufort avait été constatée avec certitude, par les récits circonstanciés de ses officiers, et d'ailleurs, en 1669, le gouverneur de l'île Sainte-Marguerite était M. de Guitaud, et non M. de Saint-Mars, qui n'y est arrivé qu'en 1687, 18 ans plus tard.

3° La fable relative au duc de Monmouth, neveu de Jacques II, fils de Charles II et de Lucie Walthers, est basée sur la relation du supplice de ce prince, que publia dans le cours de l'année 1768, à Amsterdam, M. de Sainte-Croix, ex-officier de cavalerie. Suivant les dires et les propos d'un chirurgien anglais, nommé Nélaton, on aurait simulé le 16 juillet 1685, la décapitation du duc de Monmouth, à la suite de son débarquement et de sa défaite, et on l'aurait expédié à l'île Sainte-Marguerite, sous la garde de M. de Saint-Mars.

Cette hypothèse n'a trouvé que peu de créance. Elle est contredite par le rapport officiel de l'ambassadeur de France, en date du 16 juillet 1685, lequel fournit des détails tellement circonstanciés sur cette exécution, que sa réalité ne peut pas être mise en doute.

De plus, en 1685, M. de Saint-Mars était, non à l'île Sainte-Marguerite, mais au fort d'Exiles.

4° L'opinion d'après laquelle le prisonnier mystérieux inconnu serait le comte Matthioli, agent du duc de Mantoue, fut émise en 1770 par le baron de Heiss, capitaine en retraite. Elle fut acceptée depuis avec faveur par plusieurs auteurs anglais, par M. Delort, dans son histoire publiée en 1825, par l'historien Depping, par M. Camille Rousset, dans son histoire de Louvois [1], puis par M. Henri Martin [2], et vient enfin d'être soutenue avec talent dans un ouvrage publié en 1870 par M. Marius Topin.

Cependant, l'enlèvement et l'incarcération de ce personnage

(1) Tome III, page 112.
(2) 4e édition, tome XIII, page 45.

Digitized by Google

avaient été de notoriété publique ; son nom avait été inscrit en toutes lettres dans les dépêches des Commis de la guerre, de la trésorerie et des affaires étrangères. Ainsi, une gazette imprimée à Leyde, au mois d'août 1687, annonçait que : « Matthioli ne resta » pas longtemps à Pignerol, qu'on le transféra aux îles Sainte- » Marguerite. »

L'historien Muratori, dans ses Annales d'Italie, publiées à Milan en 1749, mentionnait cet événement comme *une aventure sans valeur*, ce qui montre qu'il n'y avait pas lieu de mettre un masque sur le visage d'un prisonnier aussi connu, d'en faire l'objet d'une légende.

Le système contraire, adopté par M. Topin, se base sur deux faits :

1° L'arrivée mystérieuse, en 1694, de Matthioli aux îles Sainte-Marguerite, la nécessité du mystère de son incarcération ;

2° Le peu d'importance des autres prisonniers, au nombre de quatre, détenus avec Matthioli à Pignerol, non compris MM. Fouquet et de Lauzun.

Il y en avait un cependant, dans la tour d'en bas, qui avait été annoncé par une lettre de M. de Louvois, du 10 mars 1674, dans les termes ci-après [1] : « Le Roi ayant jugé à propos d'envoyer à » Pignerol un prisonnier, lequel, quoique obscur, *ne laisse pas* » *d'être homme de conséquence.* »

La lettre de Louvois, du 12 mai 1681, citée incomplètement dans l'ouvrage de M. Topin, prescrit à M. de Saint-Mars ce qui suit [2] : « Envoyez-moi un mémoire de tous les prisonniers dont vous êtes » chargé, et marquez-moi, à côté, ce que vous savez, les raisons » pour lesquelles ils ont été arrêtés. A l'égard des deux de la tour » d'en bas, vous n'avez qu'à les marquer de ce nom, sans y mettre » autre chose. »

M. Topin invoque en outre les traces *qu'on trouve à satiété*, des égards qu'on avait pour Matthioli, et qui sont un des traits caractéristique de l'histoire de l'homme au Masque de fer.

On peut juger de ces égards, notamment par les dépêches

(1) Dépôt de la guerre, vol. 365. Mss.
(2) Dépôt de la guerre, vol. 654 bis, page 232 et Delort, page 288.

Digitized by Google

suivantes : Le 16 août 1680, Saint-Mars écrit à M. de Louvois : « Mattioli a obligé Blainvilliers à lui faire des menaces d'une rude » discipline, s'il n'était pas sage, » et plus loin, il lui est écrit : « Faites lui voir le gourdin ; s'il meurt, faites le enterrer comme » un soldat. »

Le 29 juin 1690, Barbezieux écrivait à Saint-Mars : « Lorsqu'il » y aura quelques-uns des prisonniers confiés à votre garde qui ne » feront pas ce que vous leur ordonnerez ou qui feront les mutins, » vous n'avez qu'à les punir comme vous le jugerez à propos. »

Matthioli était si peu considéré comme le prisonnier le plus important de M. de Saint-Mars, que le 16 octobre 1681, quand ce gouverneur se rendit de Pignerol à Exiles, il y emmena deux prisonniers, ceux de la tour d'en bas, les deux Merles, et en laissa trois à Pignerol : 1° Eustache Danger ; 2° Matthioli et son valet ; 3° et Dubreuil, qui faisait le fou.

Sur les deux prisonniers que Saint-Mars avait emmenés à Exiles, l'un d'eux meurt en 1686 ; par suite, quand il se rendit aux îles Sainte-Marguerite, en avril 1687, il n'avait plus qu'un seul de ses anciens prisonniers, le Masque de fer.

Plus tard, la forteresse de Pignerol devant être remise au roi de Piémont, au commencement de 1694, les trois prisonniers d'État qui s'y trouvaient, savoir : Matthioli et son valet, puis Dubreuil, tous deux laissés par Saint-Mars, et le sieur de la Herse, entré depuis, furent transférés aux îles Sainte-Marguerite ; on prit toutes les dispositions nécessaires pour leur interdire toute communication avec qui que ce soit. Ils y arrivèrent successivement, du 10 au 17 avril 1694. Matthioli mourait le 28, ce qui est conforme aux dispositions de M. Formanoir de Palteau, de l'aumônier Favre et de Jacques Souchon, officier de la compagnie franche.

Le 29 avril, en annonçant cette mort d'un prisonnier, sans en indiquer le nom, Saint-Mars demandait au ministre ce qu'il devait faire de *son valet.*

Matthioli, seul des prisonniers d'alors avait un valet, qui a subi le sort de son maître, par suite de la connaissance qu'il avait eue de l'affaire de Cosal.

Cet agent italien, incarcéré en 1679, mort en 1694, ne peut donc

Digitized by Google

pas avoir été le prisonnier mystérieux, que Barbezieux signalait en 1692 comme étant sous la garde de M. de Saint-Mars depuis vingt ans, et qui est mort à la Bastille en 1703.

5° Voltaire soutient dans son dictionnaire philosophique de 1771, que l'homme au masque de fer était un fils adultérin d'Anne d'Autriche. Cette opinion fut adoptée en 1789, par un critique anglais, Quentin Crawfurd, et par le savant Millin, dans un mémoire qu'il présenta à l'Assemblée nationale. Elle a été abandonnée depuis, parce qu'elle n'est étayée d'aucune pièce sérieuse, et que les dates n'en concordent pas avec les phases de l'existence de M. de Saint-Mars, le gardien de ce prisonnier.

Un ancien officier de cavalerie, M. Louis de la Roche du Maine, marquis de Luchet, écrivit en 1783, dans le journal des gens du monde, que sous le masque de fer, on avait fait disparaître le fils d'Anne d'Autriche et de Buckingham, ambassadeur d'Angleterre. Cette hypothèse se basait sur la déposition d'une demoiselle de Saint-Quentin, ancienne maîtresse du marquis de Barbezieux, petit-fils de Louvois.

Bien qu'il n'y eût aucune vraisemblance, la thèse fut reprise dans un roman publié en 1804, par M. Régnault Warin, adjoint à l'adjudant général Sionville.

Napoléon s'occupa de cette question et prescrivit au prince de Talleyrand et au duc de Bassano de l'élucider. On y travailla sans réussir, parce que les archives de la guerre et des affaires étrangères n'étant pas classées, il était impossible d'y trouver les indications nécessaires.

6° On a voulu reconnaître sous le Masque de fer le surintendant Fouquet, entré à la prison de Pignerol le 16 janvier 1665.

Un journal intitulé : *Loisirs d'un patriote français*, publiait, dans son numéro du 13 août 1789, un article intitulé : L'homme au masque de fer dévoilé d'après une note trouvée dans les papiers de la Bastille. Il s'agissait d'une carte portant le n° 64,389,000 et la note suivante : « Fouquet arrivant des îles Sainte-Marguerite » avec un masque de fer. » On ne retrouva ni la note, ni le rédacteur de l'article.

Digitized by Google

C'est cette opinion qu'à voulu faire revivre le bibliophile Jacob, dans un ouvrage publié en 1840.

D'après son système, la mort de Fouquet à Pignerol aurait été simulée, et le surintendant était l'un des deux prisonniers mystérieux, emmenés à Exiles par M. de Saint-Mars.

Cette hypothèse est contredite par les faits, car Fouquet n'avait jamais été un prisonnier mystérieux ; le 20 janvier 1679, Louvois écrivait à Saint-Mars : « Sa Majesté trouve bon que vous meniez » Fouquet et M. de Lauzun dîner chez Mme de Saint-Mars, toutes » les fois que vous le voudrez, quand bien même il y aurait des » étrangers et des officiers de la ville ou de la citadelle, pourvu que » vous connaissiez ces étrangers pour n'être point gens à rien » faire contre le service du Roi. »

D'autres dépêches officielles constatent que l'on donnait toutes facilités à la famille du surintendant, pour le visiter et même pour habiter près de lui.

Fouquet meurt le 23 mars 1680, la nouvelle s'en répand en même temps qu'on reçoit des lettres de la famille ; Mme de Sévigné écrit le 3 avril : « Le pauvre Fouquet est mort ; j'en suis touchée. » Le 8 avril, Louvois écrivait au comte de Vaux, l'un des fils de feu M. Fouquet [1] :

« J'ai parlé au Roi de la permission que Madame votre mère » demande de pouvoir retirer de Pignerol le corps de M. Fouquet, » vous pouvez assurer qu'elle n'y trouvera pas de difficultés et que » Sa Majesté a donné des ordres pour cela. »

Les parents de Fouquet avaient un caveau de famille dans l'église du couvent de Sainte-Marie, grande-rue Sainte-Antoine, à Paris. L'extrait du registre mortuaire de cette église contenait la note suivante : « Le 19 mars 1681, fut inhumé dans notre église, en la » chapelle de Saint-François-de-Sales, messire Nicolas Fouquet. »

Le rapprochement et le concours de la famille ; les détails précis donnés sur l'inhumation de Fouquet, impliquent l'impossibilité de simuler sa mort, pour le maintenir prisonnier.

7° D'après M. Sénac de Meilhan, M. le baron de Veltheim, sur

(1) Vol. 640. Mss. dépôt de la guerre.

Digitized by Google

le vu de lettres de la princesse Palatine, exprimant la pensée qu'il y avait eu un mariage secret entre Anne d'Autriche et Mazarin, en aurait déduit la possibilité d'expliquer par là l'énigme du masque de fer.

C'est cette thèse qui fut développée dans un livre publié par M. de Saint-Mihiel, à Strasbourg, en 1791.

Il invoquait, à l'appui, la concordance du pouvoir de Mazarin, à cette époque, avec l'existence d'un enfant qui serait né de son union avec Anne d'Autriche, les égards de Louvois pour le prisonnier et la non disparition d'aucun personnage notable.

Il ajoutait que le malheureux jeune homme aurait été remis à Saint-Mars peu de temps après la mort de Mazarin. Alors, celui qui est devenu le célèbre geôlier était brigadier de mousquetaires.

Au fond, il n'y a rien de sérieux dans cette supposition basée sur les récits littéraires d'une princesse allemande, en quête de romans pour ses connaissances d'au-delà du Rhin. Une opinion aussi hasardée ne peut être soutenue devant un examen judicieux, en rapport avec l'esprit critique des temps modernes.

8° L'hypothèse du masque de fer cachant la personnalité d'un frère jumeau de Louis XIV, fut émise dans un ouvrage imprimé à Londres, en 1789 et 1793, sous le titre de : Mémoires du cardinal de Richelieu ; il était publié par l'abbé Soulavie, ancien secrétaire du maréchal de Richelieu. La relation de la naissance de cet enfant aurait été faite par le gouverneur de ce prince, lequel était âgé de 19 ans, lorsque des lettres tombées entre ses mains, lui dévoilèrent le secret de son origine ; ce qui motiva la séquestration du prince et du gouverneur.

On attribue à cet ancien geôlier un récit fait en style élégant, alors que ses lettres autographes témoignent de sa profonde ignorance, car il écrivait le 6 janvier 1696 :

« Monseigneur, vous me commandez de vous dire comment l'on
» en *euze* quand je suis *apsent* ou malade, pour les visites journa-
» lières, qui se font journellement aux prisonniers qui sont confiés
» à ma garde.

» Mes deux lieutenants servent à *manjer* aux heures réglées, ainsi
» qu'ils l'ont *vus* pratiquer.

Digitized by Google

» Le premier *venu* de mes lieutenants *qu'y* prend les clefs de la » prison de mon *encien* prisonnier par où on commence..... »

Du reste, le faux le dispute à l'invraisemblable dans cet ouvrage de Soulavie, qui a été flétri avec son auteur, par M. le duc de Fronsac, héritier des Richelieu.

Carra se fit, en 1790, l'apôtre de cette explication ; elle fut préconisée, en 1821, par M. Dulaure, dans son histoire de Paris, puis en 1831, par MM. Fournier et Arnould, dans un drame joué à l'Odéon, et par Alexandre Dumas, dans le Vicomte de Bragelone, en 1835, par M. Levasseur, tome III de ses mémoires, ensuite par les historiens Sismondi et Michelet, et enfin par M. Letourneur, dans une publication qu'il fit à Nancy en 1849.

Malgré l'autorité des historiens éminents qui adoptèrent cette opinion, il faut bien reconnaitre qu'elle n'a pas de base réelle, qu'elle est même contredite par les faits, car à l'époque où Saint-Mars aurait été gouverneur du jeune prince, vers 1656, il était simple mousquetaire.

9° L'idée suivant laquelle le Masque de fer aurait caché le visage du patriarche arménien Avédick, avait été connue de Voltaire; elle fut soutenue en 1825, dans un ouvrage publié par M. de Taulès. Elle n'est en rien fondée, car Avédick fut enfermé au Mont-Saint-Michel, en 1706, et mourut à Paris, le 22 juillet 1711. Il fut enterré au cimetière de Saint-Sulpice, ainsi qu'il résulte de l'extrait du registre de l'église de cette paroisse.

M. Loiseleur, par des articles publiés, en 1867 et 1869, dans la Revue contemporaine, discute les faits établis au sujet du Masque de fer, écarte les récits fantaisistes, et mentionne l'interprétation de M. Topin, d'après laquelle Catinat aurait été le dernier prisonnier mystérieux de Pignerol.

En réalité, ce Général s'était rendu dans la célèbre citadelle le 3 septembre 1681, avec un certain mystère, pour que sa présence n'y fût pas connue, et pour être en mesure de défendre, en temps opportun, la place de Casal.

On s'est occupé du Masque de fer dans beaucoup d'autres publications, parmi lesquelles il convient de citer celle qui figure dans

Digitized by Google

la collection de l'Investigateur [1] et qui fut faite en 1868, par l'un des membres de votre société, M. André de Bellecombe.

Il a eu, dit-il avec raison, moins pour but d'éclairer entièrement un fait historique entouré de mystère et de conjectures, que d'y apporter ses idées personnelles, dont il ne cherche même pas à produire la justification, car il se borne d'abord à rappeler sommairement les notes inscrites par du Jonca, les traditions orales qui ont été recueillies, et les hypothèses auxquelles elles ont donné lieu.

Puis il trouve que le baron d'Heim, en indiquant Matthioli, lui parait être le plus près de la vérité [2], comme s'il pouvait y avoir des degrés d'approximation pour un fait de cette nature, pour l'identité d'un détenu, tandis qu'en réalité, l'erreur ou l'exactitude est *absolue*, sans qu'entre les deux il y ait d'intermédiaires possibles.

Plus loin, l'auteur écrit que ce prisonnier inconnu peut être le produit supprimé de l'adultère de l'une des deux reines d'Espagne, dont la première, Marie-Louise d'Orléans, nièce de Louis XIV, fut mariée à Charles II, en 1679, et mourut empoisonnée en 1689, et dont l'autre, Marie-Anne de Bavière-Neubourg, fut ensuite épousée en seconde noce par ce même roi d'Espagne.

Pour émettre de semblables idées, assignant à la naissance du prisonnier mystérieux une date forcément postérieure à l'année 1679, il fallait ignorer la lettre de Barbezieux qui, en 1692, parlait à Saint-Mars de son prisonnier d'*il y a vingt ans*.

Du reste, M. de Bellecombe ne paraît pas attacher une importance sérieuse à ses propres hypothèses, car il finit par conclure qu'on doit repousser l'attribution de grands égards, celle du masque de velours, ainsi que toutes les versions basées sur ces données, tendant à faire de Matthioli un grand personnage, et que les commenntaires du Père Griffet, du chevalier de Mouhy, de Voltaire et de M. de Palteau sont une grande mystification.

De sorte que M. de Bellecombe après avoir admis l'existence d'un prisonnier mystérieux et présenté plusieurs solutions les repousse toutes.

(1) Journal de l'Institut historique, année 1868, page 161.
(2) Id. id. page 165.
(3) Id. id. page 171.

(A suivre.) **H. MONTAUDON.**

Digitized by Google

ARTICLES D'HISTOIRE

Publiés dans les Revues françaises.

Il devient de plus en plus difficile de saisir une direction dans les travaux historiques de nos jours; le poids des documents est proportionnel à la ténuité des sujets. Les esprits nés pour réunir des données ont toujours été plus nombreux que ceux qui réfléchissent sur ces données; quant à ceux qui réfléchissent sur les faits connus de tout le monde, c'est une élite imperceptible, mais c'est dans cette élite que se trouve le véritable historien, car plus la pensée historique se développe, plus les événements extraordinaires, les crises, les révolutions perdent de leur importance et s'effacent devant les faits ordinaires de la vie: C'est celle-ci dont les changements nécessaires, assujettis à des lois, font la matière même de l'histoire. Il convient donc de faire un départ dans les travaux que recèlent nos périodiques; il suffira de mentionner d'abord ceux qui ont surtout pour objet de réunir des documents: l'histoire diplomatique devient leur objet propre et se fait de plus en plus avec des citations de correspondance. Ce n'est pas que l'objet en soit toujours sans intérêt; il y a même des études neuves. Ainsi les rapports de la France et de la Russie étaient une matière inexplorée.

Paul Ier et Bonaparte, par M. Tatitschef. — Nouvelle Revue, 15 août, 1er septembre, 15 novembre 1887.

Ces trois articles formeront sans doute un livre. Mais il serait injuste de ne pas citer à leur date des travaux aussi neufs sur une période obscure de l'histoire diplomatique et sur des rapports curieux entre la France révolutionnaire et la Russie. Les premières négociations sous le Directoire étaient fort peu connues. C'est Gaillard, notre ministre à Berlin, qui paraît en avoir eu la première idée. L'ouverture en fut bien

Digitized by Google

accueillie par Paul; mais après le traité de Leoben, le parti de la guerre reprit le dessus. Cependant Besborodko et Talleyrand furent au moment de traiter (3 vendémiaire an VI, 24 septembre 1797.) Panine fit échouer le projet; Paul entra dans la deuxième coalition et prit directement part à la guerre qui se termina par les batailles de Zurich et d'Alkmaër. C'est alors que rentra Bonaparte, et que dégoûté de ses alliés, Paul Ier se tourna vers lui.

Un chancelier d'ancien régime, M. de Metternich et la Sainte-Alliance, Carlsbad, Laybach, Vérone, par M. DE MAZADE. — Revue des Deux-Mondes, 1er juillet 1887.

Ces articles forment aussi une série. Avec moins de citations, on pouvait caractériser Metternich.

L'Alarme, etc. 1875, par M. Edm. SCHERER. — Revue bleue, 13 août 1887.

Récit posé, circonstancié, des négociations qui ont prévenu la reprise de la guerre entre l'Allemagne et la France en 1875. L'auteur considère comme un fait établi que le relèvement politique et militaire de la France était la seule cause qui portât le gouvernement allemand à l'affaiblir par une nouvelle guerre. En rappelant les informations reçues par le général Le Flô, il n'attribue pas à cette cause la décision de l'empereur de Russie qui fut prise sur les réclamations adressées par le duc Decazes à l'ambassadeur russe. Il ne parle ni de la démarche faite par M. Thiers auprès du prince Gorchakoff, ce qui semble indiquer qu'il considère cette négociation à côté ou comme sans efficacité, ou comme un bruit populaire, ni de l'agitation causée en France par les démêlés du gouvernement allemand avec les évêques de l'Allemagne du Sud, ce qui permet de croire qu'il ne pense pas un seul instant que le gouvernement français eût pu provoquer la guerre pour ce motif. L'auteur paraît plutôt chercher à deviner les motifs des grands acteurs qu'a caractériser les états de l'opinion.

Pie IX et la France, par M. le baron CALVET-ROGNIAT. — Nouvelle Revue, 1er juin 1887.

Ce sont en grande partie des copies de dépêches diplomatiques. Pie IX voulait beaucoup de bien à la France, cela est naturel; et le

Digitized by Google

témoigna autant qu'il le put. M. Renan parle quelque part de « *l'étrange pontificat de Pie IX.* » Étrange, en effet, dans ce siècle par la politique de sentiment. Mais cette politique n'est pas spéciale à ce règne ni au caractère de Pie IX; elle est plus générale qu'on ne pense et le plus souvent elle se dissimule.

L'Angleterre et la Papauté, par M. Georges Weil. — Nouvelle Revue, 15 juin, 1er août 1887.

C'est une histoire très bien liée des rapports de l'Angleterre et de la Papauté depuis que les luttes religieuses ont été closes par la Révolution de 1688. Les documents parlementaires anglais, les recueils périodiques y sont mis à contribution. Sept ouvrages anglais y sont analysés. Au fond, c'est l'histoire d'un long préjugé qui se défait de temps en temps par l'intérêt. Le long règne de l'intolérant George III, les nobles efforts de Canning y sont bien caractérisés. La situation actuelle y est aussi décrite, avec la prolixité inévitable qu'entraîne le dépouillement de documents diplomatiques dans une question qui n'est pas résolue. Le Pape cherche à Londres un appui contre l'Italie; l'Angleterre cherche à Rome une garantie qui apaise l'Irlande. Il est remarquable que les négociations sont toujours plus faciles avec le parti tory, ou comme on l'appelle aujourd'hui, conservateur, qui pourtant, dans la législation anglaise, a toujours été le plus aveugle ennemi du papisme. Les exemples de cette contradiction entre la politique intérieure et la politique extérieure d'un parti ne sont pas rares.

Anonyme. — Les préliminaires de la paix avec la Chine, 10 décembre 1887.

Cet article est également une analyse de documents diplomatiques.

D'autres travaux, non moins documentés, prennent surtout un caractère polémique ; ceux qui traitent de nos révolutions politiques ou religieuses portent généralement cette empreinte ; notamment la série des Napoléon que, sans doute, nous ne fermerons pas encore aujourd'hui.

La trahison d'Étienne Marcel à propos d'une polémique récente, par M. Charles Benoist.

Cette polémique s'est livrée entre MM. Tessier et Noël Valois, qui ont

Digitized by Google

montré une grande connaissance de l'époque. M. Benoist n'est pas satisfait de leurs conclusions. Il donne la preuve qu'en ouvrant les portes de Paris au Roi de Navarre, Étienne Marcel ne trahissait personne, Le Roi était prisonnier, Marcel ne devait rien au dauphin, son ennemi. Cependant, obligé de recourir au principe royal contre les Anglais, il ne pouvait faire appel qu'à Charles-le-Mauvais, qui était un candidat fort possible. Quant au rôle de Marcel comme révolutionnaire, l'auteur le déprime trop en le traitant de simple démagogue. On ne devrait pas méconnaître la force et la grandeur du plan systématique conçu par Étienne Marcel et imposé aux États généraux de 1335 ; ce n'est pas moins que tout le régime parlementaire moderne, avec en plus les sessions de permanence et les représentants en mission. Le reproche qu'on fait ordinairement à ce plan c'est qu'il était prématuré. C'est, selon nous, un éloge.

Histoire de la Liberté religieuse en France. — Le Ier Centenaire de l'Édit de tolérance. — Revue bleue, 19 novembre 1887.

C'est, en effet, le 19 novembre 1787 que parut l'Édit de Louis XVI qui rendait l'état-civil aux Protestants. Louis XVI avait hésité longtemps ; l'auteur pense qu'il aurait pu se décider plus tôt. La question devait déjà lui avoir été soumise au début de son règne, si l'on ajoute foi à cette anectode, qu'à son sacre, obligé de prononcer la formule du serment par laquelle le Roi de France s'engage à exterminer les hérétiques, il marmotta quelques mots inintelligibles. — Dans les années qui précèdent l'Édit, le Parlement résista tant qu'il put. L'article est très bien fait. C'est avec plaisir que nous en tirons les noms des promoteurs de l'Édit de tolérance, avec la date des mémoires qu'ils rédigèrent pour obtenir la rentrée des Protestants dans le droit commun. En 1752, Joly de Fleury, qu'on ne s'attendait pas à trouver dans une entreprise raisonnable ; en 1755, Rupert de Montclart, procureur général à Aix ; et quelques années après, (date non indiquée), Turgot ; en 1766, Gilbert de Voisins, conseiller d'État ; en 1784 et 1785, Malesherbes. Pendant tout ce temps, le pasteur Rabaut Saint-Étienne, réservé à de tristes destinées, sollicitait partout pour ses coréligionnaires ; en 1775, Lafayette s'entremit pour la grande émancipation ; il écrivait ses espérances à Washington. Le 22 février 1787 s'ouvrait l'Assemblée des notables ; le 17 et le 19 novembre, l'Édit y était apporté et enregistré. Quel siècle ! ces noms sonnent la tolérance, l'humanité, le respect de l'esprit humain.

Digitized by Google

L'Armée royale en 1785, par M. Albert DURUY. — Revue des Deux-Mondes, juin-juillet-août 1886.

Evidemment ces articles sont les parties constitutives d'un livre. Ils ont pour objet les cadres, les soldats, la milice, les diverses armes ; l'administration, le code, la discipline, la tactique. Leur insertion dans la *Revue des Deux-Mondes* donne la date des préoccupations auxquelles ils répondent ; ils portent aussi la trace de ces préoccupations. Le procédé paraît emprunté, par maint endroit, à M. Taine. Il y a des idées justes, notamment que la France de l'ancien régime était la Prusse de maintenant. Ce qui sépare les nations c'est une question de date ; comme c'est l'âge ou l'inégalité d'expériences qui sépare les individus. L'ouvrage sera intéressant à consulter, un peu louangeur. Après la légende de la Révolution, où tout se fit par enthousiasme spontané, nous avons maintenant la légende de l'ancien régime, où tout était ordonné, régulier, calme, parfait. Qu'il est donc difficile de ne croire à rien !

La diplomatie française en Orient, au XVIIIe *siècle*, par M. Alfred RAMBAUD. — Revue bleue, 30 juillet 1887.

Cet article analyse trois ouvrages : *Une ambassade française en Orient sous Louis XIV*, par M. Albert VANDAL ; *Choiseul-Gouffier*, par M. PINGAUD ; *La mission de Sémonville à Constantinople*, par M. Georges GROSJEAN.

Dans le premier de ces ouvrages il est question du marquis de Villeneuve, et de son influence à Constantinople, qui fut grande. Quelque fût le mérite du négociateur, c'était une situation dominante que celle de l'ambassadeur français, chef de communautés religieuses et de nations commerçantes, qui formaient comme une fédération de corporations remuantes et aventureuses. M. Rambaud explique que l'Empire oriental français, ainsi constitué depuis François Ier, prit fin par le traité de 1756 avec l'Autriche qui nous aliéna la Turquie. La duplicité de Choiseul-Gouffier ne rétablit pas nos affaires et quant à Sémonville, on sait qu'il ne parvint pas à son poste, ayant été arrêté en Lombardie par les Autrichiens qui voulaient prévenir l'alliance de la Convention avec la Porte. Cette allance se fit cependant quelque temps après, par Descorches et Aubert Dubayet.

Napoléon, ses détracteurs et son apologiste, par X***. — Revue bleue, 16 octobre 1887.

L'auteur anonyme de cet article ingénieux a pensé sans doute dire

Digitized by Google

le dernier mot, non pas sur Napoléon, mais sur le débat qui s'est ouvert à la suite des articles de M. Taine. Voilà chacun remis à son rang. Les témoins ne sont point des détracteurs ; tous ont leur valeur et ont bien vu. Mme de Rémusat n'est nullement récusable. Il est de mode de l'attaquer, d'opposer sa correspondance à ses mémoires; mais outre qu'on peut être plus circonspecte dans l'une que dans l'autre, les contradictions sont de pure forme. Ceux qui connaissent le Directoire et le Ier Empire, par tradition et non pas par les livres, ont retrouvé dans les Mémoires de Mme de Rémusat bien des faits que les contemporains racontaient et que les historiens n'écrivaient pas. Ces faits étaient-ils vrais ou faux ? La question n'est pas si importante en histoire qu'on le croit. L'histoire n'est pas une enquête judiciaire. Elle est un miroir des impressions, et lorsqu'un homme, même un grand homme, a donné certaines impressions, ces impressions sont vraies comme facteurs de l'imagination du temps ; d'ailleurs souvent les faits sont vrais.

L'auteur veut donner aussi son Napoléon; il en fait un poète. Certainement Napoléon avait une prestigieuse imagination: cependant le côté pratique des choses le saisissait tellement qu'il contrecarait la poésie. Celle-ci était surtout la grandeur du rêve, et aussi une facilité d'émotion devant un paysage, à une scène tendre. Mais ce poète était un grand homme d'affaires.

Peu à peu les incroyables légendes sur Bonaparte tomberont, et l'homme, étudié dans plus de détails, paraîtra plus naturel. Il y a trois classes d'esprits à son sujet; ceux qui l'exècrent comme usurpateur, ou comme destructeur de toute liberté, ceux qui l'admirent comme restaurateur de l'ordre; il y a peu à apprendre avec les uns et les autres, qui sont plutôt des moralistes que des historiens. Enfin il y a ceux qu'il amuse, comme l'exemplaire le plus étonnant d'une espèce d'hommes, les génies d'action. A ce point de vue les recherches sur sa famille et ses alliés apportent une foule de renseignements qui déterminent le personnage. Mais ici nous entrons nécessairement dans une manière particulière d'envisager l'histoire, qui confine au roman de mœurs.

Lettres intimes de l'impératrice Marie-Louise, par M. Valbert. — Revue des Deux-Mondes, 1er juillet 1887. — *Même sujet*, par M. Arvède Barine. — Revue bleue.

C'était un abîme de nullité, dit M. Arvède Barine. Les lettres le prouvent. Savary, duc de Rovigo, qui voit tout ce qui touche Napoléon avec

Digitized by Google

des yeux particuliers, décrit Marie-Louise comme intelligente et pleine de tact. C'est l'aveuglement d'un dévoué. Marie-Louise était née pour une condition privée, ce qui n'est pas incompatible avec la vie d'une princesse, car il y a des rois qui ne sortent jamais de la vie privée. Il y a de même des particuliers qui sont toujours malheureux ou funestes, parce qu'ils n'ont que les talents et les vertus des hommes publics. Il s'agit de se connaître, d'organiser sa condition vraie, et à défaut, de s'adapter à une fausse.

Marie-Louise a vécu très heureuse et n'a jamais soupçonné qu'il y eût la moindre différence entre Napoléon et les deux intendants de palais que le sort lui donne ensuite pour maris. Nous entrons dans une époque où cette manière de juger les hommes se généralise, ce qui économisera bien des travaux et de la peine aux hommes de génie.

Les Mémoires de M. de Beust, par VALBERT. — Revue des Deux-Mondes, 1er-15 août 1887.

Nous avons entendu, dans notre jeunesse, tant d'éloges de ce vieillard frivole, uniquement parce qu'il avait pris le contrepied de ce qui était évident aux affaires d'Allemagne, que nous sommes agréablement surpris de voir M. Valbert le traiter avec désinvolture. C'est une grande naïveté de pousser la roue du char de Taggrenath qui marche assez bien tout seul ; mais c'est une grande impertinence de vouloir le ramener à l'écurie.

Même sujet, par M. Frédéric GALLOT. — Nouvelle Revue, 15 septembre 1887.

L'auteur de l'article, dégage de ces Mémoires du comte de Beust, des traits qui font connaître M. de Bismarck, ce qui n'est pas une manière de rendre le travail moins intéressant. Il y a de tout temps deux espèces d'hommes d'État, ceux de la forme et ceux du fond, et ce sont toujours les premiers qui ont la sympathie du public. A une rencontre sur les grands chemins, M. de Bismarck cherchait M. d'Arnim ; il était dissimulé derrière sa voiture à se faire la barbe. Et voilà un homme, dit-il, avec qui il faut faire de la haute politique ! Cette ironie est bien placée de la part d'un homme qui a recherché et obtenu les grands succès. Mais si, par hasard, c'étaient les petits qui sont les plus agréables ?

Digitized by Google

Une belle-sœur de Napoléon Ier. — La princesse de Wurtemberg, par M. A. Barine. — Revue bleue, 22 août 1887.

La princesse de Wurtemberg fait contraste avec Marie-Louise. Quoiqu'elle n'ait pas agi plus qu'elle sur les événements, elle s'est montrée intelligente, spirituelle et constante. L'auteur aime à suivre ces caractères et ces mœurs, d'autant plus difficiles à définir que l'époque s'éloigne le plus de la nôtre ; car beaucoup de traits qui paraissent individuels sont déterminés par le temps. Les auteurs, commentateurs et lecteurs de mémoires ne paraissent pas très frappés de ces différences, qui sont très sensibles à l'historien. Peut-être y a-t-il entre la littérature des mémoires et l'histoire un abîme qui tient à la nature psychologique des auteurs. Sans compter qu'une confession paraît toujours présente et que l'esprit historique, quand toutefois il s'est emparé d'un homme, lui fait tout voir sur un plan plus éloigné.

Un roman royal, Marie Mancini, par M. Arvède Barine. — Nouvelle Revue, 1er septembre 1887.

Voici presque une autre princesse dont l'histoire est intéressante par la comparaison suivie des péripéties de l'intrigue avec les détails de la *Bérénice* de Racine. Le récit est toujours rapide et coloré. Je ne sais pourquoi, dans ces commencements du règne de Louis XIV, contemporains des plus belles œuvres littéraires, même des plus aimables, car ce n'est déjà plus la haute époque, le fond des mœurs et de la politique garde quelque chose de brut et de barbare. Il y a un siècle entre les œuvres et la vie, tandis que trente ans avant et trente ans après il y a concordance.

Un Condottière de mer, Hobart Pacha, par M. Arvède Barine. — Nouvelle Revue, 1er juin.

La vie de cet Anglais de grande famille qui, par horreur de l'oppression qui pesait sur la marine au commencement de ce siècle, entre au service de la Porte Ottomane, est par elle-même assez intéressante. Les mémoires de l'amiral Hobart Pacha sont vraiment ceux qu'on attend, souvent bien à tort, d'un homme d'action. M. Arvède Barine en extrait nombre d'anecdotes ou de tableaux d'un intérêt jovial et de caractère ; personne plus que cet auteur ne sait mieux transformer toute histoire en roman de mœurs.

Digitized by Google

L'histoire des idées est tout autre chose et, cependant, par un rapport singulier, c'est au sujet de l'histoire toute romanesque d'un conquérant qui tenait aussi de l'aventurier, qu'un observateur très scientifique a pu montrer ce qu'est la nécessité, dans les États, de l'esprit humain.

Étude sur Quinte Curce, par M. Dosson. — Revue bleue, 5 novembre 1887.

Voilà un exemple de ce que peut l'application des règles de la critique. On ne sait rien de Quinte Curce ; aucun écrivain latin n'a parlé de lui. Son histoire est un roman ; elle ne contient pas de citations d'auteurs qui puissent donner des dates. Or, en regardant le style, la nature des idées morales et politiques qui parsèment les thèses d'école dont ladite histoire est remplie, M. Dosson fixe exactement la date de sa composition à la deuxième partie du ier siècle de l'Empire. C'est là ce qui confond les naïfs détracteurs de l'histoire, qui la jugent incertaine *parce qu'on ne peut pas savoir la vérité sur les événements*. Comme si l'histoire était une enquête sur les événements ! C'est une construction de la vie de l'humanité et de son évolution : elle a pour principe que ce qui est possible dans telles conditions est impossible dans d'autres, et c'est ainsi que le contenu d'une œuvre implique ses conditions d'existence, et par conséquent sa date. Voilà pourquoi aussi on prend mal la question quand on débat toujours de la valeur des témoignages ; le témoignage est du dehors ; c'est l'œuvre, la société, le personnage donné, qui sont, d'après leur essence, leur propre témoignage. L'histoire est la science des conditions dans lesquelles tels ou tels états d'esprit sont possibles.

Histoire religieuse, la première conception des dieux, d'après la collection Sarzec, par M. Ledrain. — Revue bleue, 24 septembre 1887.

La collection Sarzec a changé toutes les bases de l'histoire de Chaldée. Dans les salles basses du Louvre, au musée assyrien, ces statues de basalte vert, aux plis rectilignes, presque grecques, tranchent par l'aspect, l'expression, avec ce que nous possédions de l'art assyrien. Ce que nous avions était d'une époque beaucoup plus récente, et ne remontait pas plus haut que les Sargonides, xe siècle avant Jésus-Christ. Mais les statues des rois de Tello sont du xvie siècle, et, d'après d'autres monuments trouvés à Bassora, il est question de 4,500. Chose remarquable, les statues du xvie siècle sont plus belles que celles du xe. Les Assyriens étaient des barbares qui ont envahi la Chaldée comme les

Digitized by Google

Teutons ont envahi Rome. L'époque des rois de Tello est, selon M. Ledrain, la civilisation la plus antique ; cependant il nous semble que la première dynastie d'Égypte est de plus de mille ans antérieure. D'après M. Ledrain, les dieux se dégagent et se multiplient d'un monothéisme primitif. Ils sont d'abord androgynes, puis mâle et femelle attachés (comme les dieux *Consentes* de l'ancienne Italie). Enfin on voit apparaître, mais moins précise que dans la haute Égypte, la trinité du père, de la mère et de l'enfant. Certains textes contiennent une cosmogonie, évidemment le type des explications de la nature qui passèrent ensuite de Babylone aux Hébreux et qui constituent les premiers chapitres de la Genèse. Sur ce monothéisme primitif, il y aurait à dire. N'est-ce pas ainsi que M. Renan (Histoire du peuple d'Israël), voit aussi un monothéisme dans la masse des esprits élémentaires « Elohim ». C'est panthéisme primordial qu'il faudrait dire; le mot est de Comte, qui a le mieux classé les séries de l'histoire religieuse.

L'Édit de Milan, et les premiers essais de tolérance, par M. Gaston Boissier. — Revue des Deux-Mondes, 1er août 1887.

C'est un fragment d'un livre sur l'histoire de la primitive Église, mais nous ne résistons pas au plaisir de signaler cette excellente étude. L'édit de Milan, donné en 313 par Constantin et Licinius, est le second[1] acte qui ait établi la tolérance religieuse en maxime d'État. M. Boissier le cite textuellement. Les raisons sont moins abstraites qu'elles ne l'eussent été au XVIIIe siècle. Mais les nuances en sont délicates et intéressantes.

On peut dire d'une part que la liberté de conscience est une conséquence du christianisme, puisque le christianisme est une religion individuelle et de propagande, tandis que le paganisme était une religion ou une série de religions nationales ou de caste qu'on recevait de naissance et qui ne se transmettaient pas par prédication. D'où il suit que le paganisme, indifférent à la croyance, exigeait la profession, et que le christianisme, qui tient à la croyance, ne peut forcer la profession. C'est l'opinion de Lactance, de Tertullien, que cite M. Boissier. C'est aussi celle de S. Grégoire de Nazianze, qui dit avec son esprit habituel : Quel est le véritable hérétique? Le persécuteur.

(1) Le premier est l'édit de Sardique, par Galère (311).

Digitized by Google

Alors comment se fait-il que les chrétiens soient devenus persécuteurs à leur tour ? C'est que la thèse peut se renverser.

Les chrétiens pensent posséder la vérité exclusivement à tous autres, tandis que les payens attendent de tous les dieux, de toutes les nations des grâces variées. Cette expression est textuelle dans l'édit de Milan et c'est un des considérants de la loi. Là est le secret de l'intolérance chrétienne et de la tolérance payenne, quand l'une et l'autre existent, car les deux religions ont l'une et l'autre tolérantes et intolérantes à leur tour. On peut dire que les payens sont intolérants comme trop sociables, parce qu'ils ne choisissent pas entre les dieux, et veulent que tout le monde les reconnaisse tous, et que les chrétiens le sont comme insociables, parce qu'il n'en connaissent qu'un.

Cette rivalité d'opposition contradictoire se traduit dans les termes mêmes de l'édit de Milan. On a déjà indiqué que, parlant au nom d'un dessein vague, qui admet secondairement les dieux payens et le Dieu chrétien, Constantin et Licinius donnent le considérant: « afin que la divinité accorde à chacun ses grâces. » On croit lire Benjamin Constant, qui dit dans *Adolphe* : « Bien loin de m'étonner qu'on accomplisse les rites d'une religion, je suis surpris qu'on ne demande pas de secours à toutes. »

D'autre part, ces payens qui regardent les grâces de toutes les religions comme principe, venaient de persécuter les chrétiens comme infracteurs des lois de l'État. Il est difficile en effet aux moralistes et aux politiques de comprendre qu'une doctrine peut être jusqu'à un certain point contraire aux lois établies, à l'utilité sociale et n'en être pas moins impérieuse pour la conscience; d'où il suit que les gens qui refusent d'obéir à telle loi civile par scrupule sont peut-être les meilleurs citoyens. Dans les temps modernes, les chrétiens se sont placés souvent au même point de vue, n'osant pas dire qu'ils persécutent les hérétiques, les libres-penseurs, à cause de leur croyance, mais à cause de leur incomptabilité avec l'ordre public.

Il reste acquis que ce sont les payens qui furent les premiers tolérants.

L'article de M. Boissier suit l'édit de Milan dans son application. Il paraît qu'on eut bientôt à l'invoquer en faveur des payens qui l'avaient accordé aux chrétiens. Entre chrétiens, la tolérance mutuelle persista quelque temps. S. Augustin fut le premier à recourir à l'emploi de la force. Il l'obtient du tyran Maxime contre les Donatistes, qui étaient des sectaires rigoureux et trop parfaits. Plus tard il s'en repentit, toujours mécontent de lui-même.

Digitized by Google

Les Races vivaces, par M. Félix Hémon. — *La Provence*. — Nouvelle Revue, 15 juin 1887. — *La Bretagne*, 1er août 1887.

Ces articles traitent surtout d'histoire littéraire, non sans observations sur le caractère des deux races si différentes qui occupent la Provence et la Bretagne. Le mouvement poétique des *Félibres*, quoique déterminé par de brillants talents, est fort artificiel en comparaison de la poésie et de la littérature populaire de la Bretagne, qui éclatent dans les œuvres poétiques du moyen-âge et que met en lumière l'érudition moderne. C'est, d'ailleurs, une assez curieuse histoire que celle des mystifications, plus ou moins complètes, dont la poésie celtique a été l'objet. A Macpherson répond notre La Villemarqué. Mais il nous semble que si Macpherson a inventé Ossian, c'est le plus grand des poëtes. On a retrouvé les primitifs chants celtiques, on voit la grandeur et en même temps le caractère incomplet de ce qu'il a mis en œuvre, qu'il n'a guère laissé évaporer de poésie et il ne peut perdre qu'aux yeux des purs littérateurs.

Les mystères du moyen-âge ne sont pas dramatiques au sens où nous l'entendons aujourd'hui. On pourrait faire le même reproche aux tragiques grecs, qui étaient les auteurs des mystères du paganisme, car le drame n'était nullement le *rébus* à « mots » que nous désignons sous le nom de pièce de théâtre, c'était une vaste figuration où tout un peuple venait retrouver ses héros et ses dieux. La Villemarqué, avec son érudition simulée, a eu au moins le mérite de réunir beaucoup de pièces oubliées. L'érudition méthodique contemporaine ne pouvait manquer de rectifier ses points de vues et d'en étendre le champ d'observation. Les traditions, recueils de populaires réunis par MM. Le Men, d'Arbois de Jubainville et Luzel, peuvent soutenir la comparaison avec ce que les Anglais ont fait pour la littérature du Pays de Galles. L'article se termine par une très fine analyse de l'esprit celtique. L'auteur le caractérise par la prédominance de l'idée sur la forme, c'est ce qu'il appelle *idéalisme*, et par une extrême finesse de sentiment que seule peut défendre une réserve un peu hautaine. C'est bien là le Celte pur, car le Celte mêlé, Français, Irlandais, est devenu tout différent.

Digitized by Google

La Correspondance de Hegel, par M. VALBERT. — Revue des Deux-Mondes, 1er juillet 1887.

C'est encore M. Valbert qui décrit Hegel, comme il le fait d'habitude des grands Allemands. Ce sont nos vrais compatriotes. Nous sommes aussi près de Hegel que Hegel était loin de Metternich. Lui-même disait que les philosophes Français, en un petit nombre d'épigrammes, avaient concentré toute la sagesse qui peut se disperser dans les gros volumes de son côté du Rhin. Personne n'a dit plus de bien de la France que les philosophes Allemands. On peut dire que le grand siècle de l'Allemagne était tout inspiré de France. Ces philosophes et ces poëtes étaient des Français profonds et naïfs. La pauvreté, la simplicité de vie, la naïveté d'âme de ces grands hommes, est incompréhensible à nos générations. Quelques professeurs mal payés ont renouvelé la pensée du monde. Hegel est, dit M. Valbert, l'homme moderne qui a mis le plus d'idées en circulation. Retenons ce que cet Allemand disait de Napoléon : c'est le politique qui sait le mieux faire respecter la Loi. Dans une lettre citée dans la *Revue des Deux-Mondes*, il y a quelques années, Hegel voyant venir Napoléon après Iéna, disait aussi que c'était l'idée qui marchait. Tout cela devrait entrer en ligne quand on juge Napoléon. Les philosophes Allemands témoignent de lui et le défendent, non seulement contre ses détracteurs mais contre ses admirateurs, gens plus pernicieux. Car ceux-ci admirent ordinairement le côté négatif, le seul qu'ils puissent comprendre. Le côté positif de Napoléon c'était, pour l'Allemagne, la *Loi*, l'*idée*.

Étude sur Clausewitz, 1780-1831, M. G. G. — Nouvelle Revue, 1er-15 août 1887.

Article écrit à l'occasion de la *Théorie de la grande guerre*, de Clausewitz, traduite par M. le colonel de Vatry, librairie Baudoin.

Il remue tant d'idées qu'il donne le désir de lire l'ouvrage, où l'on verra traitées les questions que l'article ne peut que présenter dans leur généralité. Les écrits sur l'art militaire forment un genre de littérature où triomphe la pleine clarté de l'esprit humain. L'auteur de l'article a extrait du livre de Clausewitz une suite de principes qu'il est intéressant de citer pour la réflexion des militaires et pour l'agrément des profanes, qui pourront se demander quelles parties diffèrent et quelles se rapprochent des lois du succès, soit dans la conduite ordinaire de la vie, soit dans les travaux de la pensée.

Digitized by Google

Principes : *a*. La guerre a pour but l'anéantissement de l'adversaire ;

b. Dans le conflit des forces armées la supériorité *numérique* devient le facteur essentiel du succès ;

c. La meilleure stratégie est d'être toujours très fort, en masses générales, et sur le point décisif ;

d. L'union des forces dans l'espace *implique* le moins de détachements et les moindres ;

e. L'union des forces dans le temps : L'emploi de toutes les forces doit être simultané et son principal effort au commencement ;

f. La bataille générale et décisive doit être livrée au début ;

g. La poursuite doit être incessante.

Ces principes se résument en trois lois :

1. Agir simultanément avec toutes ses forces concentrées.
2. Agir vite et le plus souvent par coup droit.
3. Agir avec continuité et sans temps d'arrêt.

L'article fait ressortir ce fait, que les transformations de la guerre suivent les transformations sociales ; il place ainsi Clausewitz dans son cadre historique. Cet auteur réagissait contre la géométrie de la guerre, qui était la guerre des formes et des figures, ou du terrain et des lignes. Contre cette école s'élève l'école dynamique de Clausewitz qui recommande la guerre des forces. Reproches de Jomini à Clausewitz.

Clausewitz, voulant donner une forme concrète à ses idées, a écrit l'Esquisse du plan de guerre offensif, avec tactique défensive. C'est sur ce dernier point que l'auteur porte ses critiques et trouve Clausewitz infidèle à ses propres principes. Toute cette discussion est à lire et donne comme l'ouverture d'un domaine particulier de la pensée où se débattent tant de problèmes curieux, même *in abstracto*, et quand rien n'en devrait passer dans la pratique, car plus on admire la puissance de l'esprit qui peut combiner tant d'arts destructifs et de raisons meurtrières, plus on conclut comme Voltaire dans une jolie satire sur M. de Guibert : (*La Tactique*) :

> J'attends que l'équité fasse régner sur terre
> L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

Si ce n'est l'équité, que ce soit la fatigue.

Les idées de Maine de Biran, par M. Alexis Bertrand.

C'est plutôt la vie philosophique de Maine de Biran que l'histoire de sa doctrine, qui est traitée ici. Il s'y agit surtout des rapports de Maine de

Digitized by Google

Biran avec les idéologues, et de l'engouement que prit Maine de Biran pour la pédagogie de Pestalozzi. On y trouve des lettres très intéressantes de Cabanis. Maine de Biran est un transfuge fort honnête de l'idéologie, dont les représentants ne lui surent aucun mauvais gré de sa psychologie, qui renversait toutes leurs doctrines. Cette psychologie, prise de l'observation intérieure, et aboutissant à l'identification de l'effort et de la volonté, appartient entièrement, (sauf le mémoire sur l'habitude), à la philosophie écossaise de la Restauration. Cette excellente étude de M. A. Bertrand, pleine de renseignements, montre le lien de deux époques qu'on se figure généralement comme très distinctes.

Les origines de la philosophie d'Auguste Comte. — Saint-Simon, par M. Paul Janet. — Revue des Deux-Mondes, 1er août 1887.

L'histoire des rapports de Saint-Simon et d'Auguste Comte était connue; M. Janet fait remarquer que chez Saint-Simon la rénovation sociale primait et avait la science pour instrument; que chez Comte la science était l'intérêt dominant de la vie, et que l'application à la Société était secondaire. Ceci s'allie bien avec la manière dont Comte envisageait le progrès, lent et presque imperceptible de la complexité croissante des phénomènes.

M. Janet pense que leur rupture, qui éclata en 1822, eut pour motif le développement religieux que prit tout à coup la doctrine de Saint-Simon. Il est curieux de remarquer que la rupture de Littré avec Comte en 1844 eut également la même cause, à savoir la religion positiviste que Littré considérait comme une déviation de la doctrine du maître, ce qui n'est pas très juste, car tous les principes de la théocratie socialiste de Comte sont contenus en germe dans son criticisme antérieur.

M. Janet montre ainsi en quoi Comte suivait la tradition du XVIIIe siècle, reçue de d'Alembert et de Condorcet, et en quoi il réagissait contre les modes d'esprit du XVIIIe siècle par sa prédilection pour les civilisations théocratiques et aristocratiques. Là encore on trouve la même contradiction apparente. On peut dire que la critique de Comte, à toutes les époques de sa vie et sous toutes les formes de sa doctrine, élimine des théories ou des organisations ce qu'il y a de négatif, d'abstrait, de vague et de général.

Faute d'avoir compris cette puissance concrète de son esprit, on s'imagine des contradictions, des déviations et des préjugés qui n'étaient

Digitized by Google

pas dans sa nature, car cet homme qui jugeait tout empiriquement était inaccessible aux erreurs des logiciens. Ce n'est jamais par principe qu'il trompe et c'est là ce qui lui conserve l'intérêt de la vie.

Les origines du mouvement musical moderne, par M. A. DE BERTHA. Nouvelle Revue, 1er novembre 1887.

Quoique cet article appartienne plutôt au genre de la critique d'art, il relève avec assez de généralité les rapports de l'évolution de la musique avec les mouvements de l'esprit humain. La thèse est admissible dans ses traits généraux. Mozart marque en effet la perfection de la musique, qui se tient encore à l'apogée avec les deux premières manières de Beethoven ; mais qui, à partir de la neuvième symphonie, descend une pente de plus en plus rapide: les marches de cette descente sont successivement le romantisme, le drame lyrique et l'absorption du drame dans l'orchestre. Chacun de ces degrés a pris vingt ans.

Il est certain que la confusion des genres, l'abus des détails, la recherche de l'effet et le déploiement des procédés d'exposition marquent ce qu'on a appelé de tout temps les écoles de décadence, et que la puissance de la mode seule peut faire illusion aux contemporains sur l'infériorité de l'art. Si cela a été de tout temps, pourquoi ne serait-ce pas à notre époque ? Les rapprochements de l'art musical avec les situations environnantes de la politique et de la littérature sont quelquefois forcées dans cet article. Un peu d'excès dans les jugements en dépare la justesse, trop de sévérité pour les personnes retire de l'autorité à des observations vraies, surtout quand il s'agit d'artistes tels que Weber, Berlioz et Wagner. Au dessous de ces grands esprits il reste assez de talents faux ou vulgaires pour que le mépris puisse s'étaler à l'aise et sans ménagement. L'article nous a paru curieux parce qu'il est écrit avec une rudesse assez rare dans l'histoire critique musicale, où la flatterie est habituelle et débordante.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

A PROPOS DE LOËCHE-LES-BAINS

Château des Tourailles (Orne), 25 *Octobre* 1888.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Vous avez déjà accueilli avec bienveillance une correspondance sur la ville de Carpentras ; je viens, aujourd'hui, vous entretenir d'une station thermale généralement peu connue et dont cependant la renommée historique n'est pas d'hier, car elle était connue des Romains qui pratiquaient la cure des eaux chaudes. Aux XIIe et XVIe siècles, Loëche reçut des développements qui sont devenus le germe des établissements modernes.

Je n'entreprendrai pas de vous décrire le parcours de Paris à Pontarlier, vous pouvez vous renseigner en recourant à nos guides français, écrits par MM. Joanne et Conti. Près de la ville de Pontarlier, la vue du fort de Joux, prison de Mirabeau, qu'elle n'amenda pas, en réveillant des souvenirs historiques, me remit en mémoire, à propos de TOUSSAINT LOUVERTURE qui y finit sa dramatique existence, en 1803, le récit des événements auxquels il fut mêlé, raconté par notre savant confrère le colonel Fabre de Navarelle, dans son étude intitulée : *Une Famille française à Saint-Domingue* [1], et c'est en pensant à notre chère Société et au plaisir de correspondre avec elle que je descendis à Lausanne par un chemin de fer pittoresque, qui passe d'une vallée dans l'autre, sous des petits tunnels. Les montagnes commencent à grandir. Des ruisseaux tombent des hauteurs comme des fils d'argent. On voit courir au loin des lignes d'arbustes, comme les traits sur un plan ; ces lignes sombres marquent la limite des héritages. Petites propriétés, petite aisance. — Un groupe de maisons construites en pierres, et plus souvent en bois,

(1) Voir *Revue*, volume de 1880.

Digitized by Google

avec un clocher au milieu, nous montre le premier village Suisse : l'image du pays nous apparaît dans ce hameau : c'étaient quelques pauvres châlets, groupés dans un pli de montagnes. Des vaches, la cloche au cou, paissent à l'ombre des sapins ; un pâtre, en grosse veste, affranchi du joug étranger par Guillaume Tell, nous regarde passer ; des soldats tirent à la cible dans le creux d'un rocher : — nous les saluâmes en songeant qu'ils descendent de ceux qui ont si fidèlement monté la garde au seuil des palais des plus grands monarques de l'Europe. En louant leurs services, ces fidèles soldats donnaient leur dévouement : les murailles des Tuileries ne sont-elles pas encore teintes de leur sang.... ? Héros derrière leurs montagnes, ils gardent leur indépendance ; hospitaliers pour toutes les nations, leurs foyers restent ouverts aux exilés des partis vaincus. C'est par cette vallée qu'en 1871 une armée Française, victime de l'impardonnable oubli d'un de nos maîtres du jour, refoulée par l'armée Allemande, malgré l'armistice, trouva chez le généreux peuple Suisse un abri contre la défaite et la mort.

Tandis que je m'entretenais de ces tristesses avec mes compagnons de voyage, le pays et ses habitants prenaient, à nos yeux, des physionomies avenantes qui remuaient nos sympathies. — Ah ! le brave peuple que le peuple Suisse !

Il ne faudrait pas croire, cependant, qu'au milieu d'une nature, tantôt gracieuse et tantôt sauvage, le peuple Suisse soit à l'abri des discordes qui agitent les grandes nations. N'y a-t-il pas deux partis qui divisent, à l'heure qu'il est, les fils de Guillaume Tell ? J'avais un journal de Lausanne qui ne parlait que des querelles des *unitaires* et des *fédéralistes* : c'était la polémique du moment. J'en tirai quelques notions sur l'état politique des 22 cantons de la Confédération Helvétique.

M. Guizot a écrit dans ses Mémoires :

« Entre ces petites populations diverses de races, de langues, d'habi-
» tudes et d'intérêts quotidiens, séparées par leurs montagnes, leurs
» glaces et leurs lacs, l'indépendance commune et défensive contre
» l'ambition de leurs voisins était le seul principe naturel d'union, et la
» Confédération le seul régime naturel et efficace pour la garantie de
» l'indépendance. Les Suisses avaient dû à ce régime leurs victoires
» vers l'Orient sur l'Autriche, vers l'Occident sur la Bourgogne, et après
» ces victoires, leur importance au milieu des rivalités de leurs grands
» voisins. La confédération des cantons avait survécu même aux dis-
» censions intérieures et aux guerres religieuses du XVIe siècle. Le régime
» unitaire ne peut s'établir et ne s'est établi que par le triomphe d'une

Digitized by Google

» force très supérieure, venue du dehors ou née au-dedans, qui dompte
» ou soumet les forces rivales. Malgré leurs inégalités, aucun des cantons
» suisses ne possédait au dessus de ses confédérés une telle force et
» ne pouvait accomplir une telle œuvre : la Confédération était nécessaire
» pour repousser les conquérants extérieurs, et nul conquérant intérieur
» n'était possible. »

Cependant la République unitaire s'établit en Suisse à la fin du siècle dernier. Mais ce ne fut qu'un plagiat politique suscité par le besoin de réformer les abus de l'ancien régime.

Nous nous plaignons en France du nombre et de la courte durée de nos Constitutions ; bien que toujours en République, la Suisse n'a rien à nous envier sous ce rapport : depuis la Constitution que Napoléon lui donna en 1803 sous le nom d'acte de médiation, ce petit peuple a changé ou modifié la sienne cinq fois.

La Constitution existante organise très fortement le gouvernement central à Berne, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif fédéral.

Le pouvoir législatif est exercé par deux Chambres, le Conseil national et le Conseil des Etats. Les membres du Conseil national sont élus au suffrage universel et direct par tous les Suisses âgés de vingt ans ; le chiffre des représentants est proportionnel à la population.

La seconde Chambre, le Conseil des Etats, est destinée à représenter plus particulièrement l'élément cantonal ; elle se compose de deux membres par canton, quelle qu'en soit la population.

Mais ce qui fait l'originalité de la Constitution suisse c'est que le peuple intervient directement en certaine occasion dans la confection des lois. En matière constitutionnelle, la révision peut toujours être demandée par 50,000 citoyens.

Dans les cantons les plus petits, exclusivement peuplés d'agriculteurs, une Constitution plus patriarcale régit ces habitants simples qui n'ont pas besoin de ressorts compliqués pour régler leur vie publique : c'est une Assemblée générale (Landsgemeïnde) de tous les électeurs qui exerce le pouvoir législatif. Au printemps, la Landsgemeïnde se réunit sur la place publique ; on vote à mains levées ; s'il y a doute, les citoyens vont se grouper dans l'église, côté droit, côté gauche ; on se compte et la majorité l'emporte. En Suisse, les élus ont toujours à compter avec leurs électeurs car, en matière législative, le *referendum* sur les lois et décrets votés par l'Assemblée fédérale, peut être demandé, soit par 30,000 citoyens, soit par huit cantons : la loi est alors déférée à l'approbation du peuple et doit être adoptée par la majorité des citoyens.

Digitized by Google

J'eus l'occasion de voir fonctionner le *referendum* pendant mon séjour à Loëche, et ceux qui s'intéressent aux institutions des peuples trouveront plus loin le récit que j'en ai fait.

Tandis que je songeais aux Constitutions de la Suisse, le train s'est arrêté : c'est la douane fédérale. Trois ou quatre malles de voyageurs sont descendues par ordre des agents du fisc.

— Vous n'avez rien à déclarer, Messieurs, demande un employé de la Confédération ?

— Absolument rien.

On recharge les trois malles dans le fourgon aux bagages et tous les voyageurs qui étaient descendus, les clefs à la main, reprennent leurs places, en louant l'esprit de libre-échange de la République helvétique.

Pontarlier étant sur la hauteur, la ligne du chemin de fer descend jusqu'à Lausanne, au bord du lac de Genève. Pentes rapides, lacets courts, la voie surplombe la vallée : que le train déraille, les voyageurs roulent dans les abîmes.

Des sapins abattus et dépouillés d'écorce par des bucherons sont précipités des forêts qui couvrent la montagne au fond des vallées : on en fait des madriers, des planches, des essentes à l'aide de scieries mues par l'eau. Taillé en forme de carrés longs et minces, le sapin supplée la tuile et l'ardoise, pour couvrir les châlets, et le pavé pour les rues de Paris.

En approchant de Lausanne, nous apercevons, par une coulée, les eaux d'un vert sombre du lac de Genève. On se croirait au bord de la mer en voyant blanchir les vagues ; mais la pluie nous empêche de distinguer la rive opposée.

Trente minutes d'arrêt à la gare de Lausanne, à neuf heures et demie du matin, nous apportèrent un repos nécessaire, avec le fumet appétissant d'un déjeuner de buffet. Là, un de nos compagnons de wagon nous donne une explication utile :

— La voie sur Loëche a été réparée récemment ; vous pourrez donc y arriver sans encombre ; mais hier encore il fallait parcourir un kilomètre à pied, dans des vignes. Sachez maintenant qu'il y a d'ici deux trains sur Loëche-Station, l'un à dix heures trente-sept minutes et l'autre à une heure quarante. Le premier stationne à Saint-Maurice, avant Loëche, pendant quatre heures, le second pendant dix minutes. Libre à vous de passer ici les quatre heures d'arrêt, et un tramway vous monte à Lausanne en cinq minutes.....

Le tramway d'Ouchy nous monta, par une pente raide, auprès du

Digitized by Google

Grand-Pont, pour dix centimes. Cette ascension se fait par la force de l'eau condencée, ingénieuse découverte que doivent également apprécier les chevaux et les hommes.

LAUSANNE.

Chef-lieu du canton de Vaud, située sur les contreforts du mont Jorat, au dessus du lac de Genève, la ville de Lausanne, peuplée de 29,356 habitants, s'élève au milieu d'un site pittoresque. Sa cathédrale la domine de tous les côtés. Mais pour y accéder, il faut toujours monter par des rues étroites, sur des pavés ronds, veinés de blanc. On peut éviter les circuits en gravissant un escalier de quatre-vingt marches qui aboutit à la cathédrale. C'est un édifice du style gothique le plus simple, mais le plus pur, construit en 1235. Deux galeries superposées, des groupes de colonnettes autour du chœur, l'harmonie des proportions, des vitraux aux armes de Berne, ours bruns sur fond jaune, les tombeaux du duc Victor Amédé VIII de Savoie, élu pape par le Concile de Bâle, de Mme Strafford-Canning, femme de l'ambassadeur d'Angleterre, composent un ensemble d'objets qui mêlent agréablement l'histoire locale à l'architecture. Les monuments sont des livres de pierre ; la lecture s'en fait d'un coup d'œil ; chacun, suivant le fond qu'il possède, peut la compléter par ses souvenirs.

Mais que cette cathédrale est vide et nue ; pas une statue, pas une image : dans le chœur, deux tablettes parallèles, en forme de bureau, pour communier ; dans la nef une Chaire pour prêcher, avec un pupitre ; des stalles en bois vis-à-vis, voilà tout le mobilier ! On lit, sur les rangs des stalles, deux écriteaux portant d'un côté : *Conseil d'État ;* et de l'autre : *Tribunal d'Appel.*

Aux deux bouts de ces sièges sont sculptés des groupes ; le plus original est une syrène dont le corps finit en queue de poisson ; un personnage de figure satyrique caresse de la main cette chimère. Est-ce une image symbolique ?

La cathédrale de Lausanne est maintenant affectée au culte protestant.

Le château, bâti au XIIIe siècle, est un édifice long, élevé, sévère, flanqué aux deux bouts de petites poivrières où nichent les hirondelles. Des fenêtres étroites et basses donnent à la construction un aspect de forteresse : c'est une remarque applicable aux maisons du pays ; elles ne diffèrent des nôtres que par là, et par des contrevents peints de bandes vertes et blanches, en forme de chevrons. Mais pourquoi de si

Digitized by Google

petites fenêtres ? C'est, j'imagine, pour livrer moins d'ouverture au vent et à la neige.

J'entrai dans une boutique d'épicier pour acheter des cigares. Les fumeurs suisses se contentent d'un tabac médiocre, si ce n'est mauvais, qui vaut ce qu'on le vend, c'est-à-dire un sou le cigare. En recevant la monnaie qu'on me rendit je remarquai les pièces suisses de cinq et dix centimes; elles ressemblent, par le modèle et la couleur, à nos pièces de cinquante centimes. Mais quelle différence pour le volume, le poids et l'aspect avec notre épais billon! En adoptant notre système monétaire, la Confédération a su le rendre portatif et propre.

C'était jour de marché à Lausanne. Les denrées sont les mêmes que dans le Nord de la France, et les femmes groupées autour n'ont rien d'étranger. On parle généralement la langue française; quelques questions m'ont permis de constater l'obligeance et la politesse du peuple.

A cinq heures et demie nous descendions à la *Souste*, lisez : à la gare de Loëche, où je trouvai une excellente calèche à deux chevaux que j'avais commandée le matin au maître d'hôtel de la Maison-Blanche, M. Brunner, de Loëche-les-Bains : c'est une précaution que je conseille à tous les voyageurs et qui ne leur coûtera que vingt-cinq francs.

— Par où allons-nous, demandai-je à Franz, le cocher?

— Par là, fit-il, en montrant de l'autre côté du chemin de fer une montagne nue, pierreuse, jaune, droite comme un mur et haute d'au moins cinq cents mètres.

— Mais la route?

— Ces Messieurs aperçoivent au flanc de la montagne une ligne blanche qui descend d'une brèche, là haut, là haut, à gauche, en zig-zag, comme le tonnerre quand il tombe? C'est çà la route qu'il faut monter.

— Mais il n'y a pas de garde-fous?

— Oh non, les chevaux sont si sages!

— Et jamais d'accidents?

— Oh, quelquefois, mais si rarement!...

— Et combien faut-il de temps pour arriver à Loëche-les-Bains, quand on arrive?

— Nous mettrons bien quatre heures, aujourd'hui, à cause du mauvais temps.

— Marchons vite, alors, et marchons droit.

Les premiers lacets de la route cotoient des pentes effrayantes. C'est un ruban de quatre mètres de largeur qui a été conduit avec une hardiesse étonnante, malgré les résistances de la nature; il part de la

Digitized by Google

vallée du Rhône, s'enroule aux ondulations de la montagne, figure des Z en s'élevant au dessus des précipices. Les ingénieurs l'ont presque partout taillé dans le roc. Mais si on a établi des bornes en pierre qui devaient être reliées par des lisses, pour la sécurité des voyageurs, le temps, ou les avalanches ont détruit les parapets sur de grandes longueurs. Chemin faisant, le regard plonge dans des abîmes, se repose sur des oasis de terres cultivées, ou suit des crêtes aiguës. Les foins et les blés, ramassés en vieillottes, à cause de la pluie, tachent la montagne à des hauteurs qui paraissent inaccessibles. En traversant les crevasses sur des ponts de bois on entend un fracas monter du fond: c'est le torrent qui roule dans des ravines inexplorées.

Notre conducteur arrêta son attelage pendant plus d'une demi-heure au village d'Inden, à 1.176 mètres d'altitude, pour lui donner du pain, l'avoine des chevaux de la montagne.

Il faisait nuit, la pluie ruisselait; nous n'avions que la pâle lumière des deux lanternes de la voiture sur les saillies du rocher, ou le vide; nous avancions comme à tâtons, sur une route fantastique, dans ces gorges inconnues.

Je regardais à ma montre l'heure qu'il était, lorsque, après avoir franchi un pont, le cocher accéléra le pas de ses chevaux; les grelots se mirent à tinter plus joyeusement; j'aperçus à notre droite des lumières; c'étaient des maisons, la vallée, le pays habité, c'était Loëche. — Vingt minutes après, la voiture s'arrêtait devant la *Maison-Blanche*, et M. Brenner, le maître d'hôtel, un flambeau à la main, nous introduisait, par le grand perron, dans le vestibule d'une confortable demeure. Les hôtes rentraient comme les abeilles à la ruche.

Il était dix heures. Après ce pénible voyage, la vue de ces nombreux hôtes, sous l'éclat des lumières, nous causa la joie d'un accueil hospitalier. Nous nous installâmes dans l'appartement qu'on nous avait préparé, aussi contents que les Hébreux après le passage de la Mer Rouge, et nous dormîmes bientôt profondément, à 4,245 pieds au dessus du niveau de la mer.

Loeche-les-Bains.

Le lendemain de notre arrivée, le soleil dorait le sommet des hautes montagnes qui environnent Loëche, comme pour nous faire oublier les intempéries de la veille.

L'hôtel de la *Maison-Blanche* est bien situé, sur une place, à proximité de la source : les baigneurs peuvent y descendre de leurs chambres par

Digitized by Google

un escalier couvert. Les logements sont simples, la table bonne, le service régulier, les prix doux, les maîtres polis et avenants [1].

La cuisine est bonne et variée. Excellentes pâtisseries ! On voit que les Suisses ont à cœur de mériter leur réputation. Si les vins sont faibles, en retour on ne les cote qu'un franc la bouteille. Le linge est toujours très blanc, le service prompt, et bien qu'il y ait plus de cent convives à notre table, jamais aucune odeur de victuaille ne dénonce la salle à manger à l'odorat le plus susceptible. On sert le café sur une terrasse, abritée du soleil par une toile ; cette terrasse forme balcon sur la place, espèce de forum où s'organisent et aboutissent les caravanes. Pendant ce moment de repos, au milieu de la journée, les cigares s'allument, les relations se forment, les conversations s'animent. A Loëche, la société des baigneurs est choisie. Dans cette vallée étroite et voisine des neiges, l'étranger n'a d'autre souci que le soin de sa santé. Le monde interlope va chercher autre part la mode, les plaisirs et les passions. D'ailleurs, la durée des bains ne laisse guère de temps que pour l'exercice de la promenade, qui achève le bon effet des eaux thermales.

La plus voisine et la moins difficile de ces promenades commence à la sortie de l'hôtel. D'abord large, droite et ombragée de platanes, de sycomores, elle se prolonge au travers des sapins jusqu'aux *échelles*. Sur sa droite, on a la vue de la vallée, du village de Loëche, de la route, de la rivière de la Dala et des monts Lammerhorn, Gemmi, Daubenker, Rinderhorn, Balmhorn. Ces montagnes, nues et lézardées comme de vieilles murailles, surgissent de la vallée et se terminent par des dentelures de créneaux. Ça et là, quelques bouquets de sapins s'accrochent aux flancs tant que la terre, poussée par les vents, peut faire germer la graine. Quelquefois la pluie, jointe à la pesanteur, détache un îlot de ces sapins ; ces îlots forment, au bord de la vallée, autant de bouquets de jardin anglais. Cette promenade finit au pied d'échelles : ces échelles sont appliquées contre les rochers ; on les franchit, si on ne craint pas le vertige ; au bout de la huitième, un sentier pittoresque conduit le touriste jusqu'au village d'Albinen, où je conseille de déjeuner avant de redescendre.

Mais il est l'heure d'entrer à la piscine.

Les eaux thermales de Loëche-les-Bains jaillissent de plusieurs points de la vallée en sources abondantes : la quantité d'eau fournie en vingt-

(1) En voyage, il n'est pas indifférent d'être renseigné à l'avance sur les conditions faites par les hôteliers aux voyageurs, on les trouvera, ci-après, à la suite de cette correspondance.

Digitized by Google

quatre heures excède huit millions de litres ! A elle seule, la source dite Saint-Sauveur, à côté de la Maison-Blanche, débite, par jour, 2,592,000 litres. La chaleur de l'eau varie de 43,75 degrés centigrades à 51,25, qui qui est celle de la source Saint-Laurent. Cette chaleur explique le patronage de la source. — Mais que les malades se rassurent ; ils n'ont rien à crindre du supplice du Saint ; l'eau bouillante, avant d'emplir les piscines, traverse des réfrigérants qui en abaissent la température à 35 et 34 degrés.

Le bain de piscine présente à Loëche des particularités originales qu'on ne saurait passer sous silence.

On entre dans des cabinets chauffés où, selon le sexe, un homme ou une femme déshabille et rhabille le baigneur, avec une expérience consommée. L'eau s'élève, dans ces cabinets, jusqu'au haut d'un escalier ; on en descend les marches, on pousse une porte, on est dans la piscine ; un hurrah salue les nouveaux venus, qui le rendent à ceux qui surviennent :

Et l'écho le répète
A vous fendre la tête.

La Piscine.

Il y a deux piscines. Les hommes et les femmes, revêtus d'un costume très ample, s'y baignent ensemble. On entre et on sort par deux portes distinctes. Deux coupoles superposées à une grande hauteur laissent s'échapper par des ventilateurs la vapeur d'eau chaude. Chaque piscine mesure en longueur 16 mètres, 6 en largeur, 1 mètre 30 en profondeur ; des bancs tout autour permettent d'avoir, en s'asseyant, l'eau sous le menton ; et comme la hauteur de l'eau est calculée sur les moyennes tailles, on a imaginé des tables flottantes qui sont échancrées d'un côté en plat à barbe. Ces petites tables flottantes servent à mille usages ; et d'abord les personnes grandes s'y appuient, en fléchissant les genoux, pour avoir tout le corps plongé, sans fatigue, dans le bain. On y sert, sur un plateau, le premier déjeûner. Les baigneurs y déposent, dans un panier, le mouchoir de poche, la tabatière, le journal. Pour les femmes surtout, ce petit panier devient un écrin dont on ne saurait faire l'inventaire sans indiscrétion. — Qu'il vienne à passer sur le quai des piscines, pendant la durée du bain, un étranger, un curieux, aussitôt on entend les cris :

— Fermez la porte, à bas le chapeau !

Digitized by Google

Puis un baigneur tend au visiteur, au bout d'un bâton, une aumônière:

— Pour les pauvres s'il vous plaît [1].

Toutes ces aumônes accumulées ont permis de bâtir un hospice pour les vieillards.

Rien de plus original et de plus pittoresque que le bain de piscine. On ne saurait comparer celui de Loëche puisqu'il est unique. Voyez-vous trente ou quarante personnes, différentes d'âge, de sexe, de nationalité, de condition, laïques, ecclésiastiques, militaires, jeunes, vieux, plongés dans le même bain, ne montrant que la tête hors de l'eau? Les uns, méditatifs, poussent mélancoliquement devant eux les regards au plafond, la planche flottante, le cou dans l'échancrure; on dirait autant de têtes de saint Jean sur un plat. D'autres se démènent, forment des groupes, échangent des anecdotes. Les sérieux jouent aux échecs et aux dominos; les agités chantent; ils font même tant d'incartades, malgré les admonestations du surveillant, qu'une dame demandait:

— Traite-t-on aussi les maladies du cerveau à Loëche?

Certainement non. Je dois ajouter que la plus sévère décence y est toujours respectée. Mais au dire des médecins, ces eaux thermales diminuent, sinon guérissent, un grand nombre des maladies qui affectent les organes essentiels.

« On va donc à Loëche-les-Bains pour rétablir les fonctions de la peau » et aussi pour amender les complications qui existent du côté des » surfaces muqueuses, pulmonaires, intestinales, car une liaison intime » existe entre les fonctions de la peau et celles de ces membranes qui » n'en sont qu'une continuation et un repli. Le rhumatisme et la goutte » rhumatismale chronique peuvent obtenir à Loëche les résultats les » plus satisfaisants. Une révultion énergique s'établit sur toute la » surface de l'enveloppe tégumentaire par la *poussée*. Une activité nouvelle » de la peau se traduit par d'abondantes transpirations, par un mou- » vement plus prononcé des humeurs du centre à la circonférence et » l'élimination des principes morbides [2].

. . . . . .

(1) Parmi les illustres visiteurs des bains de Loëche j'ai relevé les noms des princes d'Orléans, Jérôme Napoléon, Henri V, Alex. Dumas père.

(2) J. H. Grillot, docteur en médecine de la Faculté de Berlin. 1866.

Digitized by Google

Un Mariage a la Piscine.

La Nation française est la mieux douée qu'il y ait pour organiser la vie de plaisir. Rassemblez trois Anglais dans une île déserte, ils constitueront un gouvernement ; réunissez trois Français n'importe où, ils improviseront des facéties.

Il s'agit, à Loëche, de divertir des baigneurs condamnés à cinq et six heures de piscine, l'eau jusqu'au cou, mais l'imagination libre.

Des jeunes gens et une demoiselle y ont réussi ce matin.

La piscine du fond, décorée de fleurs, avait pris un air de fête. Un bouquet ornait l'aumônière qu'on présente aux visiteurs pour les pauvres. On se parlait à l'oreille, on riait à la dérobée. Il se préparait quelque chose dont l'autre piscine n'avait pas le secret, mais qu'elle pouvait observer par dessus le quai de séparation.

A deux heures, l'un des jeunes gens annonça :

« *Le mariage civil de Jacqueline Sansrefus et de Gaspard Mangetout.* »

Aussitôt les baigneurs des deux sexes, couronnés de roses, forment un cortège. Chacun a la dignité de son rôle. Père, mère, amis, futurs se présentent devant le maire, coiffé d'une casquette à trois ponts, l'écharpe blanche au cou. L'officier de l'état-civil procède à la cérémonie nuptiale ; après avoir fait aux fiancés les questions d'usage et lu les articles du Code civil, le magistrat de la piscine prononce la formule solennelle : *Au nom de la loi, je vous déclare unis.*

Molière s'en rapportait sur ses pièces au témoignage de sa servante. Si vous n'êtes pas plus difficile que l'auteur du *malade imaginaire*, vous accepterez le jugement de la plus ancienne baigneuse au service de l'établissement de Loëche.

— Il y a vingt ans que je suis ici, disait-elle ; je n'ai jamais vu de farce plus amusante.

Le soir, au dîner, qui ne comptait pas moins de quatre-vingts couverts, les acteurs de cette bouffonnerie offrirent, aux baigneurs de l'hôtel, le champagne Moët et annoncèrent un bal de noce pour le soir. Il eut lieu, en effet, avec le concours de la fanfare locale. Le nouveau marié, en habit noir, reçut les invités de tous les hôtels, dans le grand salon de la *Maison-Blanche*. Il y eut bouquets, rafraîchissements, cotillon. Mais la mariée, demoiselle d'un certain âge, qui avait rempli son rôle de circonstance avec un tact et un esprit irréprochables, s'abstint de paraître, et n'en fut que plus applaudie.

Digitized by Google

Voilà un des effets comiques de la *poussée* aux eaux thermales de Loëche. — Peut-être ne rencontre-t-on pas à chaque saison, des personnes douées d'assez d'imagination pour les traduire si gaiement. Ce serait cependant remplir l'ordonnance des médecins, puisqu'ils recommandent les distractions, pour assurer le succès de la cure.

La cascade de la Dala.

Une des promenades les plus agréables à faire à pied, en suivant la gorge sauvage qui s'élève derrière les hôtels de Loëche, est celle qui conduit, en une demi-heure de marche, à la cascade de la Dala.

On monte insensiblement, à travers une prairie émaillée de fleurs. Des ruisseaux coulent sous l'herbe. A gauche, murmure la Dala, sur un lit de cailloux. La montagne se dresse à 1,600 pieds au dessus du gave. Ici, des crêtes aiguës représentent les dents d'une scie ébréchée par le temps. Au loin, la neige blanchit les pics et les combes, tandis que des forêts de pins rayent, de leurs bandes sombres, ces murailles gigantesques. Les contreforts, peints de mille nuances, sont couverts d'herbages, où paissent des troupeaux de vaches rouges, blanches ; elles portent au cou la clochette, au timbre varié, qui sert à les reconnaître quand elles s'égarent. A droite, c'est l'autre côté de la montagne : plus fertile en essences raisineuses, à cause de son orientation au nord, elle est couverte, jusqu'aux sommets, d'une large zône de sapins, où le vent fait un bruit de tempêtes.

Un sentier facile se déroule pendant un kilomètre, au milieu des rochers, que le temps et les pluies minent et creusent. Souvent des bouquets de mélèzes se balancent au sommet. Pareilles à d'immenses serres, leurs racines se cramponnent à la pierre, l'étreignent, figurant mille ressemblances, qu'on se plaît à trouver. Par le clair de lune, ces créations fantastiques d'une nature primitive, que l'homme ne corrige jamais, peuplent l'imagination de fantômes, dont les montagnards ont fait des légendes ; on les dit fort curieuses. Il y a, entre autres, *un bonhomme vert* qui chevauche sur un mulet à trois pattes. Cet homme vert est sans doute le génie de la Dala, dont l'eau est verte. Quant au mulet à trois pattes, n'est-ce pas à l'allure boiteuse qu'impose au pauvre animal les rampes ardues des sentiers qu'il faut attribuer la fable ?

La gorge se rétrécit à mesure qu'on avance. Bientôt le chemin, serré contre la montagne, s'arrête à l'extrémité d'un rocher qui surplombe l'abîme. En face du touriste, la Dala tombe de roc en rocs, à travers des

Digitized by Google

déchirures caverneuses, rebondissant, bouillonnant sous l'écume, entre les machoires d'une immense Gorgone, qui précipite dans un lit du torrent ses eaux bruyantes. D'une balustrade en bois, qui sépare les curieux de la cascade, on contemple à l'aise ce beau spectacle, en s'asseyant sur un banc, couvert de noms inscrits à la pointe du couteau.

Les eaux de la Dala sortent vierges du glacier du même nom.

Ces belles eaux descendent de réservoirs que l'homme n'a jamais souillés ; elles vont grossir le Rhône, elles traversent le lac de Genève, baignent nos villes de France, arrosent et fécondent nos vignes, et jettent à la mer ce qu'elles ont ramassé sur leurs parcours de 200 lieues, flots impurs de toutes les immondices humaines.

On ne manquera pas de rapporter de l'excursion de la Dala quelques fleurs odorantes, aux couleurs vives. Plus on s'élève plus la flore des Alpes est éclatante. Pourquoi sont-elles d'un coloris plus ardent sur les sommets que dans la plaine ? — Est-ce pour récompenser le montagnard des fatigues qu'il endure, au milieu d'une région si tourmentée ? Serait-ce parce qu'elles sont plus près du ciel ?

Avant de regagner l'hôtel, on vous montrera, sur un mamelon, l'emplacement des anciens bains, qui ont été détruits par les avalanches.

Des tombeaux romains, découverts en fouillant le terrain, ont appris que les vainqueurs des Celtes et des Gaulois avaient porté leurs pas et leur puissance jusque-là. Connaissaient-ils les sources thermales ? S'en servaient-ils, ces Romains qui pratiquaient, chez eux, les bains avec un luxe que nous n'avons pas égalé ? Tous les savants de la Suisse se sont exercés sur ce sujet, sans y faire la lumière.

Le Docteur.

A l'exemple des montagnards endurcis au temps et à la peine, le docteur M*** porte encore lestement ses soixante-seize ans. Médecin comme lui, son père eut l'honneur d'être maire, lorsque Napoléon Ier fit du canton du Valais le département du Simplon. Aussi aime-t-il la France ; il n'oublie pas d'apprendre à ses malades français qu'il a un fils prêtre à Paris. — Cependant, sa langue maternelle est l'allemand ; c'est pourquoi le français qu'il parle est émaillé de riches locutions germaniques et d'un accent tudesque invétéré. Mais il rachète cela par une bonhomie et une gaieté charmantes. Très assidu auprès des malades qui l'appellent, le bon Docteur les visite chaque jour, après le bain du matin, s'informe, écoute, examine, ordonne entre deux anecdotes, et

Digitized by Google

comme il a tous les jours son couvert mis à la table d'hôte, il donne aux baigneurs l'exemple d'un appétit réparateur.

Le docteur M*** possède une si longue tradition des eaux de Loëche qu'en suivant ponctuellement ses conseils, — se coucher après chaque bain, au moins une demi-heure, dans un lit chauffé, — le malade docile s'assure les meilleures chances de faire une cure satisfaisante ; — et on emporte le souvenir d'un brave homme, qui vous a fait tout le bien qu'il a pu.

Les malades.

Presque toutes les nations de l'Europe sont représentées par les personnes qui viennent prendre les bains de Loëche.

Grâce à la liste imprimée qu'on dépose, le dimanche, sur les tables d'hôte des cinq hôtels du village, on peut connaître les noms et la nationalité des étrangers de la saison.

Le relevé du dernier bulletin donnait :

Suisses	177
Français	102
Anglais	66
Italiens	41
Allemands	30
Russes	7
Moldaves	4
Américains	1
Récapitulation	434

On comptait plus de six cents baigneurs au commencement de la saison. Les eaux thermales de Loëche passent pour réveiller les anciennes douleurs. Auraient-elles la vertu de faire saillir les traits du caractère? Quoi qu'il en soit, tout le monde sait que les montagnes et les vallées des environs fournissent d'abondantes récoltes aux botanistes ; mais ce que l'on sait moins, c'est que l'observateur peut faire, en même temps, la cueillette de petits portraits à la plume que je conserve en portefeuille.

Ascension au Torrenthorn.

27 *Juillet* 188...

J'ai voulu grimper comme les autres au sommet du Torrenthorn, à 8,750 pieds d'altitude. — Un français, ancien zouave pontifical, qui réside à Rome, artiste, homme d'imagination et d'entreprise, m'ayant proposé

Digitized by Google

la partie, nous montâmes à pied, dès cinq heures du matin. Un guide portait des couvertures et des provisions, car on ne trouve là haut, sur le dernier pic, souvent couvert de neige, qu'une table nue et deux bancs.

La montagne à escalader présente, pour ainsi dire, quatre étages, ou zônes bien différentes. Nous franchîmes la première sur un sentier facile. C'est la base du mont, vêtue de sapins et de mélèzes. Au dessus se dresse la roche nue comme un mur ; le chemin en vis atteint le sommet, en surplombant la vallée à donner le vertige. Le second étage est couvert de mélèzes séculaires qui portent une épaisse écorce, sorte de manteau contre les rigueurs de l'hiver. De longs arbres morts bordent les sentiers. A les voir couchés tout de leur long, on dirait les ossements de la forêt, que les vents et les avalanches ont jetés à bas.

— Pourquoi laisse-t-on pourrir ces vieux sapins, demandons-nous au guide ?

— Ces bois appartiennent aux habitants d'Albinen. Mais il n'ont le droit d'en prendre que pour leur chauffage. Les arbres renversés par le vent, l'avalanche ou la vieillesse ne leur appartiennent pas.

— Et qu'en fait-on ?

— Regardez ; ces corps morts poussent des rejetons qui deviennent pépinières : ainsi se perpétue la forêt.

— Nous vîmes, en effet, des mélèzes nouveaux végéter sur les troncs pourris. La mort engendre la vie. C'est ainsi que, dans ces montagnes, les bois se renouvellent. On en voit pousser aussi sur des souches comme dans nos taillis.

La troisième zône est formée de belles prairies vallonnées qui servent de pâturages à des troupeaux de vaches munies de cloches. Les sons variés de cette musique champêtre animent ces vallées silencieuses. Notre guide raconte que ces pauvres bêtes sont si habituées à cette sonnerie qu'il suffit d'ôter à une vache sa cloche pour la faire tomber en langueur et mourir. Le Ranz des Vaches traduit cela :

Notre vache au poil roux ayant perdu sa cloche,
Qui tintait tout le jour au milieu du troupeau,
Dont le son résonnait joyeux, de roche en roche,
Notre vache au poil roux, la reine du côteau,
Est morte du chagrin d'avoir perdu sa cloche.

Nous passâmes auprès d'un filet d'eau qui tombe d'un pli de terrain dans une auge où s'abreuvent les troupeaux. Chaque soir, des femmes viennent les traire dans des hottes en bois qu'elles descendent sur leur dos à Loëche. — Ce délicieux lait, composé des herbes parfumées de la

Digitized by Google

montagne, se paie dix centimes le grand verre d'environ trois décilitres. Il faut voir les vaches se présenter d'elles-mêmes, à tour de rôle, aux femmes qui tirent leur lait tous les jours !

Comme les abeilles ont une reine, chaque troupeau a une supérieure, s'il est permis de parler ainsi ; c'est elle qui dirige la bande. Toujours en tête au pâturage, aucune n'oserait la dépasser. Si quelque téméraire venait à franchir les lignes, la vache sergent, à l'exemple du chien de berger, la ferait aussitôt rentrer dans les rangs à coups de cornes, et rudement quelquefois.

Soit qu'on les livre maigres à la boucherie, ou trop jeunes comme le veau, ou mal nourries comme le mouton, les viandes du pays manquent de saveur.

S'il y a parmi mes lectrices de bonnes ménagères, elles me sauront gré de leur apprendre qu'en Suisse la viande vaut 1 franc le kilogramme.

La quatrième zône de cette montagne du Torrenthorn est nue, pierreuse et raide. Ça et là seulement percent, à l'ombre de mottes gazonnées, des fleurs bleues, roses et jaunes. Ces dernières crêtes sont ardues, et rudes à monter comme l'arrête d'un toit de maison. A droite et à gauche, les pentes, semées de roches grises, se perdent dans des profondeurs blanches de neige.

Nous atteignîmes enfin, haletants, au bout d'étroits lacets, un promontoire qui surplombe les gouffres comme un tremplin. Une petite colonne de pierres sèches marque le sommet du Torrenthorn ; c'est de cette plate-forme, à 8,750 pieds au dessus de la mer, à peine assez large pour tenir quinze personnes, au bord des abîmes, qu'on embrasse une des plus belles vues de la Suisse.

Comme, après cette ascension, les touristes ont gagné le repas que le guide a porté sur son dos, l'hospitalière Helvétie, dont la gracieuse image est si bien reproduite sur ses timbres-postes, a dressé là, en plein air, une table et des bancs, scellés en terre, pour le déjeuner. Cette table rustique est couverte de noms gravés à la pointe du couteau. Toutes les nations ont contresigné sur cette planche, dans une fraternité sublime, leur admiration pour les grandes œuvres de Dieu ; chaque mot est le cri d'une âme émerveillée.

Deux chaînes de montagnes, couvertes de neiges rougies par le soleil, ferment l'horizon de chaque côté de cet observatoire naturel. Les pics voisins portent des noms connus du monde entier :

La *Yungfrau*, par exemple, semble posée comme la silhouette gigantesque de la bergère Suisse au milieu de ses troupeaux (4,167^{m}).

Digitized by Google

Depuis Brigue jusqu'à Saint-Maurice, la vallée du Rhône, rayée de vert et de jaune, et la ligne du chemin de fer, courant le long du serpent blanc du fleuve, se déroulaient à nos pieds.

Les lacets de la route du Simplon grimpent, comme une fusée romaine, du côté de l'Italie.

Après avoir mis sur ces grandes images des points d'exclamation et quelques lignes sur mon album, nous déjeunâmes de bon appétit. Des viandes froides, arrosées d'une bouteille de médoc, du moka réchauffé sur un brasier de bruyères, l'imagination réveillée par ce chaos ; Alex, notre excellent guide, pourvoyant à tout, et mêlant au décor l'art d'un cuisinier, l'attitude martiale d'un soldat de la Confédération, muni d'un trombonne de la fanfare de Loëche..... Ah, l'agréable déjeuner que l'on fait au sommet du Torrenthorn avec ce menu là !

Le repas fini, la gaieté revenue, je me tournai vers la France et chantai, en manière d'action de grâce pour son vin de Bordeaux, qui nous avait rendu des forces, le vieux couplet des Normands :

« Il est un âge dans la vie
« Où chaque rêve doit finir,
« Un âge où l'âme recueillie
« A besoin de se souvenir :
« Lorsque ma muse refroidie
« Aura fini ses chants d'amour,
« J'irai revoir ma Normandie,
« C'est le pays qui m'a donné le jour. »

On descend du haut du Torrenthorn plus rapidement qu'on n'y est monté. Moins distrait par les paysages du chemin déjà parcouru, je causais avec Alex. C'est un brave garçon, notre guide Alex, qui, à l'exemple de ses compatriotes, montre dans ses deux états de soldat et de musicien la mesure d'un tempérament bien équilibré. On reconnaît en lui la forte race qui se mettait au service de nos anciennes monarchies et s'acquittait du marché jusqu'à mourir en défendant ses maîtres.

Le grand-père d'Alex avait servi dans les armées de Napoléon Ier.

— Jamais on n'a vu de plus grand général, disait-il. Nos pères nous en ont tant parlé qu'en Suisse son nom est haut, haut comme cela..... !

Et il élevait sa main vers la cîme des montagnes.

En arrivant à Loëche, nous n'eûmes ni la sérénade de la fanfare, ni le bouquet de fleurs des Alpes, ni les exclamations louangeuses du chœur

Digitized by Google

des touristes ; mais on me remit une dépêche télégraphique de France, qui m'apprenait qu'une de mes fermes avait brulé en Normandie.

Non seulement Loëche-les-Bains a la poste à huit heures du matin et à deux heures de l'après-midi, mais il a encore le télégraphe, et j'en usai.

Voyez-vous cet être minuscule, l'homme, envoyant sa pensée du sommet des monts dans un hameau de Normandie, avec la rapidité de l'éclair ! — O merveille du génie humain ! A chaque siècle, l'homme dérobe à la création une des forces que Dieu y a cachées. Son orgueil s'en vante : il n'oublie qu'une chose, c'est d'en glorifier le Créateur.

Le Bois de Cithère.

Les plus gracieux noms désignent les promenades voisines de Loëche-les-Bains. Je ne saurais omettre d'écrire celui du *Bois de Cithère*, ni d'en parler.

Où sont les peintres, les poëtes, les romanciers pour nous les représenter !

Un chemin solitaire et qui descend toujours, si étroit qu'on n'y peut marcher qu'à deux, engage les promeneurs au milieu d'un bois de sapins. A mesure qu'on avance l'ombre s'épaissit. Tantôt tordus, tantôt droits comme des flèches, serrés les uns contre les autres, les arbres balancent leur tête au vent qui murmure. D'un côté, des rochers infranchissables surplombent ; de l'autre, par des éclaircies, se déploie le tapis vert du vallon, moiré de soleil.

On descend toujours.

A certains endroits, des rochers recouverts de mousse resserrent le passage, forment des détroits, ou se dressent en écueils, imitent des voûtes, enchevêtrent des détours, comme ceux d'un labyrinthe. De place en place, des bancs rustiques offrent des repos aux promeneurs. On arrive enfin dans des prés, où le foin fauché, le thym sauvage, les fleurs des Alpes embaument l'air.

Il faut suivre pour revenir la rivière de la Dala, qui saute bruyante de pierre en pierre, sous l'écume écaillée d'argent, entre les aulnes.

Animez tout cela, imaginez les dialogues, n'aurez-vous pas un poëme? Chacun le fait à son gré : on peut le broder de souvenirs ou d'espérances.

Il ne faut pas oublier, en faisant cette promenade, de s'arrêter devant

Digitized by Google

une grosse pierre sur laquelle on lit, dans un cartouche taillé à la pointe du marteau :

MEMORIÆ

FIDELITATIS

1827.

Quelques sapins qui ont crû dans les anfractuosités de ce bloc de rocher ombragent le sauvage mausolée *de la fidélité*. Si vous cherchez à lire entre ces lignes qui portent à la rêverie ; si, à bout d'inventions, vous interrogez les guides, voici ce qu'on vous raconte :

Un Français qui prenait les bains de Loëche, en 1827, avait un chien qu'il affectionnait, en retour de l'attachement qu'il lui avait témoigné en le délivrant des étreintes d'un voleur. Ce chien tomba malade, il mourut. Son maître inconsable lui organisa des funérailles avec une pompe inusitée.

Les chiens de la vallée furent rassemblés en cortège, derrière la boite où on avait enfermé le corps de leur camarade français. Tout le monde admirait l'empressement de la gent canine Suisse. Les mâtins suivaient le convoi, le nez en terre. Etait-ce la sympathie de race, l'amitié, l'idée d'éloigner la séparation qui attachaient cette meute de chiens à la dépouille de leur frère qu'on allait enfouir ? Le fumet et l'appât d'un baquet rempli de viande, suspendu au-dessous du cercueil, expliqua bientôt cette étrange parade aux spectateurs ébahis.

Le fidèle animal fut enterré devant cette grande pierre. La légende en est restée dans la mémoire des gens de la vallée, et le rocher, auprès duquel repose le chien du bon Français, se nomme :

« *Le tombeau du Chien.* »

(*A suivre.*) DE VAUDICHON.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

I. — Les pigeons voyageurs en Orient.

Au moment où les colombiers militaires sont, plus que jamais, à l'ordre du jour, dans notre chère France, nous croyons que nos collègues ne liront pas sans intérêt le document suivant, extrait d'un manuscrit composé, en 1450 après Jésus-Christ, par *Kalil*, fils de *Châhin-el-Zaher*, vizir du Sultan *Malek-el-Acheraf* (VIIIe de la dynastie Tcherkesse) ; ce manuscrit est un miroir ou tableau de l'empire des Mamlouks, sultans d'Egypte.

Châhin, dans une préface emphatique, selon le style oriental et après avoir, comme tout fervent musulman, affirmé l'existence de Dieu unique, dont *Mohammed* est l'envoyé, décrit les qualités éminentes devant composer le caractère de tout mortel *à qui la plume du destin a tracé sur ses tables indélébiles une carrière glorieuse;* il prévient qu'ayant fait, tout d'abord, un gros livre, il a trouvé fort sage de le réduire à sa plus petite envergure. Il procède ensuite à la table méthodique des Chapitres.

(*Ajoutons que l'on ne connaît encore aucun exemplaire de cet ouvrage parmi les Arabes, le manuscrit serait donc unique.*) . .

. . . . . .

« Colombiers des pigeons de message. — Ces colombiers sont » établis dans des tours construites de distance en distance sur toute » l'étendue de l'Empire, dans l'intention de surveiller à la sûreté et à » la tranquillité publique. »

« C'est à *Moussel* que l'on a commencé de se servir de pigeons pour

Digitized by Google

» porter des lettres [1]. Lorsque les *Fatimites* envahirent l'Égypte, ils » y établirent ces postes aériennes et ils y attachèrent un si vif » intérêt, qu'ils assignèrent des fonds propres à une régie spéciale à » cet objet [2]. Parmi les registres de ce bureau il en était un où se » trouvaient classées les races de pigeons reconnus les plus propres. Le » vertueux *Madj-el-din-Abd-el-Dâher* a composé, sur cette matière, un » livre curieux, intitulé : Amulettes des Pigeons, *Tamâïn-el-Hâmâïm*.

» Depuis longtemps les colombiers du *Saïd* [3] sont détruits par » suite des troubles qui ont ruiné le pays, mais ceux de la Basse- » Égypte subsistent, et en voici l'état, ainsi que pour la Syrie :

§ I. — *Correspondance du Kaire avec Alexandrie.*

Colombiers.

Château de la Montagne (au Kaire)	0
Monouf-el-Ouliâ	39
Damanhour-el-Ouâhech.	45
Skanderié (Alexandrie)	36
	120 milles.

§ II. — *Du Kaire à Damiette.*

Château de la Montagne (au Kaire)	0
Tour de Beni Obeïd.	36
Echmoun-el-Rommân	36
Doumiât.	30
	102 milles.

(1) Ces lettres, appelées *bâtaïq*, contenaient l'avis pur et simple ; elles s'attachaient sous l'aile : elles étaient datées du lieu, du jour, de l'heure. On expédiait par duplicata à l'arrivée de l'oiseau, la sentinelle le portait au Sultan même, qui détachait l'écrit. Les pigeons bien dressés étaient hors de prix. Ces établissements étaient fort coûteux, mais très utiles On appelait les pigeons les Anges du Roi ; nous supposons que le mot Ange était pris dans le sens de messager comme son équivalent grec ἄγγελος.

(2) 960-969 après Jésus-Christ. A l'approche d'*Al-Hâcem*, qui va soumettre toute l'Afrique, les Fatimites s'enfuient de Tunisie (*Kaïrouan*, *El-Méhédia*) et de toutes les côtes maritimes jusqu'au détroit de Gibraltar ; ils se rendent en Egypte, où ils créent un Kalifat. *Moez-Ledinillah*, quatrième *Méhadi*, devient le premier kalife fatimite égyptien. C'est en Egypte que *Saladin* trouvera les Fatimites. Voir notre *Histoire générale de la Tunisie*, pages 179 et 180.

(3) Le *Saïd* ou Haute-Egypte.

Digitized by Google

§ III. — *Du Kaire à Gazah.*

Du Kaire à Bilbais	27
De Balbais à Saléhié.	27
De Saléhié à Qâtia	42
De Qâtia à Ouarrâdé.	48
De Ouarrâdé à Gazzé [1]	81
	225 milles.

§ IV. — *De Gazzé à Jérusalem*, 1 *colombier* 81
à Nablous, 1 *colombier* 36

117 milles.

De Gazzé à Habroun.	30
A Safté, sur un ruisseau de ce nom.	45
A Karok.	48
	123 milles.

§ V. — *De Gazzé à Safad.*

A El-Qods (Jérusalem)	48
A Djenîn.	30
A Bisân	24
A Safad	24
	126 milles.

§ VI. — *De Gazzé à Damas*, 7 *colombiers.*

De Gazzé à Jérusalem, 1 colombier.	48
A Djenîn.	30
A Bisân	24
A Tâfés	30
A El-Sânemain	24
A Damas.	30
	186 milles.

(1) Le traducteur croit que l'on a oublié un colombier à *El-Arich*, fondé sur la trop grande distance incommode au transport des pigeons.

Digitized by Google

De Damas à Balbek, 1 *colombier* 48 milles.

De Damas à Halab, 7 *colombiers.*

A Damas, 1 colombier	0
A Cara	45
A Hems	36
A Hama	24
A Marra	30
A Kan-Tounâm	30
A Halab	28
	193 milles.

De Halab à Behesna, 4 *colombiers.*

A Halab	0
A El-Biré, sur la rive de l'Euphrate	66
A Qalât-el-Roum	27
A Behesna	45
	138 milles.

De Halab à Rahâbé, 4 *colombiers.*

A Halab	0
A Qâbâqib	75
A Tadmour (Palmyre)	75
A El-Rahâbé	108
	258 milles.

De Damas à Tarâbolos (Tripoli de Syrie), 5 *colombiers.*

A Damas [1]	0
A Saïda	63
A Bairout (Beyrouth)	24
A Terbelé	30
A Tarâbolos	24
	141 milles.

(1) On suppose ici l'omission d'un colombier sur les montagnes.

Digitized by Google

« Tels sont les colombiers entretenus dans l'empire pour la célérité » des dépêches. Chaque colombier a son directeur et ses *veilleurs*, » qui attendent, à tour de rôle, l'arrivée des pigeons : il y a, en outre, » des domestiques et des mules à chaque colombier pour les échanges » respectifs des pigeons. La dépense totale ne laisse pas que d'être » considérable. »

Lors du voyage en Egypte et en Syrie de M. le comte de Volney, (durant les années 1783, 1784 et 1785), il y avait 40 ans seulement que le service de pigeons courriers entre *Alep*, *Alexandrette* et *Bagdad* n'existait plus, les voleurs Kurdes s'étant avisés de tuer impitoyablement les messagers ailés.

Laissons la parole à l'illustre voyageur :

« Pour faire usage de cette espèce de poste, dit-il (tome II, page 49), » l'on prenait des couples qui eussent des petits et on les portait à » cheval au lieu d'où l'on voulait qu'ils revinssent, le correspondant » attachait un billet à la patte des pigeons, et il les lâchait. L'oiseau, » impatient de revoir ses petits, partait comme un éclair, et arrivait » en six heures d'Alexandrette, et en deux jours de Bagdad. Le retour » lui était d'autant plus facile que sa vue pouvait découvrir Alep à » une distance infinie. Du reste, cette espèce de pigeons n'a rien de » particulier dans la forme, si ce n'est les narines qui, au lieu d'être » lisses et unies, sont renflées et raboteuses. »

A. CLARIN DE LA RIVE.

---

2. — Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle, par M. Nérée Quépat.

Messieurs,

M. Nérée Quépat a fait hommage à la *Société des Etudes historiques* de son *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle*, grand in-4° de plus de six cents pages, publié à la fois à Paris et à Metz, 1887. Vous avez bien voulu me charger d'en faire le rapport.

L'auteur s'est proposé de donner une continuation à la *Biographie de la Moselle*, par Emile Auguste Bégin, trois volumes in-8°, Metz,

Digitized by Google

1829-1831. Son devancier n'ayant pas dépassé le premier tiers du siècle actuel, il a embrassé, pour sa part, la période de soixante ans environ qui nous conduit de 1830 aux abords du xxe siècle. La carrière qu'il parcourt, souvent glorieuse, toujours honorable, devient soudainement la voie douloureuse. C'est pour réagir contre des malheurs immérités qu'il a voulu relever les titres de son pays natal, ceux d'hier, ceux d'aujourd'hui, gages de ceux de l'avenir.

M. Nérée Quépat indique dans une brève et simple préface les sources auxquelles il a puisé. Il explique sa manière consistant à donner les dates, les faits rigoureusement exacts et méthodiquement groupés, les détails précis. Il déclare exclure toute appréciation politique : sage et patriotique réserve. Nos populations de l'Est n'ont rien de commun avec ces Byzantins misérables qui se disputaient sous le couteau de l'ennemi. En deçà comme au-dela de la frontière, leur cœur est plein de la patrie, et de la patrie seule. On ne saurait croire quel calme et quelle force se dégagent de cette lecture, où rien n'est livré aux passions d'à côté. Galerie des contemporains d'où la discorde est bannie, elle respire, pourquoi ne pas le dire? quelque chose d'antique. Elle est saine; elle élève la pensée qui, dans le silence de la politique du jour à travers ces pages, se concentre sur le pur idéal de l'affranchissement par le concours de toutes les volontés.

Le diligent et consciencieux auteur s'excuse de n'avoir pas donné à son œuvre une forme véritablement littéraire. Il se trompe dans sa modestie; la netteté et la précision ne sont-elles pas des qualités littéraires, et de celles qui conviennent le mieux à un tel sujet? Compte-t-il aussi pour rien la chaleur communicative, l'amour du pays que l'on sent à toutes les lignes.

L'imposant in-4° de ce *Dictionnaire biographique* comprend au moins douze cents notices. Celles de la *Biographie de la Moselle*, par Bégin ont été reportées et rangées à leur ordre alphabétique, afin que le tableau d'ensemble soit complet. Mais pour les détails, le lecteur est renvoyé à Bégin.

Je n'entreprendrai pas de feuilleter devant vous, même rapidement, ces archives de ce qui a été le département de la Moselle. Honorons cependant une noble image, Paul Bezanson, le dernier maire français de l'infortunée cité, lui qui, pendant six années sut imposer encore

Digitized by Google

à la superbe du conquérant, le respect et les égards qu'on doit au malheur. Sous nos doigts foisonnent soldats, savants, lettrés, artistes, sans parler des hommes politiques et des administrateurs. Il est toujours vrai, même à quinze siècles de distance, le témoignage poétique d'Ausone, dans ces vers que la reconnaissance publique a sculptés sur la muraille de l'hôtel-de-ville de Metz : *Salut, Moselle, mère féconde en moissons et en hommes, toi que des chefs fameux, toi que la jeunesse exercée aux armes, toi que l'éloquence où tu rivalises avec les Latins eux-mêmes ont illustrée! La nature, par surcroît, a donné à tes enfants les mœurs et un heureux génie sous un front sérieux* [1].

Je ne résiste pas à la tentation d'attacher au texte d'autrefois une glose d'à présent. Il y a quelque dix ans, les anciens élèves du collège-lycée de Metz s'étaient réunis en un banquet. Un des convives fit, sur le pays qu'Ausone a chanté, une remarque qui, sans doute, n'aurait pas étonné le *vates :* c'est qu'en ce moment-là même, par une rencontre rare dans l'abondance des mérites, une foule de hautes fonctions étaient occupées par des Messins : le général Durand de Villers, commandant l'Ecole polytechnique, et le colonel Protche, commandant en second, tous deux enfants de Metz; le général Hanrion, commandant l'Ecole Saint-Cyr, autre enfant de Metz; enfants de Metz encore : Daubrée, directeur de l'Ecole des Mines; Collignon, directeur de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées; Rolland, directeur des Tabacs et directeur général des Manufactures de l'Etat; Ambroise Thomas, directeur du Conservatoire de Musique; et Charles Maréchal, le premier pastelliste de notre siècle, le restaurateur de la peinture sur verre; et à l'Académie française, Mézières.

Quelque temps après, l'expédition de Tunisie n'a pour ainsi dire mis en relief que des officiers généraux originaires du pays messin : de Brem, Gerder, Jamais, Putz, Innocenti.

Ausone l'avait dit :

Salve, magne parens frugumque virumque, Mosella.

(1) Salve, magne parens frugumque virumque Mosella;
Te clari proceres, te bello exercita pubes,
Æmula te Latiæ decorat facundia linguæ.
Quin etiam mores et lætum fronte severa
Ingenium, natura tuis concessit alumnis.

Digitized by Google

M. Nérée Quépat — non, ici plus de pseudonyme, — M. René Paquet a donc fait une œuvre éminemment nationale en rassemblant par un travail énorme, le faisceau biographique de l'ancien département de la Moselle. Est-ce un testament? l'inscription funéraire d'une ville morte, dont on s'éloigne après lui avoir érigé, comme suprême adieu, ce monument filial? Quel blasphème! C'est une lecture saine, encourageante, profitable et à la mère-patrie et aux enfants que la violence a séparés d'elle. Quand il y a tant de vitalité chez une race, quand on présente des états de service tels que ceux dont ce livre si français relate l'historique, on ne doit jamais désespérer; et il faut remercier cordialement le bon citoyen qui nous les remet sous les yeux.

Louis WIESENER.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

Prix J. BAROTTE.

Par son testament en date du 25 mars 1875, M. François-Jules Barotte, décédé à Brachay (Haute-Marne), le 1er mars 1878, a légué à la Société historique et archéologique de Langres une somme de cinq mille francs, dont les revenus, capitalisés d'années en années, doivent servir, lorsqu'ils auront atteint la somme de mille francs, à décerner un prix de cette somme à l'auteur du meilleur travail historique ou archéologique sur le département de la Haute-Marne, qui aura été publié, ou se sera produit pendant ce laps de temps.

La Société, étant pour la seconde fois en possession de cette somme de mille francs, ouvre le concours ainsi institué par M. Barotte.

En conséquence, les auteurs des travaux historiques ou archéologiques sur le département, qui désireront y prendre part, sont invités à faire parvenir leurs ouvrages, édités depuis 1884, époque du précédent concours, ou leurs manuscrits, non encore publiés, franc de port, à M. le Président de la Société historique et archéologique de Langres, avant le 1er janvier 1889.

Les ouvrages publiés aux frais ou avec la participation de la Société ne pourront prendre part au concours.

Les exemplaires imprimés ou manuscrits des ouvrages présentés resteront déposés aux archives de la Societé, qui statuera sur le résultat du concours dans les trois mois qui suivront.

La Société est autorisée à délivrer le prix intégralement, ou par parties, suivant le mérite des travaux présentés.

Les membres titulaires de la Société ne sont point admis au concours.

Langres, le 25 *juin* 1888.

Le Président de la Société historique et archéologique de Langres,
Henry Brocard.

CHRONIQUE.

SÉANCE DE RENTRÉE DU SAMEDI 10 NOVEMBRE 1888.

La reprise des séances mensuelles de la Société des Études historiques, deuxième session de 1888, a eu lieu le samedi 10 novembre, sous les présidences successives de MM. Wiesener et J.-C. Barbier.

Le nombre des assistants, les lectures entendues ont marqué de la façon la plus satisfaisante ce retour au travail.

Nous avons le vif plaisir d'annoncer que le fils de notre confrère, M. Eugène d'Auriac, M. Jules d'Auriac, qui est lui-même membre correspondant de la Société des Études historiques, vient d'être promu au poste de secrétaire général de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Amiens. — Imp. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

LA VÉRITÉ SUR LE MASQUE DE FER

OU RECHERCHES SUR L'IDENTITÉ DU PERSONNAGE DÉSIGNÉ SOUS CE TITRE.

(Suite et fin).

NOUVELLE SOLUTION.

M. le colonel Jung en a proposé une, qu'il justifie par des arguments plausibles et par sa concordance avec les lettres et dépêches officielles en grand nombre, qu'il a pu consulter dans les archives de la Guerre.

Il y est établi, en ce qui concerne M. de Saint-Mars, dont l'histoire est intimement liée à celle du Masque de fer, que ce geôlier resta à Pignerol de janvier 1665 au 25 avril 1681, époque de son départ pour Exiles; qu'il eut, dans la première de ces forteresses, trente-sept prisonniers; qu'en la quittant il y laissa trois détenus, Eustache Dauger, Matthioli et son valet, et le sieur Dubreuil; qu'il en emmena deux à Exiles, ceux qui étaient désignés sous le titre de la tour d'en bas. Plus tard, quand il fut appelé à l'île Sainte-Marguerite, il y conduisit, le 30 avril 1687, le seul des deux prisonniers, transférés en 1681 de Pignerol à Exiles, qui vivait encore; l'autre, devenu hydropique, était mort le 4 janvier 1687.

Depuis le 25 avril 1681 jusqu'au moment de l'évacuation de Pignerol, on reçut dans cette place treize prisonniers, dont douze sortirent successivement; il n'y restait, en dernier lieu, que le sieur de la Herse, entré le 22 août 1687; il y avait pour compagnons de captivité, Matthioli avec son valet et Dubreuil, Le troisième des prisonniers d'État laissés par Saint-Mars, le nommé Eustache Dauger, était mort en janvier 1694, comme l'avait annoncé une lettre d'avis qui le désignait suffisamment par la mention de: plus ancien prisonnier de Pignerol.

Les trois prisonniers, Matthioli avec son valet, Dubreuil et de la

Digitized by Google

Herse furent envoyés, en avril 1694, avec les plus grandes précautions, à l'île Sainte-Marguerite, sous la garde de M. de Saint-Mars, qui reçut, en outre, onze autres prisonniers, du 30 avril 1687 au 8 avril 1698, pendant qu'il fut gouverneur de cette prison.

Les diverses dépêches font connaître les noms et l'identité de tous ces détenus, excepté d'un seul, de l'homme qui a été emmené par M. de Saint-Mars de Pignerol à Exiles, d'Exiles à l'île Sainte-Marguerite, et enfin à la Bastille, c'est-à-dire de l'homme au masque de fer.

Son identité paraît devoir ressortir de certains incidents qui se rapportent à son arrestation, à son existence, à son décès, et qui sont constatés par des dépêches dont la concordance permet de résoudre la question historique.

La lettre précitée d'août 1691, de Barbezieux à Saint-Mars, qui est relative à son prisonnier *d'il y a vingt ans*, ne pouvait désigner que le seul détenu amené d'Exiles à l'île Sainte-Marguerite. On est, en conséquence, conduit à rechercher s'il y avait eu, vers 1672, des incarcérations mystérieuses à Pignerol, si des événements particuliers survenus à cette époque, avaient pu décider les Ministres à faire arrêter et détenir un grand coupable.

Un seul répond à cette condition : c'est le prisonnier que Louvois a fait diriger sur Pignerol, en 1674. Il avait été arrêté aux environs de Péronne, à une époque où des conspirations contre la vie du Roi se tramaient de divers côtés, où des crimes effroyables avaient excité une vive émotion.

Il y avait alors, en France, une sorte d'inquiétude générale, qui résultait de l'état précaire de la noblesse, de son mécontentement, de son ambition. Les ministres Le Tellier et Louvois s'étaient efforcés vainement de faire dévier cette impatience des esprits.

État des esprits. — Empoisonnemets. — Conspirations.

De nombreux mécontents se groupaient en Angoumois, en Languedoc, en Normandie et dans la capitale ; ils étaient excités par la soif de l'or, la recherche des jouissances, et, pour y parvenir, avaient recours au crime, à l'empoisonnement.

Digitized by Google

Exili, le Comte Gounor, Sainte-Croix, Latréaumont étaient à Londres ; Paul de Sardan voyageait ; sur divers points des hommes entreprenants, à l'esprit aventureux, s'agitaient, se concertaient.

C'est au milieu de ce dédale de passions inassouvies, de complots politiques, qu'il faut chercher la trace de bien des événements.

Il s'en produisit, en France, de très graves, à des dates assez rapprochées. Roux de Marsilly avait été condamné, le 30 juin 1669, à être roué vif, par suite d'une révolte fomentée en Normandie.

Madame Henriette d'Angleterre, après avoir obtenu du roi Charles II, son frère, l'abandon de la ligue formée contre la France, mourut presque subitement, à l'âge de 26 ans, le 30 juin 1670, avec des circonstances telles que des Anglais crurent au poison.

M. de Lyonne qui, le 16 juillet 1671, avait fait enfermer sa femme dans un couvent, à cause de sa vie déréglée, tombait en léthargie le 27 août et mourait le 2 septembre suivant. Madame de Lyonne avait des relations suivies avec les complices de la Brinvilliers, la Voisin, liée avec Sainte-Croix, Penautier, ex-commis des finances, qui, par suite de la mort subite de son beau-père et de ses associés, se trouva possesseur d'une grande fortune et Dubreuil, dit Samson, employé successivement chez Sainte-Croix et Penautier.

On peut citer également Olympe Mancini, comtesse de Soissons, dont le mari, après une maladie de trois jours, fut surpris par un accident mortel ; elle gagnait par là, avec sa liberté, une énorme fortune, plus de deux millions, prix de la charge de Colonel général des Suisses, qu'avait possédée le Comte de Soissons. Elle figurait, à côté d'empoisonneuses notoires, parmi les accusés traduits devant la chambre ardente.

Nallot, trésorier général de l'Ordre de Saint-Lazare, serviteur dévoué de Louvois, qui avait contribué à la découverte d'une conspiration, aux poursuites exercées contre la Brinvilliers et à l'inventaire des objets laissés par Sainte-Croix, mourut *subitement*, le 16 juillet 1673. Une cassette qu'il avait laissée fut réclamée par Louvois, auquel Madame Daubray, sœur de Nallot, écrivit : « Mon frère, » avant de mourir, m'a informée de l'affaire, sachant bien que je » sais me taire quand il faut. » [1]

(1) Vol. 361. Mss. Dépôt de la Guerre.

Digitized by Google

Sardan, ancien receveur des tailles au Puy, après avoir enlevé les fonds et s'être sauvé en Flandre, où il rejoignit Penautier, ledit sieur d'Oldendorf et La Tréaumont, avait conclu, en avril et juillet 1674, avec le prince d'Orange et le marquis Castel-Rodrigo, des traités pour faire soulever la Provence. Louvois en fut informé par la saisie des papiers du sieur d'Oldendorf et de l'abbé du Colombier.

En 1674, il se tramait, en outre, une vaste conspiration, dans le but de livrer certains ports de la France à la flotte hollandaise. Ces menées furent découvertes, et par suite le chevalier de Rohan fut conduit à la Bastille, le 11 septembre 1674.

Le 12, La Tréaumont fut tué par un exempt chargé de l'arrêter. Il était perdu de dettes, avait les qualités d'un conspirateur, d'un chef de bande. Dans ses voyages continuels, il s'était abouché avec les d'Oldendorf, Chasteuil, Gounor et Sardan.

L'affaire prit de tels développements, pendant l'instruction commencée par La Reynie, qu'on s'empressa de les circonscrire ; il y aurait eu trop de gens compromis.

L'empoisonnement du duc de Savoie, Emmanuel II, survenu le 12 juin 1675, provoqua des recherches qui firent dévoiler tout un monde d'empoisonneurs. Leur procès, qui se déroula devant la chambre ardente, montra que la plaie était trop profonde pour qu'il fût opportun de la sonder complètement. Il y eut des exemples sévères. Sur 286 accusés principaux, 36 périrent par la corde ou autrement, et l'on fit disparaitre les individus les plus compromis.

La veuve du sieur de Lagrange, exécutée le 25 février 1679, donna des renseignements détaillés sur les complots dirigés contre la vie du Roi.

Les gazettes ne parlèrent de rien ; tout se fit sans éclat. Le mal fut à peine enrayé. Après, en 1681, il y eut la mort presque subite de Mademoiselle de Fontanges ; en 1689, celle de la princesse Marie-Louise, fille de Madame Henriette, mariée en 1679 au roi d'Espagne.

Plus tard, Louis XIV vit s'éteindre mystérieusement les membres de sa famille qui lui étaient le plus chers ; l'enfant, qui devait être Louis XV, ne fut sauvé que grâce au contre-poison donné par sa gouvernante.

Digitized by Google

Parmi les coupables de tous ces crimes, beaucoup échappèrent à la justice ; d'autres, comme l'anglais Gounor, le capitaine de Sainte-Croix, le marquis de Chasteuil, La Tréaumont, Castel major, et le baron d'Oldendorf, qui paraît être devenu l'homme au masque de fer, furent plus ou moins atteints.

Conspiration contre la vie du Roi. — Arrestation du chef de bande.

Louvois ne cessait de veiller ; il entretenait partout les correspondances les plus secrètes ; il avait empêché, en 1672, l'exécution d'un attentat contre la vie du Roi, et l'avait mis au courant des complots qui se tramaient sur divers points de la France, de concert avec les Hollandais et les Espagnols ; il fit enlever, aux frontières, des courriers d'Espagne.

Le 14 septembre 1672, Louis XIV prescrivit *lui-même* de surveiller La Tréaumont, nouvellement arrivé au Hâvre.

En 1673, on exerçait une surveillance rigoureuse à Versailles, à Saint-Germain, et partout sur le passage du Roi, afin de déjouer les trames d'une vaste conspiration ourdie dans le but d'attenter à ses jours.

Le Tellier et Louvois s'efforçaient de faire arrêter un des chefs de l'entreprise, et de pénétrer ainsi des secrets de nature à leur permettre d'en finir avec les cabales dirigées contre eux par certains personnages de la Cour.

L'avis d'une conspiration ayant été donné par M. le baron d'Aspres, chef des États de Zélande, Louvois considérait comme dangereux MM. de Molina, de Licosala, Van Buninghen, Van Brulen et le marquis de Grave. Il avait chargé un de ses agents, le père Hyacinthe, de l'Ordre des Récollets d'Arras, d'envoyer secrètement à la cour un gentilhomme hollandais, pour avoir des renseignements sur la conspiration et sur son chef, qui se trouvait alors à Bruxelles, qui était lorrain, ancien capitaine dans les troupes de l'Empire, devenu mestre de camp au service du duc de Lorraine. Il se faisait appeler, suivant les pays, chevalier de Kiffenbach, chevalier des Harmoises, baron d'Oldendorf ; il était fort instruit, parlait plusieurs langues. Le père Hyacinthe, chargé de le faire épier à Bruxelles,

Digitized by Google

ayant annoncé que ce chef devait se rendre en France très prochainement, un ordre d'arrestation fut établi en conséquence.

« Le 22 mars 1673, le père Hyacinthe écrivait au Ministre [1] :
» Celui que j'ai envoyé à Bruxelles pour observer la personne qui
» est le chef de la bande, qui a le dessein d'attenter sur la personne
» du Roi, m'a écrit le 19 qu'il a trouvé cet homme et est logé avec
» lui... Il me mande aussi qu'il est fort libéral et qu'il y a des
» personnes de condition qui le viennent voir souvent, et que ce
» sont des étrangers qu'il n'a encore su connaître, mais qu'il a
» bien connu un député de Hollande, qui a été le 18 environ quatre
» heures seul dans sa chambre. »

Le 31, il ajoute : « Celui que j'ai envoyé à Bruxelles m'a mandé
» que le chef de bande est parti le 27 de ce mois... fort secrète-
» ment, et il n'a jamais dit où il allait, ni quand il partirait, mais
» il a quelquefois dit qu'il allait lever un régiment de cavalerie. Le
» jour d'avant son départ, il a eu une fort longue conférence avec
» le député de Hollande. [2] »

Louvois, ainsi prévenu, avait prescrit d'arrêter les voyageurs suspects. Beauregard, lieutenant du Roi, commandant à Péronne et chargé, par suite, de surveiller les passages de la Somme, écrivait le 27 mars au Ministre :

« . . . J'ai promis une récompense de grande considération à
» ceux qui arrêteraient un de ceux que nous cherchons, et parti-
» culièrement le chef, dont j'ai donné le portrait comme il m'a été
» envoyé.

« Je souhaite que Dieu me fasse la grâce de me rendre maître de
» ce chef des exécrables, pour rendre ce service important à Sa
» Majesté. »

Ce chef de conspiration fut arrêté le 29 mars, au passage de la Somme. Le 10 avril, le Père Hyacinthe écrivait au Ministre :
« Quand le gentilhomme m'est venu me donner en personne les
» avis, le 29 du mois passé, prévoyant bien que ce détestable chef
» sortirait bientôt de Bruxelles, je lui demandai si l'homme qu'il

(1) P. 195, v. 333, Mss. Dépôt de la Guerre.
(2) P. 280, v. 333, id.

Digitized by Google

» avait envoyé pour l'observer pourrait venir en cour, *car connais-*
» *sant de vue ce miséruble et les trois personnes de sa suite*, il ne
» pourrait pas paraître à la cour sans être reconnu de lui, et que
» ce serait un moyen infaillible pour conserver la personne sacrée
» du Roi. [1] »

Le 8 avril, Louvois lui écrivait : « Je vous ai mandé d'envoyer
» ici l'homme du gentilhomme qui connaît le malheureux chef, pour
» voir si celui qui est arrêté à Péronne est lui. »

Louvois, lui-même, l'avait interrogé à la Bastille, et le 7 avril, il disait à M. Méthelet « l'on a arrêté, à Péronne, un homme appelé
» Louis de Oldendorf, qui se dit de Nimègue. »

Plus tard, ce Ministre examine, à Péronne, le coffre du sieur de Oldendorf, rapporté de Bruxelles par un envoyé de Beauregard, et après avoir entendu les rapports de ce dernier, ceux du Père Hyacinthe et du gentilhomme, il écrit à M. de Besmaux, gouverneur de la Bastille, le 10 mai 1673 :

« Il est de la dernière conséquence que l'on continue à ne savoir
» point ce qu'est devenu le sieur de Froid... que le sieur Legrain a
» amené à la Bastille. » Il prescrit de laisser son nom en blanc. [2]

Le 18 mai, il recommande de garder toujours l'homme... avec la même sévérité, et le 2 juillet, il fait remettre une gratification à Vimbois, pour avoir trouvé le chiffre des dépêches contenues dans le coffre du sieur de Oldendorf. [3]

Après avoir épuisé à son égard tous les moyens possibles d'investigation, et à son retour de la campagne de Hollande, Louvois fait conduire de la Bastille à Pignerol, « un prisonnier qui, *quoique obscur ne laisse pas d'être homme de conséquence.* » Il prescrit de le traiter de la même manière qu'un autre prisonnier amené déjà par M. de Vanoy (le nommé Eustache Dauger, arrêté le 24 juillet 1669 et mort en janvier 1694), c'est-à-dire de le tenir sous bonne et sûre garde, empêchant qu'il n'ait des communications avec qui que ce soit. [4]

(1) P. 34, vol. 235, Mss. Dépôt de la Guerre.
(2) P. 196, vol. 360 id.
(3) P. 28, vol. 305. Dépôt de la Guerre.
(4) P. 274, vol. 234. Id.

Digitized by Google

Il semble que ce prisonnier, envoyé le 10 mars 1674 de la Bastille à Pignerol, ne pouvait être un autre que le sieur Oldendorf, car, à son sujet, Louvois écrivait le 1er février précédent, au Père Hyacinthe : [1]

« J'ai vu par vos deux lettres les derniers avis que vous a donnés » le gentilhomme ; on en tirera tout ce qui pourra être utile au » service du Roi, et il est bon d'entretenir toujours quelque com- » merce avec lui. »

Il avait fait mettre en liberté les autres prisonniers arrêtés près de Péronne, avec Oldendorf ; il envoyait sous la garde de Saint-Mars, le plus parfait des geôliers, le chef de la conspiration, dont il avait saisi les fils par la découverte de papiers importants qui lui avaient permis de rendre au Roi le plus signalé des services. Sa faveur, ébranlée avant, se consolida par l'effet d'un revirement inattendu, comme en témoignait le bon accueil qu'il reçut de Condé et de plusieurs autres grands personnages, informés peut-être qu'il avait de quoi les compromettre et même les perdre.

Le Ministre, suivant son habitude, recommande de traiter durement le prisonnier dirigé de la Bastille sur Pignerol, où il arriva le 6 avril 1674. [2]

Envoi d'un prisonnier de la Bastille à Pignerol.

Le donjon de cette place avait alors son complet de prisonniers. Il y existait cinq tours, dont une, au Nord, était affectée à la chapelle. La seconde, au Nord, était occupée par MM. Fouquet et Lauzun. Dans celle du milieu, dite tour d'en bas, n'ayant de vue que sur les cours intérieures se trouvait Eustache Dauger. La quatrième était comprise dans l'appartement du lieutenant du Roi, et la cinquième comprenait des logements d'officiers, près desquels se trouvaient aussi des chambres servant de prisons, consacrées naturellement aux détenus pour lesquels il n'était pas prescrit d'empêcher toute communication avec le personnel ou les étrangers. D'ailleurs ces dernières chambres étaient occupées au moment de l'arrivée du prisonnier de Péronne, qui dut être, en conséquence, installé dans l'une des deux prisons de la tour d'en bas.

(1) P. 1, vol. 364. Mss. Dépôt de la Guerre.
(2) P. 397, vol. 345. Id.

Digitized by Google

Dauger, qui était dans l'autre, en sortit, d'après un ordre du 31 juillet 1675, pour devenir le valet de Fouquet. [1]

Plus tard, cette dernière prison fut occupée par le moine jacobin qui s'y trouvait le 7 septembre 1680, époque à laquelle Saint-Mars écrivit au Ministre :

« Depuis que Monseigneur m'a permis de mettre Matthioli avec le » jacobin, dans la tour d'en bas... » [2]

Dès l'année 1676, ce religieux jacobin était dans la tour d'en bas, en premier lieu avec Dubreuil, car le 13 janvier 1677, Louvois écrivait à Saint-Mars : « Puisque la menace que vous avez faite au » prisonnier qui est avec Dubreuil, l'a rendu sage... »

Ce dernier s'étant plaint vivement de ce voisinage, on le changea de prison, sur un ordre du Ministre donné le 21 février 1677.

Plus tard, le 3 mai 1679, Catinat écrivait à Louvois : « A son » arrivée, Mattioli a été mis dans la chambre qu'occupait Dubreuil. »

Le religieux jacobin était donc dans la tour d'en bas à l'arrivée de Dubreuil. [3]

Le 23 novembre 1676, Louvois avait écrit à Saint-Mars : « Je vous » prie de me mander qui est logé avec le sieur Dubreuil, que vous » dites qui est si fol, me marquant son nom et celui par qui il a » été amené. »

On lui donne les renseignements demandés. Il répond le 23 décembre : « J'ai reçu votre lettre du 8 décembre, par laquelle j'ai » bien compris quel est le prisonnier qui est avec le sieur Dubreuil. »

A cette date, s'il n'y avait eu dans les prisons de Pignerol que Fouquet, Lauzun et Eustache Dauger, l'incertitude de Louvois n'aurait pas été possible ; ces prisonniers lui étaient désignés nominativement. Il s'était occupé beaucoup aussi du prisonnier amené par Legrain, en 1674, qui avait été arrêté près de Péronne.

Pour qu'il pût écrire, *marquez-moi son nom*, il fallait qu'il y eût dualité dans son esprit. Or, en 1680, il existait deux prisonniers de la tour d'en bas : l'un était le moine jacobin, l'autre l'inconnu. C'était donc de ce dernier que provenait la confusion avec le moine,

(1) P. 398, vol. 345. Mss. Dépôt de la Guerre.
(2) Archives nationales. K. 129, et p. 309, vol. 645. Dépôt de la Guerre.
(3) Delort, p. 213.

Digitized by Google

puisque le 26 octobre 1680, le geôlier écrivait[1] : « Lorsqu'on a » mis Matthioli dans la tour d'en bas, j'ai chargé Blainvilliers de lui » dire, en lui montrant un gourdin.... »

Le 10 juillet 1680, Louvois écrivait à Saint-Mars : « Il suffira de » faire confesser une fois par an les habitants de la tour d'en bas[2]. » Il y en avait donc deux ? Le moine jacobin et le Masque de fer.

Le prisonnier de la tour d'en bas est l'homme au masque de fer.

En juin 1681, Saint-Mars mandait à M. l'abbé d'Estrades, chargé d'affaires de France à Turin, en lui annonçant son départ pour Exiles : « J'aurai en garde deux merles que j'ai à Pignerol, qui » n'ont pas d'autre nom que : *MM. de la tour d'en bas*. Matthioli » restera ici avec deux autres prisonniers[3]. »

En effet, le Ministre lui avait écrit le 9 juin 1681 : « L'intention » de Sa Majesté est qu'aussitôt que le lieu que vous aurez jugé » propre, audit Exiles, pour garder *sûrement vos deux prisonniers* » *de la tour d'en bas*, vous les fassiez sortir de la citadelle de » Pignerol, dans une litière[4]. »

Le 9 octobre 1686, Louvois écrivait à Saint-Mars : « J'ai reçu la » lettre que vous m'avez écrite le 26 du mois passé, qui ne désire » pas de réponse que pour lui dire que vous auriez dû me nommer » quel est celui de vos deux prisonniers qui devient hydropique[5]. »

Le 3 novembre, il ajoutait : « Il est juste de faire confesser celui » de vos deux prisonniers qui devient hydropique, lorsque vous » verrez l'approche d'une mort prochaine... »

Le 5 janvier 1687, Saint-Mars annonçait la mort de l'un de ses deux prisonniers ; ce ne pouvait être que celle du moine jacobin, qui avait été malade en 1686, qui se distinguait dans sa manière d'être avec le geôlier, par ses colères au début de sa captivité, tandis que son voisin de cellule avait toujours été calme et placide

(1) Archives nationales. K. 129, p. 309.
(2) Id. et Delort, p. 361.
(3) Ravaisson, 25 juin 1681.
(4) Delort, p. 269.
(5) P. 364, vol. 661. Mss. Dépôt de la Guerre.

Digitized by Google

pendant ses vingt-cinq ans de captivité, d'autant plus que l'acte de décès, dressé plus tard pour ce dernier, et les notes du greffier du Junka ne permettent pas de confusion.

Le Masque de fer à Exiles et aux îles Sainte-Marguerite.

Saint-Mars partant d'Exiles le 17 avril 1687, pour se rendre à l'île Sainte-Marguerite, emmène son prisonnier qu'il fait transporter dans une chaise à porteur, de manière à lui interdire toute communication avec qui que ce soit, et à faire dire ou supposer qu'il est le duc de Beaufort ou le fils de Cromwel.

Barbezieux, en écrivant à Saint-Mars, le 13 août 1692, comme il a été dit déjà : « Lorsque vous aurez quelque chose à me mander » du prisonnier qui est sous votre garde *depuis vingt ans*, je vous » prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand vous » les donniez à Monsieur de Louvois, » ne pouvait désigner que le sieur Oldendorf, de Marchiel, arrêté en 1673, et remis à Saint-Mars en 1674, dix-huit ans auparavant, *le seul* qui fût dans ces conditions.

Matthioli et les deux autres prisonniers d'État restant à Pignerol furent envoyés aux iles Sainte-Marguerite, en vertu d'un ordre du 20 mars 1694, adressé par M. de Barbezieux à M. de la Prade, gouverneur de Pignerol. Cet ordre était conçu comme il suit[1] :

« Le roi ayant résolu de transférer aux iles Sainte-Marguerite, » en Provence, aux ordres de Monsieur de Saint-Mars, les trois » prisonniers d'État, qui sont à votre garde, dans le donjon de la » citadelle de Pignerol, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire » qu'elle vous a choisi pour les conduire, les uns après les autres, » c'est-à-dire que quand vous en aurez remis un, vous reviendrez » en prendre un autre.

« Vous savez de quelle conséquence il est que ces gens ne parlent à personne pendant la route ; le roi vous recommande d'y tenir » régulièrement la main. »

Le Masque de fer à la Bastille.

Le 19 juillet 1698, Saint-Mars reçut l'ordre de partir des iles Sainte-Marguerite pour se rendre à la Bastille, dont il était nommé

(1) P. 200, vol. 1243. Mss. Dépôt de la Guerre.

Digitized by Google

gouverneur ; il devait y emmener son ancien prisonnier, en prenant toutes les précautions, de manière qu'il ne fût vu ni connu de personne.

Leur arrivée à la Bastille fut constatée sur le registre d'écrou de du Junka, dans les termes ci-après :

« Jeudi 18 septembre 1698, à trois heures après-midi, M. de » Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, est arrivé pour sa première » entrée, venant des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, ayant » mené avec lui, dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à » Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait tenir toujours » masqué. »

Ce malheureux était donc retourné à la Bastille, vingt ans après en être sorti. Enfermé de nouveau dans la troisième chambre de la tour Bertaudière, il y fut confié à la surveillance de ses gardiens habituels, le major de Rosarges et le porte-clefs Ru.

On le faisait masquer quand il traversait les cours, pour empêcher, sans doute, qu'il ne fût reconnu par ceux qui l'avaient vu lors de son premier séjour à la Bastille, et pour se conformer à la consigne qui prescrivait de le tenir au secret le plus absolu. Il était traité avec plus d'égards que les autres prisonniers, par l'effet naturel de l'ancienneté de ses relations avec ses gardiens.

Ce détenu, dont les vicissitudes sont ainsi bien tracées, dont l'individualité est bien authentique, succomba le 18 novembre 1703. — Son décès fut constaté, sur le journal du lieutenant du Roi du Junka, dans les termes ci-après :

« Du même jour lundi, 19e de novembre, le prisonnier inconnu » toujours masqué d'un masque de velours noir, que Me de Saint- » Mars a amené *avecque* lui, en venant des îles Sainte-Marguerite, » qu'il *gardet* depuis longtemps, lequel s'étant trouvé hier un peu » mal, en sortant de la messe, il est mort cejourd'hui, sur les » dix heures du soir, sans avoir eu grande maladie ; il avait » quarante-cinq ans.

« Et le prisonnier inconnu, gardé depuis si longtemps, a été » enterré le *mardy*, à quatre heures de l'après-midi, 20e novembre, » dans le *semetière* de Saint Paul, notre paroisse. Sur le registre » mortuel, on a donné un nom aussi inconnu, que Me Rosarges,

Digitized by Google

» major, et Me Reilh, *sirurgien*, qui ont signé sur le registre. »

« Je *apris* du depuis qu'on l'avait *nomé* sur le registre de Marchiel, » que l'on a *paié* 40 livres *d'enterement.* »

Il est vraisemblable que ce prisonnier étant mort, lorsque l'intérêt attaché à sa personnalité eut disparu, Saint-Mars n'aura plus fait un mystère d'un nom que lui seul connaissait.

Ainsi se trouverait porté sur le registre d'écrou le nom véritable de l'homme que la légende et la brillante imagination des écrivains du XVIIIe siècle avaient, faute de documents officiels, paré de curieuses hypothèses, accueillies avec faveur par un public fort crédule.

De tous les prisonniers qu'a eus M. de Saint-Mars, et que l'on connaît sans exception, de Marchiel paraît être le seul qui réponde aux nécessités de temps et de circonstances que révèle l'examen des documents officiels. Il était un agent de personnages puissants et fut convaincu du crime de lèse-majesté. Sa mise en jugement eût rendu nécessaire l'intervention de gens que la justice n'était pas alors en mesure d'atteindre avec efficacité.

Le Tellier et Louvois tenaient à le punir, à le mettre hors d'état de poursuivre ses desseins, mais non à divulguer les mesures arbitraires dont il fut l'objet ; aussi, les dépenses faites pour son entretien furent-elles payées sur états spéciaux ; il était traité à raison de 4 fr. par jour, alors qu'on avait alloué une somme de 40,000 fr. par an pour Fouquet, et une somme peu différente pour Lauzun, ce qui montrerait que le prisonnier mystérieux n'était pas considéré comme un grand personnage.

Depuis le jour de son arrestation, il n'a été vu que par :

MM. de Lépine Beauregard, lieutenant du Roi, à Péronne ;

Legrain, prévôt général de la connétablie et maréchaussée de France ;

Besmaux de Montlesun, gouverneur de la Bastille, et son geôlier, d'avril 1673 à mars 1674 ;

les Ministres Le Tellier et Louvois ;

de Saint-Mars et ses lieutenants de la Prade et de Rosarges ;

et par le porte-clefs Ru.

« A part ces personnes, nulle âme au monde, dit Saint-Mars, ne » peut se vanter d'avoir vu ce prisonnier et d'avoir parlé avec lui. »

Digitized by Google

Le nom de *Marchiel*, inscrit sur le registre mortuaire, paraît être, pour M. Marius Topin, une altération de celui de Matthioli, l'agent du duc de Mantoue. Il a été dit pourquoi cette interprétation n'est pas admissible. Il est plus logique de rechercher si ce nom un peu défiguré par l'orthographe de du Junka, n'était pas en concordance avec celui d'une famille connue en Lorraine, à la fin du XVIIe siècle.

Louvois, le Père Hyacinthe, le baron d'Aisne, le baron d'Aspres assuraient que ce chef de conspiration prenait volontiers le titre de chevalier des Harmoises.

Les hommes qui pouvaient être désignés par ces indications ne manquent pas ; elles paraissent s'appliquer au descendant ou au bâtard de l'une des familles Marcheuille, Marchienne, Mareschal, anoblies dans le XVIIe siècle, et qui étaient alliées à la famille des Harmoises, laquelle se divisait en quatre branches.

Ainsi disparait le merveilleux qui n'existait déjà plus après l'examen attentif des faits criminels qui se sont produits, des conspirations qui ont été tramées contre la France et la vie de Louis XIV, pendant la deuxième moitié du XVIIe siècle.

CONCLUSIONS.

Ces considérations exposées avec de grands développements, par M. le colonel Jung, établissent bien :

1° Que toutes les explications données, toutes les suppositions faites avant lui, sur l'identité du Masque de fer, sont purement imaginaires, contredites par les dépêches officielles et par les faits authentiques.

2° Que ce personnage n'avait jamais eu l'une de ces hautes positions sociales que certains publicistes lui avaient attribuées.

3° Et que, suivant toute probabilité, il était bien le chef de bande, le conspirateur lorrain arrêté à Péronne, le 27 mars 1673.

Il faut reconnaitre toutefois que les documents cités, que ceux très nombreux dont M. le colonel Jung a pu obtenir la communication, laissent subsister une lacune, et, par suite, une cause d'incertitude.

S'il est établi que l'homme au masque de fer, celui qui est mort à la Bastille, en 1703, après être resté trente ans sous la garde de

Digitized by Google

Saint-Mars, qui fut inscrit sur le registre mortuaire avec le nom de Marchiel, est l'un des deux prisonniers de la tour d'en bas, à Pignerol, il ne paraît pas entièrement prouvé que ce dernier soit le chef de bande arrêté à Péronne et enfermé à la Bastille, que le sieur Oldendorf n'en soit pas sorti pour recevoir une autre destination, ou qu'il n'y soit pas mort obscurément, comme tant d'autres.

Le prisonnier envoyé de la Bastille à Pignerol, le 10 mars 1674, ne pourrait-il pas être un autre que le chef de bande, un détenu qui serait entré à la Bastille, avant ou après, et dont on aurait tenu davantage encore à ne pas laisser connaître l'identité.

Elle ne serait alors révélée que par la mention inscrite sur le registre de du Junka, laquelle n'a peut-être pas une autorité suffisante, car, comme il est dit dans l'ouvrage intitulé : *La Bastille dévoilée*, « Le Ministre n'aime pas que les gens connus meurent à » la Bastille ; si un prisonnier meurt, on le fait inhumer à la paroisse » Saint-Paul, sous le nom d'un domestique, et le mensonge est écrit » sur le registre mortuaire, pour tromper la postérité. Il y a un » autre registre où le nom véritable des morts est inscrit. Ce » registre, malheureusement, n'a pas été retrouvé au moment de la » prise de la Bastille, » ajoute l'auteur.

M. Jung dit que ce registre est celui de du Junka, dont, en effet, on avait retiré le folio n° 120, qui contenait l'inscription relative au prisonnier masqué.

On n'a pas retrouvé ce folio, mais une copie faite par M. Chevalier, major à la Bastille depuis 1749, qui a pu reproduire les inscriptions faisant connaître que ce prisonnier, dont le nom n'a jamais été su, a été enterré sous celui de *Marchiali*.

Quoi qu'il en soit, si l'explication de M. le colonel Junk ne paraît pas encore justifiée par des preuves indiscutables, il est au moins constaté que le mystère ne s'appliquait pas à un homme d'une importance considérable, et qu'il ne saurait plus avoir désormais qu'un intérêt historique d'un ordre fort secondaire.

Digitized by Google

ÉTAT HISTORIQUE

des prisonniers confiés successivement à la garde de M. de Soint-Mars.

NOTA. — Il n'a existé de prisonniers traités d'une manière spéciale, au point de vue financier, que MM. Fouquet et Lauzun, et de prisonniers mystérieux, que les deux de la tour d'en bas.

NOMS ET PRÉNOMS.	DATES DES ENTRÉES.	MOTIFS DES EMPRISONNEMENTS.	DATES DES SORTIES.	
Nicolas Fouquet	16 janv. 1665	Concussions.	23 mars 1680	Décédé à Pignerol.
De Val-Croissant		Tentatives pour faire évader Fouquet.		
Le valet Honnace				
Eustache Dauger	28 juillet 1669	Complicité avec le Sr Roux de Marsilly. – Tentative d'empoison sur Colbert.	janvier 1694	Id.
De Croix, commissaire artilrie.	23 mars 1668	Inconnu.	10 juillet 1669	
Le comte de Lauzun . . .	23 nov. 1671	Offense à Mme de Montespan.	22 août 1681	
Ramel	janvier 1672	Arrêté à Péronne.	18 avril 1672	
Valets de MM. Fouquet (4), de Lauzun (2), de Matthioli (1).		Suivaient le sort de leurs maîtres.		
Loggier	4 septem. 1672	Propos indiscrets.	30 nov. 1672	
Mathonet.	18 août 1672	Tentative pour faire évader Lauzun.	27 octob. 1672	
Plassot	id.		2 juillet 1673	
Heurtaud.	id.	Id.		
Mme Carrière	id.		août 1672	Suicide.
Stellani	id.		1672	Remis au duc de Savoie.
Champin, commis de trésorerie	28 octob. 1672	Malversation.	novembr. 1672	Envoyé à la prison de la ville.
Le moine jacobin (Gonna) .	1672	Intrigues et conspiration.	1687	Décédé à Exiles.
Comte de Donane	avril 1673		avril 1673	
Marsailles	juin 1673		15 août 1673	Remis au duc de Savoie.
Buttuaris.	11 janv. 1673	Espionnage.	11 août 1675	
Castanieri Saint-Georges . .	4 novem. 1673	Escroqueries près du duc de Savoie.	13 décem. 1673	
Calazio, greffier, sa femme Carlos Aime et Franco. .	septemb. 1673	Friponneries.	fin de 1673	
Chevalier de Kiffenbach, des Harmoises, Louis de Oldendorf, le Masque de fer, de Marchiel	20 mars 1674	Conspiration. — Attentat contre la vie du roi.	19 nov. 1703	Mort à la Bastille.
Langlois } officiers Chevalier } d'artillerie.	juin 1675	Espion de Montecuculli.	30 août 1675	Décédé à l'île Sainte-Marguerite.
Dubreuil, dit Samson . . .	25 février 1676			
Le duc de Giovanissimo et son maître d'hôtel				
Matthioli et son valet . . .	2 mai 1679	Escroquerie.	28 avril 1694	Id.

H. MONTAUDON.

Digitized by Google

EXAMEN CRITIQUE

DES DOUBLETS DE M. BRACHET.

M. Brachet a publié en 1868 un *Dictionnaire des doublets.*

La langue du XIIe siècle a déjà le mot *doublet*, dans le sens de *double*, de *faux-brillant*, de *contrepointe*, de *vêtement fourré ;* mais dans l'acception particulière que la philologie lui a donnée, il ne fut employé pour la première fois que vers la fin du XVIIe siècle par Nicolas Catherinot, conseiller au présidial de Bourges, dans un livre intitulé : « Les Doublets de la langue Françoyse. »

Voici comment l'auteur définit le doublet : « j'appelle doublet les diverses traductions du même nom... Il y a d'ordinaire un mot ancien et un mot moderne, un mot aîné et un mot cadet, un bon et un mauvais, un d'usage et un usé et hors de service. »

Il ajoute que la recherche des doublets servira pour entendre les *origines*, les *différences* et les *énergies* des mots et qu'enfin, c'est une *curiosité*. C'est une curiosité, en effet, de voir comment Catherinot trouve ou, pour mieux dire, fait ses *doublets*. Il nous apprend, par exemple, que le latin *arca* a donné au français *arche* et *barque, arma armes* et *hardes ; marmor marbre* et *marmot*. Ces dérivations sont étranges et ne donnent pas une haute idée du sens philologique de Catherinot.

Cependant, les doublets ont fait leur chemin. Turgot, Marty-Laveaux, Butet et Egger en ont parlé, et M. Brachet leur a consacré près de quatre-vingts pages.

Comme Catherinot, M. Brachet débute par la définition du mot ; mais il précise davantage. « On appelle doublet, dit-il, les doubles dérivations d'un même mot qui répondent d'ordinaire à deux âges

Digitized by Google

différents dans l'histoire de notre langue et auxquelles l'usage a attribué, malgré leur communauté d'origine, des sens distincts et spéciaux. » Il en explique ensuite la formation. Les *doublets* ont, d'après lui, trois origines diverses : une origine populaire, une origine savante, et une origine étrangère. Ainsi, *concha* a donné *coche* et *coque* à la langue populaire ; *potionem* a formé *poison* et *potion*, c'est-à-dire un mot populaire et un mot savant ; et d'*adjutantem* sont venus *aidant* et *adjudant ;* mais ce dernier n'est entré dans notre langue que par l'intermédiaire de l'espagnol *ayudante*.

Voilà, en deux mots, la théorie des *doublets*. Elle est claire et simple, et, à première vue, elle semble fondée ; mais que d'objections sérieuses elle soulève, quand on l'examine de près !

M. Brachet a réuni onze cents *doublets*. C'est beaucoup. Il serait trop long de les passer tous en revue ; on en prendra donc seulement trois ou quatre de chaque catégorie, pour les discuter, et cette discussion suffira, on l'espère, pour faire juger de la valeur des autres. *Ab uno disce omnes* est vrai dans plus d'une rencontre.

M. Brachet dit dans la préface de sa *Grammaire historique de la langue française* « qu'on n'arrive à expliquer les mots ou les faits grammaticaux que par leur histoire... Qu'il faut étudier le passé pour mieux comprendre le présent. » C'est fort bien ; mais comme on voit tirer tous les jours d'un fait historique des conclusions différentes, on ne saurait être surpris que l'étude de notre vieille langue conduise quelquefois deux philologues à des résultats tout contraires ; car si Montaigne a raison de dire que « par divers moyens on arrive à pareille fin » on peut soutenir aussi qu'on n'arrive pas toujours à la même fin par les mêmes moyens.

Bien que ce ne soit pas ici le lieu de discuter l'opinion de M. Brachet sur les origines de notre langue, on peut dire toutefois, en passant, qu'elle a singulièrement influé sur sa théorie des *doublets*. On tombe du côté où l'on penche. M. Brachet croyant, de la meilleur foi du monde, que le français n'est que du latin évolué ne voit partout qu'évolutions, et les mots les plus tranquilles, les plus immuables de notre langue, qui sont tels aujourd'hui qu'ils étaient il y a vingt siècles, il les fait évoluer aussi, par habitude. Il avoue toutefois qu'il faut un microscope puissant pour suivre leurs évolutions, leurs mou-

Digitized by Google

vements divers. Les yeux n'y suffisent pas. « Armé, dit-il, de ce microscope puissant (les règles de dérivation) nous avons pu non seulement constater l'existence d'un nombre de doublets très supérieur à celui qu'avait réuni Catherinot ; mais donner les causes de ce phénomène et en expliquer les origines. »

Voyons ces doublets et occupons-nous d'abord de ceux qui ont une origine savante. C'est, d'ailleurs, l'ordre que suit l'auteur.

I

DOUBLETS D'ORIGINE SAVANTE.

Quoique j'aie déjà touché un mot du sens que M. Brachet attache à cette expression, il n'est pas hors de propos de citer ici ses propres paroles. « Notre idiome, dit-il, renferme deux couches de mots superposées et bien distinctes l'une de l'autre, deux langues, en un mot, d'origine tout-à-fait différente, toutes deux empruntées au latin, l'une par le peuple, l'autre par les savants ; la première, qui est la bonne, et dont la création est antérieure au XIIe siècle, est le produit d'une formation tout irréfléchie et spontanée ; la seconde, qui est de création récente, et remonte en grande partie au XVIe siècle, est l'œuvre réfléchie des savants qui ont introduit artificiellement dans notre langue les mots latins dont ils avaient besoin [1]. »

Il y a, en effet, dans notre langue, deux couches de mots d'*origine différente ;* mais la première couche, la couche ancienne que M. Brachet appelle *spontanée* ou *populaire* est tout simplement la langue gauloise. Nous l'avons constaté, en ces termes, dans notre *Introduction de l'Origine du Français :* « La langue de Rome ne remplaça point les langues méditerranéennes. Sur le fond national presque intact paraît une couche de latinité qui fait illusion, couche très réelle, mais sans épaisseur, du reste, en partie récente et datant moins de la Rome impériale que du moyen-âge ecclésiastique et latin [2]. » Notre assertion,

(1) *Grammaire historique.* Introd., page 70.
(2) Page xx.

Digitized by Google

on le voit, contredit celle de M. Brachet : l'une ou l'autre est fausse. Le seul moyen de connaître la vraie, c'est de consulter notre vieille langue. Elle seule peut trancher nettement la question.

Pour mettre un peu d'ordre et de clarté dans cette étude, nous placerons en tête de chaque article le doublet de M. Brachet que nous voulons discuter.

1. — *Nativus,* naïf — natif.

Dans le système de M. Brachet, *naïf* est un terme populaire formé spontanément de *nativus*, avant le XIIe siècle ; tandis que *natif* est de création récente et l'œuvre réfléchie des savants. Examinons cela.

Une objection fort grave se présente d'abord contre ce doublet : la vieille langue a les deux formes naïf et natif. On trouve dans l'*Istoire du gros roys Loys IV*, (Grand. Cron. de France) : « son chief mist hors par une fenestre et appela les *nais* du pays et leur promist a faire moult de biens s'il luy vouloient faire hommage et lui tenir foy. » La forme *naïs* ou *nays,* qui est de la couche primitive de notre langue, est très ordinaire ; mais on trouve aussi *natif*, *netif* et *nativité,* avant le XVe siècle. « *D'un cuer natif* », est dans l'*Outré d'amour,* (Ms. de Ste Gen., fo 31 1o) et on lit dans *Le Terrier du roi* (Arch. mun. Avallon ii, 1) : « Les habitans sont en la garde *netive* du roi. » Comme on disait *natif* on disait aussi *nativité :* « Je te jure par ma *nativité* et par le ventre de mère. » (Voy. F. Godefroy, dict. de l'anc. lang. franç.)

Naïf et *natif* étaient donc des termes parallèles dans notre vieille langue et s'employaient indifféremment l'un pour l'autre dans certains cas ; mais ils n'ont pas une origine commune. Qui ne voit, d'ailleurs, même sans être grand clerc en étymologie, que *nais* ou *naïs* ne peut pas venir de *nativus*. Ce changement *spontané* de *nativus* en *naïs* ne se comprend pas, ne s'explique pas. *Nativus* a donné à notre langue *natif* et *native* et rien autre.

Mais d'où vient *naïf ?* Naïf, écrit *nais* et *naïs* dans notre vieille langue, est le grec dorien *nāïs*, qui signifie ignorant, simple, naïf. On voit que c'est le même mot dans le grec et le vieux français. L'orthographe même ne diffère pas.

Ce doublet n'en est donc pas un.

Digitized by Google

Les dix doublets suivants sont aussi sans consistance :

Macula, maille — macule.
Magister, maître — magister.
Pensum, poids — pensum.
Porticus, porche — portique.
Involare, embler — envoler.
Navigare, nager — naviguer.
Frictionem, frisson — friction.
Potionem, poison — potion.
Bitumen, béton — bitume.
Taxare, tâcher — taxer.

Car, comme nous le prouvons dans l'*Origine du français : maille maître, poids, porche, embler, nager, frisson, poison, béton, tâcher* sont des mots d'origine grecque et n'ont rien de commun avec le latin.

Nous terminerons cet article par une remarque importante qui peut s'appliquer aux autres doublets que nous allons discuter.

Pour établir d'une manière sérieuse que *naïf* dérive de *nativus*, M. Brachet aurait dû montrer le travail de transformation de ce mot et le suivre de siècle en siècle, depuis le jour où, se détachant de sa souche latine, il commença son évolution vers le français, jusqu'au moment où il y arriva complètement transfiguré, et certes, il n'aurait pas manqué de faire cette constatation, si notre vieille langue avait gardé quelques vestiges de ce passage laborieux. Il appelle, il est vrai, ces formes anciennes des formes spontanées, pour faire entendre sans doute qu'elles sont sorties toute faites de la bouche du peuple, mais cette explication n'est qu'une pure hypothèse, et si, par impossible, elle était vraie, elle tiendrait du prodige. Comment imaginer que le latin *nativus* soit devenu tout-à-coup *nais* ou *naïs* dans toute la Gaule ? D'après quelle loi tant de peuplades diverses auraient-elles fait subir à *nativus* la même métamorphose ? Cette rencontre ne s'explique pas. Il est, au contraire, très naturel que la forme dorienne *nāïs* se trouve dans notre vieille langue, puisque la couche primitive du français est toute grecque.

2. — *Articulatum*, articulé — artillé.

Ce doublet, comme le précédent, vient achopper à notre vieille langue qui a *articuler* et *artiller*, c'est-à-dire deux verbes entièrement distincts pour la forme et le sens.

Articuler a, dans le français moderne, comme dans l'ancien, la

Digitized by Google

même signification que le latin *articulare* dont il est dérivé. Il se trouve aussi dans toutes les langues méditerranéennes.

Artiller, dans notre vieille langue, signifie armer, équiper, fortifier et n'a que ce sens. Il a encore la même acception en espagnol et en portugais.

Mais d'où vient-il ? Ce n'est pas d'*articulare*, assurément, puisque ce mot n'a jamais eu le sens d'armer. Et comment toutes les nations méditerranéennes se seraient-elles rencontrées pour tirer d'un mot latin un sens qu'il n'avait pas ? *Articulare*, d'ailleurs, ne pouvait donner qu'*articuler* ou *articler* et non *artiller*, comme *articulus* a donné au français article et non artille, et à l'espagnol *articulo* et non pas *artillo*. Littré, lui-même, si indulgent à certaines étymologies, ne veut pas qu'*artillé* dérive d'*articulatum*. Il préfère, comme Ménage, le faire descendre d'*artis*. Cette origine, en effet, paraît plus acceptable qu'*articulatum*, quoiqu'elle ne soit pas plus vraie, car la première condition d'une bonne étymologie, le sens, fait ici défaut. Il faut donc chercher ailleurs. Or, notre vieille langue a *artil* dans le sens de trait, de flèche, d'arme qu'on lance ; et c'est d'artil qu'a été formé artiller et artillerie. Le Sire de Joinville dit dans l'*Histoire de S. Louis :* « Nul ne tiroit d'arc, d'arbalete ou d'autre *artillerie*. » On remarque aussi dans le vieux français que le mot consacré pour exprimer l'armement d'un fort, d'une tour est *artillerie* ou *artillé ;* parce qu'on ne pouvait s'y défendre qu'avec des armes de trait, et on appelait précisément, dans la vieille langue grecque, *artulé* un javelot lancé au moyen d'une courroie. L'*artulé* était comme le *jaculum* des Romains, muni d'un *amentum*. On en voit un modèle dans le *dictionnaire des antiquités romaines et grecques* de Rich. L'*artulé* est donc notre vieux français *artil* ou *artille*, arme qu'on lance sur l'ennemi. Après la découverte des nouveaux engins de guerre on appliqua naturellement les dénominations des armes anciennes aux armes nouvelles qui les remplaçaient. C'est ainsi qu'un tube appelé *fusin*, qui servait à lancer le feu grégeois, donna son nom au *fusil* moderne. L'*n* prit le son de l'*l*, comme dans orpha*n*us et Pa*n*ormus qui ont fait orphe*l*in et Pa*l*erme.

Ainsi, ce doublet n'existe pas plus que le premier. Passons à un autre.

Digitized by Google

3. — *Fabrica*, forge — fabrique.

Avant tout examen et, pour ainsi dire, du premier coup d'œil, le lecteur rejette ce doublet ; il ne peut admettre que *fabrica* soit devenu spontanément *forge*. « Les étymologies de bon aloi, avons-nous dit dans l'introduction de l'*Origine du français*, ont toujours un air de famille avec les termes qui en dérivent et laissent voir, de prime abord, les liens de parenté qui les rapprochent et les unissent. » Et Turgot semble être de cet avis quand il écrit : « Il faut rejeter toute étymologie qu'on ne rend vraisemblable qu'à force de suppositions multipliées. » Tel est le cas de cette étymologie. Que de changements ne devrait pas subir *fabrica* pour devenir *forge!* Voici comment M. Brachet les comprend : « *fabrica* devient *forge* par la contraction régulière de *fabrica* en *fabr'ca*, par le changement de *br* en *ur*, d'où *faurca ;* par le changement de *c* en *g*, d'où *faurga;* puis forge par le changement de *au* en *o*. »

Notre vieille langue ne favorise pas cette dérivation forcée. Elle a *fabrice* et *fabriquer, forge* et *forger*. Ces deux termes sont aussi distincts dans les langues sœurs et dans tous les grands patois : l'espagnol a *fabrica* et *forja ;* le portugais *fäbrica* et *forja ;* le provençal et le catalan ont *fabrica* et *farga ;* le béarnais *fabrica* et *farga*. L'italien a *fabrica ;* mais n'a ni *forga,* ni *farga ;* le piémontais cependant a *forgia*.

Quant à l'origine de *forge,* autrefois forga ou farga, c'est l'éolien *fargon*, travail de forge. Ce mot se trouve dans Henri Estienne, sous la rubrique *ergon,* à la colonne 1980, D.

Dans notre vieille langue *a* prenait souvent le son de *au,* et *au* s'écrivait aussi *o*. Ainsi, on disait Afrique, Aufrique, Ofrique ; aqueton, auqueton, oqueton, etc. — On a prononcé de même farga, faurga, forga et forja. Cette explication, on le voit, ne laisse rien subsister du *doublet* formé de *fabrica*.

Il serait oiseux de poursuivre encore cette démonstration, les autres doublets d'origine savante n'offrant à la critique ni plus de résistance ni plus de réalité que ceux qu'on vient d'examiner. Passons aux doublets d'origine populaire.

Digitized by Google

II

DOUBLETS D'ORIGINE POPULAIRE.

Que faut-il entendre par doublets d'origine populaire ? « Ils sont, dit M. Brachet, ou les débris des anciens dialectes de notre langue, ou les restes de l'ancienne déclinaison française, ou le produit d'une confusion grammaticale, ou le résultat d'une formation inconnue. » Il y a donc comme quatre catégories de doublets d'origine populaire. Pour ne pas trop nous attarder, nous ne ferons la critique que d'un seul doublet de chaque espèce.

1. — DÉBRIS DU DIALECTE PICARD.

Concha, coche — coque.

Il est surprenant que M. Brachet n'ait pas vu qu'il y avait là trois mots entièrement distincts, n'ayant entre eux aucun rapport ni de sens ni d'origine.

Concha, qui est le même mot dans le dialecte dorien, signifie conque, c'est-à-dire coquille recourbée.

Coche a le sens de voiture et de bateau, et il vient du grec dorien *cocos*, coche, voiture, qui est le même mot que *ocos*. Les Grecs disaient, pour voiturer, *oqueo* et *coqueo ;* c'est de là aussi que vient *cocher*.

Quant à *coque*, c'est le grec *coccos* qui signifie coque. Ces origines sont incontestables. On fera remarquer aussi que *conque*, *coche* et *coque* sont dans notre vieille langue.

Le patois picard qu'invoque M. Brachet n'a donc rien à voir ici.

2. — RESTES DE L'ANCIENNE DÉCLINAISON FRANÇAISE.

Senior, sire. — *Seniorem*, seigneur.

Seigneur vient de *senior*, c'est évident ; mais il est non moins évident que *sire* n'en vient pas.

M. Brachet et tous les linguistes de son école enseignent que *sire* est le nominatif *senior*, tandis que *seigneur* est l'accusatif *seniorem*,

Digitized by Google

et que dans le vieux francais *sire* était sujet et *seigneur* régime, mais les cas, dans notre vieille langue, ne sont qu'un mythe. D'ailleurs, dans les vers 3056 et 3470 de la chanson de Roland :

« Le Seignur d'els apelent il Oedun. »
« Richart le viell, le *seignur* des Normans. »

Seignur est sujet.

Seigneur et *sire* s'emploient aussi l'un pour l'autre au vocatif.

Nous avons dit que *sire* ne dérivait pas de *senior*. Il n'y a, en effet, aucune règle, aucune loi étymologique qui laisse croire qu'un changement si notable se soit opéré dans *senior*. On ne voit, au reste, dans notre vieille langue aucune trace de cette dérivation, et *Sire* y apparaît dès le XIe siècle. Mais d'où vient-il ? C'est tout simplement le grec *cur* ou *curos*, forme corrompue de *curios*, qu'on devrait écrire *cyre*. Henri Estienne n'a pas manqué de relever cette étymologie, sous la rubrique *curios*. On voit dans ce savant article qu'on appelait les empereurs de Constantinople *cyres rois*. C'était le titre propre de l'autorité suprême ; on l'appliquait aussi à Dieu. M. de Bismark s'est servi, on le sait, du mot *sire*, en écrivant au Pape, l'année dernière. Il ne pouvait employer un terme plus grand ni plus noble que celui-là.

3. — CONFUSIONS GRAMMATICALES

Exmota, émue — émeute.

Il n'est nullement certain qu'*exmota* ait formé émue ; mais nous ne voulons pas discuter maintenant ce point. Il suffira de prouver, pour détruire ce doublet, qu'*émeute* n'a rien de commun avec *exmota*.

Emeute est le grec *muthos* qui signifie précisément émeute, et notre vieille langue employait la forme grecque, car elle disait *mute*. Ce n'est que fort tard qu'on a ajouté un *e* à *mute* et qu'on a dit émute. La Fontaine s'en est servi :

Mars autrefois mit tout l'air en émute ;
Certain sujet fit naître la dispute.

Ménage, le premier, avait eu l'idée de tirer *émeute* d'*exmota*. M. Brachet a pris son étymologie.

Digitized by Google

4. — FORMATIONS INCONNUES.

Ille, il — le.

On ne comprend guère que M. Brachet essaie de tirer du pronom démonstratif *ille* le pronom personnel *il* et l'article masculin *le*. Il semble déjà téméraire de changer, de son autorité privée, un pronom démonstratif en pronom personnel; mais trouver encore un article dans ce même pronom, cela passe. Le latin n'avait pas d'article, il ne pouvait en donner au français.

De fait, *ille* n'a donné au français ni *il* ni *le*. *Il*, qui est *i* dans notre vieille langue, ainsi que dans le Berry, le Wallon et dans d'autres patois, est le pronom grec *i*, terme antique dont font mention Arcadius, Appolonius et Denys de Thrace. Ce mot étant monosyllabique et facile à prononcer est arrivé intact jusqu'à nous.

Quant à l'article *le*, il est inadmissible qu'on puisse le tirer de *ille*, comme on vient de le dire. Littré l'admet pourtant, mais il fait une réflexion qui semble indiquer un doute. « Il est singulier, dit-il, qu'*ille* ait laissé tomber la syllabe accentuée pour ne garder que celle qui ne l'était pas. »

Ille n'est pour rien dans notre article. L'article des langues méditerranéennes est l'article dorien *o*, *a* dont l'aspiration a été adoucie par le son de l'*l*; lo, la. — Le portugais a même conservé l'article antique, sans aucun changement ; car il a : *o*, *a*. Notre vieux français, l'espagnol, l'italien et le provençal ont *lo*, *la*, c'est-à-dire le grec *o*, *a* avec l'adjonction de l'*l*. J'ai montré dans l'*Origine du français* que l'accent antique était souvent remplacé par une consonne dans les langes modernes.

Nous examinerons encore dans cette catégorie, le doublet suivant, à cause de son étrangeté.

5. — *Aquarium*, évier — aiguière.

D'abord, on ne voit pas pourquoi M. Brachet place ce doublet sous la rubrique : *formations inconnues*, puisque, à la page 3, il dérive *évier* d'*aquarium*, et que *aiguier* ou *aiguièr*, ancienne forme d'aiguière,

Digitized by Google

est le même mot qu'évier. Il n'y a donc là rien d'inconnu, au point de vue de M. Brachet. Mais dans la réalité des choses, *evier* ou *eguier* ne vient pas d'*aquarium*; aquarium a donné à notre vieille langue *aquarie*, le mois du verseau, et *aquaire*, qui en est l'adjectif; mais non pas évier, car le *q* ne se change pas en *v*. Littré, fort embarrassé pour expliquer ce changement de lettres, termine ainsi son article étymologique du mot eau : « Il n'y a pas d'autre étymologie à chercher que le latin *aqua*, qui a donné régulièrement eve ou ewe, comme *equa*, cavale, avait donné ive ou iwe. » Il y aurait là, en effet, un appui pour cette étymologie, s'il était vrai que ive fût un dérivé de *equa ;* mais, malheureusement pour Littré, *ive*, n'est que le grec *ippos*, cavale, qui a formé *ive* comme *ripa, rive* et *episcopos, évêque*.

Quelle est donc l'origine de eve ? Eve, qu'on écrivait aussi *aive* et *aigue*, est le grec *aïga*, eau courante, terme antique, qui nous a été conservé par Artémidore et qui se trouve dans toutes les langues méditerranéennes. Le vieux français a *aigue ;* l'ancien italien *aiga ;* le catalan *ayga ;* le provençal *aiga ;* le béarnais *aïga*. On rencontre aussi ce mot dans une foule de noms de lieux, comme Aigues-Mortes, Mortaigue, Longuaigue, Entraygues, Aïgas-Bounas, Aïgas-Caiitas.

Le changement de la lettre *g* en *v* était très ordinaire dans notre vieille langue. On disait, suivant les dialectes, *varde* ou *garde, varance* ou *garance, varennes* ou *garennes ; wisarme* ou *guisarme*, *woupil* ou *goupil*, etc., etc... Ainsi, *aivier* ou *évier* est la même chose qu'*aiguier*, et, par conséquent, le second n'est ni moins connu, ni moins spontané, ni moins populaire que le premier. On peut voir dans le dictionnaire de l'ancienne langue française de F. Godefroy, sous la rubrique aigue et aiguier, plusieurs exemples de ces deux formes. Dans certaines parties du Poitou on dit encore aujourd'hui *aivier* pour irriguer, et dans d'autres *aiguer*. Enfin, il y avait autrefois à Saintes une porte Ayguiere et à Rennes une porte Aiviere.

Jusqu'ici, M. Brachet ne semble pas avoir prouvé l'existence des doublets sortis de notre propre langue. Voyons s'il est plus heureux dans ceux qu'il croit pouvoir tirer des langues étrangères.

Digitized by Google

III

DOUBLETS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE.

« L'italien, l'espagnol et l'anglais, dit-il, ont fourni à notre langue un assez grand nombre de doublets. » Plus loin, il ajoute : « On sait combien fut énergique la trace laissée au XVIe siècle sur notre idiome, par la langue italienne. Les nombreuses expéditions de la France au delà des monts..... avaient rendu l'italien très familier en France. Il en résulta dans notre langue l'introduction de quelques centaines de mots purement italiens. »

Ces mots, d'après lui, auraient formé des doublets avec d'autres mots qui étaient déjà dans notre langue et qui ont même radical. Voici deux ou trois de ces doublets :

1. — ORIGINE ITALIENNE.

Bandaria, bannière — bandière.

M. Brachet prend *bandaria* dans le latin du moyen-âge, et c'est *bandaria* qui aurait donné bannière à notre vieux français et *banderia* aux Italiens, qui nous l'auraient donné à leur tour, au XVIe siècle, et nous en aurions fait bandière. Tout cela serait fort bien, si c'était prouvé. Mais on ne pourrait le prouver ; puisque bannière et bandière apparaissent dans notre langue, dès le XIe siècle.

Voici l'origine de bandière. Suidas nous apprend que les Romains appelaient l'étendard *bandum*.

« Bandum Romani vexillum bellicum appellant. »

Ce mot, qui n'a pas été conservé par les auteurs latins, devait être seulement dans la langue populaire, ou bien il a été emprunté aux idiomes méditerranéens. Quoi qu'il en soit, le latin du moyen-âge *bandaria* a été formé de *bandum*, ainsi que bande, bandon, bandière, bandit, etc. Les Français n'avaient donc pas à prendre bandière aux Italiens, puisque ce mot est du fond de leur langue. Ainsi, ce doublet ne tient pas. Voyons le suivant.

Digitized by Google

2. — *Fuga,* fuie — fugue.

Fuie signifie colombier et *fugue* fuite, ils ne peuvent donc pas avoir une origine commune. Il semble que cela tombe sous le sens.

En effet, *fuie*, qui est dans notre vieille langue, n'est autre chose que l'antique forme *fuei* du grec *fué,* qui a le sens de génération, de famille. La *fuie* des pigeons signifie donc proprement l'endroit où ils sont engendrés, où ils vivent en famille.

Mais le doublet de M. Brachet pèche en un autre point. *Fugue*, qu'il fait venir de l'italien au XVIe siècle, se trouve dans notre vieille langue, témoin ce passage de la chronique de Robert Wiscard, cité par F. Godefroy : « Li Sarrazin getaient li arme, et par *fugue* cerchaient de eschaper à la mort. »

3. — *Bilancem,* balance — bilan.

Balance ne dérive pas de *bilancem*. Le vieux français a balance ; l'espagnol balanza ; le portugais et tous nos grands patois ont balança; seule, la langue italienne a bilancia. Ce n'est donc pas du latin, nous le répétons, que dérive balance, quoique bilancia en dérive peut-être. D'ailleurs, balance se disait en latin *trutina,* c'était le mot vulgaire, usuel ; tandis que *bilanx* ne paraît qu'au Ve siècle, dans le grammairien Capella. Si les peuples méditerranéens avaient donc emprunté aux Romains le nom de la *balance,* ils auraient pris naturellement *trutina*, c'est-à-dire le terme qui était en usage.

Balance est le grec *balantion* qui signifie balance, et il est formé de *ballo* qui a le sens de se *balancer*, de *danser*, dans l'une de ses acceptions. Il n'y a donc pas encore là de doublet.

Nous nous arrêterons ici, pour les doublets d'origine italienne.

4. — ORIGINE ESPAGNOLE.

M. Brachet pense que l'invasion de la langue espagnole en France, depuis le temps de Henri III jusqu'à la mort de Louis XIII, laissa sur notre idiome, comme la langue italienne, une forte empreinte. Nous aurions, de ce chef, une vingtaine de doublets.

Nous n'en citerons qu'un seul, et, après examen, on verra que ce n'est qu'un prétendu doublet.

Digitized by Google

Adjutantem, aidant — adjudant.

M. Brachet se trompe en dérivant *aidant* du latin *adjutantem*. *Adjutantem* donne *adjudant ;* mais pour devenir *aidant,* il devrait perdre la syllabe longue *ju*, et cela est contraire aux règles.

Le verbe *aider* ou *aidier* de notre vieille langue est le grec *aido,* primitif d'*aideomai,* qui signifiie aider.

M. Brachet se trompe encore lorsqu'il dit qu'*adjudant* dérive de *adjutantem* par l'intermédiaire de l'espagnol *ayudante ;* car *adjuder* est dans notre ancienne langue, avant le xve siècle, et il se trouve aussi dans nos grands patois. Dans le Béarn, par exemple, on a *aïda* et *adjuda,* c'est-à-dire deux formes parallèles. La forme *adjuda* se trouve dans le cantique entonné par Jeanne d'Albret, quand elle accouchait d'Henri IV.

« Nouste-Dame deü cap deü poun,
« Adjudat-mé à d'aquest'hore. »

5. — ORIGINE ANGLAISE.

Mensa, mense — mess.

Encore ici, malgré les apparences, M. Brachet n'arrive pas à faire son doublet. *Mensa* a formé *mense*, c'est évident ; c'est le même mot, sauf l'e final. Mais *mensa*, comment est-il devenu *mess* ? M. Brachet aurait dû nous l'apprendre. Cette explication, qu'il ne donne pas, nous la trouvons dans Varron et dans Charisius. Ces deux auteurs nous apprennent qu'on écrivait et qu'on prononçait *mensa* et *mesa ;* Charisius dit même que de son temps, c'est-à-dire au IVe siècle de l'ère chrétienne, *mesa* était la forme usuelle. Or, mesa, on le voit, donne *mes*, par la chute ordinaire de l'a final ; mais il faut lever encore une dernière difficulté. Comment mensa ou mesa a-t-il pris le sens de mets, de repas ? On trouve dans les fragments de Festus (p. 6) publiés par Egger, un passage qui nous apprend qu'il y avait dans les temples anciens des tables qui remplissaient l'office d'autels, et qui étaient sacrées comme ces autels. Ces tables appelées dans l'antiquité *mesœ* étaient synonymes de sacrifices et signifiaient aussi le repas sacré

Digitized by Google

qu'on avait coutume de faire à la suite de l'oblation des victimes. Les premiers chrétiens, qui empruntèrent au culte païen une foule de choses, lui prirent encore le nom vulgaire du sacrifice, c'est-à-dire *mesa*, qu'on prononçait aussi *misa*. Festus dit que les anciens employaient l'*e* ou l'*i* indifféremment. Ainsi, mensa, autrefois mesa, a donné au français *mense, messe, mess, mets*. Notre langue n'a donc pas eu besoin d'emprunter *mess* aux anglais, puisque nous l'avons dans notre vieux français. C'est nous, au contraire, qui l'avons porté en Angleterre, à l'époque de la conquête normande.

A propos de ce doublet nous en relèverons deux autres, en passant :

1° M. Brachet dérive *messe* du participe *missa* ; mais il n'y a aucun rapport entre ces deux mots. On vient de voir quelle est l'origine de *messe ;*

2° Il dérive encore, dans un autre doublet, *mets* du participe *missum,* prenant une étymologie de Ménage, et il l'explique ainsi : « Ce que l'on sert, ce que l'on *envoie.* » Or, *mets* n'est que la vieille forme de mensa, c'est-à-dire mesa ou mes, par la chute de l'a final ; *repas, mets,* comme on l'a remarqué plus haut.

6. — ORIGINE GERMANIQUE.

M. Brachet donne, enfin, quelques doublets d'origine germanique. Nous en examinerons seulement deux.

7. — *Nyck*, niche — nique.

On ne voit pas pourquoi nous aurions emprunté aux Germains *niche* et *nique*, puisque nous avons ces deux formes dans notre langue du XIIe siècle. *Niche*, au reste, remonte bien haut, car, au VIIIe chant de l'Odyssée, vers 75e, il est question des *niches* que se faisaient Ulysse et Achille, fils de Pélée. Niche, en grec *néicos* ou *nicos*, n'est donc pas germanique, il est du fond de notre langue et d'origine grecque, comme la majeure partie des mots de notre vieux français.

Nous ferons remarquer ici que notre vieux verbe *niquer*, signifiant frapper, n'a pas de parenté avec *niche* ou *nique*. Niquer, en effet, est formé du parfait dorien *nucha*, de *nusso*, qui a le sens de frapper, dans l'une de ces acceptions.

Le doublet suivant n'est pas plus germanique que celui-là.

Digitized by Google

8. — *Waron*, garenne — varenne.

Tout dans ce doublet conspire contre M. Brachet. *Garenne* et *varenne* ne sont qu'un seul et même mot, et du fond même de notre langue. On peut voir, dans le dictionnaire de l'ancienne langue de F. Godefroy, une foule d'exemples qui attestent que varenne ou garenne était en usage, dès le XIIe siècle ; et l'origine n'en est pas germanique. M. Brachet veut que garenne dérive de *waron,* défendre. Mais quel rapport y a-t-il entre l'allemand *waron*, défendre, et *garenne*, qui signifie terre sablonneuse ? Voici la vraie origine de ce mot : *Harena*, qui est la même chose que *garena*, est l'antique orthographe de *arena*, sable, terre aride. *Harena* se trouvait dans Varron ; il est cité dans les *Commentaires de Virgile* par Servius, au vers 172e du Ier chant de l'Enéide.

Les garennes sont d'ordinaire dans des terrains légers et à fond de sable, ce qui explique à merveille l'étymologie. Dans la Saintonge, on appelle *varenne* les terres sablonneuses. La Varenne, près Paris, sur le bord de la Marne, tire aussi de là son nom. Une petite garenne se disait garenelle, et c'est de ce mot que vient le nom du quartier de Grenelle.

Comme les seigneurs se réservaient le droit de chasse dans les garennes, et qu'il était défendu aux vilains d'y poursuivre le gibier, *garenne* prit aussi le sens de défense, d'endroit réservé ; mais, nous le répétons, la signification propre de ce mot est sable, terre sablonneuse et non pas défense, comme le disent à tort Brachet, Scheler et Littré.

Avant de terminer nous pouvons tomber d'accord sur un point avec M. Brachet. Il dit que de *cancer* dérivent chancre et cancer ; de *chorus* chœur et chorus ; de *decorum* decor et decorum ; de papyrus papier et papyrus ; de *angelus* ange et angelus. Il a parfaitement raison et même trop raison, car on peut se demander si ce sont là des doublets, comme il les a définis. Est-il permis de dire que *cancer* dérive de *cancer, chorus* de *chorus* et ainsi des autres ? Ce sont les mêmes mots. Où est la dérivation ? Où est le doublet ? Certains termes, si ordinaire qu'en soit l'usage, restent toujours latins, tels *chorus*, *angelus*. Ils ne

Digitized by Google

sauraient, avec cette figure romaine, obtenir l'estampille de la langue française, ni partant créer des formes doubles. Cette catégorie de doublets n'a donc rien de sérieux.

Nous arrêterons ici cette étude : plus prolongée, elle deviendrait fastidieuse par la répétition des mêmes arguments, et, surtout, inutile. En effet, si le lecteur, malgré nos raisons, avait encore foi aux doublets, deux cents pages de réfutation de plus ne l'ébranleraient pas. Son siège serait fait.

Nous conclurons donc que le français n'a pas plus de doublets, à proprement parler, que l'espagnol, l'italien ou le portugais. Les formes qu'on appelle populaires ou spontanées sont de la couche antique de notre langue qui n'a rien de latin, ou bien des formes dialectales particulières, comme on en trouve dans tous les idiomes.

ESPAGNOLLE.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

A PROPOS DE LOËCHE-LES-BAINS

(*Suite*).

La Gemmi.

En voyant le cirque de montagnes qui ferme la vallée de Loëche par une muraille de plus de seize cents pieds de hauteur, les touristes se demandent où est le passage fameux de la Gemmi.

Le hameau de Loëche se prolonge de ce côté par une rue bordée de vieux châlets, serrés les uns contre les autres, comme de pauvres gens en haillons.

Au delà du pont jeté sur la Dala, une population agricole occupe des cabanes égrenées le long du chemin. Les enfants, aux cheveux en broussailles, jambes nues, s'ébattent au soleil, en mordant des tartines de pain bis, dorées de miel. Plus loin, s'élève en monticules un terrain aride, vers des rochers rouges. On traverse ensuite des prairies basses où broutent des moutons, au bord d'un torrent. Le berger debout, à l'arrière-garde, fait évoluer au sifflet un chien noir, oreilles et queue droites, qui remplit l'office de sergent de ronde.

Enfin, un cône de sable fin, appuyé contre un angle rentrant de la montagne, termine la vallée. Le roc taillé en arêtes de contreforts panachés de verdure, se dresse à pic au bout du sentier qu'on a suivi péniblement depuis une heure : on dirait Pélion entassé sur Ossa.

Où donc est le passage de la Gemmi ? (Prononcez Guemmi.)

Cherchez à droite un chemin étroit, qui monte comme une flèche, reparaît plus haut, disparaît derrière des saillies, en s'élevant toujours. Une fois engagé dans cette gorge abrupte, la voix humaine s'enfle et résonne jusqu'à imiter les roulements du tonnerre.

C'est le passage de la Gemmi.

J'ai fait cette ascension merveilleuse avec un ingénieur civil de Paris, M. Léon Morlet, homme instruit en géologie, qui m'expliquait dans

Digitized by Google

langue du géologue les soulèvements du globe terrestre, dont la Suisse montre aux savants les plus curieux effets.

Imaginez deux murailles gigantesques sorties des profondeurs de la terre par un effort violent. Sur ces vagues de pierres court un sentier tournant, qui s'appuie tantôt à la muraille droite, tantôt à la muraille gauche. Ce sentier conduit de main d'homme à travers ce cataclisme, mesure 3287 mètres de longueur ; il a été tracé par les gouvernements des cantons de Berne et du Valais, de 1736 à 1741. Travail unique dans son genre il présente partout plus de 1m50 de largeur, il est construit avec une hardiesse et un soin si merveilleux que la sécurité de la traversée à pied et l'horreur des images forment un contraste saisissant. Mon savant compagnon ne se lassait pas d'admirer la victoire du génie de l'homme sur les résistances de la nature. Je ne pouvais lui opposer que les entreprises du grand français, M. de Lesseps, plus gigantesques et plus utiles. On regrette seulement qu'il n'y ait pas, tout le long du sentier de la Gemmi, une ligne de balustrades plus solides. Un triste événement ne justifierait que trop cette précaution. Une jeune femme qui descendait la Gemmi, son mari derrière elle, s'effraya, à un détour du chemin, d'un faux pas de son cheval ; elle roula dans l'abîme d'une hauteur de plus de cent mètres : et c'était un voyage de noces que la malheureuse jeune femme commençait.... Au moment du départ, l'hôtesse, qui m'a raconté la catastrophe, lui disait :

— C'est imprudent, Madame, ce que vous entreprenez : en vous voyant partir, j'ai comme un pressentiment....

La jeune femme se rit de sa prudence, et le soir l'hôtesse recevait son cadavre. On rapporta le corps mutilé dans un drap. Une croix de marbre blanc marque l'endroit d'où cette jeune victime de la curiosité glissa dans le précipice. Il faut grimper aux saillies du rocher pour atteindre à cette croix. M. Morlet grimpa lestement, malgré mes exhortations, et lut l'inscription suivante, gravée dans la pierre :

Le 3 Août 1861,

VALENTINE DE MAUPAS, COMTESSE D'ERLINCOURT,

Agée de 22 ans,

Est tombée d'ici et s'est tuée !

Priez pour elle.

Au souvenir de pareilles catastrophes, au bord du gouffre où la mort

Digitized by Google

a saisi cette jeune femme, en partie de plaisir, le voyageur attéré reste muet, mais l'âme s'élève à Dieu.

On aperçoit en face de cette inscription funèbre une sorte de grotte qui paraît inaccessible. Des sentinelles de Loëche y atteignaient autrefois par une échelle dont il ne reste plus qu'un montant. C'étaient des vigies postées là pour épier jour et nuit les maraudeurs bernois qui descendaient du canton voisin et mettaient à sac la vallée. Quel que soit le pays que visite le touriste, il y rencontre des vestiges de la méchanceté des hommes !

Une fois entré dans ces gorges si étroites que le soleil n'y pénètre pas, et que l'on n'en voit ni l'entrée ni l'issue, des cris retentissent, aigus, déchirants; ces cris répétés et grossis empruntent aux échos des sonorités caverneuses. D'où partent les voix qui appellent? — Ce sont les victimes des convulsions de la nature, répondent les guides. — A certains endroits où le vent siffle, des nuages vous enveloppent, font le crépuscule ; ils donnent aux bruits des significations fantastiques.... Bientôt, on rencontre des visages joyeux : ce sont des femmes, des enfants, des hommes, voyageurs de diverses nations, des fleurs des Alpes aux mains. A ces riantes apparitions, après l'échange de propos de rencontre, les fantômes s'évanouissent, les clameurs lugubres qui semblaient monter des abîmes se réduisent à celle des échos, que les touristes font parler pour assombrir la poésie de l'infernal passage de la *Gemmi*, qui signifie : *gémissement*.

Enfin, l'affreuse gorge s'ouvre ; j'aperçois à la voûte une étoile : c'est le jour de l'issue ; nous entrons dans une petite vallée rocailleuse et stérile comme un volcan éteint. Tout affecte ici les formes brisées des derniers soulèvements qui ont produit ce remous gigantesque.

Nous voyons s'élever à l'horizon les dernières crêtes du Balmhorn (3,688^{m}), que les aurores ont rougies depuis le déluge.

Le glacier de Laenmeren descend en cascade de ses flancs pour alimenter le lac de Daube : Nous y arrivons tout droit par un chemin facile ; long d'une demie lieue, ce lac n'a qu'une profondeur de trois à six mètres ; aussi gèle-t-il jusqu'au fond pendant sept mois de l'année. De petites vagues festonnaient le rivage. Une barque montée par le Gemmi, à dos d'homme, depuis que nous sommes à Loëche, se balançait à l'ancre, au fond d'une crique. Les rochers calcaires du Daubenhorn s'allongent en descendant vers le Nord, à perte de vue ; ils figurent des remparts teintés d'une bande rougeâtre. — A notre droite, se dressaient les Altels, tout blancs de neige ; leurs arêtes descendent jusqu'au bord

Digitized by Google

du chemin que nous suivons. Dans les plis de ce versant la poussière détrempée par les pluies de l'été est couverte d'une herbe maigre et fanée ; c'est là qu'on rencontre la riche flore du sommet des Alpes, la gentiane bleue, l'œillet sauvage, et l'arnica, cette précieuse plante dont on compose une si bienfaisante liqueur pour les blessures.

Tandis que nous regardions cette image du cahos, nous vîmes apparaître, au bout du chemin qui traverse cette Arabie pouilleuse, une caravane de huit personnes, à cheval, suivie de bagages à somme et de guides à pied. Leurs costumes frais, leurs jolis visages couverts de chapeaux, ornés de fleurs cueillies en route, sous des voiles bleus, nous parurent un mirage du bois de Boulogne. Nous la suivîmes en revenant sur nos pas jusqu'au petit hôtel de Vildstrubel. On a, des fenêtres de cet hôtel, une vue splendide sur la vallée du Rhône et sur les Alpes du Valais. Des dentelures escarpées, couvertes de neige, dressent à l'horizon des aiguilles qui portent une aigrette de noms fameux, quelques unes encore vierges, les autres escaladées, ayant leurs légendes de téméraires morts au fond des combes, avant d'avoir atteint les sommets : — Ce sont le Mischabel, le Veinhorn, le Brunekhorn, la pyramide du mont Cervin, la dent blanche, le Krat, (peigne) le Tonenthorn ; — puis en bas, à une effrayante profondeur, on aperçoit le village de Loëche, avec ses châlets gros comme des joujoux de Nuremberg.

Après avoir bu à l'hôtel de Vildstrubel, ou Schwarembach, une bouteille de bière, nous reprîmes le chemin de la Gemmi, appuyés sur nos bâtons ferrés. C'est surtout pour s'arcbouter dans une descente vertigineuse que ces bâtons sont indispensables. Le retour est peut-être plus pénible que la montée. Un vigoureux guide descendait au pas mesuré et lourd des auvergnats, sous une charge de malles pesant quatre-vingts kilos. Tandis que les voyageurs le suivaient de loin, devant lui couraient comme des chamois de jeunes anglaises, les cheveux flottants sur les épaules. Elles étaient alertes et hardies, ces charmantes insulaires ! J'admirais leur démarche délibérée qui contrastait avec la timide grâce de françaises. C'étaient les filles d'un général Anglais de retour des

Prenez garde, criai-je à l'une d'elles qui cotoyait de trop près, en ant, les précipices.

h ! nous connaître les montagnes, me dit-elle. Ma sor et moi es dans l'Hymmalaya.

Digitized by Google

Depuis l'accident de la Comtesse d'Erlincourt, il est interdit de descendre la Gemmi à cheval.

Nous arrivions à l'hôtel de la *Maison blanche* pour le déjeûner de onze heures, plus fatigués de la chaleur du soleil et des efforts de retraite dans la descente que de la longueur de l'ascension.

Je la recommande comme l'une des plus intéressantes qu'on puisse faire en Suisse.

Le trou bouillant.

A dix minutes des hôtels de Loëche, à droite du chemin qui conduit à la *Souste* (station du chemin de fer), quelques arbustes chétifs marquent d'une tache d'ombre *la source qui bout au trou bouillant.*

Cette source jaillit de terre avec de petits bouillonnements qui perlent à la surface. Si on y plonge un thermomètre centigrade, il indique quarante degrés de chaleur. Une vase grise, onctueuse et douce, communique à cette source des teintes bleuâtres.

L'eau bouillante coule rapidement entre des rives gazonnées, et va se perdre dans la Dala. On est surpris de voir des herbes et des fleurs du plus vif coloris pousser dans une eau si chaude. Il paraît que c'est un fait chimique que les plantes arrosées d'eau tiède croissent plus vigoureusement. Les cailloux du ruisseau sont si rouges que cette eau doit être abondamment pourvue de principes ferrugineux.

Mais voyez l'effet, sur les imaginations, d'un phénomène extraordinaire : un loustic persuada, un jour, à un voyageur naïf, qu'on pêche des écrevisses rouges dans *le trou bouillant.*

Le referendum.

Le maire de la commune de Loëche cumule les fontions municipales avec celles de juge-de-paix et de président du tribunal civil de Loëche-Ville. Diverses circonstances me mirent bientôt en rapport avec lui : l'étendue de son esprit, sa science du droit, la fermeté de ses principes, l'élévation de son caractère achevaient en lui le portrait d'un magistrat. Comme il parlait aisément notre langue, je profitais, jusqu'à en abuser, de sa science du pays. Qu'il trouve ici, en même temps que mes excuses, le témoignage de ma gratitude.

Un matin les châlets de Loëche se couvrirent d'affiches officielles : les électeurs étaient appelés à adopter ou à rejeter une loi votée par l'Assemblée fédérale. On vote par oui ou par non. Dans ce pays, où

Digitized by Google

l'instruction est très répandue, la loi soumise à la sanction du peuple est imprimée en marge du bulletin : une colonne est ouverte en face pour le *oui* ou le *non*. Chaque électeur va déposer son bulletin fermé entre les mains des membres d'un bureau qui siège à la mairie, sous l'image du Christ. En assistant à cette opération grave, j'admirais la foi de ce bon peuple, qui montre au citoyen, avant les grands actes publics, le symbole du dernier juge des consciences, et dépose simplement son suffrage dans un chapeau. Et nous, impies que nous sommes, nous avons expulsé le Christ de nos écoles et de nos tribunaux.

Comme j'interrogeais un électeur sur l'objet du vote, il me répondit :

— Il s'agit de savoir si nous remettrons au Pouvoir central le droit de disposer de l'enseignement religieux dans nos écoles. Moi, je réponds non, et il y en aura plus d'un à voter comme moi.

J'ai su depuis que l'opinion de ce brave électeur était sortie des urnes de la Confédération, comme du chapeau de Loëche, à une très grande majorité ; et cette majorité traduisait si bien mes propres sentiments que je retrouve dans mes papiers de voyage l'un des bulletins de vote qui a servi à l'exprimer.

Le tir a la cible.

Ce brave petit peuple Suisse a compris qu'il fallait remplacer dans son armée le nombre par la qualité.

Le Gouvernement fédéral ne peut guère mettre en ligne plus de quatre-vingts à cent mille hommes ; mais tous ses soldats sont d'habiles tireurs, et les fils de Guillaume Tell sont de vrais patriotes. Guillaume Tell traversait d'une flèche la pomme que le tyran Gessler avait fait placer sur la tête de son fils. Est-ce un point d'honneur pour ses descendants de ne pas déroger? — Quoi qu'il en soit, c'est une obligation imposée par le gouvernement Suisse, aux hommes valides, de tirer à la cible tous les dimanches. Le *Cercle des tireurs* se tient à Loëche, dans le grenier d'un châlet, à six cents mètres de la montagne. Un ancien militaire, tapi au fond d'une caverne, surveille la cible, il sonne de la trompette toutes les fois qu'elle est touchée, et les bons tireurs sont notés.

Le jour de l'exercice auquel j'assistais la moyenne des mouches était de six coups sur dix.

A bon entendeur salut...

Digitized by Google

Les fleurs de la montagne.

Je l'ai dit ailleurs, les fleurs écloses sur les sommets des montagnes de la Suisse ont un coloris qui efface celui des fleurs de la vallée. La rose sauvage brille entre toutes. Il semble que la nature l'ait placée au milieu des buissons qui la font le mieux resplendir. Les arêtes vives, les lichens blancs, les crevasses sombres blessent la vue : les yeux fatigués se reposent sur l'incarnat du rosier sauvage. Pendant la rude montée, la fleur apparaît au touriste haletant comme le frais sourire d'une fée bienfaisante ; elle soulage la peine, elle emporte la fatigue : — On la cueille, on la respire, on la garde, et son parfum demeure à côté des souvenirs.

Qu'elle douce image de l'amour et de l'amitié !

Gentille rose des Alpes, je te devais cet hommage, à toi qui nous charmes et nous embaumes, sans nous enivrer !

..... Et l'œillet qui pend tout rouge aux crevasses des rochers, — teint du sang de l'aigle, disent les guides... — Et la gentiane, d'un bleu si vif qu'on la dirait trempée dans l'azur ; et l'émail des petites fleurs épanouies dans les gazons veloutés...

Les bouquetières de Loëche font des corbeilles de cette flore incomparable qu'on peut expédier au loin, en caisses garnies de terre, sans crainte qu'elle se fane, — poétique image d'une contrée où la nature a rassemblé les effets de sa colère et les sourires de sa bonté.

Le commerce de Loeche.

Partout où séjourne la richesse, le commerce s'installe avec ses tentations.

Des boutiques exposent sur les promenades les produits de l'industrie Suisse : la curiosité, l'imagination, le désir d'envoyer des surprises rivalisent de séductions.

Je ne parle pas des photographies qui permettent de composer des albums des sites de la vallée, ou des costumes du pays ; il y a bien d'autres *bibelots*, pour employer l'expression du jour. Les meubles et les ustensibles de ce peuple simple et économe sont travaillés avec une habileté admirable par de vrais artistes. On voit des variétés de coucous qui chantent les heures en donnant le mouvement à des personnages fantastiques. Tous les animaux du pays, sauvages ou privés, sont sculptés dans les attitudes de leur espèce ; un chamois franchissant l'abîme attirait tous les regards : 300 fr.

Digitized by Google

Le costume et l'outillage d'un touriste offrent aux amateurs le bagage indispensable pour les excursions périlleuses.

Voulez-vous connaître la longueur du chemin parcouru pendant les courses à pied, achetez un podomètre : c'est un joli petit mécanisme enfermé dans une montre qui, suspendu au bord de la poche du gilet par une agrafe, compte exactement les pas qu'on a faits.

Les chercheurs de faïences, possédés de la passion d'émailler leurs murs d'assiettes rares, trouveront à Loëche des collections plus rares que précieuses. Peut-être seront-ils tentés, comme je l'ai été, par un plat illustré des armes des vingt-deux cantons de la Confédération Suisse, fabriqué à Thun.

Que de choses je passe !

Je pourrais allonger ce chapitre si je ne désirais laisser des surprises aux voyageurs qui visiteront Loëche après moi.

De Loeche a Genève.

Enfin, le Dr Menguis nous délivra notre exéat le 13 août, au matin.

Retourner en France, revoir la patrie, la famille, le foyer, c'est une joie ! Cependant, nous quittâmes à regret plusieurs personnes aimables qui nous avaient témoigné des sympathies. Après de touchants adieux, nous descendîmes à la *Souste* dans une bonne calèche à deux chevaux qui nous avait amenés. Comme le retour se faisait par un beau temps, et le jour, nous pûmes contempler à loisir les magnifiques paysages de la route.

Que ces montagnes sont belles ! nous n'avions pas pu les voir par les ténèbres et la pluie ; mais, sous le soleil et la transparence de l'air, de quel éclat brillaient les rochers, les bois, les prairies et les blés ! On ne sait où les lacets de la route vont aboutir, sur le flanc de ces rochers aux entailles profondes. — Des groupes de châlets, autour d'une église, s'appellent Albinen, Inden. On traverse Loëche-Ville, qui a l'importance de son nom ; un vieux château servant de prison, l'église trapue, de grosses maisons de pierre attestent la cité du moyen-âge. On découvre enfin la Vallée du Rhône. Il faut y descendre à pic, comme du sommet d'un rempart.

Nous dinâmes à l'hôtel de la *Souste*.

Le lendemain matin, nous prenions au Bouvet, après une heure et demie de chemin de fer, le bateau à vapeur, sur le lac de Genève.

L'embarcadère s'élève au dessus de l'eau. De grandes oseraies bordent

Digitized by Google

la rive. On aperçoit les bouches du Rhône, qui, après avoir trempé de leurs eaux un marais de deux lieues de longueur, sortent des roseaux et tracent dans le lac un long chemin moiré d'ondulations miroitant au soleil comme des écailles.

Nous partons. Les aubes du navires tournaient dans une eau bleue. L'azur du lac, encadré de montagnes brunes, est la première merveille de cette petite mer profonde et claire. D'où lui vient cette belle couleur bleue ? C'est le secret que les savants cherchent encore.

Tandis que le bateau met le cap sur Villeneuve, nous déjeûnons. La cuisine du bord est exquise, et à si bon marché qu'on se croirait sur le yacht de plaisance d'un grand seigneur ; le grand seigneur est ici l'hospitalité genevoise, toute étincelante de linge blanc, de cristaux diamantés, de fine argenterie. Bientôt, on aborde à Villeneuve, petit nid de maisons. Là s'abritent pendant l'été les touristes frileux de l'Europe, à la recherche d'un climat doux, d'une vie calme, de riantes images. Les deux rives du lac sont bordées de ces charmants asiles où l'on désirerait vivre. La fortune y rassemble, de tous les coins de l'Europe, les familles heureuses et les isolés tristes. Les hôtels, comme les maisons particulières, sont hauts et vastes ; les principaux sont bâtis au milieu de parcs soigneusement aménagés. Quand on considère ces établissements qui attestent la richesse et la puissance accumulées dans ce petit Etat Suisse, on songe que tout cela est l'œuvre des étrangers et que les Suisses n'en sont que les administrateurs.

Après avoir fait escale à Chillon, où les pieds d'une prison d'Etat se baignent dans le lac ; après avoir pensé à Bonaventure, le prisonnier légendaire, attaché au mur par une chaîne qui ne lui laissait qu'une promenade en demi-cercle, marqué par ses pas ; après avoir admiré les montagnes reflétées dans l'eau, teintée de lapis-lazuli, et le château des Crettes, célèbre, il y a quelques années, par les séjours d'un de nos hommes politiques, on atteint le port d'Ouchy, ouvert au dessous de la ville de Lausanne. Un grand bateau à vapeur arrivant de Genève nous y avait précédés : il en était descendu douze cents orphéonistes, tout brillants d'instruments de cuivre aux mille formes. Ces musiciens encombraient les quais et les rues de leurs groupes en uniforme brodés de lyres. Des bannières surchargées de médailles servaient de fanions à cette troupe en goguette. Ils fredonnaient, se démenaient, attirant les regards. En voyant étinceler toutes ces médailles, j'étais pénétré d'admiration et de respect pour les artistes qui les avaient obtenues. Leurs bannières ressemblent aux poitrines des vieux généraux : autant de

Digitized by Google

batailles, autant de décorations ! — Le géant de la flotte du lac, le *Mont-Blanc*, devait les reprendre au bout d'une heure. La généreuse ville de Rousseau, où s'était tenu le concours la veille avait offert aux concurrents venus de la France une navigation de plaisir. Nous employâmes cette heure de halte à visiter les parcs, les jardins, les hôtels du port d'Ouchy. Tout y est rassemblé pour l'agrément des promeneurs. Des platanes séculaires trempent leur feuillage dans les eaux dormantes du lac. Français, Anglais, Russes, Américains se croisent et révèlent, par la langue qu'ils parlent, leur nationalité. Partout, ces hôtes semblent se conformer, par leurs manières, à la douceur du climat et à l'harmonie des choses. Moins d'espace, moins de foule, plus de silence qu'aux bord de la mer... Ni les vents ni les vagues ne donnent ici leurs voix sonores, et sur ces bords tranquilles, tout est aussi recueilli que les eaux du Léman.

La cloche du Mont-Blanc appelle les passagers par des tintements précipités ; il faut se hâter, car l'embarcadère s'encombre d'orphéonistes et de curieux. Un plancher bâti sur pilotis, au dessus de l'eau, s'avançant au devant du navire, sous cette foule. On s'y entasse. Aussitôt la cohue, oscillante et joviale, imprime à l'escale un tremblement ; je sens les charpentes plier sous la charge. — Quand une existence qui vous est chère peut dépendre de votre vigilance ou de votre courage, l'imagination, embrassant tous les risques à la fois, s'ingénie à les conjurer. — J'examinai, par dessus la balustrade, les piliers de notre embarcadère ; plusieurs étaient vermoulus : Cependant les orphéonistes chantaient, en marquant du pied la mesure, ce qui augmentait les trépidations ; le frêle échafaudage menaçait de s'abîmer. Je choisis du regard l'endroit où j'aurais poussé dans l'eau ma compagne pour la soustraire à la catastrophe, lorsqu'un dernier appel de la cloche nous entraîna tous à bord du vaisseau. Je fus soulagé, et le beau spectacle de la traversée du Lac, dans sa largeur de quatre lieues jusqu'à Thonon, changea bientôt nos anxiétés en jouissances. Qui eût pu prévoir alors les avanies qui nous attendaient ?

A peine nous sentions la puissante vapeur enlever le *Mont-Blanc* ; le bateau glissait sur le lac *tranquille* ; point de balancements : c'était le beau lac chanté par les poëtes !... Mais quand la nature se montre amie de l'homme, défiez-vous des mauvais instincts de l'homme lui-même.

Les orphéonistes se mirent à faire en chantant, le tour du navire, à la suite les uns des autres. Des femmes s'en mêlèrent, et ce fut bientôt un tumulte indescriptible de gens avinés et grotesques, n'ayant plus le

Digitized by Google

respect ni d'eux-mêmes, ni des autres. Ces musiciens, qui venaient de remporter des prix par leurs accords, nous assourdissaient en poussant des cris sauvages, et la ronde infernale, au travers de l'entassement des passagers, foulait et refoulait ceux qui n'y figuraient pas.

C'est au milieu de ce branle-bas qu'on fit escale à Thonon, jolie ville aux couleurs hospitalières du drapeau Français. La belle tenue de la gendarmerie qui surveillait les manœuvres d'embarquement flatta notre orgueil national. Sur la rive Suisse, point de police, mais une cohue toute démocratique. Sur la rive Française, au contraire, une vigilante discipline imposée par les agents de la force publique préside à l'embarquement, ce qui prouve qu'une liberté sans frein est nuisible à tout le monde.

Il était sans doute écrit que la nature et les hommes devaient nous causer tous les désagréments sur ce beau lac de Genève. Tandis que je me reportais, pour échapper à la réalité, aux tableaux enchanteurs sortis de la plume et du pinceau pour ravir l'imagination de ceux qui n'ont pas navigué sur le Léman, un orage éclata. Le charivari qui se faisait à bord, malgré une pluie torrentielle, couvrait les éclats du tonnerre. Les éclairs rayaient la nuit : des sillons de feu rougissaient l'eau de lueurs sinistres. Tandis que les éléments en fureur grondaient, cette troupe de passagers ivres, séparés de l'abîme par une planche, braillait, insouciante. C'était étourdissant, fantastique et lugubre ; — et nous nous étions embarqués le matin pour une navigation d'agrément !

Le supplice dura deux heures.

Enfin nous aperçûmes les lumières de la ville de Genève. On débarqua. Point de voitures. Il fallait gagner l'hôtel le plus voisin au travers d'une nappe d'eau qui ruisselait sur les quais, invoquer les circonstances pour obtenir une chambre, et subir le vacarme que firent toute la nuit, dans les rues, les orphéonistes en goguette.

Il pleuvait encore le lendemain, 15 août, qui était un mardi matin ; et cependant traverser la ville de Genève sans la visiter ; penser à Calvin, à Rousseau, sans avoir vu ce qu'en ont fait ces deux grands ouvriers de la Révolution, c'eût été perdre courage devant une pluie diluvienne. Un fiacre nous offrit a propos la promenade et le couvert, et nous y montâmes.

Décrire Genève, ne serait-ce pas répéter, moins bien sans doute, ce que tout le monde a lu ? Quand on a rappelé l'alignement des rues, l'uniformité des constructions, les lignes rigides et l'aspect morose de ce que les habitants ont bâti au bord de ce lac, encadré de montagnes

Digitized by Google

imposantes, c'est-à-dire œuvre étriquée d'un côté, création gigantesque de l'autre, je crois qu'on a esquissé une vue générale des choses.

Les tableaux de la nature, si splendides qu'on les trouve, laissent encore place aux compositions de l'homme. Il n'en est pas de plus saisissante, de plus dramatique que le panorama de la retraite de notre armée de l'Est, en Suisse, pendant la guerre de 1870-1871. Cette triste page de notre histoire a été traduite d'une manière émouvante par l'art des décorateurs. Le ciel est gris, la terre est couverte de neige ; du bout de l'horizon brumeux, une armée en désordre s'avance jusqu'aux pieds du spectateur : Ici la cavalerie, plus loin l'infanterie, les canons sur les flancs, trainés par des chevaux qui ont mangé les crins de leur queue ; à droite, s'allonge un convoi de wagons si réels que cela achève la vérité du reste. Sur la frontière, voici l'armée Suisse, déployée entre nous et les Allemands comme un bouclier. L'état-major Suisse et l'état-major Français se rencontrent au milieu de la brume : le général de la Confédération tendant la main au général de l'armée Française, semble lui dire :

— Venez panser vos blessures au foyer d'un peuple ami.

Et les habitants des villages réconfortent nos soldats en leur apportant des vivres. Compatissante hospitalité ! Elle est représentée dans ce panorama par des groupes et des épisodes que nous regardions les larmes aux yeux.....

— Vive la France ! cria une voix.

— Vive la Suisse ! répondit une autre.

En quittant la terre étrangère pour rentrer dans la Patrie, cette lamentable image ranime les sentiments des voyageurs français pour leurs hôtes ; et comme les Suisses ont été pour nos rois une garde fidèle, pour les touristes des guides surs, pour notre armée des frères généreux, j'adresse aux vingt-deux cantons de la vieille Helvétie, au bas de cette dernière page, un salut cordial et le souhait du revoir !

GUSTAVE DE VAUDICHON.

Il n'est pas indifférent aux touristes de connaître les conditions matérielles de l'existence en voyage ; voici pour remplir notre office de guide exact, les indications prises sur notre carnet de voyage, station de Loëche-les-Bains :

Digitized by Google

Service par jour et par personne, éclairage compris :

Chambre à deux lits	3 fr.	»»
Deux déjeuners et le dîner. . .	6	50
Vin à part, 1 franc la bouteille.		
Total. . .	9 fr.	50

Il y a une fanfare qui joue devant les hôtels tous les jours et pour la quelle on compte 4 francs par personne, à la fin de la saison.

Avant de quitter un sujet trop souvent passé sous silence dans les relations de voyage, je vais transcrire quelques menus de repas. Utile dans le présent, ce renseignement sera curieux dans l'avenir pour prouver comment, en voyage, on vivait en Suisse à la fin du XIXe siècle.

Les soldats de Granson et de Morat auraient été bien surpris d'en trouver autant dans les plus luxueuses demeures de leur temps.

Premier dejeûner : — Chocolat, — café au lait, — potage ou thé, au choix, avec beurre, deux flûtes et pain grillé, le tout en abondance. Ce premier déjeuner se prend dans le bain, vers sept heures. C'est un des tableaux curieux de la piscine.

Second déjeuner à onze heures : — Foie et rognons sautés, — Langue de bœuf et remoulade, — Escalopes de veau à la milanaise, — Laitue braisée au jus, — Poires au beurre, — Tartelettes, — Dessert.

Dîner à six heures : — Potage au tapioca, — Ecrevisses, — Filet polonais garni, — Pommes Duchesse, — Galantine de Lièvre à l'aspic, — Chapons de Bresse, — Haricots verts, — Glaces aux fraises, — Gâteaux massepains, — Dessert.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

I. — Scripta manent.

MESSIEURS,

La brochure dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, est elle-même une sorte d'analyse des richesses, en autographes, de la collection Alfred Bovet, récemment vendue et dispersée. M. JORET-DESCLOSIÈRES étudie en même temps le catalogue Bovet lui-même. Or les causeries de M. GODET, très agréables et bien faites, seraient d'une lecture beaucoup plus intéressante que le présent examen qui ne peut avoir sur elles que l'avantage d'être court.

M. GODET fait très bien comprendre qu'une réunion d'autographes, rassemblés avec méthode, choisis avec intelligence, peut valoir beaucoup, et ne doit pas être regardée comme le produit d'une manie de collectionneur. On est surpris, en lisant M. GODET, de voir combien de choses peut enseigner une telle réunion de lettres originales, et quel secours inattendu en peut tirer l'histoire, aujourd'hui qu'elle attache un grand prix à l'étude intime des caractères des auteurs qu'elle met en scène.

Je ne parle même pas de la graphologie, quoique M. GODET, tout en se défendant d'être un adepte de cet art, fasse remarquer « la haute écriture élégante de Scarron et l'écriture sèche et droite de Boileau. » Celle de Chateaubriand « redressée et batonnée ». S'il eût cité, par exemple, l'écriture de l'abdication de Fontainebleau, il eût pu faire remarquer que les premières lettres sont lisibles, Napoléon, en les traçant, a tenu quelque compte de ceux qui auraient à les lire : puis

Digitized by Google

l'habitude revient. Il écrit pour lui-même — le devoir des autres est de le deviner. La lecture du reste exige un savoir spécial, comme celle d'un palimpseste.

Quelque étendue qu'on puisse attribuer à cette révélation des caractères et des habitudes d'après l'écriture, personne, je crois, n'est absolument dégagé de tout intérêt en présence des indices à tirer d'un autographe : mais d'autres considérations donnent de la valeur à une collection bien faite.

D'abord on est surpris de la quantité de lettres que la grande histoire a négligées, et dans lesquelles, cependant, un mot, une phrase offrent un intérêt très réel. Que le cardinal de Richelieu parle à son neveu de la Meilleraye de la prudence « peut-être timide » à laquelle il a dû les bons succès qu'il a eus dans sa vie » ; que Mazarin recommande au maréchal de Grammont, ambassadeur en Allemagne, de ne pas épargner l'argent pour gagner les électeurs palatins de Cologne et de Trèves, « quand lui Mazarin devrait pour cela, rester en chemise » mais d'être bien assuré d'obtenir l'effet voulu, sans quoi « on mettrait au burlesque le cardinal et ses ambassadeurs » ; cela ne vous montre-t-il pas un Richelieu et un Mazarin, sinon nouveaux pour vous, du moins complétés ? Cavour écrit en 1852 « le sort de l'Italie dépend de la France. »

Plus loin voici Marat réclamant en 1783 la protection d'un grand roi pour ses travaux scientifiques. — Mme Roland stigmatisant, entre le 10 août et le 21 janvier « le scélérat Danton, l'aboyeur Marat. » — Malherbe reprochant à Racan d'abandonner le Parnasse pour l'hyménée ; puis, par ordre de dates, des littérateurs des XVIIe et XVIIIe siècles — puis Chateaubriand, avec une lettre sur la fontaine de Vaucluse, que lui gâtent « Laure la bégueule et Pétrarque le bel esprit » à rapprocher des mémoires d'outre-tombe, rappelant le souvenir de Pétrarque, dont une *canzone* solitaire, échappée de la tombe, continuait à charmer Vaucluse d'une éternelle mélancolie.... Ceci est pour le public: l'autre impression est la seule vraie.

Quinet enjoint à son éditeur de supprimer la dédicace d'un de ses ouvrages à M. Cousin « connaissant aujourd'hui ce *drôle* pour ce qu'il est ». On conçoit que l'histoire laisse de côté de semblables boutades, et qu'on ne les trouve que dans une collection d'autographes.

Digitized by Google

M. Godet donne enfin la seule indication qui doive échapper à M. Desclosières — les prix que certains autographes ont atteint à la vente : en voulez-vous quelques uns? 610 fr. pour Catherine de Médicis — 600 fr. pour Washinghton — 1,000 fr. pour Napoléon Ier — 310 fr. une page d'écriture de Louis XVII — 25 fr. des autographes du maréchal de Mac-Mahon et de M. Grévy.

310 fr. la lettre de Victor Hugo annonçant son mariage à Lamennais — 1,000 fr. une de Luther — 500 fr. une de Proudon — 245 fr. une de Musset — 48 fr. une de M. Renan — 690 fr. une de Galilée — 200 fr. Bossuet — 245 fr. Diderot, etc.

Le profil de Bonaparte par David avec la légende: « le général de la grande nation » s'est vendu 200 fr. — même prix pour un dessin de Rembrandt — 550 fr. une lettre de Rubens — 78 fr. un croquis de Toppfer.

Encore quelques indications de prix, dit M. Godet: Calvin, 230 fr. — Jeanne d'Albret, 150 fr. — Louis Ier de Condé, écrivant à Catherine de Médicis sur les Guise, 510 fr. — Agrippa d'Aubigné, 135 fr.

Pour les autographes de femmes célèbres, les prix s'élèvent: 500 fr. Mme de Chantal — 300 fr. Ninon de Lenclos — 400 fr. Charlotte Corday — 330 fr. La Vallière — 260 fr. la princesse de Lamballe.

Le total des ventes s'élève à 113,524 francs.

---

2. — Monographie de l'église Saint-Clément de Tours, par MM. Palustre, Léon Lhuillier et H. Nodet, 1887. Tours, in-4° de 138 p. avec pl.

La monographie de Saint-Clément de Tours forme le tome II de la série in-4° des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* présidée par M. Léon Palustre. On ne peut trop louer le haut exemple que donne aux Sociétés savantes de nos départements l'association tourangelle. Ce volume que nous venons de lire est un livre d'histoire et de critique d'un intérêt soutenu, d'une valeur incontestable. Il comporte trois parties. M. Lhuiller s'est chargé de l'histoire du monument; M. Palustre de sa description, M. Nodet des planches. M. Lhuillier

Digitized by Google

donne la mesure d'une érudition fort solide. L'indication des sources auxquelles il a puisé l'a constamment préoccupé, ce qui est une garantie pour le lecteur et un renseignement utile pour les historiens à venir. L'éloge de M. PALUSTRE n'est plus à faire. La patience, le goût et la sagacité sont les traits qui le distinguent dans ses études sur les monuments qu'il prend à tâche de faire bien connaître. Nombre de découvertes heureuses ont récompensé M. PALUSTRE de ses soins. Il ajoute, dans ce travail, à la liste déjà longue des artistes de sa province dressée par MM. de Grandmaison, Giraudet et d'autres encore. Quant aux dessins et aux planches dont l'honneur revient à M. NODET, il convient d'en louer la netteté en même temps que le style.

L'ouvrage que nous avons dû examiner est donc excellent. Nous l'estimerions sans lacune et très proche du livre de luxe si un titre courant au haut de chaque page épargnait au chercheur la peine de se reporter à la table pour savoir si le volume s'est ouvert sur la partie historique ou sur la partie critique, sur le texte de M. LHUILLIER ou sur celui de M. PALUSTRE. Observation sans portée devant le mérite de cette monographie qui conserve pour nous et ceux qui nous suivront la physionomie d'un monument dont les derniers vestiges viennent de disparaître. Il serait à souhaiter que les démolisseurs fussent partout précédés d'historiens, de critiques et d'artistes aussi vaillants et non moins habiles que ne l'ont été dans la circonstance MM. PALUSTRE, LHUILLIER et NODET.

HENRY JOUIN.

---

3. — Napoléon Ier à Montaigu (Vendée), en 1808.

Ce petit épisode est extrait des mémoires manuscrits d'Antoine Fortat, président honoraire du tribunal civil de Saintes, mort en 1856, et qui était avoué à Montaigu, lorsque, le 8 août 1808, l'Empereur partant de Napoléon-Vendée, passa par Montaigu pour se rendre à Nantes.

On demanda la maison de M. Fortat, la mieux aménagée du pays, pour recevoir l'Empereur et sa suite. Il l'offrit de fort bonne grâce et se mit en quatre pour recevoir ses hôtes. Un incident faillit attrister la journée. L'Impératrice se trouva mal après avoir bu un verre d'eau.

Digitized by Google

L'Empereur s'inquiète tout de suite, on craint un empoisonnement, mais on découvre que le domestique qui devait chercher assez loin l'eau d'une source, a trouvé plus court de la prendre à la pompe.

L'Empereur comprend qu'il est chez de très honnêtes gens, il devient aimable; il parle des généraux de la Vendée; il demande si Charette était cruel, et, dit-il, comme Alexandre, en regardant Berthier qui s'appelle Alexandre. Berthier garantit l'humanité de Charette.

M. Fortat demande à l'Empereur de rétablir un contrat de location du pays, qui s'appelle *au comptant* et qui entraîne redevance du sixième; on l'a confondu en 1789 avec les droits féodaux et comme tel aboli. — Non, dit l'Empereur, ce n'est pas la justice qui doit décider ici, c'est la politique, — M. Fortat ne demande rien à l'Empereur, ce qui stupéfie toute sa commune. Il trouve l'Impératrice fort décolletée et la regarde, dit-il, avec amour; aussi, ne pardonne-t-il pas à Napoléon d'avoir divorcé.

On peut juger par là de ce qu'est le genre d'histoire que donnent ces mémoires; mais ce n'est là qu'un extrait.

La notice sur Antoine Fortat est de M. Eugène Louis, professeur au Lycée de La-Roche-sur-Yon, notre Confrère, bibliothécaire de la ville.

Le même auteur nous a adressé :

Constant Merland et Clément Vallette.

M. Merland, né au château d'Olonne en 1808, mort à Nantes en 1885, est un médecin connu par ses travaux pour la propagation de la vaccine et par un rapport au Conseil d'hygiène sur le choléra. De plus, membre de Sociétés savantes et auteur, entre autres opuscules, de quarante-cinq biographies de personnages célèbres de la Vendée.

M. Clément Vallette, né en 1804 à Fontenay-le-Comte, mort dans la même ville en 1886, notaire investi de charges municipales, est l'auteur d'ouvrages de critique sur quelques poètes latins du siècle d'Auguste et de travaux sur l'instruction primaire, le régime des prisons, les institutions de bienfaisance, grand liseur et bibliophile.

Digitized by Google

4. — Les Tumulus de Montsaugeon (*Haute-Marne*), par MM. Camille et Joseph Royer et Ed. Flouest.

Ce fascicule Ms. 40 comprend les pages 257 à 283 des *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres;* orné de figures et d'une planche en couleur de bronze qui représente la coupe des deux tumulus et les bijoux qui y ont été trouvés.

Il est intéressant de voir par cette étude le progrès de l'archéologie dans ces vingt-cinq dernières années seulement. En 1863, et alors qu'on s'occupait partout des travaux préliminaires de la *Vie de César*, M. Henri Defay, fonctionnaire des finances à Langres, fouille assez maladroitement ces deux tumulus; il est préoccupé de l'idée d'y trouver des armes, des monnaies, des médailles, des instruments, et par là s'imagine qu'il contribuera à prouver que la fameuse bataille d'Alésia s'est livrée près d'Alaise, en Franche-Comté. On croyait alors que les trouvailles de ce genre indiquaient nécessairement des batailles, mais il n'en est rien. Plus il y a d'objets d'usage courant, de bijoux, même d'armes (qu'on enterrait avec les corps), plus il est probable que la sépulture est faite en toute tranquillité, selon les rites, sans précipitation, donc en pleine paix.

Les objets recueillis par M. Defay figurent depuis lors au Musée de Saint-Germain; mais leur explication était insuffisante tant qu'on n'avait pas exploré les sépultures, que M. Defay avait creusées incomplètement, presque inconsidérément, et en brisant le plus grand nombre des squelettes. MM. Camille et Joseph Royer ont entrepris ces fouilles et ont donné une description détaillée de la situation des corps, de l'architecture des tombeaux et enfin des objets recueillis au Musée de Saint-Germain.

L'imperfection du travail du premier explorateur tient à l'état des connaissances de son temps plus qu'à sa négligence; les deux autres sont mieux armés et leur travail paraît définitif. M. Ed. Flouest jugeant d'après leurs données, termine cette étude par un rapport adressé à M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain. C'est de ce rapport, écrit avec élégance et motivé par une critique pénétrante, que nous voulons tirer les conclusions:

Digitized by Google

Les sépultures de Montsaugeon n'ont pas pour origine un fait de guerre.

Il y avait quatorze corps dans l'un et huit dans l'autre.

Les sépultures multiples ne sont peut-être pas toutes simultanées, mais se rattachent sensiblement à une seule et même période; ces tumulus ne peuvent remonter au delà des temps voisins de la conquête romaine.

L'art est celui des cimetières gaulois, et la fabrication des objets trouvés à Montsaugeon est pour la plupart due à des artisans du pays, à qui on ne demandait aucun talent; quelques autres en petit nombre sont évidemment d'importation étrangère et révèlent la vraie habileté de l'artiste grec ou phénicien. Ce sont des parures de femmes, des bracelets et des agrafes: et la simplicité de la plupart fait croire qu'on a retrouvé là un gynécée d'ouvrières. (A cette époque du monde la grande industrie est domestique.) Touchant spectacle de revoir après vingt siècles les témoins d'une vie commune et d'une mort de plusieurs êtres associés, dans leurs humbles ornements.

On voit paraître dans ce travail l'usage et les causes variées de ces sépultures collectives: à toute occasion, mort naturelle, procédure criminelle, mort sur le champ de bataille, les personnes de rang inférieur, femmes, clients, esclaves, membres des confréries militaires, sont enterrés où brûlés avec leur chef. La prodigalité de la vie humaine est à son comble et un sentiment mystique la redouble. C'est le mépris de la mort si frappant dans cette période des Aryans, qui, sous des formes diverses, philosophique dans l'Inde, religieuse dans la Gaule, est issu de ce profond pessimisme inconnu aux Sémites aussi bien qu'aux civilisations classiques. Mais le Nord et le Haut-Orient, où la vie surabondent, sont aussi d'immenses bûchers, de prodigieux dolmens.

J. DE BOISJOSLIN.

---

8. — Etude historique sur Bellegarde-en-Gatinais, suivie d'une Vie du duc d'Antin, par le Dr E. TARTARIN.

Bellegarde-en-Gatinais est un chef-lieu de canton de 1100 habitants, à 20 kilomètres de Montargis. La contrée, jadis marécageuse et déserte, fut assainie et défrichée par les moines Génovéfains, qui y construisirent au XIe siècle une église romaine.

Digitized by Google

En octobre 1358, le duc d'Orléans Philippe, quatrième fils du roi Jean, le même qui devint plus tard duc de Bourgogne et qui est resté connu sous le nom de Philippe-le-Hardi, donna cette terre en fief à un de ses hommes d'armes, Nicolas de Braque, qui y construisit un château.

Ce point était favorable comme rendez-vous de chasse, à cause de sa proximité de la forêt d'Orléans. Les rois de France s'y arrêtèrent souvent, et pour remercier les châtelains de leur hospitalité, ils érigèrent successivement le fief en Comté, puis en Marquisat. Le château et le village se nommaient alors Choisy ; ils ne prirent le nom de Bellegarde qu'au XVIIe siècle, après être devenus la propriété du personnage qu'un mot d'Henri IV a laissé légendaire : « Il faut que tout le » monde vive. » Bellegarde, à qui le Roi Vert-galant permettait ainsi de croquer les miettes, parfois même, pourvu qu'il ne le vît pas, plus que les miettes de sa table, avait été l'ami d'Henri III ; il fut celui de Louis XIII ; il aurait sans doute été celui de Louis XIV si un Roi de six ans et un vieillard plus qu'octogénaire avaient pu partager les mêmes plaisirs. En 1619, il avait obtenu de Louis XIII que son fief de Seurre fût érigé pour lui en Duché-Pairie. Depuis ce moment Seurre s'était nommé Bellegarde. En 1645, Condé, étant devenu propriétaire de Choisy, l'échangea contre Seurre, et des lettres-patentes transférèrent la Duché-Pairie sur le Marquisat de Choisy. Seurre reprit son nom, et Choisy perdit le sien. Ainsi, sous l'ancien régime, où d'ordinaire les Seigneurs prenaient le nom de leur terre, il arrivait quelquefois aussi que la terre prenait le nom de son Seigneur. S'il faut en croire la légende, les paysans ne renoncèrent pas volontiers à désigner leur village par le nom auquel ils étaient habitués depuis leur enfance ; mais le vieux Duc n'hésitait pas à se servir de sa canne pour leur rappeler leur devoir. Il fallut cependant plus d'un siècle pour que l'ancien nom fût oublié, et Choisy ne devint décidément Bellegarde que cent ans après que la famille de Bellegarde fut éteinte.

Le compagnon de plaisir d'Henri IV mourut en effet en 1646, sans laisser d'enfants. Après lui, par deux successions collatérales, la terre passa à son petit-neveu Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, qui venait d'épouser la belle Athénaïs de Mortemart. Le jeune mari conduisit sa femme à la Cour, refusa, dit-on, de

Digitized by Google

l'en éloigner à un moment où, effrayée des assiduités du Roi, elle demandait à fuir le danger ; puis, quand il s'aperçut que la faveur royale ne s'étendait pas jusqu'à lui, il commença à faire du scandale. Il obtint alors ce que sans doute il désirait : la Bastille, l'exil dans ses terres de Guienne, sa séparation de corps et de biens, le tout accompagné de 200,000 livres pour payer ses dettes. Bellegarde fut attribué par le Roi à la Marquise ; ce fut ainsi que le fief échut plus tard au duc d'Antin, le premier né et le seul enfant légitime de Mme de Montespan.

Le duc d'Antin habita souvent Bellegarde ; il y donna des fêtes qui eurent un grand éclat ; de tous les possesseurs du fief, c'est lui qui a laissé dans le pays le plus de souvenirs. M. Tartarin lui consacre dans sa brochure une notice biographique très bien étudiée qui est sans contredit la partie la plus intéressante de son travail.

Elevé d'abord loin de la Cour par son père, le fils du marquis de Montespan fut placé successivement au collège des Jésuites de Moulins, au collège des Oratoriens de Juilly, et au collège des Jésuites de Paris. A 18 ans il fut présenté au Roi par sa mère qu'il avait vue pour la quatrième fois de sa vie la veille de sa présentation. Louis XIV accueillit avec une certaine froideur le fils légitime de la maîtresse qu'il avait aimée et dont il commençait à être las. Le jeune homme débuta comme sous-lieutenant, fut rapidement colonel, puis lieutenant-général, se distingua dans tous ses grades, et n'en fut pas moins, sans cause connue, rayé des cadres de l'armée en 1707. La même année il perdit sa mère. Notons en passant que dans ses Mémoires il raconte tout autrement que Saint-Simon son voyage à Bourbon auprès de Mme de Montespan mourante. Il aimait tendrement sa mère, et seul des enfants de la Marquise, il porta le deuil. Les deuils se portaient sans doute légèrement en ce temps-là, car, ce fut peu de semaines après la mort de sa mère, peu de jours après la mort de son second fils, au moment où, écrasé par son affliction et par sa disgrâce, il songeait à se retirer à Bellegarde, qu'il obtint que Louis XIV, dans un voyage à Fontainebleau, daignât s'arrêter au château de Petit-Bourg. Pour les courtisans il y avait une chose qui passait avant tout, même avant la plus amère douleur : c'était le soin de sa fortune. La fortune du duc d'Antin eut pour point de départ la fête qu'il donna alors au

Digitized by Google

Roi et qui est restée célèbre dans les annales de la courtisanerie. Le duc d'Antin, plus que tout autre, par nature et par caractère, avait besoin de la faveur du Roi ; c'était sa passion dominante et exclusive. Pour la satisfaire il déploya ce jour-là, et depuis à tous les instants de sa vie, les ressources de l'esprit le plus ingénieux, le plus fécond, le plus habile, tourné sans un instant d'oubli ou de fatigue vers le même but. Un an après sa disgrâce, il était le favori de Louis XIV, l'homme le plus important de la Cour.

Quelques-uns de ses contemporains l'ont jugé sévèrement; Saint-Simon, son rival ou son adversaire dans plusieurs circonstances, l'accuse de prévarications et de poltronnerie, reproches qui paraissent peu fondés. Le Régent, qui pourtant fit de lui un de ses ministres, à cause de son habileté reconnue, le qualifiait de « courtisan sans humeur » et sans honneur. » Voltaire, plus indulgent, constate que ses actes les plus connus sont « d'un courtisan et non d'un flatteur. »

M. Tartarin va plus loin encore ; il cherche à justifier même le courtisan. Il attribue à son héros un véritable culte pour Louis XIV, plutôt que le calcul bas et intéressé d'un ambitieux vulgaire, qui veut des honneurs, des places et de l'argent. Suivant lui, le duc d'Antin aurait adoré le Roi comme on adore une divinité ou une maîtresse. Si le Duc fut heureux d'être nommé directeur-général des Bâtiments, place fructueuse où il déploya l'activité de l'administrateur habile et le goût éclairé du connaisseur émérite, ce ne fut point à cause des profits qu'il pouvait en retirer, mais parce que cet emploi lui donnait l'occasion de travailler tous les jours avec le Roi, de le voir de près, de lui parler, de jouir enfin de cet ineffable bonheur que décrit si bien La Bruyère : « Etre avec ceux qu'on aime. »

Le duc d'Antin serait donc un exemple rare du courtisan par adoration sincère ; il mériterait le respect plutôt que la raillerie. Peut-être, après tout, n'est-ce pas une illusion de notre auteur. Les traits les plus souvents cités de cet homme que Sainte-Beuve a nommé « le parfait courtisan » : l'allée du Petit-Bourg qui disparaît en une nuit, le bois de Fontainebleau qui tombe sur un signe du Roi comme un décor d'opéra au coup de siflet du machiniste, sont dignes d'un amoureux qui, pour satisfaire ou prévenir un caprice de sa belle, se plaît à réaliser l'impossible. De tout temps, la sympathie universelle a rendu

Digitized by Google

hommage à ces personnages relativement modestes que le hasard avait rapprochés d'un grand prince et qui, s'identifiant à lui, ne vivant que pour lui, ont pris, à côté de lui, une place dans la mémoire des hommes. Parménion, Mécènes, Joinville, Sully, Duroc et jusqu'au mamelouck Roustan, sont, avec des fortunes diverses, connus et aimés à cause de leur affection constante et absolue pour le grand homme dont le reflet les éclaire, et dont ils sont restés les compagnons fidèles dans l'histoire, comme ils l'avaient été dans leur vie. Le nom de l'esclave Séid n'est-il pas devenu synonyme de dévouement aveugle et désintéressé ? Pourquoi Louis XIV, au faîte de sa grandeur, n'aurait-il pas inspiré un sentiment analogue ? En 1707 il n'avait plus sans doute la grâce et la séduction de la jeunesse ; mais quel n'était pas son prestige ! Ses victoires, ses conquêtes, l'auréole de son ascendant personnel, l'éclat incomparable qu'avait jeté sur son règne une pléiade d'orateurs, de poëtes, d'hommes de guerre, tous inclinés devant sa suprême Majesté, faisait de lui le souverain le plus grand de l'Europe, peut-être même, aux yeux de ses sujets éblouis, le plus grand de toute l'histoire. Admettons donc comme possible, bien plus, comme désirable pour l'honneur de l'humanité, la thèse que M. Tartarin défend avec de très bons arguments et avec une conviction digne de se trouver confirmée par la vérité. Cette thèse doit plaire à notre siècle que révolte le seul mot de *courtisan*, et qui n'accepte plus la flatterie et la bassesse que vis-à-vis de la foule, peut-être parce qu'il n'y a plus aujourd'hui d'autre souverain qui fasse peur. Le duc d'Antin, d'ailleurs, ne flattait pas toujours son idole ; après Malplaquet, il osa seul dire la vérité au vieux Roi vaincu. Chose plus étonnante encore peut-être, ce *parfait courtisan* ne laissait pas de comprendre et de sentir le vide de l'existence des Cours. M. Tartarin nous cite de ses Mémoires, malheureusement peu connus, des passages que l'on peut rapprocher avec intérêt de ceux que nous empruntions naguère à Dufort de Cheverny : « Personne, écrivait d'Antin au moment de la » mort de Louis XIV, personne ne s'est livré plus que moi à ce qu'on » appelle la Cour ; personne ne mène une vie plus dissipée, ni s'est » plus occupé de ces riens que je connais pour tels. » Mais il ajoute aussitôt : « Il faut avouer, cependant, qu'il est difficile de quitter ce » pays-là quand on y a passé nne partie de sa vie, et, malgré les

Digitized by Google

« vices et les défauts que j'y ai remarqués, il y a un petit nombre » d'hommes et de femmes avec qui on peut passer agréablement sa » vie, et mieux qu'ailleurs, par la difficulté de les assembler. » Nous reconnaissons ce langage. C'est par les mêmes raisons aujourd'hui que les esprits d'élite qui recherchent les satisfactions de l'intelligence et du goût sont, autant que les amis des plaisirs frivoles, captivés par le séjour de Paris. Ils s'y retrouvent, et leur réunion fait pour eux le charme de la grande ville, comme elle faisait pour le duc d'Antin le charme de Versailles. Ne soyons donc pas étonnés qu'après avoir écrit ces lignes que n'eût pas désavouées Alceste, le Duc soit resté à la Cour, et se soit résigné à devenir ministre du Régent.

Le duc d'Antin nous a fait oublier le château qui a servi de prétexte à M. Tartarin pour nous parler de ce personnage. Après lui, Bellegarde devint la propriété du Président à mortier Gilbert de Voisins. Puis survint la Révolution. Le fils du Président, qui avait 18 ans, se fit élire Commandant de la Garde nationale ; il cachait dans sa chambre le drapeau tricolore pour ne pas offusquer son père. Le jeune duc de Chartres, son ami, écrivait de lui en 1790 : « Quoique son père et » toute sa famille soient aristocrates, cependant le fils est très patriote, » ce qui m'a gagné le cœur. » Trois ans après, le père du duc de Chartres et le père du jeune patriote montaient sur l'échafaud, à six jours d'intervalle ; l'hospice fondé par les seigneurs de Bellegarde était détruit; leurs ossements étaient retirés de leurs tombeaux et jetés à la fosse commune. Quant au château, mis en vente comme bien national, il fut adjugé à l'intendant de la famille. A cette époque on vit beaucoup d'intendants acheter les biens de leurs maîtres émigrés pour les leur conserver ; celui-ci était d'une autre école ; ce fut pour lui qu'il prit le domaine. Cinquante ans plus tard, les hasards de la vie réunirent, dans le même salon, l'acquéreur du château et le fils du Président guillotiné. M. Gilbert de Voisins était devenu pair de France et conseiller à la Cour de Cassation. Il tendit la main à l'ancien intendant de son père. On s'en étonna : « Il détient votre fortune, » lui dit-on. « Non, » répondit le magistrat avec cette ironique indulgence de l'homme qui a beaucoup souffert et beaucoup pardonné ; « il » n'a plus que des biens patrimoniaux. »

EUGÈNE MARBEAU.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 25 MAI ET 10 NOVEMBRE 1888.

SÉANCE DU 25 MAI 1888. — *Présidence de* M. MARBEAU, *Vice-Président.* — Le procès-verbal de la dernière Séance rédigé par M. RACINE est lu et approuvé.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL informe ses collègues de la part que la Société a prise aux travaux du Congrès des Sociétés savantes. Sont intervenus plusieurs fois dans la discussion MM. DESCLOSIÈRES et CAMOIN DE VENCE.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettre de M. D'AURIAC s'excusant de ne pouvoir assister à la Séance et envoyant son rapport sur la candidature de M. FORTOUL.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique adressant un volume de l'Institut smithsonien, qui contient la *Description de la flore de l'Amérique du Nord.* M. le colonel FABRE DE NAVACELLE propose de renvoyer cet ouvrage à l'examen de M. DUCHARTRE, membre de l'Institut.

Lettre de M. RODOCANACHI demandant si ce n'est point par erreur qu'il est porté dans un procès-verbal comme membre associé-libre au lieu de membre titulaire.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait immédiatement observer que M. RODOCANACHI a été provisoirement admis comme membre associé-libre, puisqu'il n'avait pas encore produit d'ouvrage imprimé; mais que depuis la publication de son livre sur *Rienzi*, il est dans les conditions réglementaires pour devenir membre titulaire.

La Société, considérant la demande de rectification de M. RODOCANACHI comme équivalant à une demande de candidature, admet notre collègue en qualité de membre titulaire résidant de la première classe.

Digitized by Google

Lettre de M. Delattre-Lenoel envoyant l'introduction aux lectures prononcées en Séance publique.

M. Desclosières communique cette introduction à ses collègues pour qu'ils y apportent leurs rectifications, s'il y a lieu.

Livres offerts. — Publication intitulée: *le Livre* (Quentin éditeur). Il y est fait mention du bureau actuel de la *Société des Etudes historiques.*

L'ordre du jour appelle l'examen de la candidature de M. Fortoul.

Sur le rapport de M. d'Auriac, lu par M. Desclosières, M. Fortoul, lauréat du prix Raymond, est admis en qualité de membre titulaire correspondant de la troisième classe.

M. Desclosières donne également lecture du rapport sur la candidature de M. Ferré, rédigé par M. Flach et qui conclut à l'admission du candidat.

La Société vote l'admission de M. Ferré en qualité de membre titulaire résidant de la première classe.

Il est également procédé à l'élection de M. d'Arc, avocat à Aix, en qualité de membre titulaire correspondant de la première classe, sur le rapport conforme de M. le colonel Fabre de Navacelle.

M. Vaudin, d'Auxerre, adresse à la Société une carte d'entrée pour la séance publique de la Société d'encouragement au bien.

Lectures. — M. Desclosières lit les différents rapports qu'il a rédigés: 1° sur un roman de M. Ameline intitulé *Fine mouche;* 2° sur le livre de M. l'abbé Gabriel: *Le général Desandrouïns, défenseur du Canada;* 3° sur *Un épisode peu connu de l'histoire de France*, par M. Rodocanachi; 4° sur le *Duc d'Enghien* 1772-1804, par M. Henri Welschinger; 5° sur les *Autographes* de la collection de M. Bovet.

M. de Boisjoslin donne lecture de son rapport sur plusieurs études contenues dans les *Mémoires de la Société de Langres.*

La Société entend ensuite la lecture par M. Préau de deux études intitulées: 1° *Méreau inédit du Chapitre de Saint-Etienne de Dreux;* 2° *Répertoire des sources imprimées de la Numismatique française*, par M. Arthur Engel et M. Raymond Serrure.

M. Dufour, enfin, lit la première partie d'un ouvrge de M. Jules David sur *Saladin, un héros oriental.*

Il est procédé à la fixation de l'ordre du jour pour la séance de rentrée du 10 novembre 1888.

M. Marbeau lève la séance en souhaitant de bonnes vacances à ses confrères.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1888. — *Présidence de* M. WIESENER. — Le procès-verbal de la séance du 25 mai, rédigé par M. DUFOUR, est lu et adopté.

M. Jules DAVID écrit pour annoncer la suite de son étude sur *Saladin.* M. PEIN professeur au lycée Henri IV, fait savoir que la doctoresse miss Augusta Klumpke, sœur de miss Dorothée, mathématicienne et astronome, dont la *Revue de la Société des Etudes historiques* a publié un compte rendu sur les Mémoires de l'académie de Saint-Pétersbourg, a épousé le docteur Déférine médecin titulaire de Bicêtre et agrégé de la Faculté de médecine. Notre Société enregistre cette alliance scientifique avec les sentiments sympathiques que lui a inspiré le travail distingué communiqué par miss Dorothée Klumpke.

M. l'Abbé POUPIN annonce la suite de son étude *la Musique chez les Grecs.* M. PRÉAU fait savoir que le 26 avril 1888 l'Académie de Metz l'a nommé membre correspondant.

M. le colonel FABRE DE NAVACELLE a bien voulu faire parvenir à M. DUCHARTRE, membre de l'Institut, le volume des travaux de l'Institut smithsonien contenant une *étude sur la flore de l'Amérique.* M. M. DUCHARTRE consent à nous présenter un compte rendu. M. LOUIS-LUCAS père a fait parvenir au secrétariat une étude critique de M. LOUIS-LUCAS, son fils, professeur à la Faculté de Dijon, sur le livre de M. FLACH *les Origines de la France.*

M. DELATTRE-LENOEL ayant fait tirer à part le Compte rendu de la séance publique et du banquet, dans un fascicule élégant et artistiquement composé, se propose de l'adresser très prochainement à tous les membres de la Société.

Notre confrère M. RODOCANACHI présente les candidatures de MM. MAVROCORDATO et SCARAMONGA. M. DELESSERT présente également celle de M. Alfred DE LOË.

Une commission est nommée pour examiner les titres des candidats ; elle se compose de MM. FABRE DE NAVACELLE rapporteur, D'AURIAC et DE BOISJOSLIN.

L'élection de M. Eugène TALBOT, professeur de l'Université, déjà admis à la séance du 23 mai dernier, sous réserve de la production des pièces règlementaires, est confirmée par un vote unanime.

Livres offerts. — La liste des livres offerts s'est trouvée très remplie pendant les mois de vacances, la Société a reçu : 1. *Le Labruyère des*

Digitized by Google

Ecoles, extraits de ce moraliste par M. Gossot, rapporteur M. Marbeau; 2. *Le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre le Vif de Sens* publié par MM. Julliot et Maurice Pron. M Jouin rapporteur; 3. *Philippe Auguste de France* par M. Robert Davidsohn édité à Stutgard. M. Flach, rapporteur; 4. *La première enceinte de Bruxelles* par M. Paul Combaz et Armand de Behaut 1888. M. Desclosières, rapporteur; 5. *de l'éclairage des temples Grecs* par Victor Fulconis. M. de Boisjoslin, rapporteur; 6. *L'Université de Paris et l'école chez nos pères* discours prononcé par M Bigot, principal du collège de Séez, analyse à la chronique; 7. *La jeunesse de Mme de Warens* par M. Albert de Montet, rapporteur.

Les Revues et Bulletins des Sociétés savantes parvenus pendant le trimestre sont: 1. *Bulletin de la Société de l'Orléanais*, livraisons 135-136, rapporteur ajourné jusqu'à parfait complément du volume; 2. *Les musées de province*, réponse à la sixième question du programme du Congrès des Sociétés savantes par M. Desnoyers, directeur du musée archéologique de l'Orléanais, idem; 3. *Mémoires et publications de la Société du Hainaut*, rapporteur M. Montaudon; 4. *Revue française de l'éducation des sourds-muets* publiée sous la direction de M. Bélanger, membre de la *Société des Etudes historiques*, nos de juillet-août-septembre-novembre 1888; 5. *Congrès archéologique de France*, 53e session tenue à Nantes 1887, rapporteur M. d'Auriac; 6. *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts de Rouen* 1886-1887, rapporteur M. Jules Fabre; 7. *Revue d'histoire contemporaine* nos septembre-octobre; 8. *Revue de la poésie* nos juin-juillet-septembre-octobre, rapporteur M. Montini; 9. *Compte général de la justice civile commerciale et criminelle en France* 1886, rapporteur M. Desclosières; 10. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* 1888, rapporteur M. le colonel Fabre de Navacelle; 11. *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* juillet-août-septembre 1888, rapporteur M. Loiseau; 12. *Mémoires de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Modène*, rapporteur M. d'Auriac; 13. Trois volumes des *Mémoires de l'Institut smithsonien de Washington*, rapporteur M. Rodocanachi; 14. *Revue de l'Institut historique et géographique du Brésil*, 2 volumes, rapporteur M. Loiseau; 15. *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, rapporteur M. le colonel Fabre de Navacelle; 16. *Mémoires de la Société archéologique de Constantine* 1888, même rapporteur; 17. *Mémoires de l'Académie d'Hippone*, même rapporteur; 18. *Le livre*, publication mensuelle de la maison Quantin contenant les renseignements bibliographiques les plus complets sur les publications nouvelles, rapporteur M. Desclosières; 19. *Société des arts de Picardie* 1888, 1 et 2, ajourné jusqu'à complément du

Digitized by Google

volume; 20. *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et de la Société d'archéologie de Saintes* 1888, 15e et 16e livraison à compléter; 21. *Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg* t. XXXII, rapporteur M. PEIN; 22. *Académie des sciences et lettres de Montbéliard* 1888, attendre le complément de l'année; 23. *Académie des sciences et lettres de Montpellier* 1888, idem.

AUTRES COMMUNICATIONS. — M. DELESSERT, notre honorable correspondant de Croix (*Nord*), adresse un essai qu'il a communiqué à la Société de géographie de Lille sur *le Volapück*. M. Jules FABRE, rapporteur.

M. le premier président BARBIER remet aux membres présents à la séance des exemplaires de sa lecture faite en séance publique : *Un exilé de l'Académie*.

M. Ambroise TARDIEU ayant offert à la *Société des Etudes historiques* une *Histoire de la ville d'Ermant en Auvergne*, M. LOISEAU est nommé rapporteur.

M. D'AURIAC annonce que son fils, sous-préfet de Loudéac et notre confrère, a été nommé secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire.

M. TALBERT, en se rappelant au souvenir de ses confrères, fait mention de l'envoi d'un travail de lui sur la *Prononciation en France au* XVIe *siècle*. Cette étude a été renvoyée au rapport de M. LOISEAU.

M. Charles PRÉAU annonce que, dans sa séance du 5 juillet, l'*Institut royal et grand ducal de Luxembourg* l'a admis au nombre de ses membres.

M. VEYRET nous fait savoir qu'il a été élu président honoraire de l'*Association polytechnique cantonale de Lagny* et que, cessant la direction effective des cours, il espère pouvoir assister assidument aux séances de la *Société des Etudes historiques*.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait part à ses confrères du grand deuil éprouvé par un de nos membres correspondants les plus sympathiques et les plus dévoués. M. PAGART D'HERMANSART a eu la douleur de perdre le 15 octobre son fils M. Albert D'HERMANSART, âgé de 22 ans, dont la brillante intelligence faisait concevoir les plus légitimes espérances. M. D'HERMANSART fils nous avait offert récemment, sous le titre *Tournois et Carousels*, une étude de début attestant les plus heureuses dispositions.

Lectures. — M. le colonel FABRE DE NAVACELLE lit une étude de M. DUCHARTRE, membre de l'Institut, sur la *Flore synoptique de l'Amérique du Nord* étudiée par le célèbre et regretté naturaliste AZA GREY.

A la suite de cette lecture M. DE NAVACELLE demande l'admission dans la

Digitized by Google

Société des Etudes historiques de M. Duchartre, à titre de membre honoraire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Wiesener continue la lecture de son *Histoire des Pays-Bas sous Charles-Quint et Philippe II.*

M. Joret-Desclosières termine la séance en communiquant, au nom de M. Bougeault, une notice écrite par M. Dufay, de la Société historique de Blois, concernant *Armand Baschet.* Ces diverses lectures sont renvoyées au Comité de la Revue.

CHRONIQUE.

Au cours du tirage de ce numéro, nous avons le vif plaisir d'apprendre la promotion au grade d'Officier de la Légion d'honneur de M. Vavasseur, notre confrère, avocat à la Cour d'appel de Paris, maire du deuxième arrondissement, et qui, aux dernières élections de notre Société, a été compris parmi les dignitaires de notre grand Bureau.

AVIS

Ce numéro de Novembre-Décembre sera suivi d'un numéro supplémentaire qui terminera le volume de 1888 et contiendra: 1° les procès-verbaux des séances 25 novembre, 10 et 6 décembre; 2° les rapports en retard sur les livres offerts avant la séance de rentrée du 10 novembre; 3° la liste des membres de la Société, à la date du tirage de ce numéro supplémentaire; 4° les tables alphabétique et méthodique des matières contenues dans le volume de 1888.

Amiens. — Imp. Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

1. — Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. — Concours de 1885. — Ouvrages couronnés.

Le volume inscrit sous ce titre, dont j'ai eu à faire l'examen, montre qu'avec des ressources restreintes, sous une bonne direction, une société d'hommes éclairés, aimant l'étude, parvient à obtenir des résultats importants, car cette Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, qui ne peut disposer en moyenne que de 200 fr. par an, soit de 1,000 fr. pour prix d'un concours quinquennal ouvert sur l'histoire et les antiquités de la province, avait reçu, en 1885, neuf mémoires, qui ont été lus et appréciés par une Commission de dix membres.

Le jeudi 7 mai 1885, il y eut, sous la présidence de M. Georges Picot, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, une séance solennelle pour faire connaître les titres des lauréats.

M. Boucher de Molandon, chargé du rapport, exprime le regret que l'archéologie occupe une place trop restreinte dans les neuf mémoires qui sont présentés au concours.

L'un d'eux fut écarté parce qu'il avait pour titre : *La Cathédrale de Chartres durant la Terreur,* et que les statuts de la Société interdisent toute discussion sur les faits postérieurs à 1789.

Quatre de ces mémoires étaient de simples opuscules ; ils avaient pour objets :

1° *Des recherches sur l'Instruction primaire à Chuelles* (canton de Châteaurenard, Loiret).

Digitized by Google

L'auteur a consulté les vieux registres paroissiaux, recueilli les noms de plusieurs maîtres et divers détails par suite desquels on reconnaît que l'enseignement des classes laborieuses fut de tout temps encouragé par les largesses et le dévouement des hommes notables, du clergé et de l'épiscopat français.

2° L'*Histoire des Monuments de la Beauce.*

Ce second mémoire contient la monographie de trois communes de la Beauce, Le Puiset, Toury et Janville, qui rappellent les quatre sièges du château du Puiset, sous Philippe Ier et Louis VI, les réformes judiciaires opérées dans la prévôté de Toury par Suger et ses successeurs, et la part considérable qu'eut Janville dans les guerres du XVe siècle.

La Société Orléanaise se proposant moins de faire multiplier les publications que d'encourager les études approfondies de l'antiquité, n'attache qu'une importance secondaire aux compilations historiques : elle s'est, en conséquence, bornée à féliciter l'auteur.

3° Le troisième mémoire est une *étude biographique sur Colardeau*, poëte élégant et fécond, qui avait moins d'originalité dans la pensée que de charme et d'harmonie dans le style.

La Société a trouvé dans ce mémoire, à côté de justes appréciations, une facture trop hâtive, des lacunes et des hors-d'œuvre. Elle a jugé que la brièveté n'était pas rachetée par la perfection de la forme et le fini du travail.

4° L'auteur du quatrième mémoire, *A propos de deux Chartes du XIIIe siècle*, a montré qu'il possédait l'art précieux d'exposer sobrement sa pensée, mais qu'il est peu familier avec les traditions du déchiffrement paléographique. La Société a reconnu dans son travail, qui est bien écrit, une exposition lucide, un véritable mérite, un début plein d'avenir ; elle lui accorde une médaille de bronze avec une mention honorable.

5° Le cinquième mémoire, représenté par quatre volumes in-4°, est l'*Histoire de Chouzy* (Loir-et-Cher) *dans ses rapports avec le comté de Blois et la royale abbaye de Marmoutier.*

L'auteur a recueilli des silex préhistoriques, des fragments anciens épars sur le sol. Il a interrogé les hommes, les choses, les traditions, des restes d'architecture et des monnaies frustes ; il a dépouillé les

Digitized by Google

archives locales, dans lesquelles il a puisé des faits d'un réel intérêt. D'un crayon élégant et facile, il a dessiné ce qu'il venait de décrire ; mais il a trop noyé, dans un volumineux recueil, les précieux matériaux d'une brillante monographie, et s'est trop laissé entraîner à des fantaisies héraldiques, lorsqu'il attribue au roi Clovis et à la reine Clotilde des armoiries imaginaires, des fleurs de lis sans nombre sur champ d'azur.

Toutefois, en raison de ses recherches, des faits archéologiques et historiques qui sont consignés dans son mémoire, la Société lui accorda un deuxième prix *ex-æquo* et 200 fr., sur le prix de 1,000 fr. affecté au concours.

6° Le sixième mémoire, en deux volumes in-4°, est l'*Histoire du diocèse d'Orléans*.

Le récit est plein d'attrait ; les faits s'y déroulent avec méthode ; d'importants tableaux rappellent les habitudes religieuses des populations, les efforts persévérants des Evêques pour adoucir les mœurs, répandre gratuitement l'instruction, subvenir aux besoins des malades et des pauvres. Défenseurs de la cité, ces pieux pontifes luttaient dans les Conciles et les Synodes et jusque dans le Conseil des Rois, contre la barbarie de l'époque, pour obtenir l'affranchissement des serfs.

Des négligences de style chez un auteur qui sait écrire, certaines appréciations, des récits qu'il eût fallu reléguer dans l'ombre, indiquent que le temps a manqué à l'auteur.

La Société lui a décerné un deuxième prix *ex-æquo*, avec un allocation de 200 fr.

7° *Glossaire de la langue orléanaise à la fin du XIIIe siècle*, deux volumes in-4° de 1230 pages.

Deux grands dialectes, celui du nord de la Loire et celui du sud ont été désignés sous les noms de langue d'*oil* et de langue d'*oc*.

Dans la première, il y avait plusieurs dialectes, ceux de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Bourgogne et d'autres encore, mais non un dialecte de l'orléanais, où l'on parlait celui qui était en usage à Paris, à Blois et ailleurs.

L'auteur du mémoire a dépouillé tout le roman de *La Rose* sans prouver qu'on y trouve le caractère précis d'un idiome orléanais, plutôt que le caractère général du dialecte de l'Ile-de-France.

Digitized by Google

La Société jugea qu'il avait montré un courage réel, pour classer et pour expliquer un nombre considérable de mots recueillis dans les 1200 pages d'un manuscrit et puisés dans des textes de valeur : elle lui a décerné, en conséquence, un deuxième prix.

8° *Les premiers Evêques d'Orléans*, 2 volumes in-4° de 538 pages.

Un mémoire déjà publié sur le même sujet exprimait la croyance que S. Albin fut le premier évêque d'Orléans, mais ne précisait pas l'époque à laquelle il y annonça l'Evangile ; il mentionnait ensuite les noms de S. Euverte et de S. Aignan.

D'après l'auteur du mémoire présenté au concours, il n'est pas établi que S. Albin ait été évêque d'Orléans dès le premier siècle de notre ère, comme tendaient à le faire croire des traditions orales, qui ne sont confirmées par aucune trace écrite. Il paraît, au contraire, prouvé que S. Albin fut évêque d'Orléans vers 355 ans après Jésus-Christ, qu'il eut pour successeurs S. Euverte et S. Aignan.

L'auteur étudie les questions au point de vue historique et reproduit bien les textes qu'il discute. L'ensemble du travail est une œuvre de valeur ; son style, généralement chaleureux et coloré, n'est pas exempt de négligences. La Société lui attribua le premier prix, une médaille d'argent avec l'allocation de 600 fr.

Elle a décerné en outre, à divers auteurs, une médaille de bronze et trois médailles d'argent, pour des travaux relatifs à l'Orléanais, qui ont été publiés récemment.

L'allocution finale de M. Georges Picot, président de la séance, fait ressortir que, dans les études historiques, où la rhétorique avait trop de part autrefois, se substitue maintenant une méthode plus rigoureuse, fondée sur les monuments et les textes, ne dédaignant pas l'art du style mais le mettant au service d'idées claires, qu'elle est dévouée avant tout à la recherche du vrai.

D'après l'éminent académicien, la voie illustrée par MM. Augustin Thierry, Guizot et autres n'a pas été suivie par les jeunes écrivains venus après eux ; ces derniers se sont arrêtés aux études de détail, en accumulant des matériaux et reprenant notre histoire en sous œuvre.

Aux grands généralisateurs ont succédé des érudits profonds. L'archéologie s'est développée depuis un demi siècle, portant des fruits qui dépassent toutes les espérances ; après le XIIIe siècle, on avait

Digitized by Google

perdu le sens de l'admiration des merveilles du moyen-âge, du gothique ; une élite le retrouva ; toute une génération en fut imprégnée.

Les Sociétés savantes ont recueilli les vestiges de la période gauloise et romaine, fixé la direction des voies antiques, et retrouvé l'emplacement de villes disparues, comme on en verra de nombreux exemples dans l'esquisse de l'ouvrage qui fait connaître les travaux faits en 1885, par la Société française d'archéologie.

Enfin, le volume ou mémoire de la Société Orléanaise se termine par la publication *in extenso* de trois mémoires couronnés, de ceux qui sont désignés sous les numéros 4°, 5° et 8° ; il est ainsi possible d'en reconnaître le mérite, et la juste appréciation qui en a été faite dans le rapport qui les précède.

MONTAUDON.

---

2. — Revue française de l'éducation des Sourds-Muets,
sous la direction de M. Bélanger.

M. Bélanger, l'un des membres de notre Société, vient de lui offrir, en hommage, un volume de la *Revue française de l'éducation des Sourds-Muets*, troisième année 1888, qui comprend les onze livraisons mensuelles d'avril 1887 à février 1888 inclus.

Cet ouvrage, dont j'ai à vous présenter le compte rendu, renferme des publications intéressantes. Il s'ouvre par une causerie biographique sur l'abbé Balestre, prêtre italien, originaire de Suisse, décédé à Buenos-Ayres, à l'âge de 56 ans.

Cet ecclésiastique, qui se distingua par sa grande charité, par son activité et sa persistance infatigables, défendit avec chaleur, dans le Congrès de 1878, à Paris, la nouvelle méthode d'instruction des sourds-muets, c'est-à-dire l'enseignement oral et la proscription des signes, des moindres gestes.

En mai 1879, il présentait un mémoire au ministre, M. Lepère, pour lui exposer que la nouvelle méthode avait fait ses preuves, qu'elle fonctionnait avec succès en Italie, en Suisse et en Allemagne, que, par des exercices bien dirigés, l'élève sourd-muet apprenait à

Digitized by Google

articuler des paroles et à lire, sur les lèvres de son interlocuteur, celles qu'il prononçait.

Il fut autorisé à faire des expériences en séance publique, puis à les continuer pendant quelques mois. En même temps, une mission était envoyée dans les principaux établissements de Belgique, de Hollande, de l'Allemagne et de la Suisse, et, sur son rapport favorable, établi par M. Claveau, la méthode orale pure était officiellement introduite, en octobre 1879, dans les institutions de l'Etat [1].

C'est en 1880, dans le Congrès international de Milan, réuni pour l'amélioration du sort des sourds-muets, que la supériorité de la nouvelle méthode fut établie par la discussion et par la vue des merveilles réalisées dans l'institution modèle de l'abbé Tana. Les enfants ont appris à lire la parole sur les lèvres et à prononcer, verbalement, les mots et les phrases. La transition a été difficile ; avec cette méthode orale, l'intelligence se développe plus lentement au début, mais plus sûrement.

L'application, le développement de cette méthode sont l'objet de travaux incessants, dont témoigne la publication de la Revue qui nous occupe, et notamment les écrits, propositions ou conférences mentionnés ci-après :

Pour l'enseignement de la langue française dans la septième année d'études, M. Bélanger proposa des programmes devant indiquer seulement la marche générale et susceptibles d'être revisés, d'après l'expérience acquise ; par suite, un programme provisoire fut adopté, les 1er février et 1er mars 1887, par les professeurs de l'institution nationale de Paris.

Dans une série de conférences sur l'enseignement de la lecture et la correction des vices de prononciation, M. Julian, ancien directeur de l'Ecole normale de Montpellier, expose que les signes graphiques de la parole ont été enseignés sans égard pour les faits naturels, que leur appellation n'a pas répondu à leur valeur phonétique, que toutes les difficultés qui en résultaient se sont aplanies depuis, qu'après de longs efforts, on a inventé l'appellation naturelle, que maintenant

(1) Il paraît que le mérite de cette méthode n'appartient pas entièrement à notre siècle, car, d'après un récit du duc de Saint-Simon, le prince de Carignan, mort le 29 avril 1709, qui était sourd-muet, avait appris à se faire entendre, à lire, à écrire, par l'industrie d'un espagnol nommé Ramirez de Carrion.

Digitized by Google

on peut procéder en allant des choses aux signes, des faits connus à leurs signes conventionnels. Alors, pour que les élèves sourds-muets comprennent et que leur intelligence s'illumine, il faut :

1° Qu'ils observent les faits naturels de la parole ;

2° Qu'ils la représentent par des signes graphiques convenus ;

3° Et qu'abandonnant les anciennes appellations grecques, latines et de Port-Royal, ils désignent les signes graphiques par l'appellation naturelle, par celle qu'a fait connaître l'analyse phonétique.

On soumet les élèves sourds-muets, individuellement et ensemble, à tous les exercices de gymnastique respiratoire et vocale ; il y a entraînement des faibles par les forts, et tous arrivent ainsi rapidement à une prononciation correcte.

Il faut enseigner d'abord la prononciation des voyelles, puis leur associer des consonnes, afin de faire apprendre aux élèves les éléments phonétiques.

Par l'application de la méthode naturelle, ils apprennent vite à lire ; ils se représentent chaque son et chaque articulation par le signe qui leur est affecté. L'élément graphique et l'élément phonétique s'unissent dans la mémoire, et font connaître immédiatement la nature et le nombre des éléments qui entrent dans les syllabes ; puis les élèves écrivent correctement les mots dont l'orthographe est conforme à la prononciation. Pour les autres, il leur faut étudier la grammaire.

Afin de corriger le bégaiement et le bredouillement, M. Julian fait remarquer que la voix se produit dans le mouvement d'expiration et jamais dans celui d'inspiration ; il recommande, en conséquence, des exercices successifs de respiration et de phonation, dirigés de manière à ce que l'expiration corresponde bien avec les contractions du larynx déterminées en vue de la production de la voix.

On fait d'abord émettre des voyelles, en ayant bien soin de les faire prononcer avec l'ouverture de bouche correspondant à chacune d'elles. Puis on fait des exercices de syllabes ; la personne qui dirige les exercices lit une phrase courte, en observant les repos exigés par la respiration et l'intelligence du sens.

Dans un article sur les équivalences de position de la langue pour l'articulation de certains éléments phonétiques, M. Claveau observe que la langue peut prendre des positions très différentes pour faire

Digitized by Google

prononcer un même mot, et que suivant la loi reconnue par un allemand, M. TECHMER, dans l'articulation des syllabes et des mots, les organes de la parole doivent tendre à prendre le chemin le plus court pour passer d'une station à l'autre.

La diversité qui peut se produire dans le mode d'articuler un même son dérive de la nécessité de lier les sons entre eux, afin que le début du dernier son corresponde avec la terminaison de celui qui précède, et qu'ainsi les mouvements d'articulation communs n'aient à s'opérer qu'une fois.

En conséquence, l'auteur conclut à la nécessité d'exercices systématiques, afin de : 1° faire connaître aux élèves sourds les formes sous lesquelles s'articulent et se présentent à la vue des éléments de parole qui, malgré cette dissemblance des modes de prononciation, répondent à la même impression auditive ; 2° donner aux sourds parlants l'habitude d'employer, en articulant, le mécanisme particulier qui s'adapte le mieux à telle combinaison phonétique.

M. BÉLANGER, dans un article sur l'éducation auriculaire des sourds-muets, constate que, parmi eux, la proportion des sourds de naissance varie entre 30 et 40 p. %, que chez certains des autres, il y a un degré d'audition suffisant pour distinguer les voyelles prononcées dans un cornet ou autrement. Il en conclut qu'il conviendrait de diviser les élèves en plusieurs catégories : la première, la plus nombreuse, comprendrait ceux chez lesquels le degré d'audition serait nul ou presque nul ; la deuxième comprendrait les élèves distinguant les voyelles, avec ou sans cornet ; la troisième serait composée de ceux qui percevraient les voyelles et les consonnes.

Des exercices gradués développeraient cette sensibilité auditive et faciliteraient l'instruction.

Dans le même but, un professeur de Copenhague, M. FORCHOMMER, a imaginé le phonoscope, appareil ingénieux dont l'emploi permet de se rendre compte, par la vue seule, de la hauteur des sons qui viennent à se produire.

D'après M. GROSSELIN, la sténographie peut être employée utilement pour l'instruction des sourds-muets, comme moyen de multiplier les exercices qui établissent, dans l'esprit, un lien entre les deux formes,

Digitized by Google

écrite et orale, car chacun des signes sténographiques correspond à un élément vocal.

Un maître, pour diminuer la fatigue de l'organe vocal, fera des dictées, au moyen de signes sténographiques tracés sur le tableau ; le brouillon d'un devoir pourra se faire avec avantage au moyen de ces caractères ; ensuite, les élèves pourront prendre des notes plus complètes, aux cours qu'ils auraient à suivre pour se perfectionner dans leur profession.

Dans un discours prononcé à la distribution des prix, en 1887, de l'Institution nationale de Paris, M. Marius Dupont explique comment on parvient à donner aux plus sourds un langage qui leur permet d'entrer en relation avec la société. Ils sont susceptibles, physionomistes, ils sont dévoués à qui les aime. Il faut les comprendre, les écouter avec complaisance, et quand on leur parle, s'exprimer lentement, distinctement, sans découper les mots, ni crier, en n'employant que des termes qui leur sont familiers.

L'auteur d'une conférence faite à Liège, le 27 mars 1887, disait que dans certains établissements d'Allemagne et de Belgique, on s'escrime à faire parler les sourds-muets par l'emploi de moyens violents. Cet avis est basé sur des rapports inexacts, car la méthode suivie se fonde partout sur des procédés contraires.

Dans le dernier Congrès de Paris, en 1885, il a été reconnu que les professions manuelles qui offrent le plus d'avantages et conviennent le mieux pour les sourds-muets, sont : le jardinage, l'agriculture, la cordonnerie et la menuiserie. M. Bélanger y ajoutait avec raison la peinture et la sculpture. En effet, on cite parmi les artistes qui ont exposé au Salon de 1887, plusieurs sourds-muets, peintres et sculpteurs de mérite. L'un d'eux, M. Armand Berton, a reçu une médaille d'or, et M. Félix Martin a été décoré.

La dite Revue publie diverses notices sur les institutions françaises de sourds-muets, qui sont organisées dans les localités ci-après : Bourg (Ain), Bourg-la-Reine (Seine), Chambéry (Savoie), Cuniers (Isère), La Chartreuse d'Auray (Morbihan), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme et Gramat (Lot).

Elle fait savoir qu'à Chambéry on a dépensé 500,000 fr. pour l'installation de 120 sourds-muets. Ces frais peuvent paraître exagérés, si

Digitized by Google

l'on songe que les dépenses de même nature, faites pour loger les troupes dans les casernes, s'élevaient, il y a vingt ans, à 500 fr. par soldat, et qu'aujourd'hui même, elles n'excèdent pas 1,000 fr., malgré les améliorations réalisées.

D'après un rapport de M. Plichon, député, le remplacement de la mimique par la méthode orale entraîne une augmentation de dépenses, parce qu'avec cette dernière, il ne peut y avoir, par professeur, que 10 élèves, au lieu de 12 à 14.

Le nombre moyen des élèves à l'Institution de Paris était, en 1887, de 260 et le prix de revient, pour chacun, de 1,540 fr., chiffre assez élevé.

Les Conseils généraux du plus grand nombre des départements accordent d'assez larges subventions ; elles sont de nature à faire espérer que bientôt la France sera le seul pays où il ne se trouvera plus un sourd-muet privé des bienfaits de l'instruction.

Il résulte des données statistiques présentées dans le volumes de la Revue, qu'il existe :

	NOMBRE DES		NOMBRE MOYEN des élèves par établissement
	établissements de sourds-muets.	élèves.	
En France	69	3,525	51
En Allemagne	96	5,697	59
En Autriche-Hongrie. .	19	1,391	73
En Belgique	13	409	31

La Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets de France, fondée en 1850, sous la présidence de M. Dufaure, a constaté, dans sa séance du 6 juillet 1887, que le nombre de ses membres s'est réduit à 44, fournissant 440 fr. par ses cotisations. Elle possède, en outre, un revenu de 2,521 fr. ; elle a reçu, en 1886, de la ville de Paris et du département de la Seine, des subventions dont le montant s'est élevé à 2,700 fr. et 615 fr. pour la part constitutive de diverses familles dans le prix de pension de leurs enfants.

Dans la même année 1886, cette Société a dépensé 7,140 fr. 10, dont 5,106 fr. 60 pour l'instruction et l'entretien d'une jeune fille sourde-muette et aveugle dans la maison de Lamay (près Poitiers) et de vingt-

Digitized by Google

deux jeunes filles dans l'établissement du Calvaire, à Bourg-la-Reine.

Le complément a servi pour secourir des ménages sourds-muets de la capitale, qui se sont trouvés momentanément sans travail.

Une autre société, qui a pour objet l'instruction et la protection des sourds-muets, a tenu sa vingtième assemblée annuelle, le 15 mai 1887, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Elle s'est occupée, depuis sa fondation, de l'instruction de plus de 800 sourds-muets, en fournissant aux instituteurs et institutrices des publications et des conseils, en accordant des subventions aux familles, et distribuant aux maîtres des récompenses honorifiques et des prix aux élèves.

Ainsi, l'on voit de quelle sollicitude ces malheureux sont l'objet, comment, de divers côtés, on s'applique à faire le bien, à continuer l'œuvre si remarquable de l'abbé de l'Epée.

Le 175e anniversaire de sa naissance était l'objet de nouveaux hommages rendus à la mémoire de ce bienfaiteur des sourds-muets, dans plusieurs banquets qui ont eu lieu, le 27 novembre 1887, à Paris, à Bruxelles et à Philadelphie, ainsi que dans une causerie de M. Bélanger, que publie la *Revue française de l'éducation des sourds-muets*, avec les autres rapports et documents fort utiles qui viennent d'être mentionnés.

H. MONTAUDON.

---

3. — Notice sur Antoine Benoist de Joigny, peintre et sculpteur en cire de Louis XIV. par M. Eugène Vaudin. [1]

La ciroplastique est un art bien ignoré de nos jours et cependant il a joui d'une grande faveur sous l'ancienne monarchie.

Tout amateur qui a vu les admirables cires de la collection Sauvageot, au Louvre, ne peut s'empêcher de reconnaître que la cire est dans la sculpture ce que le pastel est dans la peinture : une matière donnant des œuvres d'une grande fragilité mais d'une exquise délicatesse.

Il faut donc remercier M. Eugène Vaudin d'avoir repris, pour la mettre sur un canevas nouveau, la notice écrite et publiée en 1862

(1) Joigny et Paris, 1887, 2 pl.

Digitized by Google

sur *Antoine Benoist*, par M. Jossier, secrétaire de la mairie de Joigny, et d'avoir, en élargissant le rayon des recherches, appelé l'attention de ceux qui aiment l'art, sur l'existence de cet artiste depuis trop longtemps oublié, lequel fut non seulement peintre distingué, mais aussi sculpteur en cire (1632-1717).

Benoist a peint ou modelé Buirette son maître, Marie-Thérèse, Louis XIV, la famille royale, le duc d'York (Jacques II) sans compter cette série de vingt miniatures sur vélin, découvertes par M. Chabouillet à la Bibliothèque nationale. On voit que Benoist méritait certainement les titres de *peintre ordinaire du roy et son premier sculpteur en cire coloriée* ainsi que les lettres de noblesse que M. Eugène Vaudin a découvertes au cabinet des Titres; on reste donc étonné de voir que cet artiste de talent ait eu à essuyer les brocards sanglants que lui a décochés dans son chapitre XIIIe *des Jugements* le trop sarcastique Labruyère.

L'auteur sachant combien il est intéressant d'entendre, en quelque sorte, parler le personnage dont on s'occupe, reproduit comme *Pièces justificatives* une lettre autographe tirée des archives de l'Hôtel-Dieu de Joigny, patrie d'Antoine Benoist.

Puisque j'ai parlé de *Pièces justificatives* je dirai en passant que M. Eugène Vaudin aurait pu (et cela sans faire tort aux côtés historiques de sa notice) s'en tenir seulement à celles qui sont de l'époque du fameux céroplaste et se dispenser par là d'y adjoindre les *Extraits* de l'*Intermédiaire* et du *Courrier de Joigny* qui ne sont (surtout ce dernier) que des compte rendus élogieux de la notice, lesquels par conséquent ne peuvent être, sous quelques rapports que ce soit, d'aucun poids comme documents.

L'auteur n'avait donc pas besoin, ayant fourni des références plus sérieuses, de produire comme *Pièces justificatives* la sanction de la feuille de Joigny. Cependant le travail sur Antoine Benoist se recommande comme étant le résultat du labeur de longues et patientes recherches, résultat que l'on peut appeler : *Œuvre utile*. Œuvre couronnée par la haute récompense décernée à l'auteur en séance solennelle de la Société d'Encouragement au bien, que nous avons déjà signalée et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

CH. PRÉAU.

Digitized by Google

4. — Fine Mouche, par M. Ernest AMELINE.

Fine Mouche, nous paraît, en effet, très fine, rien qu'au premier aspect du livre élégant offert par notre confrère, M. Ernest AMELINE. Elle prend, pour elle toute seule, sur la couverture, un titre qu'elle devrait équitablement partager avec neuf autres nouvelles qui complètent le tome édité par Dentu, sous le nom de notre confrère. Et ces nouvelles attrayantes, elles ont pour titre : *Papa Doliban*, le *Petit tambour*, *Histoire à faire peur*, *Un Monsignor*, *Invulnérable*, la *Seconde vue*, *A travers les étincelles*, les *Petits marieurs*, *Epopée gastronomique*. Ce sont des pièces détachées de quatorze à vingt pages chacune qui peuvent fort agréablement charmer des instants de loisirs. Ces nouvelles prouvent, chez notre confrère, une variété et une fécondité d'imagination que nous pouvons, sans exagération, qualifier d'inépuisables, lorsqu'on connaît encore les *perles* dont il enrichit l'écrin de la Société philotechnique, qu'elles soient extraites des Vosges ou d'ailleurs.

M. AMELINE, en nous offrant son nouveau livre, s'excusa, demandant si la *Société des Etudes historiques* acceptait des romans? Une réponse affirmative n'était pas douteuse.

Le roman n'est-il pas manifestation d'un effort intellectuel, n'a-t-il pas la prétention plus ou moins justifiée de faire l'histoire des mœurs, de temps à autre des bonnes mœurs et le plus souvent des mauvaises. Le dictionnaire de Littré définit le roman : *Une histoire feinte écrite en prose où l'auteur cherche à exciter l'intérêt par la peinture des passions, des mœurs ou par la singularité des aventures.*

Comme œuvre littéraire, le roman, relève de notre 2e classe, *histoire des langues et des littératures;* comme œuvre d'observation, il appartient encore à notre 3e classe, *philosophie* et *observation sociale.*

M. AMELINE appartient donc doublement à notre analyse. Que dirons-nous de *Fine Mouche?* Notre humble avis est tout d'abord qu'elle appartient à un monde trop exploré et exploité de nos jours et que l'imagination des hommes de lettres fait de plus en plus descendre sur l'échelle des fractions mondaines; parti du demi-monde le récit a déjà dépassé le quart de monde, que M. Zola pourrait appeler

Digitized by Google

le monde du quart. A l'exemple des dames romaines des temps postérieurs à Carvillius Ruga, l'ancêtre du moderne promoteur de la loi du divorce, l'héroïne de M. AMELINE pourrait compter ses adorateurs, nous ne dirons pas, aujourd'hui, par le nombre des consulats mais par le nombre des ministères, seulement une certaine réserve de l'auteur laisse entrevoir que ces adorateurs, bernés par des faveurs adroitement dispensées, restent tenus, quant au couronnement définitif de leurs espérances, à l'état d'adoration perpétuelle. *Fine Mouche* ambitionne de tous le mariage et ne l'obtient d'aucun ; sa vie mondaine, inutile, dissipée dans une élégante oisiveté, se termine dramatiquement par une chute de cheval.

M. AMELINE fait preuve dans son récit de mouvement, d'imagination, d'une connaissance particulière des habitudes de la vie sportive, mot à la mode. Après ces remerciements pour le plaisir éprouvé, qu'il nous permette l'expression d'un désir. Nous voudrions le voir consacrer sa plume à nous raconter, avec la même imagination, des scènes tirées d'un milieu social plus digne de captiver l'attention.

Pourquoi les braves gens qui dépensent dans les luttes de la vie tant de courage, d'esprit de suite, de prévoyance et font preuve de solides qualités de toute nature, ne sont-ils pas plus souvent mis en scène par les romanciers? La vertu est trop banale, répondent les chercheurs d'émotions, elle commande l'estime, mais son portrait ne répond pas à l'effet que nous voulons produire. M. AMELINE ne nous ferait certes pas cette réponse avec chance d'être écouté, car nous aurions, dans son livre même, à la suite de *Fine Mouche*, une réponse sans réplique ; sa nouvelle : le *Petit tambour*, qui tombe sous la mitraille en battant la charge, prouverait que le courage et le patriotisme suffisent pour captiver l'esprit et émouvoir le cœur.

---

8. — Un Episode peu connu de l'Histoire de France, par M. Emmanuel RODOCANACHI.

Notre confrère, M. RODOCANACHI, a publié dans la Nouvelle Revue, livraison du 1er février 1888, et sous le titre que nous venons de rappeler, une étude qui est de nature à piquer vivement la curiosité

Digitized by Google

du lecteur. Comment peut-il y avoir encore, après toutes les investigations, des épisodes absolument inconnus?

Voici ce que raconte M. Rodocanachi :

A la mort de Louis le Hutin, arrivée le 13 juin 1316, sa femme en seconde noces, la reine Clémentine, était enceinte, et comme Louis le Hutin ne laissait qu'une fille, il fut convenu que la régence appartiendrait provisoirement à son frère Philippe, comte de Poitiers, avec droit éventuel à la couronne de France dans le cas où l'enfant à naître serait encore une fille, ou, si étant mâle, il ne parvenait pas à sa majorité. L'intérêt considérable qu'il y avait à sauvegarder l'avenir conseilla de prendre une précaution connue de l'ancien droit romain et que suit encore notre droit moderne.

Deux seigneurs, choisis parmi les plus fidèles de la royauté, reçurent la mission de *Curateurs au ventre;* ils devaient surveiller l'accouchement de la reine et la naissance de l'enfant royal. Cet enfant confié à une italienne fut l'objet d'une substitution. Le fils de Louis le Hutin, réputé mort, fut élevé dans l'ignorance de sa naissance, tandis que son oncle, le régent, se faisait sacrer à Reims sous le nom de Philippe II, dit le long, janvier 1317.

Cependant le dramatique secret recueilli à son lit de mort de la bouche même de l'italienne, coupable de la substitution, est révélé par un moine au célèbre tribun Cola di Rienzo. L'imagination de ce politique ardent entrevoit la possibilité de jouer un rôle dans les affaires de la France, il rêve de tenter la restauration du souverain légitime dépossédé. Rienzo cherche le fils de Louis le Hutin et le retrouve sous l'humble habit d'un modeste artisan, et sous le nom de Gianino. La fin tragique de Rienzo, massacré par la populace, prive Gianino de son protecteur et le détermine à révéler le secret de son origine à son confesseur Fra Bartolo. Celui-ci, au lendemain du désastre de Poitiers, 9 octobre 1356, proclama les droits de Gianino au trône de France et obtint pour un instant l'appui de ses concitoyens de Sienne pour lui permettre de rentrer dans ses droits. Après des alternatives d'espérances et de cruels mécomptes, Gianino meurt prisonnier à Naples, en 1362, laissant une descendance qui se continuera jusqu'en 1530 et ne cessera de porter les fleurs de lis dans ses armes.

Le seul point de départ de ce récit est l'aveu, par une nourrice,

Digitized by Google

d'un crime de supposition d'enfant. Les personnes qui ont transmis cette déclaration l'ont-elles contrôlée autant qu'elles le pouvaient faire? Quoi qu'il en soit, cet épisode, mis en lumière par notre confrère, contient les éléments d'un drame historique qui aurait sur beaucoup d'autres le mérite de la vraisemblance.

---

6. — Le maréchal de camp Desandrouïns, 1729-1792. *Guerre du Canada*, 1756-1760. — *Guerre de l'Indépendance américaine* 1780-1782, par M. l'Abbé Gabriel, Aumônier du Collège. Verdun. — Lefèvre-Ranvé, éditeur.

Nous venons de terminer l'analyse du livre de M. Ernest Ameline sur une pensée patriotique, voici un écrit tout à l'honneur des soldats français du XVIIIe siècle.

L'étude publiée par M. l'abbé Gabriel est composée avec les mémoires inédits d'un brave capitaine, modeste, vaillant, sachant bien son métier et mêlé, de 1729 à 1782, à tous les événements politiques et militaires qui eurent le Canada et l'Amérique du Nord pour théâtre.

Communiqués à notre confrère par les petits neveux de Jean-Nicolas Desandrouïns, ces documents ont un caractère absolu de sincérité et d'authenticité. Lieutenant de Montcalm, ami de Rochambeau, Desandrouïns nous montre, dans l'armée de la monarchie, le type de ces héros qui, sous la République et l'Empire, accomplirent des prodiges d'abnégation et de vaillance. Le livre de M. l'abbé Gabriel devient une page précieuse, indispensable à connaître, de l'histoire du Canada et de l'Amérique du Nord au siècle dernier.

---

7. — Le duc d'Enghien, 1772-1804, par M. Henri Welschinger. (Plon, éditeur, 1888).

Le livre de notre confrère sur le duc d'Enghien nous donne l'histoire circonstanciée de l'intervention des alliés dans les guerres soutenues par la Révolution française contre l'Europe coalisée. Il nous fait connaître, plus intimement que ne l'indique l'histoire générale, la part que les Autrichiens, les Russes et les Anglais prirent à ces luttes formidables. Nous suivons, avec l'auteur, le rôle joué pendant neuf ans par l'armée de Condé, jusqu'à son licenciement arrivé en 1801.

Digitized by Google

Les premières années et l'éducation du Duc sont étudiées à l'aide de documents originaux empruntés aux archives, aux correspondances privées, à des actes conservés au rang des minutes notariées. De ces précieux documents, M. WELSCHINGER sait tirer des vues nouvelles.

C'est à la même source qu'il a puisé des renseignements sur le mariage du Duc avec la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort. Si précieux que soient ces détails, la partie la plus intéressante de cet important ouvrage est la détermination du rôle exact de Talleyrand dans l'enlèvement et l'exécution du duc d'Enghien, ainsi que le récit de l'intervention de Réal à Vincennes, et enfin l'appréciation des vrais motifs qui déterminèrent le premier Consul à décider l'exécution.

On lit avec l'émotion que peut inspirer le roman le plus dramatique, les épisodes retracés dans les chapitres intitulés : Ettenheim, 1803 ; — Du 1er janvier au 4 mars 1804 ; — Du 5 au 14 mars ; — Le 20 mars ; — Le 21 mars ; — L'exécution. — Dans ce jeu cruel de la politique, la partie n'était pas égale entre le duc d'Enghien, poussant la confiance et l'oubli des précautions les plus élémentaires jusqu'à la témérité, et le premier Consul Bonaparte, résolu à faire disparaitre le plus brillant représentant des Bourbons, à la veille de la proclamation de l'Empire.

Bonaparte faisant fusiller le duc d'Enghien ne pouvait plus être soupçonné de vouloir restaurer la Monarchie. C'était l'avis de Fouché et de Talleyrand, qui, pour son compte, l'avait développé dans une note perfide remise au premier Consul [1]. M. le duc de Broglie, appréciant récemment le livre de M. WELSCHINGER [2], estime que la mémoire de M. de Talleyrand doit être déchargée de cette complicité ; les raisons données par l'éminent académicien ne paraissent pas détruire l'importance du document visé par M. WELSCHINGER.

La dernière partie de l'œuvre de notre confrère est d'un intérêt dramatique des plus saisissants. Nous suivons avec angoisses, jusqu'au fossé d'exécution, le développement de l'impitoyable raison d'État, la raison du plus fort ! — Le 21 mars, elle fusille le duc d'Enghien ; onze ans plus tard, elle enverra mourir sur un rocher stérile, l'Empereur sacré le 2 décembre 1804.

(1) Voyez p. 264. Welschinger.
(2) Correspondant 1888.

Digitized by Google

8. — L'Origine du Français, par M. l'Abbé J. Espagnolle. (Tome deuxième). — Delagrave, éditeur.

Nous avons, dans le numéro de Novembre-Décembre, donné de notre confrère, M. l'Abbé Espagnolle, à propos des doublets de M. Brachet, un article dont les observations critiques ont été appréciées des linguistes. Dans son ouvrage intitulé : *L'Origine du Français*, M. l'Abbé Espagnolle veut prouver que le fond gaulois de notre langue est en grande partie grec, du grec habillé à la gauloise ou à la française, selon l'expression de Pierre de la Ramée. « Cette constatation, dit notre confrère dans sa préface, qui étonne aujourd'hui, étonnera moins demain, nous l'espérons. »

Nous ne pouvons entreprendre de donner une analyse du livre de M. l'Abbé Espagnolle ; il n'y a pas de bonne raison pour citer l'étymologie de *Loutre* de préférence à celle de *Nougat*, ou celle d'*Epaule* de préférence à celle de *Hibou;* un dictionnaire ne prête pas au compte rendu. Mais dans le récent article que nous avons donné de notre confrère, il a bien fait connaître sa méthode savante et ingénieuse. Là où le plus souvent Littré, Brachet, Scheler ne trouvent pas d'origine et écrivent : *origine inconnue*, M. l'Abbé Espagnolle indique une source très justifiée ; ainsi le mot *Hère*, misérable, est réputé, par les auteurs que nous venons de citer, d'origine douteuse ou inconnue.

M. Espagnolle nous dit qu'il vient du grec *Airos*, misérable. « C'est l'épithète du mendiant Irus dans Homère. Le grec du Bas-Empire avait encore *Airos*, comme on le voit dans Du Cange. La Fontaine emploie haire dans le sens antique : *haires et pauvres diables.* (Le loup et le chien). »

Le livre de M. Espagnolle, tome deuxième d'une publication qui n'en est encore qu'à la fin de la lettre N, abonde en explications de ce genre. Nous avouons notre complète incompétence pour critiquer utilement l'œuvre de M. l'Abbé Espagnolle, mais nous nous empressons de dire que ses développements sont tellement ingénieux, présentés d'une façon si saisissante, que la lecture de son livre offre le plus vif attrait au lecteur, même le moins initié aux secrets de la linguistique.

Digitized by Google

9. — Mabillon et la Société de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés à la fin du XVIIe siècle, 1664-1707, par M. Emmanuel DE BROGLIE. — Plon, éditeur, 1888.

Nous avons déjà annoncé dans un de nos précédents numéros, mais d'une manière sommaire et en nous proposant d'y revenir, le livre de M. Emmanuel DE BROGLIE sur *Mabillon et la Société de Saint-Germain des Prés*.

L'auteur s'est proposé d'appeler l'attention sur une des faces les plus inconnues du grand siècle que chacun croit connaître parce qu'il est le siècle de Racine et de Bossuet ; il nous met en présence d'une société fort animée, fort active, « ne ressemblant en rien à celle qui, » d'un commun accord, est considérée comme l'expression vivante du » grand siècle. »

Cette société, c'est celle des érudits et des savants. Ce monde à part, peu connu du public, de la Cour et de la ville, exclusivement voué à la science dans les paisibles cloîtres de Saint-Germain des Prés, M. DE BROGLIE l'étudie sous la conduite de l'illustre et modeste *Mabillon* qui fut présenté à Louis XIV « comme le plus savant homme de son royaume. » L'auteur, après nous avoir fait assister aux débuts de Mabillon dans les lettres, en 1664, nous présente les savants confrères du jeune religieux, nous initie aux précautions prises pour assurer la conservation et le bon service de la bibliothèque du monastère, nous rappelle la restauration de la règle rigoureuse de Saint Benoit, et nous retrace, d'après la préface du Polyptique de l'Abbé Yrminon, par M. Guérard, le portrait de la haute valeur scientifique et religieuse de ces savants illustres qui, au milieu des troubles de la guerre, continuaient sans découragement leur patient labeur.

Les Bénédictins étaient, avant tout, animés de la passion de la vérité ; Mabillon, plus qu'aucun d'eux, se montra scrupuleux observateur de cette règle. Les préfaces de la grande collection de la Vie des Saints furent son œuvre exclusive et passent, à juste titre, pour des modèles de critique exacte et savante. Après nous avoir bien fait connaître Mabillon lui-même, M. DE BROGLIE pénétre dans la société habituelle de l'abbaye ; il nous montre le monde des savants séparé de celui des gens de lettres, les visiteurs accoutumés des Bénédictins : Du Cange,

Digitized by Google

Baluze, d'Herbelot, les deux Valois, Cotelier, Vion d'Hérouval, l'Abbé Longuerue, l'Abbé Fleury, l'Abbé Bignon, M. de Gaignières, le célèbre collectionneur d'autographes de ce temps, et tant d'autres non moins dignes d'être cités et que le lecteur trouvera sous le titre : *Les réunions de l'abbaye*. Dans l'impossibilité matérielle de signaler toutes les parties intéressantes de l'œuvre de M. Emmanuel DE BROGLIE, nous croyons devoir appeler l'attention sur les chapitres intitulés : *L'érudition au* XVIIe *siècle ; — Contestations sur l'authenticité des chartes ; — Mabillon et les bibliothèques de Rome.*

Avec le livre de M. Emmanuel DE BROGLIE, nous parcourons bien près d'un demi-siècle de l'histoire de l'érudition en France, c'était une mine insuffisamment exploitée dont l'auteur a extrait de véritables trésors.

---

10. — Etudes d'Histoire locale. *Deux années d'Invasion espagnole en Picardie* (1635-1636), par Alcius LEDIEU.

M. Alcius LEDIEU, dans un livre qui devra être consulté par tout écrivain voulant traiter de la guerre de Trente-Ans, réveille des angoisses patriotiques; il nous montre en 1635 et 1636, la Picardie envahie par les bandes espagnoles absolument comme nos frontières de l'Est l'ont été, en 1870, par les masses allemandes. Il décrit les combats incessants, les rencontres successives entre les troupes ennemies et les troupes françaises, qui eurent pour résultat la dévastation presque complète de la province de Picardie.

Le pillage, la ruine, la famine, la peste, voilà les effets, mais où sont les causes? Comment ce qui n'aurait pas été possible à la veille de la mort de Henri IV, s'est-il produit vingt-cinq ans plus tard. C'est ce qu'il faut rechercher avec M. LEDIEU. Si en 1846 la Prusse eût tenté de déclarer la guerre à la France sans autre secours diplomatique ou militaire, l'entreprise eût été considérée comme téméraire; en 1870, vingt-quatre ans plus tard, l'entreprise n'était malheureusement plus téméraire, elle avait pour elle toutes les conditions du succès. L'imprévoyance politique d'une part, le calcul et l'esprit de suite de l'autre, avaient, en moins d'un quart de siècle, changé les données de l'équilibre entre les forces des deux peuples. A l'époque

Digitized by Google

dont nous entretient M. LEDIEU, comment se pouvait-il faire que l'étranger trouvât la France assez désarmée pour l'envahir et occuper une de ses provinces frontières pendant deux ans. La cause, comme toujours, elle est dans le déplacement des forces. La mort de Gustave-Adolphe, le redoutable adversaire de la Maison d'Autriche, en mettant fin à la *période suédoise* de la guerre de Trente-Ans (1630-1635) rendait une grande liberté d'action à l'Empire, en même temps qu'elle entravait momentanément les calculs de Richelieu résolu à poursuivre, seul désormais, la lutte contre la Maison d'Autriche, et à ouvrir la *période française* de cette guerre mémorable.

Seulement, la brusque retraite de l'ambassadeur d'Espagne à Paris le 5 mai 1635, suivie presque immédiatement de l'ouverture des hostilités dans le Nord, trouva cette partie du royaume dégarnie de troupes, mal approvisionnée. De là naquirent des insuccès militaires qui cessèrent lorsqu'une vigoureuse reprise des hostilités de la part de la France détermina la capitulation de Corbie, 10 novembre 1636, et l'éloignement des Espagnols.

M. LEDIEU nous donne une description lamentable de l'état de la ville de Corbie après le long siège qu'elle avait subi. Comme documents locaux ces détails sont intéressants et ce qui ne l'est pas moins, c'est de suivre le récit de la conspiration du duc d'Orléans et du comte de Soissons pour faire assassiner le cardinal de Richelieu à Amiens. Les études d'histoire locale de M. LEDIEU confinent, on le voit, à la grande histoire, et elles doivent être recherchées non seulement des Picards, mais de tous ceux qui s'intéressent à l'Histoire de France.

---

11. — De la prononciation en France au XVIe siècle et du livre de Thurot, intitulé de la prononciation française, première partie : les voyelles, par Ferdinand TALBERT. (Thorin, éditeur.)

Nous nous limitons, quant à présent, à la désignation de cette étude par son titre, elle a été renvoyée à l'examen de M. LOISEAU.

Digitized by Google

12. — Le siège de Saint-Omer, en 1677, réunion de l'Artois réservé à la France par M. PAGART D'HERMANSART. (Saint-Omer, imprimerie d'Homont).

Après nous avoir expliqué comment le traité d'Aix-la-Chapelle avait laissé dans la France des enclaves appartenant aux Espagnols, telles que les villes d'Aire et de Saint-Omer, formant l'*Artois réservé*, l'auteur nous montre Louis XIV résolu à s'emparer de ce territoire, et d'autres encore, pour traiter à nouveau dans des condition de meilleure possession. En conséquence, dès le mois d'avril 1676, le roi, à la tête de l'armée de Flandre, commença la campagne. Une des actions les plus remarquables fut le siège de Saint-Omer, que M. D'HERMANSART nous retrace avec des détails circonstanciés. On se demande comment les populations ont pu se relever de semblables traitements, et on admire cette patience de l'artisan et du bourgeois a refaire, par le travail et l'épargne, l'ordre et l'arrangement là où les gens de guerre ont porté le pillage, la dévastation et la ruine.

Nous ne voulons pas quitter le livre de M. PAGART D'HERMANSART sans parler d'une autre publication qui nous est parvenue, vers le même temps, et dont le souvenir se rattache pour lui à une chère mémoire. M. Albert D'HERMANSART, dont nous avons annoncé, avec tous les sentiments qu'elle inspire, la mort si douloureusement prématurée, nous avait, l'année dernière, offert, sous le patronage de son père, un opuscule portant le titre : *Tournois et fêtes de Chevalerie à Saint-Omer au* XIVe *et* XVe *siécles.*

Cette composition annonçait le goût des recherches, et l'entente de la mise en œuvre. M. Albert D'HERMANSART décrivait huit tournois, restituant avec talent la mise en scène de ces fêtes militaires du moyen-âge.

---

13. — Le Connétable de Richemont, par M. Léon BIGOT (2e édition, Fischbacher, éditeur, Paris).

En 1425, le roi Charles VII conférait le titre de connétable de France à Arthur de Bretagne, comte de Richemont, deuxième fils de Jean V de Bretagne. Que pouvait valoir cette charge donnée par un prince réduit aux dernières extrémités et qui avait contre lui les grands

Digitized by Google

vassaux du royaume de France, alliés de Henri III proclamé roi d'Angleterre et de France? Elle valut ce que valait le grand capitaine à qui la plus heureuse des inspirations l'avait confiée.

Energique, prévoyant, diplomate, pénétré des secrets de son métier militaire, le comte de Richemont prit une part déterminante aux événements qui devaient préparer et faciliter l'accomplissement de la mission de Jeanne d'Arc et qui vont se précipiter depuis le 8 mai 1429, siège d'Orléans, au 30 mai 1431, date du brûlement, en place de Rouen, de la vaillante et sincère héroïne si lâchement abandonnée par le triste Charles VII. Comment cette intervention du comte de Richemont fut-elle décisive pour contrarier l'action des Anglais, diviser leur forces, éloigner leurs alliés? Si nos lecteurs veulent bien le savoir, qu'ils lisent le volume de 141 pages édité par notre confrère, M. Léon Bigot, à la librairie Fischbacher et consacré à raconter la jeunesse de Richemont et son rôle politique comme connétable de France.

---

14. — Le Bombardement de Lille, en 1792, par L. Quarré Reybourbon. (Quarré, libraire-éditeur, Lille.)

Sous ce titre, notre confrère, M. Quarré-Reybourbon, a donné un index bibliographique de tous les documents imprimés, plans et gravures connus sur le bombardement de Lille en 1792. Ce n'est pas une histoire du siège, mais un recueil précieux de matériaux pour écrire un récit complet de cet événement mémorable de nos fastes nationales. A ce titre, nous devons noter le patient labeur de notre correspondant, signaler l'utilité de la réunion des documents par lui cités et analysés, inscrire enfin son *essai bibliographique* dans nos rapports sur des ouvrages offerts afin que les historiens de l'avenir retrouvent trace de ce document.

---

15. — Mirabeau et la Provence en 1789, par M. Georges Guidal, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres d'Aix. (Thorin, Editeur).

M. Georges Guidal après avoir constaté, dans l'avant-propos de son livre, que l'anniversaire de 1789 reporte l'attention des historiens vers les événements qui précédèrent la Révolution française, rappelle

Digitized by Google

les récentes publications de M. Aimé Chérest [1] et de M. Barthelemy Pocquet [2]. Ce que ce dernier auteur a réalisé pour l'histoire de la Bretagne, M. Georges Guibal l'a entrepris pour la Provence. Il a raconté la période électorale de 1789 dans cette province, en insistant particulièrement sur les élections de Marseille et d'Aix, auxquelles la participation de Mirabeau, soit comme candidat, soit comme candidat et électeur, en même temps, prête un intérêt exceptionnel.

La synthèse de cette intéressante publication peut se résumer en quatre mots : *La Provence avant 1789; Mirabeau avant cette date; les Etats de Provence à cette époque; Elections et émeutes.* — M. Guibal a compris et expliqué avec une grande sagacité la vie publique en Provence, à la veille des graves événements de la Révolution française. Il restitue au Tiers-Etat d'Aix et de Marseille l'honneur qui lui appartient.

Le Tiers-Etat de Provence dit, en terminant son étude, M. Guibal : avait compris qu'il n'y a point de liberté sans ordre, ni d'ordre sans liberté ! Pour défendre l'ordre en péril, il avait pris une vaillante initiative et oublié ses différends avec les privilégiés, mais en face et au milieu du péril social, ses aspirations libérales n'avaient point faibli ; il avait gardé sa foi en la liberté et n'avait cru pouvoir en faire une profession plus éclatante qu'en élisant l'orateur qui lui avait dit : « *J'ai été, je suis, je serai jusqu'au bout l'homme de la liberté publique,* » *l'homme de la Constitution.* »

---

16. — La Jeunesse de Mme de Warens, par M. Albert DE MONTET. (Rome, Forzani, éditeur. 1888).

Nous avons signalé en 1885, *Revue*, p. 127, une étude de notre confrère, M. Albert DE MONTET, intitulée : *Le Mari de Mme de Warens.* Si le lecteur veut bien se reporter à cet article, il verra quel homme était le mari de la fameuse « maman » de Rousseau, il connaîtra les causes du divorce et les conditions d'existence qui furent infligées à Mme de Warens. Aujourd'hui M. Albert DE MONTET nous fait connaître

(1) *La chute de l'ancien régime* 1787-1789, Hachette.
(2) *Les Origines de la Révolution en Bretagne.*

Digitized by Google

la jeunesse de Mme de Warens, sa famille, la famille de la Tour et les deux tantes qui, chargées de son éducation, lui laissèrent contracter des habitudes d'indépendance et de désordre dont elle fut plus tard la victime.

L'auteur raconte les préliminaires et les conditions du mariage de Mlle de la Tour avec M. de Loys, il nous donne le texte du contrat de mariage qui relate les parentés et alliances du côté des deux époux et établit la constitution en dot au profit de M. de Loys de la terre et seigneurie de Warens. Le mariage fut célébré le 22 septembre 1713 à Lausanne, Mlle de la Tour n'était âgée que de 15 ans. Les premières années de cette union furent heureuses. C'était l'aurore d'une vie qui devait se terminer par le désordre, la fuite, l'exil, la misère et une vieillesse lamentable. Dans l'ordre logique, le dernier essai de M. DE MONTET devient donc l'introduction de sa première publication : *Le Mari de Mme de Warens.*

---

17. — La première enceinte de Bruxelles, par MM. Paul COMBAZ et Armand DE BÉHAULT. (A. Vromant, éditeur, Bruxelles).

En octobre 1887, la démolition du quartier de la rue de la Vierge noire, à Bruxelles, mit au jour une tour en pierre enclavée dans un pâté de maisons dont la façade regardait la place de la Grue. Les archéologues estimèrent que cette découverte se rapportait à la première enceinte de Bruxelles et notre confrère, M. Armand DE BÉHAULT, entreprit en collaboration avec M. COMBAZ, la description non seulement de la tour nouvellement retrouvée mais du système de fortification auquel elle appartenait. Cette description est accompagnée de planches qui retracent l'état des ruines, la circonvallation de la ville de Bruxelles au XIIe siècle. Les auteurs entrent dans des détails circonstanciés sur la distribution des quartiers, la direction des rues, l'emplacement des églises et couvents. Dans la troisième et dernière partie de leur étude, MM. COMBAZ et DE BÉHAULT nous donnent à entendre que des travaux de restauration de la tour noire sont en voie d'exécution, mais que de nombreuses questions restent à décider, en ce qui concerne le rétablissement du couronnement et l'ancien niveau du pied de la tour.

Digitized by Google

La suite de ce travail étant destinée aux Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, nous aurons l'occasion de connaître et de signaler sa conclusion.

G. DESCLOSIÈRES.

---

18. — Rapport sur l'envoi du « Essex Institute. »

Permettez-moi d'attirer votre attention sur les fascicules que nous envoie le *Essex Institute ;* l'intérêt de ces fascicules, relatifs à la ville de Salem, dans l'État de Massachussets, U-S., doit se mesurer à l'intérêt que nous inspire cette industrieuse mais quelque peu lointaine cité, car il n'est guère parlé que d'elle dans cette publication. L'un des fascicules est consacré à l'énumération et à la description détaillée des rues, des places et des édifices de la ville, entre autres : le musée, fondé en 1848, et riche en armes primitives, en ustensiles ayant servi aux anciens habitants du pays et aux « settlers, » qui les en ont chassés ; les diverses écoles ; la bibliothèque, qui contient un grand nombre de « livres de bord, » et se vante de posséder un trésor, comme toutes les bibliothèques du monde au reste ; ce trésor, c'est le « Ny gazety Malagasy », le *seul* journal publié à Madagascar. « The only journal ever printed in the Island of Madagascar, » dit le guide. Loin de moi l'idée de déprécier ce trésor, mais, pour l'honneur de notre nouvelle colonie, je dois dire que, si un journal peut passer pour un trésor, l'île de Madagascar est fertile en trésors ; on y publie régulièrement nombre de feuilles périodiques.

On remarque aussi, dans cette bibliothèque, une série de copies de portraits de chefs Peaux-Rouges, dont les originaux faisaient partie de la collection Catlin et ont péri dans un incendie partiel ; cette collection joint donc à une très grande rareté une haute valeur documentaire.

Dans les autres fascicules, se trouve une liste de tous les baptêmes, depuis plus d'un siècle et, par un esprit de juste compensation sans doute, le relevé des inscriptions tombales que renferment les cimetières. Comme partout, un grand nombre visent à la simplicité ou à l'éloquence et n'atteignent qu'à l'emphase, quelques-unes sont réelle-

Digitized by Google

ment touchantes, la plupart banales. Je n'en citerai qu'une, point banale celle-là, c'est l'épitaphe d'une enfant, morte à six ans :

Ayant goûté à l'amère coupe de la vie,
Elle refusa de boire jusqu'au bout cette potion,
Tourna sa petite tête de l'autre côté
Avec dégoût et mourut.

---

19. — Rapport sur l'envoi de la « Smithsonian Institution ».
(3 volumes grand in-8°).

Abondance de biens ne nuit pas, mais elle embarrasse parfois ; ce n'est pas sans peine que j'ai fait un choix parmi l'amas de documents, diversement intéressants, contenus dans les trois gros in-8° que nous envoie, cette année, la *Smithsonian Institution ;* car, de les analyser tous, je n'y pouvais songer. Je me suis enfin décidé à vous entretenir d'un travail sur les Indiens de l'Amérique du Nord, qui, par son étendue, son originalité, sa connexité avec nos études habituelles, m'a semblé devoir attirer plus particulièrement notre attention.

La *Smithsonian Institution* possède des collections dont elle est justement fière, entre autres, un musée ethnologique et anthropologique de la race rouge, créé, il y a quelque cinquante ans, par M. Georges Catlin. Cette riche collection, après bien des vicissitudes (elle a failli être pillée à Paris, en 1848, vendue par autorité de justice à Londres, brûlée à deux reprises à Philadelphie), est devenue enfin la propriété de la *Smithsonian Institution*, qui l'a fort accrue et lui a donné, dans les bâtiments dont elle dispose, un local digne d'elle. Elle se compose d'un grand nombre de dessins, de vêtements, d'armes, d'ustensiles de toutes sortes, réunis par M. Catlin durant ses longs voyages parmi les peuplades qui vivent, soit à l'état nomade, soit à l'état de demi-civilisation, dans les plaines de l'Amérique septentrionale. La *Smithsonian Institution* publie aujourd'hui un catalogue raisonné, détaillé, de toutes ces richesses et elle l'accompagne d'une foule de documents écrits, dus, soit à M. Catlin lui-même, soit à d'autres investigateurs ; dans ces conditions, le catalogue devient un véritable traité, plein d'anecdotes, de traits de mœurs, d'aperçus ingénieux ;

Digitized by Google

les détails y abondent, y surabondent même ; c'est une monographie très complète, très fouillée, et surtout très bien documentée, de ces intéressantes peuplades.

Je vous demanderai la permission de citer, à l'appui de mon dire, quelques-unes des observations les plus curieuses contenues dans cette étude.

L'idée que les hommes se font de la Divinité dépend essentiellement des lieux qu'ils habitent : simple et sévère dans les plaines uniformes et arides de la Chaldée, gracieuse et complexe sur les riants et sinueux rivages de la Hellade, austère et rude dans les sombres montagnes de l'Etrurie et du Latium, farouche au milieu des glaces de la Scandinavie, elle reflète fidèlement l'impression que produit sur l'homme la nature environnante. La conception vague, mystérieuse, infinie, du Grand Esprit n'est-elle point en parfaite harmonie avec l'immensité des prairies du Far-West, avec la majesté des fleuves qui les sillonnent, avec la solennité des forêts qui les dominent ?

Les idées qui se rattachent à ce concept primordial subissent la même influence. C'est ainsi que les Peaux-Rouges, habitant des régions où la chaleur est bienfaisante, le froid redoutable, font de leur enfer un glacier, de leur paradis un brasier; renversement bizarre mais logique des notions de la plupart des peuples méridionaux. Le Grand Esprit ou Bon Esprit habite l'enfer, où il surveille le châtiment des méchants, et, leur peine achevée, les libère; le Mauvais Esprit, car les Peaux-Rouges sont manichéens, réside dans le séjour où les bienheureux se livrent à des chasses éternelles, car il n'a pas perdu tout espoir de les tenter et de les perdre.

Un chef fameux, Red Jacket, répondait aux missionnaires qui voulaient convertir sa tribu : « Le Grand Esprit nous a tous créés, mais, dans sa sagesse, il nous a créés dissemblables; s'il nous a donné une religion différente de la vôtre, c'est qu'il a voulu qu'elle fût en rapport avec notre intelligence. » Red Jacket raisonnait en philosophe; au surplus, ces sauvages ne manquaient pas de sens philosophique.

Red Jacket ajoutait : « Cette religion que nous tenons, comme vous, de nos aïeux, nous apprend à être reconnaissants du bien qu'on nous fait, à nous aimer les uns les autres, à rester unis. Jamais nous ne nous querellons au sujet de la religion. » Signe de peu de foi, diront

Digitized by Google

quelques-uns. Quoi qu'il en soit, cette religion, belle dans ses préceptes, était abominable dans ses pratiques. Parmi les nombreuses cérémonies qu'elle commandait, je ne citerai que celles pendant lesquelles les jeunes gens arrivés à l'âge d'homme étaient initiés aux Mystères, et subissaient, pour cela, une série d'épreuves redoutables, dont le but réel était, ce semble, d'éprouver leur résistance aux fatigues et à la souffrance et de faire connaître aux chefs ceux sur la bravoure desquels ils pouvaient compter le plus dans les combats. Rien ne surpasse en barbarie ces épreuves dont Catlin a été le témoin.

Après plusieurs jours de jeûne et de macération, les jeunes gens étaient introduits dans la case sacrée, qu'on n'ouvrait qu'en cette occasion; ils s'étendaient par terre et on lardait, pour ainsi dire, leurs membres avec un couteau émoussé à dessein, puis on passait dans leurs blessures des lames de bois auxquelles on fixait des cordes, et on les suspendait ainsi au plafond de la case, après leur avoir attaché aux pieds de lourds crânes de buffles. Ceux qui résistaient à ce supplice, on les faisait tourner de plus en plus vite jusqu'à ce qu'ils perdissent connaissance; on les couchait alors doucement sur le sol.

C'était là le commencement des épreuves. Dès qu'ils revenaient à eux, ils allaient tout chancelants dans un coin de la case où un ancien de la tribu, armé d'une hachette, leur coupait un doigt, quelquefois deux ou même trois. Les Indiens étaient très fiers de ces mutilations. Ils se rendaient ensuite, traînant toujours les crânes de buffles, sur la place du village et couraient en rond, autour d'une sorte d'autel, tant que leurs forces le leur permettaient; quand ils tombaient épuisés, on les traînait encore tant qu'il leur restait apparence de vie. Ceux qui résistaient à ce martyre, dont je n'ai fait qu'indiquer les principales phases, étaient admis au nombre des guerriers.

Ce qui frappa le plus Catlin, ce fut l'indifférence stoïque et parfois souriante avec laquelle ces malheureux supportaient la douleur.

Les Indiens sont fort superstitieux ; le catalogue cite plusieurs exemples de la croyance des Peaux-Rouges aux fétiches et aux sortilèges. Telle, leur confiance dans le *sac à médecine*. Le mot est bizarre comme l'idée ; en voici l'explication : Depuis les premiers temps de la découverte de l'Amérique jusqu'au début du siècle, les seuls étrangers qui osassent s'aventurer au milieu de ces populations sauvages, étaient

Digitized by Google

des Français; parmi les connaissances mystérieuses qu'ils prétendaient posséder, l'art de guérir inspira aux Indiens le plus de vénération et d'étonnement, et bientôt le vocable « médecine » prit chez eux la signification de mystère, sortilège. Le *sac à médecine* (medicine bag) était donc un sac magique. On se le procurait de la façon suivante: Au moment de la puberté, le jeune Peau-Rouge s'éloigne de la demeure paternelle, erre dans les bois, et lorsque, épuisé de lassitude, il s'endort, le premier animal qu'il voit en songe est celui dont la peau doit servir à confectionner son *sac à médecine*. Il se met alors en chasse et ne rentre au logis qu'après avoir tué cet animal. Jamais, à aucun prix, un Indien ne se départit de son sac tutélaire, et, s'il le perd dans les combats, il reste déshonoré jusqu'au jour où il s'empare, les armes à la main, du sac d'un ennemi de sa tribu.

Je signalerai encore l'habitude qu'ont les femmes, lorsqu'elles perdent un enfant en bas-âge, de porter durant une année son berceau vide sur leurs épaules, de le soigner et de le défendre comme s'il contenait encore son précieux fardeau. Elles ont soin aussi de renfermer dans un petit sac le cordon ombilical qui sert à l'enfant de jouet et d'amulette. Auprès des morts qui sont, en général, placés sur des arbres ou sur des lits de branchages élevés, on dépose des vases de terre, afin qu'ils puissent, durant leur long voyage, puiser de l'eau pour étancher leur soif.

M. Catlin émet, dans ses notes, une opinion que je mentionnerai à cause de son étrangeté. « Bien des pratiques religieuses ou superstitieuses, dit-il, rapprochent les Peaux-Rouges des Hébreux : les Peaux-Rouges ont une cérémonie qui rappelle la Pâque juive; une fête semblable à celle des Tabernacles; ils offrent en holocauste les prémices de leurs champs et leurs chefs portent des cornes dans leurs coiffures de combat. »

Les femmes n'ont qu'un rang secondaire : dans les danses, qui sont le plus cher et le plus fréquent divertissement des Peaux-Rouges, elles doivent se contenter d'applaudir aux plus habiles; les chefs en possèdent souvent plusieurs, qui vivent, paraît-il, en fort bonne harmonie. Comme la domesticité est inconnue chez ces sauvages, un grand nombre de femmes est presque une nécessité pour un chef puissant, c'est, en même temps, un signe de richesse, car les jeunes

Digitized by Google

filles s'achètent, et fort cher, aux parents. Les Indiens pauvres ne possèdent en général qu'une femme.

Jamais la femme n'est admise à la même table que son époux; on la relègue dans un coin de la case où elle doit se contenter, avec les enfants et les chiens, des reliefs.

On a dit que les Indiens étaient voraces; M. Catlin, qui a toujours été traité par eux en ami lorsqu'il voyageait dans le Far-West, et qui le leur rend bien, s'élève contre cette assertion. Ils ne mangent, écrit-il, qu'une fois ou deux par jour, et supportent longtemps sans se plaindre la privation de nourriture, quand ils sont en expédition. Ce qui peut avoir accrédité l'opinion contraire, c'est l'habitude qu'ont les Peaux-Rouges, lorsqu'ils doivent manger hors de chez eux, de rester à jeûn plusieurs jours d'avance, afin de pouvoir participer de meilleur appétit au repas qui leur est offert; d'aucuns même mangent des herbes supposées apéritives. L'hôte a soin de prévenir ses invités longtemps auparavant, pour leur permettre de se préparer de la sorte à faire honneur à son banquet. C'est exactement le contraire de ce qui se passe à Constantinople.

Leur principal aliment est la viande de buffle; ils l'apprêtent en la faisant sécher au soleil, durant une semaine, découpée en fines tranches. Si, durant cette exposition, la viande ne se corrompt pas, c'est à cause de l'extrême pureté de l'air, affirme M. Catlin. D'autres voyageurs ont certifié la vérité de ce fait bizarre, dont l'explication serait une confirmation inattendue des théories pastoriennes.

On ne s'attendait guère à retrouver, parmi ces peuplades barbares, ce fruit des civilisations avancées : le *dandysme*. Il existe pourtant. Chaque tribu compte des dandys, des gommeux, passez-moi le néologisme. Soit débilité corporelle, soit faiblesse de caractère, certains Peaux-Rouges n'osent affronter les aventures; ils restent constamment au village, au milieu des femmes et des enfants, vivant dans une douce oisiveté, objet de dédain de la part des guerriers, qui les appellent : « cœurs faibles » ou « vieilles femmes », mais satisfaits de leur condition et heureux de l'admiration que leur valent le luxe et la recherche de leurs vêtements. On les voit, par les belles journées, assister aux jeux et aux exercices des autres membres de la tribu, nonchalamment

Digitized by Google

assis sur de petits poneys, un éventail, fait de la queue d'un dindon, dans une main, dans l'autre un plumeau pour chasser les mouches, leur selle richement ornée d'hermine et de piquants de porcs-épics.

Comme exemple de la défiance bien connue des Peaux-Rouges, Catlin signale un fait qui a bien souvent induit en erreur les Européens, c'est l'impossibilité d'obtenir d'un naturel qu'il révèle son véritable nom; il se borne fréquemment à indiquer son métier ou le talent pour lequel il est fameux, et s'intitule : « le harponneur de saumons, le boucher, le tueur de bêtes fauves, le renard vigilant ; » les chefs ont parfois jusqu'à dix ou douze noms, qu'ils s'attribuent souvent pour des raisons bien futiles. Un chef, dont Catlin faisait le portrait, se qualifiait : « celui qui porte un loup. » — Et quoi, lui dit le peintre, vous portez un loup sur vos épaules ? — Toujours, répartit l'Indien, et il lui montra, à ces pieds, son sac à médecine, qui était fait de la peau d'un loup.

Parmi les noms, ou plutôt les surnoms, donnés aux femmes, on trouve de gracieuses rencontres, telles que : l'herbe parfumée, la menthe, le soleil du milieu du jour, le pigeon qui se pavane.....

Catlin a laissé un certain nombre de descriptions d'Indiens, rencontrés dans ses courses à travers les prairies ; ces portraits, faits assurément sans recherche, mais non sans esprit, dont quelques-uns sont fort courts, dont d'autres, comme celui du fameux Red Jacket, occupent plusieurs pages d'un texte serré, sont pleins de détails piquants, nouveaux, parfois d'une haute portée scientifique, et mettent excellemment en lumière le tempérament et les aptitudes de ces sauvages, qui en remontraient parfois en logique, en finesse, en bon sens, aux Européens accourus pour ouvrir leur intelligence aux lumières de la civilisation.

Et cependant, malgré leurs qualités, les Peaux-Rouges disparaîtront bientôt, décimés, comme les sauvages de la Tasmanie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Océanie, moins par le fer que par le contact des races supérieures. Les auteurs cités par la *Smithsonian Institution* diffèrent d'opinion sur cette question, mais les chiffres ne concordent que trop. Lors de la conquête de l'Amérique, le nombre des Indiens aborigènes était de plus d'un million ; en 1822, il ne s'élevait qu'à 471,000 ; et il diminue constamment :

Digitized by Google

En 1840	on ne compte plus que	400,000	Indiens.
En 1855	—	350,000	—
En 1868	—	298,000	—
En 1884	—	264,000	—
En 1886	—	247,000	—

La diminution, dit M. Barrows, est d'environ deux mille par an et le nombre des enfants décroît également de jour en jour [1].

Les notes de M. Catlin confirment ces chiffres ; voici ce que lui ont affirmé les agents chargés de surveiller et d'administrer les territoires concédés aux Indiens, leurs *réserves* : chez les Kansas, le nombre des membres de la tribu n'est plus que de 245, dont 194 de sang pur ; ces derniers disparaissent rapidement. Chez les Del-A-Wares, restes d'une tribu naguère puissante, dix mille individus sont morts récemment de la petite vérole. Les Kou-Zas, tribu jadis nombreuse, ont été décimés par le même fléau, et les derniers survivants meurent sans laisser de postérité. Mêmes observations, en ce qui concerne les Nui-Ne-Ba-Goes, les Pawnees, les O-Ma-Has, etc, etc.

C'est qu'en effet, parmi les Indiens du Nouveau-Monde, la variole, comme la phtisie en Océanie, et le whisky, comme l'eau-de-feu en Afrique, produisent des ravages bien plus sûrs et bien plus terribles que les quelques expéditions, plus ou moins meurtrières, dirigées contre eux par les autorités de Philadelphie.

L'extinction prochaine et inévitable de la race rouge donne encore plus de valeur, ce semble, à l'œuvre, d'ailleurs si intéressante, de la *Smithsonian Institution* et la *Société des Etudes historiques* se devait à elle-même, et au public français, de ne point la laisser passer inaperçue.

---

20. — Les Giustiniani, dynastes de Chios, Etude historique par Karl Kopf, traduite de l'Allemand par Et. A Vlasto.

La conquête de Chios par une flotte génoise fut un fait de hasard. L'amiral Simone Vignosi commandait quarante-quatre galères armées par des particuliers. Ces galères avaient pour mission de triompher

(1) Il en est de même au Mexique, où la race rouge compte 2,500,000 représentants.

Digitized by Google

de rebelles retranchés à Roquebrune et à Monaco; l'Etat répondait aux armateurs de leurs dépenses et des dommages qu'ils auraient à subir. La rébellion vaincue, l'amiral Vignosi reçut l'ordre d'aller défendre en Crimée les colonies génoises que menaçaient les Mogols. A Chalcis, il apprend que les Vénitiens et les Rhodiens réunis projettent de s'emparer de Chios; il les y devance, débarque ses troupes, et se rend maître de l'île après une résistance énergique des habitants. Mais Gênes ne put indemniser les courageux armateurs qui lui avaient donné cette nouvelle colonie; elle leur accorda, en dédommagement, l'exploitation de leur conquête. Les armateurs formèrent une société, une « maona » et, étroitement unis, comme en une seule famille, par la communauté de leurs intérêts, ils ne tardèrent pas à prendre un nom générique, je dirai presque patronymique : les Giustiniani.

Les Giustiniani ne sont pas de simples actionnaires, mais des administrateurs, des potentats. Leur bien est ardemment convoité; Chios, riche en vins, en marbres, en mastic surtout, devient l'objectif des Vénitiens, des Turcs ; les Giustiniani se défendent par les armes, mais plus encore par une adroite générosité, jusqu'au jour où la ruse donne la possession de l'île aux Turcs. Sous leur administration, Chios prospère; ils fondèrent des hôpitaux, construisirent des greniers, relevèrent les finances. Les habitants étaient-ils heureux? M. Vlasto, qui a joint à sa traduction de remarquables notes, affirme que non. Les Giustiniani étaient durs, cruels, avides et restèrent toujours des étrangers dans l'île. Les Chiotes préféraient Byzance et sa corruption à la domination froide des calculateurs génois.

La traduction de M. Vlasto est d'une lecture facile, agréable, intéressante; l'œuvre de M. Karl Kopf ne pouvait recevoir une meilleure consécration.

E. RODOCANACHI.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 24 NOVEMBRE, 10 ET 26 DÉCEMBRE 1888.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1888. — *Présidence de* M. J. FLACH, *Vice-Président.*

Correspondance. — M. DENTU, éditeur, se propose d'éditer, sous le nom de *Livre d'or de France, des Notices sur les Sociétés savantes.* La *Société des Études historiques* y serait comprise. M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL s'est mis en rapport avec le Rédacteur.

La notice tiendrait trois pages du format de la *Revue des Deux-Mondes.*

M. GOSSOT adresse à la Société un exemplaire de son livre *le Labruyère des Écoles.* Rapporteur M. MARBEAU.

La Société des Hautes-Alpes adresse un nouveau fascicule de ses travaux: *Annales de la République de Costa-Rica.* Collection botanique. M. DUCHARTRE, rapporteur. Remis aux soins de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE.

M. ROUXEL adresse deux exemplaires de sa *Chronique des Élections à l'Académie française.* M. WELSCHINGER, rapporteur.

Concours pour le prix Raymond. — Le secrétariat a reçu un Mémoire portant cette devise: *Fuge, sed poteras tutius esse domi.*

La Société nomme la Commission composée de MM. LOISEAU, GOSSOT, TALBOT, CAMOIN DE VENCE, J. DE BOISJOSLIN.

M. CAMOIN DE VENCE reçoit le manuscrit et se charge de le communiquer à ses confrères.

Candidatures. — M. le colonel FABRE présente un rapport sur les candidatures de MM. DE LOË, MAVROCORDATO et John SCARAMANGA.

Digitized by Google

Sur le rapport de M. Fabre de Navacelle sont admis à l'unanimité: M. de Loë en qualité de correspondant de la première classe; MM. Mavrocordato et Scaramanga comme associés libres.

Élections du Bureau de la Société. — La date en est fixée au 10 décembre 1888.

Lectures. — M. Rodocanachi. *Stefano Porcari.*

Livres offerts. — *Discours et Réquisitoires* de M. le premier président Barbier, 1 vol. in-8°, rapporteur M. Desclosières; *Calendrier perpétuel* permettant de retrouver le jour de la semaine correspondant à une date quelconque, par M. Marbeau, rapporteur M. de Boisjoslin; *Bulletin de la Société d'Économie politique* 1888; *Notice sur J. B. Waeles*, de la Société des sciences de Lille, par M. Quarré-Reybourdon.

Lectures. — M. Jules Fabre, rapport sur *le Volapück*, opuscule de M. Delessert.

Après un exposé des principes de la nouvelle langue, M. Fabre conclut qu'il est difficile de croire à la diffusion rapide d'un vocabulaire conventionnel dont la formation a pour procédé la mutilation des mots usités dans les langues européennes, et dont la méthode paraît inintelligible.

Discussion. — M. Welschinger fait connaître qu'à Méron, dans la Haute-Asie, les négociants de langues diverses qui habitent ou fréquentent les nouvelles conquêtes de la Russie ont adopté le *Volapück* pour leurs communications.

M. Jacques Flach fait remarquer que la langue sémaphorique, et plus précisément encore, le télégraphe international ont pour méthode la transformation de signes déjà connus dans d'autres langues en un système de sons arbitraire.

M. de Boisjoslin rappelle que les racines du *Volapück* étant empruntées exclusivement aux langues latines et germaniques, et les lois de l'altération, de la suppression ou de la permutation des lettres formant obstacle à sa prononciation rapide étant constantes, il paraît facile d'apprendre le *Volapück*, qu'en suivant ces lois on pourrait même reconstituer sans le connaître. Il y a donc là une tentative dont il ne faut pas désespérer.

Lectures. — M. Albert Lefèvre lit une étude intitulée: *Impressions de voyage en Suisse, le canton de Zug.*

M. le colonel Fabre de Navacelle communique un *Rapport sur les travaux des Sociétés archéologiques de Nice, Bône et Constantine et de l'Académie de Boulogne-sur-Mer.*

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1888. — *Présidence de* M. Flach, *Vice-Président.* — Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. de Boisjoslin, est lu et approuvé.

Dépouillement de la Correspondance imprimée et manuscrite. — Lettres de MM. Montini, Wiesener, Bougeault qui s'excusent de ne pouvoir assister à la Séance; Clarin annonçant l'apparition en librairie de son étude sur *Dupleix ou les Français aux Indes-Orientales;* du Ministère de l'Instruction publique accompagnant l'envoi de volumes intitulés: *Instituts des États-Unis d'Amérique.*

Ouvrages offerts. — *L'Empire des Francs* par M. le général Favé, M. de Boisjoslin, rapporteur; *Plusieurs ouvrages allemands; Revue de la Poésie,* M. Montini, rapporteur; *Le Jeton de Pierre de Rochefort, Jetons inédits de quelques reines de France* par M. Charles Préau; *Les Mémoriaux d'Antoine de Lucca* par M. Quarré-Reybourbon.

M. Duvert transmet à la Société les excuses de M. l'abbé Espagnolle qui ne peut assister à la Séance.

Un correspondant de journaux allemands, M. Singer demande qu'on lui adresse les travaux et les bulletins de la Société pour en faire mention, notamment dans la *Gazette d'Augsbourg.*

M. le Secrétaire général a relevé dans les journaux une note concernant l'ouvrage de notre collègue M. Welschinger, qui vient de paraître et intitulé: *Le duc d'Enghien,* ainsi que l'indication de l'ouverture du cours de M. Flach au Collège de France.

M. le Secrétaire général informe également la Société qu'aux confins de la Vendée, à Meaugé, des laboureurs ont signalé aux archéologues des excavations dans lesquelles des fouilles ont amené la découverte de villages souterrains remontant à une très haute antiquité. Les recherches continuent.

La Séance publique semestrielle de la *Société philotechnique* est annoncée pour le Dimanche 19 décembre; M. Desclosières distribue les cartes d'entrée à cette séance.

Le catalogue des principales publications des membres de la Société, qui figure à la fin du *Bulletin de la Revue* est soumis aux auteurs pour qu'ils y fassent les rectifications nécessaires en vue des publications de *la Revue* en 1789.

M. le colonel Fabre de Navacelle fait part d'une lettre qu'il a recue de

Digitized by Google

M. Duchartre concernant un ouvrage qu'il lui avait envoyé pour en rendre compte, et qui traite de la botanique de l'Amérique centrale.

M. Duchartre dit que cet ouvrage sur la *Flore américaine du Centre* n'est que la traduction presque textuelle d'ouvrages anglais fort connus et que par suite il ne mérite pas qu'on en fasse un rapport spécial.

M. Rodocanachi dépose sur le bureau une étude de *Karl Hoff* traduite de l'Allemand par M. Vlasto. M. Rodocanachi est nommé rapporteur.

La date de la prochaine séance est fixée au mercredi 26 décembre 1888.

L'ordre du jour appelle l'examen de la candidature de M. Martin avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien secrétaire de la Conférence; auteur de l'*Éloge de Dupin*.

La Commission d'examen est composée de MM. Levèvre, Jules Fabre et Desclosières. M. Lefèvre est désigné comme rapporteur.

Au nom de la Commission du prix Raymond, M. d'Auriac donne communication d'un rapport concluant à l'adoption du sujet suivant à mettre au Concours pour l'année 1889 : *Étudier, à une époque précise de l'ancien Régime et dans une ou plusieurs régions de la France, l'acquisition des terres nobles par les Roturiers.*

M. Flach fait observer que la question ainsi posée ne limite pas le champ des investigations et que le sujet peut être indifféremment traité avec le secours des archives de tel ou tel département. On peut espérer avoir ainsi un certain nombre de travaux intéressants et dont aucun ne fera double emploi. Le travail de dislocation de la propriété foncière a commencé du reste avec les Croisades et s'est trouvé brusquement terminé avec la Révolution française. L'acquisition des terres nobles par les Roturiers constitue donc un phénomène organique de l'ancienne société française.

M. le colonel Fabre dit que la question se lie à celle du pouvoir royal et à la supression des armées féodales, remplacées par l'armée du Roi.

Après une discussion sur le mode de publicité à employer pour faire connaître le sujet mis au Concours, discussion à laquelle prennent part MM. Desclosières, d'Auriac et Flach, la Société vote sur l'adoption du sujet proposé et décide que le programme en sera communiqué aux différents journaux avec avis qu'on pourra trouver les indications complémentaires au Secrétariat général de la Société.

Le colonel Fabre propose également d'adresser le sujet aux diverses Sociétés savantes par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique. Adopté.

Digitized by Google

ÉLECTIONS DU GRAND BUREAU ET DES BUREAUX DE CLASSES.

Le grand Bureau élu pour l'année 1889 est composé ainsi :

Président:	MM. Jacques Flach.
Vice-Président:	Marbeau.
Vice-Président délégué:	Vavasseur.
Secrétaire général:	Joret-Desclosières.
Secrétaires généraux-adjoints:	Dufour et de Boisjoslin.

La composition des bureaux de Classes ne subit que les modifications suivantes: MM. Welschinger, Le Paulmier et Coquard sont nommés *vice-présidents* de leurs classes et M. Rodocanachi est élu *secrétaire* de la 3e classe.

M. Jacques Flach remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à la présidence de la Société. Il mettra tous ses soins à se rendre digne du choix flatteur dont il vient d'être l'objet. En prenant un jeune parmi ses membres, la Société a voulu, sans doute, témoigner de son désir de marcher en avant, de ne pas se condamner à l'immobilité. Elle a compris qu'il convenait de concilier l'esprit de tradition avec l'esprit de progrès et elle a vu dans cette union de deux forces qui se complètent si bien l'indispensable condition de vitalité d'une compagnie qui fait de la marche en avant le premier article de son programme. Vouloir rester trop fidèle à la tradition ce serait le fait d'un jardinier qui s'aviserait de laisser à un arbre toutes ses plus vieilles branches, coupant sans merci tous les jeunes rejetons. Négliger les enseignements de la tradition pour se lancer sans mesure dans la voie des nouveautés, ce serait commettre la faute inverse. C'est dans cet esprit de progrès, uni au sentiment de la mesure et du respect des traditions, que M. Flach cherchera à remplir, au mieux des intérêts et de l'avenir de la Compagnie, sa mission de *président* de la *Société des Études historiques*.

L'allocution du nouveau président M. Flach est accueillie par les plus vifs applaudissements.

Lectures. — M. Rodocanachi continue la lecture de son étude intitulée : *Stefano Porcari*. La fin en est renvoyée à la prochaine séance.

M. de Boisjoslin lit le commencement de son *Étude critique sur les principaux articles d'histoire* publiés dans les Revues.

Digitized by Google

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1888.

Le procès-verbal de la Séance du 10 décembre rédigé par M. Dufour est lu par M. le Secrétaire général et adopté.

M. Dufour exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la Séance.

Livres offerts. — François Bosquet, intendant de Languedoc, *Etude sur l'Administration civile et ecclésiastique au* XVII*e siècle* par M. l'abbé Henry, aumônier du lycée de Montpellier. M. Marbeau, rapporteur.

Correspondance. — M. Welschinger communique un article qu'il a publié dans le journal *le Monde* et dans lequel il relève de nombreuses et graves inexactitudes historiques commises par l'auteur du drame *Le duc d'Enghien.*

M. le Secrétaire général lit une lettre de M. Henri Jouin, qui se voit, pour des raisons de santé, obligé de donner sa démission.

La Société exprime ses regrets de cette résolution et prie M. d'Auriac d'accepter le rapport à présenter sur deux ouvrages qui avaient été confiés à M. Jouin.

M. Camoin de Vence reçoit un volume des *Travaux de l'Académie d'Angers* dont il rendra compte.

M. de Bricqueville, membre correspondant d'Avignon, demande l'insertion à l'ordre du jour d'une prochaine séance d'un mémoire intitulé : *Les instruments de musique disparus.*

M. Veuclin adresse divers opuscules sur l'*Histoire locale de Bernay* (*Eure*).

Candidatures. — Est élu membre titulaire de la 3e classe sur le rapport de M. Lefèvre, M. Thommy-Martin avocat à la Cour d'appel de Paris, auteur d'un *Eloge de Dupin* l'aîné, prononcé à la Séance de rentrée de la conférence des avocats au barreau de Paris.

M. Marbeau présente la candidature de M. Albert de Marcilhacy, docteur en droit. Sont nommés membres de la Commission: MM. Camoin de Vence, colonel Fabre, Racine.

M. le Secrétaire général communique une lettre par laquelle M. Duchartre, membre de l'Institut, remercie la *Société des Etudes historiques* de l'avoir nommé membre honoraire.

M. Desclosières fait part, en outre, de la nomination de notre confrère M. d'Auriac en qualité de membre de la Commission de l'inventaire des richesses d'art de la France.

Digitized by Google

L'examen de la question relative au développement de la classe des associés libres, après un échange d'observations, aboutit à la prise en considération du projet, il sera développé dans une lettre en forme de circulaire adressée aux membres domiciliés à Paris.

Lectures. — Sont entendues les lectures suivantes: Rapport présenté par M. Rodocanachi sur plusieurs publications éditées aux États-Unis.

Compte rendu par M. de Boisjoslin d'une étude de M. Marbeau intitulée: *Calendrier perpétuel* permettant de retrouver le jour de la semaine correspondant à une date quelconque, depuis l'ère chrétienne.

Examen par M. d'Auriac du livre de M. Rodocanachi : *Cola di Rienzo, histoire de Rome de* 1342 *à* 1354.

Renvoi de ces trois lectures au Comité de la Revue.

Digitized by Google

NOMS ET ADRESSES

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Ameline (Ernest), Paris, rue Chaptal, 31.

Arc (Louis d'), Aix (*Bouches-du-Rhône*).

Auriac (Eugène d'), Paris, 217, rue Saint-Honoré.

Auriac (Jules d'), Secrétaire général de la Préfecture, Macon (*Saône-et-Loire*).

Azéma, Toulouse, (*Haute-Garonne*), rue Joux-Aigues, 6.

Baissac, Port-Louis (*Ile Maurice*).

Barbier (J.-C.), Paris, r. de la Bruyère, 53.

Béhault (Armand de), Bruxelles (*Belgique*).

Bélanger, 16, rue des Fossés-St-Jacques, Paris.

Bernardi, Venise (*Italie*).

Bigot (Léon), Séez (*Orne*).

Biran (Elie de), Paris, rue Portalis, 2.

Boisjoslin (de), Paris, boulevard des Invalides, 26.

Bonnemain, Troyes (*Aube*).

Bougeault, Paris-Auteuil, rue du Point-du-Jour, 72.

Bouniceau-Gesmon, Paris, boulevard St-Germain, 144.

Bournat (Victor), Paris, rue Jacob, 20.

Bovet, Valentigney (*Doubs*).

Bréard, Paris, rue St-Lazare, 68.

Bressolles, Toulouse, r. Joux-Aigues, 6.

Bricqueville (de), Avignon.

Brocard; Langres (*Haute-Marne*).

Brunetière (de la), Paris, boulevard Malesherbes, 52.

Calvet-Rogniat, Paris, r. St-Honoré, 374.

Camoin de Vence, rue de Rome, 53.

Carra de Vaux (le Baron), Paris, rue de Tournon, 4.

Cartier (Ernest), Paris, rue du Cirque, 11 bis.

Chapus, Volvic (*Puy-de-Dôme*).

Chauveau (le Comte de), Paris, avenue et parc des Princes, 2.

Clarin de la Rive (Abel), Dijon (*Côte-d'Or*).

Clayes de Thielt, campagne de Nikolskoe, par Forjok (*Russie*).

Combier (le Président), Laon (*Aisne*).

Colmet d'Aage, Paris, rue d'Assas, 5.

Coquard (Arthur), cité Vaneau, 7.

Colleville (le Comte de), Secrétaire général, Digne (*Basses-Alpes*).

Coultre (Le), Neufchâtel (*Suisse*).

Czajewski (le Dr), aux Aydes, près Orléans (*Loiret*).

Dauchin, château de St-Cybars, Angoulême.

Daussy, Paris, rue de Rivoli, 11.

David (Jules), Paris-Neuilly, rue d'Orléans, 1.

Delattre-Lenoel, Amiens (*Somme*).

Delattre (Charles), Poissy (*Seine-et-Oise*).

Delessert, Croix (*Nord*).

Desrateaux, Loudun (*Vienne*).

Desclosières (Voir Joret-Desclosières).

Destouches, rue Cambon, 51.

Digitized by Google

Doneaud du Plan, Brest (*Finistère*), à la Bibliothèque.

Doucet (Camille), Paris, palais de l'Institut.

Duchartre (de l'Institut), rue de Grenelle St-Germain, hôtel de la Société d'horticulture.

Duclos, Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (Georges), Paris, r. d'Amsterdam, 99.

Duvert (Gustave), Paris, rue des Martyrs, 41-47.

Duvert (Auguste), Paris, pl. du Havre, 16.

Espagnolle (l'Abbé), rue de Latour-d'Auvergne, 44.

Espérandieu, St-Maixent (*Deux-Sèvres*).

Fabre de Navacelle (le Colonel), Paris, rue de Lille, 47.

Fabre (Jules), Paris, rue des Petits-Hôtels, 24.

Falateuf (Oscar), boulevard des Capucines, 6.

Favé (le Général), de l'Institut, impasse de la Visitation, 11.

Ferré, Paris, rue Blanche, 52.

Flach (J.), Paris, rue de Berlin, 37.

Fortoul, St-Laurent (*Basses-Alpes*).

Gabriel (l'Abbé), Verdun-sur-Meuse.

Gainet, Traves (*Haute-Saône*).

Gibert (Léonce), St-Servan (*Ille-et-Vilaine*).

Gossot, Paris, 9, rue Rataud.

Hallez (le Comte), Paris, rue de Clichy, 55.

Hénissart, Paris, boulev. St-Germain, 229.

Hoffmann (le Dr), Paris, blv. Magenta, 5.

Jeanmart de Brouillant, avenue Louise, 118, Bruxelles (*Belgique*).

Joret-Desclosières (Gabriel), Paris, rue Garancière, 6.

Kohler, Porrentruy (*Suisse*).

Landre (Marcel), Gourdon (*Lot*).

Lecocq (Georges), Nouméa.

Lecourbe (le Comte), Paris, place du Marché St-Honoré, 26.

Ledieu (Alcius), Abbeville (*Somme*).

Lefèvre (Albert), Paris, rue Castellane, 6.

Le Paulmier (le Dr Stéphen), Paris, rue Taitbout, 48.

Lèques, Mamers (*Sarthe*).

Lesseps (Ferdinand de), Paris, avenue Montaigne, 21.

Liégeard (Stéphen), Paris, rue de Marignan, 21, et à Cannes, villa des Violettes.

Loe (le Baron de), Harmignies (*Belgique*).

Loiseau, professeur au Lycée, Vanves (*Seine*).

Louiche-Desfontaines, Paris, rue Washington, 21.

Louis (Eugène), La Roche-sur-Yon (*Vendée*)

Louis-Lucas père, Dijon (*Côte-d'Or*), rue Pelletier de Chambure.

Louis-Lucas (Paul), Dijon (*Côte-d'Or*). boulevard Carnot.

Lusignan (le prince de), Paris, avenue Victor Hugo, 122.

Maffre de Beaugé, Marseillan (*Hérault*).

Magnaud, président, Château-Thierry.

Mantovani, Bergame (*Italie*).

Marbeau, Paris, rue de Londres, 27.

Marcilhacy, Paris, rue de Grenelle Saint-Germain, 22.

Marion-Brésillac (de), château de Launaguet, près Toulouse (*Haute-Garonne*).

Martin, Thommy, Paris, 3, rue Bastiat.

Mavrocordato, Livourne (*Italie*).

Menu (E.), Laon.

Meunier (Camille), Bourges (*Cher*).

Mignard, Dijon (*Côte-d'Or*).

Minoret, Paris, rue Murillo, 6.

Montaudon, Paris, cité Vaneau, 7.

Digitized by Google

Montet (Albert de), Vevey canton de Vaud (*Suisse*).

Montini (Julienne), Paris, r. de Naples, 9.

Moulin (Ernest), Boulogne-sur-Seine, boulevard du Quatre-Septembre, 34.

Muoni (Damiano), Milan (*Italie*).

Muray (le Président), Loudun (*Vienne*).

Nettancourt (le Marquis Constantin de), Poitiers (*Vienne*), rue d'Oléron, 6.

Pagart d'Hermansart, Saint-Omer (*Pas-de-Calais*).

Pein (Prosper), Paris, boulevard Saint-Michel, 71.

Perret (H.), Paris, rue de Londres, 20.

Picard (Eusèbe), rue Chaptal, 20.

Pinset (R.), Paris, rue Saint-Bernard, 11.

Pougnet, Paris, rue Saint-Benoist, 5.

Poupin (l'Abbé), Trois-Vèvres (*Nièvre*).

Prarond, Paris, rue de Tournon, 14, et à Abbeville (*Somme*), rue du Lillier.

Préau (Charles), Paris, rue Antoine Vramand, 7.

Quarré-Reybourbon, Lille (*Nord*).

Racine (Ludovic), Paris, boulevard de Courcelles, 92.

Rodocanachi (Emmanuel), Paris, avenue Hoche, 8.

Roussen de Florival, Laon (*Aisne*).

Rouxel, Paris, avenue Percier, 10.

Savigny (de), Paris, rue de Varennes, 24.

Scaramanga (John), Londres, 12, hyde Parck-Place.

Tartarin (le Dr), Bellegarde (*Loiret*).

Talbert, Laflèche (*Sarthe*).

Talbot, Paris, rue de Lille, 19.

Théobald. Paris, 12, boul. Edgard-Quinet.

Torrès-Caicédo, Paris, rue Beaujon, 11.

Tournier, Paris, rue de Condé, 13.

Turpin, Bernay (*Eure*).

Vallée, Nancy (*Meurthe*).

Vaudichon (Gustave de), château des Tourailles près la Carneille (*Orne*).

Vaudin, Auxerre (*Yonne*), rue des Consuls.

Vavasseur, Paris, rue du Caire, 10.

Veyret, Paris, boul. des Batignolles, 30.

Vincens, Marseille (*Bouches-du-Rhône*), 9, rue de l'Arsenal.

Weiss (Charles-André), Dijon (*Côte-d'Or*).

Welschinger, Paris, palais du Sénat.

Wiesener, Paris, boulev. St-Michel, 147.

White, Montréal (*Canada*).

Admis depuis l'impression de la liste ci-dessus.

Delahaye (Louis), Paris, boulevard Saint-Marcel, 86.

Henry (l'Abbé), rue des Trésoriers de la Bourse, 15, Montpellier.

Lamy (Ernest), boulevard Haussmann, 113.

Védié (Georges), place du Marché-Neuf, Evreux, 21.

Mativet, Paris, rue Violet 8.

Simonin (Armand), 46, rue d'Assas, Paris.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION.

Membres de l'ancien *INSTITUT HISTORIQUE*, fondé le 24 décembre 1833.

1845.

25 juillet. Lesseps (Ferd. de), doyen.
6 août. Hallez (le Cte)

1846.

7 juillet. Barbier (J.-C.)

1849.

29 novembre. Carra de Vaux (le baron).

1850.

24 mai. Czajewski.

1854.

Kohler.

1859.

25 février. Joret-Desclosières (Gab.).
— Torrès-Caicédo.
Chapus (Ernest).
Prince de Lusignan.

1861.

29 novembre. Muoni (Damiano).
26 mai. Savigny (de).
27 mai. Duclos (l'Abbé).
Camoin de Vence.

1864.

9 février. Destouches.
8 novembre. Bernardi.
25 — Bonnemain.

1865.

27 janvier. Minoret.

1866.

26 janvier. Vavasseur.
Muray.

1867.

30 août. Nettancourt (Constantin de).

1868.

11 novembre. Bournat (Victor).

1870.

15 mars. Louis-Lucas, père.
23 juillet. Menu de Laon.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Membres admis depuis la reconstitution du 13 mars 1872.

1872.

21 mai. DUVERT (Gustave), doyen.
13 juin. LANDRE (Marcel).

1873.

31 janvier. LÈQUES.
4 juin. CLAEYS DE THIELT.
29 novembre. CARTIER (Ernest).
26 décembre. DAVID (Jules).

1874.

27 avril. LIÉGEARD (Stéphen).
13 mai. HOFFMANN (le Dr).
31 juillet. COMBIER (M. le Président).
4 novembre. CHAUVEAU (Comte DE)
27 — GAINET (l'Abbé).

1875.

23 mars. PRAROND.
26 novembre. MARION DE BRÉSILLAC.
BOUGEAULT.
29 décembre. LOUIS (Eugène).

1876.

28 janvier. DUFOUR (Georges).
31 mars. BRESSOLLES (Gustave).
TALBERT.
28 avril. AZÉMA.
14 juin. FABRE DE NAVACELLE.
DONEAUD DU PLAN.
DE LA BRUNETIÈRE.
30 juin. VALLÉE.
CALVET-ROGNIAT.
12 juillet. LECOCQ.
24 novembre. BROCARD.
29 décembre. WIESENER.

1877.

14 février. FLACH (J.).
27 avril. MANTOVANI.
21 décembre. MAFFRE DE BEAUGÉ.
DAUSSY.

1878.

1er mai. MEUNIER (Camille).
— PEIN (Prosper).
17 — PINSET (Raphaël).
21 juin. AURIAC (Eugène D').
19 juillet. AURIAC (Jules-Eugène D').

1879.

5 avril. DOUCET (Camille).
16 mai. DESRATEAUX.
18 juillet. VAUDICHON (Gustave DE).
21 novembre. VEYRET.

1880.

16 janvier. GABRIEL (l'Abbé).
7 avril. ROUXEL.
2 juin. LOISEAU (Arthur).
16 juillet. COULTRE (LE).

1881.

18 mars. MARBEAU.
18 mai. TOURNIER.
— DELATTRE-LENOEL.
22 juillet. DELESSERT.
7 décembre. BIRAN (Élie DE).
CLARIN DE LA RIVE (Abel).

1882.

1er février. PAGART D'HERMANSART.
17 mars. POUGNET.
juillet. ROUSSEN DE FLORIVAL.

Digitized by Google

1883.

10 février. Boisjoslin (de).
10 mai. Mignard.
11 juin. Baissac.
25 — Vincens.
26 novembre. Racine (Ludovic).
10 décembre. Louiche-Desfontaines.
Favé (Général).

1884.

10 janvier. Vaudin.
25 — Poupin (l'Abbé).
25 février. Fabre (Jules).
10 mars. Louis-Lucas (Paul).
Weiss.
10 avril. Gossot (Émile).
25 — Montaudon.
26 mai. White (Canada).
25 novembre. Montet (Albert de).
26 décembre. Colmet d'Aage.

1885.

26 janvier. Tartarin (le Dr).
25 février. Delattre (Charles).
10 mars. Lefèvre (Albert).
— Le Paulmier (Stéphen le Dr)
25 — Perret (H.).
10 avril. Bouniceau-Gesmond.
Welschinger (Henri).
Falateuf (Oscar).
25 avril. Ameline (Ernest).
Duvert (Auguste).
28 mai. Turpin.
25 novembre. Quarré-Reybourbon.

1886.

25 janvier. Colleville (Cte de).
25 mars. Lecourbe (Cte).
10 mai. Bréard.
25 novembre. Théobald.
10 décembre. Magnaud.
27 décembre. Bélanger.

1887.

10 février. Moulin (Ernest).
25 — Espagnolle l'Abbé).
25 avril. Bricqueville (Eugène de).
10 mai. Hénissart.
20 — Dauchin (l'Abbé)
Montini (Julienne).
Coquard.
25 novembre. Jeanmart de Brouillant.
10 décembre. Préau (Charles).
— Bigot (Léon).
Rodocanachi (Emmanuel).
Espérandieu (Émile).

1888.

25 janvier. Béhault (Armand (de).
10 février. Ledieu (Alcius).
Gibert (Léonce).
10 avril. Bovet (Alfred).
10 mai. Arc (d').
Ferré.
25 mai. Fortoul.
Talbot.
Picard (Eusèbe).
10 novembre. Duchartre.
24 — Loë (le baron Alfred de).
Mavrocordato.
Scaramanga (John).
10 décembre. Martin (Thommy).

Admissions depuis le 1er janvier 1889 jusqu'à la date de la publication du volume de 1888.

10 janvier 1889: Marcilhacy; 25 janvier, l'abbé Henry; Ernest Lamy; Louis Delahaye; Georges Védié; 10 février: Mativet; 25 février: Armand Simonin.

Digitized by Google

MEMBRES DONATEURS.

Par délibération en date du 25 mai 1886, insérée dans la *Revue de la Société des Études historiques* 1886, p. 376, il a été décidé que des notices, consacrées aux membres donateurs, seraient publiées, chaque année, à la suite de la liste des membres de la Société.

RAYMOND (Henry-François). — Reçu membre de l'ancien *Institut historique* en 1854, M. Raymond, sans prendre une part personnelle et active de collaboration aux travaux de la Société, manifesta cependant l'intérêt qu'il portait à leur production, en assistant fréquemment aux séances mensuellee et publiques.

Dès l'année 1867, deux ans avant son décès, il attestait cet intérêt en le traduisant par un legs généreux conçu en ces termes: « Maître absolu d'une modeste fortune péniblement acquise, mais dont je puis être fier parce qu'elle n'a coûté ni pleurs ni regrets à qui que ce soit, j'entends et je veux qu'il en soit fait à mon décès l'emploi ci-après : 20,000 francs seront donnés à l'*Institut historique* qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, pour les interêts de cette somme, qui sera placée en rentes 3 ou 4 1/2 pour °/₀ sur le gouvernement français, être, chaque année, distribués en titre de prix aux auteurs des ouvrages ou mémoires que l'*Institut historique* jugera convenable de mettre au concours. Je lègue, en outre, à cette Société un exemplaire en feuilles des Antiquités mexicaines et l'Encyclopédie in-4° reliée. »

(Extrait du testament déposé pour minute à Me Jules Émile Delapalme, notaire à Paris).

La disposition relative aux ouvrages légués ne put recevoir exécution, la maison de campagne de Lagny, appartenant à M. Raymond et dans laquelle se trouvait sa bibliothèque, ayant été pillée, en 1870-1871 par l'armée allemande.

Quant au legs de 20,000 francs, il est devenu l'origine de la Fondation Raymond et l'occasion des démarches qui aboutirent à la reconnaissance de la *Société des Études historiques* comme établissement d'utilité publique,

Digitized by Google

reconnaissance consacrée par un décret en date du 19 novembre 1871, signé de M. THIERS, président de la République et de M. Jules SIMON, ministre de l'instruction publique.

Ces formalités accomplies, et la Société n'ayant été mise en possession effective du capital du legs Raymond qu'en 1873, ce fut seulement en 1874 qu'elle procéda, pour la première fois, à la distribution du prix, conformément aux intentions du donateur.

Voir ci-après la liste des questions mises au concours et le nom des lauréats, p. 550.

ODENT (PAUL) C. ✻ ✿. — Né à Paris en octobre 1811, entra dans l'administration préfectorale en septembre 1847 comme sous-préfet. Nommé préfet de Colmar en 1857, il fut ensuite préfet de Grenoble et de Metz; il remplissait ces dernières fonctions pendant le siège mémorable de 1870 et fut le dernier préfet français de cette noble cité.

Commandeur de la légion d'honneur en 1869, M. ODENT avait été nommé officier de l'Université en 1860.

M. ODENT publia la traduction du *Commentaire sur la constitution des Etats-Unis d'Amérique;* une note sur les *Bulletins de la Société de Béziers* insérée dans *la Revue*, 1881 p. 208. Il avait donné aussi à notre compagnie le *Compte rendu des tomes* XX, XXI *et* XXII *de l'histoire d'Italie* et avait été élu président de la 2e classe en 1883.

M. Paul ODENT est décédé à Paris le mercredi 9 décembre 1885; les adieux qui lui furent adressés au nom de la *Société des Etudes historiques* par le secrétaire général, M. Gabriel DESCLOSIÈRES, ont retracé la vivacité des sentiments patriotiques de M. ODENT. (Voir l'article inséré au volume de 1885, p. 621).

M. Paul ODENT, par l'intermédiaire de M. CAMOIN DE VENCE, son gendre, ancien président de la *Société des Etudes historiques*, a légué à cette association une somme de 500 francs. Chaque année, une médaille distribuée à l'un des meilleurs travaux publiés dans l'année, sera décernée au nom de M. ODENT.

BERTHIER (JEAN-FERDINAND) ✻. — Doyen des professeurs à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, se consacra dès sa jeunesse, à l'enseignement et à l'éducation des enfants déshérités comme lui-même, du don de la parole. Auteur de nombreux traités d'enseignement dont la nomenclature est reproduite à la page 30 de la liste biographique et bibliogra-

Digitized by Google

phique des membres pour l'année 1886, M. Berthier contribua à la fondation d'une société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France, et réorganisa, en 1867, sur de plus larges bases, la Société centrale qui reçut le titre de *Société universelle des sourds-muets*.

M. Ferdinand Berthier, admis comme membre de l'ancien *Institut historique*, le 24 mars 1834, est décédé à Paris le 14 juillet 1886; il était le doyen de la *Société des Etudes historiques*. En souvenir des sentiments de confraternité qu'il avait entretenus avec les membres de notre association pendant 52 ans, M. Berthier a légué, sans condition d'emploi, à la *Société des Etudes historiques*, une somme de 2,000 francs. Lorsque la délivrance de ce legs, délivrance que la lenteur des formalités administratives n'a pas encore permis de régulariser depuis plus de deux années déjà écoulées, lorsque cette délivrance, disons-nous, sera un fait accompli, la *Société des Etudes historiques* décidera l'emploi que ce legs devra recevoir pour perpétuer et honorer la mémoire de M. Ferdinand Berthier.

DUVERT (Gustave) ✠ ✿. — M. Gustave Duvert, qui est aujourd'hui le doyen des membres élus depuis la reconstitution de la Société en 1872, comme M. Ferdinand de Lesseps est le doyen des membres de l'ancien *Institut historique*, (voir la liste des membres, p. 545), ayant satisfait aux conditions réglementaires concernant le versement de la somme de 500 francs, attributive de la qualité de membre donateur, appartient désormais à la liste des membres ayant droit à ce titre. — Voir sa notice, liste de 1886 p. 12.

PRIX RAYMOND.

Mille francs et des médailles, s'il y a lieu, aux auteurs des meilleurs mémoires sur des questions proposées. Ce prix est distribué dans la séance publique annuelle tenue au mois de mars ou au mois d'avril.

Le délai du concours expire le 31 décembre de l'année précédente.

Questions mises au Concours depuis 1874. — Noms des Lauréats.

I. — *Rechercher les origines de la Gendarmerie en France et faire l'historique de ce corps sous ses diverses dénominations, exposer ses attributions et les services qu'il a rendus aux différentes époques de notre histoire.*

Digitized by Google

M. Barbier, alors conseiller à la Cour de cassation et élevé depuis à la première Présidence, expliqua dans le savant rapport rédigé à l'occasion de ce concours (Voir volume 1874 p. 107 et suivantes) les motifs qui avaient déterminé le choix de ce sujet.

Par son testament, M. Raymond avait institué comme légataire universel de sa fortune en nue-propriété, le corps de la gendarmerie de France, l'usufruit devant appartenir à Mme Raymond, sa veuve. Dans ces conditions, la *Société des Etudes historiques* voulant s'associer à la pensée du généreux donateur, qui lui avait laissé un legs particulier de 1,000 fr. de rentes, à charge de fonder un prix annuel, proposa, comme sujet de son premier concours, l'histoire du corps militaire auquel M. Raymond avait légué sa fortune.

Lauréat. — Le lauréat du concours fut M. Lèques, alors sous-intendant militaire à Tours. (Voir sa notice biographique et bibliographique, liste des membres de 1886, p. 24).

II. — *Histoire élémentaire de la littérature française à l'usage des écoles primaires.* Rapport de M. Jules David, volume de 1875, p. 125.

Lauréats. — Prix : M. Doneaud du Plan, alors professeur à l'école navale de Brest aujourd'hui bibliothécaire de cette ville. Médailles : MM. Théry, inspecteur général honoraire de l'Université; Bougeault, ancien professeur de littérature au lycée impérial de Saint-Pétersbourg ; mentions honorables ; MM. Eugène Louis, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon ; Talbert, professeur au lycée de la Flèche.

III. — *Historique des Institutions de prévoyance dans les divers pays et notamment en France.*

Cette question prorogée, voir les motifs 1876, p. 143 et 1877 p. 140 n'a été l'objet d'un prix qu'en 1881. Rapport de M. Gustave Duvert, volume 1881, p. 127.

Lauréat. — M. Antony Rouilliet.

IV. — *Histoire du portrait en France, peinture, dessin, sculpture.* Rapport de M. Louis-Lucas, volume de 1878, p. 149.

Lauréats. — Premier prix : M. Raphaël Pinset ; deuxième prix : M. Jules d'Auriac ; mention très honorable : M. Marquet de Vasselot, statuaire.

Digitized by Google

MM. PINSET et D'AURIAC ont donné en collaboration, en un beau volume illustré édité par Quantin, leurs deux mémoires complétés l'un par l'autre.

V. — *Histoire des Provinces Danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar-Skelessi.*

Ce sujet prorogé à la suite d'un premier rapport présenté en 1878, volume 1878, p. 237 par M. WIESENER, fut proposé à nouveau pour l'année 1882 et définitivement retiré, faute de concurrents. Voyez discours de M. BOUGEAULT, volume 1882, p. 61 et 62.

VI. — *Histoire des origines de la langue française et de son développement jusqu'à la fin du* XVIe *siècle.* Rapport de M. BOUGEAULT, volume de 1880, p. 136.

LAURÉATS. — Prix : M. LOISEAU, docteur ès-lettres, professeur au lycée de Vanves; mentions honorables: MM. DONEAUD DU PLAN, professeur à l'école navale de Brest; LECOULTRE, licencié ès-lettres, professeur au gymnase cantonal de Neuchâtel (Suisse).

VII. — *Histoire de l'architecture et des habitations privées en France depuis la Renaissance jusqu'en* 1830. Rapport de M. D'AURIAC, volume de 1881, p. 133.

LAURÉAT. — M. DAVIOUD, architecte de la ville de Paris.

VIII. — *Histoire de la critique littéraire en France depuis le commencement du* XIXe *siècle jusqu'en* 1870. Rapport de M. Jules DAVID, volume de 1883, p. 143.

LAURÉAT. — M. Francis MELVIL (*Léonce Gibert*).

IX. — *Etudier, en s'appuyant sur les données historiques, quelles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan pacifique.* (Amérique occidentale, Océanie, Asie orientale).

Cette question proposée en 1884, n'ayant pas amené de concurrents, fut prorogée pour l'année 1886 avec cette modification dans le titre : *Etude des conséquences économiques du percement de l'isthme de Panama.* Rapport de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, 1886, p. 188.

LAURÉAT : M. Augustin GARÇON.

Digitized by Google

X. — *Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du* XVIIe *siècle jusqu'en* 1870.

Ce concours prorogé en 1887, pour cause d'insuffisance des réponses proposées, eut pour rapporteur M. Georges DUFOUR 1887, p. 150.

LAURÉAT. — M. Arthur COQUARD, compositeur de musique; mention honorable avec médaille: M. Julienne MONTINI.

XI. — *Histoire de la Compagnie française des Indes, depuis sa création en mai* 1719 *jusqu'à sa disparition en avril* 1770. Rapport de M. DE BOISJOSLIN 1888, p. 193.

LAURÉAT. — M. CLARIN DE LA RIVE; mentions honorables avec médailles de 250 fr.: MM. DONEAUD DU PLAN et Louis FORTOUL.

XII. — Les questions proposées pour les prix à décerner en 1889 et 1890 sont ainsi formulées :

1889. — *Histoire de la traduction depuis le milieu du* XVIIIe *siècle jusqu'à nos jours.* (Concours clos au 31 décembre 1888. Prix à distribuer en avril 1889).

1890. — *Etudier, à une époque précise de l'ancien régime et dans une ou plusieurs régions de la France, l'acquisition des terres nobles par les roturiers.* (Concours ouvert jusqu'au 31 décembre 1889).

Digitized by Google

COMPOSITION DES BUREAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

POUR L'ANNÉE 1889.

GRAND BUREAU.

PRÉSIDENTS HONORAIRES : M. **J. C. BARBIER,** G. O. ✻ ✻ ✿, premier Président de la Cour de Cassation.

M. **Camille DOUCET,** C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

PRÉSIDENT : M. **Jacques FLACH,** Professeur au Collège de France.

VICE-PRÉSIDENT : M. **MARBEAU,** O. ✻, ancien Conseiller d'État,

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ : M. **VAVASSEUR,** O. ✻ ✿, Maire du 2e arrondissement de la Ville de Paris.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. **Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES,** ✻.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS : M. **Georges DUFOUR,** ✿ A.

M. **de BOISJOSLIN,** ✻ ✿ A.

ADMINISTRATEUR : M. **Ludovic RACINE.**

Digitized by Google

BUREAUX DES CLASSES.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

Présidents honoraires : MM. Ferdinand DE LESSEPS, G. C. ❋ ✠ ✠, Membre de l'Institut et de l'Académie française.
le Colonel FABRE DE NAVACELLE, C. ❋, ancien Président de la *Société des Études historiques.*

Président : Gustave DUVERT, O. ✠ ❦, ancien Président de la *Société des Études historiques.*

Vice-Président : WELSCHINGER, ❋.

Secrétaire : Jules FABRE, ❦ A.

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des Langues et des Littératures.

Présidents honoraires : MM. Jules DAVID, ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*
BOUGEAULT, ✠, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Président : LOISEAU, ✠ ❦ O. I., Professeur au Lycée de Vanves.

Vice-Président : MONTAUDON, C. ❋, Intendant militaire en retraite.

Secrétaire : TOURNIER.

Digitized by Google

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

Présidents honoraires : MM. le Baron CARRA DE VAUX, ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*
LOUIS-LUCAS, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Président : CAMOIN DE VENCE, ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Vice-Président : Stéphen LEPAULMIER.

Secrétaire : RODOCANACHI.

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des Beaux-Arts.

Président honoraire : MM. Eugène D'AURIAC, ❋, ancien Président de la *Société des Etudes historiques.*

Président : ROUXEL.

Vice-Président : COQUARD, lauréat du prix Raymond, 1887.

Secrétaire : Raphaël PINSET, lauréat du Concours : Histoire du portrait en France.

Digitized by Google

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE RÉDACTION

Au 25 Février 1889.

Nous venons de donner avec ce numéro supplémentaire la presque totalité des lectures entendues dans la première session de 1888. Les travaux de la deuxième session inaugurée par la reprise des séances au 10 novembre et ceux de la première session de 1889 sont destinés au volume de cette année. Déjà leur nombre fait pressentir que l'ancienne limite de 24 feuilles ou 384 pages sera largement dépassée; nos Confrères voudront remarquer que le volume de 1888 comprend 567 pages, plus le catalogue des ouvrages récemment publiés par les membres de la *Société des Etudes historiques;* c'est donc 183 pages que nous avons données par anticipation, pour réaliser l'avantage de ne pas reporter au volume de 1889 des travaux dont la publication se serait ainsi trouvée retardée; mais pour maintenir ce procédé, qu'il est dans l'intérêt de notre Compagnie de continuer, il importe que nos ressources financières se maintiennent au niveau de la fécondité de nos collaborateurs. C'est dans ce but que nous avons entrevu la possibilité et l'intérêt du développement de la classe des *Auditeurs associés libres* abonnés de la *Revue*, moyennant la cotisation de 12 francs, sans autre obligation, et qui seront convoqués aux Conférences suivies d'auditions musicales, en voie d'organisation.

En signalant à nos Confrères l'importance du bon succès de ce projet, nous les invitons à se préoccuper de nous présenter des Associés libres, domiciliés à Paris, qui recevront, avec notre publication, une carte de famille, valable pour trois personnes, donnant droit d'entrée à notre séance de distribution du prix Raymond et aux Conférences.

Digitized by Google

Etat des Manuscrits dont la lecture a été entendue du 10 Novembre 1888 au 25 Février 1889.

1. — *Rapport* de M. DUCHARTRE, membre de l'Institut, sur *la Flore synoptique de l'Amérique du Nord.*
2. — *Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences, lettres de Loir-et-Cher,* notice sur Armand Baschet. *Rapport* de M. BOUGEAULT.
3. — *Compte rendu* des travaux de diverses Sociétés savantes : *Nice, Constantine, Sens.* — *Rapport* de M. FABRE DE NAVACELLE.
4. — *La Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution.* — *Rapport* de M. WELSCHINGER.
5. — *Le canton de Zug;* souvenirs de voyage, par M. Albert LEFÈVRE.
6. — *Méréau inédit du chapitre de la collégiale de Saint-Etienne de Dreux,* par M. PRÉAU.
7. — *Deux abbés d'opéra* au siècle dernier, Pellegrin et François Arnaud *(suite).* — II. *François Arnaud,* par M. DE BRICQUEVILLE.
8. — *De Davos à Pontresma,* par M. Ernest AMELINE.
9. — *Jetons inédits de Jean de Saulx,* v^te^ maïeur de Dijon, M. PRÉAU.
10. — *Calendrier perpétuel* permettant de retrouver le jour de la semaine correspondant à une date quelconque depuis l'ère chrétienne, par M. Eugène MARBEAU. — *Rapport* de M. DE BOISJOSLIN.
11. — *Cola di Rienzo,* histoire de Rome de 1342 à 1354, par M. E. RODOCANACHI. — *Rapport* de M. d'AURIAC.
12. — *Société du Hainaut.* — *Rapport* de M. MONTAUDON.
13. — *Société française d'archéologie.* Id.
14. — *La Société du Puy-de-Dôme; les Instituts du Brésil et Genevois,* par M. LOISEAU.
15. — *Instruments de Musique disparus,* par M. DE BRICQUEVILLE.
16. — *Académie de Dijon.* — *Rapport* de M. FABRE DE NAVACELLE.
17. — *Académie de Rouen.* — *Rapport* de M. CAMOIN DE VENCE.
18. — *Académie de Bordeaux.* — *Rapport* de M. Jules FABRE.
19. — *Un héros oriental, Saladin,* par M. Jules DAVID.
20. — *Stéfano Porcari,* par M. RODOCANACHI.
21, 22. — *Articles d'histoire* publiés dans les revues ; *l'Empire des Francs,* par M. le général FAVÉ. — *Rapports* de M. DE BOISJOSLIN.
23. — *Mme de Krudner et les Origines de la Sainte Alliance,* par M. FLACH.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

CITÉS DANS LE VOLUME DE 1888.

Pages.

AMELINE (Ernest). — Fine mouche, roman 513
Impressions de voyage en Suisse. (Volume 1889)
AURIAC (Eugène D'). — Pierre du Marteau, rapport 353
Académie de Modène 137
Lit un rapport sur l'ouvrage de M. RODOCANACHI, Cola di Rienzo. (Voyez volume de 1889.)
BARBIER (M. le premier président J.-C.). — Un exilé de l'Académie . . . 199
Son toast au banquet 278
Dit un sonnet composé pour la fête du Lycée Charlemagne. . . . 281
BEHAULT (Armand DE). — La première enceinte de Bruxelles 525
BIGOT (Léon). — Le comte de Richemont. Rapport de M. DESCLOSIÈRES . . 522
BOISJOSLIN (DE). — Rapport sur le concours RAYMOND, histoire de la Compagnie Française des Indes 193
Articles d'histoire publiés dans les Revues. (Voir ce mot à la Table alphabétique). — Napoléon Ier à Montaigu. — Les Tumulus de Montsaugeon 480
BOUGEAULT. — Armand BASCHET. (Voir volume 1889.)
BRICQUEVILLE (Eugène DE). — Un abbé de théâtre. L'abbé PELLEGRIN. . . 259
Annonce; fin décembre 1888, une lecture sur les instruments de musique disparus. (Voir volume de 1889.)
CAMOIN DE VENCE. — Ruines et Légendes du Tyrol. 1
CARRA DE VAUX (le baron). — Étude sur le fort prévôtal de Doucigny . . 42
CLARIN DE LA RIVE. — Lauréat du prix RAYMOND 198
Les Pigeons voyageurs en Orient 428
COQUARD (Arthur). — Organise l'audition musicale après le Banquet du 22 avril. — Elu vice-président de 4e classe 281
DAVID (Jules). — Un héros oriental Saladin, lit la première partie de ce travail à suivre pour 1889.
DESCLOSIÈRES (Gabriel JORET-). — Compte rendu des travaux de l'année 1887. 186
Rapports divers sur ouvrages offerts : Fine mouche. — DESANDROUÏNS. — Origine du Français. — Deux années d'invasion. — Le comte de Richemont. 522
Propose le développement de la classe des associés libres. — Souvenirs de quarante ans, dédiés à mes enfants, par M. DE LESSEPS . 82

Digitized by Google

Pages.

DUFOUR (Georges). — Elu secrétaire général adjoint. — Elu président de la Société Philotechnique pour 1888. — Rédige plusieurs procès-verbaux des séances.

DONEAUD DU PLAN. — Un des lauréats du concours RAYMOND. 193

DUCHARTRE. — Membre de l'Institut. — Présente un rapport sur la flore de l'Amérique du Nord. (Voir volume de 1889).— Elu membre honoraire.

DUVERT (Gustave). — Membre donateur 550
Présente diverses candidatures.

ESPAGNOLLE (l'abbé). — Les Doublets de M. BRACHET. 453
L'origine du Français. Rapport de M. DESCLOSIÈRES 518

FABRE DE NAVACELLE. — Divers rapports sur des ouvrages offerts. — Académie d'Hippone, de Constantine, Scripta manent. — Présente la candidature de M. DUCHARTRE, membre de l'Institut. — Note sur une rectification historique 87

FABRE (Jules). — Rapport sur le Volapück. — Rapport sur les Actes de l'Académie de Bordeaux 536

FAVÉ (le général). — Membre de l'Institut, président pour l'année 1888. — L'Empire des Francs. Rapport sur cet ouvrage par M. DE BOISJOSLIN. (Voir volume de 1889).— Questions mérovingiennes, par M. HAVET. 82

FLACH (Jacques). — Professeur au collège de France, élu vice-président pour 1888. — Préside la séance publique du 22 avril. — Son discours d'ouverture. 179
Son toast au banquet 278
Réponse aux observations de M. LOUIS-LUCAS fils, sur son ouvrage : Les origines de l'ancienne France 362
Son discours à la séance du 10 décembre, à propos de son élection à la présidence 539

FORTOUL. — Un des lauréats du prix RAYMOND 193
Elu membre.

GABRIEL (l'abbé). — Le général DESANDROUÏNS et la défense du Canada. Rapport de M. DESCLOSIÈRES 516

GUIBAL. — Mirabeau et la Provence, en 1789. Rapport de M. DESCLOSIÈRES. 522

GOSSOT. — Le Labruyère des Ecoles. Rapport de M. MARBEAU, (Voyez volume de 1889.)

LEDIEU. — Deux ans d'invasion en Picardie 520

LESSEPS (Ferdinand DE). — Souvenirs de quarante ans. Rapport de M. DESCLOSIÈRES . . . . . , ... 82

LOISEAU. — Du rôle et de l'authenticité de la harangue historique. . . . 53
Présente divers rapports. (Insertion au volume de 1889). — Elu président de la 2e classe.

LOUIS (Eugène). — Adresse plusieurs communications. — Napoléon Ier à Montaigu. — Constant Merland et Clément Vallette. Rapport de M. DE BOISJOSLIN. 487

LOUIS-LUCAS (fils). — Rapport sur le livre de M. FLACH 362

Digitized by Google

Pages.

MARBEAU (Eugène). — Les Mémoires de Dufort de Cheverny 285
Bellegarde-en-Gatinais, par le Dr E. TARTARIN. 483
Rapport sur le Labruyère des Ecoles de M. GOSSOT. (Voir volume de 1889). — Elu vice-président pour l'année 1889.
MONTET (Albert DE). — La jeunesse de Mme de Warens 524
MONTINI. — Communique une étude sur Mgr DUPANLOUP. — Invite les membres de la *Société des Etudes historiques* à l'audition d'une pièce de théâtre de sa composition.
MONTAUDON. — Etude sur le Masque de fer . . . . . 373 et 437
Rapports divers sur des ouvrages offerts. — Elu vice-président de la 2e classe.
ODENT (Paul). — La Médaille fondée en mémoire de sa donation attribuée à M. DELATTRE-LENOEL. (Voir séance publique). 178
PAGART D'HERMANSART. — Le siège de Saint-Omer en 1677. Rapport de M. DESCLOSIÈRES 522
PAGART D'HERMANSART (Albert). — Tournois et fêtes de Chevalerie. Rapport de M. DESCLOSIÈRES. 522
POUPIN. — La Musique chez les Grecs (suite) 327
QUARRÉ-REYBOURBON. — Le bombardement de Lille en 1792. 523
RACINE (Ludovic). — Administrateur de la *Société des Etudes historiques*, organise la séance publique et le banquet du 22 avril. — Exécute une mélodie de sa composition sur les paroles de Victor HUGO : l'*Extase*. 281
RODOCANACHI. — Un épisode inconnu de l'histoire de France. Rapport de M. DESCLOSIÈRES. — Offre son ouvrage sur Cola di Rienzo. Rapport de M. D'AURIAC. (Voir le volume de 1889). — Lit une étude sur Stefano Porcari. (Voir 1889). — Présente les candidatures de MM. MAVROCORDATO et SCARAMANGA.
TALBERT. — Offre une étude sur la prononciation en France. — Renvoi au rapport de M. LOISEAU. (Voir la note) 521
TARTARIN (le Dr). — Offre l'étude Bellegarde-en-Gatinais. Rapport de M. MARBEAU 483
VAUDICHON (Gustave DE). — Correspondance à propos de Loëche-les-Bains. 409-470
VAVASSEUR. — Nommé Officier de la Légion d'honneur 500
Lit en séance publique : Louis XIV fondateur d'une société par actions. 217
WELSCHINGER. — Adam Lux et Charlotte Corday 235
Le duc d'Enghien. Rapport de M. DESCLOSIÈRES 516
WEISS. — Lauréat du prix WOLOWSKI.
WIESENER. — Les Pays-Bas. (A continuer en 1889). — Dictionnaire biographique de la Moselle 428

Digitized by Google

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE.

Pages.

ACADÉMIE DE MODÈNE. Rapport de M. d'Auriac 137

Castelvetro, commentateur du Dante, découverte du manuscrit de son interprétation. — Mémoire sur Marguerite de Valois, la reine Margot.

ABBÉ DE THÉATRE (Un). Joseph Pellegrin, par M. de Bricqueville 259

Les pièces de Marc-Antoine Le Grand. — Une représentation, le 27 janvier 1727, au théâtre des Fossés-St-Germain. — L'abbé Pellegrin sous le personnage de La Rimaille. — La Cascade. — Portrait de Pellegrin. — Ses compositions pour le théâtre, p. 265. — Utiles réformes introduites par lui. — Jephté. — Son succès : Pellegrin et Rameau. — Dernières années de Pellegrin. — Sa mort à 82 ans.

ADAM LUX et CHARLOTTE CORDAY, par M. Henri Welschinger. 235

Exécution de Charlotte Corday, 17 juillet 1793. — Adam Lux. — Son origine. — Réunion volontaire de Mayence à la France. — Adam Lux député à Paris. — Ses idées libérales. — Sa lettre à Guadet et Pétion, p. 239. — Son découragement, idées de suicide. — Il rédige, sous le titre d'avis aux Français, une lettre qui présente beaucoup d'analogie avec l'*adresse aux Français* saisie sur la personne de Charlotte Corday. — Arrestation de Adam Lux. — Son jugement. — Sa lettre à l'accusateur public. — Son exécution, p. 255. — Sa lettre d'adieux à sa famille. — La tragédie de Charlotte Corday, par Salles. — Lettre de Barbaroux à l'auteur. — Oubli des Allemands pour Adam Lux, hommage par eux rendu à Charlotte Corday.

ARTICLES D'HISTOIRE publiés dans les Revues françaises, par M. J. de Boisjoslin 68

Indications préliminaires sur la méthode que l'auteur se propose de suivre dans son travail de compte rendu. Articles cités : L'Empire et l'Eglise sous Gallien, par M. P. Allard. — Etudes sur l'histoire de l'Allemagne par M. Lavisse. — Conquête de la Germanie par l'Eglise romaine : Frédéric II et Marie-Thérèse, par M. le duc de Broglie. — Eléments de diplomatique pontificale au moyen-âge, par M. de Mas-Latrie. — Romé, le Directoire et Bonaparte, par M. L. Sciout. — Napoléon Bonaparte, v^e volume des Origines contemporaines, par M. Taine. — Correspondance de Napoléon Ier et ses lacunes, par M. le baron du Casse. — La question d'Orient en 1839-1841, par M. Thureau-Dangin. — Mémoires d'un royaliste, par M. de Falloux.

Les commencements d'une conquête, par M. C. Rousset. — Un magistrat de Province sous Louis XIV, par M. A. Babeau. — Divers articles du Journal des Savants, p. 71. — Histoire de Napoléon Ier, par M. Seeley, professeur de Cambridge. — Analyse des questions historiques, par M. Fustel de Coulanges, p. 72. — Le Saint-Siège et la conquête de l'Angleterre par les Normands, par M. l'abbé Delarc. — La hanse anglaise, par M. Ch. Gross, p. 72. — Correspondance inédite entre Marie d'Agreda et Philippe II, par M. de Chevigny. — Etude critique sur les Economies royales, Gabrielle d'Estrées et Sully, par M. Descloseaux. — Les prétentions de Philippe V à la couronne de France, par M. A. Baudrillart. — La margrave de Beyreuth, par M. A. Barine. — Le procès de Lally Tollendal, par M. Hamont. — Les idées politiques de Herder, par M. Léon Bruhl, p. 73. — Etude sur la Révolution à Lyon, Chalier, par M. M. Wahl. — Les derniers moments de Lavoisier, par M. Grimaux. — Le Pape prisonnier à Savone, 1809,

Digitized by Google

Pages.

par M. Mayol de Luppé. — Le roi Ernest-Auguste de Hanovre, le révérend Ollin Wickinson. — Le grand Temple du Puy-de-Dôme, le Mercure gaulois et l'histoire des Arvernes, par M. Paul Monceaux. — L'ancien monde et le christianisme, par M. Paul Allard. — Saint Ephrem et ses œuvres inédites, par M. l'abbé Martin, 75. — Les mœurs judiciaires au VIIIe siècle, d'après la *Paraenesis ad judices* de Théodulf, par M. G. Monod. — Une campagne de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, par M. le comte de Puymaigre, 76. — Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VII, ses débuts dans la politique, par M. le comte Albert de Circourt, 76. — Une très ancienne histoire de France, le manuscrit 5949 A de la Bibliothèque nationale, par Achille Duchaire. — Le servage en Pologne au XVe siècle, par M. René de Maulde, 77. — Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVe siècle, par M. Dufresne de Beaucourt, 77. — Le mariage d'un Tsar au Vatican, par le R. P. Pierling, 78. — Christophe Colomb et Savone, par M. H. Harrise. — L'Allemagne avant la réforme, Alfred Baudrillart. — La troisième guerre civile et la paix de Saint-Germain, 1568-1570, comte de la Ferrière. — Charlotte-Catherine de la Trémouille, princesse de Condé, son procès criminel, comte Ed. de Barthélemy, 78. — François de Lanoue et ses dernières campagnes, par M. Denis d'Aussy, 79. — Marie Stuart, les lettres de la cassette, par M. Martin Philipson, 79. — Jordan Bruno, d'après les nouveaux documents et les récentes publications, par M. le comte H. de l'Epinois, 79. — La jeunesse du Père Joseph et son rôle dans la pacification de Loudun, par M. G. Fagniez, 81. — Les Mémoires et la correspondance de M. de Villèle, par M. Georges Gandy, 81.

Paul Ier et Bonaparte, par M. Talischef, p. 393. — M. de Metternich et la Sainte-Alliance. — L'alarme, 1875. — Pie IX et la France. — L'Angleterre et la Papauté, 395. — Les préliminaires de la paix avec la Chine. — La trahison d'Etienne Marcel à propos d'une polémique récente. — Histoire de la liberté religieuse en France. — Le premier centenaire de l'édit de tolérance. — L'armée royale. — La diplomatie française en Orient. — Napoléon, ses détracteurs et son apologiste, 397. — Lettres intimes de l'impératrice Marie-Louise. — Les mémoires de M. de Beust. — Une belle-sœur de Napoléon Ier. — Un roman royal, Marie Mancini. — Hobart-Pacha. — Etude sur Quinte-Curce. — Histoire religieuse, la première conception des Dieux. — L'édit de Milan et les premiers essais de tolérance. — Les races vivaces, la Provence, la Bretagne. — La correspondance de Hégel. — Etude sur Clausewitz. — Les idées de Maine de Biran. — Les origines de la philosophie d'Auguste Comte, p. 467. — Les origines du mouvement musical moderne, p. 468.

BANQUET. Procès-verbal du Banquet à la suite de la séance publique. . . 278

Toast de MM. Flach, Marbeau, Barbier. — Audition musicale organisée par M. Arthur Coquard. — Artistes entendus : MM. Mareschal, Lematte, Plançon, Ludovic Racine. — M. le premier Président Barbier lit un sonnet à la *Jeunesse*, composé par lui pour le Banquet amical des anciens Elèves du Lycée Charlemagne.

BELLEGARDE-EN-GATINAIS. Rapport de M. Marbeau 489

Le duc d'Antin propriétaire du domaine de Bellegarde. — Ses mémoires.

BENOIST DE JOIGNY (Antoine), peintre et sculpteur en cire, par M. E. Vaudin. Rapport de M. Préau 511

BRUXELLES (La première enceinte de), par M. Armand DE Behault 525

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1887, présenté en séance publique par le Secrétaire général 186

Mémoires et rapports. — Admissions de nouveaux membres. — Projet de la classe des associés libres.

DENIERS DU ROI. Etude sur la Chambre aux deniers du Roi du XIIe et XVIe siècle. 342

Testament de Philippe-Auguste. — Liste des souverains maîtres de l'hôtel du Roi, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à la fin du règne de Louis XII, p. 345. — Dessin de quelques jetons, p. 346 et 354. — Discussion et observations, par M. Charles Préau.

Digitized by Google

Pages.

DESANDROUÏNS (Le maréchal de camp). 1729-1792, guerre du Canada et de l'indépendance Américaine, par M. l'abbé Gabriel. Rapport de M. Desclosières 516

DEUX ANNÉES D'INVASION en Picardie par les Espagnols, Alcius Ledieu, 1635-1636. Rapport de M. Desclosières 517

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE de l'ancien département de la Moselle, par M. Nérée Quépat. Rapport de M. Wiesener. 432

DISCOURS prononcé à la séance publique par M. Flach. 179

DOUBLETS DE M. BRACHET (Examen critique des), par M. l'abbé Espagnolle . 453

Doublets d'origine savante. — Doublets d'origine populaire. — Doublets d'origine étrangère, p. 453.

DOUCIGNY. Etude sur le fort prévôtal de Doucigny, commune de Tréfols (Marne), par M. le baron Carra de Vaux. 42

Origine de Tréfols ou Tréfou, p. 42. — Sa population au moyen-âge. — Son amoindrissement en 1784. — Description de l'hôtel de la prévôté, p. 43. — Importance des villes voisines de Tréfols, Sézanne, Lagny. — Opinion de Berthelot, dans son ouvrage les Foires de Champagne, sur l'origine des prévôtés en Champagne au XIe siècle, p. 45. — Ravages des Normands en Champagne, p. 46. — Citation de Bélair sur les fortifications anciennes à propos de l'influence des invasions normandes sur les constructions militaires, p, 46. — Possesseurs et propriétaires de Doucigny, p. 46 à 50. — Epoque présumée de la ruine de la forteresse de Doucigny, p. 50. — Edit de Richelieu 1628. — Son influence sur l'abaissement des grands seigneurs.

DUFORT DE CHEVERNY (Etude sur les mémoires de), par M. Marbeau . . . 285

Jean-Nicolas Dufort. — Sa famille. — Sa charge à la Cour. — Il achète la terre de Cheverny, près Blois. — Sa conduite pendant l'émigration. — Ses mémoires. — Leur intérêt comme étude des mœurs du temps. — Vérité des observations de Dufort. — L'attentat de Damiens. — Les exigences de l'étiquette. — Mme de Pompadour. — La Du Barry. — Considérations sur le rôle de la noblesse et l'avènement du Tiers-Etat à la veille de la Révolution, p. 298. — Conduite de Dufort pendant la Terreur. — Tableau des élections de ce temps, p. 300. — Chabot à Blois, son portrait. — Impressions morales causées par les événements. — Arrestation de Dufort. — Sa vie à la prison de Blois. — Le 9 thermidor. — Dufort est mis en liberté. — Ovation qui lui est faite par le peuple. — Tableau de la misère des temps et de la ruine des fortunes privées, p. 316-318. — Opinion de Sieyès sur le but social de la Révolution. — Passage des mémoires de Dufort sur le général Bonaparte. — Considérations sur l'esprit et la portée des mémoires de Dufort.

EPISODE PEU CONNU de l'histoire de France, par M. Emmanuel Rodocanachi. Rapport de M. Desclosières 515

Louis-le-Hutin. — Sa mort. — Précautions prises pour surveiller la grossesse de la Reine. — Substitution d'enfant. — Gianino protégé par le tribun Rienzo. — Sa mort à Naples.

ENGHIEN (le duc D'). 1772-1804, par M. Henri Welschinger. Rapport de M. Desclosières 516

L'armée des alliés, p. 516. — L'armée de Condé. — Ettenheim. — L'arrestation. — L'exécution. — Rôle de Talleyrand.

EXILÉ DE L'ACADÉMIE (Un) 1685. Antoine Furetière, par M. le Premier Président Barbier 199

Furetière, membre de l'Académie française à 42 ans, en 1662. — Son Dictionnaire universel. — Ses satires. — L'Académie entreprend la composition d'un dictionnaire. — Croisade contre Furetière. — Ses tribulations. — Sa mort. — De La Chapelle, son successeur. — Son discours de réception. — Défense de Furetière, p. 199 à 216.

Digitized by Google

Pages.

FINE MOUCHE. Roman de M. Ameline. Rapport de M. Desclosières. . . . 513

FURETIÈRE. (Voir Exilé de l'Académie) 199

HARANGUE HISTORIQUE. Du rôle et de l'authenticité de la harangue historique, par M. A. Loiseau 53

La harangue chez Hérodote, 54. — Chez Thucydide, 55. — Discours de Périclès, 56. — Xenophon, 57. — Polybe, 58. — Caton l'ancien, 59. — Antipater, Lucinius, Salluste, Tite-Live, p. 60 — César, Tacite p. 62. — Grégoire de Tours, 64. — Villehardouin, Froissart, les historiens depuis le XVIe siècle, 65. — L'école historique du XIXe siècle, 67.

INDES. Compagnie française des Indes, son histoire Concours Raymond. Rapport de M. de Boisjoslin. 193

INSTRUMENTS de musique disparus, par M. de Bricqueville. (V. vol. de 1889).

LABRUYÈRE DES ECOLES (Le), par M. Gossot. Rapport de M. Marbeau. (Voir vol. de 1889).

LOÈCHE-LES-BAINS (Correspondance à propos de), par M. G. de Vaudichon. 409

Lausanne. — Loèche-les-Bains. — La piscine. — Un mariage à la piscine. — La cascade de la Dala. — Ascension au Torrenthorn. — Le bois de Cithère. — La Gemmi, p. 470. — Le trou bouillant. — Le referendum. — Le tir à la cible. — Les fleurs de la montagne. — Le commerce de Loèche. — De Loèche à Genève.

LILLE. Bombardement de Lille en 1792, documents bibliographiques, par M. Quarré-Reybourbon 523

LOUIS XIV, fondateur d'une compagnie par actions, par M. Vavasseur . . 217

Introduction à cette étude, justification du titre. — Preuves tirées d'archives récemment découvertes : M. Pauliat. — Louis XIV et la compagnie des Indes orientales de 1664. — Comment furent constituées les ressources financières, capital de six millions. — Prospectus rédigé par l'académicien Charpentier sous le titre de *Discours d'un fidèle sujet du Roy touchant l'Establissement d'une compagnie française pour le commerce des Indes orientales*. — Constitution d'une assemblée publique. — Vicissitudes de l'entreprise. — Conclusion.

MASQUE DE FER. La Vérité sur le Masque de Fer, par M. Montaudon . . . 373

Des indications fournies par les documents officiels. — Travaux de M. le colonel Jung. — Des prisonniers mystérieux. — Prison de Pignerol. — Premières publications sur le prisonnier masqué. — Témoignages verbaux. — Principales hypothèses. — Origines, discussion et réfutation, 392. — Nouvelle solution, p. 437. — Etat des esprits, empoisonnements, conspirations. — Conspiration contre la vie du roi. — Arrestation du chef de bande. — Envoi d'un prisonnier de la Bastille à Pignerol. — Le prisonnier de la tour d'en bas est l'homme au masque de fer. — Le Masque de Fer à la Bastille. — Conclusions, p. 450.

MIRABEAU et la Provence en 1789, par M..... Rapport de M. DESCLOSIÈRES. 522

MUSIQUE. De la Musique chez les Grecs, chapitre II, par M. l'abbé Poupin. 327

Opinion de M. Fétis sur l'histoire des modes. — La quarte, ses modifications. — L'octave, ses différentes formes dans les deux phases qu'elle eut à traverser. — Le diagramme des Grecs. — Révolution opérée par Ptolémée au IIe siècle de notre ère. — Apparition du plain-chant, p. 327 et suivantes.

NAPOLÉON Ier à Montaigu, par M. Eugène Louis 487

ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE. Rapport de M. Louis-Lucas sur l'ouvrage de M Flach. — Discussion 362

OUVRAGES OFFERTS. (Voyez aux procès-verbaux aux mots correspondance, ouvrages, rapports, lectures) et pages : 82, 85, 137, 150, 355, 428 482

Digitized by Google

Pages.

PIGEONS VOYAGEURS EN ORIENT, par M. Clarin de la Rive. — Table des stations 428

PICARDIE. Deux années d'invasion, par M. Alcius Ledieu. 520

PRONONCIATION EN FRANCE (de la), par M. Talbert, au rapport de M. Loiseau. (Voir 1889).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES :

SÉANCE DU 10 JANVIER 1888. Allocutions de MM. Wiesener et Marbeau. — M. G. Dufour élu président de la Société Philotechnique. Communications par MM. Espérandieu, Charles Préau, Vaudin, Quarré-Reybourbon. — Candidature de M. Armand de Behault. — Commission des comptes. — Manuscrits déposés pour prendre part aux concours de 1888. — Désignation du jury d'examen. — Lectures : les Pays-Bas au XVIe siècle, M. Wiesener ; Course dans les Alpes, Ameline 90

SÉANCE DU 25 JANVIER. Communications de MM. Doneaud du Plan, Eugène Louis, Boinette. — Ouvrages offerts. — Election de M. A de Behault. — Candidatures de MM. Ledieu et Jouin. — Fixation de la date de la séance publique au 22 avril, p. 92 à 93. — Ruines et légendes du Tyrol, par M. Camoin de Vence. — La Chambre aux deniers du Roi, par M. Préau. — Souvenirs de quarante ans, par M. de Lesseps. Rapport de M. Desclosières. — M. Louis-Lucas fils, chargé du rapport sur l'ouvrage de M. J. Flach : les Origines de l'ancienne France 92

SÉANCE DU 10 FÉVRIER. Ouvrages offerts. — Etude de M. l'abbé Espagnolle sur les Doublets de M. Brachet. — Elections de MM. Jouin, Ledieu et Francis Melvil (Léonce Gibert). — Lectures : Ruines et légendes du Tyrol, par M. C. de Vence ; Mémoires de Dufort comte de Cheverny, par M. Marbeau 94

SÉANCE DU 25 FÉVRIER. Correspondance : MM. Duvert, Loiseau, Vavasseur, Ameline, Menu de Laon, de Boisjoslin, Quentin, éditeur. — Ouvrages offerts. — Lecture par M. Vavasseur : Louis XIV fondateur d'une société par actions, par M. Charles Préau. — Antoine Benoist, d'après une brochure de M. Vaudin.

SÉANCE DU 10 MARS. Correspondance : MM. de Bricqueville, Coquard, Welschinger, Jouin, Armand de Behault, Duvert, Janmart de Brouillant, Rodocanachi, Alfred Bovet. — Questions à mettre au concours pour 1890. — Proposition de M. Flach, p. 170. — Discussion : MM. Welschinger et Wiesener, Marbeau. — Nomination d'une Commission. — Détermination des lectures pour la séance publique. — Lectures : Deux abbés d'opéra au siècle dernier, par M. de Bricqueville, 1663-1745 ; M. C. de Vence, fin de ses impressions de voyage intitulées : Ruines et légendes du Tyrol . . . 169

SÉANCE DU 25 MARS. Correspondance : MM. Welschinger, de Boisjoslin, Bigot, Vaudin, Racine, Ravel, Monlin, Duvert. — Candidature de M. Alfred Bovet, p. 173. — Rapport de M. C. de Vence sur le concours Raymond : histoire de la Compagnie des Indes, lauréats, p. 174. — Lectures : Dictionnaire biographique de la Moselle ; Scripta manent ; Bellegarde-en-Gatinais ; Monographie de l'église de St-Clément-de-Tours, p. 174. — Médaille Paul Odent. — Ouvrages offerts. — Lecture : Les Pays-Bas au XVIe siècle, M. Wiesener 173

SÉANCE DU 10 AVRIL. M. Victor d'Auriac nommé chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique. — Candidature, élection de M. Bovet. — Question de la classe des associés libres, p. 175. — Rapport de M. de Boisjoslin sur le concours Raymond. — Adam Lux et Charlotte Corday, par M. Welschinger. — Mémoires de Dufort comte de Cheverny, par M. Marbeau . . 174

PROCÈS-VERBAL DU BANQUET ET DE LA SOIRÉE DU 22 AVRIL. Nom des convives. — Toasts portés par MM. Flach, Marbeau, Barbier. — Audition musicale préparée par les soins de MM. Arthur Coquard, Mareschal et Lematte, Plançon, de l'Opéra, Racine. — M. Barbier dit un sonnet de sa composition composé pour le banquet amical des anciens élèves du Lycée Charlemagne, Pages 278 à 282

Digitized by Google

Pages.

SÉANCE DU 25 AVRIL. Livres offerts : Bulletins de diverses Sociétés savantes; le siège de Saint-Omer en 1667, réunion de l'Artois réservé à la France, par M. Pagart d'Hermansart; tournois, fêtes de chevalerie à Saint-Omer aux XIVe et XVe siècles, par M. Pagart d'Hermansart, fils, p. 284. — Lectures : MM. Marbeau, Préau, Montini, Montaudon 284

SÉANCE DU 11 MAI. Ouvrages offerts. — Candidatures : MM. Fortoul, Talbot, Ferré, Pierre d'Arc, p. 371. — Lectures : Etude sur les Pays-Bas, suite, M. Wiesener; Examen critique des doublets de M. Brachet, par M. l'abbé Espagnolle; Mémoires de la Société de l'Orléanais, rapport de M. Montaudon. — M. Weiss lauréat du prix Wolowski. — M. Jules d'Auriac nommé secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire. 371

SÉANCE DU 25 MAI. Indication de la part prise par la *Société des Etudes historiques* aux travaux du Congrès des Sociétés savantes en 1888, MM. Camoin de Vence, Desclosières, p. 495. — Ouvrages offerts : Institut Smithsonien, Flore de l'Amérique du Nord, M. Duchartre rapporteur. — M, Rodocanachi élu membre titulaire. — Le livre, publication bibliographique de la maison Quantin. — Elections de MM. Fortoul, Ferré et d'Arc. — Rapports sur livres offerts : Fine mouche, M. Ameline; général Desandrouins, M. l'abbé Gabriel; Episode peu connu de l'histoire de France, M. Rodocanachi; le duc d'Enghien, M. Welschinger (voir les rapports sur ces ouvrages, livraison supplémentaire); Mémoires de la Société de Langres; Communication de M. Charles Préau sur un méreau inédit et les Sources imprimées de la numismatique française, par MM. Engel et Serrure; un héros oriental, Saladin, par M. Jules David 495

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE. Etude critique de M. Louis-Lucas, fils, sur l'ouvrage de M. Flach : les Origines de la France. — Compte rendu du banquet offert par M. Delattre-Lenoel. — Candidatures présentées par M. Rodocanachi : MM. Mavrocordato et Scaramanga, p. 497 ; par M. Delessert : M. de Loë. — Election de M. Talbot. — Liste des ouvrages offerts pendant les vacances, p. 498. — Communication de M. Delessert sur le Volapuch. — Hommage, par M. le premier président Barbier, du tirage à part de sa lecture : un Exilé de l'Académie. — La prononciation en France, par M. Talbert, rapporteur M. Loiseau. — M. Préau nommé de l'Institut de Luxembourg. — M. Veyret nommé président honoraire de l'Association polytechnique de Lagny. — Regrets exprimés à l'occasion du décès de M. Pagart d'Hermansart, fils, 499. — Lectures : Rapport de M. Duchartre, de l'Institut, sur la flore de l'Amérique du Nord; son élection comme membre honoraire; Histoire des Pays-Bas, suite, M. Wiesener; Notice sur MM. Dufay et Armand Baschet, M. Bougeault, p. 500; M. Vavasseur promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. 500

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE. Candidatures : MM. de Loë, Mavrocordato, Scaramonga. — Date des élections. — Commission du prix Raymond. — Lectures : Stefano Porcari, par M. Rodocanachi ; Articles d'histoire publiés dans les revues, par M. de Boisjoslin ; Le canton de Zug, Albert Lefèvre . . . 535

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE. Choix d'un sujet, prix Raymond pour 1890. — Suite des lectures commencées à la séance du 24 novembre. — Elections du grand bureau et des bureaux des classes 537

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE. Candidature : M. Thommy-Martin. — Projet de la classe des associés libres. — Prix Raymond. — Fin des lectures entendues aux précédentes séances 540

RICHEMONT (Le comte de), connétable de France, par M. Léon Bigot. . . 522

RUINES ET LÉGENDES du Tyrol, par M. Camoin de Vence, pp. 1 à 41 et 97 à 136. (Voyez pour la table analytique le mot Tyrol).

SAINT-OMER (Siège de) en 1677, par M. Pagart d'Hermansart 522

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE 22 avril 1888 177

Membres présents. — Lectures entendues. — Discours de M. Flach, p. 179. — Compte rendu des travaux de l'année 1887, par M. Desclosières, p. 186. — Rapport sur le Concours Raymond, histoire de la Compagnie française des Indes, par M. de Boisjoslin, p. 193.

Digitized by Google

Pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS. Concours de 1885. Ouvrages couronnés. Rapport de M. Montaudon. 501

Histoire des monuments de la Beauce. — Etude biographique sur Colardeau. — Deux chartes du XIIIe siècle. — Histoire de Chouzy (Loir-et-Cher). — Histoire du diocèse d'Orléans, p. 503. — Glossaire de la langue orléanaise à la fin du XIIIe siècle. — Les premiers Evêques d'Orléans, p. 504.

SOCIÉTÉS SAVANTES. Congrès de 1888. Lettre ministérielle du 12 août 1887. Programme des travaux 161-162

SOURDS-MUETS. Revue française de l'éducation des sourds-muets, sous la direction de M. Bélanger. Rapport de M. Montaudon. 505

Nouvelles expériences : Le phonoscope inventé par M. Forchonmer, p. 508. — Statistique des établissements pour l'éducation des sourds-muets en Europe. — 175e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée.

TYROL (Ruines et légendes du), par M. C. de Vence, p. 1 à 41, 97 à 136

Le Tyrol aussi original et moins connu que la Suisse. — Tyrol du Nord. — Tyrol du Sud. — Passion des Tyrolens pour la liberté. — Ode d'Horace, livre IV, ode 14, sur les tribus rhétiennes. — Qualités militaires des Tyroliens. — Leur aptitude pour la mécanique. — Pierre Anick, célèbre géographe, p. 4. — Amour des Tyroliens pour leur pays natal, pureté de leurs mœurs, simplicité des habitations, rigueur de la saison d'hiver, p. 5. — Description du costume national, p. 6. — Instinct musical des Tyroliens, p. 7. — Leur esprit superstitieux. — Légendes, p. 8 et suivantes. — Inspruck. — La maison au toit d'or. — Le tombeau de Maximilien Amras. — La belle Philippine, p. 17 à 26. — Le Brenner. — Toblach. — Ampezzo. — Légendes dolomitiques, p. 26 à 40. — Le Grädenerthal. — Salvans, Ganne. — Sorcières de Colfosco. — Le Mosca. — Streghoni de Livinallongo, p. 98 à 115. — Brunnenburg. — Les Norglein. — Passeyerthal. — Pantegans. — Orco. — Pavaro, p. 115 à 119. — La réconciliation de Forst. — Dolomites du Sud. — Val de Fassa — Vivans — Bregastans. — Bellune. — Pieve de Cadore, p. 119 à 126. — Légendes du château de Salurn. — Trente. — Roveredo. — Un souvenir du Dante, p. 126 à 132. — Un dernier mot sur les légendes, p. 132 à 136.

VOLAPUCH. Rapport de M. Fabre. (Voir aux procès-verbaux décembre 1888.)

WARENS. (La jeunesse de Mme de), par M. Albert de Montet 524

Amiens. — Imp. DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.

Digitized by Google

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

FAISANT SUITE A *L'INVESTIGATEUR*

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME V.

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE

1887

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google